

SÉNAT

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SESSION ORDINAIRE DE 2022-2023

COMPTE RENDU INTÉGRAL

Séance du vendredi 2 décembre 2022

(35^e jour de séance de la session)



**PREMIÈRE
MINISTRE**

Direction de l'information
légale et administrative

*Liberté
Égalité
Fraternité*

SOMMAIRE

PRÉSIDENTE DE MME PASCALE GRUNY

Secrétaires :

Mme Marie Mercier, M. Jean-Claude Tissot.

1. Procès-verbal (p. 7578)
2. Modification de l'ordre du jour (p. 7578)
3. Loi de finances pour 2023. – Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 7578)

SECONDE PARTIE (SUIITE) (p. 7578)

Cohésion des territoires (p. 7578)

- M. Jean-Baptiste Blanc, rapporteur spécial de la commission des finances
- M. Bernard Delcros, rapporteur spécial de la commission des finances
- Mme Dominique Estrosi Sassone, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques
- Mme Viviane Artigalas, rapporteure pour avis de la commission des affaires économiques
- M. Alain Duffourg, rapporteur pour avis de la commission des affaires sociales
- M. Louis-Jean de Nicolaÿ, rapporteur pour avis de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable
- M. Éric Gold
- M. Stéphane Sautarel
- M. Jacques Fernique
- Mme Nadège Havet
- M. Denis Bouad
- Mme Marie-Noëlle Lienemann
- Mme Valérie Létard
- M. François Bonhomme
- Mme Martine Filleul
- M. Jean-Claude Anglars
- M. Claude Malhuret
- M. Olivier Klein, ministre délégué auprès du ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires, chargé de la ville et du logement

État B (p. 7593)

- Amendement n° II-1218 du Gouvernement. – Adoption.
- Amendement n° II-1058 de M. Olivier Jacquin. – Retrait.
- Amendement n° II-1063 de Mme Viviane Artigalas. – Retrait.
- Amendement n° II-1082 de Mme Marie-Noëlle Liemann. – Rejet.
- Amendement n° II-1084 de Mme Marie-Noëlle Liemann. – Rejet.
- Amendement n° II-1062 de Mme Viviane Artigalas. – Rejet.
- Amendement n° II-1077 de Mme Marie-Noëlle Liemann. – Rejet.
- Amendement n° II-391 de Mme Raymonde Poncet Monge. – Rejet.
- Amendement n° II-1053 rectifié de M. Jean-Yves Roux. – Rejet.
- Amendement n° II-93 de Mme Viviane Artigalas, rapporteure pour avis de la commission des affaires économiques. – Adoption.
- Amendements identiques n°s II-362 de M. Louis-Jean de Nicolaÿ, rapporteur pour avis de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable, II-388 rectifié de M. Bruno Belin et II-498 rectifié *bis* de M. Patrick Chaize. – Adoption des trois amendements.
- Amendements identiques n°s II-361 de M. Louis-Jean de Nicolaÿ, rapporteur pour avis de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable, II-386 rectifié de M. Bruno Belin et II-497 rectifié *bis* de M. Patrick Chaize. – Adoption des trois amendements.
- Amendements identiques n°s II-374 de Mme Dominique Estrosi Sassone, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et II-1085 de Mme Marie-Noëlle Lienemann. – Adoption des deux amendements.
- Amendement n° II-1060 de M. Jean-Marc Todeschini. – Rejet.
- Amendement n° II-989 de M. Hervé Gillé. – Rejet.
- Amendement n° II-1048 rectifié de M. Jean-Yves Roux. – Retrait.
- Amendement n° II-1061 de Mme Martine Filleul. – Rejet.

Amendement n° II-1049 rectifié de M. Jean-Yves Roux. – Retrait.

Amendement n° II-1059 de M. Franck Montaugé. – Rejet.

Amendement n° II-1008 rectifié *bis* de Mme Maryse Carrère. – Retrait.

Amendement n° II-1009 rectifié de M. Jean-Pierre Corbisez. – Rejet.

Amendement n° II-1052 rectifié de M. Jean-Yves Roux. – Retrait.

Amendement n° II-1079 de Mme Marie-Noëlle Liemann. – Rejet.

Amendement n° II-372 rectifié de Mme Dominique Estrosi Sassone, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques. – Adoption.

Amendement n° II-930 rectifié *bis* de Mme Vanina Paoli-Gagin. – Retrait.

Amendement n° II-1140 rectifié *bis* de M. Jacques Fernique. – Rejet.

Amendement n° II-167 rectifié de M. Olivier Paccaud. – Retrait.

Amendement n° II-95 de Mme Viviane Artigalas, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques. – Rejet.

Amendement n° II-65 rectifié *quinquies* de M. Philippe Moullier. – Retrait.

Amendement n° II-1007 rectifié de Mme Maryse Carrère. – Retrait.

Amendement n° II-360 de M. Louis-Jean de Nicolaÿ, rapporteur pour avis de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable. – Adoption.

Amendement n° II-1064 de Mme Victoire Jasmin. – Retrait.

Amendement n° II-1050 rectifié de M. Jean-Yves Roux. – Retrait.

Amendement n° II-1051 rectifié de M. Jean-Yves Roux. – Retrait.

Amendement n° II-1057 rectifié de Mme Catherine Conconne. – Adoption.

Amendement n° II-94 de Mme Viviane Artigalas, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques. – Adoption.

Vote sur les crédits de la mission (p. 7627)

Rejet des crédits de la mission « Cohésion des territoires », figurant à l'état B, modifiés.

Article 41 *ter* (nouveau) (p. 7627)

Amendement n° II-373 de Mme Dominique Estrosi Sassone, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques. – Adoption.

Adoption de l'article modifié.

Après l'article 41 *ter* (p. 7628)

Amendements identiques n°s II-518 rectifié *bis* de Mme Valérie Létard et II-1080 de Mme Marie-Noëlle Lienemann. – Rejet des deux amendements.

Amendements identiques n°s II-1067 de Mme Victoire Jasmin et II-1129 rectifié de M. Georges Patient. – Rejet de l'amendement n° II-1067, l'amendement n° II-1129 rectifié n'étant pas soutenu.

Amendement n° II-1066 de Mme Victoire Jasmin. – Rejet.

Amendement n° II-1130 rectifié de M. Georges Patient. – Non soutenu.

Amendement n° II-1081 de Mme Marie-Noëlle Liemann. – Retrait.

Amendement n° II-476 rectifié *bis* de M. Rémy Pointereau. – Retrait.

Motion d'ordre (p. 7630)

Demande d'examen séparé d'amendements portant sur les crédits de la mission « Écologie, développement et mobilités durables ». – M. Claude Raynal, président de la commission des finances. – Adoption.

Candidatures à une éventuelle commission mixte paritaire (p. 7631)

Suspension et reprise de la séance (p. 7631)

PRÉSIDENTE DE M. PIERRE LAURENT

Écologie, développement et mobilités durables (p. 7631)

Budget annexe: Contrôle et exploitation aériens (p. 7631)

Compte d'affectation spéciale: Financement des aides aux collectivités pour l'électrification rurale (p. 7631)

Mme Christine Lavarde, rapporteur spécial de la commission des finances

M. Hervé Maurey, rapporteur spécial de la commission des finances

M. Stéphane Sautarel, rapporteur spécial de la commission des finances

M. Vincent Capo-Canellas, rapporteur spécial de la commission des finances

M. Daniel Gremillet, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques

M. Philippe Tabarot, rapporteur pour avis de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable

Mme Évelyne Perrot, rapporteure pour avis de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable

M. Hervé Gillé, rapporteur pour avis de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable

M. Pascal Martin, rapporteur pour avis de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable

M. Guillaume Chevrollier, rapporteur pour avis de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable

M. François Calvet, rapporteur pour avis de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable

M. Bruno Belin

M. Emmanuel Capus

M. Ronan Dantec

M. Frédéric Marchand

Mme Martine Filleul

Mme Marie-Claude Varailles

M. Jean-François Longeot

M. Stéphane Artano

M. François Bonhomme

M. Franck Montaugé

Mme Denise Saint-Pé

M. Jean-Claude Anglars

M. Christophe Béchu, ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires

ÉCOLOGIE, DÉVELOPPEMENT
ET MOBILITÉ DURABLES (p. 7650)

État B (p. 7650)

Mme Christine Lavarde, rapporteur spécial de la commission des finances

Amendement n° II-1139 du Gouvernement. – Adoption.

Amendement n° II-1138 du Gouvernement. – Adoption.

M. Claude Raynal, président de la commission des finances

Amendement n° II-487 de M. Daniel Breuiller. – Rejet.

Amendement n° II-975 rectifié de M. Ronan Dantec. – Rejet.

Amendement n° II-895 rectifié *bis* de M. Éric Gold. – Rejet.

Amendement n° II-983 rectifié de M. Daniel Salmon. – Rejet.

Amendement n° II-1076 de Mme Marie-Claude Varailles. – Rejet.

Amendement n° II-894 rectifié *bis* de M. Jean-Pierre Corbisez. – Retrait.

Amendement n° II-1029 rectifié de M. Olivier Jacquin. – Retrait.

Amendement n° II-1071 de M. Gérard Lahellec. – Retrait.

Amendement n° II-1030 de M. Olivier Jacquin. – Retrait.

Amendement n° II-1119 rectifié *bis* de M. Jacques Fernique. – Retrait.

Amendement n° II-1031 de M. Olivier Jacquin. – Retrait.

Amendements identiques n°s II-334 de M. Philippe Tabarot, rapporteur pour avis de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable et II-1260 de la commission. – Adoption des deux amendements.

Amendement n° II-1091 rectifié *ter* de M. Olivier Jacquin. – Rejet.

Amendement n° II-1117 rectifié de M. Jacques Fernique. – Retrait.

Amendement n° II-868 rectifié *bis* de Mme Guylène Pantel. – Rejet.

Amendement n° II-1034 de M. Olivier Jacquin. – Rejet.

Amendement n° II-1125 rectifié de M. Jacques Fernique. – Rejet.

Amendement n° II-1074 de M. Gérard Lahellec. – Rejet.

Amendement n° II-1096 rectifié de M. Fabien Gay. – Rejet.

Amendement n° II-1024 rectifié de M. Franck Montaugé. – Rejet.

Amendement n° II-354 de M. Daniel Gremillet rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques. – Retrait.

Amendement n° II-1023 de M. Franck Montaugé. – Rejet.

Amendement n° II-1003 rectifié de M. Jean-Pierre Corbisez. – Rejet.

Amendement n° II-1026 de M. Patrice Joly. – Retrait.

Amendement n° II-1027 rectifié *ter* de Mme Laurence Rossignol. – Retrait.

Amendement n° II-1097 rectifié de M. Fabien Gay. – Rejet.

Amendement n° II-804 rectifié de M. Hervé Gillé. – Retrait.

Amendement n° II-323 rectifié *quater* de M. François Bonhomme. – Non soutenu.

Amendement n° II-893 rectifié *bis* de M. Jean-Pierre Corbisez. – Retrait.

Amendements identiques n°s II-146 rectifié *bis* de M. Serge Babary et II-1103 de M. Fabien Gay. – Adoption des deux amendements.

Amendement n° II-353 de M. Daniel Gremillet, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques. – Adoption.

Amendement n° II-863 rectifié *ter* de M. Louis-Jean de Nicolaj. – Rejet.

Amendement n° II-1028 de Mme Sabine Van Heghe. – Rejet.

Amendement n° II-322 rectifié *quater* de M. François Bonhomme. – Non soutenu.

Amendement n° II-352 de M. Daniel Gremillet, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques. – Rectification.

Amendement n° II-352 rectifié de M. Daniel Gremillet, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques. – Retrait.

Amendement n° II-865 rectifié *ter* de Mme Nathalie Delattre. – Retrait.

Amendement n° II-1134 de M. Philippe Dominati. – Retrait.

Amendement n° II-12 de la commission. – Adoption.

Amendement n° II-903 rectifié de M. Éric Gold. – Retrait.

Amendement n° II-622 rectifié *bis* de Mme Pascale Gruny. – Retrait.

Amendement n° II-603 rectifié *ter* de M. Patrice Joly. – Rejet.

Amendement n° II-897 rectifié *bis* de M. Éric Gold. – Retrait.

Amendement n° II-1124 rectifié de M. Jacques Fernique. – Rejet.

Organisation des travaux (p. 7702)

M. Claude Raynal, président de la commission des finances

Suspension et reprise de la séance (p. 7702)

PRÉSIDENCE DE M. ALAIN RICHARD

État B (*suite*) (p. 7702)

Amendement n° II-1012 de M. Olivier Jacquin. – Retrait.

Amendement n° II-978 rectifié de Mme Angèle Préville. – Retrait.

Amendement n° II-348 de M. Hervé Gillé, rapporteur pour avis de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable. – Retrait.

Amendement n° II-1122 de M. Jacques Fernique. – Retrait.

Amendement n° II-1127 rectifié de M. Jacques Fernique. – Retrait.

Amendement n° II-1123 de M. Jacques Fernique. – Retrait.

Amendement n° II-1013 rectifié de M. Olivier Jacquin. – Retrait.

Amendements identiques n°s II-45 rectifié *ter* de Mme Alexandra Borchio Fontimp et II-867 rectifié de Mme Nathalie Delattre. – Retrait.

Amendement n° II-970 rectifié de M. Ronan Dantec. – Rejet.

Amendements identiques n°s II-813 rectifié de M. Jean-Jacques Lozach et II-1056 rectifié *bis* de M. Jean-Yves Roux. – Retrait des deux amendements.

Amendement n° II-992 de M. Hervé Gillé. – Rejet.

Amendement n° II-1101 de M. Thomas Dossus. – Rejet.

Amendement n° II-1025 rectifié de Mme Martine Filleul. – Rejet.

Amendement n° II-1022 de Mme Martine Filleul. – Rejet.

Amendement n° II-332 de M. Philippe Tabarot, rapporteur pour avis de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable. – Retrait.

Amendement n° II-1021 de Mme Martine Filleul. – Retrait.

Amendement n° II-1098 rectifié de M. Fabien Gay. – Retrait.

Amendement n° II-1010 rectifié de M. Jean-Claude Requier. – Retrait.

Amendement n° II-793 de M. Joël Bigot. – Retrait.

Amendements identiques n°s II-305 de M. François Calvet, rapporteur pour avis de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable, et II-982 de M. Daniel Salmon. – Retrait des deux amendements.

Amendements identiques n°s II-355 de M. Daniel Gremillet, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et II-759 rectifié de Mme Anne-Catherine Loisier. – Adoption des deux amendements.

Amendement n° II-1073 de M. Gérard Lahellec. – Rejet.

Amendement n° II-1118 rectifié de M. Jacques Fernique. – Rejet.

Amendement n° II-1032 de M. Olivier Jacquin. – Retrait.

Amendement n° II-1033 de M. Olivier Jacquin. – Rejet.

Amendement n° II-1120 rectifié de M. Jacques Fernique. – Rejet.

Amendement n° II-1121 rectifié de M. Jacques Fernique. – Rejet.

Amendement n° II-926 rectifié de M. Michel Canévet. – Non soutenu.

Amendement n° II-907 rectifié de M. Jean-Pierre Corbisez. – Retrait.

Amendement n° II-998 de M. Ronan Dantec. – Rejet.

Amendement n° II-796 de M. Hervé Gillé. – Rejet.

Amendement n° II-959 de M. Patrice Joly. – Rejet.

- Amendement n° II-1020 de M. Gilbert-Luc Devinaz. – Rejet.
- Amendement n° II-116 rectifié de Mme Évelyne Perrot, rapporteure pour avis de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable. – Rejet.
- Amendement n° II-1069 de Mme Marie-Claude Varailles. – Retrait.
- Amendements identiques n°s II-345 de M. Hervé Gillé, rapporteur pour avis de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable, II-387 rectifié de M. Bruno Belin et II-501 rectifié *bis* de M. Patrick Chaize. – Retrait des amendements n°s II-345 et II-387 rectifié, l'amendement n° II-501 rectifié *bis* n'étant pas soutenu.
- Amendement n° II-798 de M. Joël Bigot. – Rejet.
- Amendements identiques n°s II-219 rectifié *bis* de Mme Marta de Cidrac, II-257 rectifié de M. Hussein Bourgi, II-869 rectifié de Mme Nathalie Delattre et II-1126 rectifié de M. Jacques Fernique. – Rejet des quatre amendements.
- Amendement n° II-795 de M. Joël Bigot. – Retrait.
- Amendement n° II-1068 de Mme Marie-Claude Varailles. – Rejet.
- Amendement n° II-799 de M. Joël Bigot. – Rejet.
- Amendement n° II-157 rectifié de Mme Gisèle Jourda. – Non soutenu.
- Amendement n° II-996 rectifié de M. Pascal Martin, rapporteur pour avis de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable. – Adoption.
- Amendement n° II-801 de Mme Catherine Conconne. – Rejet.
- Amendement n° II-346 de M. Hervé Gillé, rapporteur pour avis de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable. – Adoption.
- Amendement n° II-991 de M. Hervé Gillé. – Retrait.
- Amendement n° II-924 de M. Michel Canévet. – Retrait.
- Amendement n° II-347 de M. Hervé Gillé, rapporteur pour avis de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable. – Retrait.
- Amendement n° II-797 de M. Joël Bigot. – Rejet.
- Amendement n° II-1072 de Mme Marie-Claude Varailles. – Rejet.
- Amendement n° II-1112 rectifié *bis* de M. Laurent Somon. – Retrait.
- Amendement n° II-525 rectifié de M. Thomas Dossus. – Rejet.
- Amendement n° II-103 rectifié *bis* de M. Alain Cadec. – Retrait.
- Amendement n° II-925 de M. Michel Canévet. – Retrait.
- Amendement n° II-802 de Mme Catherine Conconne. – Rejet.
- Amendement n° II-1113 de M. Frédéric Marchand. – retrait.
- Amendement n° II-1128 rectifié de M. Jacques Fernique. – Retrait.
- Amendement n° II-971 de M. Ronan Dantec. – Rejet.
- Amendement n° II-972 de M. Ronan Dantec. – Rejet.
- Amendement n° II-794 de M. Joël Bigot. – Retrait.
- Amendement n° II-896 rectifié de M. Éric Gold. – Retrait.
- Amendement n° II-800 de M. Joël Bigot. – Retrait.
- Amendement n° II-973 de M. Ronan Dantec. – Retrait.
- Amendement n° II-1070 de Mme Marie-Claude Varailles. – Rejet.
- Amendement n° II-997 de M. Ronan Dantec. – Retrait.
- Amendement n° II-792 de M. Hervé Gillé. – Rejet.
- Amendements identiques n°s II-258 rectifié de M. Hussein Bourgi, II-615 rectifié de Mme Françoise Férat, II-766 rectifié de M. Jean-Michel Arnaud et II-906 rectifié de M. Jean-Claude Requier. – Retrait des amendements nos II-258 rectifié, II-615 et II-906 rectifié, l'amendement n° II-766 n'étant pas soutenu.
- Amendement n° II-755 rectifié *septies* de Mme Else Joseph. – Retrait.
- Amendement n° II-960 de M. Patrice Joly. – Retrait.
- Amendement n° II-1262 de la commission. – Adoption.
- Amendements identiques n°s II-333 de M. Philippe Tabarot, rapporteur pour avis de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable et II-1261 de la commission. – Adoption des deux amendements.
- Amendement n° II-977 rectifié de Mme Angèle Prévile. – Retrait.
- Amendement n° II-1100 rectifié de Mme Marie-Pierre Monier. – Non soutenu.
- Amendement n° II-765 rectifié de M. Guillaume Gontard. – Retrait.
- Amendement n° II-904 rectifié de M. Éric Gold. – Retrait.
- Amendement n° II-785 rectifié de Mme Sylviane Noël. – Non soutenu.
- Amendement n° II-905 rectifié de M. Éric Gold. – Retrait.
- Amendement n° II-1115 de M. Didier Marie. – Retrait.
- Amendement n° II-974 de M. Ronan Dantec. – Retrait.
- Amendement n° II-791 de M. Hervé Gillé. – Retrait.

Amendements n^{os} II-1099 rectifié, II-1102 rectifié, II-1111 rectifié et II-1116 rectifié de Mme Frédérique Espagnac. – Non soutenus.

Amendement n^o II-995 de M. Pascal Martin, rapporteur pour avis de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable. – Adoption.

Amendement n^o II-994 de M. Pascal Martin, rapporteur pour avis de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable. – Adoption.

Amendement n^o II-993 de M. Pascal Martin, rapporteur pour avis de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable. – Retrait.

Vote sur les crédits de la mission (p. 7774)

Adoption des crédits de la mission « Écologie, développement et mobilités durables », figurant à l'état B, modifiés.

État G (p. 7774)

Amendement n^o II-13 de la commission. – Adoption.

Article 42 *bis* (nouveau) – Adoption. (p. 7778)

Après l'article 42 *bis* (p. 7779)

Amendement n^o II-279 de M. Alain Richard. – Retrait.

Amendements identiques n^{os} II-83 rectifié *bis* de Mme Sylviane Noël et II-480 rectifié *bis* de M. Patrice Joly. – Retrait des deux amendements.

Amendement n^o II-1018 de M. Olivier Jacquin. – Retrait.

Article 42 *ter* (nouveau) (p. 7780)

Mme Christine Lavarde, rapporteur spécial de la commission des finances

M. Fabien Genet

M. Jean-François Husson, rapporteur général de la commission des finances

Mme Agnès Pannier-Runacher, ministre de la transition énergétique

Amendement n^o II-1137 du Gouvernement

Suspension et reprise de la séance (p. 7797)

Amendement n^o II-1137 du Gouvernement (*suite*). – Adoption.

Amendement n^o II-350 de M. Daniel Gremillet, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques. – Retrait.

Adoption de l'article modifié.

Après l'article 42 *ter* (p. 7797)

Amendement n^o II-351 de M. Daniel Gremillet, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques. – Retrait.

Article 42 *quater* (nouveau) – Adoption. (p. 7798)

Après l'article 42 *quater* (p. 7798)

Amendement n^o II-304 de Mme Nathalie Goulet. – Adoption de l'amendement insérant un article additionnel.

Amendement n^o II-1114 rectifié de M. Frédéric Marchand. – Adoption de l'amendement insérant un article additionnel.

Amendement n^o II-72 de M. Guillaume Chevrollier. – Retrait.

Amendement n^o II-379 de M. Patrick Chauvet. – Retrait.

Amendement n^o II-803 de M. Hervé Gillé. – Retrait.

BUDGET ANNEXE : CONTRÔLE
ET EXPLOITATION AÉRIENS (p. 7800)

État C (p. 7800)

Vote sur les crédits du budget annexe (p. 7801)

Adoption des crédits du budget annexe « Contrôle et exploitation aériens », figurant à l'état C.

COMPTE D'AFFECTATION SPÉCIALE :
FINANCEMENT DES AIDES AUX COLLECTIVITÉS
POUR L'ÉLECTRIFICATION RURALE (p. 7801)

État D (p. 7801)

Amendements identiques n^{os} II-42 rectifié *bis* de Mme Martine Berthet et II-1110 rectifié de M. Jean-Pierre Corbisez. – Retrait de l'amendement n^o II-42 rectifié *bis*, l'amendement n^o II-1110 rectifié n'étant pas soutenu.

Vote sur les crédits du compte spécial (p. 7802)

Adoption des crédits du compte d'affectation spéciale « Financement des aides aux collectivités pour l'électrification rurale », figurant à l'état D.

4. Ordre du jour (p. 7802)

*Nomination de membres
d'une éventuelle commission mixte paritaire* (p. 7802)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENTE DE MME PASCALE GRUNY

vice-président

Secrétaires :

Mme Marie Mercier,
M. Jean-Claude Tissot.

Mme le président. La séance est ouverte.

(La séance est ouverte à neuf heures quarante-cinq.)

1

PROCÈS-VERBAL

Mme le président. Le compte rendu analytique de la précédente séance a été distribué.

Il n'y a pas d'observation?...

Le procès-verbal est adopté sous les réserves d'usage.

2

MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR

Mme le président. Mes chers collègues, par lettre en date de ce jour, le Gouvernement demande de compléter l'ordre du jour du mercredi 14 décembre par l'examen des conclusions de la commission mixte paritaire sur le projet de loi d'orientation et de programmation du ministère de l'intérieur.

Acte est donné de cette demande.

3

LOI DE FINANCES POUR 2023

SUITE DE LA DISCUSSION D'UN PROJET DE LOI

Mme le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi de finances pour 2023, considéré comme adopté par l'Assemblée nationale en application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution (n° 114, rapport n° 115, avis n° 116 à 121).

Nous poursuivons l'examen, au sein de la seconde partie du projet de loi de finances, des différentes missions.

SECONDE PARTIE

(SUITE)

MOYENS DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES

Cohésion des territoires

Mme le président. Le Sénat va examiner les crédits de la mission « Cohésion des territoires » (et article 41 *ter*).

La parole est à M. le rapporteur spécial.

M. Jean-Baptiste Blanc, rapporteur spécial de la commission des finances. Madame la présidente, monsieur le ministre, mes chers collègues, les crédits de la mission « Cohésion des territoires » sont, dans le projet de loi de finances pour 2023, de 17,9 milliards d'euros.

L'augmentation des crédits par rapport aux crédits totaux ouverts en 2022 est de 411 millions d'euros, mais cela correspond à une diminution de 1,9 % en euros constants, compte tenu de la prévision d'inflation élevée en 2023.

Je vous présente les quatre programmes qui supportent les crédits destinés aux politiques d'hébergement, d'aides au logement, d'urbanisme et de l'habitat, ainsi qu'à la politique de la ville.

Mon constat essentiel sera que ce budget est présenté sans que le Gouvernement ait défini des objectifs clairs ni tracé une ligne directrice.

Je le constate sur le programme 177, « Hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables », qui finance la politique d'hébergement et d'accès au logement des personnes sans abri ou mal logées.

Les crédits demandés pour 2023 sur le programme 177 sont de 2,8 milliards d'euros, ce qui correspond en réalité à une diminution en euros constants par rapport à 2022, si l'on prend en compte les crédits ouverts en cours d'année. Une fois de plus, le programme 177 entame l'année avec des crédits qui pourraient bien apparaître comme sous-évalués en cours d'année, d'autant que le Gouvernement n'a toujours pas défini d'objectifs clairs pour la politique du Logement d'abord, laquelle était une priorité du quinquennat précédent.

Cette « navigation à vue » est encore plus évidente pour la politique d'hébergement d'urgence. Le plan Logement d'abord, malgré ses vertus, n'a pas permis de réduire le parc d'hébergement d'urgence, toujours situé à un niveau historiquement élevé, proche de 200 000 logements. Ce niveau est un plateau dont il semble impossible de redescendre, puisque le Gouvernement a renoncé à l'objectif de réduire de 14 000 places ce parc en 2023.

Les raisons sont multiples et il est difficilement envisageable de remettre à la rue les personnes qui ont été hébergées pendant la crise sanitaire. La question des migrants se pose

également : le dispositif national d'accueil géré par le ministère de l'intérieur est saturé et engorge, par voie de conséquence, le dispositif d'hébergement du programme 177.

Le programme 109, « Aide à l'accès au logement », comprend à titre principal les crédits destinés au financement de l'aide personnalisée au logement (APL). Les crédits demandés pour 2023 sont de 13,4 milliards d'euros.

Les APL contribuent de manière importante à réduire le taux d'effort des ménages modestes, mais sur le long terme les prestations sociales couvrent toutefois une part de plus en plus réduite des dépenses courantes et les dépenses de logement augmentent. Les ménages doivent faire face au poids croissant de l'inflation, malgré la mise en place de mesures de type « bouclier tarifaire ».

Le programme 135, pour sa part, comprend des crédits consacrés à des actions diverses liées à la construction et l'habitat. Ses crédits sont de 781 millions d'euros en autorisations d'engagement, soit une hausse de près de 50 % environ par rapport à 2022, liée au financement de la rénovation énergétique.

Le secteur de la construction fait face à des tensions importantes sur les prix, mais aussi à des difficultés toujours élevées à obtenir des permis de construire, tandis que la remontée des taux risque de freiner également la demande.

L'autre grand défi est celui de la rénovation du parc existant. La subvention prévue pour l'Agence nationale de l'habitat (Anah) passe de 170 millions d'euros à plus de 400 millions d'euros, auxquels viennent s'ajouter 700 millions d'euros provenant des ventes de quotas carbone et 2,3 milliards d'euros pris sur le programme 174 de la mission « Écologie » pour MaPrimeRénov'.

Toutefois, il ne suffit pas d'augmenter les crédits pour colmater les brèches des maisons mal isolées. Il faut aussi agir sur la structuration de l'offre, car force est de constater l'absence d'un véritable écosystème de la rénovation globale des logements. Il faudrait plus d'entreprises capables d'intervenir sur le marché de la rénovation des logements privés. Il faudrait également mieux développer les dispositifs visant à garantir une amélioration de la performance énergétique et à apporter un accompagnement aux ménages, qui n'ont pas la compétence de maîtrise d'ouvrage pour réaliser des rénovations globales.

Or le Gouvernement se contente, pour l'essentiel, d'abonder les crédits de l'aide MaPrimeRénov' de base. C'est un choix certes plus facile à mettre en œuvre si l'on veut publier des chiffres de réalisation impressionnants, mais dont l'efficacité n'est pas suffisamment prouvée.

S'agissant des logements sociaux, l'objectif de 250 000 logements sociaux agréés en 2021 et en 2022, annoncé par le précédent gouvernement, a été oublié. On arrivera à peut-être 190 000 logements sur deux ans. Aujourd'hui, les objectifs du Gouvernement en matière de logement social manquent de clarté, alors même que le secteur fait face à la hausse importante du taux du livret A sur lequel ses intérêts d'emprunt sont indexés.

La plateforme Action Logement est soumise à une pression particulière. D'une part, l'article 16 du projet de loi de finances la soumet à une contribution de 300 millions d'euros pour financer les aides à la pierre, que le Sénat a supprimée. D'autre part – et c'est sans doute encore plus important –, sa filiale financière, Action Logement Services (ALS), a été classée par l'Insee en administration publique et risque donc d'être interdite d'emprunt sur plus de douze mois. Cette décision comptable risque d'affecter la participa-

tion d'Action Logement aux politiques publiques dont la mise en œuvre dépend de sa contribution, à commencer par le nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU).

Ce programme 135, en toute logique, devrait également contribuer au financement du « zéro artificialisation nette » (ZAN). Ce n'est malheureusement pas le cas, sauf indirectement *via* la dotation aux établissements publics fonciers. Sur ce point encore, le Gouvernement n'affiche toujours aucune stratégie pour définir un modèle économique du ZAN.

Le fonds friches, qui a été très apprécié en 2021 et en 2022, s'est désormais « fondu » dans le fonds vert de la mission « Écologie, développement et mobilité durables » : ni les montants ni les modalités d'attribution des crédits ne sont connus. Ce flou est très regrettable, car il entraîne un risque de démobilité dans un domaine où la vision de long terme est essentielle.

De manière générale, il est fondamental que le Gouvernement s'empare réellement de la question du financement et de la fiscalité de l'objectif ZAN, afin que les communes y voient une opportunité et non une contrainte imposée de manière descendante.

J'en arrive, pour finir, à la politique de la ville, portée par le programme 147. Ses crédits sont de 598 millions d'euros en crédits de paiement, en augmentation de 40 millions d'euros par rapport à la loi de finances initiale pour 2022, mais quasiment stables en euros constants.

Ces crédits budgétaires sont principalement consacrés à une grande diversité d'actions engagées dans le cadre des contrats de ville, mais les résultats de cette politique sont toujours aussi difficiles à percevoir. Plus de 40 % des adultes de 15 ans à 64 ans résidant dans les quartiers de la politique de la ville restent à l'écart du marché de l'emploi, contre moins de 30 % dans les autres quartiers des mêmes unités urbaines.

Pour conclure, il faut regretter que le Gouvernement, cette année encore, repousse le moment où il apportera les financements promis au nouveau programme national de renouvellement urbain, qui dépend donc des contributions d'Action Logement et des bailleurs sociaux, alors que les dépenses de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (Anru) commencent à devenir importantes, dépassant les 500 millions d'euros dès 2022. Cela n'est pas fait pour nous rassurer compte tenu des incertitudes pesant sur ces acteurs.

Le point commun à toutes ces analyses est que ce budget ne présente aucune perspective claire sur la politique de logement et de l'urbanisme dans les années à venir. C'est la raison pour laquelle la commission des finances a décidé de s'en remettre à la sagesse du Sénat sur le vote des crédits de la mission « Cohésion des territoires ».

Elle a en revanche émis un avis favorable sur l'adoption de l'article 41 *ter*, qui permet d'éviter un risque d'augmentation de la réduction de loyer de solidarité pour les bailleurs sociaux. (*Applaudissements sur les travées des groupes Les Républicains et UC. – Mmes Marie-Noëlle Lienemann et Viviane Artigalas applaudissent également.*)

Mme le président. La parole est à M. le rapporteur spécial.

M. Bernard Delcros, rapporteur spécial de la commission des finances. Madame la présidente, monsieur le ministre, chers collègues, il me revient d'évoquer le volet, à dominante rurale, de la mission cohésion des territoires avec les

programmes 112 et 162 qui rassemblent, notamment, les crédits du fonds national d'aménagement et de développement du territoire (FNADT).

Le programme 112 voit, cette année, ses crédits augmenter fortement, de près de 35 %, notamment en raison de crédits rapatriés de l'ancienne mission « Plan de relance », mise en place précédemment. À cela s'ajoutent près de 700 millions d'euros de dépenses fiscales portées par le programme 112 en faveur de territoires bénéficiant de zonages spécifiques.

Cette version pour 2023 m'amène à évoquer plus particulièrement trois points.

Premier point, l'État poursuit sa politique contractuelle avec les territoires : nous soutenons cette stratégie.

Les contrats de plan État-région (CPER) de nouvelle génération, et les contrats de plan interrégionaux État-région (CPIER) pour les massifs, sont désormais signés et opérationnels dans la quasi-totalité des régions. Ils bénéficieront, pour 2023, de 143 millions d'euros en autorisations d'engagement (AE), de près de 56 millions d'euros en crédits de paiement (CP) et de près de 1 milliard d'euros sur la période des contrats 2022-2027.

Les contrats de relance et de transition écologique (CRTE), signés à l'échelle locale et pilotés par l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), entrent dans leur troisième année de mise en œuvre. Je veux saisir cette occasion pour rappeler que les CRTE, signés à l'échelle locale, doivent permettre aux élus de disposer de visibilité sur le financement de leurs investissements pour la durée des contrats. C'est l'objet même d'une contractualisation pluriannuelle : elle doit s'appliquer dans tous les territoires de France.

Le programme Petites Villes de demain (PVD), venu compléter fort utilement le programme Action cœur de ville, se poursuit en 2023.

Comme nous le souhaitons, la notion de bourg-centre sans critère de nombre d'habitants a été retenue pour l'éligibilité des communes. C'était essentiel parce que le statut de pôle de services pour un bassin de vie n'est en aucun cas corrélé au nombre d'habitants.

Monsieur le ministre, en ce qui concerne le programme Action cœur de ville et le programme Petites Villes de demain, je pense qu'il convient d'aller jusqu'au bout de cette logique territoriale, de cette stratégie que nous approuvons de soutien aux territoires en mettant en place un programme « Villages d'avenir » destiné à l'échelon communal.

En effet, cela permettrait d'accompagner les territoires jusqu'au plus proche des habitants et d'ouvrir des perspectives aux nombreux maires de petites communes rurales, qui se sentent exclus des dispositifs existants.

Le plan ruralité que prépare la ministre déléguée chargée de la ruralité pour donner une suite à l'agenda rural me semble être la bonne occasion pour mettre en place ce nouveau dispositif et faire aboutir cette stratégie de soutien aux territoires.

Deuxième point, l'ANCT bénéficiera en 2023, au titre du programme 112, d'une subvention pour charges de service public de 63 millions d'euros.

L'agence a aujourd'hui démontré son intérêt, même si elle a encore besoin de renforcer sa visibilité à l'échelle territoriale. Elle a bénéficié en 2022 d'une hausse de treize emplois sous plafond – c'était nécessaire.

Au travers de l'ANCT, le projet de budget pour 2023 maintient les crédits d'accompagnement des collectivités rurales en matière d'ingénierie avec les chefs de projet des programmes PVD, Action cœur de ville et Territoires d'industrie, les volontaires territoriaux en administration, les chargés de mission « Fabrique des territoires », les conseillers numériques ou encore les marchés à bons de commande lancés par l'État.

Je souligne que ces crédits de soutien en ingénierie interne et externe, qui s'élevaient à 10 millions d'euros à la création de l'ANCT il y a deux ans, ont été doublés en 2021 pour être portés à 20 millions d'euros – c'était important et nous le demandions.

L'agence pilote également le déploiement de 2 500 maisons France Services auxquelles seront consacrés près de 37 millions d'euros en 2023. De nouvelles maisons France Services devraient voir le jour dès l'année prochaine. Après cette première phase réussie, nous devons engager une nouvelle étape avec pour objectif une offre de services enrichie, l'entrée de nouveaux opérateurs, des agents mieux formés aux métiers davantage reconnus, l'accès à tous les habitants facilité et un financement des maisons pérennisé et revalorisé.

Tel est le chantier à mener en 2023 avec le ministre de la transformation et de la fonction publiques, désormais en charge des maisons France Services.

Enfin, troisième point, j'en viens aux dépenses fiscales figurant au programme 112 pour un montant de près de 700 millions d'euros. Elles sont associées à plusieurs zonages, sept au total.

Ces zonages qui arrivaient à échéance à la fin de l'année 2020 ont été utilement prorogés jusqu'à la fin de l'année 2023, comme nous le souhaitons. L'année qui vient sera donc déterminante quant à l'avenir de ces dispositifs.

Parmi eux, je veux rappeler l'attachement de tous les ruraux au maintien des zones de revitalisation rurale (ZRR) et au soutien qu'elles apportent à l'économie, au secteur médico-social et aux collectivités. Leur maintien est une nécessité pour le secteur rural, je tiens à insister sur ce point.

M. Michel Canévet. Très bien !

M. Bernard Delcros, rapporteur spécial. Concernant le programme 162, « Interventions territoriales de l'État », il est doté pour 2023 de près de 86 millions d'euros en autorisations d'engagement et de 62 millions d'euros en crédits de paiement.

Au-delà de la reconduction des huit actions déjà inscrites en 2022, le projet de budget pour 2023 prévoit une nouvelle action consacrée à la mise en œuvre d'un plan de lutte contre les sargasses dans les Antilles doté de 5,1 millions d'euros.

Chers collègues, concernant les programmes 112 et 162 dont j'ai la charge, je suis favorable à titre personnel à l'adoption de leurs crédits, mais je rappelle que le vote sur la mission est global et inclus donc le volet présenté par Jean-Baptiste Blanc. Sur l'ensemble de la mission, la commission des finances a majoritairement émis un avis de sagesse. (*Applaudissements sur les travées du groupe UC.*)

Mme le président. La parole est à Mme le rapporteur pour avis.

Mme Dominique Estrosi Sassone, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques. Madame la présidente, monsieur le ministre, mes chers collègues, le budget pour le

logement qui nous est proposé prolonge plus les orientations antérieures qu'il ne fait de choix. C'est un budget de transition qui nous laisse soit inquiets, soit sur notre faim.

Cet entre-deux est particulièrement sensible sur trois dossiers clés : le financement du logement social, la rénovation énergétique et la construction neuve.

Concernant le financement du logement social, l'État a décidé de prolonger la réduction de loyer de solidarité (RLS) d'une année supplémentaire avant toute négociation d'un « pacte de confiance » avec les bailleurs sociaux ou d'une convention quinquennale avec Action Logement.

Ainsi, l'article 16 du projet de loi de finances avait pour but de prélever une nouvelle fois 300 millions d'euros à Action Logement, tandis que l'article 41 *ter* vise à maintenir le rendement budgétaire de la RLS à 1,3 milliard d'euros.

Pourtant, il n'y avait rien de naturel à cela. Le fonds national des aides à la pierre (Fnap) n'a-t-il pas vocation à être financé par l'État plutôt que par les bailleurs sociaux ? La RLS n'avait-elle pas vocation à disparaître ou, pour le moins, à décroître face à la hausse des taux d'intérêt, des coûts de construction et aux enjeux de rénovation du parc HLM ?

Pour un ministre du logement, n'est-ce pas mener une politique à courte vue que de laisser le ministère du budget prendre, de fait, le contrôle du 1 % logement ? Demain qui financera la rénovation urbaine ou Action cœur de ville, qui sont des programmes vitaux pour les collectivités territoriales ?

La rénovation énergétique des logements est le deuxième grand sujet. La loi portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, dite loi Climat et résilience, a imposé un calendrier resserré qui est susceptible d'avoir des conséquences majeures sur le logement, car de très nombreuses résidences principales sont classées E, F ou G.

Un geste attendu et depuis longtemps proposé par le Sénat a été fait dans le projet de loi de finances rectificative en doublant temporairement le déficit foncier des propriétaires de logements énergivores. Le projet de loi de finances prévoit une importante augmentation des crédits de l'Anah. Pour autant, monsieur le ministre, donnez-vous les moyens aux Français de se lancer massivement dans les rénovations globales qui leur permettront de faire de précieuses économies, y compris lorsqu'ils habitent en copropriété ? Avez-vous entrepris une levée systématique de tous les freins à ces travaux, car c'est toute une filière qui doit se mettre en mouvement ?

Quant au soutien de la construction neuve, quelle visibilité allez-vous donner ? Le logement est un secteur de temps long et d'investissement qui a besoin d'un cadre stable et clair, tout à l'opposé de niches fiscales prolongées d'une année sur l'autre.

C'est ce cadre que j'appelle de mes vœux pour l'investissement locatif, par exemple, à travers un statut du bailleur privé. Je souhaite également que soit réhabilité l'acte de construire auprès des maires et de nos concitoyens en sachant lier la capacité financière à agir avec la dynamique de la construction et de la population. Sortons enfin de l'absurdité de vouloir « construire moins pour loger plus » et répondons vraiment aux besoins des Français !

Mme le président. Veuillez conclure, ma chère collègue.

Mme Dominique Estrosi Sassone, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques. Dans ce contexte, la commission des affaires économiques a décidé de s'abstenir

sur les crédits de la mission « Cohésion des territoires ». Elle n'a pas souhaité afficher une opposition qui ne donnerait pas sa chance à des compromis constructifs, mais elle n'a pas non plus voulu donner l'impression de soutenir des évolutions qu'elle ne partage pas. (*Applaudissements sur les travées du groupe Les Républicains, ainsi que sur des travées du groupe UC.*)

Mme le président. La parole est à Mme le rapporteur pour avis. (*Applaudissements sur les travées du groupe SER.*)

Mme Viviane Artigalas, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques. Madame la présidente, monsieur le ministre, mes chers collègues, le Gouvernement propose pour 2023 des crédits dédiés à la politique de la ville en augmentation de 7,1 %, soit 39,6 millions d'euros de plus. C'est d'autant plus positif que cette hausse s'inscrit dans un effort quasi constant depuis 2017. C'est d'ailleurs cette constance que je voudrais souligner.

De fait, il n'y aura guère de moyens vraiment nouveaux, car l'essentiel servira à financer le dispositif Quartiers d'été à hauteur de 30 millions d'euros, qui est déjà en place depuis trois ans, et à abonder une enveloppe supplémentaire de 5 millions d'euros pour des postes d'adultes-relais qui sont censés être déjà officiellement ouverts.

Par ailleurs, le budget conforte l'ensemble des actions préalablement lancées, notamment les 200 cités éducatives, pérennisées jusqu'en 2027, et les bataillons de la prévention.

Cela étant, je ne veux pas minimiser notre satisfaction. Les Quartiers d'été sont confortés et leurs moyens budgétés dès le début d'année alors que, depuis leur création à l'issue du confinement en 2020, leur financement n'était assuré qu'en cours d'année, parfois très tardivement, mettant les collectivités et les associations dans une situation fort délicate. Ce dispositif était pourtant plébiscité par les maires en raison de son effet positif en termes de tranquillité publique et d'éducation.

Je serai plus critique concernant les adultes-relais en raison du décalage entre les annonces officielles, qui ont porté le nombre des postes censés être ouverts de 4 000 à 6 514 au cours du quinquennat précédent, et la réalité du terrain où 4 600 personnes sont réellement à l'œuvre. Je voudrais, monsieur le ministre, que vous vous attaquiez vraiment aux causes du problème, car on sait que la présence au plus proche des habitants est une des clés de réussite de la politique de la ville.

Ensuite, je voudrais insister une nouvelle fois sur la situation de l'Observatoire national de la politique de la ville (ONPV) pourtant central pour l'évaluation. Vous le savez, notre commission a dénoncé le fait qu'il soit devenu une coquille vide, sans personnel, sans moyen et sans lien avec la recherche ou presque. Où en êtes-vous de sa relance, monsieur le ministre ?

Enfin, je veux évoquer la contribution budgétaire de l'État au NPNRU. Le programme est entré en phase active. L'Anru va donc avoir un rythme de décaissement de l'ordre de 1 milliard d'euros par an au cours des cinq prochaines années.

Or l'État ne tient pas ses engagements. Il doit financer 1,2 milliard d'euros sur les 12 milliards du programme d'ici à 2031. De 2017 à 2022, malgré sa promesse d'apporter 200 millions d'euros, seuls 92 millions ont été versés. Reste donc plus de 1,1 milliard d'euros à payer, soit un rythme de 110 millions d'euros par an environ. Pourtant, une nouvelle

fois, en 2023, l'État ne versera que 15 millions d'euros : sa crédibilité est en jeu ! Là aussi, monsieur le ministre, nous attendons des engagements.

En conclusion, si je relève en points positifs la constance du Gouvernement dans les politiques menées et les moyens accordés à la politique de la ville, les limites que j'ai indiquées et les inquiétudes pour l'avenir, alors que se préparent les futurs contrats de ville, ont conduit la majorité de la commission des affaires économiques du Sénat à proposer de s'abstenir sur les crédits de la mission « Cohésion des territoires ». (*Applaudissements sur les travées des groupes SER et GEST. – Mme Valérie Létard applaudit également.*)

Mme le président. La parole est à M. le rapporteur pour avis. (*M. Michel Canévet applaudit.*)

M. Alain Duffourg, rapporteur pour avis de la commission des affaires sociales. Madame la présidente, monsieur le ministre, mes chers collègues, le programme 177 finance des structures d'hébergement qui permettent de lutter contre le sans-abrisme. Le nombre de places d'hébergement financées constitue le point nodal de l'examen de ce programme et absorbe 98 % de ses crédits.

Le parc d'hébergement a culminé à un niveau inédit de plus de 203 000 places en mars 2021, soit 40 000 places de plus qu'en février 2020. Dès le printemps de l'année 2021, le Gouvernement avait fait part de son intention de maintenir 200 000 places ouvertes jusqu'au 31 mars 2022, avant qu'une décrue progressive ne soit engagée au cours de l'année 2022, pour atteindre un seuil de 186 000 places en 2023.

Le Gouvernement a néanmoins renoncé à son projet de réduction de nombre de places et le programme 177 a été abondé de 40 millions d'euros supplémentaires. Ce choix va permettre de répondre à l'urgence alors que la demande de places est encore très forte.

Cependant, nous le savons tous, la lutte contre le sans-abrisme doit passer d'une réponse construite dans l'urgence s'appuyant majoritairement sur des places d'hébergement à un accès le plus rapide possible au logement, avec un accompagnement social adapté aux besoins. C'est le sens du plan Logement d'abord qui arrive à son terme cette année.

Ce plan fait l'objet d'un consensus dans le secteur, ses objectifs étant partagés par tous les acteurs associatifs. Depuis le lancement du plan quinquennal en 2017, pas moins de 390 000 personnes hébergées ou sans-abri ont accédé au logement social ou à une solution de logement adapté, avec des résultats en amélioration continue. Ces sorties vers le logement n'ont toutefois pas permis d'enregistrer une baisse de la demande d'hébergement d'urgence. En dix ans, les crédits alloués au programme ont doublé et ceux qui sont consacrés à l'hébergement d'urgence ont été multipliés par quatre.

Monsieur le ministre, nous attendons l'annonce de la prochaine séquence du plan Logement d'abord, dans les délais les plus brefs.

Néanmoins, l'examen de cette mission fait ressortir un problème récurrent qui n'a jamais été abordé : celui de l'immigration. Sur les 200 000 places qui ont été attribuées, 15 % sont allées à des nationaux, le reste a bénéficié à des personnes en situation irrégulière, sans titre de séjour ou sans papiers, voire en passe d'être expulsées.

Au regard des moyens financiers engagés par l'État dans ce projet de loi de finances, la commission des affaires sociales a émis un avis favorable sur l'adoption des crédits qui sont soumis à notre examen. (*Applaudissements sur les travées du groupe UC. – Mme Nadège Havet applaudit également.*)

Mme le président. La parole est à M. le rapporteur pour avis. (*Applaudissements sur les travées du groupe Les Républicains.*)

M. Louis-Jean de Nicolaï, rapporteur pour avis de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable. Madame la présidente, monsieur le ministre, mes chers collègues, la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable a émis un avis d'abstention sur l'adoption des crédits des programmes 112 et 162, compte tenu des faibles évolutions constatées par rapport au budget pour 2022 dans le contexte actuel d'inflation et de fragilisation croissante de l'Agence nationale de la cohésion des territoires.

Premier point, s'agissant de l'ANCT, je relève que l'agence a atteint la grande majorité des objectifs qui lui avaient été assignés. Toutefois, je crains que les financements de 2023 ne lui permettent pas de remplir pleinement sa mission de soutien à l'ingénierie sur mesure des communes, qui avait justifié sa création dans le cadre de la loi que notre commission avait examinée en 2019.

Il ne faudrait pas que l'agence ponctionne la ligne budgétaire de 20 millions d'euros prévue pour ce soutien à l'ingénierie, du fait des contraintes qui pèsent sur son fonctionnement.

Dès lors, deux solutions s'offrent à nous : soit il faut attribuer des moyens de fonctionnement à l'agence chaque fois qu'une mission nouvelle lui est confiée ; soit il faut mobiliser ses opérateurs partenaires pour qu'ils apportent à l'agence des moyens de fonctionnement.

La prochaine révision des conventions pluriannuelles qui lient l'ANCT à ses opérateurs partenaires – Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe), Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (Cerema), Anru, Anah et Caisse des dépôts et consignations – doit permettre de remettre sur la table le sujet de la coordination de l'intervention de ces opérateurs.

Deuxième point, la commission estime qu'il est nécessaire de définir une nouvelle ambition pour les politiques à destination des territoires ruraux.

La réforme des zones de revitalisation rurale (ZRR) est toujours au point mort et des politiques structurantes pour nos territoires doivent être amplifiées.

La nouvelle ministre déléguée chargée des collectivités territoriales et de la ruralité a annoncé la préparation d'un acte II de l'agenda rural. Il s'agit d'une annonce bienvenue qui doit être concrétisée et qui pourrait être prolongée par des initiatives législatives et réglementaires.

Notre commission a récemment formulé des propositions sur le commerce en milieu rural, la logistique urbaine, les déserts médicaux et les ouvrages d'art. Nous invitons le Gouvernement à s'en saisir.

Je terminerai en évoquant la question des ouvrages d'art des collectivités, plus particulièrement des ponts routiers. Notre commission a publié deux rapports sur le sujet, l'un présenté en 2019 par Hervé Maurey, Patrick Chaize et Michel Dagbert, l'autre présenté en 2022 par Bruno Belin.

Nous examinerons tout à l'heure des amendements visant à acter un soutien financier de l'État aux collectivités territoriales, à la fois dans le recensement et le diagnostic de ces ponts, mais aussi et surtout pour les accompagner dans la réparation des ouvrages posant des problèmes de sécurité.

Le programme « ponts » du Cerema est une première réponse intéressante, mais il faut nettement l'amplifier. Trop de maires se sentent démunis sur ce sujet. Le chantier est colossal, puisque les besoins de financement en matière de travaux de réparation représentent entre 2 milliards et 3 milliards d'euros uniquement pour les ponts du bloc communal.

Enfin, je défendrai un amendement au nom de la commission, visant à augmenter, dans des proportions modestes, le soutien de l'État à la reconquête de la qualité de l'eau dans la région Pays de la Loire. (*Applaudissements sur les travées des groupes Les Républicains et UC. – Mme Nadège Havet applaudit également.*)

Mme le président. Dans la suite de notre discussion, je vous rappelle que le temps de parole attribué à chaque groupe pour chaque discussion comprend le temps d'intervention générale et celui de l'explication de vote.

Par ailleurs, le Gouvernement dispose au total de quinze minutes pour intervenir.

La parole est à M. Éric Gold.

M. Éric Gold. Madame la présidente, monsieur le ministre, mes chers collègues, le budget de la mission « Cohésion des territoires » frôlera pratiquement les 18 milliards d'euros de crédits en 2023. Si cela peut sembler important, chaque crédit compte, puisque cette mission se caractérise par la recherche permanente de la solidarité : d'un côté, garantir à tous le droit de vivre dans la dignité en permettant l'accès à un logement décent ou, à défaut, à un toit ; de l'autre, assurer dans la mesure du possible l'équité entre les territoires de la République.

La crise structurelle du logement, à laquelle viennent se superposer une crise énergétique et une inflation qui s'installe dans la durée, nous préoccupe.

Le foncier continue de se raréfier, alors que nous devons poursuivre la lutte contre l'artificialisation des sols ; les objectifs ne sont pas tenus en matière de production de logements sociaux ; le parc de logements existants, privé comme public, comprend environ 5 millions de passoires thermiques quand la sécurité d'approvisionnement énergétique est de moins en moins garantie...

Malgré les moyens consacrés annuellement à la politique du logement, soit environ 2 % de notre produit intérieur brut, les loyers et les prix d'acquisition des biens immobiliers demeurent très élevés dans les villes. Les jeunes et les ménages modestes peinent à accéder à la propriété. La part des primo-accédants modestes n'est que de 21 %. Nous soutiendrons donc les amendements déposés qui visent à rétablir l'APL accession, supprimée en 2018. Ce type de mesures devrait être privilégié par rapport aux dispositifs fiscaux en faveur de l'investissement locatif, bien plus coûteux pour les finances publiques.

Le développement de la construction ne peut être une réponse partout, alors que nous disposons dans notre pays de bâti inutilisé, car fortement dégradé, dont on pourrait accompagner l'acquisition grâce à des aides importantes et lisibles à la rénovation plutôt que de continuer à favoriser la dispersion de l'habitat. Si la montée en puissance de MaPrimeRénov' doit être saluée, les rénovations globales ne parviennent pas à progresser.

Encore faut-il, monsieur le ministre, que l'on n'entrave pas la réhabilitation des logements et la redynamisation des centres-villes historiques, composés essentiellement de

bâtiments énergivores et dégradés qui se vident de leurs habitants, notamment en secteur sauvegardé, soit dans 46 % des communes.

Aussi, à titre d'illustration, je regrette que la transformation de l'avis conforme des architectes des Bâtiments de France en avis simple pour l'installation de panneaux photovoltaïques n'ait finalement pas été retenue au Sénat, lors de l'examen du projet de loi relatif à l'accélération de la production d'énergies renouvelables.

Surtout, l'État doit reprendre en main la politique d'aménagement du territoire et, pour cela, permettre aux élus locaux de faire vivre leur territoire.

L'ANCT n'est pas, à notre sens, dotée de moyens en ingénierie territoriale suffisants – ce « sur-mesure » permettant d'accompagner les élus dans la réalisation de leurs projets. Les programmes nationaux, tels qu'Action cœur de ville ou Petites Villes de demain, sont bienvenus pour les collectivités qui ont été retenues. Les autres, en particulier les communes et les communautés de communes rurales, ne parviennent tout simplement pas à monter les dossiers pour réaliser des projets et obtenir les crédits. De surcroît, 6 millions sur les 20 millions d'euros de l'enveloppe dédiée à l'ingénierie territoriale ont été puisés pour financer les chefs de projets de Petites Villes de demain.

Or, face aux crédits ouverts dans le cadre du plan de relance, puis maintenant du fonds vert, le manque d'ingénierie territoriale – et surtout d'un guichet unique, comme cela avait été annoncé par le Président de la République – pénalise les collectivités et ne peut que susciter des frustrations.

L'agence fêtera ses 3 ans prochainement ; nous sommes persuadés que la déconcentration de ses interventions doit être accélérée là où les besoins sont avérés. Le recours à des volontaires territoriaux en administration (VTA) ne peut constituer une réponse satisfaisante.

Les crédits sont d'ailleurs sous-consommés. À défaut de disposer d'un guichet unique auprès de l'ANCT, les préfectures étant bien occupées par ailleurs, le recrutement de chefs de projets, métier qui requiert une certaine expertise, serait plus pertinent pour soutenir les communes et les communautés de communes rurales dans cette fameuse logique ascendante attendue par les élus. Nous présenterons des amendements en ce sens.

La transition écologique et énergétique ainsi que la politique d'aménagement du territoire ne pourront être menées à bien sans la pleine participation des collectivités et sans une cohésion harmonieuse entre les territoires.

Au regard des moyens qui seront engagés en 2023, le groupe RDSE votera pour les crédits de cette mission.

Mme le président. La parole est à M. Stéphane Sautarel. (*Applaudissements sur les travées du groupe Les Républicains.*)

M. Stéphane Sautarel. Madame la présidente, monsieur le ministre, mes chers collègues, la mission « Cohésion des territoires » comprend plusieurs programmes autour de deux grands volets : la politique des territoires, sur laquelle j'interviendrai plus longuement, avec des programmes spécifiques dont la lisibilité doit être encore renforcée pour une plus grande efficacité et une ambition accrue, et la politique du logement et de l'urbanisme.

Les programmes 112 et 162, qui concernent la première de ces politiques, constituent un des volets de l'action territoriale qui figure dans le budget de l'État.

Si les moyens accordés à l'ANCT, dont 20 millions d'euros sont consacrés à l'appui des projets portés par les territoires, sont stables, hors plan de relance, il est bien évident qu'ils ne répondent pas à l'intégralité des besoins de nos territoires. C'est pourquoi il conviendrait : d'une part, pour renforcer l'ancrage local de l'ANCT, d'expérimenter un appui partenarial renforcé aux agences techniques départementales (ATD), qui sur le terrain sont les premières interlocutrices des collectivités ; d'autre part, de limiter notre corset réglementaire et normatif pour faciliter l'émergence des projets dans des délais raisonnables.

Il faut en effet sortir du système d'autorisation préalable généralisé pour toute décision.

Avant de prendre une décision ou de construire un équipement, on est de plus en plus obligé de s'inscrire dans des schémas directeurs qui s'imposent ensuite aux collectivités, et de procéder à l'actualisation d'une somme de documents qui sont opposables en droit. Tout cela prend du temps – des délais qui ne sont plus toujours compris – et oblige à avoir une ingénierie technico-juridico-administrative qui amplifie les fractures territoriales en défavorisant, voire en excluant, les collectivités qui n'en ont pas les moyens. Il faut absolument que les procédures inspirent de nouveau confiance.

Les crédits proposés pour le réseau France Services sont stables, à hauteur de 36,3 millions d'euros. Le déploiement de ces maisons, qui bénéficient d'un forfait d'accompagnement financier à hauteur de 30 000 euros, a en effet atteint sa vitesse de croisière.

Je veux saluer le travail de notre rapporteur spécial, Bernard Delcros, très investi sur cette action, qui a conduit une mission de contrôle éclairante, confirmant la pertinence du dispositif, mais aussi certaines limites, et donnant quelques pistes d'amélioration, notamment quant au renforcement de leur lien avec les communes du territoire.

À ce titre, je soutiens la démarche visant à accroître le forfait alloué pour tendre vers une participation moitié-moitié. L'objectif serait de parvenir à une participation de l'État et de ses opérateurs de 50 000 euros, au titre des missions de service public nationales assurées par les communes et les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), qu'il n'est pas possible de mobiliser dans la durée au-delà de la moitié du coût, lequel s'établit à 100 000 ou 110 000 euros. Passer de 30 000 à 35 000 euros de forfait contributif en 2023 serait déjà une première étape.

Enfin, la question sensible des zonages et en particulier des ZRR doit être rapidement traitée pour donner lisibilité et garanties. Si l'on peut se féliciter d'une prorogation du système actuel jusqu'au 31 décembre 2023, il est clair qu'il faudra très vite harmoniser le zonage, adapter les mesures sur la base de l'évaluation réalisée et, sans doute, introduire des mesures nouvelles, plus positives encore, de valorisation renforcée des aménités rurales.

Pour ce qui concerne le volet relatif au logement et à l'urbanisme, qui représente 17,9 milliards d'euros, en plus de la dépense fiscale de 15,9 milliards d'euros et des ressources affectées, je me contenterai d'une seule observation, qui tient à l'inquiétude majeure ressentie dans tous nos territoires ruraux. Il s'agit, bien sûr, de la mise en place du ZAN, qui doit être assouplie, territorialisée et différenciée. De ce point de vue, la mission de contrôle, transversale et transpartisane, dont notre collègue Jean-Baptiste Blanc est le rapporteur et qui rendra ses conclusions et propositions dans une quinzaine de jours, devrait être éclairante ; j'espère que celles-ci seront entendues.

Il faut rendre aux maires la capacité à maîtriser l'aménagement de leur territoire afin que les territoires ruraux ne soient pas victimes de la double peine : d'une part, avoir encore des besoins d'équipement parce qu'ils ont peu consommé d'espaces dans le passé, et, d'autre part, être les plus gros contributeurs à la non-artificialisation des sols. Ils doivent garder une capacité à agir !

Dans nos territoires, nous manquerons probablement d'agriculteurs avant de manquer de terrains agricoles. Il faut donc que l'espace, qui est notre richesse, soit maîtrisé par les acteurs locaux. J'interviendrai de nouveau dans le débat sur cette question essentielle ; à cet égard, nous devons donner des gages à nos territoires. (*Applaudissements sur les travées du groupe Les Républicains.*)

Mme le président. La parole est à M. Jacques Fernique.

M. Jacques Fernique. Madame la présidente, monsieur le ministre, mes chers collègues, cette mission budgétaire rassemble des dispositifs relevant de trois commissions permanentes de notre assemblée. Elle traite en partie du logement, de l'hébergement d'urgence, de la politique de la ville, des outils de contractualisation entre l'État et les collectivités, de l'action de l'ANCT en appui aux projets territoriaux et d'une série d'interventions territoriales ciblées : algues vertes en Bretagne, chlordécone en Martinique et Guadeloupe, etc.

Bref, cette mission est assez disparate, mais ses différents composants nécessitent, en commun, un renforcement des dispositifs de soutien pour contrer les basculements dans la précarité et lever les obstacles, aggravés par les crises, aux dynamiques de nos territoires en transition.

Disons-le d'emblée, pour ce qui est de ce renforcement, le compte n'y est pas tout à fait puisque, à périmètre constant, en intégrant l'inflation, les crédits de cette mission devraient diminuer en volume de près de 2 %.

Très sommairement, dans le temps qui m'est imparti, voici les principales appréciations, préoccupations et propositions du groupe Écologiste – Solidarité et Territoires (GEST).

Nous ne discernons pas dans les trois programmes dédiés au logement une vision politique et des orientations nouvelles conséquentes répondant à l'ampleur du mal-logement, régulant de façon volontariste les prix tant du loyer que du foncier, procurant aux bailleurs sociaux les marges de manœuvre à la hauteur des besoins criants, permettant aux primo-accédants, aux étudiants et aux jeunes couples d'accéder au logement dans les cœurs de nos métropoles et les zones touristiques colonisés par les Airbnb, les résidences secondaires, les locations saisonnières et de trop nombreux logements vacants.

Face à l'absence de réelle volonté de répondre à ces sujets par des crédits à la hauteur, mon groupe votera, bien sûr, les amendements visant à améliorer les APL, aider l'accession à la propriété des ménages modestes, réduire les logements inadaptés aux personnes dépendantes, héberger les femmes victimes de violences.

Pour ce qui est de l'hébergement d'urgence, la forte tension a obligé le Gouvernement à annuler la réduction prévue de 14 000 places, face à l'ampleur du nombre de personnes, de familles et d'enfants à la rue, survivant dans des conditions indignes dans nos grandes villes, notamment à Strasbourg. L'État ne peut laisser sans appui réel nos collectivités en première ligne face à ces drames humains sur lesquels les engagements pris au plus haut niveau n'ont pas été tenus.

Les collectivités impactées souhaitent travailler sur la question des hébergements d'urgence avec un État qui soit réceptif à leurs propositions : avec un État facilitateur, on y arrivera mieux !

Toujours sur le front du logement, la véritable nouveauté est le renforcement des moyens de l'Anah pour la rénovation thermique. La dernière note de France Stratégie convaincra sans doute ceux qui n'avaient pas pris toute la mesure du gouffre énergétique qu'est notre parc résidentiel. MaPrime-Rénov' prend certes de l'ampleur, mais son bilan énergétique avéré est bien plus réduit. Il représente pour l'instant 0,45 % d'économies sur la consommation totale du parc résidentiel.

Nous sommes donc encore très loin de rénovations globales mises en œuvre de manière massifiée. Le groupe écologiste proposera au Sénat d'enquêter de façon approfondie et de faire des propositions pour que ces politiques publiques trouvent la voie de l'efficacité.

Sur le front des quartiers de la politique de la ville, la persistance d'une pauvreté et d'un chômage nettement plus importants oblige à amplifier nos actions publiques.

Le nouveau programme national de renouvellement urbain est entré en phase active : si les bailleurs sociaux et Action Logement sont au rendez-vous, l'État n'a, pour sa part, pas tenu ses engagements, soit un rythme de 110 millions d'euros par an : avec 15 millions pour 2023, on en est loin ! Et l'Observatoire national de la politique de la ville, en panne et indigent, est loin d'être l'outil d'évaluation qu'il faudrait.

Au moment où les perspectives financières des collectivités s'assombrissent lourdement, où leur capacité à mener leurs indispensables investissements d'avenir est fragilisée, les programmes et dispositifs d'accompagnement apparaissent d'autant plus essentiels. Dans ce contexte tendu, l'ANCT ne peut se borner à accepter une stabilité de ses moyens. Au regard de ses missions, notamment pour le déploiement de nombreux programmes nationaux, pour l'accompagnement en ingénierie des élus en vue de les aider à concrétiser leurs propres projets, le budget de l'ANCT est manifestement insuffisant.

Enfin, les membres de mon groupe sont de ceux, nombreux ici, qui pensent que l'État doit renforcer sa part de prise en charge des maisons France Services, qui sont des palliatifs utiles au recul des services publics dans les territoires de la République. Je proposerai d'ailleurs un amendement dotant ces maisons d'une compétence et de moyens pour l'accompagnement et le conseil en mobilité. Avec l'avènement des zones à faibles émissions (ZFE) et la décarbonation accélérée des déplacements, voilà un service d'intérêt public qui s'impose !

Puisqu'il me faut conclure, vous aurez compris que le vote de mon groupe sur les crédits de cette mission sera complètement conditionné au sort qui sera fait aux nombreux amendements nécessaires visant à contrer les basculements dans la précarité et lever les obstacles aux dynamiques de nos territoires en transition. (*Mmes Raymonde Poncet Monge et Martine Filleul applaudissent.*)

Mme le président. La parole est à Mme Nadège Havet.

Mme Nadège Havet. Madame la présidente, monsieur le ministre, mes chers collègues, dotés de 60 milliards d'euros dans ce projet de loi de finances pour 2023, les ministères de la transition écologique, de la cohésion des territoires et de la transition énergétique voient leurs budgets atteindre un niveau inédit : des moyens d'ampleur face à des défis, nous le savons, colossaux.

La mission qui nous occupe ce matin tend à soutenir la cohésion entre les territoires, en accompagnant les collectivités territoriales, dont les ressources sont confortées, et en maintenant notre mobilisation en faveur des territoires et des personnes les plus fragiles. Les crédits dédiés sont en hausse de 3,7 % en autorisations d'engagement et de 3,9 % en crédits de paiement par rapport à 2022.

Je veux revenir, tout d'abord, sur les crédits affectés à l'hébergement et au logement, au travers des programmes 109, 135 et 177, dotés à eux seuls de près de 17 milliards d'euros.

Il convient de noter la progression sensible des moyens alloués à l'Agence nationale de l'habitat, qui ont plus que doublé, afin de couvrir la création de 25 postes supplémentaires, d'accompagner le déploiement du réseau France Rénov' et de préparer l'adaptation des logements au vieillissement de la population avec le déploiement de MaPrimeAdapt'.

Le budget consacré aux aides personnalisées au logement augmente, quant à lui, de près de 300 millions d'euros pour accompagner les décisions que nous avons prises cet été, avec la revalorisation des APL, de l'ordre de 3,5 %, pour lutter contre l'inflation. Il se situe à 13,3 milliards d'euros.

Le programme 177, qui représente 2,8 milliards d'euros, est destiné à l'accès au logement pour les personnes sans abri ou mal logées. Les capacités d'accueil du parc d'hébergement généraliste financé par l'État seront renforcées pour atteindre 197 000 places d'hébergement l'année prochaine, grâce à une enveloppe supplémentaire de 40 millions d'euros.

Est aussi prévu le financement de la revalorisation des métiers du secteur accueil-hébergement-insertion (AHI).

En matière de politique de la ville, au travers du programme 147, l'engagement financier du Gouvernement se poursuit, là encore avec une hausse de 7 % des crédits. Celle-ci est supérieure à l'inflation anticipée, et en augmentation constante depuis cinq ans.

Les objectifs sont les suivants : poursuivre le financement du dispositif Quartiers d'été, qui rencontre un grand succès dans nos communes ; accompagner la montée en puissance de l'Établissement pour l'insertion dans l'emploi (Epidé) ; financer des postes d'adultes-relais supplémentaires, qui permettront à des personnes sans emploi ou bénéficiant d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE) d'assurer des missions de médiation sociale et culturelle de proximité ; et assurer la continuité de plusieurs politiques lancées il y a quelques années – je pense tout particulièrement aux 200 cités éducatives qui sont pérennisées jusqu'en 2027 : cela donnera de la visibilité aux nouveaux cadres locaux de coordination, qui doivent permettre de mieux accompagner les jeunes dans leur parcours éducatif, de leur naissance jusqu'à leur insertion professionnelle.

Le programme 112 a, quant à lui, pour objet l'impulsion et la coordination de la politique d'aménagement des territoires, pour assurer l'égal accès des citoyens à un socle de services fondamentaux.

Je ferai ici référence à cinq actions principales : l'accompagnement des maisons France Services, dont il existe désormais une trentaine, labellisées, dans le Finistère et plus de 2 000 sur le territoire national ; la déclinaison de l'agenda rural *via* notamment le programme Petites Villes de demain ; le programme Territoires d'industrie ; les contrats de plan État-région ; ou encore le plan Action cœur de ville, dont le second volet vient d'être annoncé – le dispositif gouverne-

mental restera le même, avec un axe environnemental fort et une enveloppe de 5 milliards d'euros sur quatre ans, au lieu de six.

De son côté, l'ANCT voit sa subvention pour charges de service public stabilisée.

Au travers du programme 162, il s'agit de mettre à disposition des acteurs locaux de l'État une enveloppe budgétaire unique « fongibilisée », en provenance de programmes multiples.

Plusieurs d'entre eux sont, là aussi, consacrés à des problématiques environnementales territoriales : la continuité du financement de l'action Eau-Agriculture en Bretagne, qui vise à réduire le développement des algues vertes ; ou encore, la création d'une nouvelle action afin de lutter contre la prolifération des algues sargasses aux Antilles – quatorze communes sont concernées en Guadeloupe, et neuf en Martinique.

Globalement, on constate donc une continuité bienvenue des politiques publiques en la matière, celles mises en place depuis 2017 avec, une nouvelle fois, une dimension environnementale prépondérante.

Notre groupe se prononcera en faveur de ces crédits.

Mme le président. La parole est à M. Denis Bouad. (*Applaudissements sur les travées du groupe SER.*)

M. Denis Bouad. Madame la présidente, monsieur le ministre, mes chers collègues, dans son discours de politique générale, Mme la Première ministre rappelait que « pour la plupart des Français, le logement est la première dépense ». Malheureusement, malgré cette réalité, les politiques du logement n'ont pas fait partie des grandes priorités de la précédente législature... Le montant de 1,4 milliard d'euros qui est prélevé chaque année sur les offices publics de l'habitat (OPH), *via* la réduction de loyer de solidarité, en est la plus criante illustration.

Dès 2018, les bailleurs sociaux ont alerté sur les conséquences de cette disposition. Une clause de revoyure avait alors été décidée.

J'entends ceux qui disent que, malgré les secousses, la situation financière des organismes HLM est aujourd'hui stabilisée. J'entends parfois les mêmes discours au sujet des finances des collectivités locales...

Alors oui, les bailleurs sociaux, comme les collectivités, sont des gestionnaires responsables – mais à quel prix ?

La construction de logements sociaux a diminué de 36 % en quelques années ! Ce constat doit nous inciter à sortir d'une approche comptable. La simple stabilisation financière des organismes HLM ne peut pas être un objectif suffisant à l'heure où plus de 2 millions de Français sont dans l'attente d'un logement social.

L'urgence de l'inflation ne doit pas nous empêcher d'agir durablement pour le pouvoir d'achat des Français au travers de politiques structurantes. Le logement pourrait être la première de ces politiques, et le logement social le premier de nos leviers !

Il faut le rappeler, sept personnes sur dix sont éligibles à un logement social, et y habiter permet de réaliser une économie de 227 euros par mois en moyenne. À l'heure où le marché de l'immobilier accentue les inégalités, mesurons la portée de ces chiffres !

Nous avons entendu l'annonce par Mme la Première ministre d'un pacte de confiance avec les acteurs du logement social. Dans ce cadre, une remise à plat de la RLS serait un bon premier pas pour dessiner les contours de cette confiance.

Le fait de reconnaître le logement social comme « politique de première nécessité vis-à-vis de la Nation » en soumettant l'ensemble des investissements des organismes HLM à une TVA au taux réduit de 5,5 % serait également un bon signal. Aussi, je regrette que les amendements que nous avons déposés en ce sens n'aient pas été retenus dans le projet de loi de finances.

Par ailleurs, la flambée des prix de l'énergie exige des réponses urgentes et ciblées, comme une application sans faille du bouclier tarifaire. Elle met également en lumière la nécessité d'accélérer la rénovation énergétique des logements en priorisant les ménages précaires par la mise en place d'un prêt à taux zéro (PTZ).

Il nous faut favoriser des travaux plus ambitieux pour que l'on perçoive, enfin, les signes concrets d'une transition énergétique encore trop inefficace et inégalitaire. Nous y reviendrons au cours du débat.

S'agissant du nouveau plan Logement d'abord, quelles seront les orientations et, surtout, quels seront les moyens pour renforcer l'accompagnement social encore trop insuffisant pour les plus précaires ?

A contrario, certains de nos amendements ont été retenus et certaines mesures vont dans le bon sens.

Je pense au dispositif MaPrimeAdapt', qui favorisera l'adaptation des logements au vieillissement de la population. Il s'agit là d'un véritable défi pour notre société et nous devons nous donner les moyens de le relever. Nous sommes donc heureux que l'amendement que nous avons proposé afin d'encourager la cohabitation intergénérationnelle ait été retenu.

Nous sommes également satisfaits de l'adoption de notre amendement visant à prolonger le PTZ jusqu'en 2026. C'est un sujet important, car l'obtention de crédits immobiliers est de plus en plus contrainte pour les ménages modestes.

Dans la même optique, nous voterons l'amendement déposé par Mme la rapporteure Viviane Artigalas, relatif à l'APL accession, car cette aide a un véritable effet déclencheur pour de nombreux ménages.

Malgré quelques avancées positives, ce projet de budget du logement ne se démarque pas des politiques menées lors du précédent quinquennat. Si cela peut s'expliquer, compte tenu du calendrier, nous espérons vivement que le prochain budget sera celui de la rupture !

De nombreux signaux d'alerte sont aujourd'hui au rouge pour ce qui concerne le logement des Français : les parcours résidentiels tels qu'on les connaissait il y a trente ans n'existent plus ; la part des ménages propriétaires de leur résidence principale ne progresse plus ; la tension entre l'offre et la demande ne cesse de se renforcer ; le nombre de résidences secondaires et de logements occasionnels augmente plus vite que l'ensemble du parc ; enfin, la disponibilité du foncier et son prix sont de plus en plus contraints, y compris dans nos territoires ruraux.

Monsieur le ministre, face à ce constat, le président Patrick Kanner vous a appelé, au nom des sénateurs socialistes, à faire du logement la grande cause nationale de ce quinquennat.

Nous ne pouvons pas nous satisfaire des dispositions qui sont prises dans le projet de loi de finances pour 2023, mais nous espérons toujours que cet appel soit entendu et que, dans le prochain projet de loi de finances et les suivants, le logement devienne enfin cette grande cause nationale. *(Applaudissements sur les travées du groupe SER. – Mme Marie-Claude Varailles applaudit également.)*

Mme le président. La parole est à Mme Marie-Noëlle Lienemann.

Mme Marie-Noëlle Lienemann. Madame la présidente, monsieur le ministre, mes chers collègues, non seulement la crise du logement perdure, mais elle s'amplifie.

Le logement coûte trop cher et plombe de plus en plus le pouvoir d'achat de nos concitoyens. La construction de logements, et particulièrement celle de logements sociaux ou abordables, s'effondre.

Le nombre de logements indignes ne diminue pas, et du fait du vieillissement du parc, ils sont même de plus en plus nombreux et dangereux. La résorption des passoires thermiques n'a pas trouvé un rythme de croisière permettant d'atteindre les objectifs fixés par la loi de 2019 relative à l'énergie et au climat !

D'une certaine façon, monsieur le ministre, vous le reconnaissez il y a quelques jours, en indiquant : « On doit tous se mobiliser pour que le logement ne devienne pas la bombe sociale de demain. »

Ce budget répond-il à cette injonction ? Hélas, la réponse est non ! Aucun réel progrès n'y est inscrit pour enrayer cette crise ; pis, certains reculs y sont consacrés.

D'abord, ce budget ne contient aucune décision qui réparerait les graves erreurs du précédent quinquennat, qu'il s'agisse des APL, du prélèvement sur les bailleurs HLM avec la RLS, du niveau de la TVA pour le logement social... Rien pour réguler les dérives de prix, en particulier ceux du foncier, qu'il serait grand temps d'encadrer pour stopper cette spirale haussière qui renchérit indûment la production de nouveaux logements, et accentue la ségrégation sociale et spatiale. Il est pourtant urgent de s'attaquer à la rente foncière.

Ce budget ne répond pas à l'urgence sociale et ne prend pas en compte l'impact redoutable de l'inflation et de la hausse des prix de l'énergie.

Le Gouvernement n'a pas retenu la proposition de gel des loyers que défend notre groupe, et a fixé à 3,5 % la hausse de l'indice de référence des loyers (IRL), soit un niveau supérieur à la hausse moyenne des salaires cette année. De fait, cette décision pénalisera un grand nombre de foyers, en diminuant leur pouvoir d'achat.

Les APL ne devraient augmenter que de 3,5 %, ce qui ne compense pas la hausse effective de la quittance, laquelle comprend non seulement les loyers, mais aussi les charges locatives, en particulier le chauffage. Or ces dernières augmentent très fortement et le bouclier énergétique ne couvre pas l'entièreté de ces hausses. De plus, de nombreux locataires HLM n'en bénéficient toujours pas.

Nous regrettons que le forfait charges des APL, qui n'avait pas été revalorisé depuis douze ans, ne soit pas fortement augmenté cette année, alors que tout pourtant le justifie. La hausse de 2 euros, décidée en juillet dernier, ne suffit évidemment pas.

Vous auriez pu, à cet effet, utiliser les crédits d'un montant de 1,5 milliard d'euros économisés par l'État sur le dos de populations modestes, avec la mise en place de la contemporanéité des APL sans en revaloriser le niveau.

Refus de taxer les superprofits, mais ponction sur les APL et les bailleurs sociaux : oui, monsieur le ministre, c'est bien le terreau d'une bombe sociale !

La hausse du taux du livret A s'ajoute au maintien de la RLS, dont nous demandons l'abrogation, ces deux mesures obérant de façon inquiétante les capacités des organismes HLM de construire, de rénover et d'entretenir leur parc.

Ce budget consacre le total désengagement de l'État dans l'aide à la pierre pour le logement social, qui en a pourtant fortement besoin pour produire plus et pour fixer des loyers moins chers, mieux adaptés aux ressources des familles.

Le Fnap n'est plus abondé par l'État depuis plusieurs années, mais seulement par les bailleurs sociaux et Action Logement. S'il est maintenu cette année au même niveau que précédemment, ce qui déjà est très insuffisant et ne suit pas l'importante hausse des coûts des travaux, c'est au prix d'un prélèvement de 300 millions d'euros sur Action Logement.

Le Sénat a bien voté un amendement contestant ce prélèvement, mais il a en même temps très clairement signifié que cela devait être compensé par l'État et qu'il ne saurait y avoir en conséquence une baisse de la dotation du Fnap. Le maintien de cette dotation doit être garanti. C'est pour notre groupe – et, je le crois, pour notre assemblée – une priorité absolue.

Le Fnap est le seul outil qui assure vraiment l'égalité d'accès aux subventions pour tous les organismes HLM, quel que soit leur statut.

L'accession sociale à la propriété semble avoir disparu des radars du Gouvernement. C'est pourtant tout à la fois une aspiration de nos concitoyens et un atout pour le parcours résidentiel et, dans bien des cas, pour la mixité sociale.

Mme le président. Il faut conclure, ma chère collègue.

Mme Marie-Noëlle Lienemann. L'absence d'engagement sur le PTZ au-delà de 2023 va bloquer le lancement des nouveaux projets, ce qui n'est pas acceptable. J'espère d'ailleurs, monsieur le ministre, que vous accepterez l'amendement que le Sénat a adopté sur ce point.

Les hausses de taux et les restrictions de l'accès au crédit qui pénalisent les catégories populaires et moyennes rendent nécessaire l'institution d'une prime d'accession sociale pour y remédier. Mais, pour l'heure, rien n'est prévu !

Dans ces conditions, le groupe CRCE ne votera pas ce budget. *(Applaudissements sur les travées des groupes CRCE, SER et GEST.)*

Mme le président. La parole est à Mme Valérie Létard.

Mme Valérie Létard. Madame la présidente, monsieur le ministre, mes chers collègues, au-delà du seul exercice comptable et budgétaire, la mission dont nous discutons aujourd'hui – mais c'est aussi valable, plus largement, pour le projet de loi de finances (PLF) – doit nous amener à réfléchir au modèle de société que nous souhaitons soutenir pour les générations futures et pour notre pays.

Cette discussion intervient dans un contexte que nous savons perturbé, au lendemain d'une crise sanitaire. Nos concitoyens doivent désormais faire face à des difficultés liées à l'inflation, à la crise énergétique et aux nombreuses incertitudes qui en découlent.

À ces crises vient s'ajouter celle du logement. Nous le savons, nous devons relever de nombreux défis : rendre plus sobres nos logements pour atteindre la neutralité carbone ; continuer de construire pour soulager les zones tendues et faire face à la demande sur tout le territoire ; et favoriser le parcours résidentiel, source d'épanouissement familial et personnel pour nos concitoyens.

C'est pourquoi nous entendons, monsieur le ministre, rappeler aujourd'hui, au sein de cet hémicycle, que le logement est un bien de première nécessité, et non pas une variable d'ajustement des politiques publiques de l'État.

À ce titre, nous soutenons les mesures prises en faveur de l'hébergement des personnes vulnérables. Nous saluons la revalorisation des métiers du secteur accueil-hébergement-insertion, qui représentera 148 millions d'euros de plus en 2023, ainsi que les nouveaux développements du plan Logement d'abord destiné aux plus fragiles – les crédits supplémentaires s'élèvent à 44 millions d'euros.

Notre pays doit rester fidèle au principe d'accueil inconditionnel : le Gouvernement a d'ailleurs accepté d'amender le budget initial de 40 millions d'euros pour maintenir les 195 000 places d'hébergement, renonçant ainsi à en baisser le nombre.

L'État doit créer les conditions et mettre les moyens nécessaires pour s'assurer que cet accueil inconditionnel est effectivement mis en œuvre, mais il doit l'être de manière maîtrisée et il ne doit pas être dévoyé.

Le volume de places, qui a augmenté pendant la crise du covid-19, doit être maintenu : il constitue désormais un plateau que l'on ne peut restreindre. Nous resterons vigilants sur ce point.

Sur le plan budgétaire, des efforts importants sont également réalisés pour la rénovation énergétique des bâtiments et des logements. En effet, l'Anah voit son budget s'accroître de 900 millions d'euros *via* le programme 174 et de 219 millions grâce à l'affectation de recettes de quotas carbone.

Dans un contexte où la France se fait rappeler à l'ordre pour son retard en matière de rénovation énergétique des logements, l'Anah doit renforcer son intervention. Rappels que, entre 2019 et 2021, toutes aides confondues, les décaissements du réseau ont été multipliés par trois et le nombre de logements aidés par cinq.

Concernant MaPrimeRénov', le compte n'y est pas totalement, malgré des moyens importants : elle a été attribuée à 644 000 logements en 2021 pour un montant moyen de 3 200 euros. MaPrimeRénov' Sérénité a permis, cette même année, la rénovation de 41 000 logements, dont plus de 23 000 ont bénéficié d'une bonification pour sortie de passoire thermique. MaPrimeRénov' Copropriétés fait son chemin, avec 12 000 logements concernés en 2021.

J'en viens à un point sur lequel je souhaite attirer votre attention, monsieur le ministre. Si les efforts sont importants s'agissant du dispositif MaPrimeRénov', il manque malgré tout une réflexion sur ce que devrait être notre ambition : la massification de la rénovation des logements. D'autant que le crédit d'impôt a été supprimé pour les classes moyennes, qui sont aujourd'hui en difficulté.

Les enveloppes déléguées aux préfets de région sont insuffisantes dans certaines régions. Ainsi, dans la mienne, il manque 40 millions d'euros. Nous subissons donc des retards dans l'instruction des dossiers.

Il nous faut aussi intensifier les politiques de sobriété énergétique. Les objectifs à atteindre font face à de nombreuses injonctions contradictoires qui sont imposées aux acteurs du logement.

De l'interdiction progressive de louer des passoires thermiques, votée dans la loi Climat et résilience, au ZAN et sa déclinaison dans nos territoires – j'associe à cette réflexion mon collègue Jean-Baptiste Blanc –, la transition énergétique dans notre pays est trop souvent synonyme d'une vision décliniste du logement.

À la lecture de ce budget, nous avons l'impression qu'il faudrait que nous construisions moins pour loger plus, comme l'a rappelé notre rapporteur pour avis Dominique Estrosi Sassone : l'équation est manifestement insoluble.

Le secteur de la construction de logements neufs est en grande souffrance. Or on ne peut prétendre vouloir protéger les générations futures, si on ne leur laisse pas de place pour se construire un foyer. Il ne s'agit pas là de faire le procès de la transition écologique ; bien au contraire, elle est indispensable, car elle permettra de conforter la situation des ménages grâce à une maîtrise de leurs charges. Je continuerai à défendre la nécessité d'agir à ce sujet, mais il faut être attentif à la mise en œuvre des politiques que nous mettons en place. Il faut marcher sur deux jambes : la rénovation et la construction.

La mission conjointe de contrôle relative à la mise en application du ZAN, que j'ai l'honneur de présider et dont le rapporteur est Jean-Baptiste Blanc, sera force de propositions en la matière : il sera nécessaire de corriger nos ambitions pour que le ZAN et l'acte de construire puissent converger.

Le conflit entre les objectifs de ces politiques publiques majeures est aujourd'hui manifeste. Les choix politiques opérés, qui auraient dû – et pu ! – s'inscrire dans une logique de développement durable, semblent avoir fait l'impasse sur l'aspect économique et social au profit du seul aspect environnemental, alors qu'il aurait fallu les conjurer.

En 2023, les crédits consacrés au financement des APL augmentent de 292 millions d'euros. C'est la traduction des décisions votées cet été dans le cadre du projet de loi portant mesures d'urgence pour la protection du pouvoir d'achat, qui prévoit d'accroître de 3,5 % les paramètres de calcul des APL en raison de l'inflation.

Nous pourrions nous en féliciter, s'il ne s'agissait pas en fait d'une simple mesure de réaction qui nous rappelle avant tout le contexte dans lequel elle s'inscrit : une crise du logement.

Cette dernière n'épargne pas le monde du logement social, dont les difficultés sont déjà malheureusement bien connues.

Les bailleurs sociaux, fragilisés depuis 2018 par la RLS, voient leurs difficultés s'accroître, notamment en ce qui concerne le manque d'autofinancement. Ils ne disposent plus des mêmes moyens pour financer les nouveaux programmes de construction et la rénovation thermique des logements, et donc pour « dérisquer » leurs locataires. Ils multiplient les alertes sur la hausse des coûts de production et des taux d'intérêt et sur l'impératif toujours plus prégnant de rénovation et de construction.

Nous devons être davantage attentifs à ces signaux. L'État doit être offensif, reprendre toute sa place et financer les politiques du logement plutôt que d'aller chercher les moyens chez les acteurs, qui sont des partenaires, mais qui ne doivent pas être des financeurs.

Mme Sophie Primas, présidente de la commission des affaires économiques. Très bien !

Mme Valérie Létard. Dans ce contexte particulier, où, comme je viens de le dire, le secteur du logement manque de visibilité, il convient de souligner la pression exercée par le Gouvernement sur Action Logement – les orateurs précédents l'ont tous déjà rappelé, mais ce point est particulièrement important et ce n'est pas à vous que je vais l'apprendre, monsieur le ministre.

Aujourd'hui, 2,2 millions de foyers sont en attente de logements sociaux. On nous explique qu'il ne faut plus construire, car le nombre de demandes diminue. Certes, mais 2,2 millions de familles attendent encore un logement ! On peut donc attendre fort longtemps avant que cette diminution se ressente sur le terrain. Et il ne faut pas oublier les décohabitations, qui ne sont aujourd'hui pas possibles sur certains territoires.

On nous avance aussi l'argument qu'il y a des logements vacants, mais sont-ils là où on a besoin de logements ? Je n'en suis pas certaine !

Mes chers collègues, Action Logement a besoin d'être soutenu pour être au rendez-vous de la décarbonation. C'est pour cette raison que j'ai déposé un amendement à l'article 16 de ce PLF, amendement qui a été adopté par le Sénat.

Mme le président. Veuillez conclure, ma chère collègue.

Mme Valérie Létard. Monsieur le ministre, il faut, sans attendre le PLF de l'année prochaine, envisager un véritable plan de décarbonation, avec un réel engagement de l'État, à la fois comme acteur et financeur d'une politique du logement à la hauteur des besoins de notre pays. Le monde du logement représente 30 % de la politique de décarbonation. (*M. Alain Duffourg applaudit.*)

Mme le président. Ma chère collègue, votre temps de parole était de huit, et non pas de neuf, minutes...

La parole est à M. François Bonhomme. (*Applaudissements sur les travées du groupe Les Républicains.*)

M. François Bonhomme. Madame la présidente, monsieur le ministre, mes chers collègues, cette mission touche à la question essentielle des moyens nécessaires à la mise en œuvre de la politique d'aménagement et de cohésion du territoire.

Je veux dire en préalable que l'éclatement des crédits qui concourent à cet objectif ne facilite pas une analyse globale des moyens de cette politique, pas plus que celle d'une éventuelle stratégie.

Le fléchage des crédits – je pense notamment au plan de relance qui est géré par le ministère de l'économie – complique l'analyse en raison d'un manque de lisibilité.

Concernant le programme 112, « Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire », on pourrait saluer une hausse des crédits, mais celle-ci n'est que de façade. Car si l'on considère les crédits pour 2022 et ceux qui étaient inscrits dans la mission « Plan de relance » et dont la gestion a été transférée à ce programme, nous assistons à une baisse tant en autorisations d'engagement qu'en crédits de paiement.

Le programme 112 doit permettre la mise en œuvre des CPER et des CPIER pour 2021-2027 sur leur volet territorial.

Je veux rappeler ici l'importance de ces contrats, qui doivent s'inscrire dans une logique ascendante de partenariat et de dialogue entre les collectivités locales et l'État, et dans une logique de décentralisation ; ils doivent traduire une stratégie globale d'aménagement et non une addition de projets.

Ainsi, 28 milliards d'euros de crédits de l'État ont été contractualisés dans les CPER et CPIER pour la septième génération de contrats, dont un peu moins d'un milliard pour le volet territorial.

Un mot sur les craintes que nous pouvons avoir quant à l'impact du contexte actuel sur les dépenses d'investissement des collectivités locales.

Les magistrats financiers ont récemment indiqué que la situation à la fin de l'année ne serait « certainement pas meilleure qu'en 2021 ». Or, depuis quelques semaines ou mois, les collectivités naviguent à vue.

Songez, mes chers collègues, qu'au début du mois d'octobre, Bercy estimait, dans une note confidentielle rendue publique depuis, que l'année 2022 s'achèverait « sans difficulté » pour les collectivités, et les services du ministère envisageaient même « des perspectives favorables pour 2023 » permettant de faire face à l'inflation.

Trois semaines plus tard, la Cour des comptes était loin d'être aussi affirmative et restait plutôt prudente devant les incertitudes liées à la conjoncture économique. Dans son dernier rapport, la juridiction de la rue Cambon fait même état d'une dégradation rapide de la situation en raison de l'inflation, du coût des biens et des services, de la difficulté de mettre en œuvre des projets d'investissement et de la multiplication des appels d'offres infructueux.

Ces contraintes s'ajoutent aux inéluctables nouvelles dépenses, auxquelles sont confrontées les collectivités locales, comme la hausse du point d'indice, la revalorisation de la catégorie C de la fonction publique et l'exigence de rénovation énergétique.

On le mesure clairement sur le terrain, ce contexte complique fortement le lancement d'opérations d'investissement par les collectivités locales.

J'en viens à l'ANCT et aux ZRR.

Les crédits inscrits dans le présent projet de budget pour l'ANCT sont stables. Mais, comme l'a indiqué le rapporteur spécial Bernard Delcros, l'Agence a des difficultés à financer ses dépenses de fonctionnement comme les missions qui lui sont confiées au fil de l'eau par l'État, et à intervenir à la demande de ses partenaires.

Notre rapporteur spécial note au passage le manque de coopération des différents opérateurs partenaires que sont le Cerema, l'Anru, l'Anah, l'Ademe et la Caisse des dépôts et consignations (CDC), avec lesquels sont conclues des conventions.

La révision programmée de ces conventions, qui arrivent à terme, devrait être l'occasion de rechercher une meilleure cohérence.

Comme nous l'avions craint lors de la discussion sur la création de l'ANCT, cet établissement public manque d'une stratégie globale, construite avec les opérateurs, et il souffre d'une absence de visibilité. Nombreux sont les élus qui ignorent encore son existence et le contenu de ses missions.

Autre sujet, le réseau des maisons France Services est aujourd'hui en phase de stabilisation. Les objectifs initiaux ont été relativement atteints, notamment en termes de maillage territorial. Je note que, lorsque la logique ascendante est respectée, le résultat est plutôt satisfaisant.

Globalement, les 2 600 structures labellisées, dont les deux tiers sur l'initiative des collectivités locales, constituent une réelle offre de services de proximité. Il faut y ajouter les 127 bus France Services déployés à ce jour, qui doivent traduire la volonté de l'État d'aller au-devant des administrés dans les endroits les plus éloignés des services et vers ceux qui n'ont pas basculé vers le digital, trop souvent présenté comme la panacée et une avancée allant de soi.

Nous pourrions nous inspirer du rapport de notre collègue Bernard Delcros sur le financement du réseau France Services, que nous aurons certainement l'occasion d'évoquer.

Je terminerai en évoquant la nécessité d'une remise à plat des zonages de soutien à l'attractivité et au développement rural. Il faut dynamiser le dispositif des ZRR.

Pour toutes ces raisons, nous nous abstenons lors du vote sur les crédits de cette mission.

Mme le président. La parole est à Mme Martine Filleul. *(Mme Victoire Jasmijn applaudit.)*

Mme Martine Filleul. Madame la présidente, monsieur le ministre, mes chers collègues, à l'heure de l'urgence du changement climatique et des lourdes contraintes qui pèsent sur les finances des collectivités, nous nous interrogeons sur la vision du Gouvernement en matière de politique d'aménagement.

En effet, la politique des territoires est à reconstruire pour fonder les bases de nouvelles solidarités territoriales, mettre en place des financements pérennes et mieux associer les élus et populations dans les choix politiques et structurants qui engagent l'avenir de leur territoire.

Les collectivités territoriales ont un rôle majeur à jouer pour répondre à ces enjeux, en particulier ceux de la transition énergétique, et pour offrir des opportunités et perspectives nouvelles aux citoyens : chacun doit pouvoir s'y retrouver. Pour cela, elles ont besoin d'une plus grande autonomie d'action, en vue de mettre en place des stratégies territoriales, de déployer des actions d'animation des acteurs de leur territoire, d'organiser le débat avec les habitants.

Or le chemin qui est pris n'est pas le bon : entre les injonctions contradictoires, le passage en force, la pression sur les finances locales, les collectivités perdent leurs moyens et, de ce fait, leur pouvoir d'agir. Je prendrai l'exemple éloquent du ZAN. En l'état, c'est un objectif contraignant, non concerté, sans outil pour le mettre en œuvre, laissant les collectivités démunies et suscitant l'incompréhension des populations.

Les moyens de l'ANCT dédiés au soutien et à l'accompagnement des collectivités territoriales en matière d'ingénierie n'ont pas évolué depuis sa création. L'indicateur du programme relatif au soutien des collectivités en demande d'ingénierie fait apparaître une cible de 500 projets en 2023, accompagnés en propre et sur mesure par des services ou programmes de l'ANCT, et 250 projets impliquant un prestataire issu du contrat-cadre d'ingénierie.

Ce nombre paraît vraiment bien faible en regard des 25 000 communes de moins de 1 000 habitants potentiellement concernées. Le constat est le même pour les programmes Action cœur de ville ou Petites Villes de demain.

Par ailleurs, les services publics, axe structurant de l'aménagement du territoire, se doivent de répondre à la forte demande des habitants des territoires ruraux, mais aussi de certains territoires urbains. Or leur accessibilité est percutée de plein fouet par le mouvement de dématérialisation, puisque 14 millions de Français sont touchés par l'illectronisme et qu'un Français sur deux n'est pas à l'aise avec le numérique, sans compter ceux qui n'ont pas accès à internet ou au matériel adéquat.

Au début de cette année, la Défenseure des droits dénonçait cette fracture numérique et recommandait de maintenir une alternative humaine au tout numérique. La dématérialisation accélérée des services publics alimente le malaise démocratique et le sentiment d'abandon. Les espaces France Services sont encore bien loin de répondre à cette attente.

Décidément, la politique d'aménagement proposée n'est pas à la hauteur de cette période, dont les enjeux tiennent autant à la transition écologique qu'à la justice territoriale. *(Applaudissements sur les travées des groupes SER et GEST. – Mme Marie-Noëlle Lienemann applaudit également.)*

Mme le président. La parole est à M. Jean-Claude Anglars. *(Applaudissements sur les travées du groupe Les Républicains.)*

M. Jean-Claude Anglars. Madame la présidente, monsieur le ministre, mes chers collègues, le budget de la mission « Cohésion des territoires » et de ses différents programmes comporte des insuffisances certaines, comme l'ont déjà souligné les rapporteurs dont je salue le travail.

Je ne suis pas loin de partager le constat sévère des associations d'élus concernant ce budget, qui révèle un manque de cohérence et de vision de la part du Gouvernement concernant la politique des territoires.

Cela a été rappelé, le point le plus symptomatique de cette situation est certainement le budget de l'ANCT, qui est très largement insuffisant au regard de ses missions. L'Agence devrait être un acteur essentiel de la décentralisation avec des solutions « sur mesure » – du cousu main ! – adaptées à la diversité des territoires, mais ses moyens de fonctionnement sont limités.

En effet, ce budget ne semble prendre en compte ni l'augmentation du nombre des programmes pilotés par l'ANCT, parmi lesquels Action cœur de ville, Territoires d'industrie et Petites Villes de demain, ni la montée en puissance de ces programmes.

Ce budget ne comble pas non plus le déficit de personnel de l'Agence, qui devient donc structurel.

Le développement de l'ANCT souffre de cette situation.

Comment justifier que les moyens alloués au programme France Services, qui servent à combler la disparition des services publics dans de trop nombreux territoires, soient largement inférieurs à ce que préconise l'inspection générale de l'administration dans son rapport de juin 2021 ? Est-ce, encore une fois, aux collectivités de compenser les carences de l'État ?

Il n'en reste pas moins que, selon moi, la première maison France Services est la mairie !

Plus largement, ce budget a de quoi renforcer l'inquiétude des élus des territoires ruraux, qui nous font part de leurs incompréhensions relatives à la mise en œuvre de politiques publiques bien souvent menées sans eux.

Je pense ici à ce qui a été fait par le passé, que ce soit la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (Maptam), la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) ou le reversement de la taxe d'aménagement, et maintenant à l'application du ZAN.

Je partage d'ailleurs le réquisitoire que nous a livré Stéphane Sautarel sur les zones rurales, les zones de montagne et l'agriculture; et je veux dire que nous avons toute confiance en Jean-Baptiste Blanc, qui doit rendre son rapport sur ce sujet dans quelques jours.

Je pense aussi aux dotations d'investissement classiques – dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et dotation de soutien à l'investissement local (DSIL).

Indépendamment du niveau d'ouverture de crédits, dont je note qu'ils n'augmentent pas malgré l'inflation, je rappelle au Gouvernement que les collectivités n'ont pas besoin d'injonctions particulières – écologiques en 2023 – pour présenter des projets vertueux adaptés à leur territoire. Le Gouvernement et l'État doivent faire confiance aux élus locaux.

L'inquiétude est réelle. Elle résulte certainement d'une forme d'incompréhension entre les élus locaux et le Gouvernement, comme l'a encore montré l'absence de discours du Président de la République à la tribune de l'Association des maires de France, lors de son congrès la semaine dernière.

Ce budget ne permet pas non plus de dissiper les inquiétudes sur les ZRR, un dispositif dont nous souhaitons le maintien et qui a montré son efficacité; le Sénat devra être associé à son éventuelle réforme.

Il ne donne pas plus de visibilité sur la poursuite de l'agenda rural, même si nous prenons acte du travail qui a été engagé, comme l'a rappelé Bernard Delcros. Ce budget traduit une période de flottement pour la ruralité, alors qu'il aurait pu révéler, enfin, la vision du Gouvernement, à court ou à long terme.

La cohésion des territoires nécessite une prise en compte des spécificités pour forger une armature territoriale de proximité, fondée sur la commune, avec des élus qui peuvent réellement exercer des compétences.

Enfin, mes doutes concernant ce budget sont renforcés par le contexte économique actuel.

Mme le président. Veuillez conclure, mon cher collègue.

M. Jean-Claude Anglars. Pour terminer, je pose la question: qu'est-ce que la cohésion des territoires en 2023? (*Mme la présidente de la commission des affaires économiques applaudit.*)

Mme le président. La parole est à M. Claude Malhuret.

M. Claude Malhuret. Madame la présidente, monsieur le ministre, mes chers collègues, la cohésion des territoires est un noble dessein, qui repose sur la certitude que l'immense diversité de ce qui fait la France est la force de notre pays. Cette ambition engage l'État à faire confiance à l'échelon local, ses élus et ses acteurs de terrain. Elle l'engage également à leur donner les moyens nécessaires pour agir.

Les crédits de la mission « Cohésion des territoires » du PLF pour 2023 s'élèvent à 17,9 milliards d'euros, dont 329 millions d'euros destinés à la politique des territoires. C'est considérable.

Parmi les différents programmes de la mission, l'ANCT apporte un soutien en ingénierie aux collectivités et les accompagne dans le déploiement de leurs projets de terri-

toire. Depuis sa création, le groupe Les Indépendants souligne la pertinence de cet outil au service des élus locaux, en particulier dans les territoires ruraux.

Le PLF pour 2023 attribue à l'ANCT une dotation équivalente à celle des années précédentes. On parle de 20 millions d'euros au titre du budget ingénierie. Pourtant, l'Agence a atteint la plupart de ses objectifs et son cahier des charges a été progressivement élargi. Il est dommage que ce PLF n'ajuste pas les dotations de l'ANCT à l'ampleur de ses missions. Les prochains mois seront, je l'espère, l'occasion d'engager une réflexion sur le futur de cette agence.

Je salue la poursuite de politiques ambitieuses en faveur des petites villes et des espaces ruraux. Le programme Petites Villes de demain, par exemple, permet à 1 600 communes de bénéficier de moyens supplémentaires. Ce sont les élus eux-mêmes qui définissent leurs priorités et qui pilotent leurs projets. C'est une bonne approche qui permet aux habitants d'être mobilisés, au même titre que les entreprises, les élus, les professionnels et l'ensemble des acteurs du territoire.

Près de 2 200 espaces France Services maillent l'ensemble du territoire national et permettent de maintenir une offre de services publics de proximité. Ces maisons aident réellement les Français jusque dans les territoires les moins faciles d'accès, grâce à des bus itinérants. Le PLF leur consacre 36,3 millions d'euros pour 2023. C'est une bonne nouvelle, car cette politique a du sens.

En revanche, si nous voulons que les politiques en faveur de l'attractivité des territoires ruraux soient couronnées de succès, il faut résorber les zones blanches en matière de numérique et de réseau mobile.

Les conseillers numériques France Services accomplissent un formidable travail au quotidien. C'est un point à souligner, mais cela n'est pas suffisant.

Les élus locaux, dont nous sommes les porte-voix, nous sollicitent régulièrement en ce sens. Chacun doit avoir accès à un réseau 4G et à une connexion internet de qualité, car c'est une condition essentielle au développement de nos territoires. L'État doit être mobilisé pour endiguer les fractures dans l'usage du numérique et dans l'accès aux réseaux.

Nous pourrions d'ailleurs nous interroger sur les dotations dont dispose l'ANCT en la matière, comme le souhaiterait ma collègue Vanina Paoli-Gagin. Trop de territoires restent encore aujourd'hui à l'écart des différents dispositifs.

Concernant la politique en faveur de l'hébergement et de l'accès au logement, notre groupe s'inquiète des tensions sur les prix. Nous appelons également à intensifier les efforts en matière de rénovation thermique du parc immobilier existant. Le contexte inflationniste souligne l'urgence des dispositifs en matière de lutte contre la précarité énergétique. Nous serons attentifs à la mise en œuvre opérationnelle du fonds vert et à sa ventilation.

Au sujet de la politique de la ville, les crédits sont annoncés à hauteur de 600 millions d'euros environ. Je salue la hausse du budget, car les chantiers sont importants.

Nous pouvons toutefois nous inquiéter de la baisse des moyens relatifs à l'éducation dans les quartiers de la politique de la ville. L'État ne doit pas amoindrir son ambition en la matière.

Enfin, la poursuite du programme Action cœur de ville va dans le bon sens, tant il apporte des solutions au défi de la revitalisation et du verdissement des villes moyennes. L'État doit s'appuyer sur les territoires, ruraux comme urbains, qui

sont des moteurs en matière de transition écologique. La relation partenariale qui s'incarne notamment par la contractualisation dans les CPER va dans le bon sens.

Le groupe Les Indépendants accueille favorablement ces crédits « Cohésion des territoires », tout en appelant à poursuivre les dispositifs de soutien en faveur de l'échelon local. Les élus connaissent leur territoire, ses enjeux, ses habitants. Ils sont en mesure de concrétiser l'alliance de l'écologie et du développement économique local.

Mme le président. La parole est à M. le ministre délégué.

M. Olivier Klein, ministre délégué auprès du ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires, chargé de la ville et du logement. Madame la présidente, mesdames, messieurs les sénateurs, je suis heureux de vous présenter la mission « Cohésion des territoires » du projet de loi de finances pour 2023.

Je souhaite commencer en vous parlant de la politique du logement.

Il ne faut bien évidemment pas sous-estimer les difficultés du secteur, du côté de la demande – solvabilité des ménages, accès au crédit, etc. – comme du côté de l'offre, puisqu'il existe d'importants freins à la construction.

Face à cela, nous nous donnons les moyens de nos ambitions.

Ma priorité, que traduit ce budget, réside dans le parcours résidentiel, qui s'adresse d'abord à ceux qui n'ont pas de logement. Le mal-logement et le sans-abrisme sont des fléaux contre lesquels nous luttons tous les jours, avec des résultats.

La politique d'hébergement et d'accès au logement des personnes sans abri ou mal logées, financée par le programme 177, vise à favoriser l'accès au logement, tout en apportant une réponse aux situations d'urgence. Le parc d'hébergement financé par l'État a atteint un niveau inédit, avec plus de 203 000 places ouvertes en 2021 dans un contexte de crise sanitaire.

En 2023, grâce à un amendement adopté à l'Assemblée nationale et issu d'échanges fructueux avec les associations, les préfetures et les parlementaires, les capacités d'accueil seront maintenues à un niveau élevé, environ 197 000 places. Pour cela, le projet de loi de finances dote le programme 177 de 2,8 milliards d'euros, un niveau jamais atteint. Ainsi, dans ce domaine, l'État agit et il est très réactif.

Au-delà de l'hébergement d'urgence, la priorité est d'offrir une solution de logement pérenne à chacun. Avec le plan Logement d'abord, lancé par le Président de la République voilà cinq ans, 400 000 personnes ont pu accéder à un logement, quittant la rue pour trouver un toit. Nous poursuivons nos efforts avec un nouveau plan Logement d'abord : 44 millions d'euros supplémentaires y seront consacrés dès 2023.

Défendre le parcours résidentiel, c'est également permettre à chacun, selon sa situation, d'accéder à un logement décent et de s'y maintenir durablement.

Le programme 109, « Aide à l'accès au logement », finance les aides accordées aux personnes en difficulté. En 2023, ce programme est doté de 13,4 milliards d'euros.

En aidant les ménages aux ressources modestes et en les accompagnant dans leurs démarches, ce programme participe à la mise en œuvre du droit au logement prévu par la loi du

5 mars 2007 instituant le droit au logement opposable et portant diverses mesures en faveur de la cohésion sociale, dite Dalo.

Toujours dans le cadre du parcours résidentiel, ma mission consiste aussi à construire plus et mieux.

À cette fin, le programme 135 porte la stratégie gouvernementale en matière de politique du logement et d'aménagement. Cette stratégie repose sur les piliers suivants : construire mieux et moins cher, en accélérant le rythme de construction, notamment en zone tendue, grâce à une simplification de l'acte de construire ; accélérer la rénovation des logements et améliorer leur niveau de performance énergétique.

Grâce à la politique de promotion de la sobriété énergétique des logements, au calendrier d'éradication des passoires thermiques et au dispositif MaPrimeRénov', nous avons fait sauter un premier verrou, en installant la culture écologique, la culture de l'écogeste, dans les foyers. C'est un premier acquis précieux – nombre d'entre vous l'ont souligné.

Néanmoins, soyons lucides, la rénovation thermique n'a pour l'instant atteint, si j'ose dire, que son âge adolescent. Ce quinquennat doit nous permettre de passer à l'âge adulte : passer du monogeste à la rénovation performante, de l'individuel au collectif, de la structuration d'une filière naissante à la consolidation d'une filière puissante.

Et nous nous en donnons les moyens. En effet, le PLF pour 2023 consacre 2,45 milliards d'euros au dispositif socle MaPrimeRénov', financé par le programme 174, qui sera discuté cet après-midi, et il renforce, *via* le programme 135, les moyens de l'Anah, en faveur notamment de la rénovation énergétique, pour consolider la dynamique inédite du plan de relance.

L'accélération de notre action se traduira par un meilleur accompagnement des ménages, au travers du service public France Rénov', et par la poursuite du soutien aux copropriétés de tous types, puisque l'aide MaPrimeRénov' Copropriétés sera prolongée afin d'accentuer l'effort de rénovation des logements collectifs. Nous accompagnerons toutes les copropriétés.

Je veux dire quelques mots également de l'adaptation des logements au grand âge et de la promesse de campagne du Président de la République relative au lancement de MaPrimeAdapt', une aide unique, simple et attractive. Il s'agit évidemment de l'une de mes priorités et le budget que je défends doit permettre à l'Anah de presque doubler le nombre de logements adaptés l'année prochaine, afin d'amorcer la dynamique, laquelle se concrétisera par le lancement de la nouvelle aide en 2024.

En matière de logement social, ce projet de loi de finances préserve le modèle de financement du secteur, qui fait face à des objectifs ambitieux : la prolongation des avantages fiscaux associés à la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) et la stabilité de la RLS. La contribution, que vous avez supprimée, d'Action Logement au Fnapp constitue, selon moi, un élément essentiel de cet équilibre.

Les discussions se poursuivront pour renouveler la convention quinquennale et garantir collectivement le bon financement du secteur, en parallèle des travaux pour conclure un pacte de confiance avec l'ensemble des acteurs du logement social.

Mon ministère n'est pas uniquement celui du logement, c'est aussi celui de la ville, des quartiers populaires.

La politique de la ville intervient dans 1 514 quartiers prioritaires, dans lesquels vivent plus de 5,5 millions de nos concitoyens. Elle fédère l'ensemble des acteurs qui y concourent : l'État, les collectivités, les associations et, bien sûr, les habitants. Je tiens à cet égard à saluer l'excellent rapport d'information des sénatrices Valérie Létard, Dominique Estrosi Sassone et Viviane Artigalas, qui constituera un outil très précieux pour notre réflexion sur les nouveaux contrats de ville.

Les crédits de la politique de la ville, regroupés au sein du programme 147, et ceux de l'Anru constituent un effet de levier indispensable pour réduire les écarts de développement entre ces quartiers et les autres territoires et pour améliorer les conditions de vie des habitants.

En 2023, la politique de la ville fera l'objet de nouveaux efforts. Ces crédits permettront de pérenniser notre action dans les quartiers, avec l'opération Quartiers d'été, mais également avec d'autres dispositifs comme Vacances apprenantes.

Ce budget permettra aussi de renforcer la présence humaine dans les quartiers, avec les adultes-relais, de prolonger le dispositif des cités éducatives, comme l'a souligné Mme la sénatrice Havet, et de poursuivre le financement du nouveau programme national de renouvellement urbain.

Tout cela représente 37,2 milliards d'euros de contribution totale des ministères concernés.

Nous voulons aller plus loin, en travaillant à la réalisation de l'ambition Quartiers 2030, annoncée par le Président de la République et dont les nouveaux contrats de ville seront l'outil et le chemin. En donnant la parole aux habitants, en reconnaissant leur place dans la République, nous construirons des quartiers où les habitants auront envie de rester, mais dont ils pourront partir, s'ils le souhaitent.

Enfin, cette mission est également le réceptacle des crédits en matière d'impulsion et de coordination de la politique d'aménagement du territoire.

Le programme 112, doté de 262 millions d'euros pour l'année 2023, a pour ambition d'accompagner tous les territoires dans les grandes transitions, de leur donner les moyens d'aménager durablement notre pays et de lutter efficacement contre les fractures territoriales.

Ces crédits, en hausse de 6 % par rapport à l'année 2022, concourent à la réalisation de trois objectifs principaux.

Premier objectif : renforcer les moyens de l'ANCT afin de fournir un meilleur appui aux collectivités.

Deuxième objectif : accompagner les grandes transformations territoriales au travers du déploiement de programmes spécifiques d'appui. Ces programmes, vous les connaissez : il s'agit de France Services, Petites Villes de demain, Territoires d'industrie, Nouveaux lieux, nouveaux liens, Action cœur de ville, l'agenda rural ou encore le plan France Très Haut Débit.

Le troisième objectif consiste à inscrire l'action de l'État dans la durée, grâce aux contrats de plan État-région et aux contrats de relance et de transition écologique. Ces nouveaux contrats territoriaux représentent une avancée dans la mesure où ils sont pluriannuels, globaux et fondés sur une approche différenciée des régions.

Mesdames, messieurs les sénateurs, ces programmes sont essentiels pour nos concitoyens, partout sur le territoire. Pour ces raisons, je vous invite à voter ces crédits.

Mme le président. Nous allons procéder à l'examen des crédits de la mission « Cohésion des territoires », figurant à l'état B.

ÉTAT B

<i>(En euros)</i>		
Mission / Programme	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Cohésion des territoires	17 982 817 099	17 894 038 694
Hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables	2 795 658 231	2 820 411 675
Aide à l'accès au logement	13 371 300 000	13 371 300 000
Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat	803 075 870	780 775 870
Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire	329 421 467	262 448 144
Politique de la ville	597 541 138	597 541 138
<i>Dont titre 2</i>	<i>18 871 649</i>	<i>18 871 649</i>
Interventions territoriales de l'État	85 820 393	61 561 867

Mme le président. L'amendement n° II-1218, présenté par le Gouvernement, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables	30 168 307		30 168 307	

Aide à l'accès au logement				
Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat				
Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire				
Politique de la ville <i>dont titre 2</i>				
Interventions territoriales de l'État				
TOTAL	30 168 307		30 168 307	
SOLDE		30 168 307		30 168 307

La parole est à M. le ministre délégué.

M. Olivier Klein, ministre délégué. Le présent amendement tend à abonder les crédits d'un peu plus de 30 millions d'euros en faveur des personnes travaillant dans la branche de l'action sanitaire et sociale.

Cet abondement, annoncé par la Première ministre et le ministre des solidarités, de l'autonomie et des personnes handicapées, est le pendant de la hausse de 3,5 % du point d'indice de la fonction publique. Il convient d'en faire également profiter les métiers de cette branche.

Mme le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean-Baptiste Blanc, rapporteur spécial. De nombreuses personnes, au sein des centres d'hébergement et de réinsertion sociale, des centres d'hébergement d'urgence et d'autres structures ou associations, participent à la mise en œuvre de cette politique publique.

Il paraît approprié de leur exprimer notre reconnaissance, en finançant cette revalorisation. La commission a donc émis un avis favorable sur cet amendement.

Mme le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-1218.

(L'amendement est adopté.)

Mme le président. L'amendement n° II-1058, présenté par M. Jacquin, Mme Artigalas, M. Bouad, Mme Blatrix Contat, MM. Cardon, Mérillou, Michau, Montaugé, Pla, Redon-Sarrazy, Tissot, P. Joly, Kanner et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain, est ainsi libellé :

I. – Créer le programme :

Aide exceptionnelle en faveur des ménages résidant dans un immeuble équipé d'un chauffage collectif

II. – En conséquence, modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables		600 000 000		600 000 000
Aide à l'accès au logement				
Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat				
Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire				
Politique de la ville <i>dont titre 2</i>				
Interventions territoriales de l'État				
Aide exceptionnelle en faveur des ménages résidant dans un immeuble équipé d'un chauffage collectif	600 000 000		600 000 000	
TOTAL	600 000 000	600 000 000	600 000 000	600 000 000
SOLDE		0		0

La parole est à M. Denis Bouad.

M. Denis Bouad. Je le retire, madame la présidente !

Mme le président. L'amendement n° II-1058 est retiré.

L'amendement n° II-1063, présenté par Mme Artigalas, M. Cardon, Mme Blatrix Contat, MM. Bouad, Mérillou, Michau, Montaugé, Pla, Redon-Sarrazy, Tissot, Kanner et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables		500 000 000		500 000 000
Aide à l'accès au logement				
Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat	500 000 000		500 000 000	
Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire				
Politique de la ville <i>dont titre 2</i>				
Interventions territoriales de l'État				
TOTAL	500 000 000	500 000 000	500 000 000	500 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à Mme Viviane Artigalas.

Mme Viviane Artigalas. Après la crise sanitaire, les ménages modestes sont de nouveau fragilisés par la flambée des prix de l'énergie.

Cette situation met en lumière la nécessité d'accélérer la rénovation énergétique des logements, en priorisant les ménages précaires au travers d'un dispositif de zéro reste à charge.

Il faut favoriser des travaux plus ambitieux pour que l'on perçoive enfin les signes concrets de la transition énergétique, qui est encore trop inefficace et inégalitaire : 5,6 millions de foyers, soit près de 18 % de la population, sont concernés par la précarité et l'exclusion énergétiques en France.

Par ailleurs, il y a urgence, car les logements les plus énergivores vont disparaître progressivement du marché locatif. Pour les logements classés en catégorie G, cette interdiction entre en vigueur le 1^{er} janvier 2023.

Les chantiers financés par l'Anah concernent à 85 % des opérations « monogeste », ne permettant ni de réduire la précarité énergétique ni d'être efficace dans la lutte contre le réchauffement climatique. Trop peu de personnes s'engagent dans un parcours de rénovation globale. Cela s'explique simplement : près de la moitié des ménages résidant dans une passoire thermique ont des faibles revenus et 62 % ont plus de 60 ans.

L'aide MaPrimeRénov' Sérénité, destinée aux ménages ayant des ressources très modestes, est financée par le budget de l'Anah et vise à soutenir les rénovations conduisant à un gain énergétique minimal de 35 %.

Cet amendement tend à renforcer cette aide pour réorienter massivement l'action de l'Anah vers les logements classés F ou G *via* un mécanisme d'aide complémentaire permettant une rénovation globale tout en garantissant l'absence de reste à charge.

Mme le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean-Baptiste Blanc, rapporteur spécial. Il est toujours souhaitable de favoriser les rénovations globales, mais la directrice générale de l'Anah, que j'ai auditionnée, n'a pas formulé de demande de crédits supplémentaires. Elle a plutôt souligné la véritable difficulté, et je partage son constat, que constitue l'absence d'un écosystème d'entreprises générales capables de réaliser des rénovations globales pour le parc privé. D'où la difficulté, pour des particuliers, de faire réaliser de tels travaux en tant que maîtres d'ouvrage.

La commission demande donc le retrait de cet amendement ; à défaut, elle émettra un avis défavorable.

Mme le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Olivier Klein, ministre délégué. Vous avez raison, madame la sénatrice, la rénovation thermique de l'habitat individuel ou collectif doit être une priorité ; nous sommes d'accord.

Le dispositif MaPrimeRénov' Sérénité, destiné aux ménages les plus modestes, bénéficie déjà d'un budget de plus de 500 millions d'euros et il progresse de 130 millions d'euros en 2023. Dans le cadre des aides préalables, plus de 80 % des ménages aidés par MaPrimeRénov' sont modestes.

J'ajoute, comme l'a souligné M. le rapporteur spécial, qu'à ce stade la filière n'est pas prête.

Je puis vous assurer de ma mobilisation, ainsi que de celle de mes services et de l'Anah pour accompagner les demandes des ménages les plus en difficulté, qu'ils soient en copropriété ou en habitat individuel.

Toutefois, le Gouvernement demande le retrait de cet amendement et, à défaut, émettra un avis défavorable, d'autant que cette proposition d'augmentation est gagée sur le programme 177.

Mme le président. La parole est à Mme Marie-Noëlle Lienemann, pour explication de vote.

Mme Marie-Noëlle Lienemann. Notre groupe votera l'amendement de Mme Artigalas et du groupe SÉR.

Bien sûr, il est impossible d'instaurer, d'un coup, pour éradiquer toutes les passoires thermiques, une possibilité de rénovation avec zéro reste à charge.

Néanmoins, la question d'une rénovation globale des logements des ménages modestes est centrale. C'est pourquoi il conviendrait, au moins à titre expérimental et sur un nombre limité d'opérations, d'éprouver ce dispositif de zéro reste à charge grâce à un complément versé par l'Anah.

Si cette méthode fonctionne, cela prouvera que l'on ne peut pas atteindre les objectifs de la loi du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat, dite Énergie-climat, sans mener un travail approfondi sur le reste à charge des familles modestes. Par conséquent, balayer d'un revers de la main cette proposition nous paraît être une erreur.

Oui, il y a un problème du côté de la filière, mais pendant combien de temps devons-nous patienter si nous attendons que ce problème soit résolu, alors que la loi fixe des délais rapprochés? C'est un peu le serpent qui se mord la queue: s'il n'y a pas d'obligation de faire des travaux, il n'y a pas assez de travaux pour développer la filière et, si la filière n'est pas assez robuste, on ne peut pas faire de travaux...

Le groupe CRCE soutient donc cet amendement.

Mme le président. La parole est à Mme Viviane Artigalas, pour explication de vote.

Mme Viviane Artigalas. Je vais retirer mon amendement, parce qu'il ne me paraît pas opportun, en effet, de prélever des crédits sur le programme 177, mais je voulais appeler votre attention sur ce sujet, monsieur le ministre.

Mme Marie-Noëlle Lienemann a raison, des logements vont sortir du marché locatif très prochainement et de nombreuses personnes sont dans la précarité énergétique. Il faut travailler à cette notion de zéro reste à charge et à la structuration de la filière. C'est un sujet à étudier de près et très vite.

Je retire mon amendement, madame la présidente.

Mme le président. L'amendement n° II-1063 est retiré.

L'amendement n° II-1082, présenté par Mmes Lienemann et Varillas, MM. Bocquet, Savoldelli et les membres du groupe communiste républicain citoyen et écologiste, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables				
Aide à l'accès au logement	500 000 000		500 000 000	
Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat		500 000 000		500 000 000
Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire				
Politique de la ville <i>dont titre 2</i>				
Interventions territoriales de l'État				
TOTAL	500 000 000	500 000 000	500 000 000	500 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à Mme Marie-Noëlle Lienemann.

Mme Marie-Noëlle Lienemann. Il est défendu!

Mme le président. Quel est l'avis de la commission?

M. Jean-Baptiste Blanc, rapporteur spécial. Demande de retrait.

Mme le président. Quel est l'avis du Gouvernement?

M. Olivier Klein, ministre délégué. Demande le retrait et, à défaut, avis défavorable.

Mme le président. La parole est à Mme Marie-Noëlle Lienemann, pour explication de vote.

Mme Marie-Noëlle Lienemann. Cet amendement est la traduction concrète de ce que j'ai expliqué en discussion générale à propos de la faiblesse du forfait charges.

Les dépenses de chauffage et les charges vont malheureusement continuer de peser lourdement sur les ménages et, s'il n'y a pas, dès cette année, une amélioration de ce forfait au-delà des 2 euros qui sont prévus, le décalage entre le montant des APL et les loyers assumés par les ménages ira croissant.

C'est pourquoi nous proposons un abondement de 500 millions d'euros en faveur de cette action. Je le rappelle, on a économisé tous les ans 1,5 milliard d'euros grâce à la mise en œuvre de la contemporanéité des APL, qui a pénalisé les plus pauvres. On pourrait au moins redistribuer cette somme...

Mme le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-1082.

(L'amendement n'est pas adopté.)

Mme le président. L'amendement n° II-1084, présenté par Mmes Lienemann et Varaillas, MM. Bocquet, Savoldelli et les membres du groupe communiste républicain citoyen et écologiste, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables				
Aide à l'accès au logement				
Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat	300 000 000		300 000 000	
Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire				
Politique de la ville <i>dont titre 2</i>		300 000 000		300 000 000
Interventions territoriales de l'État				
TOTAL	300 000 000	300 000 000	300 000 000	300 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à Mme Marie-Noëlle Lienemann.

Mme Marie-Noëlle Lienemann. Nous avons longuement discuté du prélèvement opéré sur Action Logement en faveur du Fnap.

Nous sommes défavorables à la RLS. La Cour des comptes a publié un rapport démontrant que celle-ci fragilisait dans la durée la capacité des organismes HLM à construire et à rénover.

C'est pourquoi nous proposons de réduire la RLS de 300 millions d'euros.

Mme le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean-Baptiste Blanc, rapporteur spécial. Un nouveau pacte de confiance doit être négocié au cours des mois qui viennent avec les acteurs du logement. Il est donc trop tôt pour intervenir par la loi, d'autant que le problème soulevé n'est pas immédiat.

Les organismes de logement social sont, dans leur grande majorité, dans une situation saine. Tout l'enjeu est de faire en sorte qu'ils puissent continuer d'investir et de rénover leur parc dans les années et les décennies à venir.

La commission demande le retrait de cet amendement ; à défaut, elle émettra un avis défavorable.

Mme le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Olivier Klein, ministre délégué. Cet amendement tend à proposer une baisse de la RLS. M. le rapporteur spécial vient de le dire, cette question doit s'inscrire dans une réflexion plus large sur le financement du logement social et dans le cadre du pacte de confiance.

Il faut bien évidemment continuer à financer le Fnap et le système que nous proposons, faisant appel à Action Logement, correspond à l'état de nos échanges avec les acteurs.

En tout cas, la proposition d'Action Logement, consistant en un système de vases communicants, avec un financement du Fnap par Action Logement, mais en faisant payer les bailleurs, n'était pas une bonne solution. Il faut donc continuer de réfléchir ensemble.

Du reste, j'aimerais que l'on dépense déjà la totalité de l'argent affecté au Fnap, cela montrerait que s'est enclenchée une réelle dynamique partout pour construire davantage de logements. Or, malheureusement, depuis quelques années, l'argent alloué au Fnap n'est pas dépensé en totalité.

Le Gouvernement demande donc le retrait de cet amendement et, à défaut, émettra un avis défavorable.

Mme le président. La parole est à Mme Marie-Noëlle Lienemann, pour explication de vote.

Mme Marie-Noëlle Lienemann. En ce qui concerne la consommation du Fnap par les organismes de HLM, je rappelle qu'il existe souvent un décalage entre les orientations données par l'État, qui privilégie la réalisation de prêts locatifs sociaux (PLS), et la mobilisation du Fnap.

Il faut orienter massivement la production vers des logements relevant du prêt locatif à usage social (Plus) et du prêt locatif aidé d'intégration (PLAI), c'est-à-dire des logements à un prix beaucoup plus abordable, et engager davantage le Fnap dans cette direction.

Cela étant dit, je partage votre point de vue, monsieur le ministre, l'argent doit être dépensé, il ne sert à rien de le laisser dans les caisses en prévision de jours meilleurs.

Monsieur le rapporteur spécial, je peux comprendre votre argument selon lequel il faut attendre le pacte de confiance, mais le contenu de ce pacte dépendra de ce que prévoit le budget ! Nous allons avoir, dès 2023, un problème d'abondement de l'aide à la pierre. Le Sénat devrait donc envoyer le signal politique d'une résorption progressive de la RLS, qui pénalise les HLM.

Mme le président. La parole est à Mme Viviane Artigalas, pour explication de vote.

Mme Viviane Artigalas. Je souhaite insister sur la question de la RLS.

Je suis d'accord avec Marie-Noëlle Lienemann, ce dispositif a beaucoup pénalisé les bailleurs sociaux pour la construction de logements et cela va se poursuivre.

Aussi, il faut s'attaquer dès maintenant à ce problème, d'où cet amendement d'appel. Il faut revenir sur la RLS.

Mme le président. La parole est à Mme Valérie Létard, pour explication de vote.

Mme Valérie Létard. Je rejoins mes deux collègues.

Il s'agit sans doute d'un amendement d'appel, eu égard au gage qui est prévu, mais la RLS nuit en effet à tout le système.

Les modalités d'abondement du Fnap ne sont pas satisfaisantes. À l'origine, ce fonds devait être financé par l'État et ce dernier devrait vraiment prendre sa part au financement des politiques du logement. Mobiliser Action Logement pour cela est très contestable.

Il faut réviser très vite la RLS, sans attendre l'exercice budgétaire prochain.

Mme le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-1084.

(L'amendement n'est pas adopté.)

Mme le président. Je suis saisie de deux amendements faisant l'objet d'une discussion commune.

L'amendement n° II-1062, présenté par Mme Artigalas, M. Bouad, Mme Blatrix Contat, MM. Cardon, Mérillou, Michau, Montaugé, Pla, Redon-Sarrazy, Tissot, Kanner et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables		250 000 000		250 000 000
Aide à l'accès au logement	250 000 000		250 000 000	
Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat				
Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire				
Politique de la ville <i>dont titre 2</i>				
Interventions territoriales de l'État				
TOTAL	250 000 000	250 000 000	250 000 000	250 000 000
SOLDE		0		0

La parole est à M. Denis Bouad.

M. Denis Bouad. Cet amendement tend à supprimer le mois de carence pour l'ouverture du droit aux aides au logement.

À ce délai de carence, qui pénalise les ménages s'installant dans un logement, se sont ajoutées toutes les économies réalisées depuis 2017 sur les aides au logement et qui représentent plus de 10 milliards d'euros aujourd'hui.

Dans le contexte actuel, la protection de nos concitoyens les plus fragiles ne doit être ni menacée ni remise en cause. Plus de la moitié des bénéficiaires des aides au logement travaillent.

Les APL ont démontré leur réelle efficacité pour aider, par exemple, les jeunes travailleurs à s'insérer dans la société. La réduction de la précarité et l'accès au travail commencent par une stabilité dans le logement.

Le principe de cet amendement avait fait l'unanimité en séance, lorsque nous avons examiné en juin 2020 la proposition de loi visant à garantir l'efficacité des aides personnelles au logement.

Mme le président. L'amendement n° II-1077, présenté par Mmes Lienemann et Varailas, MM. Bocquet, Savoldelli et les membres du groupe communiste républicain citoyen et écologiste, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-

Hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables				
Aide à l'accès au logement	250 000 000		250 000 000	
Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat		250 000 000		250 000 000
Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire				
Politique de la ville <i>dont titre 2</i>				
Interventions territoriales de l'État				
TOTAL	250 000 000	250 000 000	250 000 000	250 000 000
SOLDE		0		0

La parole est à Mme Marie-Noëlle Lienemann.

Mme Marie-Noëlle Lienemann. Cet amendement va dans le même sens. M. Bouad vient de le dire, nous avons adopté à l'unanimité la suppression du mois de carence lors de l'examen d'une proposition de loi du groupe CRCE.

Mme le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean-Baptiste Blanc, rapporteur spécial. Le coût de cette mesure serait élevé : 250 millions d'euros. En outre, il n'est pas sûr que sa mise en œuvre soit aisée, notamment en raison de la modification des systèmes d'information que cela supposerait.

En tout état de cause, il conviendrait de mieux définir les conditions de versement des aides, comme le Sénat l'avait fait en 2020 au travers de la proposition de loi qui supprimait ce mois de carence.

Mme le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Olivier Klein, ministre délégué. Madame la sénatrice, monsieur le sénateur, vous proposez de supprimer le mois de carence appliqué au moment de l'attribution des aides au logement.

Ce mois de carence n'est pas propre aux APL. Il s'applique quelle que soit la prestation sociale pour éviter des versements indus ou des rappels.

Certes, comme vous le savez, il ne s'applique pas dans certains cas ; je pense aux déménagements, notamment ceux permettant de passer d'une résidence sociale à un habitat pérenne, ou à diverses situations d'urgence.

Comme l'a souligné M. le rapporteur spécial, à ce stade, cette mesure aurait un coût très important, gagé sur le programme 177, « Hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables ».

Aussi, j'é mets un avis défavorable.

Mme le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-1062.

(L'amendement n'est pas adopté.)

Mme le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-1077.

(L'amendement n'est pas adopté.)

Mme le président. Je suis saisie de deux amendements faisant l'objet d'une discussion commune.

L'amendement n° II-391, présenté par Mme Poncet Monge, MM. Benarroche, Breuiller, Dantec, Dossus, Fernique, Gontard et Labbé, Mme de Marco, MM. Parigi et Salmon et Mme M. Vogel, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables	162 000 000		162 000 000	
Aide à l'accès au logement				
Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat		162 000 000		162 000 000
Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire				
Politique de la ville <i>dont titre 2</i>				
Interventions territoriales de l'État				
TOTAL	162 000 000	162 000 000	162 000 000	162 000 000

SOLDE	0	0
-------	---	---

La parole est à Mme Raymonde Poncet Monge.

Mme Raymonde Poncet Monge. Dans un rapport de la Fondation des femmes paru en 2021 et titré *Où est l'argent pour l'hébergement des femmes victimes de violences?*, il est indiqué que « pour faire cesser ces violences, [la] seule solution pour les femmes [est] la décohabitation ».

Ce rapport indique aussi que « près de 40 % des femmes victimes de violences qui ont demandé un hébergement n'ont pas eu de solution », dont « un tiers des femmes avec enfant ». Quatre demandes sur dix n'ont donc pas été suivies d'une mise à l'abri !

Les spécialistes de ce sujet, dont le Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes (HCE), estiment à 1 milliard d'euros les moyens nécessaires à la lutte contre les violences faites aux femmes.

Selon le même rapport de la Fondation des femmes, 20 000 femmes ont besoin d'un hébergement d'urgence. Pourtant, d'après le rapport d'information relatif au PLF pour 2023 fait au nom de la délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes de l'Assemblée nationale, le nombre total de places

d'hébergement dédiées aux femmes victimes de violences conjugales ne devrait même pas atteindre 11 000 à la fin de 2023.

Ainsi, il manquerait 9 000 places d'hébergement d'urgence. Le coût approximatif d'une place en centre d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) étant de 18 000 euros, en calculant selon une simple règle de trois, cet amendement prévoit d'investir 162 millions d'euros supplémentaires pour mettre un terme à la situation actuelle dans laquelle, sur dix femmes qui demandent un abri d'urgence, quatre n'en obtiennent pas.

J'invite solennellement tous mes collègues à adopter cet amendement pour réduire un peu le retard de la France dans le combat contre les violences conjugales. J'invite également le Gouvernement à lever le gage.

Mme le président. L'amendement n° II-1053 rectifié, présenté par MM. Roux, Artano, Bilhac, Cabanel et Corbisez, Mme N. Delattre, MM. Gold, Guérini et Guiol, Mme Pantel et M. Requier, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables	5 000 000		5 000 000	
Aide à l'accès au logement				
Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat		5 000 000		5 000 000
Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire				
Politique de la ville <i>dont titre 2</i>				
Interventions territoriales de l'État				
TOTAL	5 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à M. Éric Gold.

M. Éric Gold. Cet amendement s'inscrit dans le même esprit.

Il y a déjà eu cette année 102 féminicides, dont une grande partie de femmes tuées chez elles. Le pacte Nouveau départ devrait être expérimenté dès le début de l'année prochaine pour améliorer la prise en charge des victimes, qui pourrait notamment comprendre une proposition d'hébergement d'urgence. Ce n'est pas suffisant. Nous manquons encore de structures.

Par conséquent, le présent amendement vise la création de 1 000 places d'hébergement d'urgence, en augmentant de 5 millions d'euros les crédits consacrés à cette politique.

Mme le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean-Baptiste Blanc, rapporteur spécial. Déjà, je ne comprends pas la mécanique de ces deux amendements : dans le premier amendement, un montant de 162 millions d'euros est consacré à la création de 9 000 places d'hébergement d'urgence ; dans le second, 5 millions d'euros permettent d'en créer 1 000, un coût que je trouve étonnamment faible.

Depuis plusieurs années, un contingent spécifique de places destinées à des femmes victimes de violences a été identifié dans le parc d'hébergement d'urgence. Selon les documents budgétaires, près de 4 500 places sont réservées aux femmes victimes de violences dans ce parc, notamment dans les CHRS ou au travers d'autres dispositifs comme les 418 places du dispositif d'aide au logement temporaire (ALT). Le ministre pourra peut-être nous donner des chiffres plus précis.

Le projet de loi de finances pour 2023 finance 1 000 places supplémentaires au travers de différents dispositifs. Il y a donc bien une prise de conscience progressive. Est-elle suffisante ? C'est évidemment une question difficile.

Néanmoins, il peut également être opposé que le parc d'hébergement d'urgence n'a pas vocation à traiter tous les cas de violences faites aux femmes. La première réponse à ces situations est l'éviction du conjoint violent afin que la femme puisse rester à son domicile. Le parc d'hébergement d'urgence est destiné aux cas où cette réponse ne peut pas être apportée immédiatement.

En l'état, au bénéfice de ces explications et en attendant celles du ministre, la commission demande le retrait de cet amendement ; à défaut, l'avis sera défavorable.

Mme le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Olivier Klein, ministre délégué. La situation des femmes victimes de violences a été – vous le savez – une priorité du quinquennat précédent, et le demeure dans le mandat actuel.

Entre 2017 et 2022, le nombre de places d'hébergement allouées aux femmes victimes de violences conjugales et à leurs enfants a augmenté de 76 %. Je me suis rendu dans plusieurs de ces centres, il y a quelques jours, avec Élisabeth Borne et Isabelle Rome, notamment dans un centre de grande qualité à Amiens.

À l'occasion du troisième anniversaire du Grenelle des violences conjugales, la Première ministre a annoncé la création de 1 000 places supplémentaires pour atteindre un total de 11 000 à la fin 2023, comme vous l'avez relevé, madame la sénatrice.

Un montant de 110 millions d'euros sera ainsi consacré à ce parc de logements ; il faut y ajouter les nuitées que nous finançons – il y en a eu 1,6 million en 2021.

Le Gouvernement a érigé cette politique en priorité, mais ces situations dramatiques dépassent largement la question du nombre de places et le problème ne se règle pas, à mon sens, à grands coups de financements. Nous devons évidemment protéger les femmes victimes de violences ; c'est le sens de l'engagement pris par le Première ministre en septembre dernier.

L'avis du Gouvernement est donc défavorable.

Mme le président. La parole est à Mme Valérie Létard, pour explication de vote.

Mme Valérie Létard. Il me semble qu'il y a un lien entre ces amendements et ceux que nous avons examinés juste avant et qui portaient sur le délai de carence.

Quand une femme victime de violences quitte le domicile, elle se dirige d'abord vers l'hébergement d'urgence ; à ce titre, il faut que des places soient disponibles.

Mais elle est aussi confrontée au problème du délai de carence, car elle ne peut pas toucher d'aides durant le premier mois. Elle n'a donc souvent pas d'autre choix que de retourner au domicile du conjoint violent.

C'est pour cette raison que j'ai déposé une proposition de loi créant une aide universelle d'urgence pour les victimes de violences conjugales. Cette proposition de loi a été adoptée à l'unanimité par le Sénat il y a quelques semaines.

Autant il faut préserver des places d'hébergement, autant il faut faire en sorte, monsieur le ministre, que, durant le délai de carence, les femmes victimes de violences ne se retrouvent pas dans une situation d'emprise financière telle qu'elles se voient contraintes de retourner chez l'auteur des violences. Faute de pouvoir bénéficier dès le premier jour des APL, elles risquent de se retrouver en difficulté financière, conduisant au résultat que je viens d'évoquer.

Mme le président. La parole est à Mme Raymonde Poncet Monge, pour explication de vote.

Mme Raymonde Poncet Monge. Je veux revenir sur la remarque de M. le rapporteur spécial. La Fondation des femmes s'est livrée à une étude des besoins et elle a calculé le nombre de places d'hébergement d'urgence qui sont nécessaires dans ce type de situations. Elle a évidemment pris en compte l'existence d'autres dispositifs qu'il est également important de mettre en place et de développer.

Il faut donc prévoir un financement pour l'hébergement, mais aussi pour ces autres dispositifs. D'ailleurs, de nombreuses associations – je le rappelle – demandent que 0,5 % du PIB soit consacré à la politique de lutte contre ces violences.

Certes, monsieur le ministre, vous créez 1 000 places d'hébergement par année, mais ce rythme est insuffisant.

Sur les quatre femmes sur dix, dont un tiers avec des enfants, qui, faute d'hébergement, restent chez elle, combien y a-t-il de féminicides ?

Le retard de la France est reconnu. Il faut faire comme l'Espagne : définir un plan. Une priorité nationale se traduit dans le budget. Il ne faut pas 1 000 places par an, il en faut bien davantage. Je ne parlerai pas d'un pas de sénateur, mais quand même... (*Mme Victoire Jaspmin rit.*)

Nous avons du retard, il faut accélérer, afin que toutes les femmes victimes de violences soient hébergées. Je n'entends donc pas votre argument, monsieur le ministre. Vous progressez, mais pas assez vite !

Mme le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-391.

(*L'amendement n'est pas adopté.*)

Mme le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-1053 rectifié.

(*L'amendement n'est pas adopté.*)

Mme le président. L'amendement n° II-93, présenté par Mme Artigalas, au nom de la commission des affaires économiques, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables				

Aide à l'accès au logement				
Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat		95 000 000		95 000 000
Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire				
Politique de la ville <i>dont titre 2</i>	95 000 000		95 000 000	
Interventions territoriales de l'État				
TOTAL	95 000 000	95 000 000	95 000 000	95 000 000
SOLDE		0		0

La parole est à Mme la rapporteure pour avis.

Mme Viviane Artigalas, *rapporteure pour avis de la commission des affaires économiques*. Cet amendement vise à augmenter de 95 millions d'euros les crédits de paiement de l'action n° 04, Rénovation urbaine et amélioration du cadre de vie, du programme 147, « Politique de la ville ».

L'État s'est engagé à contribuer à hauteur de 10 % au nouveau programme national de renouvellement urbain, soit 1,2 milliard d'euros sur un total de 12 milliards d'euros. Au cours du précédent quinquennat, il avait promis de verser 200 millions d'euros. Seuls 92,6 millions ont été effectivement payés à l'Anru.

Le solde est d'environ 1,1 milliard d'euros sur les dix prochaines années, soit un rythme de décaissement moyen de 110 millions d'euros par an. Or, dans le PLF pour 2023, seuls 15 millions d'euros sont inscrits.

Le présent amendement vise donc à porter les autorisations d'engagement et les crédits de paiement à 110 millions d'euros.

Lors de mes auditions, il m'a été indiqué qu'un arbitrage aurait été rendu pour garantir 300 millions d'euros sur les prochaines années, reportant l'essentiel de la charge en fin de période, soit plus de 800 millions d'euros de 2028 à 2031. Ce qui n'est pas mis dans les caisses du budget dès maintenant devra – je le rappelle – y être mis plus tard...

Afin d'assurer la recevabilité de l'amendement, cette augmentation est formellement gagée sur l'action n° 04 du programme 135, « Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat ».

Mme le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean-Baptiste Blanc, *rapporteur spécial*. Je comprends fort bien l'intention des auteurs de cet amendement. J'en profite pour saluer la force et l'engagement de notre collègue, Mme Artigalas, sur cette thématique.

Le NPNRU doit être doté de 12 milliards d'euros, dont 8 milliards apportés par Action Logement, 2,8 milliards par les bailleurs sociaux et 1,2 milliard par l'État. Action Logement et les bailleurs sociaux apportent leur contribution tous les ans, contrairement jusqu'à présent à l'État. En effet, chaque année, les crédits qui abondent le programme 147 sont symboliques, et même très symboliques, puisqu'ils s'élèvent à 15 millions d'euros pour 2023.

Par conséquent, je comprends bien l'intention présidant à cet amendement, à savoir mettre en cohérence les actions avec les annonces.

Pour autant, l'Anru ne faisant pas état, pour l'instant, de difficultés de paiement, nous ne saurions cautionner un abondement qui serait uniquement de trésorerie. En tout état de cause, une ouverture de crédits ne serait nécessaire que si la contribution des autres partenaires diminuait en conséquence. À ce stade, je n'ai pas connaissance d'une telle information.

Le court terme ne présente donc pas de difficulté. Les problèmes se situent dans la stratégie de financement à moyen terme du NPNRU ; la situation d'Action Logement nous préoccupe toutes et tous, voire, parfois, nous révolte, Action Logement étant soumis à une pression sans précédent de la part de l'État. Ce dernier devra, évidemment, tirer les conséquences de ses propres décisions.

Le Sénat – je le rappelle – s'est opposé au principe du prélèvement de 300 millions d'euros sur le budget d'Action Logement prévu par l'article 16 de ce PLF. Je vois derrière cet acte fort un appel au Gouvernement afin qu'il indique, enfin, quelles priorités il entend tracer en matière de politique de logement, d'urbanisme et tout particulièrement de renouvellement urbain.

Pour conclure, nous demandons le retrait de cet amendement, mais nous serons attentifs aux explications que voudra bien nous donner le ministre sur ce sujet.

Mme le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Olivier Klein, *ministre délégué*. Vous connaissez l'attachement et l'attention que je porte au programme de renouvellement urbain, et particulièrement à cette très belle agence qu'est l'Anru.

Lors du quinquennat précédent, le budget alloué à l'Anru est passé de 5 milliards d'euros à 10 milliards, puis à 12 milliards. Ainsi, dans les années qui viennent, environ 48 milliards d'euros seront dépensés en faveur des quartiers populaires. Cette somme est extrêmement importante et une telle dynamique a rarement été atteinte. L'Anru continuera ainsi à changer la vie des habitants dans les quartiers où elle intervient.

Sur les 12 milliards d'euros de financement du NPNRU, je confirme que l'engagement de l'État s'élève à 1,2 milliard d'euros. Je peux vous assurer que la trésorerie actuelle de l'Anru, de plus de 1 milliard d'euros, ne nécessite pas, à ce stade, un effort supplémentaire de l'État.

Comme vous l'avez dit, l'engagement pris par le Gouvernement d'apporter 300 millions d'euros pour le financement du NPNRU sur la durée du quinquennat sera tenu. Les crédits seront versés en fonction des besoins de l'Anru et du travail que nous mènerons avec l'agence.

Je veux vous rassurer : plus les collectivités font, plus l'Anru a besoin de décaisser, mieux c'est. Je ne doute pas de la volonté d'agir des uns et des autres. J'étais en déplacement pendant deux jours à Marseille pour constater l'avancée des programmes Anru ; je faisais déjà ce type de déplacement en tant que président de cette agence et je continuerai en tant que ministre.

L'important, pour les quartiers populaires, est que les projets se réalisent. Plus on demandera à l'Anru de décaisser, je le répète, mieux ça sera.

Mme le président. La parole est à Mme la présidente de la commission.

Mme Sophie Primas, présidente de la commission des affaires économiques. Je soutiendrai évidemment l'amendement présenté par Viviane Artigalas, puisqu'il a été déposé au nom de notre commission.

Nous connaissons tous votre engagement, monsieur le ministre, en faveur du NPNRU. Vous avez aujourd'hui d'autres responsabilités, mais j'ai envie de vous prendre au mot : plus vite on décaissera, mieux ce sera ! Et ce sont nos concitoyens qui en seront les plus satisfaits.

C'est justement le signal que la commission veut envoyer : il faut accélérer les opérations d'aménagement et de rénovation urbaine et donner aux territoires la possibilité d'aller plus vite. Pour cela, l'État doit montrer son propre engagement de manière tangible.

C'est tout l'objet de cet amendement, à nos yeux extrêmement symbolique. Son adoption traduirait la volonté de l'État d'aller plus vite en matière de rénovation urbaine.

Mme le président. La parole est à Mme la rapporteure pour avis.

Mme Viviane Artigalas, rapporteure pour avis de la commission des affaires économiques. Je suis d'accord avec vous, monsieur le rapporteur spécial, sur le fait que l'Anru n'a pas aujourd'hui besoin de trésorerie.

Néanmoins, je voudrais mettre en garde sur le fait que nous risquons d'avoir besoin de cet argent dans des délais très rapprochés. Or, malgré l'engagement de M. le ministre, nous ne sommes pas certains que les crédits de paiement seront effectivement inscrits à ce moment-là.

Cet amendement envoie donc un signal important, d'autant qu'on peut quand même avoir des doutes, monsieur le ministre, sur vos marges de manœuvre par rapport à Bercy...

J'insiste : il me semble important que cet amendement soit adopté. Un tel vote montrerait de manière très symbolique que l'État apportera bien les financements pour lesquels il a pris des engagements et qui sont absolument nécessaires pour le NPNRU.

Mme Valérie Létard. Très bien !

Mme le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-93.

(L'amendement est adopté.)

Mme le président. Je suis saisie de trois amendements identiques.

L'amendement n° II-362 est présenté par MM. de Nicolaÿ et Gillé, au nom de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable.

L'amendement n° II-388 rectifié est présenté par MM. Belin, Sautarel, Gremillet, Paccaud, B. Fournier, Cadec, Cambon et D. Laurent, Mme Estrosi Sassone, MM. Brisson et Burgoa, Mme Dumas, M. Bascher, Mme L. Darcos, M. Laménie, Mmes Garriaud-Maylam et Muller-Bronn, M. Lefèvre, Mme Di Folco, M. Bonhomme, Mme Belrhiti, MM. Cardoux et J.P. Vogel, Mme Dumont, M. Mouiller, Mme Schalck, MM. Savary et Bazin, Mme Pluchet, M. Houpert, Mmes Joseph, Garnier et Gosselin, MM. Allizard, de Legge, Pellevat, Darnaud, Klinger, Perrin, Rietmann et Reichardt, Mmes Ventalon, Bellurot et Gruny, M. Sol, Mme Demas, MM. Bouchet, Charon, Le Gleut, Saury, J. B. Blanc, Lemoyne, Bonneau, Menonville, Guerriau, C. Vial, Henno, Laugier, Mizzon, A. Marc, Chatillon, Détraigne et P. Martin, Mmes de La Provôté, Herzog et Doineau, MM. Longeot et Kern, Mme Billon, MM. Levi, Somon et Chasseing, Mme de Cidrac, MM. Rapin et Genet, Mme Jacquemet, MM. Folliot et Rojouan et Mmes Perrot, Havet et Gacquerre.

L'amendement n° II-498 rectifié *bis* est présenté par M. Chaize, Mme Berthet, MM. Chevrollier et Courtial, Mme Chauvin, MM. Panunzi, Favreau et Pointereau, Mmes Puissat et Lassarade, MM. Longuet et Daubresse, Mmes Canayer et F. Gerbaud, M. Piednoir, Mme Imbert, MM. Bonne, Babary et Mandelli et Mme Jacques.

Ces trois amendements sont ainsi libellés :

I. - Créer le programme :

Fonds d'aide à l'entretien et à la réparation des ouvrages d'art des collectivités territoriales et de leurs groupements

II. - En conséquence, modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables				
Aide à l'accès au logement				
Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat				
Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire				

Politique de la ville <i>dont titre 2</i>		60 000 000		60 000 000
Interventions territoriales de l'État				
Fonds d'aide à l'entretien et à la réparation des ouvrages d'art des collectivités territoriales et de leurs groupements	60 000 000		60 000 000	
TOTAL	60 000 000	60 000 000	60 000 000	60 000 000
SOLDE		0		0

La parole est à M. Bruno Belin, pour présenter l'amendement n° II-362.

M. Bruno Belin, au nom de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable. Les six amendements qui suivent partagent le même thème. Ils font suite à deux rapports sénatoriaux relatifs à l'état des ponts en France, lesquels faisaient eux-mêmes suite au dramatique accident du pont de Gènes en août 2018.

Nous avons, en France, un premier problème de recensement et d'identification : qui est propriétaire des ponts et ouvrages d'art ? Nombre d'entre eux sont considérés comme orphelins.

Or il est évidemment très important de savoir quelle collectivité est responsable de quoi ; c'est pour cette raison que nous avons déposé des amendements visant à obtenir des crédits de paiement pour le recensement et l'évaluation des ouvrages d'art du bloc communal – c'est l'objet de l'amendement n° II-361 et des deux amendements identiques que nous examinerons ensuite.

Beaucoup de ponts ont été construits avant le XX^e siècle. Les enjeux de circulation, le trafic, les tonnages n'étaient pas les mêmes. En outre, les épisodes de sécheresse et le changement climatique viennent affaiblir les ouvrages d'art et les ponts.

Dès lors, nous avons besoin de réaliser des travaux en urgence. Ce qui a été décidé dans le cadre du plan de relance ne suffit pas. Il reste des travaux urgents à mener. C'est l'objet de l'amendement n° II-362 de la commission et des deux autres amendements identiques que nous examinons maintenant.

Ne nous répondez pas, monsieur le ministre, que les gages, que nous sommes obligés de prévoir, posent problème, parce que nous parlons ici de sécurité ! Je tiens à rappeler qu'environ 10 % des 200 000 à 250 000 ponts et ouvrages d'art que compte la France sont en mauvais état.

Beaucoup d'ouvrages d'art et de ponts se trouvent en milieu rural – je pense par exemple aux ponts des anciennes lignes de chemin de fer – et les collectivités de petite taille, en particulier en milieu rural, n'ont ni les moyens financiers ni l'ingénierie pour engager des travaux.

Nous avons donc besoin d'une assistance en maîtrise d'ouvrage – elle peut être fournie par le Cerema –, mais aussi de crédits de paiement.

Mme le président. La parole est à M. Bruno Belin, pour présenter l'amendement n° II-388 rectifié.

M. Bruno Belin. Défendu !

Mme le président. La parole est à M. Guillaume Chevrollier, pour présenter l'amendement n° II-498 rectifié *bis*.

M. Guillaume Chevrollier. Cet amendement identique vise à créer un programme dédié au sein de cette mission, abondé de 60 millions d'euros, pour soutenir les collectivités locales dans l'entretien et la réparation des ponts.

Il existe un programme national Ponts, piloté par le Cerema. Nous devons absolument sécuriser ces ouvrages – nous le devons à nos concitoyens – et l'État doit contribuer à cet effort.

Mme le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Bernard Delcros, rapporteur spécial. Cet amendement prévoit de créer un fonds pour l'entretien et la réparation des ouvrages d'art, notamment des ponts, lesquels représentent une charge importante, en particulier pour les plus petites communes.

Le sujet est important, et je souscris, bien entendu, à cette bonne idée.

Néanmoins, une telle disposition ne relève pas de la mission « Cohésion des territoires » : les ouvrages d'art dépendent de la mission « Écologie, développement et mobilité durables », plus particulièrement du programme 203, « Infrastructures et services de transports ».

J'ajoute que, lors de l'examen de la loi de finances rectificative qui a été adoptée il y a quelques jours, nous avons voté en faveur d'un amendement prévoyant d'abonder de 60 millions d'euros le programme national Ponts du plan de relance.

Cet amendement a été retenu par la commission mixte paritaire ; ce programme a donc bien été abondé et les crédits correspondants pourront être utilisés en 2023.

Les communes étaient précisément ciblées dans cet amendement, notamment les plus petites d'entre elles pour lesquelles entretenir ou restaurer un ouvrage d'art est particulièrement difficile.

Par conséquent, la commission demande le retrait de ces amendements.

Mme le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Olivier Klein, ministre délégué. L'État soutient fortement les communes propriétaires d'ouvrages d'art et de ponts. Grâce à une enveloppe de 40 millions d'euros, l'étude pilotée par le Cerema a déjà permis l'expertise de plus de 40 000 ponts.

De plus, comme le rapporteur spécial vient de l'indiquer, une enveloppe de 50 millions d'euros a déjà été votée à ce sujet sur le programme 203.

Aussi, je partage la demande de retrait.

Mme le président. La parole est à M. Fabien Genet, pour explication de vote.

M. Fabien Genet. Je salue à mon tour le travail réalisé depuis plusieurs années sur ces travées, que ce soit par nos collègues Maurey, Chaize et Dagbert en 2019, ou, plus récemment, sous la direction de Bruno Belin dont l'excellent rapport se trouve sur les bureaux de tous les maires de communes rurales, qui s'en inspirent très largement.

J'en profite également pour saluer le travail réalisé par le Cerema, dont le conseil d'administration est présidé par Marie-Claude Jarrot, élue de Saône-et-Loire, pour accompagner les collectivités.

Monsieur le ministre, je me permets d'insister. Mercredi, nous avons une discussion avec l'une de vos collègues sur la prise en compte de la voirie communale dans le calcul de la dotation de solidarité rurale (DSR). Il nous a été expliqué que nous pouvions nous passer de ce critère.

Il existe donc une certaine continuité dans les réponses des différents ministres : après ne pas avoir pris en compte les routes communales, à présent, il s'agit de fermer les yeux sur les ponts...

Un véritable problème de sécurité se pose, mais aussi un problème d'attractivité et d'égalité d'accès à divers services pour nos concitoyens. Pensons aux activités agricoles ou aux infirmières et aux médecins se déplaçant à domicile. Il faut vraiment mettre le paquet sur ce sujet !

Je compléterai ce qui a été dit sur le manque d'ingénierie, en rappelant ce que nous vivons souvent dans nos territoires. Y compris dans les cas où l'intercommunalité reprend une compétence, il est très difficile de trouver des cofinancements, parce que, lors des commissions d'attribution de la DETR, le préfet nous demande de choisir un ou deux projets par communauté de communes.

Je ne parle même pas des départements, des régions ou de l'Europe, qui sont souvent peu réceptifs sur ce thème. Par conséquent, il nous faut une mobilisation nationale.

Mme le président. La parole est à M. Bruno Belin, pour explication de vote.

M. Bruno Belin. Monsieur le ministre, vu la gravité du sujet, il faut être sérieux. J'ai entendu le rapporteur spécial parler de 60 millions d'euros, vous-même de 50 millions...

Or près de 3 milliards d'euros sont nécessaires, dont 150 millions en urgence !

Il n'est pas possible, monsieur le ministre, de passer à côté d'un tel sujet. Il concerne tous les territoires. La situation pose de grandes difficultés aux élus locaux, notamment ruraux, et plus le temps passe, plus les choses se dégradent.

Nous vous parlons de la nécessité d'une mobilisation urgente. Nous vivons, comme l'a rappelé Fabien Genet, la réalité de la situation sur le terrain. Les collectivités et les agences départementales accompagnant les élus nous font remonter les problèmes.

Il faut maintenant passer au stade de la décision, et entrer en action. Le pont de Gênes est présent dans toutes les têtes, la même catastrophe peut arriver en France. Il ne sera pas possible de dire qu'on ne savait pas.

L'amendement est donc maintenu.

Mme le président. La parole est à M. le rapporteur spécial.

M. Bernard Delcros, rapporteur spécial. Je précise que la demande de retrait de la commission n'est pas liée à un désintérêt pour la question. Je mesure d'ailleurs le risque de très près dans mon département.

Simplement, la demande de retrait se justifie par le fait que les crédits pour la réparation et l'entretien des ouvrages d'art relèvent du programme 203 de la mission « Écologie, développement et mobilité durables », et non de la mission « Cohésion des territoires ».

Mme le président. Je mets aux voix les amendements identiques n° II-362, II-388 rectifié et II-498 rectifié *bis*.

(Les amendements sont adoptés.)

Mme le président. Je suis saisie de trois amendements identiques.

L'amendement n° II-361 est présenté par MM. De Nicolaj et Gillé, au nom de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable.

L'amendement n° II-386 rectifié est présenté par MM. Belin, Sautarel, Gremillet, Paccaud, B. Fournier, Cadec, Cambon et D. Laurent, Mme Estrosi Sassone, MM. Brisson et Burgoa, Mme Dumas, M. Bascher, Mme L. Darcos, M. Laménie, Mmes Garriaud-Maylam et Muller-Bronn, M. Lefèvre, Mme Di Folco, M. Bonhomme, Mme Belhiti, MM. Cardoux et J.P. Vogel, Mme Dumont, M. Mouiller, Mme Schalck, MM. Savary et Bazin, Mme Pluchet, M. Houpert, Mmes Joseph, Garnier et Gosselin, MM. Allizard, de Legge, Pellevat, Darnaud, Klinger, Perrin, Rietmann et Reichardt, Mmes Ventalon, Bellurot et Gruny, M. Sol, Mme Demas, MM. Bouchet, Charon, Le Gleut, Saury, J. B. Blanc, Lemoyne, Menonville, Guerriau, C. Vial, Henno, Laugier, Mizzon, A. Marc, Chatillon, Détraigne et P. Martin, Mmes de La Provôté, Herzog et Doineau, MM. Longeot et Kern, Mme Billon, MM. Levi, Somon et Chasseing, Mme de Cidrac, MM. Rapin et Genet, Mme Jacquemet, MM. Folliot et Rojouan et Mmes Perrot, Havet et Gacquerre.

L'amendement n° II-497 rectifié *bis* est présenté par M. Chaize, Mme Berthet, MM. Chevrollier et Courtial, Mme Chauvin, MM. Panunzi, Favreau et Pointereau, Mmes Puissat et Lassarade, MM. Longuet et Daubresse, Mmes Canayer et F. Gerbaud, M. Piednoir, Mme Imbert, MM. Bonne, Babary et Mandelli et Mme Jacques.

Ces trois amendements sont ainsi libellés :

I. - Créer le programme :

Recensement et évaluation des ouvrages d'art du bloc communal

II. - En conséquence, modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables				

Aide à l'accès au logement				
Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat				
Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire				
Politique de la ville <i>dont titre 2</i>		40 000 000		40 000 000
Interventions territoriales de l'État				
Recensement et évaluation des ouvrages d'art du bloc communal	40 000 000		40 000 000	
TOTAL	40 000 000	40 000 000	40 000 000	40 000 000
SOLDE		0		0

La parole est à M. Bruno Belin, pour présenter l'amendement n° II-361.

M. Bruno Belin, au nom de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable. Défendu!

Mme le président. La parole est à M. Bruno Belin, pour présenter l'amendement n° II-386 rectifié.

M. Bruno Belin. Défendu également.

Mme le président. La parole est à M. Guillaume Chevrollier, pour présenter l'amendement n° II-497 rectifié *bis*.

M. Guillaume Chevrollier. Défendu.

Mme le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Bernard Delcros, rapporteur spécial. Avis défavorable.

Mme le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Olivier Klein, ministre délégué. Même avis.

Mme le président. Je mets aux voix les amendements identiques n°s II-361, II-386 rectifié et II-497 rectifié *bis*.

(Les amendements sont adoptés.)

Mme le président. Je suis saisie de deux amendements identiques.

L'amendement n° II-374 est présenté par Mme Estrosi Sassone, au nom de la commission des affaires économiques.

L'amendement n° II-1085 est présenté par Mmes Liene-mann et Varillas, MM. Bocquet, Savoldelli et les membres du groupe communiste républicain citoyen et écologiste.

Ces deux amendements sont ainsi libellés :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables				
Aide à l'accès au logement	50 000 000		50 000 000	
Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat		50 000 000		50 000 000
Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire				
Politique de la ville <i>dont titre 2</i>				
Interventions territoriales de l'État				
TOTAL	50 000 000	50 000 000	50 000 000	50 000 000
SOLDE		0		0

La parole est à Mme le rapporteur pour avis, pour présenter l'amendement n° II-374.

Mme Dominique Estrosi Sassone, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques. Cet amendement vise à rétablir l'APL accession, supprimée par la loi de finances pour 2018 en ce qui concerne les logements neufs. Elle avait été maintenue jusqu'au 31 décembre 2019 pour les

logements anciens situés en zone tendue. En 2019, elle a été rétablie pour l'outre-mer seulement, illustrant ainsi la politique du *stop and go* appliquée au logement tout au long de la précédente mandature.

Cet amendement APL accession est défendu sur l'ensemble de nos travées depuis la suppression du dispositif en 2018. Nous considérons que cet outil est essentiel pour faire redémarrer le parcours résidentiel.

Vous indiquez vous-même dans votre propos, monsieur le ministre, que vous étiez particulièrement attaché à cette notion, faisant du parcours résidentiel l'une de vos priorités. Commençons dès lors par rétablir l'APL accession !

Nous savons tous que bon nombre de ménages, particulièrement dans les zones extrêmement tendues, ne peuvent pas réaliser leur projet d'accession à la propriété, d'autant plus avec la hausse actuelle des taux d'intérêt.

De plus, un tel dispositif est important en ce qu'il permet de fluidifier le parcours résidentiel et d'augmenter le taux de rotation dans le parc HLM.

Voilà autant de facteurs de nature à nous aider à résorber la crise du logement et, surtout, à soutenir l'aspiration d'un grand nombre de nos concitoyens à accéder à la propriété au travers de dispositifs tels que l'APL accession, le bail réel solidaire (BRS) ou le prêt social location-accession (PSLA), soit en achetant un logement, soit en le faisant construire.

Monsieur le ministre, je vous demande véritablement de nous entendre. Chaque année, nous demandons le rétablissement de l'APL accession, qui ne coûte que 50 millions d'euros. Ce n'est pas là qu'il faut faire les économies budgétaires. Ce dispositif permettrait à plus de 300 000 ménages de formaliser leur projet d'accession à la propriété. *(Applaudissements sur les travées du groupe Les Républicains. – Mme Valérie Létard applaudit également.)*

Mme le président. La parole est à Mme Marie-Noëlle Lienemann, pour présenter l'amendement n° II-1085.

Mme Marie-Noëlle Lienemann. Dans le cadre de leur parcours résidentiel, des familles qui voudraient accéder à la propriété ne le peuvent pas, souvent en raison d'un problème de solvabilité, faute notamment d'APL accession. Elles vont donc continuer de percevoir l'APL location et occuper un logement social qu'elles pourraient libérer.

En rétablissant ce dispositif, on ferait coup double : d'une part, en favorisant l'accession sociale ; d'autre part, en libérant du logement locatif. L'APL accession, qui n'est pas ruineuse pour l'État, constituerait un véritable levier pour le parcours résidentiel.

Par ailleurs, monsieur le ministre, le Sénat a voté la prolongation du PTZ (prêt à taux zéro) au-delà de 2023 pour éviter le *stop and go* dans l'accession sociale. Quelle sera l'attitude du Gouvernement à cet égard ?

Mme le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean-Baptiste Blanc, rapporteur spécial. La commission a émis très favorable sur ces deux amendements identiques. *(Marques de satisfaction sur les travées du groupe Les Républicains.)*

Mme le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Olivier Klein, ministre délégué. Vous proposez de rétablir l'APL accession, supprimée en 2018, mais maintenue en outre-mer, comme vous l'avez rappelé.

Le Gouvernement privilégie d'autres dispositifs : le PSLA, le PTZ – sur lequel nous souhaitons continuer de travailler –, le prêt d'accession sociale (PAS) et le BRS.

En outre, le Conseil national de la refondation (CNR), que nous avons lancé en début de semaine, est le lieu du travail et de la réflexion la plus large possible, sans aucun *a priori* ni interdit. Laissons-nous ce temps de la réflexion sur le

parcours résidentiel et sur la façon de répondre aux différentes difficultés que rencontrent les Français pour accéder au logement, en propriété ou en location.

Avis défavorable.

Mme le président. La parole est à M. Daniel Gremillet, pour explication de vote.

M. Daniel Gremillet. Nous savons tous combien ces deux amendements identiques sont absolument capitaux et je salue l'avis très favorable du rapporteur spécial.

Il n'y a pas si longtemps, nous avons mené un travail considérable sur l'assurance emprunteur pour permettre à davantage de familles d'accéder à la propriété.

Je ne comprends pas la position du ministre, qui nous suggère d'attendre. Je vais soutenir ces amendements tout à fait pertinents, car il s'agit d'une nécessité absolue. Leur adoption enverrait un signal positif à tant de familles qui ont besoin d'accéder à la propriété et de se loger.

M. le président. La parole est à Mme Sophie Primas, présidente de la commission des affaires économiques.

Mme Sophie Primas, présidente de la commission des affaires économiques. Je voterai bien évidemment ces amendements identiques et, à mon tour, je remercie M. le rapporteur spécial de son avis très favorable.

Monsieur le ministre, vous nous demandez de laisser du temps à la réflexion, mais nous comptons parmi nous, et vous le savez, de grands spécialistes des questions du logement. Je pense notamment à Dominique Estrosi Sassone, Marie-Noëlle Lienemann, Valérie Létard, Viviane Artigalas... Toutes ont démontré, projet de loi après projet de loi, rapport après rapport, à quel point le parcours résidentiel est un élément structurant de la politique du logement, ce que vous-même avez rappelé.

L'adoption de ces amendements identiques ne coûterait rien à l'État : 50 millions d'euros... Rien, rien du tout ! Ce dispositif constituerait un élément déclencheur du parcours résidentiel, permettrait de libérer du logement social et donnerait un coup de pouce récurrent aux secteurs du logement et de la construction.

Par pitié, monsieur le ministre, acceptez ! J'ai une pensée pour notre ancien collègue Philippe Dallier, qui a longtemps défendu ce dispositif. Soyez le premier ministre à lutter contre la partie sud de Bercy *(Sourires.)* et restaurez la cohérence du parcours résidentiel !

Notre groupe votera ces amendements identiques.

Mme le président. La parole est à Mme Valérie Létard, pour explication de vote.

Mme Valérie Létard. Monsieur le ministre, s'il est bien un sujet sur lequel nous n'avons plus besoin de nous faire une idée, c'est celui de l'APL accession.

Nous savons depuis très longtemps que ce dispositif est un élément essentiel du parcours résidentiel en ce qu'il permet d'éviter qu'il ne manque un maillon à la chaîne.

Nous allons bien évidemment soutenir ces amendements identiques. Encore une fois, monsieur le ministre, l'efficacité et la nécessité de l'APL accession ne souffrent d'aucun doute. Pourquoi vous opposer à la voix du bon sens et du terrain ?

Mme le président. La parole est à Mme le rapporteur pour avis.

Mme Dominique Estrosi Sassone, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques. Monsieur le ministre, je pense que le Conseil national de la refondation aura bien

d'autres sujets autrement plus importants à traiter, comme le statut du bailleur privé, par exemple. (*M. le ministre le confirme.*) Sur cette question, il nous faudra réfléchir tous ensemble pour essayer d'aboutir à ce que nous réclamons depuis des années, ici, au Sénat.

Ne nous parlez pas, comme d'autres de vos collègues, de groupes de travail, de réflexion ou de propositions à venir. Rétablissons tout de suite cet outil, cette aide, indispensable pour que les parcours résidentiels, aujourd'hui bloqués dans les territoires qui en ont le plus besoin, puissent enfin redémarrer.

Mme Valérie Létard. Très bien !

Mme le président. Je mets aux voix les amendements identiques n°s II-374 et II-1085.

(*Les amendements sont adoptés.*)

Mme le président. L'amendement n° II-1060, présenté par M. Todeschini, Mme M. Filleul, M. J. Bigot, Mme Bonnefoy, MM. Devinaz, Gillé, Houllegatte et Jacquin, Mme Prévile, M. Kanner et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables				
Aide à l'accès au logement				
Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat		50 000 000		50 000 000
Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire	50 000 000		50 000 000	
Politique de la ville <i>dont titre 2</i>				
Interventions territoriales de l'État				
TOTAL	50 000 000	50 000 000	50 000 000	50 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à Mme Martine Filleul.

Mme Martine Filleul. Cet amendement, présenté par M. Todeschini, concerne les maisons France Services (MFS).

Le forfait pris en charge par l'État et les opérateurs pour les maisons France Services – 30 000 euros par an en moyenne – est loin de couvrir les dépenses engagées par les collectivités : le rapport du Sénat de juillet 2022 évalue le coût moyen d'une MFS à 110 000 euros par an. Or l'État s'était engagé à participer à hauteur de 50 % au coût annuel moyen d'une maison France Services.

Lors de l'examen du deuxième PLFR pour 2022, le Sénat a voté un amendement de notre collègue Bernard Delcros instaurant une hausse de 12,5 millions d'euros, soit 5 000 euros supplémentaires par maison pour 2022. C'est une première étape, mais on reste loin du compte.

Eu égard à la situation financière des collectivités, qui portent parfois le financement de plusieurs maisons France Services, car majoritairement situées dans des zones rurales peu denses, nous proposons d'accroître la participation de l'État de 50 millions d'euros en 2023.

Cette augmentation permettra de porter la part prise en charge par l'État et ses opérateurs de 30 000 à 50 000 euros par maison.

Le déploiement des maisons France Services connaît une montée en charge tant quantitative que qualitative. Il est important que l'État y prenne toute sa part.

Mme le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Bernard Delcros, rapporteur spécial. Madame Filleul, comme vous le savez, la question des maisons France Services me tient à cœur et je vous remercie de l'évoquer.

Cet amendement vise à abonder les crédits France Services de 50 millions d'euros, pour porter la participation de l'État aux efforts des collectivités ou des autres opérateurs à 50 000 euros par maison. Je partage votre objectif, ayant moi-même proposé ce montant de 50 000 euros dans mon rapport.

Le soutien aux porteurs des maisons France Services, financées aux deux tiers par les collectivités, est aujourd'hui de 30 000 euros par maison – 15 000 euros de l'État et 15 000 euros des opérateurs. L'État consacre donc environ 37 millions d'euros au titre du programme 112 pour financer cet effort par le biais du FNADT.

Toutefois, dans ma proposition, j'envisageais une prise en charge à parité de ces 50 000 euros entre l'État et les opérateurs, soit 10 000 euros supplémentaires à la charge de l'État pour un montant total d'environ 25 millions d'euros.

Un premier pas a été franchi en loi de finances rectificative avec 5 000 euros supplémentaires, soit 12,5 millions d'euros. Pour atteindre cette somme de 50 000 euros par maison, dans un système de parité, l'État devrait encore ajouter 12,5 millions d'euros.

Par ailleurs, l'année 2023 verra le renouvellement de la convention avec les opérateurs. Il me semble extrêmement important de les convaincre de maintenir ce système de financement à parité.

Dans l'attente de cette renégociation, madame Filleul, je vous demanderai de bien vouloir retirer cet amendement ; à défaut, l'avis sera défavorable.

Mme le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Olivier Klein, ministre délégué. Au regard des 5 000 euros déjà ajoutés en loi de finances rectificative et de la négociation qui arrive, au cours de laquelle il faudra convaincre les opérateurs de prendre leur part dans le financement des maisons France Services, le Gouvernement demande également le retrait de cet amendement ; à défaut, il émettra un avis défavorable.

Mme le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-1060.

(L'amendement n'est pas adopté.)

Mme le président. L'amendement n° II-989, présenté par MM. Gillé et Jacquin, Mme Harribey, M. J. Bigot, Mmes Blatrix Contat et Bonnefoy, MM. Bourgi, Chantrel, Cozic et Devinaz, Mme Féret, M. P. Joly, Mmes Le Houerou et Monier et MM. Temal et Tissot, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables				
Aide à l'accès au logement				
Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat		30 000 000		30 000 000
Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire	30 000 000		30 000 000	
Politique de la ville <i>dont titre 2</i>				
Interventions territoriales de l'État				
TOTAL	30 000 000	30 000 000	30 000 000	30 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à M. Hervé Gillé.

M. Hervé Gillé. Dans la pleine lignée des travaux de la mission flash sur les mesures d'accompagnement de la création de zones à faibles émissions (ZFE), nous proposons de suivre la recommandation de nos collègues députés Gérard Leseul et Bruno Millienne de créer des postes de conseiller mobilité dans les maisons France Services.

Ces conseillers auront pour mission d'apporter conseil à chacune et chacun des habitants en ressentant le besoin sur les solutions alternatives de mobilité existantes, afin de les rendre connues de toutes et tous et, surtout, de les optimiser.

Cet amendement a pour but de financer des ressources humaines.

L'article 40 de la Constitution et l'article 47 de la loi organique relative aux lois de finances (Lof) interdisant aux parlementaires d'augmenter les plafonds des crédits des missions, la mesure est gagée sur les crédits du programme « Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat ». Nous attendons du Gouvernement qu'il accepte de lever ce gage au profit d'une mesure allant dans le bon sens pour améliorer les mobilités du quotidien.

Mme le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Bernard Delcros, rapporteur spécial. Nous sommes d'accord sur l'idée d'informer les habitants en ZFE, au travers d'un guichet ou d'un accompagnement.

En revanche, adosser ces conseillers aux maisons France Services n'est sans doute pas le bon ciblage. En effet, nombre de ces maisons se trouvent en territoires ruraux et sont donc très éloignées des ZFE.

Par ailleurs, certaines communes ont déjà mis en place des guichets d'information dédiés.

Pour ces raisons, la commission demande le retrait de cet amendement ; à défaut, elle y sera défavorable.

Mme le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Olivier Klein, ministre délégué. Même avis, madame la présidente.

Mme le président. La parole est à M. Hervé Gillé, pour explication de vote.

M. Hervé Gillé. Il s'agit bien d'étendre le conseiller mobilité à tous les territoires, et non aux seules ZFE.

Mme le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-989.

(L'amendement n'est pas adopté.)

Mme le président. L'amendement n° II-1048 rectifié, présenté par MM. Roux, Artano, Bilhac, Cabanel, Corbisez, Gold, Guérini et Guiol, Mme Pantel et M. Requier, sont ainsi libellés :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables				
Aide à l'accès au logement				
Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat		28 000 000		28 000 000
Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire	28 000 000		28 000 000	
Politique de la ville <i>dont titre 2</i>				
Interventions territoriales de l'État				
TOTAL	28 000 000	28 000 000	28 000 000	28 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à M. Jean-Claude Requier.

M. Jean-Claude Requier. Par cet amendement, notre collègue Jean-Yves Roux propose de consacrer 28 millions d'euros au recrutement de 800 chefs de projet, soit environ 35 000 euros par équivalents temps plein (ETP), afin d'accompagner le lancement d'un nouveau programme, Villages d'avenir, qui permettrait d'adapter les programmes Action cœur de ville et Petites Villes de demain aux villages ruraux et hyper-ruraux.

Ces chefs de projet seraient ainsi mis à la disposition des communes et des communautés de communes rurales et hyper-rurales.

Mme le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Bernard Delcros, rapporteur spécial. Comme je l'ai déjà indiqué, je suis favorable à la création d'un programme Villages d'avenir.

Cela étant dit, les auteurs de cet amendement proposent de créer 800 chefs de projet pour accompagner les communes dans le cadre d'un programme qui n'existe pas encore... Voilà qui me semble quelque peu prématuré.

Sans doute faudra-t-il mettre à plat l'ensemble des dispositifs d'aide en ingénierie interne existants. Je pense notamment aux chefs de projet Petites Villes de demain, aux volontaires territoriaux en administration, aux chefs de projet Action cœur de ville, à l'aide dispensée dans le cadre de Fabrique de territoires, aux chargés de mission Territoires d'industrie, aux conseillers numériques...

Remettons donc d'abord à plat l'ensemble de ces dispositifs qui interviennent essentiellement à l'échelle intercommunale. La question se pose de l'accompagnement de l'échelon

communal. Celle-ci mériterait d'être traitée au travers d'un programme Villages d'avenir, dont j'espère qu'il verra le jour dans le cadre de l'agenda rural de deuxième génération.

À recruter 800 chefs de projet pour accompagner 800 communes, on va en aider quelques-unes et en laisser beaucoup sur le côté...

Pour ces raisons, monsieur Requier, je vous demanderai de bien vouloir retirer votre amendement.

Mme le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Olivier Klein, ministre délégué. Monsieur Requier, l'ANCT continuera de soutenir les territoires les plus ruraux, comme elle l'a toujours fait depuis l'origine.

Ma collègue Dominique Faure a annoncé la poursuite du travail sur l'agenda rural. Dans l'attente de voir ces travaux aboutir, je vous demanderai également de retirer votre amendement.

Mme le président. Monsieur Requier, l'amendement n° II-1048 rectifié est-il maintenu ?

M. Jean-Claude Requier. Non, je le retire, monsieur le président.

Mme le président. L'amendement n° II-1048 rectifié est retiré.

L'amendement n° II-1061, présenté par Mme M. Filleul, M. J. Bigot, Mme Bonnefoy, MM. Devinaz, Gillé, Houllégatte et Jacquin, Mme Prévile, M. Kanner et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables				
Aide à l'accès au logement				

Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat		20 000 000		20 000 000
Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire	20 000 000		20 000 000	
Politique de la ville <i>dont titre 2</i>				
Interventions territoriales de l'État				
TOTAL	20 000 000	20 000 000	20 000 000	20 000 000
SOLDE		0		0

La parole est à Mme Martine Filleul.

Mme Martine Filleul. La question a été largement évoquée dans le cadre des interventions liminaires : le nombre de communes soutenues en ingénierie par l'ANCT hors dispositifs Action cœur de ville et Petites Villes de demain reste encore trop faible au regard des 25 000 communes de moins de 1 000 habitants, pour lesquelles les moyens d'ingénierie sont souvent très limités, voire inexistantes.

Le Sénat a lancé une mission pour évaluer la réelle plus-value de l'ANCT pour les collectivités territoriales. Nous verrons quelles sont les mesures d'ajustement nécessaires.

Dans cette attente, il y a néanmoins urgence pour les territoires à se préparer aux chantiers structurants que sont la transition écologique, la mise en œuvre du ZAN ou encore l'accueil de nouvelles populations et de nouvelles activités.

D'autant que le contexte n'est pas favorable : à la crise énergétique, qui s'inscrit dans la durée, et au retour de l'inflation, s'ajoute l'incertitude sur les ressources des collectivités.

La mise en place du fonds vert pourrait pallier ce manque de moyens, mais son objectif exact ne paraît pas encore bien arrêté, ses modalités de gestion pouvant encore être clarifiées.

C'est la raison pour laquelle notre amendement vise à amplifier l'action de l'ANCT dans son rôle d'appui dédié aux projets territoriaux des petites communes avec une ingénierie sur mesure.

Des moyens suffisants, c'est en effet la garantie qu'il y aura une équité territoriale en faveur des territoires les plus fragiles ; c'est aussi la garantie d'être en mesure de concrétiser les grandes transitions dans les territoires ruraux ; c'est enfin redonner confiance aux élus pour le développement de leurs projets de territoire.

Nous proposons donc d'augmenter les crédits dédiés à l'ingénierie des projets des petites communes à hauteur de 20 millions d'euros.

Mme le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Bernard Delcros, rapporteur spécial. Longtemps maire d'un petit village de 400 habitants, je connais les difficultés des petites communes, qui n'ont parfois qu'un secrétaire de mairie à temps partiel pour faire face à l'ensemble des tâches, notamment en matière de conception et de suivi des projets.

Vous avez raison : de nombreuses petites communes de moins de 1 000 habitants – vous en évaluez le nombre à 25 000 – se trouvent en dehors des programmes existants : Petites Villes de demain, Action cœur de ville ou autres...

Si l'accompagnement des petites communes est un vrai sujet, on ne peut placer un chef de projet dans chacun des 25 000 villages concernés.

Il ne s'agit pas de renvoyer la question à plus tard, mais, en cohérence, attendons la mise en place d'un programme Villages d'avenir, dont nous défendons tous la création auprès de Dominique Faure, ministre chargée de la ruralité. Cela permettra de voir comment aider concrètement, sur le terrain, ces petites communes qui ne disposent que de très peu de services alors même qu'elles ont besoin de monter des projets et d'être accompagnées dans un cadre toujours plus complexe, notamment sur les plans administratif et technique.

Dans cette attente, je vous demande de bien vouloir retirer votre amendement.

Mme Sophie Primas. Il y a des agences départementales !

Mme le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Olivier Klein, ministre délégué. Même avis, madame la présidente.

Mme le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-1061.

(L'amendement n'est pas adopté.)

Mme le président. L'amendement n° II-1049 rectifié, présenté par MM. Roux, Artano, Bilhac, Cabanel, Corbisez, Gold, Guérini et Guiol, Mme Pantel et M. Requier, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables				
Aide à l'accès au logement				
Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat		16 000 000		16 000 000

Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire	16 000 000		16 000 000	
Politique de la ville <i>dont titre 2</i>				
Interventions territoriales de l'État				
TOTAL	16 000 000	16 000 000	16 000 000	16 000 000
SOLDE		0		0

La parole est à M. Jean-Claude Requier.

M. Jean-Claude Requier. Cet amendement vise à consacrer 16 millions d'euros à la transformation des contrats de volontariat territorial en administration (VTA) en contrats de chefs de projet afin d'accompagner les besoins en ingénierie des territoires des territoires ruraux.

Ce recrutement pérenne à des postes stables requérant davantage d'expérience devrait attirer plus de candidats.

Mme le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Bernard Delcros, rapporteur spécial. Comme je l'ai souligné voilà quelques instants, beaucoup de dispositifs en soutien à l'ingénierie des territoires ont déjà été déployés, parfois de manière rapide et dispersée, faute d'une démarche cohérente : chargés de projet Action cœur de ville, Petites Villes de demain, chargés de mission, VTA, et beaucoup d'autres.

Ainsi, sur les 800 postes de volontaires territoriaux en administration qui étaient prévus, seuls 200 ont été ouverts.

Avant de transformer ces contrats de VTA en emplois pérennes, il faut impérativement mettre à plat tous les dispositifs de soutien à l'ingénierie que j'ai cités pour concevoir un système à la fois cohérent, efficace et complémentaire.

Pour ces raisons, monsieur Requier, je vous demanderai de bien vouloir retirer votre amendement.

Mme le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Olivier Klein, ministre délégué. Je ne crois pas que la transformation de ces postes soit d'actualité ; au contraire, cela pourrait emporter des effets négatifs sur le programme VTA, qui est de grande qualité.

Le Gouvernement demande donc le retrait de cet amendement ; à défaut, il y sera défavorable.

Mme le président. Monsieur Requier, l'amendement n° II-1049 rectifié est-il maintenu ?

M. Jean-Claude Requier. Je suis l'avis de l'ancien maire de Chalinargues, à côté de Saint-Flour (*Sourires*), qui connaît parfaitement les problèmes des communes rurales, et du Gouvernement : je retire l'amendement, madame la présidente.

Mme le président. L'amendement n° II-1049 rectifié est retiré.

L'amendement n° II-1059, présenté par MM. Montaugé et Redon-Sarrazy, Mme Artigalas, M. Bouad, Mme Blatrix Contat, MM. Cardon, Mérillou, Michau, Pla, Tissot, Kanner et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain, est ainsi libellé :

I. – Créer le programme :

Fonds dédié aux communes rurales pour la mise en application du ZAN

II. – En conséquence, modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables		15 000 000		15 000 000
Aide à l'accès au logement				
Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat				
Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire				
Politique de la ville <i>dont titre 2</i>				
Interventions territoriales de l'État				
Fonds dédié aux communes rurales pour la mise en application du ZAN	15 000 000		15 000 000	
TOTAL	15 000 000	15 000 000	15 000 000	15 000 000
SOLDE		0		0

La parole est à M. Franck Montaugé.

M. Franck Montaugé. Le ZAN (zéro artificialisation nette) est de loin le dispositif qui impactera le plus fortement nos territoires dans les décennies à venir.

Alors qu'il s'agit d'un enjeu structurant pour l'avenir des territoires, le Gouvernement n'apporte aucune réponse pour accompagner les communes à mettre le ZAN en application sans entraver leur développement, tout en permettant l'accueil des populations.

Il faut redonner des perspectives de développement à ces territoires ruraux tout en respectant l'objectif du ZAN, que nous partageons par ailleurs, notamment au regard des enjeux de biodiversité.

Par cet amendement, nous proposons d'expérimenter une aide aux maires ruraux pour des opérations dédiées à la réhabilitation, à la rénovation ou à l'adaptation de l'habitat, ainsi que pour des opérations de reconversion du bâti.

Mme le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean-Baptiste Blanc, rapporteur spécial. Notre collègue Franck Montaugé aborde un sujet plus qu'important.

Nous sommes nombreux ici à ne pas vouloir opposer rural et urbain – il faudrait alors définir ce qu'est la ruralité, déterminer les seuils adéquats... Je peux déjà annoncer que la mission conjointe de contrôle, qui se prononcera sur de nombreux sujets techniques, fera des propositions très fortes le 14 décembre prochain.

Monsieur le ministre, je vois dans l'amendement de M. Montaugé un appel à ce que le Gouvernement prenne la mesure de l'impact du ZAN sur nos territoires. Ce dispositif est disséminé dans tous nos amendements en ce qu'il a des effets sur la ruralité, sur l'urbain, sur le périurbain, sur les grands projets, sur le logement, sur le logement social et même sur l'Anru ! Sachez-le, monsieur le ministre, le ZAN met en fusion tout le palais du Luxembourg ! (*Sourires.*)

Tous les groupes politiques, toutes les commissions se sont entendus pour mettre en place cette mission de contrôle, dont les préconisations auront vocation à être transposées dans une proposition de loi assez rapidement.

Nous ne sommes pas contre le ZAN : nous voulons des assouplissements, des aménagements, des délais, des moyens, de l'ingénierie... Disons-le, les choses vont déjà un peu mieux : il semblerait que ce gouvernement ait davantage pris conscience de ces difficultés. Dans l'attente des fameuses preuves d'amour, monsieur le ministre, nous ferons le premier pas le 14 décembre. (*Sourires.*)

La commission demande le retrait de cet amendement, auquel elle sera défavorable s'il était maintenu ; mais elle demande aussi au Gouvernement de prendre au sérieux les propos de M. Montaugé, que nous sommes nombreux à partager.

Mme le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Olivier Klein, ministre délégué. Le Gouvernement prend largement en compte le sujet du zéro artificialisation nette.

Le Président de la République l'a évoqué lors de son discours devant le Congrès des maires et mon collègue Christophe Béchu a pris un certain nombre d'engagements devant vous.

Le chantier est en cours : nous voulons adopter une démarche écologique sans pour autant brimer les territoires dans leur développement, dans leurs actions en matière de logement et dans leur politique économique.

Comme l'ont souligné le Président de la République et la Première ministre, certaines évolutions sont déjà en cours de réflexion, notamment dans le cadre de projets nationaux. Il faut travailler sur l'échelle du ZAN. Sachez que toutes les portes sont ouvertes.

Le Gouvernement demande le retrait de cet amendement ; à défaut, il y sera défavorable.

Mme le président. Monsieur Montaugé, l'amendement n° II-1059 est-il maintenu ?

M. Franck Montaugé. Monsieur le ministre, mes chers collègues, j'adore les preuves d'amour – j'imagine que vous aussi. (*Sourires.*) Le problème est qu'elles tardent à venir, en dépit de vos intentions tout à fait louables, que l'on peut partager.

J'ai bien noté qu'un travail de fond nous sera présenté sous peu. Toutefois, eu égard à l'importance du sujet, je maintiens mon amendement.

Mme le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-1059.

(*L'amendement n'est pas adopté.*)

Mme le président. L'amendement n° II-1008 rectifié *bis*, présenté par Mmes M. Carrère et N. Delattre, MM. Artano, Bilhac, Cabanel, Corbisez, Gold, Guérini et Guiol, Mme Pantel et MM. Requier et Roux, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables				
Aide à l'accès au logement				
Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat	10 000 000		10 000 000	
Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire				
Politique de la ville <i>dont titre 2</i>		10 000 000		10 000 000

Interventions territoriales de l'État				
TOTAL	10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000
SOLDE		0		0

La parole est à M. Jean-Claude Requier.

M. Jean-Claude Requier. Le programme 135 « Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat » subventionne l'Agence nationale de l'habitat (Anah) à hauteur de 35 millions d'euros, pour mettre en œuvre une politique d'adaptation des logements au vieillissement ou aux personnes handicapées *via* le dispositif Habiter facile.

Alors que le dispositif MaPrimeAdapt' devrait voir le jour en 2024, pour simplifier les aides actuelles par la création d'une aide unique à la perte d'autonomie, nous souhaitons que ce dispositif concerne également les personnes en situation de handicap et non pas uniquement les personnes âgées.

Par cet amendement de Maryse Carrère, nous prévoyons une hausse de 10 millions d'euros des crédits en faveur d'une prise en charge de l'autonomie plus globale, quels que soient l'âge ou la situation de handicap.

Mme le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean-Baptiste Blanc, rapporteur spécial. Cet amendement me semble déjà satisfait et j'en comprends difficilement l'objet.

Les personnes en situation de handicap peuvent déjà disposer, outre le dispositif Habiter facile, de plusieurs sortes d'aides pour adapter leur logement : crédit d'impôt

pour les travaux ; prestation de compensation de handicap versée par le département ; prêt travaux accordé par Action Logement pour les travailleurs handicapés.

Je demande donc le retrait de cet amendement ; à défaut, je me verrai contraint d'émettre un avis défavorable.

Mme le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Olivier Klein, ministre délégué. L'amendement étant effectivement satisfait, j'é mets le même avis que M. le rapporteur spécial.

Mme le président. Monsieur Requier, L'amendement n° II-1008 rectifié *bis* est-il maintenu ?

M. Jean-Claude Requier. Non, je le retire, madame la présidente.

Mme le président. L'amendement n° II-1008 rectifié *bis* est retiré.

L'amendement n° II-1009 rectifié, présenté par MM. Corbisez, Artano, Bilhac, Cabanel, Gold, Guérini et Guiol, Mme Pantel et MM. Requier et Roux, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables	10 000 000		10 000 000	
Aide à l'accès au logement				
Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat		10 000 000		10 000 000
Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire				
Politique de la ville <i>dont titre 2</i>				
Interventions territoriales de l'État				
TOTAL	10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000
SOLDE		0		0

La parole est à M. Jean-Claude Requier.

M. Jean-Claude Requier. Cet amendement concerne les personnes sans domicile stable, qui sont écartées de l'exercice effectif de l'ensemble de leurs droits, qu'il s'agisse de l'accès aux prestations sociales, de la moindre démarche administrative, de la scolarisation des enfants ou de l'accès à l'emploi.

La loi Dalo du 5 mars 2007 (loi instaurant le droit au logement opposable) reconnaissant le droit à la domiciliation comme un droit opposable, le nombre d'élections de domiciliation a connu une hausse significative et régulière auprès

aussi bien des centres communaux et intercommunaux d'action sociale (CCAS et CIAS) que des organismes agréés, lesquels sont particulièrement saturés.

Des crédits de 7,5 millions d'euros en 2021, puis en 2022, ont été alloués aux organismes agréés. Toutefois, la non-pérennisation de ces sommes perturbe leur fonctionnement.

Le présent amendement prévoit donc de consacrer 10 millions d'euros supplémentaires au financement des associations, notamment des dispositifs de la veille sociale,

afin de leur permettre d'assurer l'effectivité du droit à la domiciliation des personnes sans abri ou en situation de mal-logement.

Mme le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean-Baptiste Blanc, rapporteur spécial. M. Requier soulève une vraie question, à savoir la possibilité d'élire domicile auprès d'un CCAS ou d'un organisme agréé.

Se pose bien évidemment la question du financement de ces organismes agréés. On n'en voit pas la trace dans les documents budgétaires. Sur ce point, je sollicite donc l'avis du Gouvernement.

Mme le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Olivier Klein, ministre délégué. Le renforcement des moyens alloués à la domiciliation est déjà prévu au titre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté. Vous avez raison, c'est un élément essentiel pour un certain nombre de nos concitoyens en grande fragilité.

Le financement de cette mesure est prévu sur le programme 304 « Inclusion sociale et protection des personnes » du ministère de la santé et de la prévention,

avec l'action 19, Stratégie interministérielle de prévention et de lutte contre la pauvreté, à hauteur de 7,2 millions d'euros en 2022 et de 10 millions d'euros en 2023.

Cet amendement est donc satisfait.

Mme le président. Monsieur Requier, l'amendement n° II-1009 rectifié est-il maintenu ?

M. Jean-Claude Requier. Je varie un peu les plaisirs : n'ayant pas mandat pour retirer cet amendement de Jean-Pierre Corbisez, je le maintiens !

Mme le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-1009 rectifié.

(L'amendement n'est pas adopté.)

Mme le président. L'amendement n° II-1052 rectifié, présenté par MM. Roux, Artano, Bilhac, Cabanel, Corbisez, Gold, Guérini et Guiol, Mme Pantel et M. Requier, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables				
Aide à l'accès au logement				
Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat		10 000 000		10 000 000
Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire	10 000 000		10 000 000	
Politique de la ville <i>dont titre 2</i>				
Interventions territoriales de l'État				
TOTAL	10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à M. Jean-Claude Requier.

M. Jean-Claude Requier. L'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) n'est pas dotée des moyens nécessaires pour effectuer un accompagnement de proximité auprès des collectivités rurales et hyper-rurales, qui n'ont pas de moyens en ingénierie territoriale.

Un bloc de 20 millions d'euros, qui devait être affecté au « sur-mesure » est utilisé pour financer en partie les chefs de projet du programme Petites Villes de demain.

Le présent amendement vise à conforter les besoins en la matière, en augmentant de 10 millions d'euros l'enveloppe prévue pour la porter à 30 millions d'euros en 2023. Il s'agit ainsi de rétablir par des moyens d'ingénierie dédiés et renforcés la possibilité effective pour les petites collectivités territoriales, soit de répondre aux appels à projets, soit de monter des projets sur mesure, notamment en matière de transition écologique et énergétique.

Ce renforcement des moyens dédiés permettra d'accroître l'efficacité de l'ANCT et de rendre son action plus visible dans les zones rurales.

Les auteurs de l'amendement souhaitent par ailleurs la tenue de permanences régulières de ces ingénieurs territoriaux, notamment dans les sous-préfectures.

Mme le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Bernard Delcros, rapporteur spécial. Cet amendement est similaire à l'amendement n° II-1061, que nous avons précédemment examiné. La somme proposée est différente, mais les arguments que j'ai alors développés en faveur d'un retrait restent valables.

Mme le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Olivier Klein, ministre délégué. Même avis.

Mme le président. Monsieur Requier, l'amendement n° II-1052 rectifié est-il maintenu ?

M. Jean-Claude Requier. Non, je le retire, madame la présidente.

Mme le président. L'amendement n° II-1052 est retiré.

L'amendement n° II-1079, présenté par Mmes Lienemann et Varaillas, MM. Bocquet, Savoldelli et les membres du groupe communiste républicain citoyen et écologiste, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables				
Aide à l'accès au logement	10 000 000		10 000 000	
Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat		10 000 000		10 000 000
Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire				
Politique de la ville <i>dont titre 2</i>				
Interventions territoriales de l'État				
TOTAL	10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000
SOLDE		0		0

La parole est à Mme Marie-Noëlle Lienemann.

Mme Marie-Noëlle Lienemann. L'APL est versée avec une franchise. Autrement dit, quand les gens ont droit à une aide personnalisée au logement inférieure à 24 euros, ils ne la touchent pas.

Or 24 euros, ce n'est pas une petite somme, en tout cas pour un certain nombre de nos concitoyens. Cela fait 288 euros par an. Nous estimons donc tout à fait injuste que des droits reconnus ne soient pas effectifs pour un certain nombre de nos concitoyens.

Nous demandons donc que l'APL soit versée au premier euro.

Mme le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean-Baptiste Blanc, rapporteur spécial. Bien évidemment, il n'y a pas de petites sommes. Toutefois, l'adoption de cet amendement entraînerait une complexité non proportionnée à l'aide, certes très limitée, ainsi que des coûts de gestion.

Je demande donc le retrait de cet amendement.

Mme le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Olivier Klein, ministre délégué. À la suite de la baisse des APL, le seuil de non-versement est passé de 15 euros à 10 euros, ce qui est très inférieur au montant moyen des aides personnelles, même si, comme l'a dit M. le rapporteur spécial, il n'y a pas de petites sommes.

L'absence de ce versement n'ayant pas d'impact significatif sur le taux d'effort, à ce stade, je demande le retrait de cet amendement, faute de quoi j'y serai défavorable.

Mme le président. Madame Lienemann, l'amendement n° II-1079 est-il maintenu ?

Mme Marie-Noëlle Lienemann. L'État s'interroge à juste titre sur le non-recours. Mais il s'arrange également pour que certains droits ne soient pas garantis.

Vous n'allez pas me dire que la contemporanéité du versement des aides est moins complexe à gérer que ce seuil de non-versement quand les montants concernés sont faibles !

En outre, rien n'empêche l'État de ne verser ces sommes que trimestriellement ou bien à un moment où il y a moins d'actes techniques à opérer.

Je maintiens donc cet amendement.

Mme le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-1079.

(L'amendement n'est pas adopté.)

Mme le président. L'amendement n° II-372 rectifié, présenté par Mme Estrosi Sassone, au nom de la commission des affaires économiques, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables	6 000 000		6 000 000	

Aide à l'accès au logement				
Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat		6 000 000		6 000 000
Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire				
Politique de la ville <i>dont titre 2</i>				
Interventions territoriales de l'État				
TOTAL	6 000 000	6 000 000	6 000 000	6 000 000
SOLDE		0		0

La parole est à Mme le rapporteur pour avis.

Mme Dominique Estrosi Sassone, *rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques*. Cet amendement concerne les services intégrés d'accueil et d'orientation, ce qu'on appelle les SIAO. Ce sont, nous le savons tous, des acteurs centraux de la régulation du dispositif d'hébergement et de logement adapté, mais aussi la clé de voûte et la cheville ouvrière de la politique publique de l'État en matière de lutte contre le sans-abrisme et du service public De la rue au logement.

Compte tenu des objectifs particulièrement ambitieux que le Gouvernement a fixés aux SIAO et des missions qui ne cessent de croître pour l'ensemble des personnes travaillant au sein de ces services, il nous a semblé important, au travers de cet amendement, de proposer que tous les personnels des services intégrés d'accueil et d'orientation, qui assurent la prise en charge des personnes en grandes difficultés, puissent bénéficier d'une revalorisation de la rémunération du secteur. Je pense en particulier aux écoutants du 115, qui sont extrêmement sollicités et doivent, quotidiennement, faire face à la détresse des appelants. Ils sont souvent confrontés à un contexte de saturation de l'hébergement, qui ne leur permet pas d'apporter des réponses satisfaisantes.

Pour toutes ces raisons, nous pensons sincèrement qu'un geste en faveur de la revalorisation de la rémunération de ces personnels, plus spécifiquement des écoutants du 115, serait particulièrement apprécié.

Mme le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean-Baptiste Blanc, *rapporteur spécial*. Je m'inscris dans les pas de Mme le rapporteur pour avis. Les services intégrés d'accueil et d'orientation jouent un rôle clé. Ils ont connu des réformes importantes. Leur travail est difficile et appelle, cela peut s'entendre, une revalorisation.

Le taux de réponse étant *a priori* faible, les indicateurs budgétaires ont été supprimés. Il est donc difficile d'apprécier la situation, et cette difficulté peut apparaître comme systémique.

Je comprends donc l'intention de notre collègue, qui est excellente, mais difficile à apprécier. Sur ce point, je sollicite donc l'avis du Gouvernement.

Mme le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Olivier Klein, *ministre délégué*. Madame la rapporteure pour avis, vous avez raison, les SIAO sont des acteurs centraux de la régulation du dispositif de l'hébergement. Pour les avoir rencontrés et passé avec eux un certain nombre de soirées, je peux témoigner de la qualité de leur engagement et de la difficulté de leur travail. Je m'associe donc à votre volonté de les encourager et de reconnaître la difficulté de leur travail.

Dans la continuité du déploiement du dispositif Logement d'abord, le Gouvernement a affirmé par l'instruction du 31 mars 2022 une ambition forte pour les SIAO, clé de voûte, comme vous l'avez rappelé, du service public De la rue au logement.

La Première ministre l'a dit, pour soutenir l'engagement quotidien de ces acteurs de première ligne, le Gouvernement souhaite reconnaître la qualité du travail mené en attribuant une prime aux salariés des structures SIAO.

Je confirme donc l'annonce de la Première ministre : une prime sera versée en 2023. Ses modalités doivent encore faire l'objet d'un travail, mais elles seront présentées sous quelques semaines au plus et feront l'objet d'une régularisation en cours d'année prochaine, après examen de la mesure par la représentation nationale.

Dans l'attente et sur le fondement de cet engagement, je vous propose de retirer votre amendement. À défaut, l'avis sera défavorable. Je vous l'assure, cette prime est en cours de préparation.

Mme le président. Madame le rapporteur pour avis, l'amendement n° II-372 rectifié est-il maintenu ?

Mme Dominique Estrosi Sassone, *rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques*. Je ne retirerai pas cet amendement, présenté au nom de la commission des affaires économiques et qui, à ce titre, est largement partagé par l'ensemble des travées de cet hémicycle.

Certes, la Première ministre a pris l'engagement qu'une prime serait versée aux personnels des SIAO. Or, si nous voulons véritablement continuer à les accompagner dans leurs missions, qui sont de plus en plus difficiles, en leur montrant que nous sommes à leurs côtés – le Gouvernement compte d'ailleurs sur eux pour mettre en place l'ensemble des missions qu'il souhaite mettre en œuvre concernant l'hébergement, notamment le dispositif Logement d'abord et le service public De la rue au logement –, c'est non pas une prime qu'il convient de leur accorder, mais une revalorisation de leur salaire.

Ainsi, demain, d'autres personnes pourront s'engager dans ces métiers. Nous redoutons en effet une certaine désaffection à cet égard.

Mme le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-372 rectifié.

(L'amendement est adopté.)

Mme le président. L'amendement n° II-930 rectifié *bis*, présenté par Mme Paoli-Gagin, MM. Capus et Malhuret, Mme Mélot et MM. Lagourgue, Guerriau, Chasseing, Wattedled, Verzelen et Grand, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables				
Aide à l'accès au logement		5 264 000		5 264 000
Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat				
Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire	5 264 000		5 264 000	
Politique de la ville <i>dont titre 2</i>				
Interventions territoriales de l'État				
TOTAL	5 264 000	5 264 000	5 264 000	5 264 000
SOLDE	0		0	

La parole est à M. Claude Malhuret.

M. Claude Malhuret. Cet amendement vise à doubler les moyens consacrés à l'Agence nationale de la cohésion des territoires, afin de soutenir son action dans le cadre du plan France Mobile.

Un New Deal mobile a été conçu et conclu en janvier 2018 entre le Gouvernement, l'Arcep (Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse) et les opérateurs mobiles historiques, pour généraliser la couverture 4G partout en France.

Après une montée en charge progressive au cours des premières années, cet accord engage les opérateurs à assurer la couverture réseau de 800 sites en zones non ou mal couvertes. Or les élus locaux font aujourd'hui valoir que ce rythme est trop lent. Il n'a pas été révisé à la hausse depuis la pandémie, alors même que le besoin en couverture réseau des zones rurales n'a jamais été aussi fort, compte tenu de la montée en puissance du télétravail et de la nouvelle attractivité des communes rurales.

C'est pourquoi cet amendement vise à doubler les moyens consacrés à l'ANCT, afin d'augmenter le rythme de ce déploiement et de répondre ainsi à la demande des territoires ruraux, qui se sentent mis à l'écart du dispositif France Mobile.

Mme le président. Mes chers collègues, il est treize heures et il reste 18 amendements à examiner. Je vous propose, avec l'accord du Gouvernement et de la commission des finances, de prolonger notre séance afin de terminer – dans des délais raisonnables... – l'examen des crédits de la mission « Cohésion des territoires ».

Il n'y a pas d'opposition?...

Il en est ainsi décidé.

Quel est l'avis de la commission sur l'amendement n° II-930 rectifié *bis* ?

M. Bernard Delcros, rapporteur spécial. Cet amendement vise à doubler les crédits destinés au New Deal mobile, en les abondant à hauteur de 5,2 millions d'euros.

Certes, le déploiement du New Deal mobile est piloté par l'ANCT et l'Arcep. En revanche, les crédits ne figurent pas dans le cadre de la mission « Cohésion des territoires » et je n'en connais donc pas le montant.

En toute logique, si, en abondant de 5,2 millions d'euros, on double les crédits, cela signifie que ceux-ci sont aujourd'hui de 2,6 millions d'euros. Selon moi, cet amendement ne relève donc pas de la mission « Cohésion des territoires ».

Peut-être pourrez-vous nous en dire un peu plus sur ce sujet, monsieur le ministre ? Je demande donc l'avis du Gouvernement, étant entendu que je partage les préoccupations de notre collègue sur ce sujet extrêmement important.

Mme le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Olivier Klein, ministre délégué. Le New Deal, c'est 3 milliards d'euros, soit un investissement extrêmement important, effectivement réparti sur d'autres missions.

Je demande donc le retrait de cet amendement ; à défaut, je me verrai contraint d'émettre un avis défavorable.

M. Claude Malhuret. Je le retire, madame la présidente !

Mme le président. L'amendement n° II-930 rectifié *bis* est retiré.

La parole est à M. le président de la commission.

M. Claude Raynal, président de la commission des finances. À la suite de la demande du Gouvernement, vous avez proposé, madame la présidente, d'aller un peu plus loin pour poursuivre l'examen des crédits de la mission.

Permettez-moi d'apporter l'explication de texte : « un peu plus loin », ce n'est pas quatorze heures ! Il reste 18 amendements, qui, au rythme actuel, prendraient une heure à examiner. Par conséquent, sur des amendements qui auraient un peu moins de profondeur, il faut aller assez vite, en prenant un peu plus de temps pour les amendements qui ont un peu plus de sens.

Sinon, présentation lacunaire – tout le monde a le texte de l'amendement sous les yeux! –, pas de doublon, pas d'explication de vote et des avis plus courts de la commission et du Gouvernement!

Mme le président. Je suis saisie de deux amendements faisant l'objet d'une discussion commune.

L'amendement n° II-1140 rectifié *bis*, présenté par MM. Fernique, Breuiller, Parigi, Benarroche, Dantec, Dossus, Gontard et Labbé, Mmes de Marco et Poncet Monge, M. Salmon et Mme M. Vogel, est ainsi libellé :

Mission « Cohésion des territoires » :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables				
Aide à l'accès au logement				
Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat				
Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire	2 000 000		2 000 000	
Politique de la ville		2 000 000		2 000 000
Interventions territoriales de l'État				
TOTAL	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à M. Jacques Fernique.

M. Jacques Fernique. Cet amendement est profond et sensé, mais ne bénéficiera que d'une présentation sommaire, les circonstances l'exigeant!

Il s'agit de renforcer l'accompagnement et le conseil en mobilité sur tout le territoire, urbain comme rural, en dotant les maisons France Services d'une compétence d'accompagnement et de conseil en mobilité.

Pour ce qui concerne le territoire urbain, je n'ai pas besoin d'insister. Pour le rural, l'excellent travail de notre collègue Olivier Jacquin sur les mobilités en zones peu denses a établi l'enjeu essentiel du conseil en mobilité durable.

Mme le président. L'amendement n° II-167 rectifié, présenté par MM. Paccaud, Belin et Decool, Mmes Chauvin, Gruny, Dumont et Drexler, MM. Anglars, Folliot et P. Martin, Mmes Demas et V. Boyer, MM. Cambon et Bonhomme, Mme Di Folco, MM. Moga, Brisson, Klinger, Chasseing et H. Leroy, Mme L. Darcos, MM. Guerriau, Burgoa, Levi et Sautarel, Mme Belrhiti et MM. Charon et Détraigne, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables				
Aide à l'accès au logement				
Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat				
Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire	1		1	
Politique de la ville <i>dont titre 2</i>				
Interventions territoriales de l'État		1		1
TOTAL	1	1	1	1

SOLDE	0	0
-------	---	---

La parole est à M. Bruno Belin.

M. Bruno Belin. Il est défendu, madame la présidente.

Mme le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Bernard Delcros, rapporteur spécial. Je l'ai évoqué ce matin, nous sommes d'accord avec l'idée d'informer les habitants proches de zones ZFE. En revanche, le ciblage des maisons France Services n'est pas bon. En effet, certains départements sans ZFE disposent de nombreuses maisons France Services, alors que, à l'inverse, dans certaines zones ZFE on ne trouve aucune maison France Services.

Par conséquent, bien que nous soyons d'accord avec l'objectif de cet amendement, la commission en demande le retrait. À défaut, elle se verra contrainte d'émettre un avis défavorable.

Mme le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Olivier Klein, ministre délégué. Même avis.

Mme le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-1140 rectifié *bis*.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. Bruno Belin. Je retire mon amendement, madame la présidente !

Mme le président. L'amendement n° II-167 rectifié est retiré.

L'amendement n° II-95, présenté par Mme Artigalas, au nom de la commission des affaires économiques, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables				
Aide à l'accès au logement				
Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat		1 055 000		1 055 000
Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire				
Politique de la ville <i>dont titre 2</i>	1 055 000		1 055 000	
Interventions territoriales de l'État				
TOTAL	1 055 000	1 055 000	1 055 000	1 055 000
SOLDE	0		0	

La parole est à Mme la rapporteure pour avis.

Mme Viviane Artigalas, rapporteure pour avis de la commission des affaires économiques. Cet amendement vise à augmenter de 1 055 000 euros les crédits de paiement de l'action n° 01, Actions territorialisées et dispositifs spécifiques de la politique de la ville, du programme 147, « Politique de la ville ».

Cet abondement a pour objectif de renforcer les crédits dédiés aux bataillons de la prévention, qui doivent mobiliser en binôme 300 éducateurs spécialisés et 300 médiateurs adultes relais.

Or les collectivités peinent à recruter ces éducateurs sur des postes à durée limitée et moins bien rémunérés que ce que les mêmes profils peuvent trouver dans le secteur médico-social, qui a bénéficié d'une revalorisation décidée par le Gouvernement.

Le différentiel est ainsi de 183 euros net par mois et par poste, soit 293 euros avec les charges. L'abondement permettra, sur une année complète, de combler cette différence, qui ne doit pas rester à la charge des collectivités.

Cette augmentation est formellement gagée sur l'action n° 04, Réglementation, politique technique et qualité de la construction, du programme 135, « Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat », pour assurer la recevabilité de l'amendement.

Mme le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean-Baptiste Blanc, rapporteur spécial. Mme la rapporteure pour avis pose une question importante, et je sollicite l'avis du Gouvernement.

Mme le président. Quel est l'avis du Gouvernement ? Avec sobriété, monsieur le ministre !

M. Olivier Klein, ministre délégué. Vous le savez, les bataillons de la prévention ont été mis en place après le comité interministériel des villes (CIV) de janvier 2021. Ils se sont concrétisés par le déploiement progressif de 600 médiateurs, sur des postes d'adultes relais et d'éducateurs spécialisés dans une quarantaine de quartiers, en particulier dans les quartiers de reconquête républicaine.

Ce dispositif est toujours en cours, et en phase d'évaluation. Certes, des difficultés existent pour le recrutement des éducateurs spécialisés, notamment dans le cadre de la forma-

tion et de la pérennisation des postes, plus particulièrement pour les éducateurs spécialisés de la prévention spécialisée départementale. Toutefois, je ne suis pas certain que ce ne soit qu'un problème financier. Ces métiers ont besoin d'être revalorisés et accompagnés.

À ce stade, j'émet un avis défavorable sur cet amendement. Il convient de poursuivre l'évaluation du dispositif, plutôt que de prendre une mesure unilatérale qui ne pourrait pas être mise en œuvre.

Mme le président. La parole est à Mme la rapporteure pour avis.

Mme Viviane Artigalas, rapporteure pour avis de la commission des affaires économiques. Selon moi, ces postes sont extrêmement importants sur les territoires. Je le redis, la rémunération n'est pas le seul frein au recrutement. Toutefois, les territoires nous ont fait part de réelles difficultés de recrutement, dans la mesure où c'est un métier peu attractif. Comme d'autres, certes, mais nous devons en tenir compte.

Mme le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-95.

(L'amendement n'est pas adopté.)

Mme le président. Je suis saisie de deux amendements faisant l'objet d'une discussion commune.

L'amendement n° II-65 rectifié *quinquies*, présenté par M. Mouiller, Mme Deroche, MM. Lefèvre et Mandelli, Mmes L. Darcos et Di Folco, M. Cambon, Mmes Dumont et F. Gerbaud, MM. Bouchet et Burgoa, Mme Chauvin, M. Longuet, Mmes Lassarade et Thomas, M. J.P. Vogel, Mme Gosselin, M. Frassa, Mme Belrhiti, MM. Hugonet et Belin, Mmes Berthet et Micouleau, MM. Courtial, Brisson et Sautarel, Mme Puissat, M. Milon, Mmes Malet, Gruny et M. Mercier, MM. Perrin et Rietmann, Mme Lopez, MM. Gremillet, D. Laurent, Bonhomme, Bonne, Meignen et B. Fournier, Mme Schalck, MM. Piednoir et Segouin, Mme Drexler, M. Charon, Mmes Canayer, Borchio Fontimp, Dumas et de Cidrac et MM. Bouloux, Favreau, C. Vial et J.B. Blanc, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables				
Aide à l'accès au logement				
Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat	1 000 000		1 000 000	
Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire				
Politique de la ville <i>dont titre 2</i>		1 000 000		1 000 000
Interventions territoriales de l'État				
TOTAL	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à M. Stéphane Sautarel.

M. Stéphane Sautarel. L'article 91 de la loi 3DS (loi relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale) instaure un nouveau critère de recours au titre du droit au logement opposable (Dalo). Désormais, une personne en situation de handicap logée dans un logement inadapté peut entamer un recours à l'amiable ou un contentieux pour être relogée.

Par cet amendement proposé par Philippe Mouiller, il s'agit de donner les moyens aux pouvoirs publics de garantir une offre de logements et de mieux recenser l'offre de logements accessibles.

Mme le président. L'amendement n° II-1007 rectifié, présenté par Mmes M. Carrère et N. Delattre, MM. Artano, Bilhac, Cabanel, Corbisez, Gold, Guérini et Guiol, Mme Pantel et MM. Requier et Roux, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables				
Aide à l'accès au logement		1 000 000		1 000 000

Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat	1 000 000		1 000 000	
Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire				
Politique de la ville <i>dont titre 2</i>				
Interventions territoriales de l'État				
TOTAL	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000
SOLDE		0		0

La parole est à M. Jean-Claude Requier.

M. Jean-Claude Requier. Il est défendu, madame la présidente.

Mme le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean-Baptiste Blanc, rapporteur spécial. Je sollicite l'avis du Gouvernement, notamment pour connaître son estimation du coût de la loi 3DS concernant le contentieux Dalo.

Mme le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Olivier Klein, ministre délégué. En 2022, afin de répondre à la problématique du handicap dans le logement, le Gouvernement a choisi d'instaurer dans la loi 3DS un nouveau critère de reconnaissance au titre du droit au logement opposable pour les personnes en situation de handicap logées dans un logement inadapté.

Cette mesure va accroître le nombre de recours devant les commissions. La hausse attendue est de 10 % pour l'année 2023. Le Gouvernement en a tenu compte dans le PLF pour 2023, en programmant 4 millions d'euros supplémentaires en faveur des crédits dédiés au contentieux Dalo : ces derniers progressent ainsi de 35 millions à 39 millions d'euros, ce qui représente une augmentation de 11,4 %.

Ces amendements semblant satisfaits, le Gouvernement y est défavorable.

Mme le président. L'amendement n° II-65 rectifié *quinquies* est-il maintenu, monsieur Sautarel ?

M. Stéphane Sautarel. Je le retire, madame la présidente.

Mme le président. L'amendement n° II-65 rectifié *quinquies* est retiré.

L'amendement n° II-1007 rectifié est-il maintenu, monsieur Requier ?

M. Jean-Claude Requier. Je le retire, madame la présidente.

Mme le président. L'amendement n° II-1007 rectifié est retiré.

L'amendement n° II-360, présenté par M. de Nicolaj, au nom de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables				
Aide à l'accès au logement				
Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat				
Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire				
Politique de la ville <i>dont titre 2</i>		1 000 000		1 000 000
Interventions territoriales de l'État	1 000 000		1 000 000	
TOTAL	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000
SOLDE		0		0

La parole est à M. Guillaume Chevrollier.

M. Guillaume Chevrollier, au nom de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable. L'eau est un sujet majeur sur le plan tant de la quantité que de la qualité.

Cet amendement, présenté par notre collègue Louis-Jean de Nicolaj au nom de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable, vise à augmenter de 1 million d'euros le montant des financements mobilisés par l'État pour l'action n° 11, Reconquête de la qualité des

cours d'eau en Pays de la Loire, du programme 162, « Interventions territoriales de l'État ». Ayant l'honneur d'être un représentant de cette région, je suis heureux de pouvoir défendre cet amendement. J'espère que mon collègue Bruno Belin, qui s'était également proposé pour présenter cet amendement, ne m'en voudra pas !

Mme le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Bernard Delcros, rapporteur spécial. Cet amendement prévoit d'augmenter de 1 million d'euros l'action n° 11 du programme « Interventions territoriales de l'État », qui porte sur la qualité de l'eau dans les Pays de la Loire.

Le PLF pour 2023 prévoit seulement 700 000 euros pour cette action. Compte tenu des enjeux, la commission émet un avis de sagesse sur cet amendement.

Mme le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Olivier Klein, ministre délégué. Défavorable.

Mme le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-360.

(L'amendement est adopté.)

Mme le président. L'amendement n° II-1064, présenté par Mme Jasmin, M. Antiste, Mme Conconne, M. Lurel, Mmes Artigalas et Blatrix Contat, MM. Bouad, Cardon, Mérillou, Michau, Montaugé, Pla, Redon-Sarrazy, Tissot, Kanner et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables				
Aide à l'accès au logement	1 000 000		1 000 000	
Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat		1 000 000		1 000 000
Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire				
Politique de la ville <i>dont titre 2</i>				
Interventions territoriales de l'État				
TOTAL	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à Mme Victoire Jasmin.

Mme Victoire Jasmin. Notre amendement a pour objet de mettre fin à une inégalité de traitement qui n'a plus d'objet.

La proportion de familles de plus de six enfants en outre-mer par rapport à celles de la métropole ne justifie plus certaines mesures encore en vigueur.

Cet amendement est aussi l'occasion d'évoquer la question du zonage, qui ne correspond plus aux réalités vécues sur les territoires. C'est particulièrement probant pour les territoires d'outre-mer classés en zone géographique 2, alors que les prix des loyers en outre-mer se rapprochent des prix franciliens justifiant la modification du zonage.

L'amendement vise à abonder les crédits de l'action n° 01, Aides personnelles, du programme 109 « Aide à l'accès au logement », à hauteur de 1 million d'euros.

Pour assurer la recevabilité financière de l'amendement, cet abondement est gagé sur l'action n° 04, Réglementation, politique technique et qualité de la construction, du programme 135 « Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat ».

Mme le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean-Baptiste Blanc, rapporteur spécial. Sagesse.

Mme le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Olivier Klein, ministre délégué. Madame la sénatrice, nous partageons votre objectif. En effet, la mesure de différenciation pour les familles de plus de six enfants selon qu'elles vivent en outre-mer ou dans l'Hexagone ne se justifie plus.

Un arrêté sera publié dans les prochaines semaines, afin de mettre fin à la limite de six enfants dans la prise en compte du calcul des allocations logement en outre-mer.

Cette mesure, qui relève du domaine réglementaire, étant en cours d'élaboration, je vous demande de bien vouloir retirer cet amendement.

Mme le président. Madame Jasmin, l'amendement n° II-1064 est-il maintenu ?

Mme Victoire Jasmin. J'ai bien entendu vos arguments, monsieur le ministre. J'espère que vos engagements seront réellement suivis d'effet !

Je retire donc cet amendement, madame la présidente.

Mme le président. L'amendement n° II-1064 est retiré.

L'amendement n° II-1050 rectifié, présenté par MM. Roux, Artano, Bilhac, Cabanel, Corbisez, Gold, Guérini et Guiol, Mme Pantel et M. Requier, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables				
Aide à l'accès au logement				
Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat		805 000		805 000
Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire	805 000		805 000	
Politique de la ville <i>dont titre 2</i>				
Interventions territoriales de l'État				
TOTAL	805 000	805 000	805 000	805 000
SOLDE	0		0	

La parole est à M. Jean-Claude Requier.

M. Jean-Claude Requier. Le présent amendement vise à permettre à l'Agence nationale de la cohésion des territoires de recruter 23 chargés de projets, mis à disposition de manière déconcentrée : un par région du territoire métropolitain et la Corse, un par région et département d'outre-mer et un par collectivité d'outre-mer, dont un pour Saint-Martin et Saint-Barthélemy.

Le coût annuel de cette mesure serait de 805 000 euros.

Mme le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Bernard Delcros, rapporteur spécial. Cet amendement prévoit un crédit de 805 000 euros pour créer des chefs de projet attachés à l'ANCT, à raison de un par région et par territoire d'outre-mer.

Très franchement, s'il convient, selon moi, de renforcer les moyens de l'ANCT, l'échelle régionale ne me paraît pas bonne.

Aujourd'hui, on trouve un interlocuteur identifié dans chaque département. Il faut donc renforcer les moyens de l'ANCT à l'échelle non pas régionale, mais départementale, qui reste une échelle de proximité avec les territoires et les élus locaux.

C'est la raison pour laquelle la commission demande le retrait de cet amendement.

Mme le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Olivier Klein, ministre délégué. Même avis.

Mme le président. Monsieur Requier, l'amendement n° II-1050 rectifié est-il maintenu ?

M. Jean-Claude Requier. Non, je le retire, madame la présidente.

Mme le président. L'amendement n° II-1050 rectifié est retiré.

L'amendement n° II-1051 rectifié, présenté par MM. Roux, Artano, Bilhac, Cabanel, Corbisez, Gold, Guérini et Guiol, Mme Pantel et M. Requier, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables				
Aide à l'accès au logement				
Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat	450 000		450 000	
Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire				
Politique de la ville <i>dont titre 2</i>		450 000		450 000
Interventions territoriales de l'État				

TOTAL	450 000	450 000	450 000	450 000
SOLDE	0		0	

La parole est à M. Jean-Claude Requier.

M. Jean-Claude Requier. Cet amendement de Jean-Yves Roux vise à ouvrir 450 000 euros de crédits afin de permettre le recrutement d'une dizaine d'architectes-conseils et paysagistes-conseils de l'État. Ces professionnels, mis gratuitement à la disposition des collectivités territoriales pour de courtes missions, apportent une expertise utile en matière d'architecture, d'urbanisme et d'aménagement du territoire.

Mme le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean-Baptiste Blanc, rapporteur spécial. La commission demande le retrait de cet amendement ; à défaut, elle émettra un avis défavorable.

Mme le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Olivier Klein, ministre délégué. Même avis, d'autant que cet amendement semble satisfait.

M. Jean-Claude Requier. Je le retire, madame la présidente !

Mme le président. L'amendement n° II-1051 rectifié est retiré.

L'amendement n° II-1057 rectifié, présenté par Mme Conconne, M. Antiste, Mme Jasmin, M. Lurel, Mme M. Filleul, M. J. Bigot, Mme Bonnefoy, MM. Devinaz, Gillé, Houllégatte et Jacquin, Mme Préville, M. Kanner et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables				
Aide à l'accès au logement				
Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat				
Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire				
Politique de la ville <i>dont titre 2</i>		400 000		400 000
Interventions territoriales de l'État	400 000		400 000	
TOTAL	400 000	400 000	400 000	400 000
SOLDE	0		0	

La parole est à Mme Catherine Conconne.

Mme Catherine Conconne. Ce sujet ne manque pas de profondeur, pour faire référence aux propos du président de la commission des finances ; il est même dramatique.

Comme vous le savez, les îles de Guadeloupe et de Martinique ont été touchées par le plus dur, le plus méchant des pesticides, le chlordécone, qui empoisonne à la fois les humains, mais aussi les terres de ces pays pour au moins 700 ans.

Aujourd'hui, les collectivités accomplissent des efforts énormes et coûteux notamment pour assainir l'eau avec des filtres à charbon. C'est le seul moyen existant pour nous permettre d'avoir de l'eau potable et dépolluée au robinet.

Cette dépense est à la charge des collectivités. Pourtant, de manière très singulière, le Président de la République a reconnu, ce que je salue, la responsabilité de l'État dans l'empoisonnement au chlordécone à la Martinique et à la Guadeloupe.

Dans ces conditions, il me semble cohérent, juste et équitable que ce soit au pollueur, c'est-à-dire à l'État, qui l'a reconnu, d'assumer cette charge, estimée pour cette première année à 400 000 euros. Elle comprend des frais

de dépollution, en particulier d'achats de filtres à charbon qui permettent d'arrêter cette pollution pourvoyeuse de cancer pour les habitants de Guadeloupe et de Martinique.

J'espère qu'un regard attentionné sera porté sur cet amendement.

Mme le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Bernard Delcros, rapporteur spécial. Le regard de la commission tient évidemment compte des enjeux tout à fait importants qui ont été rappelés ce matin.

L'État intervient en Martinique et en Guadeloupe au travers du plan Chlordécone et du programme 162, « Interventions territoriales de l'État » (Pite), de la mission « Cohésion des territoires ».

Le projet de budget pour 2023 prévoit 4,5 millions d'euros de crédit au titre de ce programme. Il est proposé de les augmenter à hauteur de 400 000 euros. Il est vrai qu'il s'agit d'un enjeu important. C'est pourquoi la commission émet un avis favorable sur cet amendement.

Je précise cependant que le Parlement a assez peu de visibilité sur cette action comme sur les autres actions du Pite, dans la mesure où des transferts de gestion, qui échappent à sa connaissance, ont toujours lieu en cours d'année.

Ainsi, l'année dernière, en plus de ce qui a été voté dans le cadre de la loi de finances pour 2022, 1,6 million de crédits ont été transférés en cours d'année.

Mme le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Olivier Klein, ministre délégué. Vous avez raison, madame la sénatrice, le chlordécone est un sujet grave.

C'est une priorité du ministre délégué chargé des outre-mer et du ministre de la santé et de la prévention. Un budget inédit est consacré à la mise en œuvre du quatrième « plan stratégique de lutte contre la pollution par [le] chlordécone », doté de 92 millions d'euros entre 2021 et 2027 et qui comprend quarante-sept mesures, dont quarante-deux ont déjà été lancées.

Les crédits du programme 162 ne résument pas du tout les actions des pouvoirs publics en matière de lutte contre les pollutions par le chlordécone. L'action est bien plus large : elle passe par des mesures sur la santé, l'environnement, l'alimentation, la qualité de l'eau, que vous venez d'évoquer, madame la sénatrice.

Dans la mesure où ce sujet dépasse largement le programme « Interventions territoriales de l'État », le Gouvernement demande le retrait de cet amendement ; à défaut, il émettra un avis défavorable.

Mme le président. La parole est à Mme Marie-Noëlle Lienemann, pour explication de vote.

Mme Marie-Noëlle Lienemann. Je me réjouis que la commission soutienne cet amendement.

Récemment, les tribunaux ont arbitré pour considérer qu'ils ne pouvaient pas juger d'une responsabilité des uns ou des autres pour des raisons de délai, etc.

Le chef de l'État a déclaré à juste titre que l'État était responsable. Il faut donc avoir maintenant la garantie que cette responsabilité se traduira sur le terrain en sonnant et trébuchant.

J'approuve donc non seulement l'amendement, mais aussi la remarque du rapporteur spécial : la vigilance du Parlement doit être totale pour avoir l'assurance que les engagements pris seront tenus.

Mme le président. La parole est à Mme Victoire Jasmin, pour explication de vote.

Mme Victoire Jasmin. Je suis très heureuse de l'avis favorable de la commission des finances sur cet amendement.

Voilà qui me donne l'occasion de saluer le travail de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques (Opecst), en particulier le travail de fond accompli par Catherine Procaccia et qui est en cohérence avec ce qui vient d'être proposé par Catherine Conconne.

C'est pourquoi, monsieur le ministre, malgré les quelques arguments que vous avez avancés, je crois que la commission a eu raison de soutenir cet amendement. J'en profite pour féliciter Marie-Noëlle Lienemann de ses propos.

Mme le président. La parole est à Mme Catherine Conconne, pour explication de vote.

Mme Catherine Conconne. Hier, lors de l'examen des crédits de la mission « Outre-mer », j'ai parlé d'intentions.

Monsieur le ministre, vous imaginez bien que le plan Chlordécone, je le connais par cœur ! Je participe à toutes les réunions. J'approuve les sommes qui lui sont consacrées. J'approuve la démarche. Il m'arrive même d'aider le Gouvernement à le mettre en œuvre, parce que c'est une question humaine et de santé avant d'être une question politique : aujourd'hui, des ouvriers agricoles meurent à cause du chlordécone. C'est un drame !

Il n'est pas juste que les collectivités aient à payer la dépollution de l'eau par des filtres à charbon : le responsable, le pollueur, celui qui a autorisé la diffusion de ce pesticide violent et dangereux doit prendre en compte cette dépense.

Le plan Chlordécone est fléché et vous vous doutez bien, monsieur le ministre, qu'avant de déposer cet amendement je l'ai examiné à la loupe : aucune ligne ne prévoit le remboursement à la collectivité locale.

L'État doit marquer des intentions extrêmement fortes et aider les collectivités locales à dépolluer, puisqu'il est à l'origine de cette pollution.

Mme le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-1057 rectifié.

(L'amendement est adopté.)

Mme le président. L'amendement n° II-94, présenté par Mme Artigalas, au nom de la commission des affaires économiques, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables				
Aide à l'accès au logement				
Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat		200 000		200 000
Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire				
Politique de la ville <i>dont titre 2</i>	200 000		200 000	
Interventions territoriales de l'État				

TOTAL	200 000	200 000	200 000	200 000
SOLDE	0		0	

La parole est à Mme la rapporteure pour avis.

Mme Viviane Artigalas, *rapporteure pour avis de la commission des affaires économiques*. Cet amendement vise à augmenter de 200 000 euros les crédits de paiement de l'action n° 01 du programme 147.

Cet abondement a pour objectif de relancer l'activité de l'Observatoire national de la politique de la ville, l'ONPV, placé au sein de l'ANCT.

En effet, l'ONPV est devenu une coquille vide. Il n'a plus de président depuis un an et ses effectifs ont été divisés par cinq depuis son intégration à l'ANCT.

Pourtant, le besoin d'évaluation de la politique de la ville est central pour mesurer les effets du nouveau programme national de renouvellement urbain et ceux des politiques de la ville auprès des populations. Il est par exemple nécessaire de créer des cohortes pour suivre les parcours des bénéficiaires dans la durée dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville et en dehors.

Cette augmentation est formellement gagée sur l'action n° 04 du programme 135 pour assurer la recevabilité de l'amendement.

Mme le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean-Baptiste Blanc, *rapporteur spécial*. La commission sollicite l'avis du Gouvernement.

L'ONPV est-il bien une coquille vide ?

Mme le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Olivier Klein, *ministre délégué*. L'ONPV est tout sauf une coquille vide. (*Marques de scepticisme sur les travées du groupe Les Républicains.*)

En tant que scientifique, je suis très attaché aux études et à nos capacités d'évaluation de la politique de la ville. J'ai formulé des propositions pour qu'un nouveau président soit nommé à l'ONPV. Nous travaillons déjà avec l'équipe de l'ANCT et son nouveau directeur.

J'ai rencontré les équipes actuelles de l'ONPV : elles n'ont jamais cessé de travailler et je puis vous assurer qu'on leur donnera tous les moyens nécessaires à l'évaluation de la politique de la ville.

J'ai d'ailleurs souhaité associer à l'ONPV un nouveau comité scientifique à la politique de la ville, dont je nommerai les membres dans les prochaines semaines. L'ONPV retrouvera alors toutes ses capacités.

Il s'agit là du budget propre à l'ANCT. Laissons la direction de cette agence donner à l'ONPV les moyens de faire son travail.

Mme le président. La parole est à Mme Valérie Létard, pour explication de vote.

Mme Valérie Létard. Nous soutiendrons cet amendement.

Dans la mesure où nous voulons engager une nouvelle génération de contrat de ville, il est absolument nécessaire d'avoir des éléments d'évaluation statistique à la hauteur des cohortes.

Aujourd'hui, on demande à tous les territoires d'évaluer leur propre mise en œuvre des contrats de ville qu'ils ont réalisés. Il faut que l'État puisse les collationner et les

analyser, pour décider de la direction à donner en matière de territorialisation de la nouvelle politique de la ville, de contenu ou d'actions.

Personne ne remet en question la qualité des professionnels qui travaillent au sein de l'ONPV, mais nous nous interrogeons sur leur nombre, leur quantité, les moyens réellement dévolus à l'élaboration d'une ambitieuse évaluation, sans laquelle on ne pourra pas avoir une politique de la ville qui évolue dans le bon sens et qui soit adaptée aux besoins.

Mme le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-94.

(*L'amendement est adopté.*)

Mme le président. Nous allons procéder au vote des crédits de la mission « Cohésion des territoires », figurant à l'état B.

Je n'ai été saisie d'aucune demande d'explication de vote avant l'expiration du délai limite.

Je mets aux voix ces crédits, modifiés.

(*Les crédits ne sont pas adoptés.*)

Mme le président. J'appelle en discussion l'article 41 *ter*, ainsi que les amendements portant articles additionnels, qui sont rattachés pour leur examen aux crédits de la mission « Cohésion des territoires ».

Cohésion des territoires

Article 41 *ter* (nouveau)

① I. – En 2023, par dérogation au douzième alinéa de l'article L. 442-2-1 du code de la construction et de l'habitation, le montant des ressources mensuelles maximales ouvrant droit à la réduction de loyer de solidarité n'est pas revalorisé à hauteur de l'évolution de l'indice des prix à la consommation des ménages hors tabac.

② II. – En 2023, par dérogation au huitième alinéa de l'article L. 442-2-1 du code de la construction et de l'habitation, l'évolution du montant mensuel de la réduction de loyer de solidarité peut être inférieure à l'évolution de l'indice de référence des loyers défini à l'article 17-1 de la loi n° 89-462 du 6 juillet 1989 tendant à améliorer les rapports locatifs et portant modification de la loi n° 86-1290 du 23 décembre 1986.

Mme le président. L'amendement n° II-373, présenté par Mme Estrosi Sassone, au nom de la commission des affaires économiques, est ainsi libellé :

Compléter cet article par un paragraphe ainsi rédigé :

... – Dans un délai de quatre mois à compter de la promulgation de la présente loi, le Gouvernement remet au Parlement un rapport sur l'évolution du rendement budgétaire de la réduction de loyer de solidarité et ses effets sur la construction et la rénovation thermique des logements locatifs sociaux au regard de l'évolution des coûts de la construction, des taux d'intérêt et de l'adoption de la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets.

La parole est à Mme le rapporteur pour avis.

Mme Dominique Estrosi Sassone, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques. Sur l'ensemble des travées, la question du financement du logement social nous préoccupe, tout comme son corollaire, la question de la prolongation de la réduction de loyer de solidarité (RLS).

L'article 41 *ter* a pour but de maintenir le rendement de la RLS à hauteur de 1,3 milliard d'euros en 2023. L'avenir est donc soumis à la conclusion d'un pacte de confiance avec les bailleurs sociaux, sans doute au printemps prochain, et également à la signature de la convention quinquennale avec Action Logement.

La RLS, faut-il le rappeler, a essentiellement été absorbée par les bailleurs sociaux, grâce à un accroissement de leur endettement. Aujourd'hui, la hausse des taux d'intérêt ainsi que la hausse des coûts de production remettent fortement en cause ce modèle. Par ailleurs, le parc social est également confronté à un objectif impérieux de rénovation des logements pour pouvoir continuer à les louer demain.

Par cet amendement, j'entends lancer le débat sur la révision de la RLS et enfin connaître ce que le Gouvernement entend faire de ce dispositif à partir de 2023.

Nous pensons tous que le Gouvernement a malheureusement l'intention de prolonger cette mesure d'une année supplémentaire, mais que cela pourrait aller beaucoup plus loin. Dans cette perspective et, surtout, dans la perspective de la signature du pacte de confiance au printemps prochain, il est temps que le Gouvernement abatte ses cartes et nous indique précisément ce qu'il entend faire.

Nous n'avons pas l'habitude de demander au Gouvernement des rapports. Pourtant, c'est bien un rapport que nous demandons ici, à remettre dans quatre mois, d'ici à la signature du pacte de confiance. (*Mmes Valérie Létard et Marie-Claude Varailles applaudissent.*)

Mme le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean-Baptiste Blanc, rapporteur spécial. La commission émet un avis très favorable sur cet amendement.

Mme le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Olivier Klein, ministre délégué. Comme cela a été rappelé, nous sommes en plein travail partenarial avec le monde HLM en vue d'aboutir à la signature d'un pacte de confiance. À cette occasion, tous les sujets seront ouverts, sans aucun tabou.

À ce stade, il ne me paraît pas nécessaire de mener ce travail d'étude particulier. Par conséquent, le Gouvernement émet un avis défavorable sur cet amendement.

Mme le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-373.

(*L'amendement est adopté.*)

Mme le président. Je mets aux voix l'article 41 *ter*, modifié.

(*L'article 41 ter est adopté.*)

Après l'article 41 *ter*

Mme le président. Je suis saisie de deux amendements identiques.

L'amendement n° II-518 rectifié *bis* est présenté par Mmes Létard et Gatel, MM. Capo-Canellas et Henno, Mmes de La Provôté et Lozier, MM. Détraigne et Longeot, Mmes Férat et Guidez, MM. Hingray, Kern et S. Demilly, Mme Sollogoub, M. J.M. Arnaud, Mme Billon, M. P. Martin, Mme Jacquemet et M. L. Hervé.

L'amendement n° II-1080 est présenté par Mmes Liene-mann et Varailles, MM. Bocquet, Savoldelli et les membres du groupe communiste républicain citoyen et écologiste.

Ces deux amendements sont ainsi libellés :

Après l'article 41 *ter*

Insérer un article additionnel ainsi rédigé :

L'article L. 832-3 du code de la construction et de l'habitation est ainsi modifié :

1° Après le mot : « diminué », la fin de la première phrase est ainsi rédigée : « à hauteur de la réduction de loyer de solidarité définie à l'article L. 442-2-1, pour les ménages qui en sont bénéficiaires. » ;

2° La seconde phrase est supprimée.

La parole est à Mme Valérie Létard, pour présenter l'amendement n° II-518 rectifié *bis*.

Mme Valérie Létard. Le dispositif de la RLS a pris la forme d'une remise de loyer financée par les bailleurs sociaux pour les locataires éligibles sous condition de ressources aux APL, en contrepartie d'une baisse concomitante et quasi équivalente – comprise entre 90 % et 98 % du montant de la RLS – des aides personnalisées au logement versées à ces mêmes locataires.

Si l'on entend la logique d'un tel dispositif « à vocation budgétaire », puisqu'il a permis 1,3 milliard d'euros d'économie par an pour l'État sur la période 2020-2022, force est de constater que la différence entre la baisse des APL de 90 % à 98 % du montant de la RLS et la réduction de loyer de solidarité assumée par les bailleurs sociaux fait porter à ces derniers, seuls, le coût de ces 10 % à 2 % restants.

Dans un référé du 22 décembre 2020, la Cour des comptes recommande de simplifier un dispositif « peu lisible, complexe et qui induit un coût supplémentaire à la charge des organismes de logements sociaux ». Par ailleurs, cela rend illisible la quittance du locataire, notamment lorsque des opérations de régularisation au titre de plusieurs mois passés doivent intervenir.

Pour toutes ces raisons, cet amendement vise à fixer la diminution des APL versées à hauteur de la RLS perçue.

Vous l'aurez compris, monsieur le ministre, mes chers collègues, derrière cet amendement certes technique et complexe, il y a un véritable enjeu pour les bailleurs et pour les locataires.

Mme le président. La parole est à Mme Marie-Noëlle Lienemann, pour présenter l'amendement n° II-1080.

Mme Marie-Noëlle Lienemann. Il est défendu, madame la présidente.

Mme le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean-Baptiste Blanc, rapporteur spécial. La commission sollicite l'avis du Gouvernement.

Mme le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Olivier Klein, ministre délégué. Madame la sénatrice, je comprends la mesure que vous proposez, qui vise à limiter le nombre d'erreurs relatives au versement de la RLS. Toutefois, si ce versement a été source d'anomalies, celles-ci ont toutes été réglées.

Dans cette optique, je vous propose d'opter pour une stabilisation du système actuel, plutôt que de le faire de nouveau évoluer, puisque vous avez vous-même reconnu sa complexité.

La modification proposée n'améliorerait pas la gestion des indus et rappels pour les organismes payeurs, puisque les régularisations régulières ont lieu sans que l'écart entre la baisse des APL et la RLS ait un impact particulier.

Le montant de la baisse des APL est déjà très proche, puisqu'il est légèrement inférieur au montant de la RLS. Cet écart demeure cependant nécessaire pour éviter que certains locataires ne soient perdants avec la RLS du fait des tables de calculs ultérieurs à la formule : je n'entre pas dans le détail des règles des arrondis.

Pour toutes ces raisons, le Gouvernement émet un avis défavorable.

Mme le président. La parole est à Mme Marie-Noëlle Lienemann, pour explication de vote.

Mme Marie-Noëlle Lienemann. Non, monsieur le ministre, tout n'a pas été réglé avec la mise en œuvre de la RLS. C'est le dernier point, technique, qui reste.

Mme Valérie Létard. Oui !

Mme Marie-Noëlle Lienemann. Si le système est en effet complexe à décrire, il est encore plus complexe à mettre en œuvre pour les organismes et cela leur coûte cher inutilement.

Mme le président. Je mets aux voix les amendements identiques n° II-518 rectifié *bis* et II-1080.

(Les amendements ne sont pas adoptés.)

Mme le président. Je suis saisie de deux amendements identiques.

L'amendement n° II-1067 est présenté par Mme Jasmin.

L'amendement n° II-1129 rectifié est présenté par MM. Patient et Dennemont, Mme Duranton et MM. Hassani, Haye et Théophile.

Ces deux amendements sont ainsi libellés :

Après l'article 41 *ter*

Insérer un article additionnel ainsi rédigé :

À la première phrase du septième alinéa de l'article L. 452-1 du code de la construction et de l'habitation, après les mots : « de l'union », sont insérés les mots : « , de l'Union sociale pour l'habitat Outre-mer ».

La parole est à Mme Victoire Jasmin, pour présenter l'amendement n° II-1067.

Mme Victoire Jasmin. Cet amendement a trait à la différenciation.

Il faut en effet valoriser le travail de l'Union sociale pour l'habitat outre-mer (Ushom), car cet organisme joue un rôle essentiel de mission d'intérêt général auprès des collectivités d'outre-mer et même auprès des élus. Ses personnels sont en effet des personnes-ressources, qui leur apportent souvent des éclaircissements.

L'habitat social en outre-mer nécessite une réelle volonté de maintenir les actions complémentaires et en synergie avec toutes les instances et tous les acteurs. Il importe de travailler tous ensemble.

Il se trouve que l'Ushom ne bénéficie plus des financements lui permettant de jouer son rôle d'intérêt général, alors même que cette instance est l'un des signataires du plan Logement outre-mer (Plom).

Il importe que la représentativité de l'action de l'Ushom soit inscrite au code de la construction et de l'habitation, notamment pour permettre la continuité des projets d'intérêt général qu'elle mène avec les collectivités locales et les bailleurs sociaux qu'elle représente.

Il s'agit donc de différenciation. En ce sens, toutes les actions sont bonnes : ces différences ne servent pas à rien, elles sont utiles pour nos territoires. Grâce à l'Ushom, nos territoires sont visibles dans les politiques publiques.

Mme le président. L'amendement n° II-1129 rectifié n'est pas soutenu.

Quel est l'avis de la commission sur l'amendement n° II-1067 ?

M. Jean-Baptiste Blanc, rapporteur spécial. La commission sollicite l'avis du Gouvernement.

Mme le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Olivier Klein, ministre délégué. Le Gouvernement émet un avis défavorable sur cet amendement, pour ne pas introduire de différenciation. *(Exclamations amusées sur les travées du groupe Les Républicains.)*

Mme le président. La parole est à Mme Marie-Noëlle Lienemann, pour explication de vote.

Mme Marie-Noëlle Lienemann. On nous demande en fait ici d'arbitrer une forme de conflit plus ou moins larvé entre une partie des organismes HLM d'outre-mer et l'Union sociale pour l'habitat outre-mer. Le Sénat n'a pas à s'en mêler.

Je précise que tous les organismes HLM ne sont pas adhérents à l'Ushom et je souhaite que le ministre délégué chargé des outre-mer invite tous les partenaires, notamment tous les organismes HLM, à discuter du nouveau plan Logement outre-mer.

C'est la raison pour laquelle, mes chers collègues, je vous demande de ne pas voter cet amendement.

Mme le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-1067.

(L'amendement n'est pas adopté.)

Mme le président. Je suis saisie de deux amendements faisant l'objet d'une discussion commune.

L'amendement n° II-1066, présenté par Mme Jasmin, est ainsi libellé :

Après l'article 41 *ter*

Insérer un article additionnel ainsi rédigé :

Le I de l'article L. 452-4 du code de la construction et de l'habitation est ainsi modifié :

1° La première phrase du deuxième alinéa est complétée par les mots : « au titre des logements situés en France hexagonale » ;

2° La première phrase du troisième alinéa est complétée par les mots : « au titre des logements situés en France hexagonale ».

La parole est à Mme Victoire Jasmin.

Mme Victoire Jasmin. On aura bien compris quelle est la volonté de chacun...

Le supplément de loyer de solidarité (SLS) est appelé de façon anticipée en outre-mer, ce qui crée une inégalité de traitement entre les locataires du parc HLM en outre-mer et ceux de l'Hexagone. Certes, les Ultramarins cotisent, comme tout le monde – cela inclut les collectivités –, au fonds national des aides à la pierre, mais ils ne bénéficient pas des prêts locatifs aidés d'intégration (PLAI). Il convient de réparer cette injustice.

Mme le président. L'amendement n° II-1130 rectifié n'est pas soutenu.

Quel est l'avis de la commission sur l'amendement n° II-1066 ?

M. Jean-Baptiste Blanc, rapporteur spécial. La commission demande le retrait de cet amendement.

Mme le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Olivier Klein, ministre délégué. Même avis.

Mme le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-1066.

(L'amendement n'est pas adopté.)

Mme le président. L'amendement n° II-1081, présenté par Mmes Lienemann et Varailles, MM. Bocquet, Savoldelli et les membres du groupe communiste républicain citoyen et écologiste, est ainsi libellé :

Après l'article 41 *ter*

Insérer un article additionnel ainsi rédigé :

I. – L'article L. 860-1 du code de la construction et de l'habitation est complété par une phrase ainsi rédigée : « Le barème des allocations de logement défini par voie réglementaire ne peut pas prévoir de différence de traitement avec la métropole pour ce qui concerne la prise en compte du nombre de personnes à charge. »

II. – La perte de recettes résultant pour l'État du I est compensée, à due concurrence, par la création d'une taxe additionnelle à l'accise sur les tabacs prévue au chapitre IV du titre I^{er} du livre III du code des impositions sur les biens et services.

La parole est à Mme Marie-Noëlle Lienemann.

Mme Marie-Noëlle Lienemann. Il est retiré, madame la présidente.

Mme le président. L'amendement n° II-1081 est retiré.

L'amendement n° II-476 rectifié *bis*, présenté par M. Pointereau, Mmes Gatel, Bellurot et de La Provôté, M. Cambon, Mme Jacques, M. Calvet, Mme L. Darcos, MM. Perrin, Rietmann, Frassa, Anglars, Cardoux, Gremillet et Belin, Mmes F. Gerbaud, Dumont et Imbert, MM. Burgoa, Laménie, C. Vial, Hugonet et Brisson, Mme Sollogoub, MM. Allizard et Bonhomme, Mmes M. Mercier et Belrhiti, MM. J.B. Blanc, Levi, Piednoir et Bonne, Mme Gruny, MM. Moga, Bouloux, Savary et P. Martin, Mmes Billon et Perrot, MM. Babary et D. Laurent, Mme Pluchet, M. Somon, Mme Raimond-Pavero, M. Rapin, Mme Joseph, MM. Mouiller et J. M. Boyer, Mme de Cidrac, M. Genet, Mme Lassarade, MM. de Legge, Bacci et Bouchet, Mme Bonfanti-Dossat et M. H. Leroy, est ainsi libellé :

Après l'article 41 *ter*

Insérer un article additionnel ainsi rédigé :

Le Gouvernement remet au Parlement, avant le 30 septembre 2023, un rapport sur la création d'un fonds dédié exclusivement aux villes bénéficiaires du programme « petites villes de demain ».

La parole est à M. Bruno Belin.

M. Bruno Belin. La liste des cosignataires et leur qualité montrent bien qu'il s'agit d'un amendement essentiel. *(Exclamations amusées.)*

Il est impératif que les villes bénéficiaires du programme Petites Villes de demain disposent de crédits dédiés et non pas de crédits fléchés uniquement à partir des dotations existantes, par exemple la DETR.

Mme le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Bernard Delcros, rapporteur spécial. Cet amendement fait écho à un rapport d'information rendu par la délégation sénatoriale aux collectivités territoriales et à la décentralisation sur lequel Rémy Pointereau, qui a déposé cet amendement, s'est beaucoup investi.

Dans ses conclusions, ce rapport d'information demande la création d'un fonds dédié au programme Petites Villes de demain. J'y suis bien sûr favorable. Il est évalué à 2 milliards d'euros, ce qui reste à définir.

Aujourd'hui, il n'existe pas de crédits dédiés à l'investissement dans les communes Petites Villes de demain.

Je précise que cet amendement ne vise pas à créer ce fonds, il a pour objet une demande de rapport au Gouvernement. Je ne crois pas que ce soit par ce biais que ce fonds sera créé : il faut proposer d'emblée la création d'un fonds dédié aux investissements dans les déclinaisons du programme Petites Villes de demain.

Par conséquent, la commission demande le retrait de cet amendement.

Mme le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Olivier Klein, ministre délégué. Le Gouvernement demande également le retrait de cet amendement ; à défaut, il émettra un avis défavorable.

Mme le président. Monsieur Belin, l'amendement n° II-476 rectifié *bis* est-il maintenu ?

M. Bruno Belin. Non, je le retire, madame la présidente.

Mme le président. L'amendement n° II-476 rectifié *bis* est retiré.

Nous avons achevé l'examen des crédits de la mission « Cohésion des territoires ».

La parole est à M. le président de la commission des finances.

M. Claude Raynal, président de la commission des finances. Madame la présidente, je vous remercie d'avoir accepté de prolonger nos travaux, pour que nous puissions achever l'examen des crédits de cette mission.

Motion d'ordre

Mme le président. La parole est à M. le président de la commission des finances.

M. Claude Raynal, président de la commission des finances. En application de l'article 46 *bis*, alinéa 2, du règlement du Sénat et pour la clarté de nos débats, la commission demande l'examen séparé de certains amendements déposés sur la mission « Écologie, développement et mobilité durables », que nous examinerons cet après-midi. Cela permettra un

regroupement thématique et évitera une trop longue discussion commune d'amendements. Ce problème s'est en effet posé à de multiples reprises cette semaine.

Mme le président. Je suis saisie par la commission d'une demande d'examen séparé d'amendements déposés sur la mission « Écologie, développement et mobilité durables ».

Il n'y a pas d'opposition ?...

Il en est ainsi décidé.

Candidatures à une éventuelle commission mixte paritaire

Mme le président. J'informe le Sénat que des candidatures pour siéger au sein de l'éventuelle commission mixte paritaire sur le projet de loi de finances pour 2023 ont été publiées.

Ces candidatures seront ratifiées si la présidence n'a pas reçu d'opposition dans le délai d'une heure prévu par notre règlement.

Mes chers collègues, nous allons maintenant interrompre nos travaux ; nous les reprendrons à quinze heures dix.

La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à treize heures quarante, est reprise à quinze heures dix, sous la présidence de M. Pierre Laurent.)

PRÉSIDENTE DE M. PIERRE LAURENT vice-président

M. le président. La séance est reprise.

Nous poursuivons l'examen, au sein de la seconde partie du projet de loi de finances, des différentes missions.

Écologie, développement et mobilités durables

Budget annexe : Contrôle et exploitation aériens

Compte d'affectation spéciale : Financement des aides aux collectivités pour l'électrification rurale

M. le président. Le Sénat va examiner les crédits de la mission « Écologie, développement et mobilité durables » (et articles 42 bis à 42 quater), du budget annexe « Contrôle et exploitation aériens » et du compte d'affectation spéciale « Financement des aides aux collectivités pour l'électrification rurale ».

La parole est à Mme le rapporteur spécial. *(Applaudissements sur les travées du groupe Les Républicains. – M. Hervé Maurey, rapporteur spécial, applaudit également.)*

Mme Christine Lavarde, rapporteur spécial de la commission des finances. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, les crédits de la mission « Écologie, développement et mobilité durables » sont en hausse, ce qui n'était pas le cas dans la maquette budgétaire déposée le 26 septembre dernier. Cette hausse est uniquement liée au contexte inflationniste et aux dispositifs de soutien aux consommateurs, et ne reflète pas une politique de soutien renforcé aux différents sujets que nous aborderons cet après-midi, comme la biodiversité ou la transition écologique, qui nous intéressent particulièrement.

Encore ce budget reste-t-il à définir, si j'en crois l'annonce, le 20 octobre dernier, d'une concertation nationale sur le mix énergétique et celle d'un nouveau débat sur la relance du nucléaire organisé par la Commission nationale du débat public (CNDP). Je rappelle pour mémoire que onze débats ont eu lieu sur ce thème depuis 2004 !

Il en est de même pour la transition écologique, puisque, le 21 octobre dernier, lors de la présentation du volet Climat et biodiversité du Conseil national de la refondation, l'ouverture d'une concertation pour parler de France Nation verte nous a été annoncée.

Monsieur le ministre, j'axerai principalement mon propos sur le programme 380, « Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires », parce que c'est la nouveauté de cette année et parce que vous êtes ici dans la maison des collectivités, à qui ce sujet est cher.

Quel dommage de nous avoir transmis le 30 novembre – il y a seulement deux jours ! – une note datée du 27 octobre, alors que la commission des finances n'a eu de cesse de demander à vos services des précisions sur ce programme ! Heureusement qu'il existe la radio et la presse (*Exclamations amusées sur les travées du groupe Les Républicains.*)...

M. Roger Karoutchi. Allons bon...

Mme Christine Lavarde, rapporteur spécial. ... ce qui nous a permis d'en reconstituer les données.

C'est d'autant plus regrettable que vous savez anticiper, monsieur le ministre. Au Salon des maires et des collectivités locales, vous avez en effet été en mesure de présenter aux élus locaux un beau document.

Cette note ventile 2 milliards d'euros de crédits, mais cette répartition n'est que prévisionnelle, puisqu'il est bien précisé que tous les crédits sont entièrement fongibles d'une ligne à l'autre.

Si les crédits sont décentralisés, comme c'est annoncé, comment allez-vous faire ? Comment pourrez-vous reprendre les crédits d'une enveloppe attribuée à un préfet pour en abonder une autre ?

Cette note indique par ailleurs que ce programme n'a pas vocation à doubler des dispositifs existants.

Dans ces conditions, monsieur le ministre, comment expliquez-vous l'existence d'un programme de lutte contre l'érosion côtière, alors que des crédits sont déjà prévus dans le programme 181, « Prévention des risques » ?

Comment pouvez-vous prévoir un programme de prévention des inondations, alors qu'il existe déjà un fonds de prévention des risques naturels majeurs (FPRNM) ?

Comment pouvez-vous parler du renforcement de la protection contre les vents cycloniques, alors que des crédits sont déjà prévus dans le programme 181 ?

Comment pouvez-vous financer la stratégie nationale biodiversité 2030, alors que c'est le cœur du programme 113, « Paysages, eau et biodiversité » ?

Le programme 362 allouait déjà des crédits à la rénovation des bâtiments publics, au développement du tri et à la valorisation des déchets, à la densification et au renouvellement urbain – c'est le fond Friches –, à la restructuration des locaux d'activité, à la biodiversité, à la prévention des risques, à la résilience.

En fait, le programme 380 recycle les actions du programme 362 de la mission « Plan de relance ». Ce qui est bien, c'est que vous faites de l'économie circulaire, monsieur le ministre! Cela tombe bien, c'est le sujet cet après-midi...

Monsieur le ministre, vous dites avoir besoin du programme 380 pour avoir des crédits décentralisés. Or on sait très bien gérer des crédits décentralisés avec les budgets opérationnels de programmes régionaux. Pourquoi donc ne pas avoir affecté ces lignes de crédits aux programmes 113 et 181 et prévu des enveloppes régionales? Cela nous aurait permis d'avoir une véritable lisibilité sur les moyens engagés par le Gouvernement en faveur de la prévention des risques, de la biodiversité, des friches et des nombreux autres sujets que j'ai précédemment évoqués.

Avec cette enveloppe budgétaire, je crains un saupoudrage de ces crédits de 2 milliards d'euros sur quatre ans, puisqu'il s'agit de 2 milliards en autorisations d'engagement (AE). Ainsi, une ligne est prévue pour la rénovation de l'éclairage public, à hauteur de 150 millions d'euros en AE, mais savez-vous combien coûte, si l'on prend l'exemple d'une commune de 150 000 habitants bénéficiant déjà d'un parc complètement rénové, le passage aux LED? 108 millions d'euros!

M. Jean-François Husson. Et voilà!

Mme Christine Lavarde, rapporteur spécial. Or vous prévoyez 150 millions d'euros sur quatre ans pour la France entière. Le compte n'y sera pas! L'écologie, ça coûte cher, il faut s'en donner les moyens.

M. Jean-François Husson. Eh oui!

Mme Christine Lavarde, rapporteur spécial. En réalité, les crédits décentralisés seront recentralisés. Quasiment 30 % des crédits du programme sont soit à la main des préfets de région – c'est notamment le cas du fond Friches et du fonds de renaturation des villes –, soit à la main d'organismes nationaux, pour 270 millions d'euros. Je pense ici au fonds déchets, dont la gestion sera assurée par l'Ademe, ou encore au financement de la stratégie nationale biodiversité 2030 par les agences de l'eau.

Sans transition, j'en viens au deuxième gros programme de la mission, le programme « Service public de l'énergie ». Heureusement pour lui, le Gouvernement bénéficiera en 2023 d'une recette exceptionnelle de près de 39 milliards d'euros grâce aux énergies renouvelables. Il faut toutefois savoir que, sur ces 39 milliards d'euros, 19 milliards d'euros sont des reliquats des exercices 2021 et 2022.

Bien sûr, rien de tout cela ne transparaît dans la maquette budgétaire. Le citoyen qui voudrait s'y retrouver serait perdu.

Si je vous dis cela, c'est parce que, après avoir supprimé dans le projet de loi de finances pour 2021 le compte d'affectation spéciale « Transition énergétique », vous le recréez cette année en affectant des recettes au sein du programme pour financer les dépenses liées aux boucliers et autres amortisseurs, dont nous discuterons à l'article 42 *ter* – certainement l'article le plus cher de ce PLF! Au total, le coût des charges s'élève à près de 50 milliards d'euros, compensés par les 39 milliards d'euros que je viens d'évoquer. Cela donne une différence d'un peu moins de 9 milliards d'euros, inscrits à l'action n° 17 nouvellement créée, Mesures exceptionnelles pour la protection des consommateurs.

Pourquoi ne voulez-vous donc pas dire la vérité sur les coûts aux consommateurs? Il est important de dire combien coûte aujourd'hui le soutien au pouvoir d'achat des ménages.

Pour ma part, j'ai fait un petit calcul: en 2023, le coût de l'ensemble des dispositifs portés par ce ministère s'élèvera à 64,3 milliards d'euros, contre 50,9 milliards d'euros en 2022.

Par ailleurs, j'ai un petit problème: je n'ai pas trouvé les crédits annoncés – 1,5 milliard d'euros – le 16 novembre dernier pour financer le dispositif « gros rouleurs ».

M. Jean-François Husson. Eh oui!

Mme Christine Lavarde, rapporteur spécial. Pour mémoire, ce dispositif était financé en 2022 par le programme 174. Peut-être l'enveloppe sera-t-elle amenée à augmenter?

En parlant de vous, monsieur Béchu, l'ancien ministre Borloo a déclaré que vous seriez le ministre qui améliorerait le plus le pouvoir d'achat des Français.

M. Emmanuel Capus. Très bien! (*Sourires.*)

Mme Christine Lavarde, rapporteur spécial. C'est très certainement vrai si l'on en juge par les dépenses que je viens d'évoquer! Attention toutefois, le pouvoir d'achat ne doit pas être préservé au détriment d'une véritable transition écologique. Nous aurons l'occasion d'en parler cet après-midi.

Aujourd'hui, le dispositif MaPrimeRénov', dont on ne peut pas parler comme le fait le Président de la République en termes de nombre de dossiers déposés, n'est pas une politique efficace. Ce dispositif financé à 86 % des travaux de rénovation monogestes. Il s'agit de mesures de pouvoir d'achat, non d'opérations de rénovation.

Pour finir, j'évoquerai le soutien aux véhicules. Aujourd'hui, 80 % des véhicules aidés par le bonus et la prime à la conversion en 2022 sont produits à l'étranger. Ces dispositifs ne sont donc pas des mesures en faveur de notre souveraineté.

M. Jean-François Husson. Très juste!

Mme Christine Lavarde, rapporteur spécial. Monsieur le ministre, la commission des finances émet un avis favorable sur l'adoption des crédits de la mission, car on ne peut pas laisser les Français sans solution face à l'inflation. Je maintiens néanmoins que ce budget n'est pas le budget de l'écologie. (*Applaudissements sur les travées du groupe Les Républicains et au banc des commissions.*)

MM. Jean-François Husson et Roger Karoutchi. Excellent!

M. le président. La parole est à M. le rapporteur spécial.

M. Hervé Maurey, rapporteur spécial de la commission des finances. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, les programmes budgétaires relatifs aux transports affichent une forme de continuité pour l'année 2023. Cela pourrait sembler rassurant dans la mesure où les investissements dans les infrastructures de transport sont, par nature, des opérations pluriannuelles, qui exigent constance et permanence.

Pourtant, cette situation nous inquiète.

Elle nous inquiète, car nous savons à quel point les besoins d'investissements dans les infrastructures de transport sont criants, à quel point ces infrastructures sont dégradées et à quel point il faudrait plus de moyens. Nous sommes d'autant plus préoccupés que cette situation tend à s'aggraver; le réseau ferroviaire en est le meilleur, ou plutôt le pire des exemples.

Le Gouvernement avait annoncé un signe sur les infrastructures ferroviaires, mais nous avons eu beau chercher, nous n'avons rien trouvé. Pis, le ministre chargé des transports a annoncé comme objectif le maintien du niveau actuel du réseau ferroviaire. Un tel objectif nous paraît particuliè-

rement peu ambitieux quand on connaît l'état de dégradation du réseau. À cet égard, je rappelle que l'âge moyen du réseau en France est de 30 ans, contre 17 ans en Allemagne. Cet objectif se révèle de surcroît improbable en raison des effets de l'inflation, dont nous reparlerons.

Le Gouvernement nous renvoie à l'année prochaine, dans l'attente des travaux du Conseil d'orientation des infrastructures (COI), qui devront conduire à une nouvelle programmation de financement présentée au Parlement d'ici à la mi-2023, comme l'impose la loi d'orientation des mobilités (LOM).

Sans présumer la conclusion de ses travaux, on sait déjà qu'ils impliqueront un véritable exercice de confrontation à la réalité : celle d'un mur d'investissements colossal.

À cet égard, il est déjà clair que l'enveloppe qui avait été prévue dans la LOM pour la période 2023-2027 sera nettement insuffisante, *a fortiori* si on ajoute les projets de RER annoncés par le Président de la République, dont nous reparlerons plus tard.

Enfin, cette continuité apparente nous préoccupe d'autant plus dans la période actuelle d'inflation, où les coûts des chantiers explosent. Le maintien des trajectoires de financement en euros courants serait une catastrophe pour la régénération du réseau ferroviaire.

Alors que les investissements sont déjà notoirement insuffisants, comme je l'ai indiqué, les conséquences de l'inflation pourraient s'élever à 500 millions d'euros en année pleine.

Dans le rapport d'information que Stéphane Sautarel et moi avons présenté au mois de février dernier, nous avons dit tout le mal que l'on pensait du contrat de « contre-performance » de SNCF Réseau.

S'il n'est pas révisé, notre réseau ferroviaire pourrait se déliter et les ralentissements récurrents que l'on observe jusqu'à présent sur les petites lignes pourraient se diffuser sur les lignes les plus circulées.

Face à ce constat, nous avons acquis la conviction qu'il n'est pas raisonnable d'attendre l'année prochaine. C'est pour cette raison que nous défendons, au nom de la commission des finances, un amendement visant à augmenter dès cette année les investissements de SNCF Réseau dans les infrastructures ferroviaires.

Quant à l'Agence de financement des infrastructures de transport de France (Afit France), elle continue de pâtir du décalage manifeste entre le caractère certain de ses dépenses pluriannuelles et la grande volatilité de certaines des recettes.

Nous sommes d'ailleurs scandalisés par l'attitude des sociétés concessionnaires d'autoroutes, qui, parce qu'elles sont en conflit avec l'État concernant la taxe d'aménagement du territoire, refusent toujours de verser, pour la deuxième année consécutive, la contribution de 60 millions d'euros qu'elles doivent à l'Afit France. C'est proprement scandaleux !

Par ailleurs, lors de nos auditions, nous avons été très surpris d'apprendre que, cette année, l'Afit France a été limitée non par ses recettes, mais par sa capacité à dépenser les crédits qui lui sont alloués.

Cette situation est tout à fait ubuesque au regard des besoins d'investissements dans les infrastructures de transports. Elle s'expliquerait, selon nos interlocuteurs, notamment par le fait que, dans le cadre du plan de relance, de nombreux maîtres d'ouvrage ont présenté des calendriers peu

réalistes et que, par ailleurs, les appels de fonds ont été très tardifs dans certains cas. Il faut évidemment remédier à cette situation.

Il convient également de noter que, depuis 2020, sans les crédits du plan de relance, les trajectoires prévues par la LOM n'auraient sans doute pas été respectées. En 2023, grâce aux crédits du plan de relance, le montant prévisionnel des dépenses de l'Afit France est certes inédit, puisqu'il atteindra 3,8 milliards d'euros, mais, compte tenu des révisions à la baisse qui interviennent de façon récurrente au fil des budgets rectificatifs, nous préférons à ce stade rester prudents, voire dubitatifs ! (*Applaudissements sur les travées des groupes UC et Les Républicains.*)

M. le président. La parole est à M. le rapporteur spécial.

M. Stéphane Sautarel, rapporteur spécial de la commission des finances. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, dans le prolongement de l'intervention de mon collègue, je commencerai par dire que, en dehors de quelques effets de périmètre, les crédits du programme 203, « Infrastructures et services de transports », devraient rester très stables en 2023.

Les financements alloués à l'entretien du réseau routier national poursuivent leur progression et respecteront l'objectif de la LOM. En revanche, les financements des trains de nuit, notamment pour le renouvellement du matériel roulant, ne sont pas à la hauteur. Quant aux moyens humains de Voies navigables de France, ils suscitent des interrogations.

Le projet de loi de finances pour 2023 maintient les nouvelles aides d'exploitation en faveur du fret ferroviaire. C'est heureux, car, sans ces aides, nous n'atteindrons jamais l'objectif que l'on s'est fixé de doubler la part modale du fret ferroviaire d'ici à 2030.

Cependant, les opérateurs de fret sont aujourd'hui menacés par le péril des prix de l'énergie, comme bien d'autres. L'an dernier, une aide exceptionnelle de 26 millions d'euros avait permis de couvrir une part de leurs surcoûts. En 2023, ces surcoûts devraient quadrupler pour atteindre 400 millions d'euros. Cette situation pourrait donc réellement mettre le secteur en péril.

Aucune aide n'est prévue dans le PLF, mais nous avons appris que le ministère des transports et le secteur échangent pour concevoir un dispositif, sur lequel nous aimerions obtenir des précisions.

Au-delà des aides à l'exploitation, l'enjeu majeur est l'investissement dans les infrastructures, comme l'a rappelé Hervé Maurey. Au total, 10 milliards d'euros seront nécessaires d'ici à 2030, spécifiquement pour le fret. Malheureusement, le contrat de performance de SNCF Réseau est très minimaliste sur ce sujet, ce qui semble admis par tous. En tout cas, cela ne suscite aucune réaction à ce jour.

Nous vous avons déjà fait part de notre profonde inquiétude s'agissant de la régénération du réseau ferroviaire. Mais, au-delà de cette régénération, nous ne comprenons pas qu'aucun financement ne soit prévu pour moderniser notre réseau. Nous voulons bien sûr parler des programmes de commande centralisée du réseau et d'ERTMS, le système européen de signalisation ferroviaire, deux innovations qui sont sources de gains de performance considérables, de retours sur investissement et que la plupart de nos voisins européens ont déjà déployées.

En plus de l'amendement que mon collègue et moi-même avons déposé visant à abonder en urgence l'enveloppe de régénération du réseau ferroviaire, la commission des

finances défend une majoration, bien plus modeste, de 4,6 millions d'euros de la subvention versée à l'Autorité de régulation des transports. Celle-ci s'est vu confier de nouvelles missions et de nouveaux effectifs ces dernières années, sans que l'État lui donne les moyens de les financer, alors que ses réserves s'amenuisent. Cette situation est d'autant moins soutenable que l'Autorité est exposée à de nombreux contentieux et qu'elle est son propre assureur. La perte d'un litige pourrait la mettre en grave difficulté.

Les programmes 355, « Charge de la dette de SNCF Réseau reprise par l'État », en rythme de croisière, et 205, « Affaires maritimes, pêche et aquaculture », marqué par une évolution du périmètre, n'appellent pas de commentaires particuliers.

Enfin, nous ne pouvons conclure notre présentation des crédits relatifs aux transports de la mission « Écologie, développement et mobilité durables » sans manifester notre incompréhension, pour ne pas dire plus, après les dernières déclarations du Président de la République concernant les projets de RER métropolitains.

Loin de nous la volonté de remettre en cause l'utilité de tels projets, mais, sur la forme, quelle désinvolture ! Quel mépris de la représentation nationale ! Comment peut-on faire une telle annonce au détour d'une séquence YouTube, sans esquisser de pistes de financement sérieuses ? Un tel projet coûterait des milliards d'euros, que nous n'avons pas, à moins que le Gouvernement ne nous soumette un nouvel amendement en urgence.

Alors que le Gouvernement ne cesse de nous demander de patienter, d'attendre la conclusion des travaux du COI et la nouvelle programmation des investissements retenus, alors qu'un mur d'investissements va se dresser devant nous et qu'il va falloir déterminer des priorités, comment interpréter cette annonce ? Comment ne pas y voir un nouveau contournement de la démocratie représentative ?

Les contradictions manifestes entre les déclarations du Gouvernement et cette annonce témoignent non seulement d'un manque de considération pour le Parlement, mais, plus grave encore, elles affectent la crédibilité du message public, dans une confusion généralisée et entretenue.

Il est probablement plus facile d'annoncer un projet non financé que de renforcer les moyens alloués à un réseau ferroviaire en voie de dégradation avancée – y compris bientôt sur ses lignes les plus structurantes –, dégradation que l'on voudrait masquer derrière ce type de paravent, au moment même où, par ailleurs, on n'obtient aucune réponse concernant le RER parisien.

De notre côté, nous assumons de répondre à l'urgence en faisant un indispensable effort, souvent annoncé par le Gouvernement, mais jamais concrétisé, en faveur des infrastructures ferroviaires gravement menacées par le choc inflationniste.

Comme nous l'avons indiqué dans notre rapport, nous sommes prêts à nous engager sur des voies d'innovation financière pour décarboner nos mobilités, mailler le territoire sans ignorer les territoires ruraux, soutenir le pouvoir d'achat, accroître la transparence des coûts, notamment en abordant enfin la question du poids des péages dans notre pays et celle des tarifs pour développer une politique de l'offre.

Bien que nous ayons émis d'importantes réserves sur ce projet de budget, qu'aucune mesure n'ait été introduite après la publication de notre rapport de contrôle, la commission, après avoir proposé l'adoption des deux amendements que mon collègue et moi-même venons d'évoquer, a émis un avis

favorable sur l'adoption des crédits de la mission « Écologie, développement et mobilité durables ». (*Applaudissements sur les travées du groupe Les Républicains, ainsi qu'au banc des commissions.*)

M. le président. La parole est à M. le rapporteur spécial. (*Applaudissements sur les travées du groupe UC. – MM. Daniel Gremillet et Jean-François Husson applaudissent également.*)

M. Vincent Capo-Canellas, rapporteur spécial de la commission des finances. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le programme 159 que je vais vous présenter regroupe les subventions pour charges de service public du Cerema, de l'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN) et de Météo-France.

Depuis plus de dix ans, ces opérateurs avaient connu des baisses ininterrompues d'effectifs et de moyens financiers. Sans doute des gains d'efficacité devaient-ils être réalisés, je veux bien le croire, et les opérateurs du programme 159 ont bien sûr effectué leur part, toute leur part et très largement leur part, des efforts de maîtrise des dépenses publiques.

La rigueur budgétaire trouve parfois ses limites et j'ai pu constater, à l'occasion des deux derniers contrôles budgétaires que j'ai effectués au nom de la commission des finances, que ces limites avaient été atteintes pour Météo-France et qu'il était nécessaire de donner un peu d'air à l'IGN. À cet égard, peut-être, monsieur le ministre, avez-vous entendu la commission ? Les chiffres, en tout cas, évoluent, et je m'en félicite. Je reviendrai sur l'IGN, qui est en train d'accomplir une mutation qu'il faut soutenir.

Sur le Cerema, le Conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD) avait livré dans un rapport en 2021 une analyse pour le moins alarmiste sur les tendances à l'œuvre au sein de l'opérateur.

Ainsi, pour le programme 159, l'année 2023 sera celle de l'inflexion de ses trajectoires budgétaires baissières devenues intenable. Pour Météo-France, c'était d'autant plus nécessaire que cet opérateur est sans doute le plus affecté par la hausse du coût de l'énergie : ses supercalculateurs sont très gourmands en électricité.

Dans un rapport d'information, j'ai présenté au mois d'octobre la mue qu'a accomplie l'Institut national de l'information géographique et forestière. Celui-ci porte des enjeux majeurs en matière de souveraineté des données géolocalisées. Cet établissement devait se transformer pour ne pas être marginalisé ou risquer de disparaître. La trajectoire qu'il engage est difficile, mais il s'agit d'une option réaliste, pour ne pas dire la seule possible.

C'est un sujet de souveraineté que de garder un acteur de référence dans le domaine des données géolocalisées. C'est la raison pour laquelle il fallait sans doute desserrer la contrainte budgétaire, ce qui a été fait partiellement, s'agissant en particulier des effectifs. Je me félicite de cette évolution dans ce projet de loi de finances.

Le modèle économique de l'IGN, qui repose sur l'obtention de grands contrats d'accompagnement des politiques publiques, n'est pas sans risque. Il nous faudra en évaluer la viabilité, notamment à l'horizon 2025.

Je tiens à saluer l'évolution du Cerema ces dernières années. Après avoir été beaucoup malmené, il a retrouvé une dynamique positive. Il a effectué des choix dans ses missions, ce qui a été douloureux. Il faut saluer cette mutation. Le Cerema se projette dans son nouveau modèle de quasi-régie conjointe entre l'État et les collectivités locales, prévu par la loi 3DS. Ce nouveau modèle devrait porter ses fruits.

L'opérateur bénéficie lui aussi de l'inflexion budgétaire que l'on constate en 2023 sur le programme 159. Il en avait également grand besoin. Le partenariat renouvelé avec les collectivités locales devrait être confirmé, car c'est un axe majeur de la stratégie de cet opérateur.

J'en viens au budget annexe « Contrôle et exploitation aériens », qui regroupe les crédits de la direction générale de l'aviation civile (DGAC). Ses ressources provenant non pas du budget de l'État, mais du secteur du transport aérien, qui paie des redevances pour l'utilisation de ses services, chacun comprend que l'équilibre budgétaire a été quelque peu malmené ces dernières années en raison de la baisse du trafic.

Si le trafic a clairement repris cette année, il pourrait rester en 2023 inférieur de 20 % au niveau d'avant la crise. C'est un élément qui affecte évidemment les équilibres financiers. Alors que le secteur est convalescent, il se trouve désormais exposé à la crise du prix de l'énergie. La compétitivité des compagnies reste fragile. Ce paramètre, trop souvent éludé, doit être pris en compte dans l'équation globale.

Plutôt que de financer par le budget de l'État la diminution, à la suite de la baisse du trafic, des redevances en 2020 et 2021, il a été décidé de lisser cette perte sur sept ans. Les conséquences financières de la crise ont ainsi été reportées.

À partir de 2023, les redevances devraient de nouveau connaître une hausse importante. Cela a commencé à être le cas l'année dernière, mais un nouveau palier est en train d'être franchi. Cela permettra de payer le déficit des années du covid-19.

Ce secteur convalescent est confronté à la nécessité de financer la transition énergétique et la consolidation du ciel européen. En outre, les coûts de la sûreté augmentent. Il s'agit de faire passer le trafic avec les nécessités du contrôle aérien.

À cet égard, une modernisation des programmes est en cours. On peut se féliciter que le programme de modernisation du contrôle aérien dit « 4-Flight » avance bien, monsieur le ministre, et qu'il soit à présent en phase de déploiement. Il sera déployé dans un second centre à Aix-en-Provence. En revanche, j'ai une petite inquiétude s'agissant du projet Coflight.

Par ailleurs, la direction des services de la navigation aérienne (DSNA) doit poursuivre son effort de rationalisation, qui est fort bien engagé. Je rappelle toutefois que la modernisation suppose aussi de la flexibilité s'agissant de la présence des contrôleurs.

La DGAC va relancer les négociations sur un nouveau protocole social. Comme je l'ai indiqué dans mon rapport, les contrôleurs sont gagnants, mais l'État y est peut-être perdant. C'est une préoccupation que je veux partager avec vous.

Par ailleurs, la baisse du nombre de fonctionnaires de la police aux frontières dans les grands aéroports est une réelle préoccupation, notamment à l'approche des jeux Olympiques. En outre, la reprise du trafic aérien entraîne un engorgement.

Enfin, il faudra veiller à l'évolution des crédits du Conseil pour la recherche aéronautique civile (Corac), qui finance la recherche sur la mutation écologique du transport aérien. À partir de 2025, ces crédits risquent en effet de diminuer.

Tels sont les quelques éléments que je tenais à évoquer. Je suis favorable à l'adoption des crédits du budget annexe « Contrôle et exploitation aériens ». (*Applaudissements sur les travées des groupes UC et Les Républicains.*)

M. le président. La parole est à M. le rapporteur pour avis. (*Applaudissements sur les travées des groupes Les Républicains et UC.*)

M. Daniel Gremillet, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le projet de loi de finances pour 2023 intervient dans un contexte de crise énergétique inédit.

Notre commission approuve, sur le principe, la prolongation du bouclier tarifaire, la baisse de la fiscalité énergétique et la revalorisation des crédits alloués à la rénovation énergétique, à la mobilité propre ou à certains opérateurs de l'État, dont l'Ademe et l'Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs (Andra). Satisfaits de la reprise de nos recommandations passées, nous appelons à concrétiser ces annonces.

Pour autant, notre commission relève que la hausse des crédits du programme 174, « Énergie, climat et après-mines », est due à un effet de périmètre et que la baisse de ceux du programme 345, « Service public de l'énergie », à la flambée des prix.

De plus, nous nous inquiétons de l'application des volets énergie des plans France Relance et France 2030 : pour 2023, les engagements de crédits n'atteignent pas 15 % de ceux qui sont prévus pour le premier, 25 % pour le second.

Pis, notre commission juge très incertaine l'évolution des crédits, car l'actualisation des charges de service public de l'énergie, réalisée par la Commission de régulation de l'énergie (CRE), entre juillet et novembre derniers, n'a pas été prise en compte. D'une part, le gain pour l'État lié aux projets renouvelables s'élèvera non pas à 16 milliards d'euros, mais à 35 milliards d'euros. D'autre part, le coût pour l'État induit par le bouclier tarifaire sera non pas de 1 milliard d'euros, mais de 3 milliards d'euros. Or, aucun débat de fond n'a eu lieu sur l'allocation optimale de ces gains, qui ne sauraient être captés par l'État !

Notre commission déplore également plusieurs angles morts des crédits : ainsi, la revitalisation des territoires touchés par les arrêts de centrales n'est plus soutenue ; de plus, les dispositions budgétaires et fiscales ne sont pas assez favorables au nucléaire, à l'hydroélectricité, à l'hydrogène, au biogaz et aux biocarburants.

Dans ce contexte, le Sénat a adopté voilà quelques jours plusieurs amendements fiscaux, que j'ai présentés à titre personnel. Ils ont permis d'abaisser la fiscalité sur le biogaz et l'électromobilité, mais également de revenir sur un article du Gouvernement complexifiant les augmentations de puissance assouplies par notre commission dans la loi de 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets. Alors que nous nous apprêtons à vivre un hiver tendu, que nous risquons de connaître des délestages, cela aurait été très malvenu !

Compte tenu de la gravité de la crise énergétique, notre commission a adopté six amendements budgétaires visant à garantir l'éligibilité des collectivités territoriales et des TPE-PME à l'amortisseur électricité ; à augmenter de 800 000 euros les moyens de la CRE pour contrôler le bouclier tarifaire ; à prolonger l'éligibilité des ménages intermédiaires à MaPrimeRénov' ; à relever de 120 millions

d'euros les crédits du chèque énergie, de 80 millions d'euros ceux du fonds Chaleur renouvelable et de 30 millions d'euros ceux du fonds de revitalisation des territoires.

Je forme le vœu que le projet de loi de finances pour 2023 contribue à réduire la précarité énergétique, qui est un lourd sujet de préoccupation pour cet hiver, mais aussi pour les suivants, tout en consolidant notre transition et notre souveraineté énergétiques.

Au nom de la commission des affaires économiques, mes chers collègues, je vous invite à voter les crédits de la mission relatifs à l'énergie, sous réserve de l'adoption de ces amendements. (*Applaudissements sur les travées du groupe Les Républicains.*)

M. le président. La parole est à M. le rapporteur pour avis. (*Applaudissements sur les travées du groupe Les Républicains et sur des travées du groupe UC.*)

M. Philippe Tabarot, rapporteur pour avis de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable a émis un avis de sagesse sur les crédits relatifs aux transports ferroviaires, fluviaux et maritimes pour l'année 2023.

Si l'effort budgétaire consenti mérite d'être salué dans un contexte difficile, le fait est que nous restons à la remorque de nos voisins européens, qui ont, eux, acté un sursaut des mobilités dans leur politique. À l'heure des crises énergétiques et climatiques, nos ambitions dans le champ des mobilités doivent être grandes pour réduire les fractures.

Elles doivent également être adossées à des moyens financiers accrus si nous ne voulons pas qu'elles soient réduites au rang d'incantations, si prometteuses soient-elles, à l'instar de l'annonce qu'a faite le Président de la République un dimanche soir sur YouTube.

Face à votre réalité politique, qui canalise la contre-performance ferroviaire, nous souhaitons faire du train le pilier de la mobilité pour enfin vitaminiser le report modal. Faute de moyens supplémentaires, la réalité hypothétique des « RER Macron » est une « remontada » de façade, rangée pour l'instant à quai de gare.

Mais elle a le mérite de donner à voir encore plus l'injustice qui existe dans un pays qui avance à deux vitesses. Pendant qu'on faisait des TGV pour les métropoles, et c'est bien, le reste des réseaux s'est dégradé, faute d'entretien. S'il faut améliorer les déplacements métropolitains, il faut également répondre aux besoins de la France périphérique.

Dans ce cadre, nous avons défendu ici la baisse de la TVA à 5,5 %, en guise d'amortisseur, autant pour les autorités organisatrices de la mobilité que pour les usagers.

Il s'agit, enfin, d'appliquer ce que le Sénat a inscrit dans la loi, le doublement de la part du fret ferroviaire et fluvial, et de rendre plus compétitives et vertueuses nos infrastructures portuaires.

Ce projet de budget permet-il de faire face à ces difficultés ? Nous sommes encore loin du compte. Les collectivités prennent largement leur part. À l'État, dans sa stratégie de souveraineté, de tracer le chemin.

Au sein de notre commission, notre conviction est qu'il faut répondre aux besoins d'attractivité et de bien-être de nos habitants. Aussi, j'émetts d'importantes réserves, notamment

sur le contrat de performance signé par l'État, lequel sanctuarise le péril qui menace nos infrastructures et le poison que constitue le coût de nos péages ferroviaires.

Aussi, je défendrai une enveloppe de 150 millions supplémentaires en faveur de l'investissement ferroviaire, même si je suis bien conscient qu'il en faudrait bien plus.

Nous souhaitons également doper les capacités sous-exploitées du transport fluvial, qui a démontré sa résilience.

Donnons enfin une chance au secteur portuaire et maritime, afin qu'il soit considéré comme une chance locale, car ancré dans les territoires, comme une chance internationale dans un monde d'échanges mondialisés.

Agir sur les mobilités, c'est conjuguer aménagement du territoire et réponse aux défis sociétaux. Plus on propose une diversité de solutions, mieux on répond à nos exigences de services publics. Telle est l'ambition portée par notre commission. (*Applaudissements sur les travées des groupes Les Républicains et UC, ainsi que sur des travées du groupe GEST. – MM. Frédéric Marchand et Hervé Gillé applaudissent également.*)

M. le président. La parole est à Mme la rapporteure pour avis. (*Applaudissements sur les travées des groupes UC et Les Républicains.*)

Mme Évelyne Perrot, rapporteure pour avis de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, en tant que rapporteure pour avis des crédits relatifs au transport aérien, je formulerai deux observations.

Premièrement, la clé de l'équilibre de ce budget annexe, ce sont des recettes gouvernées par le niveau du trafic aérien, qui dépend lui-même du prix des billets d'avion et de la psychologie des voyageurs.

L'année dernière, nous avons été un peu trop prudents dans les prévisions : le rebond observé en 2022 a entraîné des surplus de recettes, qui nous ont permis d'emprunter moins que prévu. Pour autant, il faut tempérer l'optimisme sur le trafic en 2023. Celui-ci sera en effet freiné par la baisse du pouvoir d'achat et de l'épargne des consommateurs, par leur sensibilité aux prix et par l'inquiétude climatique, particulièrement chez les jeunes.

On l'a vu ces derniers mois, le coût de l'énergie demeure un paramètre très important. Or le prix des carburants, qui représentent 25 % à 35 % des charges des compagnies aériennes, a plus que doublé, et il n'est pas question de bouclier tarifaire dans le transport aérien.

Malgré ces réserves, nous approuvons la volonté de désendettement que traduit ce budget à partir de 2023. Toutefois, monsieur le ministre, la facture énergétique des installations de contrôle aérien ne risque-t-elle pas de remettre en cause le rééquilibrage prévu, comme c'est le cas pour de nombreuses entreprises et collectivités ?

Deuxièmement, la France est l'un des deux leaders mondiaux de la construction aéronautique et peut décarboner 50 % de la flotte mondiale. Nous sommes également pionniers dans la réglementation environnementale, par exemple avec la loi portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets et avec les nouveaux mandats d'incorporation des kérosènes durables au niveau national ou européen.

Notre talon d'Achille, c'est notre retard pour produire et distribuer ces biocarburants, alors que les moteurs d'avion sont prêts pour les utiliser et que les compagnies les achèteront, sous peine de taxation supplémentaire.

Nous soulignons également la nécessité d'accompagner le verdissement de notre maillage aéroportuaire territorial : zéro émission pour les opérations au sol et production d'hydrogène vert, gazeux pour les engins au sol et liquide pour les futurs avions, qui seront opérationnels en 2035.

Enfin, les 8 à 9 millions de riverains des aéroports, eux aussi, travaillent plus qu'avant à domicile. Les nuisances perçues peuvent donc parfois augmenter même quand le trafic diminue. Nous approuvons les nouvelles trajectoires plus économes en carburant, mais les descentes continues impliquent de voler plus longtemps à basse altitude. Le financement des travaux d'isolation, qui est assis sur une taxe indexée sur le trafic, n'avait pas prévu ces évolutions, et les pertes de recettes se sont accumulées.

Une nouvelle rallonge budgétaire est donc souhaitable, d'autant que le bon sens plaide pour le couplage de l'isolation acoustique et thermique, à double efficacité environnementale. (*Applaudissements sur les travées des groupes UC et Les Républicains. – MM. Frédéric Marchand et Gérard Lahellec applaudissent également.*)

M. le président. La parole est à M. le rapporteur pour avis. (*Applaudissements.*)

M. Hervé Gillé, rapporteur pour avis de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable a émis un avis favorable sur l'adoption des crédits relatifs aux transports routiers de la mission « Écologie, développement et mobilité durables », sous réserve de l'adoption de treize amendements.

Je me réjouis qu'un certain nombre d'entre eux, ayant pour objet l'application du taux de TVA de 5,5 % sur les transports du quotidien ou l'élargissement du prêt à taux zéro pour l'acquisition d'un véhicule peu polluant, aient été adoptés dans cet hémicycle lors de l'examen de la première partie du PLF. Je défendrai aujourd'hui d'autres amendements, au nom de la commission.

Je souhaiterais évoquer les trois principaux points de mon rapport pour avis.

Tout d'abord, j'aborderai la question majeure de la décarbonation du parc de véhicules. Le déploiement, à court terme, des zones à faibles émissions mobilité, conjugué à la définition d'objectifs ambitieux de fin de vente des véhicules thermiques à l'échelle nationale et européenne, impose de mieux soutenir les ménages, mais aussi les professionnels, dans le renouvellement de leurs véhicules. C'est la meilleure manière de résoudre les problèmes d'acceptabilité.

À cet égard, je dois dire que nous avons été particulièrement déçus par le dispositif de *leasing* social pensé pour permettre aux ménages modestes de louer des véhicules électriques. En effet, à ce stade, celui-ci ressemble davantage à une coquille vide qu'à une véritable solution d'accompagnement pour nos concitoyens.

Monsieur le ministre, vous demandez aujourd'hui au Parlement de se prononcer sur un dispositif mobilisant des montants substantiels, alors même que personne dans l'administration n'a pu me donner le moindre détail sur ses modalités de mise en œuvre...

C'est pourquoi nous avons déposé des amendements, dont certains ont été adoptés, visant à accroître très concrètement le soutien aux ménages, mais aussi aux professionnels, pour l'acquisition de véhicules moins polluants, et cela sans qu'il soit besoin d'inventer de toutes pièces de nouveaux dispositifs.

Mon deuxième point d'alerte concerne l'état de nos infrastructures routières. Je pense non seulement aux voies, mais également aux ouvrages d'art.

À la veille des transferts de voirie aux collectivités intéressées, rendus possibles par la loi 3DS, l'état des routes nationales continue de se dégrader. L'État ne doit pas baisser la garde sur ce point. Pour l'instant, très peu de transferts ont eu lieu.

En ce qui concerne les ouvrages d'art, ne nous arrêtons pas aux constats du programme national Ponts, qui a certes permis une réelle avancée, mais qui doit se poursuivre par des travaux de réparation des ouvrages les plus dégradés. J'ai déposé deux amendements sur ce point. De même, pour les ponts de l'État, il est plus que temps de rattraper le retard considérable pris en matière de travaux d'entretien et de réparation.

Je souligne enfin qu'il manque globalement des schémas de mobilité permettant vraiment de développer les intermodalités sur les différents niveaux de collectivités. Ce point devrait retenir toute notre attention. (*Applaudissements sur les travées du groupe SER, ainsi que sur des travées des groupes UC, Les Républicains et CRCE. – Mme Monique de Marco applaudit également.*)

M. le président. La parole est à M. le rapporteur pour avis. (*Applaudissements sur les travées des groupes UC et Les Républicains.*)

M. Pascal Martin, rapporteur pour avis de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable a émis un avis favorable sur l'adoption des crédits pour 2023 du programme 181, « Prévention des risques ».

Ce budget prévoit en effet que ces crédits augmentent d'environ 7 % en autorisations d'engagement et 6 % en crédits de paiement. Cet accroissement vise surtout à absorber la hausse tendancielle des dépenses contraintes de ce programme, au sein duquel les subventions pour charges de service public distribuées à différents opérateurs, comme l'Ademe, l'Anses (Agence nationale chargée de la sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail) ou le Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM), représentent les deux tiers des crédits, en progression de 5 % par rapport à 2022.

Je note avec satisfaction que les baisses d'effectifs au sein du pôle ministériel de la transition écologique marquent une pause, après une décennie de diminution continue. Sur ce sujet, je ne puis que regretter de nouveau le manque de précision concernant les effectifs des inspecteurs des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE).

Chaque fois que je pose la question, j'obtiens une réponse différente ! Ce n'est pas très rassurant... Il semble également y avoir un problème structurel de vacances de postes. Je souhaite, monsieur le ministre, que le Gouvernement travaille sur ce sujet, car il s'agit de services essentiels pour assurer la conciliation des objectifs de développement industriel et de protection de l'environnement et de la santé des populations.

En outre, sans un travail sur l'attractivité des postes, le Gouvernement ne pourra pas honorer sa promesse, faite à la suite de l'incendie majeur des usines Lubrizol et Normandie Logistique en 2019, de renforcer l'inspection des ICPE, alors que les enjeux sont extrêmement nombreux – je pense notamment à la question du droit d'antériorité.

Pour conclure, la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable a marqué trois priorités pour 2023 en matière de prévention des risques.

Tout d'abord, elle souhaite renforcer les moyens de fonctionnement et les effectifs de l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN), dans un contexte d'accroissement important de la charge de travail de cette dernière.

Ensuite, elle estime nécessaire de renforcer les effectifs de la Commission nationale du débat public, nécessaire pour améliorer l'acceptabilité de nos grands projets.

Enfin, elle entend marquer l'importance de la prévention du risque d'inondation, auquel 17 millions de nos concitoyens et 40 % de nos emplois sont exposés, en sécurisant l'attribution de 15 millions d'euros en 2023 à cette politique. Cette somme proviendrait du fonds vert, dont on ne sait comment les crédits seront ventilés. Le risque d'inondation est le premier risque naturel en France ! Nous ne devons donc pas tergiverser.

Je défendrai au nom de la commission quatre amendements visant à refléter ces priorités. (*Applaudissements.*)

M. le président. La parole est à M. le rapporteur pour avis. (*Applaudissements sur les travées du groupe Les Républicains.*)

M. Guillaume Chevrollier, rapporteur pour avis de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, pour présenter en trois minutes mon avis budgétaire, j'axerai mon intervention sur la question fondamentale de l'eau. En effet, la sévérité des épisodes caniculaires a démontré, s'il en était encore besoin, la centralité de la question de la ressource en eau dans notre pays.

Le programme 113 est le support de financement budgétaire de la politique de l'eau : 21 millions d'euros de crédits de paiement lui sont consacrés pour 2023, avec notamment 900 000 euros pour la mise en œuvre des préconisations du Varenne agricole de l'eau. La modicité de ce montant m'interpelle, au regard des défis posés par l'adaptation de notre modèle agricole à la nouvelle donne climatique.

Un autre point de vigilance, déjà mis en avant sur de nombreuses travées de notre assemblée, porte sur la question des ressources affectées aux agences de l'eau, avec le fameux plafond mordant, c'est-à-dire l'écrêtement des ressources affectées aux agences au-delà de 2,2 millions d'euros et le versement de l'excédent au budget général.

Ce mécanisme est à l'origine de plusieurs effets pervers : le taux des taxes est modulé pour s'ajuster à ce plafond, faussant ainsi le signal-prix du coût de l'eau facturé aux usagers et suscitant une tarification qui n'incite pas forcément à la sobriété des usages.

Plus grave encore, les capacités d'intervention des agences de l'eau sont contraintes, alors que leurs missions ne cessent de s'élargir, non seulement à l'eau, mais aux questions de la biodiversité. De nombreux élus pointent le désengagement des agences de l'eau dans l'accompagnement à la rénovation des réseaux de distribution.

La vétusté croissante des réseaux est à l'origine d'un taux de fuite estimé à 20 %, soit 1 milliard de mètres cubes par an, ce qui est considérable. Elle s'explique par un sous-investissement chronique, récemment évalué à 4,6 milliards d'euros par an. Je note que 50 millions d'euros de crédits supplémentaires ont été consacrés à la rénovation des réseaux d'adduction dans le second projet de loi de finances rectificative pour 2022. C'est un signal positif, mais les montants ne sont toujours pas à la hauteur des défis.

Il est dès à présent nécessaire d'accroître la résilience hydrique de notre pays, dans un contexte climatique incertain. Je regrette donc que cette priorité ne ressorte pas plus clairement de l'analyse des crédits de la mission qui nous occupe, pour la gestion tant qualitative que quantitative de l'eau, alors qu'il s'agit d'un sujet majeur de préoccupation pour nos élus – et pour vous aussi, monsieur le ministre, je le sais.

J'attire enfin votre attention, mes chers collègues, sur les crédits consacrés aux aires protégées, qui sont nettement insuffisants pour atteindre l'objectif de placer 10 % du territoire sous protection forte d'ici à 2030.

Un rapport de l'inspection générale des finances et du CGEDD, le Conseil général de l'environnement et du développement durable, portant sur le financement des aires protégées a notamment montré qu'il faudrait mobiliser trois fois plus de moyens qu'actuellement pour y parvenir.

À la veille de la COP15 consacrée à la biodiversité, cet écart entre les ambitions affichées et les moyens budgétaires alloués mérite d'être pointé. Les aires protégées sont un bel outil de protection de la biodiversité et un levier de l'attractivité de nos territoires. Elles méritent d'être financées à la hauteur des bénéfices qu'elles suscitent, comme des services qui y sont rendus par la nature.

Il est important que la France mette en cohérence ses discours internationaux et ses actions sur le terrain national. Nation verte, elle se doit d'être exemplaire. Nous serons vigilants et nous comptons sur vous, monsieur le ministre. (*Applaudissements sur les travées des groupes UC, INDEP et Les Républicains. – MM. Stéphane Artano et Gérard Lahellec applaudissent également.*)

M. le président. La parole est à M. le rapporteur pour avis.

M. François Calvet, rapporteur pour avis de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, je vous présenterai succinctement l'avis exprimé par la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable sur les crédits de la mission « Écologie, développement et mobilité durables » relatifs au développement des énergies renouvelables et à la rénovation énergétique des bâtiments.

Je commencerai par les énergies renouvelables. À cet égard, la France est le seul pays européen à ne pas avoir atteint l'objectif fixé pour 2020. Le déploiement des énergies renouvelables est pourtant doublement nécessaire à notre pays, d'une part, pour atteindre nos objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre, et, d'autre part, pour préserver notre sécurité d'approvisionnement.

Ce retard est également dommageable d'un point de vue financier. Fait exceptionnel dans un contexte budgétaire tendu, le développement des énergies renouvelables constitue, en 2022 et en 2023, une politique publique dont le coût est négatif pour les finances de l'État, en raison de la

forte hausse du prix de l'électricité et du gaz. Ce sont ainsi 39,4 milliards d'euros qui entreront dans les caisses de l'État pour l'exercice budgétaire à venir !

La situation est bien différente pour la chaleur renouvelable, qui nécessite aujourd'hui un soutien public accru. Je vous proposerai donc, au nom de notre commission, un amendement tendant à porter le montant du fonds Chaleur de 520 milliers d'euros à 700 millions d'euros, ce qui est nécessaire pour atteindre les objectifs de la programmation pluriannuelle de l'énergie.

J'en viens au second thème de cet avis, à savoir la rénovation énergétique des bâtiments. Si le PLF pour 2023 consacre une pérennisation bienvenue de MaPrimeRénov', notre commission déplore le bilan énergétique insuffisant de ce dispositif.

Nous avons calculé que les économies d'énergie permises par MaPrimeRénov' ne représenteraient, en 2021, que 0,15 % de la consommation totale du parc résidentiel. À ce rythme-là, nous en avons pour des décennies ! La commission estime donc nécessaire d'orienter plus massivement les aides vers les rénovations globales ou multigestes, à moyens constants.

Le déploiement du service France Rénov' et, à partir de 2023, d'un réseau d'accompagnateurs agréés doit également soutenir des travaux ambitieux. La massification de la rénovation énergétique passera parallèlement par la structuration des filières de rénovation et la montée en compétences des professionnels.

Vous l'aurez compris, mes chers collègues, les réserves de la commission portent plus sur l'exécution que sur les montants retenus par le PLF. Elle a donc émis un avis favorable sur l'adoption des crédits relatifs à la transition énergétique et climatique, sous réserve de l'adoption de l'amendement relatif au fonds Chaleur. *(Applaudissements.)*

M. Roger Karoutchi. Très bien !

M. le président. Mes chers collègues, je vous rappelle que le temps de parole attribué à chaque groupe pour chaque unité de discussion comprend le temps de l'intervention générale et celui de l'explication de vote.

Par ailleurs, le Gouvernement dispose au total de quinze minutes pour intervenir.

Dans la suite de la discussion générale, la parole est à M. Bruno Belin. *(Applaudissements sur les travées du groupe Les Républicains, ainsi que sur des travées du groupe UC.)*

M. Bruno Belin. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, les sujets de mobilité ne manquent pas. Ce sont les moyens qui font défaut ! Il suffit de balayer l'actualité de ces derniers jours pour se rendre compte que l'ambition française ne répond pas aux besoins en la matière.

L'annonce, la semaine passée, des RER métropolitains est certes une bonne chose. Mais elle concerne dix grandes villes de France. Que faisons-nous du reste du territoire ? Que faisons-nous de la ruralité ? Que faisons-nous de ces 22 millions de Français qui n'ont d'autre solution que d'avoir une, voire deux voitures par ménage et qui subissent par conséquent l'inflation, avec un gazole à plus de 2 euros le litre ?

On leur parle de solutions électriques tous les soirs, alors que la France ne produit pas suffisamment de véhicules pour répondre aux besoins d'un pays de 70 millions d'habitants. Que pouvons-nous leur proposer ? Le ferroviaire ? Il est inexistant, ou dans un état de délabrement scandaleux...

Chaque fois que notre commission de l'aménagement du territoire et du développement durable, sous la présidence de Jean-François Longeot, reçoit le patron de la SNCF, chaque fois que nous parlons du ferroviaire – notre collègue Philippe Tabarot, spécialiste du sujet peut en témoigner –, nous avons tous des situations pénibles à signaler sur notre territoire. Il y a une véritable carence en France en matière de ferroviaire, et le petit-fils de cheminot que je suis en est malheureux.

Nous sommes en pleine grève, mais on peut comprendre les inquiétudes des personnels de la SNCF, qui est pourtant une entreprise indispensable pour un pays comme le nôtre.

Je voudrais évoquer aussi l'aviation civile, car Vincent Capo-Canellas m'en voudrait de ne pas soutenir ce secteur d'excellence. Je remercie Évelyne Perrot de m'avoir associé à l'ensemble des auditions, qui ont bien montré les efforts effectués.

Ma génération, monsieur le ministre, est celle de la fierté de la Caravelle et du Concorde. Nous avons été un pays extraordinaire, qui a fait rêver... Mettons fin à la maltraitance de ce secteur si important qu'est l'aviation civile !

C'est un outil d'aménagement du territoire, puisqu'il relie les provinces entre elles et les ouvre sur l'ensemble des régions extérieures, y compris l'étranger, ce qui renforce leur attractivité. C'est un outil vital. En effet, à côté de tel ou tel aéroport de province, que l'on essaye actuellement de dézinguer, se trouve souvent un centre hospitalier universitaire, auquel cet aéroport permet de faire des greffes – une question de vie ou de mort !

L'aviation déploie aujourd'hui des efforts considérables pour faire face à ses responsabilités. Aviation rime avec décarbonation, monsieur le ministre, même s'il faut encore être prudent sur l'hydrogène et si, pour les carburants durables, il y a une marge de progression énorme dans l'aviation civile. Mais, faute d'avoir développé une filière en France, nous achetons des carburants durables à l'étranger, ce qui rend les déplacements plus onéreux, comme l'a montré Mme la rapporteure pour avis.

L'aviation civile est un outil indispensable. Il est utile pour le tourisme et servira plus encore lors de grands événements comme les jeux Olympiques. C'est un secteur en progression, qu'il faut absolument soutenir. Un chiffre résume tout, monsieur le ministre : Air France, par son activité, génère près de 2 % du PIB français.

Nous devons donc faire plus pour soutenir l'aviation civile, dont un pays comme le nôtre a besoin. *(Applaudissements sur les travées des groupes Les Républicains et UC.)*

M. le président. La parole est à M. Emmanuel Capus.

M. Emmanuel Capus. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, « Écologie, développement et mobilité durables » : voilà trois notions qui cumulent maints enjeux essentiels ! Nous n'avons jamais vu, d'ailleurs, autant de rapporteurs se partager le travail.

Fort heureusement, concernant le défi écologique, nous n'en sommes plus à l'étape de la prise de conscience. Malheureusement, cela signifie aussi que le dérèglement climatique est visible. Cette année, nous l'avons subi de plein fouet et sur l'ensemble du territoire. Le gel a tout d'abord attaqué le vignoble. La canicule, ensuite, a endommagé nos cultures et fait souffrir nos élevages. Depuis lors, la sécheresse a sévi – c'est d'ailleurs toujours le cas dans quelques territoires –, et certaines de ses conséquences sont désastreuses.

Alors que nous nous pensions épargnés, nous avons dû faire face à de violents incendies de forêt au nord même de la Loire.

Le Maine-et-Loire, qui nous tient à cœur particulièrement, monsieur le ministre, a été cet été l'un des départements les plus touchés. Au total, plus de 2 500 hectares sont partis en fumée en l'espace de quelques semaines. À Baugé-en-Anjou, 1 500 hectares ont brûlé en seulement trois jours. Je salue et remercie tous nos pompiers qui ont affronté ces feux, partout en France, ainsi que nos concitoyens, particulièrement nos agriculteurs, qui ont également apporté une aide précieuse.

Notre groupe prend sa part de cet effort, en travaillant sur des mécanismes concrets, à l'image de l'agrivoltaïsme ou de nos propositions sur la forêt. En tant qu'élus nationaux ou locaux, nous avons chacun notre rôle à jouer. Continuer à nous alerter et à nous former sur les enjeux de la transition écologique est nécessaire.

Mettre à disposition des élus un outil pour cela, afin qu'ils s'en emparent, va incontestablement dans le bon sens. D'ailleurs, le fonds vert, qui leur donne des moyens d'action adaptés à leur territoire, procède de cet état d'esprit. Nous ne pouvons que saluer cette initiative, dans la chambre des territoires qui est le Sénat.

Aux bouleversements climatiques se sont ajoutées la guerre en Ukraine et les conséquences énergétiques que nous endurons. Le groupe Les Indépendants salue les réponses conjoncturelles, qui ont été décrites par les très nombreux rapporteurs spéciaux et pour avis, mais nous devons aussi produire une réflexion structurelle. Pour cela, l'échelon européen est nécessaire, surtout lorsqu'il s'agit de fixer les prix de l'énergie. Sur ce point, nous espérons des avancées concrètes lors du prochain Conseil européen.

L'énergie est cruciale pour notre compétitivité. Notre tissu industriel, notre agriculture et, plus généralement, nos modes de vie en sont dépendants, nous le voyons bien à l'approche de l'hiver. L'énergie est la clé d'une transition efficace. C'est à la fois un outil et le plus important des défis qui sont devant nous.

Décarbonons l'énergie et nous décarbonerons des pans entiers de nos industries et de nos activités fortement émettrices. Je pense au secteur du bâtiment et à la métallurgie, mais aussi, bien sûr, aux transports.

Cette mission montre tout le chemin qu'il reste à parcourir dans ce domaine. Il nous faut travailler massivement sur nos infrastructures. Les modes de mobilité sont très variés selon les territoires. Notre réseau ferré doit rester performant et vecteur de transition. Nos voitures, si nécessaires à des millions de Français dans nos territoires, doivent devenir plus propres. Le travail dans ce domaine est immense. Il faut agir bien, et pour longtemps.

Tous les programmes de cette mission tendent vers la même conclusion : nous allons devoir nous adapter, et il faut nous en donner les moyens.

Pour décarboner, il va falloir innover et trouver des solutions disruptives. Nous devons être acteurs de prévention, tout en réduisant les problèmes auxquels nous faisons déjà face.

Pour cela, il faut investir. À cet égard, je salue à la fois la hausse significative des crédits de la mission et la stabilité dans les effectifs, qui augmentent même dans certains secteurs.

La transition est, en quelque sorte, une révolution. Elle est nécessaire. Nous devons donc impérativement la rendre possible et acceptable pour tous. Il faut voir loin pour faire bien, si j'ose dire.

Monsieur le ministre, la feuille de route est belle, mais elle n'est pas sans obstacle. Il faut inventer à nouveau nos modes de vie. Vous l'aurez compris, le groupe Les Indépendants – République et Territoires votera les crédits de cette mission. *(M. Frédéric Marchand applaudit.)*

M. le président. La parole est à M. Ronan Dantec. *(Applaudissements sur les travées du groupe GEST.)*

M. Ronan Dantec. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, après un nouvel échec à la COP27 pour crédibiliser un scénario de stabilisation du climat, l'augmentation des températures en France d'ici à 2100 sera probablement de l'ordre de 3,5 à 4 degrés. Il nous faut donc envisager la pertinence du budget de la mission « Écologie développement et mobilité durables » à l'aune de son adéquation à ces défis.

Parmi les nouveautés de l'année figure le fameux fond vert pour les collectivités territoriales, porté à 2 milliards d'euros par l'Assemblée nationale. La gestion de cet argent, à dépenser dans l'année, sera déconcentrée ; l'organisation, souple, s'adaptera aux projets qui auront été présentés aux préfets... Fort bien !

Toutefois, vous connaissez aussi, monsieur le ministre, les inquiétudes des élus locaux sur les difficultés de fonctionnement de leurs collectivités territoriales, notamment, mais pas seulement, du fait de la flambée des coûts de l'énergie, qui remet en cause leur capacité d'investissement.

Essentiellement consacré à l'investissement, ce fonds risque de rester inaccessible à nombre de collectivités, notamment les plus petites d'entre elles, puisque leur épargne brute est en train de s'écrouler – à moins que le fonds ne couvre à 100 % certains projets.

Surtout, le montage des dossiers butera, comme d'habitude, sur les difficultés d'ingénierie et d'animation territoriale, qui sont pourtant le cœur d'une transition territoriale réussie.

Pour faire face à cet enjeu, nous avons de nouveau adopté à la quasi-unanimité, ici au Sénat, une dotation de fonctionnement climat, en première partie du présent projet de loi de finances. Mus par un esprit de synthèse et de concorde, nous allons vous proposer d'ajouter 450 millions d'euros au fonds vert, pour prendre en charge les 650 millions d'euros que nous avons affectés à l'animation territoriale par le biais de cette dotation de fonctionnement climat.

Vous noterez, monsieur le ministre, que nous avons gardé les 200 millions d'euros que vous annonciez pour l'ingénierie dans le fonds vert, même s'ils passeront par tant de tuyaux différents que l'on peut craindre quelques pertes et fuites – espérons que ce sera moins que les 20 % dont parlait Guillaume Chevrollier à propos de l'eau...

Christine Lavarde, toutefois, a déjà quelque peu rhabillé pour l'hiver ce nouveau fonds vert, en soulignant qu'il serait à la discrétion de l'État et des préfets.

Ce n'est pas la bonne méthode, monsieur le ministre. Le risque de saupoudrage est évident, et les sommes distribuées resteront faibles par rapport aux enjeux.

Je le répète, la planification passe par une démarche inverse, qui implique de faire confiance aux territoires, notamment dans le cadre de leurs plans climat-air-énergie

territoriaux (PCAET), en soutenant leurs besoins d'animation pour leur donner accès à des financements massifs, mais récupérables sur le long terme, notamment par les économies réalisées sur l'efficacité énergétique.

Il faudrait même certainement prévoir une comptabilité spécifique pour éviter de stigmatiser cet endettement nécessaire : l'ombre de Bercy plane et menace toujours l'effort de transition nécessaire des territoires.

En ce qui concerne la rénovation énergétique des bâtiments, les dispositifs d'aide ne sont pas opérationnels aujourd'hui, tout le monde le dit. Tout est donc à revoir si nous voulons mobiliser les classes moyennes pour qu'elles engagent des rénovations globales.

Nous espérons que la commission d'enquête dont le groupe écologiste a demandé la création cette semaine permettra de dégager des consensus pour réellement massifier ces rénovations.

Pour le ferroviaire – mon collègue Jacques Fernique y reviendra –, malgré la reprise de 35 milliards d'euros de dette de SNCF Réseau et les fonds de relance vers le fret et les trains de nuit, il manque encore au moins 1 milliard d'euros par an. Le contrat de performance 2021-2030 établi entre l'État et SNCF Réseau a fait beaucoup de déçus.

Concernant enfin le ministère lui-même, on peut se féliciter de l'augmentation des crédits des opérateurs et de la stabilisation de leurs effectifs, sauf ceux de l'Ademe et de l'Office français de la biodiversité (OFB), qui sont en hausse.

Toutefois, cela ne compense pas des années de réduction d'effectifs et de baisse de budgets cumulés. Le dernier rapport d'I4CE, l'Institut de l'économie pour le climat, est on ne peut plus explicite sur le sujet : entre 2014 et 2021, le Cerema a perdu 633 emplois, Météo-France 602 et l'IGN 254 !

Ces réductions ont été tellement importantes qu'il sera impossible de reconstituer ces emplois à court terme. Or le manque d'accompagnement au sein de l'État en matière environnementale et de transition écologique se fait déjà largement ressentir.

Le temps me manque, mais j'aurai aussi un mot pour les agences de l'eau : il faut aller au-delà de la sanctuarisation de leur budget. Le rehaussement du plafond mordant est une piste intéressante, mais encore insuffisante. Nous devons augmenter et pérenniser les moyens dont elles disposent pour leur action en faveur du grand cycle de l'eau et de la biodiversité.

Il nous faut certainement une fiscalité dédiée renforcée en matière de protection de la biodiversité. La stratégie nationale pour les aires protégées n'a pas encore trouvé de financement à la hauteur des objectifs, et nous sommes encore très loin du compte pour les zones de protection forte.

Vous l'aurez compris, mes chers collègues, nous aurions préféré acter un tournant budgétaire décisif dans la politique gouvernementale en faveur de l'écologie. Aussi les amendements proposés par le groupe Écologiste – Solidarité et Territoires n'ont-ils finalement qu'un but : mettre la loi et les financements des politiques publiques en cohérence avec les engagements pris par la France. *(Applaudissements sur les travées du groupe GEST. – Mme Nassimah Dindar applaudit également.)*

M. le président. La parole est à M. Frédéric Marchand.

M. Frédéric Marchand. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, cette année, comme la précédente, a mis en lumière que le dérèglement climatique est, pour celles et ceux qui en douteraient encore, une réalité

tangible, illustrée par une série de canicules, des feux de forêt gigantesques, des sécheresses record et des épisodes pluvio-orageux violents à répétition.

Par ailleurs, la guerre en Ukraine et l'aggravation de la crise énergétique qui en résulte ont entraîné des difficultés sociales et économiques pour une écrasante majorité de nos compatriotes, confrontés à une nette augmentation des prix de l'énergie et du carburant.

Ces enjeux nous obligent : loin de sombrer dans le fatalisme et la résignation, notre pays doit conduire une politique écologique et environnementale volontariste aux échelles nationale, européenne et mondiale.

Ces enjeux et ces difficultés nouvelles nous rappellent combien il est essentiel de placer notre pays sur la trajectoire de la neutralité carbone à l'horizon 2050 et de le sortir de sa dépendance aux énergies fossiles.

Ces enjeux, ce sont ceux de la mission que nous examinons aujourd'hui, présentés au travers des différents programmes portant les moyens financiers historiquement élevés que l'État a souhaité consacrer dans le PLF pour 2023 et dans la trajectoire pluriannuelle, ici présentée jusqu'en 2025.

Pour parvenir à ces objectifs ambitieux, mais impératifs, la transition écologique et énergétique doit être accélérée, avec une évolution des politiques portées par l'État, au travers tant des missions directement impulsées par les ministères de la transition écologique et de la transition énergétique que de celles des autres administrations publiques.

Cette démarche stratégique nationale et interministérielle doit permettre d'améliorer la résilience de nos écosystèmes, de renforcer la sobriété de nos modes de vie, de préserver la biodiversité et les ressources primaires, de conduire une transition socialement juste et de développer les filières vertes sur les territoires.

Oui, la reterritorialisation de la transition écologique est non pas un luxe, mais une nécessité !

Je veux, à ce stade, mettre l'accent sur le fonds pour l'accélération de la transition écologique dans les territoires, qui répond à la succession des crises climatiques.

Ce fonds doté de 2 milliards d'euros, soit 500 millions d'euros supplémentaires, permettra de soutenir les collectivités territoriales et leurs opérateurs dans leurs investissements, leurs aménagements, leurs choix d'urbanisme et les multiples services qu'ils proposent. Il portera de manière déconcentrée le financement du déploiement de la stratégie nationale pour la biodiversité dans les territoires.

Affronter la hausse des coûts de l'énergie, c'est accélérer la sortie des énergies fossiles et le développement des énergies renouvelables. Nos débats récents ont prouvé que nous pouvions converger sur le sujet.

Cette préoccupation de transition écologique, énergétique et solidaire, on la retrouve au cœur de la politique maritime de la France – deuxième puissance mondiale dans ce domaine, je le rappelle –, portée par le programme 205 dédié au développement durable des activités maritimes, au plus près des usagers de la mer et des territoires fluviaux, ainsi qu'au développement de nos ports maritimes, afin de limiter le transit routier.

Toutefois, nous le savons, lutter contre notre dépendance aux énergies fossiles passe par une nouvelle façon de se déplacer. Tel est l'objet du programme 203, dont 90 %

des crédits soutiennent le développement de mobilités décarbonées : le ferroviaire, mais aussi le fluvial, le portuaire, le transport combiné et les mobilités douces.

Au passage, la trajectoire d'investissements prévue par la loi d'orientation des mobilités pour la période 2019-2023 a été respectée, et même dépassée. Ce fait mérite d'être souligné.

L'addition du programme 203 et du budget de l'Agence de financement des infrastructures de transport (Afit France) pour 2023 porte le budget global dédié aux transports terrestres et fluviaux à plus de 9,3 milliards d'euros, en augmentation de 6 %.

Les engagements pour le secteur ferroviaire sont notables, même si l'effort de rattrapage reste pour partie devant nous après des décennies de sous-investissement. Le transport ferroviaire et le fret sont deux thématiques sur lesquelles le Gouvernement s'est fortement engagé durant la législature précédente, et je ne doute pas qu'il continuera à le faire, si j'en juge par ses annonces récentes.

S'agissant du transport fluvial, le PLF traduit un effort soutenu, grâce au plan de relance, à hauteur de 175 millions d'euros. Le contrat d'objectifs et de performance signé au printemps 2021 entre Voies navigables de France (VNF) et l'État a fixé une trajectoire ambitieuse d'investissements en régénération et modernisation du réseau fluvial.

Ces actions, auxquelles n'étaient consacrés en moyenne que 150 millions d'euros par an avant 2021, ont bénéficié de 230 millions d'euros en 2021 et 2022. Ce niveau sera maintenu en 2023, et la trajectoire ambitieuse s'accélérera à partir de 2026 et 2027.

Quant au transport aérien, il sort d'une crise sans précédent liée à l'épidémie de la covid-19. Le trafic aérien français a chuté de 70 % en 2020 et de 61 % en 2021 par rapport à 2019. En août dernier, il a retrouvé 90 % de son niveau enregistré en août 2019. Les mesures de soutien public mises en place par le Gouvernement dès le début de la crise sanitaire ont été indispensables à la survie du secteur.

Pourtant, la régulation du transport aérien joue un rôle essentiel dans la décarbonation. Beaucoup de travail reste à faire ; il nous faut continuer à progresser dans l'offre de solutions alternatives à l'avion, dans les efforts de décarbonation du secteur, dans la sensibilisation des consommateurs et dans le développement du ferroviaire – ce week-end, je dois avouer que c'est un peu compliqué...

Ce défi de la transition écologique, nous avons à le relever ensemble. Nous ne le relèverons pas les uns contre les autres, ni les uns au détriment des autres. Chacun est dans ses responsabilités, chacun est dans son rôle, même si, en quelque sorte, nous sommes toutes et tous dans le même bateau.

C'est donc un budget à l'offensive, avec une hausse inédite de près de 29 %, que nous présente le ministre de la transition écologique, et c'est pourquoi le groupe RDPI votera bien évidemment les crédits de cette mission. (*Applaudissements sur des travées du groupe UC. – M. Emmanuel Capus applaudit également.*)

M. le président. La parole est à Mme Martine Filleul. (*Applaudissements sur les travées du groupe SER. – M. Daniel Breyer applaudit également.*)

Mme Martine Filleul. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, l'examen de la mission « Écologie, développement et mobilité durables » du projet de loi de finances intervient dans un contexte particulier, celui d'une France en feu et d'une Europe en guerre.

Incendies, températures record, alertes sécheresse – y compris dans mon département du Nord, c'est pour dire! (*Sourires.*) –, nappes phréatiques asséchées, manque d'eau... Mais le contexte, c'est aussi la guerre en Ukraine, qui met en lumière notre dépendance à l'égard de puissances étrangères et des énergies fossiles.

Ce moment si particulier devrait nous amener à répondre aux enjeux de ce que l'on peut appeler le défi, notre défi pour le XXI^e siècle, et à respecter les engagements environnementaux pris par la France.

Or il n'en est rien. Au pied du mur, face au risque de pénurie, le Gouvernement n'a trouvé comme réponse que des retours en arrière. Avec le projet de loi relatif à l'accélération de la production des énergies renouvelables, c'est le terminal méthanier du Havre, le gaz de schiste et les centrales à charbon qui ont fait leur triste retour.

Nous déplorons grandement le manque d'anticipation et de vision d'ensemble du Gouvernement pour que la France se dote d'une réelle politique environnementale. L'examen de cette mission dite « Écologie » le confirme : le virage tant attendu et tant annoncé n'aura pas lieu.

Si le budget est en hausse, c'est bien parce qu'il y a financement de mesures d'urgence liée à la crise énergétique : bouclier tarifaire et soutien aux effacements de consommation énergétique. Mais le budget ne comporte aucune réforme structurelle permettant de financer l'accélération de la transition écologique.

Ainsi, on constate que les crédits alloués au transport routier, notamment à l'entretien des routes, sont en forte hausse, alors que les crédits dédiés aux transports collectifs et combinés sont en baisse. D'autres actions bénéficient bien d'augmentations, comme le ferroviaire et les voies navigables, mais celles-ci sont tout à fait modestes.

La situation est inquiétante en particulier pour la filiale Réseau SNCF. Les perturbations en chaîne se multiplient, de nombreux usagers partout dans les territoires, notamment dans les Hauts-de-France, souffrent quotidiennement de désagréments. La rénovation des voies ferrées, âgées de 30 ans en moyenne en France, devient de plus en plus urgente. Le Gouvernement n'émet aucun signal pour trouver une solution à ce problème majeur, contrairement aux promesses qui avaient été faites.

Les crédits accordés au programme « Paysages, eau et biodiversité » vont dans la bonne direction, mais restent en deçà de ce qui est nécessaire au regard des enjeux qui seront largement évoqués lors de la COP15 biodiversité à Montréal. Surtout, alors que la France entend incarner un leadership fort dans ce combat, quelle crédibilité accorder à notre parole quand ces financements restent notoirement insuffisants ?

Enfin, j'aurai un mot particulier pour le nouveau programme « fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires », ou fonds vert : il va dans le bon sens, car le rôle des collectivités est effectivement fondamental dans cette transition écologique, mais nous restons encore dans l'attente de précisions sur la manière dont il sera utilisé.

En conclusion, nous attendons tout d'abord que les mesures prises par ce gouvernement soient à la hauteur des engagements du Président de la République, lorsqu'il affirmait : « Ce quinquennat sera écologique ou ne sera pas. »

Ensuite, nous ne voulons plus voir l'État français condamné pour inaction climatique.

Enfin, nous voulons que la France rattrape son retard et soit exemplaire dans le combat pour l'écologie, le développement et les mobilités durables. (*Applaudissements sur les travées du groupe SER.*)

M. le président. La parole est à Mme Marie-Claude Varailas.

Mme Marie-Claude Varailas. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, pour contextualiser ce budget pour 2023 frappé du sceau de l'article 49.3, il est utile de rappeler l'urgence maintes fois réitérée par les scientifiques de prendre en compte l'accélération alarmante du réchauffement climatique.

Néanmoins, une fois encore, il est difficile de considérer que la COP27 fut un succès. Comme le dit très justement Jean-Marc Jancovici, une COP, c'est énormément de discussions pour finir par arriver à un texte qui est souvent malheureusement une déclaration d'intention. Le nombre des lobbyistes des énergies fossiles à la COP27 dépasse d'ailleurs le total des représentants des dix pays les plus touchés par le changement climatique.

Avec presque 32 milliards d'euros en autorisations d'engagement et 30,5 milliards d'euros en crédits de paiement, le budget en faveur de l'écologie affiche certes une hausse notable, mais intègre près de 9 milliards d'euros destinés à financer des aides aux consommateurs, notamment le bouclier tarifaire. Dans le même temps, il faut le dire, TotalEnergies enregistre des bénéfices record, sans parler des plus de 2 milliards d'euros de dividendes exceptionnels annoncés.

Certes, la France a le mérite de se fixer des objectifs ambitieux dans sa stratégie nationale bas-carbone pour contenir les émissions de gaz à effet de serre et la hausse des températures à 2 degrés d'ici à 2050.

Cependant, les objectifs doivent être suivis de moyens. Or, jusqu'ici, ces derniers sont très insuffisants et nous ont valu d'être condamnés à quatre reprises pour inaction climatique depuis 2017. La dernière de ces condamnations coûtera 500 millions d'euros, une somme qui aurait pu valablement abonder ce budget...

Quant au fonds vert évoqué par mes collègues, il a été porté à 2 milliards d'euros pour permettre aux collectivités d'accélérer la transition énergétique. Il semble être assorti d'un objectif multiplicateur de quatre, ce qui se traduirait par un taux de subvention égal à 25 %...

Dans ces conditions, il est à craindre que ce fonds bénéficie aux collectivités les mieux dotées, à la fois en moyens humains, pour répondre à des appels à projets toujours plus complexes, et en capacité d'investir sur leurs fonds propres, pour répondre à des critères qui, pour le moment, restent assez flous.

Le Gouvernement a raison de dire qu'il n'y a pas d'argent magique. Mais l'urgence climatique est là, et bien là. L'été 2022 restera dans les mémoires comme l'été de la fin de l'insouciance.

Dans mon département, comme dans d'autres d'ailleurs, au-delà des incendies à répétition, la tempête de grêle incroyablement dévastatrice a provoqué des pertes considérables pour nos agriculteurs et nos concitoyens, dont les maisons sont encore à ce jour habillées de bâches dans le Ribérais.

L'indispensable transition écologique nous oblige à des investissements importants et à une plus juste répartition des richesses produites.

Avec seulement deux réformes, la suppression de l'ISF et le prélèvement sur les APL, le Gouvernement a pris 1,3 milliard d'euros aux bénéficiaires de l'aide au logement et en a redistribué presque trois fois plus aux plus riches des Français.

Contrairement à d'autres pays voisins, la France a refusé de taxer les profits exceptionnels suscités grâce et à cause de la crise. Monsieur le ministre, on ne peut pas parler de transition écologique si l'on ne parle pas de justice sociale !

Nous avons besoin de réformes structurelles : adaptation de nos forêts, de nos bâtiments et de nos infrastructures, rénovation efficace de nos logements, investissements dans le transport responsable de 30 % de nos gaz à effet de serre... Tout cela nécessite des investissements importants.

Or, dans ce budget, on ne trouve pas de hausse significative des crédits en faveur du ferroviaire, alors que, pour atteindre l'objectif fixé par la stratégie nationale bas-carbone, près de 3 milliards d'euros d'investissements supplémentaires par an seraient nécessaires jusqu'en 2030. Je le rappelle, le fret ferroviaire ne représente que 9 % du transport des marchandises, contre 89 % pour la route, quand la moyenne européenne est de 18 %.

La politique de rénovation thermique n'est pas non plus suffisamment ambitieuse, me semble-t-il. Bien qu'il soit abondé dans ce budget, le dispositif MaPrimeRénov' reste insuffisant, dans la mesure où aucun gain de consommation énergétique minimal n'est requis.

L'an dernier, seuls 2 500 logements sont sortis du statut de passoires thermiques. Sur plus de 700 000 primes accordées en 2021, pour un montant de 2,8 milliards d'euros, seuls 60 000 logements ont fait l'objet d'une rénovation globale. Le reste à charge conduit en effet les ménages à y renoncer.

Enfin, cette mission nous est présentée après des échanges riches sur le projet de loi relatif à l'accélération de la production des énergies renouvelables, adopté en première lecture au Sénat.

Or ce projet de loi de finances ne prévoit aucune ligne budgétaire de soutien à ces énergies, qui restent dans le secteur concurrentiel. L'investissement dans les énergies renouvelables reste tributaire du prix de l'énergie, ouvert à la concurrence.

La bifurcation écologique implique une réindustrialisation, des relocalisations et des créations d'emplois. Elle nécessite la reconstruction de filières industrielles françaises dans le renouvelable et la création d'un pôle public de l'énergie, car l'État doit garder la main sur ce que sont nos biens communs au regard des enjeux sociaux, humains, écologiques, de souveraineté et d'indépendance de notre pays.

Pour toutes les raisons que je viens d'évoquer, le groupe CRCE ne votera pas le budget de cette mission.

M. le président. La parole est à M. Jean-François Longeot. (*Applaudissements sur les travées du groupe UC, ainsi que sur des travées du groupe Les Républicains.*)

M. Jean-François Longeot. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, nous voilà parvenus à l'examen d'une mission fondamentale pour l'atteinte de nos ambitions climatiques et environnementales.

Les moyens et les crédits portés par les programmes de la mission « Écologie, développement et mobilité durables » ont en effet vocation à préparer notre pays aux défis immenses de l'adaptation au changement climatique et à atteindre un meilleur niveau de résilience de nos territoires.

Par rapport à la loi de finances initiale pour 2022, les autorisations d'engagement de la mission pour 2023 augmentent de plus de 10 milliards d'euros dans le texte transmis au Sénat après l'engagement de l'article 49.3, contre 6,8 milliards d'euros dans le texte initial. Je ne puis que saluer cette amélioration.

Parmi les points de satisfaction à noter, ce budget renforce fortement les aides à l'achat de véhicules électriques, ce qui permettra à davantage de nos concitoyens de s'équiper de véhicules propres, dans la continuité des propositions formulées par notre collègue Philippe Tabarot lors des débats sur la loi Climat et résilience.

J'appelle néanmoins le Gouvernement à agir au niveau européen, afin de restreindre au maximum ces aides à des véhicules produits en Europe. Il y va de notre souveraineté industrielle.

Un point de satisfaction important concerne la stabilité des schémas d'emplois de la mission du pôle ministériel et des opérateurs rattachés ; après une décennie de baisse drastique, il était temps de mettre fin à l'hémorragie !

Nous savons que la transition écologique sera intensive en moyens humains et nécessitera un pilotage appuyé sur une expertise publique qu'il faut dès à présent conforter, grâce notamment à l'Ademe, au Cerema, à Météo-France ou à l'IGN. Nous serons donc vigilants quant au respect, par le Gouvernement, de sa promesse de préserver les effectifs au cours du quinquennat.

Malgré ce budget globalement satisfaisant, il subsiste des points d'inquiétude importants : le gigantisme du bouclier tarifaire sur les carburants entraîne un brunissement marqué de la trajectoire environnementale du budget de l'État. Les dépenses défavorables augmenteront de 90 % par rapport à 2022 !

Je souscris bien entendu au soutien aux ménages modestes face à l'inflation des coûts de l'énergie, mais je déplore l'absence de compensation et les conséquences à moyen terme sur nos efforts de verdissement par ailleurs. La cohérence de nos politiques publiques gagnerait à ce qu'on mette fin à cet « effet Pénélope », qui consiste à défaire la nuit les efforts patiemment accomplis le jour.

J'ai un autre sujet de préoccupation important, concernant le fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, doté de 2 milliards d'euros. Ce fonds vert se veut une solution de soutien aux collectivités, alors même que les capacités financières de ces dernières ont été malmenées successivement par les tensions inflationnistes, la sous-indexation de la dotation globale de fonctionnement (DGF) et la suppression annoncée de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE).

Ainsi, ce fonds vert, qui consiste en réalité davantage en une pérennisation de crédits initialement déployés dans le cadre du plan de relance, comme le fonds Friches, revêt plus d'un effet d'annonce que d'une réelle nouveauté.

Par ailleurs, la mise en œuvre pratique de ce fonds nourrit des inquiétudes concernant le mécanisme d'attribution des aides. À la main des préfets, pour garantir la souplesse de l'attribution des aides, j'aimerais que l'on puisse m'assurer que les communes aux moyens humains limités seront bien en mesure d'y accéder, car ce sont précisément pour celles-ci que les aides présentent l'effet de levier le plus important.

Sous le bénéfice de ces observations, je salue la stabilité de ce budget, l'arrêt de l'hémorragie des emplois au sein des opérateurs rattachés, ainsi que la priorité croissante donnée à l'environnement. Je ne saurais trop inviter le Gouvernement à poursuivre dans cette voie.

Notre groupe votera en faveur de l'adoption des crédits de cette mission. (*Applaudissements sur les travées du groupe UC. – M. Bruno Belin applaudit également.*)

M. le président. La parole est à M. Stéphane Artano. (*M. Jean-Claude Requier applaudit.*)

M. Stéphane Artano. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, après la COP27, l'examen de ce budget nous permet de faire le point sur les principales politiques qui concourent à la réalisation de l'objectif de la neutralité carbone en 2050.

Or on peut légitimement se demander comment les États, de plus en plus endettés, pourront faire face au mur des investissements nécessaires à la transition énergétique et écologique.

Cette année constitue donc un tournant sur le plan énergétique. La guerre en Ukraine nous a rappelé notre fragilité et notre dépendance aux énergies fossiles. Cette année, les énergies renouvelables rapportent des recettes à l'État du fait de l'explosion des prix de l'électricité sur les marchés, ce qui nous permet de financer les aides mises en place en France pour répondre à une situation probablement durable : blocage des tarifs réglementés, bouclier tarifaire, amortissement électricité, filet de sécurité pour les collectivités territoriales, chèque énergie, etc.

Le coût du maintien de l'économie et de la protection contre la précarité et de la paix sociale pour ces quelques mois représente tout de même 45 milliards d'euros, rien que pour le bouclier tarifaire. Mais, on le conçoit parfaitement, on ne pouvait pas ne rien faire pour préserver les ménages et les entreprises. Après une crise sanitaire ayant paralysé l'économie, celle-ci se trouve néanmoins en perpétuelle perfusion d'argent public.

Les collectivités territoriales bénéficieront finalement d'un soutien important au travers des différents dispositifs prévus par les lois de finances initiale et rectificative. Nous y reviendrons plus longuement et plus sereinement lors de l'examen de la proposition de loi qui sera examinée la semaine prochaine.

Cependant, l'avenir de ces aides reste flou, alors que les prix de l'énergie ne peuvent que connaître une hausse structurelle. Jusqu'à quand pourra-t-on tenir ce rythme ?

Les mesures adoptées ces derniers mois ne pourront être indéfiniment prolongées. Le Gouvernement a déposé un nouvel amendement visant à rehausser de 6 milliards d'euros les crédits du programme « Service public de l'énergie », dont environ 2 milliards d'euros pour étendre le bouclier tarifaire, y compris rétroactivement, aux structures collectives d'habitat qui avaient été oubliées en 2022. Je me réjouis de cette intégration.

Aussi, la responsabilité nous incombe de progresser pour relever le défi historique que nous impose le changement climatique, l'épuisement des ressources naturelles et la préservation de la biodiversité.

Il nous faut donc aller vers davantage de sobriété, ce mot que certains n'osaient prononcer et qui, désormais, ne cesse d'être répété. Pour cela, le chantier de la rénovation énergétique des logements et des bâtiments publics et tertiaires devrait constituer une priorité. Le plan de sobriété constitue une première réponse, mais l'ampleur des besoins et la nécessité de développer des compétences et des filières très rapidement ne peuvent que nous donner le vertige.

Il aurait fallu dans l'idéal favoriser les travaux lors des mutations des biens ou des changements de locataires. Nous aurions pu voter cette mesure en 2019, lors de l'examen de la loi Énergie-climat, ou encore en 2021, lors de l'examen de la loi Climat et résilience.

Pendant ce temps-là, nous continuons à accroître les montants consacrés à MaPrimeRénov'. Certes, cette hausse est bienvenue, mais ces dépenses publiques sont surtout orientées vers des monogestes sans grand effet sur la consommation énergétique des ménages et sur le climat.

En matière de transports, si la trajectoire d'investissements de la loi d'orientation des mobilités est en passe d'être respectée, celle qui doit nous conduire vers la neutralité carbone ne l'est pas. La décarbonation de ce secteur repose pour beaucoup sur le développement du transport ferroviaire, qui doit être une solution de rechange à la fois au transport routier et au transport aérien.

La compétitivité du secteur ferroviaire repose avant tout sur les investissements qui doivent être consacrés à la régénération et à la modernisation du réseau. Beaucoup reste à faire pour engager le report modal vers le rail. Nous voterons en faveur de l'amendement proposé par la commission visant à allouer 150 millions d'euros supplémentaires à la régénération du réseau.

Enfin, je dirai un mot rapide du fonds vert. Au-delà de l'effet d'annonce, nous espérons qu'il ne s'agira pas d'un simple recyclage de crédits précédemment octroyés. Nous aurions souhaité disposer des modalités précises de fonctionnement et d'affectation des crédits avant l'examen du projet de loi de finances.

Pour conclure, nous voyons naturellement d'un mauvais œil les économies proposées par la commission des finances sur cette mission, soit plus de 700 millions d'euros. On pouvait certes estimer que les actions concernées étaient surdotées, mais ces crédits auraient pu être réaffectés à d'autres programmes visant à financer les transports, les aides à la rénovation énergétique, la préservation de la biodiversité, le renforcement de la prévention des risques ou encore le fonds vert.

Malgré tout, le groupe RDSE votera en faveur de ces crédits et restera attentif au sort réservé à ses amendements. *(MM. Frédéric Marchand et Jean-Claude Requier applaudissent.)*

M. le président. La parole est à M. François Bonhomme. *(Applaudissements sur les travées du groupe Les Républicains.)*

M. François Bonhomme. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, cette mission illustre la relative légèreté avec laquelle le Gouvernement aborde la transition écologique dans les territoires.

Nous sommes témoins des maladroites, pour rester dans la litote et la pondération sénatoriale, à l'encontre des territoires, notamment ruraux.

Le « zéro artificialisation nette » va sans doute paralyser et scléroser les collectivités locales, quand bien même elles seraient capables de déployer des trésors d'ingéniosité pour résister à cette folie technocratique.

Quant aux zones à faibles émissions, le Gouvernement n'en mesure pas toujours le caractère discriminant et excluant pour les habitants du monde rural.

Nous avons aussi depuis peu des projets de loi sur la politique énergétique « saucissonnés », comme pour mieux occulter les erreurs majeures commises il y a dix ans concernant les orientations stratégiques de notre pays en matière énergétique – une stratégie de Gribouille qui nous conduira à de probables coupures électriques cet hiver...

Dans le domaine budgétaire, on trouve ici et là les marques de cette légèreté. C'est le cas avec le programme 380, « Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires ».

Sur la forme, nous assistons à un habituel recyclage de crédits d'un programme à un autre, d'une action à une autre. Les plus bienveillants y verront sans doute une contribution involontaire ou ironique à l'économie circulaire chère à Brune Poirson, qui, depuis lors, s'est perdue dans les limbes... *(Sourires sur les travées du groupe Les Républicains.)*

Notre rapporteur spécial Christine Lavarde l'a dit fort opportunément, de nombreuses politiques menées dans le cadre du programme 380 sont des continuations des dispositifs du programme 362, « Écologie », de la mission « Plan de relance ».

Concrètement, le fonds Friches est directement tiré du plan de relance, tout comme les crédits consacrés à la rénovation thermique des bâtiments, aux politiques de soutien au tri à la source et à la valorisation des biodéchets, à la prévention des risques et à l'appui aux politiques de la biodiversité.

Christine Lavarde l'a parfaitement dit : la répartition des crédits au sein des trois actions du programme n'est pas détaillée dans les documents budgétaires et le financement de nombreuses politiques de fond a été détaillé après coup, soit dans la presse, soit en audition devant le Parlement.

Il est tout de même incroyable que le principe de sincérité budgétaire qui, me semble-t-il, implique l'exhaustivité, la cohérence et l'exactitude des informations financières fournies par l'État soit une fois de plus ignoré !

J'en viens à la rénovation énergétique des bâtiments et plus particulièrement au fonctionnement, ou plutôt au dysfonctionnement chronique, du dispositif d'aide publique aux travaux d'économies d'énergie appelé « MaPrimeRénov' ».

Ce dispositif, attendu et très sollicité, a fait l'objet de financements par l'Agence nationale de l'habitat (Anah) pour un montant cumulé d'un peu plus de 5 milliards d'euros. Naturellement, la hausse des factures énergétiques, qui pèse fortement dans le budget des ménages, particulièrement depuis un an, vient alimenter un flot grandissant de demandes sur la plateforme MaPrimeRénov'.

Néanmoins, ce dispositif d'aide publique est grippé. Il s'apparente parfois à une boîte noire ou à une machine à produire des sacs de nœuds, qui finissent par décourager les volontés des personnes en situation de précarité énergétique les plus chevronnées et les plus déterminées.

Depuis sa mise en place en 2020, cela fait des mois que les administrés s'agacent des difficultés à trouver des interlocuteurs ou se plaignent de bugs techniques répétés. Nous avons déjà relayé ce mécontentement auprès d'Emmanuelle Wargon.

Il peut paraître étonnant, monsieur le ministre, d'évoquer avec vous des problèmes de bug. C'est pourtant bien un facteur de blocage. Impossibilité de créer un compte ou un dossier, de déposer en ligne des pièces justificatives, de modifier les éléments du dossier, voilà bien des freins très concrets, qui conduisent parfois les usagers les plus précaires à renoncer.

Près de trois ans après sa création, le dispositif MaPrime-Rénov' continue de pâtir des conditions dans lesquelles il a été conçu. Il s'agissait alors – souvenons-nous! – de mettre en œuvre, dans des délais extrêmement courts, la promesse politique de simplifier les aides aux travaux de rénovation, avec l'ambition d'accélérer la transition énergétique.

Je compte sur vous, monsieur le ministre, pour nous épargner le refrain habituel de certains de vos collègues, qui sonne, à force d'être asséné, comme une dérobade. Chaque fois que nous demandons des actes, ils nous répondent : « Nous y travaillons », ou une variante : « Nous avons besoin de travailler sur le sujet ».

Pour notre part, nous souhaitons toujours améliorer la plateforme de traitement des demandes – l'attente est forte – et élargir l'aide, initialement réservée aux propriétaires occupants aux revenus modestes, à l'ensemble des propriétaires occupants ou des copropriétaires, puis aux propriétaires bailleurs.

Toutefois, de grâce, il ne sert à rien d'afficher des crédits budgétaires si l'on n'est pas capable d'améliorer fortement, et surtout rapidement, la capacité opérationnelle du dispositif en fluidifiant le traitement des demandes ! Cela serait totalement contre-productif et cela viendrait affaiblir un peu plus, si besoin était, la parole publique.

Il est temps, monsieur le ministre, de mettre un peu d'ordre dans les politiques publiques. Malheureusement, il est à craindre que nous ne devions reporter nos espoirs sur le prochain PLF. *(Applaudissements sur les travées du groupe Les Républicains.)*

M. le président. La parole est à M. Franck Montaugé. *(Applaudissements sur les travées du groupe SER.)*

M. Franck Montaugé. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, c'est à l'aune des retards et des manquements graves – condamnés pour certains d'entre eux – que les moyens budgétaires qui nous sont proposés doivent être appréciés.

Marquent-ils, avec le passé, une rupture de l'action gouvernementale à la hauteur de la profondeur des transitions à mener ? Visiblement non, quand on constate, au terme d'une année 2022 sans précédent du point de vue des dérèglements climatiques, que ce budget est en réalité la reconduction du précédent.

Correction faite de l'inflation de 2023, qui est estimée – hypothèse basse – à 5 %, les quelque 60 milliards d'euros de la mission correspondent, en euros constants, à une augmentation de 2 %.

Si l'on s'en tient aux programmes 113, 159 et 181, l'augmentation faciale de 3,2 % est en réalité une baisse réelle de la capacité d'intervention publique de près de 2 %. Tout cela n'est pas, et de loin, à la hauteur des enjeux et de l'urgence climato-environnementale.

Dans le cadre du programme 113, « Paysages, eau et biodiversité », je redis que le Varenne de l'eau est inabouti et que les préconisations en matière de projets de territoire de gestion de l'eau (PTGE) doivent être mises en œuvre.

Au périmètre des bassins ou des captages, l'association de tous les usagers à la gestion contractuelle de la ressource et des usages est indispensable. Agriculture, biodiversité et sécurité doivent être conciliées.

De façon plus générale, nous devons revenir au principe de l'eau qui va à l'eau. Il est temps de supprimer le plafond mordant et d'affecter les 2,8 milliards d'euros de redevance prélevés aux agences de l'eau pour aider les collectivités et leurs syndicats à améliorer rapidement le rendement des réseaux, les milieux aquatiques et les dispositifs de protection contre les inondations, ces dernières étant amenées, hélas !, à se produire à une fréquence élevée.

Les maires sont aussi très inquiets de la mise en œuvre du « zéro artificialisation nette », dont je note, monsieur le ministre, que vous avez pris la mesure des faiblesses ou des difficultés.

Je regrette que, en première partie du budget, vous ayez refusé de donner aux communes les moyens de travailler sur les dents creuses ou sur la continuité de l'habitat des rues des villages. Il y a là, vous le savez, un potentiel d'accueil de nouveaux habitants. Le fonds vert de 2 milliards d'euros que vous prévoyez de créer dans ce budget participe de cet esprit, mais il se limite aux espaces publics.

Pour terminer, j'aborderai la réponse problématique que le Gouvernement donne à la flambée des prix de l'énergie. Monsieur le ministre, vous mettez en œuvre un bouclier tarifaire de 45 milliards d'euros, qui coûtera, net des reversements provenant des énergies renouvelables, 20 milliards d'euros.

Les dispositifs sont complexes et insuffisants pour les Français en difficulté, tandis que les règles d'éligibilité ont des effets de bord qui mettent en situation intenable des maires et des présidents d'intercommunalités, par ailleurs rigoureux dans leur gestion.

Vous devez amplifier le chèque énergie et faciliter le retour des collectivités aux tarifs réglementés, notamment en augmentant la puissance des contrats, qui sont aujourd'hui plafonnés à 36 kilovolts-ampères.

La loi d'accélération de la production d'énergies renouvelables doit aussi s'inscrire dans une planification écologique globale, dont il nous faut pouvoir, en tant que parlementaires, évaluer concrètement la cohérence et l'efficacité de mise en œuvre.

Enfin, nous sommes très inquiets des effets de l'envolée des prix de l'énergie sur la compétitivité de nos filières industrielles. On voit bien que le Président de la République peine à se faire entendre par les États-Unis d'Amérique sur la question du protectionnisme commercial.

Quelles sont, monsieur le ministre, vos propositions pour restructurer le marché européen de l'électricité, dont nous voyons aujourd'hui les limites ?

M. le président. La parole est à Mme Denise Saint-Pé. *(Applaudissements sur les travées du groupe UC.)*

Mme Denise Saint-Pé. Monsieur le président, madame, messieurs les ministres, mes chers collègues, ce mercredi, Météo-France annonçait que l'année 2022 était la plus chaude jamais mesurée en France.

Autrement dit, le changement climatique n'est pas à venir, il est déjà en cours. Ce rappel me semble bienvenu, alors que nous devons examiner les crédits de la mission « Écologie, développement et mobilité durables » du projet de loi de finances pour 2023.

Malheureusement, en dépit d'une détermination louable en la matière, le Gouvernement se trouve devant une équation quasi insoluble : il doit mener la transition écologique tambour battant, sans compromettre des finances fragilisées par un endettement record, tout en s'assurant de ne laisser personne sur le bord de la route.

De fait, en caricaturant un peu, ces crédits retranscrivent une conciliation acrobatique entre le besoin d'éviter la fin du monde, tout en permettant à nos concitoyens de vivre ou, pour les plus précaires d'entre eux, de survivre, jusqu'à la fin du mois.

Il ne s'agit pas de remettre en cause le bouclier tarifaire ou l'amortisseur électricité. Ces mesures sont nécessaires, en ce qu'elles permettent à nos ménages, nos entreprises et nos collectivités de lutter comme ils le peuvent contre une hausse effrénée des prix de l'énergie.

Néanmoins, au vu du coût vertigineux de ces dispositifs, il faut se féliciter que les compensations habituellement versées par l'État aux producteurs d'énergies renouvelables se soient muées en recettes exceptionnelles, permettant ainsi d'en financer la plus grande partie.

Cela illustre l'intérêt d'accélérer la production des énergies renouvelables en France et démontre toute la pertinence du projet de loi récemment voté par le Sénat, qui va dans ce sens.

Le chèque énergie est une mesure essentielle pour protéger les ménages les plus fragiles. Il a nécessité en 2022 l'ouverture de nouveaux crédits, pour un coût total de près de 2,9 milliards d'euros. En comparaison, 795 millions d'euros sont prévus en crédits de paiement pour 2023. Je crains que cela ne suffise pas, mais j'espère de tout cœur que l'avenir me donnera tort.

À en croire les enquêtes de satisfaction, le dispositif MaPrimeRénov' a visiblement trouvé son public. Je m'interroge, toutefois, sur son efficacité. En effet, d'après un rapport de la Cour des comptes de mars 2022, seuls 2 100 logements sont sortis en 2021 du statut de « passoire thermique », pour un objectif de 80 000.

Il m'apparaît par conséquent impératif d'augmenter le taux de rénovations globales, bien plus performantes d'un point de vue énergétique que les rénovations monogestes, afin que MaPrimeRénov' soit à la hauteur des ambitions qui lui sont assignées.

Enfin, je tiens à saluer vos efforts, monsieur le ministre, pour stabiliser les effectifs de votre ministère et des agences placées sous votre autorité. Au vu des défis à relever, il était effectivement vital de mettre fin aux réductions de personnel.

C'est pourquoi, comme l'a déjà annoncé le président de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable Jean-François Longeot, le groupe Union Centriste votera en faveur des crédits de cette mission. *(Applaudissements sur les travées du groupe UC. – M. Bruno Belin applaudit également.)*

M. Emmanuel Capus. Très bien !

M. le président. La parole est à M. Jean-Claude Anglars. *(Applaudissements sur les travées du groupe Les Républicains. – Mme Nassimah Dindar applaudit également.)*

M. Jean-Claude Anglars. Monsieur le président, madame, messieurs les ministres, mes chers collègues, les 22 milliards d'euros de crédits de paiement qui sont demandés au titre de la mission « Écologie, développement et mobilité durables » en 2023 montrent à quel point l'écologie est devenue le référentiel majeur des politiques publiques.

Des transports aériens, ferroviaires, fluviaux et maritimes à la reprise de plusieurs dispositifs du plan de relance, en passant par la politique de l'eau et de la biodiversité, le champ d'action de cette mission est d'ailleurs si vaste que le rattachement à l'écologie de certains secteurs interpelle.

Toute politique publique a-t-elle vocation à être renouvelable, à être « en transition » et enfin à être évaluée au regard de sa performance énergétique ?

Ces objectifs peuvent-ils être simplement dupliqués uniformément sur tous les territoires ? Rurales, urbaines, périurbaines, denses ou très peu denses, les communes n'ont-elles pas des spécificités qui expliquent que les modes de vie et les préoccupations de leurs habitants diffèrent ?

Je me permets ces interrogations, tant il me semble que ce budget révèle une conception de l'écologie trop souvent dogmatique et étatiste. Loin du pragmatisme et du bon sens nécessaires pour répondre aux difficultés locales et les plus éloignées des métropoles, le budget de cette mission comporte plusieurs lacunes, que les rapporteurs, dont je salue le travail, ont déjà soulignées.

C'est le cas notamment de l'abondement du fonds vert, qui doit participer prioritairement à la sobriété foncière si nous voulons réussir cette politique. Et je passe volontairement sous silence la question des ZAN.

Les conséquences des choix du Gouvernement sur les mobilités durables sont aussi négatives quand écologie et industrie ne sont pas conciliées.

Les effets pervers de la stratégie gouvernementale en matière de transition écologique du secteur automobile continuent d'apparaître. Vous me permettez, madame Pannier-Runacher, de citer l'abandon du moteur thermique, qui a déjà produit des conséquences désastreuses sur les bassins d'emploi de l'automobile diesel, avec, par exemple, la fermeture de l'usine Bosch à Onet-le-Château, en Aveyron.

Ces effets se poursuivent à grande échelle, avec les aides à l'acquisition de véhicules dits « propres », qui amènent concrètement à subventionner les constructeurs étrangers, ainsi que l'ont souligné certains de mes prédécesseurs. Sur ce point, il est essentiel que le Gouvernement tienne compte des modifications proposées par Christine Lavarde en tant que rapporteur spécial.

Les conséquences des choix du Gouvernement sont aussi négatives lorsque le traitement de la mobilité ne tient pas suffisamment compte de la diversité des territoires.

La population est de plus en plus mobile, et l'on observe des migrations pendulaires souvent contraintes, en particulier dans les territoires ruraux.

L'attractivité des territoires ne se décrète pas, et le désenclavement des territoires ruraux ne peut se faire selon les méthodes qui sont appliquées dans les métropoles. Or le budget ne tient pas suffisamment compte de cette réalité. En ce sens, comme l'ont noté Philippe Tabarot et Stéphane Sautarel, l'insuffisance des investissements en faveur du réseau ferroviaire est préoccupante.

Avec ce budget, la dégradation du réseau se poursuivra, et les dessertes fines du territoire ne se développeront pas autant que nécessaire (*M. Guillaume Chevrollier, rapporteur pour avis, approuve.*). Et ce n'est pas la carte que vient de produire à l'instant le Gouvernement sur Twitter qui y changera quoi que ce soit !

Alors que nous assistons à l'attrition du réseau aérien français, il est indispensable de renforcer le financement des aéroports de province, classés « liaisons d'aménagement du territoire ».

M. Dominique de Legge. Tout à fait !

M. Jean-Claude Anglars. Au total, le Grand Soir écologique dans lequel le Gouvernement veut apparaître ne trompe personne. Au contraire, il inquiète, par un dogmatisme qui peut être aveugle à la complexité des fractures territoriales.

Si j'osais, je demanderais qui décide. Est-ce la Première ministre, chargée de la planification écologique, ou le Haut-Commissaire au plan, qui travaille, selon les termes du Président de la République, sur la grande transition écologique ?

Si l'écologie est votre nouveau référentiel, madame, messieurs les ministres, les solutions, même écologiques, sont plus complexes que des slogans de communication. (*Applaudissements sur les travées du groupe Les Républicains. – Mme Nassimah Dindar applaudit également.*)

M. Dominique de Legge. Très bien !

M. le président. La parole est à M. le ministre. (*Applaudissements sur les travées du groupe RDPI, ainsi que sur des travées du groupe UC. – M. Emmanuel Capus applaudit également.*)

M. Christophe Béchu, ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires. Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, permettez-moi de saluer les rapporteurs et les différents orateurs qui se sont succédé à la tribune pour exprimer la position des commissions et des différents groupes.

Vous comprendrez aisément qu'il ne me soit pas possible, en quinze minutes, d'apporter une réponse précise à la totalité des arguments qui ont été énoncés. Dans la présentation succincte de cette mission, je ferai nécessairement l'impasse sur un certain nombre de sujets, tout en réagissant à quelques-uns des propos qui ont été tenus. Je vous renverrai ensuite collectivement à l'examen des amendements qui ont été déposés, pour que nous puissions entrer dans le détail de tel ou tel dispositif.

Tous les orateurs ont souligné la crise écologique et énergétique sans précédent que nous connaissons : son origine – un réchauffement climatique qui ne date pas de ces derniers mois –, sa réalité, son actualité et la nécessité d'une transition vers une économie neutre en carbone et sobre dans l'usage de nos ressources naturelles.

C'est plus que jamais une priorité, même si, manifestement, nous pouvons avoir des divergences sur la manière de concevoir le sens de l'urgence ou la nécessité de l'accélération.

Notre pays fait partie de la vingtaine d'États du monde qui ont commencé à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre. Dans ce contexte, l'argument selon lequel nous ne pèserions que 1 % des émissions à l'échelle mondiale n'est pas une excuse pour ne pas agir : il est assez malvenu d'expliquer que l'on ne commencera pas à éteindre l'incendie de son propre appartement tant que le voisin, qui en a un plus grand, n'aura pas commencé à le faire...

Nous avons à conduire cette transition avec le double souci de la solidarité et de la justice. En effet, comme certains ont pu le dire, oublier les plus fragiles sur le bord du chemin serait à la fois injuste – ce sont ceux qui émettent le moins – et surtout profondément contre-productif, dans la mesure où une transition qui ne serait pas synonyme d'effort collectif ne saurait être réussie.

Les budgets qui vous sont présentés agglomèrent ceux du ministère de la transition écologique, de la cohésion des territoires et de la transition énergétique. Ils atteignent le niveau inédit de 69 milliards d'euros pour l'année 2023, en progression de 36 % par rapport à 2022.

Si la progression des crédits est alimentée par les dispositifs de soutien et de bouclier tarifaire, elle demeure, après retraitement, bien réelle : 41 milliards d'euros sont alloués à la transition écologique et 28 milliards d'euros à la transition énergétique, avec une méthode, « France Nation verte », et une déclinaison, la planification écologique, qui a fait l'objet de 22 chantiers thématiques et de 7 chantiers transversaux.

Ces chantiers visent à s'accorder, avec les parties prenantes, sur des propositions, qui seront ensuite soumises, par grands domaines, au vote du Parlement. Mais sans attendre, un certain nombre de priorités sont d'ores et déjà déclinées : c'est le cas, par exemple, de l'accélération de la décarbonation du mix énergétique.

Je veux dire aux sénateurs, dont François Calvet, qui ont souligné la contribution des énergies renouvelables aux recettes de ce budget, que ces 39 milliards d'euros constituent une forme de prélèvement de ce qui s'apparenterait à des rentes si nous n'avions mis en place un plafonnement des prix.

C'est donc un dispositif particulièrement efficace pour notre pays, quand on le compare à ce qui se fait dans les autres États européens. La contribution des énergéticiens permet en effet de financer les mesures de soutien aux acteurs privés ou publics au travers de toute une palette de dispositifs, du type boucliers, amortisseurs ou guichets.

Je veux souligner les 2,5 milliards d'euros qui sont mobilisés pour financer MaPrimeRénov'. J'ai entendu les pistes d'amélioration qui ont été suggérées. Elles rejoignent une partie de celles que nous pointons nous-mêmes, en particulier la faible proportion des copropriétés dans l'ensemble du dispositif ; eu égard aux règles de majorité qui s'appliquent, il n'est pas certain que le frein principal soit de nature budgétaire. Nous devons aussi réfléchir à la manière dont nous pouvons massifier les gestes et parfois les simplifier.

Quelle que soit notre conception d'une efficacité accrue, il n'empêche que je me réjouis malgré tout du million et demi de rénovations rendues possibles et des économies d'énergie et d'émissions d'ores et déjà atteintes, qui représentent l'équivalent de la consommation de la ville de Lyon.

Plusieurs d'entre vous ont évoqué la question du bonus écologique et de la prime à la conversion, qui représentent 1,3 milliard d'euros. Ces crédits témoignent d'abord du fait que le Gouvernement a parfaitement conscience qu'il ne peut conduire une politique de transition écologique qui serait opposée à la voiture.

Ce moyen de transport est indispensable et nécessaire dans un certain nombre de territoires. Nous devons simplement faire en sorte de le décarboner, avec un rythme qui doit tenir compte de nos capacités de production.

Je précise en particulier au sénateur Gillé que l'une des raisons pour lesquelles le *leasing* n'entre pas en vigueur au début de l'année 2023, c'est que nous ne voulons pas que ce dispositif se mue en outil de financement d'importations massives de voitures qui seraient produites au bout du monde. Cela nécessite que la mise en œuvre du dispositif coïncide avec les capacités des filières de production de véhicules électriques sur le sol européen.

J'y insiste, la décarbonation de notre mix énergétique se traduit par près de 70 millions d'euros qui seront consacrés au financement des études sur l'implantation des parcs éoliens. Dans la droite ligne du projet de loi qui a été présenté par Agnès Pannier-Runacher et que la Haute Assemblée a su adopter avec sagesse, nous mettons ainsi en cohérence les ambitions affichées et les moyens financiers qui permettent de les atteindre.

La décarbonation du mix énergétique passe également par le fonds Chaleur, dont les crédits sont sanctuarisés à hauteur de 500 millions d'euros.

Quant à l'industrie, elle n'est pas oubliée : dans un autre pan du budget, 5 milliards d'euros sont alloués au fonds Décarbonation de l'industrie : 4 milliards d'euros à destination des plus grandes zones émettrices du pays et 1 milliard d'euros pour les 26 000 petites et moyennes industries (PMI) considérées.

Vous êtes revenus sur la protection des Français face à la hausse brutale des prix de l'énergie. La mise en œuvre du bouclier tarifaire sur le gaz et l'électricité et de l'amortisseur électricité représentent 54 milliards d'euros. Notre pays est ainsi celui qui, en Europe, aura consacré, en 2022 et 2023, les moyens les plus importants à la protection de ses concitoyens.

Je rappelle également que le chèque énergie soutiendra financièrement, en 2023, les ménages modestes qui se chauffent au fioul, mais également au bois. À cela s'ajoute le chèque énergie exceptionnel, qui a été envoyé, en cette fin d'année 2022, aux 40 % des ménages les plus modestes.

Baucoup a été dit sur les transports. Je rappellerai que le programme 203, « Infrastructures et services de transport », est en hausse de près de 5 % et dépasse les 4 milliards d'euros.

Des moyens importants, comme ceux qui sont inscrits au budget annexe de l'aviation civile – je salue Mme la sénatrice Perrot –, au budget de l'Agence de financement des infrastructures de transport de France (Afitf) – je salue le sénateur Tabarot – ou encore les crédits de 12 milliards d'euros environ qui sont alloués au verdissement des véhicules, sont bien consacrés à la politique des transports.

Au total, cela représente une hausse de près de 13 % par rapport à l'année 2022, avec une priorité assumée pour le système ferroviaire. Ainsi, plus de 6,3 milliards d'euros lui sont consacrés, soit plus de la moitié des dépenses globales en faveur des transports. Dans ce cadre, un peu moins de 100 millions d'euros sont prévus pour continuer à soutenir le fret ferroviaire.

Parmi les orateurs ayant abordé la thématique des transports, presque tous ont tenu à revenir sur les annonces qu'a formulées voilà quelques jours le Président de la République sur le RER métropolitain. (*Murmures sur les travées du groupe Les Républicains.*) C'est pour moi l'occasion de les saluer, de noter qu'elles ne sont manifestement pas passées inaperçues (*Mme Sophie Primas ironise.*) et de les remettre dans le contexte du présent projet de loi de finances.

Depuis plusieurs mois déjà, Clément Beaune et moi-même soulignons la nécessité, dès lors que le rapport du conseil d'orientation des infrastructures aura été rendu, de présenter un plan massif d'investissements dans le ferroviaire.

Plusieurs dizaines de milliards d'euros sont nécessaires pour la planification écologique, la régénération du réseau, le soutien au fret – à cet égard, les travaux du Sénat sur la possibilité de revenir dans la moyenne européenne en doublant la part de fret alimentent notre réflexion – et les RER métropolitains.

M. Hervé Gillé, rapporteur pour avis de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable. C'est dans le budget ?

M. Christophe Béchu, ministre. Les RER métropolitains ont le mérite de concerner les zones les plus denses, dans lesquelles le potentiel de décarbonation est le plus important.

Nous ne pouvons pas opposer ces projets, d'abord parce que, dans un certain nombre de cas, les itinéraires des lignes à grande vitesse (LGV) concourent à la réalisation des RER métropolitains. Je pense en particulier à Toulouse. (*Exclamations.*)

Mme Christine Lavarde, rapporteur spécial. Très bon exemple !

M. Claude Raynal, président de la commission des finances. Excellent !

M. Christophe Béchu, ministre. Dans d'autres cas, nous avons d'ores et déjà des discussions très précises avec les territoires qui ont lancé des programmes de RER métropolitains et pour lesquels l'État sera financièrement au rendez-vous, dans le cadre de la planification écologique.

Je précise que, dans le socle, le système européen de gestion du trafic ferroviaire (ERTMS) et les commandes centralisées du réseau (CCR) sont bien évidemment totalement intégrés.

Je ne m'étendrai pas sur le secteur routier, sauf pour souligner que les budgets sont bien au rendez-vous et sont même légèrement supérieurs à la trajectoire prévue par la LOM.

J'ajoute que la question du transport aérien, qui n'est pas taboue, reste très importante en matière d'accessibilité pour les territoires.

Je veux souligner les dossiers importants qui ont progressé grâce au travail parlementaire : insonorisation des aéroports, cher Vincent Capo-Canellas, développement des lignes à grande vitesse, chers Claude Raynal, Philippe Tabarot et Henri Cabanel, ou encore taxation des carburants des jets privés, grâce au rapporteur général de l'Assemblée nationale, Jean-René Cazeneuve, et à Jean-Marc Zulesi.

Plusieurs d'entre vous ont évoqué la biodiversité – la COP15, qui lui est consacrée s'ouvre le 7 décembre prochain –, pour saluer les crédits de 3,6 milliards d'euros qui sont associés à cette thématique.

En ce qui concerne la question de l'eau, je rejoins le sénateur Chevrollier et je rappelle que 2,2 milliards d'euros plus 100 millions d'euros complémentaires y sont consacrés. Dans ce domaine, les écarts de performance des réseaux doivent aussi être considérés à la lueur des prix qui sont payés par les usagers. En effet, se glorifier d'avoir un prix très bas quand le réseau est peu performant interroge sur les critères de bonne gestion des réseaux.

Quand on a des taux de fuite de 20 % en moyenne, mais que ces taux montent parfois jusqu'à 70 %, se réjouir que le mètre cube soit bon marché ne doit pas conduire à demander

à l'État de compenser les efforts qui auraient dû être faits pour assurer les interconnexions de réseaux ou la sécurisation des différents dispositifs.

M. François Bonhomme. Et outre-mer ?

M. Christophe Béchu, ministre. À la fin du mois de janvier prochain, nous aurons l'occasion de présenter les conclusions du travail que j'ai entamé à la fin du mois de septembre avec Bérangère Couillard et qui comprend plusieurs axes : la lutte contre les fuites, le recyclage des eaux usées, la question, que certains ont évoquée, de la diminution des moyens pour parachèver ou prolonger le Varenne de l'eau.

Je précise, en réponse à la question de Pascal Martin, qu'il s'agit bien de 25 ETP pour l'année prochaine, après les 50 ETP des années précédentes. En la matière, nous avons conscience, bien entendu, des efforts qui restent à faire.

Je vous dirai évidemment quelques mots du fonds vert, que certains d'entre vous ont longuement évoqué. (*M. François Bonhomme s'exclame.*) À ce sujet, j'ai entendu plusieurs inexactitudes.

Ce fonds ne vaut que pour l'année 2023. Si la totalité des autorisations d'engagement sont précisées au titre de cette année et si nous n'indiquons que 500 millions d'euros de crédits de paiement, c'est que nous ne pourrions pas verser les crédits sans que le service soit offert par les collectivités. Le financement ne s'étalera pas sur quatre ans. Je l'ai répété à de multiples reprises depuis des mois, dans cette enceinte lors de mes auditions comme aux associations d'élus : ce fonds ne porte que sur l'année 2023. (*Murmures sur les travées du groupe Les Républicains.*)

Le principe du fonds a été coconstruit avec les associations d'élus reçues à partir du début du mois de juillet, en particulier l'AMF. Au sénateur Anglars, qui souhaite que l'on puisse tenir compte des petites communes, je veux dire que ce que certains déplorent comme étant une absence de ligne parfaitement claire est justement la condition de la fongibilité et de la souplesse !

Ce fonds a précisément la souplesse qui va nous permettre d'accompagner les collectivités sur une seule année. Il sera temps ensuite d'en imaginer le prolongement et la pérenni-

sation dans le cadre de la planification écologique, en tenant compte du retour d'expérience. Je serai évidemment attentif à ce que vous suggérez.

Certains prétendent qu'il s'agirait de crédits recyclés. Si vous considérez que le plan de relance avait vocation à durer toute la vie, c'est de l'honnêteté intellectuelle, mais si vous considérez que le plan de relance devait se terminer à la date prévue, j'ai plus de difficultés à vous suivre !

Par définition, en effet, les crédits auraient dû être nuls sur la totalité des lignes qui sont issues du plan de relance. Oui, nous assumons le prolongement du fonds Friches au travers du fonds vert, mais, plus largement, ce sont bien 2 milliards d'euros qui ne figureraient nulle part si nous n'avions pas validé ce dispositif. Pour le reste, je répondrai plus tard.

Mon dernier mot sera pour les effectifs. Nous mettons fin non pas à cinq ans ou à dix ans de baisse, comme je l'ai entendu, mais plutôt à vingt ans de baisse. Le pôle écologique est celui qui, depuis vingt ans, en pourcentage, a le plus contribué à la baisse des effectifs dans le périmètre de l'État. Il importait de mettre fin à cette tendance. Les rapports se sont succédé pour montrer qu'un certain nombre d'opérateurs étaient à l'os.

Cette stabilité est prévue pour cinq ans, mais elle masque en fait des hausses, puisque la Société du Grand Paris, qui se trouve à l'intérieur du dispositif, rendra des centaines de postes dans deux ans. C'est donc bien une progression des effectifs à périmètre constant qui vous est proposée et qui nous permettra de disposer des moyens humains de conduire cette bataille indispensable de la transition écologique. (*Applaudissements sur les travées des groupes RDPI, INDEP et UC.*)

ÉCOLOGIE, DÉVELOPPEMENT ET MOBILITÉ DURABLES

M. le président. Nous allons procéder à l'examen des crédits de la mission « Écologie, développement et mobilité durables », figurant à l'état B.

ÉTAT B

(En euros)		
Mission	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Écologie, développement et mobilité durables	31 980 047 776	30 495 480 505
Infrastructures et services de transports	3 840 845 046	4 072 626 282
Affaires maritimes, pêche et aquaculture	246 868 104	240 870 203
Paysages, eau et biodiversité	274 491 700	274 509 468
Expertise, information géographique et météorologie	497 754 720	497 754 720
Prévention des risques	1 141 512 356	1 143 150 567
<i>Dont titre 2</i>	<i>53 788 876</i>	<i>53 788 876</i>
Énergie, climat et après-mines	5 092 914 104	4 863 760 390
Service public de l'énergie	15 000 000 000	15 000 000 000
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables	2 985 661 746	3 002 808 875
<i>Dont titre 2</i>	<i>2 765 489 006</i>	<i>2 765 489 006</i>

Charge de la dette de SNCF Réseau reprise par l'État (crédits évaluatifs)	900 000 000	900 000 000
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires	2 000 000 000	500 000 000

M. le président. La parole est à Mme le rapporteur spécial.

Mme Christine Lavarde, rapporteur spécial. Je veux indiquer que, sur toutes les discussions relatives à l'Ademe, je me déporterai et ne prendrai pas part aux votes.

M. le président. L'amendement n° II-1139, présenté par le Gouvernement, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports				
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques <i>dont titre 2</i>				
Énergie, climat et après-mines				
Service public de l'énergie	6 000 000 000		6 000 000 000	
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>				
Charge de la dette de SNCF Réseau reprise par l'État (crédits évaluatifs)				
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
TOTAL	6 000 000 000		6 000 000 000	
SOLDE	+ 6 000 000 000		+ 6 000 000 000	

La parole est à Mme la ministre.

Mme Agnès Pannier-Runacher, ministre de la transition énergétique. Cet amendement vise à augmenter de 6 milliards d'euros la dotation du programme 345, pour tenir compte des prévisions de charges de la Commission de régulation de l'énergie (CRE) et du coût des boucliers pour les logements collectifs.

Je vais détailler ces 6 milliards d'euros de crédits.

Tout d'abord, 2 milliards d'euros permettent de financer l'extension du périmètre du bouclier tarifaire gaz au titre de l'exercice 2022, afin de prendre en compte les structures collectives d'habitat non encore retenues par le décret du 9 avril 2022.

C'est l'un des sujets sur lesquels la Haute Assemblée s'est particulièrement mobilisée. Je pense aux Ehpad, les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes, aux résidences autonomie, aux casernes de gendarmerie, aux logements diffus de structures collectives. Les crédits financeront aussi le prolongement de ce bouclier gaz sur l'habitat collectif en 2023.

Par ailleurs, ces 2 milliards d'euros supporteront également l'extension, par un décret en cours d'élaboration, du bouclier tarifaire électricité à l'ensemble de l'habitat collectif pour le chauffage des parties communes. Les crédits ouverts doivent couvrir le second semestre 2022, ainsi que l'année 2023.

À hauteur de 3 milliards d'euros, cet amendement vise à prendre en compte les moindres reversements attendus sur les contrats de soutien aux installations de production d'énergie à partir de sources renouvelables, du fait de ruptures anticipées de contrat, sur l'initiative des producteurs, qui sont intervenues depuis l'été 2022.

Le Gouvernement se fonde ici sur les dernières prévisions de la CRE, parues le 3 novembre dernier, soit après le dépôt du projet de loi de finances. Ces ruptures de contrats rendront néanmoins ces producteurs redevables de la contribution sur la rente inframarginale, donc ces crédits seront compensés pour partie sous forme de recettes fiscales.

Enfin, pour environ un milliard d'euros, l'amendement vise à tenir compte de plusieurs autres hypothèses sous-jacentes à l'évaluation, à la suite de la délibération de la CRE du 3 novembre 2022, notamment pour le niveau de prix du combustible utilisé pour les centrales gaz à cogénération.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

Mme Christine Lavarde, rapporteur spécial. Il est assez difficile de s'opposer à cet amendement, puisqu'il vise à financer l'extension des boucliers tarifaires sur le gaz et l'électricité !

Cependant, madame la ministre, votre exposé des motifs n'est pas très précis sur l'extension du bouclier tarifaire électricité. Je suppose que, par « structures collectives », vous entendez l'ensemble de l'habitat collectif?...

Mme Agnès Pannier-Runacher, ministre. C'est cela !

Mme Christine Lavarde, rapporteur spécial. Sur la forme, j'ai tout de même un certain nombre de reproches à vous faire.

Tout d'abord, cet amendement à 6 milliards d'euros nous est parvenu voilà vingt-quatre heures. Certes, je sais que le Gouvernement aime les amendements sur l'énergie dont les montants représentent autour de 6 milliards d'euros (*Sourires.*), mais vous avez évoqué la délibération de la CRE du 3 novembre... Je ne veux pas croire qu'il vous ait fallu presque un mois pour réfléchir à cet amendement. Vous auriez sans doute pu nous l'adresser plus tôt, ce qui aurait permis une étude plus approfondie de notre part.

Ensuite, vos arguments pour justifier l'ouverture de 1 milliard d'euros de crédits supplémentaires me chiffonnent un peu.

Vous parlez à juste titre de la cogénération, en vous appuyant sur la délibération de la CRE du 3 novembre, mais, après le dépôt de votre amendement, j'ai dû moi-même retirer l'un de mes amendements qui visait à véritablement tenir compte de la réévaluation de la CRE et à diminuer les crédits affichés dans la maquette budgétaire sur les actions n° 10, Soutien au biométhane, et n° 12, Soutien à la cogénération. En effet, la CRE est venue diminuer les charges de service public imputables à ces deux filières par rapport à sa délibération du mois de juillet dernier.

Or vous utilisez les mêmes arguments pour nous demander d'augmenter les crédits. Permettez-moi de penser que votre justification n'est pas très crédible ou que quelque chose nous échappe !

Madame la ministre, pourquoi n'êtes-vous pas venue plus tôt nous dire que l'action n° 17, Mesures exceptionnelles de protection des consommateurs, que vous avez créée, avait besoin d'être abondée ? Nous aurions pu le comprendre, mais votre justification par les filières EnR n'est pas en cohérence avec la délibération de la CRE.

M. le président. Il faut conclure, madame le rapporteur spécial.

Mme Christine Lavarde, rapporteur spécial. On parle tout de même de 6 milliards d'euros, monsieur le président ! Par ailleurs, nous n'avons eu que vingt-quatre heures pour analyser l'amendement.

Nous avons délibéré au sujet de la contribution sur la rente inframarginale. Le Gouvernement a alors présenté un nouvel article liminaire, mais je n'ai pas l'impression que les recettes supplémentaires apportées correspondent aux 3 milliards d'euros que vous voulez effacer sur les charges de service public.

Aussi, allez-vous nous présenter un nouvel article liminaire à la fin de l'examen de la seconde partie du PLF ?

Cela dit, j'émet un avis favorable sur cet amendement.

M. le président. La parole est à Mme la ministre.

Mme Agnès Pannier-Runacher, ministre. La décision de la CRE évoque un rehaussement, non pas du prix de l'énergie, mais du prix du combustible sur cogénération, qui se traduit bien par une augmentation.

Tout le monde comprend que, s'agissant de la cogénération, le prix du gaz n'est pas prévisible. Il est le produit d'un état du marché, sur lequel nous sommes massivement importateurs. L'ajustement est donc automatique.

Enfin, je le reconnais, nous avons déposé cet amendement tardivement, voilà quarante-huit heures, je crois, mais c'est en raison de discussions que nous avons menées, ces derniers jours encore, avec l'ensemble de la filière de l'habitat collectif. Nous tenions à ce temps de concertation, pour pouvoir fiabiliser les chiffres.

Je comprends que c'est pour vous une source de désagrément, mais croyez bien que, la veille du dépôt de l'amendement, nous étions encore en train de finaliser ces discussions.

M. le président. La parole est à M. le rapporteur général.

M. Jean-François Husson, rapporteur général de la commission des finances. Madame la ministre, je puis entendre que vous rencontriez des difficultés à appréhender une telle situation, compte tenu des contraintes : Europe, fournisseurs d'énergie, nécessité de trouver des solutions...

Néanmoins, vous êtes ici dans l'une des deux enceintes du Parlement, et nous sommes assez mécontents de la façon dont les informations nous sont parvenues. Le président de la commission des finances a ainsi dû présenter plusieurs demandes insistantes, ce qui n'est pas acceptable.

Nous vous avons prévenue de ces problèmes, et votre réponse intervient bien tardivement. Finalement, comme Christine Lavarde l'a souligné, nous sommes condamnés à vous faire confiance, sachant que le Gouvernement a de toute façon la main à travers le pouvoir réglementaire.

Nous restons cependant en situation d'alerte, compte tenu des difficultés qui nous remontent. Des entreprises sont inquiètes des futurs délestages, du bouclier tarifaire et du mode de calcul de l'amortisseur. Nous n'avons pas hésité à vous faire des propositions sur le filet de sécurité, car nous avons collectivement intérêt à mettre en place des dispositifs travaillés le plus en amont possible.

Madame la ministre, j'y insiste, nous ne pouvons pas être informés aussi tardivement et dans ces conditions.

J'ai personnellement assez peu goûté l'épisode de la semaine passée et la manière dont le ministre du budget a évalué un sous-amendement que nous avons voté, lui aussi à 6 milliards d'euros... Nous avons l'impression que le Gouvernement est parfois incapable de nous donner de véritables éléments d'évaluation.

Madame la ministre, mes chers collègues, gardons à l'esprit que nous entamons cet examen de la mission par un sujet qui est très important et qui va continuer à l'être dans les mois qui viennent.

M. le président. La parole est à M. Ronan Dantec, pour explication de vote.

M. Ronan Dantec. Tout d'abord, je pense qu'un problème de pédagogie se pose.

On a parlé tout à l'heure des 39 milliards d'euros pour les EnR, ce qui est une bonne nouvelle, puisque ces énergies constituent aujourd'hui la source d'électricité la moins chère. Mais je crois qu'il serait bon que le Gouvernement nous explique comment cette somme va être utilisée, avec une présentation d'ensemble, en toute transparence. Il serait

très instructif pour la société française de voir comment ces 39 milliards d'euros servent finalement à l'ensemble du bouclier aujourd'hui.

Ensuite, je ressens une inquiétude. Aujourd'hui, avec ces recettes très importantes, un certain nombre de producteurs d'EnR sont en train de racheter leurs contrats. Aussi, cette somme de 39 milliards d'euros ne va pas durer longtemps. Cela doit rendre la CRE vigilante pour les prochains contrats.

À mon sens, nous ne devons plus permettre ce rachat anticipé de contrats, car, on le sait, les prix de l'énergie vont continuer de fluctuer. Cela n'empêche pas que la CRE, à l'inverse, ait intérêt à réévaluer les prix de rachat, qui sont aujourd'hui trop faibles.

Il est ainsi aberrant que, dans cette crise, certains appels d'offres restent infructueux, car on ne trouve pas d'opérateur intéressé. La CRE doit tenir compte des coûts induits, notamment sur le prix des matières premières, pour réévaluer les tarifs, mais elle doit cesser d'autoriser les rachats anticipés, qui vont nous priver de recettes demain, si jamais les prix continuent de fluctuer.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-1139.

(L'amendement est adopté.)

M. le président. L'amendement n° II-1138, présenté par le Gouvernement, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports				
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques <i>dont titre 2</i>				
Énergie, climat et après-mines				
Service public de l'énergie				
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables		7 936 006		7 936 006
<i>dont titre 2</i>		7 936 006		7 936 006
Charge de la dette de SNCF Réseau reprise par l'État (crédits évaluatifs)				
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
TOTAL		7 936 006		7 936 006
SOLDE		- 7 936 006		- 7 936 006

La parole est à M. le ministre délégué.

M. Clément Beaune, *ministre délégué auprès du ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires, chargé des transports*. Il s'agit d'un amendement technique, mais important, d'ajustement de crédits sur le programme 217 « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables ».

Plus précisément, il s'agit d'ajuster les modalités de compensation à la Collectivité européenne d'Alsace au titre des routes et des personnels. D'un côté, nous avons affecté à cette collectivité des recettes de la TICPE, la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques ; de l'autre, nous procédons à la minoration budgétaire en miroir qui convient sur le programme mentionné.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

Mme Christine Lavarde, *rapporteur spécial*. Nous reparlerons de cet amendement un peu plus tard, lorsque nous évoquerons les transferts d'effectifs. Nous pourrions alors admirer la précision du chiffrage du Gouvernement, à l'euro près... *(Sourires.)*

M. Jean-François Husson, *rapporteur général de la commission des finances*. Cela promet !

Mme Christine Lavarde, *rapporteur spécial*. La commission émet un avis favorable sur cet amendement.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-1138.

(L'amendement est adopté.)

M. le président. La parole à M. le président de la commission des finances.

M. Claude Raynal, président de la commission des finances. N'ayez crainte, madame la ministre, je ne vais pas revenir sur les propos de M. le rapporteur général, même si je les partage complètement...

Nous avons été instruits par l'examen de certaines missions, qui comptaient parfois jusqu'à 80 amendements en discussion commune, ce qui rendait la compréhension de nos débats assez délicate.

Aussi, j'ai demandé à la direction de la séance de regrouper les amendements par thématiques, et non plus selon les règles traditionnelles, c'est-à-dire en fonction des gages. Je veux remercier les équipes de la séance d'avoir réussi à présenter tous les amendements selon ce principe, dans un temps contraint, car cela va améliorer la qualité de notre travail. Nos discussions communes resteront ainsi raisonnables, pas forcément par leurs montants (*Sourires.*), mais par leur cohérence.

Par ailleurs, en tant que président de la commission des finances, je reste attentif à la façon dont le débat va se dérouler. D'ores et déjà, mes chers collègues, je veux vous mettre en garde sur des amendements, qui sont peut-être très

intéressants, mais dont l'adoption, si d'aventure elle se produisait, viderait les lignes budgétaires concernées. Vous les découvrirez vous-mêmes, mais si je n'interviens pas avant le vote, cela veut dire qu'ils sont techniquement acceptables.

Ainsi, nous pouvons très bien imaginer adopter un amendement très coûteux, mais sur une ligne budgétaire très importante. D'ores et déjà, je signale à votre attention l'amendement n° II-1071 de M. Lahellec. Je demanderai sans doute à ce dernier de le retirer, car, à lui seul, cet amendement tendrait à vider totalement l'enveloppe, ce qui veut dire que tout amendement, même très peu coûteux, qui viendrait ensuite deviendrait sans objet. J'interviendrai dans le débat chaque fois que le besoin s'en fera sentir.

M. le président. Je suis saisi de cinq amendements faisant l'objet d'une discussion commune.

L'amendement n° II-487, présenté par MM. Breuiller, Dantec, Gontard, Benarroche, Dossus, Fernique, Labbé et Parigi, Mme Poncet Monge, M. Salmon et Mme M. Vogel, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports				
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques <i>dont titre 2</i>				
Énergie, climat et après-mines	6 850 000 000		6 850 000 000	
Service public de l'énergie		6 850 000 000		6 850 000 000
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>				
Charge de la dette de SNCF Réseau reprise par l'État (crédits évaluatifs)				
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
TOTAL	6 850 000 000	6 850 000 000	6 850 000 000	6 850 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à M. Daniel Breuiller.

M. Daniel Breuiller. Avec cet amendement, nous partons d'un constat que tous partagent ici : le dispositif MaPrimeRénov' ne permet pas d'atteindre les objectifs fixés en matière de rénovation énergétique. En 2021, seuls 2 500 logements, sur les 644 000 dossiers financés, ont changé qualitativement la performance énergétique. MaPrimeRénov' reste trop souvent une rénovation par geste, au lieu de déboucher sur un projet global.

Il ne faut pas se contenter de ce constat. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle notre groupe a proposé une commission d'enquête pour sortir du *statu quo* et améliorer les performances du dispositif.

En attendant, cet amendement vise à reprendre les termes d'une disposition similaire déjà débattue à l'Assemblée nationale, pour accorder une augmentation de 6,85 milliards d'euros au programme dédié à ce dispositif.

Ce chiffre ne sort pas du chapeau placé sur une tête écologiste : il a été identifié dans le rapport d'Olivier Sichel de mars 2021 comme étant à même d'avoir un réel effet sur les enjeux que France Stratégie a encore soulignés.

Si nous voulons atteindre l'objectif que nous nous sommes fixé, à savoir baisser les émissions du secteur de 50 % d'ici à 2030 et de 100 % d'ici à 2050, il faudra pousser beaucoup plus loin les gains d'efficacité de la décarbonation.

Tel est l'objet de cet amendement, qui avait commencé à prospérer à l'Assemblée nationale, avant que le 49.3 ne lui porte le coup de grâce.

Pour nous, l'adoption de cet amendement doit adresser un signal à l'ensemble de la filière et des partenaires concernés – collectivités, professionnels, locataires, bailleurs, copropriétaires –, pour leur dire que le temps est venu de réellement s'engager sur cette isolation thermique, indispensable pour la planète, pour le bien-être des habitants et pour la solidarité sociale dans notre pays.

M. le président. L'amendement n° II-975 rectifié, présenté par MM. Dantec, Fernique, Benarroche, Breuiller, Dossus, Gontard et Labbé, Mme de Marco, M. Parigi, Mme Poncet Monge, M. Salmon et Mme M. Vogel, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports				
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques <i>dont titre 2</i>				
Énergie, climat et après-mines	1 100 000 000		1 100 000 000	
Service public de l'énergie		1 100 000 000		1 100 000 000
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>				
Charge de la dette de SNCF Réseau reprise par l'État (crédits évaluatifs)				
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
TOTAL	1 100 000 000	1 100 000 000	1 100 000 000	1 100 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à M. Ronan Dantec.

M. Ronan Dantec. En complément de l'amendement précédent, celui-ci vise un montant moins élevé.

Il s'agit de créer une aide spécifique à la rénovation pour les bâtiments des classes F et G. Il faut avoir en tête que de nombreux bâtiments devront être rénovés dans les années qui viennent : à partir de 2023, les bâtiments de classe G, soit les

moins performants, puis, à partir de 2028, les classes F, et, à partir de 2034, les classes E. Il va vraiment falloir mettre beaucoup d'argent sur la table.

M. le président. L'amendement n° II-895 rectifié *bis*, présenté par MM. Gold, Artano, Bilhac, Cabanel et Corbisez, Mme N. Delattre, MM. Guérini et Guiol, Mme Pantel et M. Roux, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports				
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité				

Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques <i>dont titre 2</i>				
Énergie, climat et après-mines	600 000 000		600 000 000	
Service public de l'énergie		300 000 000		300 000 000
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>		300 000 000		300 000 000
Charge de la dette de SNCF Réseau reprise par l'État (crédits évaluatifs)				
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
TOTAL	600 000 000	600 000 000	600 000 000	600 000 000
SOLDE		0		0

La parole est à M. Stéphane Artano.

M. Stéphane Artano. Nous devenons de plus en plus raisonnables, puisque cet amendement vise simplement une augmentation de 600 millions d'euros du total des crédits et des aides publiques à la rénovation énergétique dépendant de l'Agence nationale de l'habitat (Anah)! (*Sourires.*)

Cette proposition se fonde sur une étude publiée en 2020 par l'initiative « Rénovons ! », qui estimait qu'un tel montant d'investissements serait nécessaire chaque année jusqu'en

2040, pour permettre au minimum la rénovation des passoires énergétiques au niveau BBC (bâtiment basse consommation) ou équivalent dans les années à venir.

M. le président. L'amendement n° II-983 rectifié, présenté par MM. Salmon, Dantec, Fernique, Benarroche, Breuiller, Dossus, Gontard et Labbé, Mme de Marco, M. Parigi et Mmes Poncet Monge et M. Vogel, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports				
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques <i>dont titre 2</i>				
Énergie, climat et après-mines	600 000 000		600 000 000	
Service public de l'énergie		600 000 000		600 000 000
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>				
Charge de la dette de SNCF Réseau reprise par l'État (crédits évaluatifs)				
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
TOTAL	600 000 000	600 000 000	600 000 000	600 000 000
SOLDE		0		0

La parole est à M. Jacques Fernique.

M. Jacques Fernique. Cet amendement, dont l'initiative revient à Jacques Salmon, est quasiment identique à celui qui vient d'être présenté.

Il s'agit de porter à 3,2 milliards d'euros pour 2023 le budget de l'Anah dédié aux aides publiques à la rénovation énergétique.

M. le président. L'amendement n° II-1076, présenté par Mme Varaillas, M. Lahellec, Mme Lienemann, MM. Bocquet, Savoldelli et les membres du groupe communiste républicain citoyen et écologiste, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports				
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques <i>dont titre 2</i>				
Énergie, climat et après-mines	600 000 000		600 000 000	
Service public de l'énergie		600 000 000		600 000 000
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>				
Charge de la dette de SNCF Réseau reprise par l'État (crédits évaluatifs)				
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
TOTAL	600 000 000	600 000 000	600 000 000	600 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à Mme Marie-Claude Varaillas.

Mme Marie-Claude Varaillas. Nous proposons également d'ouvrir un crédit de 600 millions d'euros au titre des aides de l'Anah, pour porter la rénovation énergétique à un total de 3,2 milliards d'euros.

Comme je l'ai souligné dans mon intervention lors de la discussion générale, le niveau actuel des aides ne permet que de faire face aux besoins de performance énergétique de 2 500 logements, alors que l'on visait, il faut le rappeler, la rénovation de 80 000 passoires thermiques.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

Mme Christine Lavarde, rapporteur spécial. Tous ces amendements visent un objectif sur lequel je me suis déjà exprimée et que je soutiens, à savoir l'accélération de la rénovation thermique non pas seulement du parc de logements, mais de tous les bâtiments, qu'ils soient publics ou privés.

C'est une nécessité, car, il faut le savoir, le chauffage de bâtiments représente plus de 40 % de la consommation finale d'énergie.

Cela dit, on peut voir toutes les nuances dans les propositions qu'ont formulées nos collègues : on va de 600 millions d'euros à 6,8 milliards d'euros. Vous comprendrez que, pour ce dernier montant, l'avis de la commission soit défavorable,

car l'adoption de cet amendement obérerait une grande partie de la discussion. Pour les autres amendements, ce sera une demande de retrait.

Pour cette politique publique, des moyens supplémentaires ont déjà été ouverts dans le cadre du PLFR que nous avons adopté voilà quelques jours.

J'ai surtout envie de dire que les moyens ne servent à rien si, ensuite, il n'y a pas assez d'artisans qualifiés et que l'on n'est pas capable de monter des dossiers de rénovation globale, ce qui est beaucoup plus compliqué que de cocher une case pour changer sa chaudière.

Malheureusement, aujourd'hui, on fait beaucoup trop de monogestes. Cela permet au Président de la République de se gargariser des résultats de MaPrimeRénov', mais, si l'on examine dans le détail les chiffres en matière de rénovation globale, on constate que le nombre de dossiers chute drastiquement.

Aujourd'hui, il faut réaliser un effort collectif pour aller vers la rénovation globale, mais je crains que nous ne soyons pas prêts pour le faire dans les proportions que vous demandez dès 2023.

Le Gouvernement doit véritablement faire attention : un article de presse, aujourd'hui ou hier, citait trois sujets, que l'on a évoqués aujourd'hui dans cet hémicycle, comme étant potentiellement explosifs : la rénovation des passoires thermiques, les ZFE et le ZAN.

Si l'on ne se saisit pas de ces trois sujets, je ne sais si nous devons craindre des « gilets jaunes » ou des « bonnets rouges », mais la révolte pourrait gronder.

Pour résumer, et même si le sujet n'est pas clos, la commission demande le retrait de ces amendements, faute de quoi elle émettrait un avis défavorable.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Agnès Pannier-Runacher, ministre. Nous sommes exactement dans la situation qu'évoquait le président de la commission, c'est-à-dire dans un débat de fond important, avec la volonté d'aller plus loin.

Comment finance-t-on la rénovation thermique des bâtiments ? Comment accompagne-t-on des ménages ayant des statuts différents au regard de leur logement ? Sont-ils locataires, propriétaires bailleurs ou propriétaires occupants ? Vivent-ils dans une copropriété ou dans un logement individuel ? Quels sont leurs revenus, leur patrimoine ?

Je souscris totalement à cette volonté d'aller plus loin, tout comme Mme le rapporteur spécial. Mais il ne suffit pas de mettre un montant sur la table pour tout de suite avancer à grands pas ; cela suppose probablement de rendre encore plus performante la politique portée par le Gouvernement.

Je veux tout de même remettre les choses en perspective. Voilà cinq ans, il n'y avait pas beaucoup de rénovations qui visaient l'efficacité thermique.

Or nous sommes passés d'une situation où il n'y avait pas grand-chose, ou surtout des critiques sur les dispositifs du type crédits d'impôt – je rappelle à cet égard que les crédits d'impôt ne peuvent bénéficier qu'aux 50 % de ménages qui paient l'impôt sur le revenu –, à une situation où il y a du mieux.

Nous avons réussi à massifier l'accompagnement des ménages vers la rénovation thermique, *via* des monogestes ou *via* deux ou trois gestes groupés, avec des impacts non négligeables : certaines évaluations montrent ainsi des améliorations de 20 %, 30 % ou 40 % de la consommation d'énergie.

Tout le monde est d'accord pour dire que cela ne va pas assez loin. Il faut y travailler, en commençant par les sujets les plus compliqués, c'est-à-dire les copropriétés. Et, je le répète, il ne suffira pas de mettre de l'argent sur la table. Il faudra revoir le processus d'accompagnement des ménages et des copropriétés, de la prise de décision à la réalisation.

Comment et à quelle majorité prend-on une telle décision en copropriété ? Comment respecte-t-on les équilibres au sein de cette dernière, en tenant compte de ceux qui ne souhaitent pas forcément faire ces travaux ? C'est une question politique, que je qualifierais même de principielle.

Par ailleurs, comment peut-on connecter l'efficacité énergétique à la performance énergétique réelle sur les années d'après, afin de bénéficier de contrats de performance ?

Enfin, il y a la question du tiers financement, que porte Christophe Béchu ; elle fait l'objet d'une proposition de loi qui a été déposée à l'Assemblée nationale et qui sera examinée à la fin du mois de janvier. C'est un sujet dont on parle depuis des années ; nous voulons faire atterrir enfin des

propositions permettant de mettre en place un *continuum* de financements et d'attirer des investisseurs privés, en réduisant la prise de risque de ces derniers.

Vous le voyez, mesdames, messieurs les sénateurs, des travaux sont engagés, au service d'une volonté partagée d'aller plus loin, mais je ne voudrais pas que tout ce qui a déjà été fait soit balayé d'un revers de la main : 700 000 ménages bénéficient aujourd'hui de ces gestes de rénovation thermique. Ce n'est pas rien, et je puis vous dire que cela se traduit dès aujourd'hui sur leur facture.

M. le président. La parole est à M. Ronan Dantec, pour explication de vote.

M. Ronan Dantec. J'entends bien ce que vient de dire madame la ministre : enfin, nous allons discuter de tiers-financement !

Nous devons avoir la clarté de dire que le système, tel qu'il est, ne peut nous permettre de répondre aux défis qui sont devant nous. Il faut totalement le remettre à plat. À cet effet, Daniel Breuiller a mentionné la commission d'enquête que nous allons lancer et dont l'objectif est de trouver des solutions aussi consensuelles que possible, de manière à inspirer aussi votre action.

J'adresserai une première question aux ministres qui sont au banc du Gouvernement : prévoyez-vous un temps de dialogue avec le Parlement, pour essayer d'avancer ? Christophe Béchu a dit du fonds vert, que nous avons quelque peu critiqué, que l'année à venir s'inscrivait en quelque sorte dans la suite du plan de relance, mais que, après avoir observé son fonctionnement, il serait modifié en profondeur l'année suivante... Chiche !

Saurons-nous dialoguer dans les territoires, où nous avons une vraie expérience, pour approfondir le sujet et parvenir, l'année prochaine, à un dispositif totalement revu ?

Il faudra revoir deux points en particulier.

Tout d'abord, une erreur a été commise en ciblant uniquement les ménages modestes. Je ne dis bien évidemment pas qu'il ne faut pas aider ces derniers. Certaines actions évoquées par Mme le rapporteur, pour lesquelles il fallait cocher des cases, ont un impact social intéressant. Mais, si nous ne conduisons pas les classes moyennes, qui ont plus de moyens d'investir, vers des rénovations globales, nous ne pourrons pas y arriver.

Ensuite, des questions d'endettement se posent : pouvons-nous soustraire certains investissements du taux d'endettement des ménages ? La question vaut également pour les collectivités territoriales, qui pourraient susciter des retours d'investissement à condition qu'on leur autorise de nouveaux types d'endettement – quitte à passer par le tiers-investissement, nous l'avons bien compris.

Une vraie remise à plat est donc nécessaire. Aussi avons-nous besoin de connaître la disponibilité du Gouvernement pour en discuter ensemble, sans tabou et sans postures.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-487.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-975 rectifié.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-895 rectifié *bis*.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-983 rectifié.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-1076.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. L'amendement n° II-894 rectifié *bis*, présenté par MM. Corbisez, Artano, Billac, Cabanel, Gold, Guérini et Guiol, Mme Pantel et M. Roux, est ainsi libellé :

I. – Créer le programme :

Fonds pour le bonus au développement durable des lieux de vie

II. – En conséquence, modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports				
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques <i>dont titre 2</i>				
Énergie, climat et après-mines				
Service public de l'énergie		138 000 000		138 000 000
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>		200 000 000		200 000 000
Charge de la dette de SNCF Réseau reprise par l'État (crédits évaluatifs)				
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
Fonds pour le bonus au développement durable des lieux de vie	338 000 000		338 000 000	
TOTAL	338 000 000	338 000 000	338 000 000	338 000 000
SOLDE		0		0

La parole est à M. Stéphane Artano.

M. Stéphane Artano. Une étude d'impact produite en 2020 par l'association Label Vie montre qu'un bonus au service de l'amélioration de la qualité d'accueil, du bien-être des résidents et de la protection de l'environnement permettrait aux lieux de vie engagés dans une démarche de développement durable de réduire, en moyenne, de 25 % leur consommation d'eau et de jusqu'à 70 % leur consommation d'électricité.

Le présent amendement vise à accompagner la transformation de l'ensemble des lieux de vie, en créant un bonus au développement durable, afin de compenser une partie des surcoûts associés.

Un fonds doté de 338 millions d'euros serait ainsi créé afin de soutenir dans cette démarche 50 % des lieux de vie de la petite enfance et du bien vieillir. Il permettrait ainsi de financer un bonus de 1 000 euros par an pour les assistantes maternelles, de 5 000 euros par an pour les crèches et centres de loisirs et de 10 000 à 20 000 euros pour les Ehpad.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

Mme Christine Lavarde, rapporteur spécial. Cet amendement est intéressant, mais, à trop sectoriser les politiques publiques, nous aboutissons parfois à des incohérences.

J'ai par exemple découvert très récemment que, pour installer des capteurs de CO₂ dans les écoles, une aide de l'État était prévue à hauteur de 8 euros par enfant, alors que, pour les crèches, où nous pouvons penser que les enfants sont encore plus sensibles à la pollution de l'air, il n'y a rien !

Ainsi, je crains que l'adoption de cet amendement ne participe de la tendance à saucissonner les politiques publiques qui, au bout du compte, en viennent à manquer quelque peu de cohérence.

La commission demande donc le retrait de cet amendement ; à défaut, elle émettrait un avis défavorable.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Christophe Béchu, ministre. Je pourrais presque reprendre à mon compte les propos de Mme le rapporteur spécial.

En effet, il me semble que saucissonner les politiques publiques pose une difficulté, même si j'en comprends l'intérêt.

Je serai, à compter de maintenant, attentif à ne pas allonger les débats. J'indique donc simplement que nous avons près de 400 millions de mètres carrés de bâtiments publics et qu'il convient que nous présentions un dispositif couvrant l'intégralité de ces surfaces. Ce sera l'objet du tiers-financement, conçu selon l'obsession d'éviter d'affecter les ratios d'endettement des collectivités. Pour cela, nous devons bien penser le périmètre de ces dispositifs.

Nous aurons l'occasion d'évoquer le sujet au début de l'année prochaine. L'objet de cet amendement est au cœur de la planification, mais prendre une telle mesure pour un unique type de bâtiments présente des difficultés, car d'autres ne seront pas retenus, alors qu'ils le mériteraient tout autant.

Le Gouvernement demande donc le retrait de cet amendement ; à défaut, il émettrait un avis défavorable.

M. le président. Monsieur Artano, l'amendement n° II-894 rectifié *bis* est-il maintenu ?

M. Stéphane Artano. Non, je le retire, monsieur le président.

M. le président. L'amendement n° II-894 rectifié *bis* est retiré.

Je suis saisi de sept amendements faisant l'objet d'une discussion commune.

L'amendement n° II-1029 rectifié, présenté par MM. Jacquin, Gillé et J. Bigot, Mme Bonnefoy, MM. Kanner et Devinaz, Mme M. Filleul, M. Houllegatte, Mme Préville et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports	3 000 000 000		3 000 000 000	
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques <i>dont titre 2</i>				
Énergie, climat et après-mines				
Service public de l'énergie		3 000 000 000		3 000 000 000
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>				
Charge de la dette de SNCF Réseau reprise par l'État (crédits évaluatifs)				
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
TOTAL	3 000 000 000	3 000 000 000	3 000 000 000	3 000 000 000
SOLDE		0		0

La parole est à M. Hervé Gillé.

M. Hervé Gillé. Cet amendement de mon collègue Olivier Jacquin tend à mettre en évidence le manque de clarté de la politique d'investissement du Gouvernement sur les infrastructures ferroviaires. Je pense notamment à la récente déclaration du Président de la République sur les RER métropolitains.

Où va-t-on exactement ? Cet amendement vise en quelque sorte à répondre à cette question. En effet, il est indispensable de réfléchir à une vision à long terme du secteur ferroviaire, avec un grand plan d'investissement fondé sur une grande loi de programmation pluriannuelle.

De quelle manière les investissements prévus se traduisent-ils dans le projet de loi de finances ? Je serais ravi d'entendre des réponses factuelles et concrètes à cette question, madame, messieurs les ministres.

Quoi qu'il en soit, afin de doubler la part du train en France, développer les RER métropolitains pour relier les territoires, doubler la part du fret et moderniser l'ensemble du réseau, cet amendement vise à apporter un soutien massif au secteur ferroviaire, de l'ordre de 3 milliards d'euros.

M. le président. L'amendement n° II-1071, présenté par M. Lahellec, Mme Varailles, MM. Bocquet, Savoldelli et les membres du groupe communiste républicain citoyen et écologiste, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports	3 000 000 000		3 000 000 000	
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques <i>dont titre 2</i>				
Énergie, climat et après-mines				
Service public de l'énergie		2 400 000 000		2 400 000 000
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>		600 000 000		600 000 000
Charge de la dette de SNCF Réseau reprise par l'État (crédits évaluatifs)				
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
TOTAL	3 000 000 000	3 000 000 000	3 000 000 000	3 000 000 000
SOLDE		0		0

La parole est à M. Gérard Lahellec.

M. Gérard Lahellec. Cet amendement tend à s'inscrire dans le prolongement des propos de nos rapporteurs, et j'ai bien entendu l'appel à la prudence de M. le président de la commission des finances. Il n'a rien de très original, en cela qu'il a déjà été adopté à l'Assemblée nationale ; au reste, nous savons quel sort lui a été réservé alors – je ne reviendrai pas sur les propos de mon collègue Gillé.

Depuis le vote à l'Assemblée nationale, le Président de la République a surpris par ses déclarations. Je n'irais pas jusqu'à dire qu'il a soutenu cet amendement, mais c'est un élément nouveau dont nous avons tenu compte. Au reste, il n'a pas attendu le deuxième rapport du conseil d'orientation des infrastructures (COI).

L'adoption de cet amendement présenterait l'avantage d'éviter d'avoir à traiter, d'un côté, le rail des villes, et, de l'autre, le rail des champs.

J'ai bien sûr entendu l'appel à la prudence du président de la commission. Pour notre part, nous ne défendons pas le principe du tout ou rien, pour une raison très simple : c'est toujours le rien qui l'emporte ! Par conséquent, nous sommes preneurs de toute proposition d'avancée.

Le débat n'est pas clos sur les 3 milliards de crédits que nous proposons. Mais nous ne refuserons pas, puisque l'on nous demande de faire preuve de sagesse, de retirer cet amendement.

M. le président. L'amendement n° II-1030, présenté par MM. Jacquin, Gillé et J. Bigot, Mme Bonnefoy, MM. Kanner et Devinaz, Mme M. Filleul, M. Houllegatte, Mme Préville et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports	1 500 000 000		1 500 000 000	
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie				

Prévention des risques <i>dont titre 2</i>				
Énergie, climat et après-mines				
Service public de l'énergie		1 500 000 000		1 500 000 000
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>				
Charge de la dette de SNCF Réseau reprise par l'État (crédits évaluatifs)				
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
TOTAL	1 500 000 000	1 500 000 000	1 500 000 000	1 500 000 000
SOLDE		0		0

La parole est à Mme Martine Filleul.

Mme Martine Filleul. Cet amendement de repli par rapport à l'amendement n° II-1029 rectifié vise à investir 1,5 milliard d'euros supplémentaires dans le développement du fret ferroviaire.

La France s'est fixé pour objectif de doubler la part du fret ferroviaire à l'horizon de 2030. Or, ces vingt dernières années, des centaines de gares de fret et d'embranchements ferrés ont été fermés, et le nombre de cheminots travaillant à Fret SNCF est passé de 12 000 à 4 000.

Afin d'enrayer cette dynamique et se fixer un objectif de 30 % du transport de marchandises transitant par le fret ferroviaire avant 2030, il convient d'investir massivement dans la relance de ce secteur, notamment au travers de la régénération et du développement du réseau d'infrastructures.

M. le président. L'amendement n° II-1119 rectifié *bis*, présenté par MM. Fernique, Breuiller, Parigi, Benarroche, Dantec, Dossus, Gontard et Labbé, Mmes de Marco et Poncet Monge, M. Salmon et Mme M. Vogel, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports	1 500 000 000		1 500 000 000	
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques				
Énergie, climat et après-mines				
Service public de l'énergie		1 500 000 000		1 500 000 000
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables				
Charge de la dette de SNCF Réseau reprise par l'État (crédits évaluatifs)				
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
TOTAL	1 500 000 000	1 500 000 000	1 500 000 000	1 500 000 000
SOLDE		0		0

La parole est à M. Jacques Fernique.

M. Jacques Fernique. Il y a un peu plus d'une heure, Hervé Maurey nous décrivait le « mur d'investissements colossal », pour reprendre ses termes, qui se trouve devant nous dans le secteur ferroviaire.

Nous ne pouvons nous contenter de rester au pied de ce mur, malgré les incantations présidentielles, qui sonnent bien à mon oreille de Strasbourgeois, puisque notre réseau express métropolitain commencera à se déployer la semaine prochaine...

Ce mur, il nous faut au moins en commencer l'ascension. C'est l'objet de cette proposition de 1,5 milliard d'euros de crédits supplémentaires, pour compléter les 2,8 milliards d'euros prévus par le contrat de performance SNCF Réseau. Cette proposition est identique à celle qui avait été présentée sur les toutes les travées de cette assemblée lors de l'examen du PLFR pour 2022.

Cet amendement est donc une réponse à cette occasion manquée, comme l'a qualifiée le président de l'Autorité de régulation des transports (ART) que constitue ce contrat de performance SNCF Réseaux. Il vise à adopter la trajectoire pour doubler la part modale du train.

Comprenez, madame, messieurs les ministres, que cet amendement, par lequel nous espérons débloquent dix fois plus que notre collègue Tabarot par le sien – ce dernier ayant admis qu'il était conscient que ce ne serait pas suffisant – est un appel à une loi de programmation ferroviaire à la hauteur de nos ambitions partagées.

M. le président. L'amendement n° II-1031, présenté par MM. Jacquin, Gillé et J. Bigot, Mme Bonnefoy, MM. Kanner et Devinaz, Mme M. Filleul, M. Houllégatte, Mme Préville et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports	700 000 000		700 000 000	
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques <i>dont titre 2</i>				
Énergie, climat et après-mines				
Service public de l'énergie		700 000 000		700 000 000
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>				
Charge de la dette de SNCF Réseau reprise par l'État (crédits évaluatifs)				
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
TOTAL	700 000 000	700 000 000	700 000 000	700 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à Mme Martine Filleul.

Mme Martine Filleul. Nous estimons nécessaire, M. Jacquin et moi-même, d'investir 700 millions d'euros supplémentaires dans la régénération et le développement du réseau de petites lignes ferroviaires.

Ces lignes du quotidien, si importantes dans nos territoires, notamment ruraux, sont depuis de nombreuses années délaissées. Pourtant, elles garantissent l'attractivité économique et touristique, ainsi que la mobilité des populations à l'intérieur des territoires et entre eux. Elles constituent une solution de substitution bas-carbone à la voiture individuelle.

Force est de rappeler que, souvent, la voiture est pour les longues distances non pas un mode de transport choisi, mais un mode de transport subi, lié à l'absence d'une option de transport collectif ou à l'insuffisance de celle-ci.

Seuls le maintien des petites lignes ferroviaires existantes, le développement d'une offre nouvelle et renforcée autour des heures de pointe dans les zones urbaines et une politique tarifaire attractive sont susceptibles d'offrir une solution de substitution crédible et effective à nos concitoyens.

M. le président. Les deux amendements suivants sont identiques.

L'amendement n° II-334 est présenté par M. Tabarot, au nom de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable.

L'amendement n° II-1260 est présenté par MM. Maurey et Sautarel, au nom de la commission des finances.

Modifier ainsi les crédits des programmes :

Ces deux amendements sont ainsi libellés :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports	150 000 000		30 000 000	
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques <i>dont titre 2</i>				
Énergie, climat et après-mines				
Service public de l'énergie				
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>				
Charge de la dette de SNCF Réseau reprise par l'État (crédits évaluatifs)				
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires		150 000 000		30 000 000
TOTAL	150 000 000	150 000 000	30 000 000	30 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à M. le rapporteur pour avis, pour présenter l'amendement n° II-334.

M. Philippe Tabarot, *rapporteur pour avis de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable*. J'avais pris date cet été, lors de l'examen du PLFR pour 2022, avec un amendement d'appel, défendu avec nombre de collègues, destiné à créer le débat et à répondre enfin au renouveau ferroviaire. Aujourd'hui, je défends cet amendement de la commission, qui vise à allouer 150 millions d'euros à la régénération du réseau ferroviaire.

Le nouveau contrat de performance entre SNCF Réseau et l'État prévoit de maintenir un effort de régénération annuel du réseau de l'ordre de 2,9 milliards d'euros. Pourtant, tous les acteurs du secteur – nous l'avons répété les uns et les autres – s'accordent pour considérer que ce montant n'est pas à la hauteur des enjeux.

Dans ce contexte, il est indispensable d'augmenter les moyens consacrés à l'entretien et à la régénération du réseau. Vous l'avez partiellement fait dans ce PLF, monsieur le ministre, mais il est indispensable d'aller un peu plus loin.

Tel est l'objet du présent amendement qui, compte tenu des contraintes pesant sur les finances publiques, vise à allouer 150 millions d'euros supplémentaires à la régénération du réseau ferroviaire.

Comme on dit, c'est loin de faire la maille, mais cela enclenche un cycle d'investissement plus vertueux et plus ambitieux !

M. le président. La parole est à M. le rapporteur spécial, pour présenter l'amendement n° II-1260 et pour donner l'avis de la commission sur les autres amendements en discussion.

M. Hervé Maurey, *rapporteur spécial*. Je ne m'étendrai pas sur la défense de l'amendement n° II-1260, car il est identique à celui de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable – je m'en réjouis, d'ailleurs, car nous nous opposons souvent entre commissions, en particulier, lors de l'examen du budget, entre la commission des finances et les autres.

S'agissant des autres amendements en discussion, vous devinez, mes chers collègues, quel sera l'avis de la commission !

Ces sept amendements en discussion visent tous à donner davantage de moyens au secteur ferroviaire, l'amendement n° II-1031 ayant la spécificité de cibler plus précisément les petites lignes.

Vous savez, chers collègues, ce que nous avons proposé, Stéphane Sautarel et moi-même, dans notre rapport réalisé au nom de la commission des affaires économiques. Nous sommes tous conscients de la nécessité de faire un effort colossal sur le ferroviaire, dont l'état est plus que préoccupant.

Pour autant, les montants proposés par les auteurs de certains amendements, à hauteur de 3 milliards d'euros ou de 3,5 milliards d'euros, nous semblent quelque peu excessifs

à ce stade de la discussion budgétaire. Qui plus est, je pense que, dans le cas où nous les voterions, la SNCF ne serait pas en mesure d'engager ces crédits sur l'exercice 2023.

Ainsi, quand bien même nous pourrions mettre ces crédits sur la table, nous constaterions, à la fin de l'exercice 2023, qu'ils n'ont pas été engagés, comme nous avons pu le faire pour les dépenses de l'Afit France.

J'invite donc tous mes collègues à retirer leurs amendements au profit des amendements identiques des deux commissions ; à défaut, j'émettrais un avis défavorable.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Clément Beaune, ministre délégué. Ces amendements sont importants ; ils sont, selon les mots de M. Fernique, un appel à une ambition ferroviaire que nous partageons très largement, au Gouvernement comme sur l'ensemble de vos travées, mesdames, messieurs les sénateurs. Et il n'est pas contradictoire de porter une ambition en fixant un cap politique, comme l'a fait par exemple le Président de la République au sujet des RER métropolitains, et de construire notre budget de manière méthodique.

Je rappellerai quelques éléments.

Dans ce budget et par des efforts financiers connexes, ou complémentaires – je pense au budget de l'Afit France, qui va être adopté dans quelques jours, aux taxes affectées à la Société du Grand Paris ou aux contrats de performance de SNCF Réseau avec l'État –, nous disposons de divers outils, qui, au total, comme l'a rappelé Christophe Béchu, permettent d'investir plus de 6 milliards d'euros d'efforts d'État en 2023 dans les différents éléments du ferroviaire – le réseau, les petites lignes, le fret...

Quelque 85 % des crédits du programme 203, « Infrastructures et services de transports », sont consacrés au total au ferroviaire. L'ambition est donc très claire.

Bien entendu, il y a des choses que nous devons faire mieux, plus et plus vite. Nous attendons, d'ici à la fin de l'année, la remise du rapport du conseil d'orientation des infrastructures, à l'élaboration duquel sont associés plusieurs membres du Sénat comme de l'Assemblée nationale, toutes sensibilités politiques confondues – c'est important.

Ce rapport nous permettra de construire une programmation d'investissement sur plusieurs années. Je n'en connais pas encore les modalités, mais il faudra à l'évidence passer par un débat parlementaire sur cette question. Nous aurons alors l'occasion de préciser et compléter notre effort budgétaire national sur certaines priorités, dont le réseau ferroviaire, au-delà de l'année 2023. Je n'ai aucun doute sur cet élément.

Je préciserai quelques points, en partant de l'amendement visant la hausse de crédits la plus élevée et en poursuivant par les autres, qui sont rédigés dans le même esprit, avec plus ou moins de modération.

S'agissant du réseau, j'entends beaucoup de critiques sur le contrat de performance de 2,9 milliards d'euros par an. Je tiens tout de même à le défendre, car il embrasse un horizon décennal. Or nous avons besoin de visibilité et d'engagement dans la durée pour notre réseau ferroviaire.

Ainsi, ce contrat de performance augmente les crédits par rapport aux années précédentes. Je rappelle en effet que nous avons commencé la décennie 2020 à moins de 2 milliards d'euros d'investissements par an dans notre réseau ferroviaire ; nous sommes actuellement un peu au-delà de 2,5 milliards d'euros par an et nous atteindrons grâce au contrat de performance 2,9 milliards d'euros par an au

cours des dix prochaines années. Il s'agit donc d'un vrai réengagement et d'un vrai réinvestissement dans notre réseau ferroviaire.

Doit-on aller plus loin ? Je le crois profondément – j'ai d'ailleurs eu l'occasion de le dire publiquement devant le Sénat. Nous savons d'ores et déjà qu'il nous faudra renforcer cette ambition. Nous débattons à l'occasion de la remise du rapport du COI de la trajectoire à adopter concernant le rythme et les moyens par lesquels nous renforcerons encore notre effort d'investissement dans le réseau.

J'en ai fait une priorité. Vous n'êtes pas obligés de me croire sur parole, mais sans doute me croirez-vous au travers des chiffres. Nous mènerons ces débats et ces combats de manière œcuménique, si vous me permettez l'expression, dans les mois qui viennent.

Puisque j'ai évoqué le budget de l'Afit France – vous connaissez la subtilité des budgets des transports, ils sont un peu éparpillés –, j'indique par ailleurs que nous avons d'ores et déjà obtenu, Christophe Béchu et moi-même, en guise de signal ou d'appel, quelque 100 millions d'euros supplémentaires destinés à la régénération, en 2023, du réseau ferroviaire, par rapport à ce qui était prévu dans le contrat de performance et dans la trajectoire fixée par la loi d'orientation des mobilités.

Il s'agit d'une préfiguration de l'orientation que nous esquissons aujourd'hui. Je vous livre cette information, car elle n'apparaît pas directement dans le PLF, et alors que le budget de l'Afit France sera soumis au vote du Sénat dans quelques jours.

Quoi qu'il en soit, il faudra en effet aller plus loin et, surtout, tenir cet effort pour le réseau ferroviaire dans la durée.

En ce qui concerne le fret, une stratégie nationale pour le développement du fret ferroviaire a été définie il y a un peu plus d'un an. Elle prévoit des moyens importants : 1 milliard d'euros au total.

Par ailleurs, en mettant bout à bout les aides aux wagons isolés et d'autres types d'aides, quelque 170 millions d'euros par an sont prévus jusqu'en 2024. J'ai indiqué devant la profession et les organisations du fret ferroviaire, il y a quelques jours, que nous prolongerions ces aides jusqu'en 2027, afin que le plan porte ses fruits.

Au reste, de premiers résultats sont déjà obtenus, la part modale du fret étant en augmentation. Il est essentiel de maintenir cet effort dans la durée.

S'agissant des petites lignes, le Gouvernement précédent, sous l'autorité personnelle de Jean Castex, très attaché à ce réengagement de l'État, a permis d'amplifier le plan. L'objectif est de couvrir 9 000 kilomètres de petites lignes : les préserver, mieux les entretenir, parfois même les rouvrir.

Cela se traduit par des protocoles d'accords entre l'État et les régions. Huit protocoles ont déjà été signés, et j'encourage les régions qui ne l'ont pas encore fait à rejoindre cette démarche. Nous y sommes ouverts et nous prévoyons les financements nécessaires, avec toutes celles qui s'engagent dans cette démarche dans le cadre des prochains CPER et de leur volet mobilité.

D'ores et déjà, sur l'ambition de 9 000 kilomètres, plus de 6 000 kilomètres de lignes font l'objet de ces protocoles. En 2022, quelque 200 millions d'euros sont ainsi déployés par l'État, sans compter les financements régionaux pour les

petites lignes. L'effort se poursuivra dans les années qui viennent, conformément aux protocoles qui ont été signés. Je crois, là aussi, que c'est une ambition importante.

En ce qui concerne les trains de nuits, nous aurons à prendre une décision en 2023 sur les commandes de matériel roulant supplémentaire, afin de calibrer l'effort budgétaire et le calendrier industriel.

J'y insiste, nos efforts en direction de ces grands sujets que sont le réseau ferroviaire et les RER métropolitains doivent continuer de croître. Des cofinancements entre l'État, les régions, d'autres collectivités et l'Union européenne devront être prévus.

Nombre de ces sujets, notamment la question du réseau, seront débattus lors de la remise du rapport du COI. De même, nous aurons le rendez-vous des CPER au cours du premier semestre de 2023, comme je m'y suis engagé sous l'autorité de Mme la Première ministre.

Ainsi, d'autres rendez-vous nous attendent, mais je ne dis pas cela pour minimiser l'importance de ce budget pour 2023, qui porte déjà une réelle ambition que nous devons renforcer. Surtout – j'y insiste de nouveau, car c'est souvent ce qui pêche dans le secteur des infrastructures de transport –, nous devons veiller à le consolider et à le maintenir dans la durée.

En effet, s'il est utile de réinvestir pendant une ou deux années dans notre réseau, il est désormais indispensable de maintenir l'effort sur cinq ou dix ans en continu. Voilà ce sur quoi je veux m'engager avec vous dans les prochains mois.

Le Gouvernement sollicite donc le retrait de ces amendements ; à défaut, il émettrait un avis défavorable.

M. Jean-François Husson, *rapporteur général de la commission des finances*. C'est dommage !

M. le président. La parole est à M. Hervé Gillé, pour explication de vote.

M. Hervé Gillé. Je tiens tout de même à réagir à la déclaration de M. le ministre.

Tout d'abord, en ce qui concerne l'inscription budgétaire dans le PLF pour 2023, vous affichez une somme, monsieur le ministre, mais les fléchages sont invisibles. C'est tout le problème à l'heure actuelle.

Ensuite, vous ne vous positionnez pas politiquement sur une future loi de programmation qui nous permettrait de connaître clairement les priorités affichées et les objectifs annuels – nous ne les connaissons pas !

Vous citez le COI, mais à quoi cela nous renvoie-t-il ? Pas au PLF pour 2023, en tout cas... À une future loi de finances rectificative ? Est-ce un rendez-vous financier que vous nous donnez, puisque nous n'avons pas encore les éléments du COI ?

Nous sommes donc dans un flou total. L'absence de prospective est criante sur ces sujets, d'où les différentes interventions de nos collègues, afin d'afficher des montants à la hauteur de nos ambitions.

Vous courez plusieurs lièvres à la fois : aucune priorité n'est dégagée. Vous nous laissez penser que l'on pourra tout faire, tout financer – c'est ce que nous entendons. Voilà le fond du problème, monsieur le ministre, qui justifie l'intervention de l'ensemble de nos collègues sur le sujet.

Aussi, nous retirons les amendements n° II-1029 rectifié et II-1030, mais nous maintenons l'amendement n° II-1031, monsieur le président.

M. le président. Les amendements n° II-1029 rectifié et II-1030 sont retirés.

La parole est à M. Gérard Lahellec, pour explication de vote.

M. Gérard Lahellec. Nous nous proposons de voter les abondements souhaités par les rapporteurs et allons donc retirer notre amendement visant à dégager 3 milliards d'euros. Cela signifie non pas un renoncement, mais, au contraire, une exigence démocratique et un objectif que nous entendons bien nous fixer.

Je retire donc l'amendement n° II-1071, au profit des amendements identiques des commissions, monsieur le président.

M. le président. L'amendement n° II-1071 est retiré.

La parole est à M. Jacques Fernique, pour explication de vote.

M. Jacques Fernique. J'ai en mémoire une audition que nous avons menée au sein de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable : nous avons entendu le président de SNCF Réseau et l'avons interrogé sur le volume de travaux sur le réseau qu'il estimait être capable de réaliser au cours d'une année. Il me semble qu'il nous avait répondu que c'était 300 millions d'euros – Philippe Tabarot me corrigera si je me trompe.

En ajoutant aux 150 millions d'euros supplémentaires que vous envisagez, monsieur le ministre, les 150 millions d'euros prévus par les commissions dans leurs amendements identiques, nous arrivons bien à ces 300 millions d'euros. Je me rabats sur cette proposition des commissions – qui ne peut obtenir le plus peut au moins espérer un petit mieux ! –, et je retire mon amendement, monsieur le président.

M. le président. L'amendement n° II-1119 rectifié *bis* est retiré.

La parole est à M. le rapporteur pour avis.

M. Philippe Tabarot, *rapporteur pour avis de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable*. Monsieur le ministre, vous ne pouvez démultiplier les déclarations et les communications sur « la colonne vertébrale du ferroviaire » sans ajouter les moyens nécessaires.

Vous avez fait un exposé très clair, mais je ne comprends pas pourquoi vous ne soutenez pas cet amendement. Cela révèle, encore une fois, l'inadéquation entre les annonces politiques et l'action. Pour notre part, nous respectons notre engagement de donner l'élan nécessaire au ferroviaire et d'engager une planification crédible et réaliste.

Chers collègues situés à la droite ou à l'extrême droite de l'hémicycle – par rapport à l'endroit où je me situe, bien sûr (*Mme Laure Darcos rit.*) –, je salue votre ambition, mais je crains que, à ce niveau, elle ne desserve la cause ferroviaire que nous avons en partage. Je pense notamment à la possibilité d'ordre administrative de consommer les crédits, que ce soit pour SNCF Réseau ou pour l'Afit France.

Je note avec bonheur le soutien sans faille du rapporteur général, des rapporteurs spéciaux, de mes collègues Maurey et Sautarel...

M. Jean-François Husson, *rapporteur général de la commission des finances*. Il n'oublie personne !

Mme Christine Lavarde, *rapporteur spécial*. C'est un effort collectif !

M. Philippe Tabarot, rapporteur pour avis de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable. ... qui nous ont emboîté le pas pour être en cohérence avec leur excellent rapport de février dernier.

Enfin, j'appelle de mes vœux une véritable loi de programmation ambitieuse, pluriannuelle et novatrice pour le transport. (*Applaudissements sur des travées du groupe Les Républicains.*)

M. le président. La parole est à M. Marc Laménie, pour explication de vote.

M. Marc Laménie. Je n'interviendrai pas souvent sur la question du ferroviaire, mais je tiens tout de même à prendre la parole pour abonder dans le sens des rapporteurs.

J'ai lu avec beaucoup d'intérêt le rapport très dense, qui a demandé beaucoup de travail, de mes deux collègues de la commission des finances, Hervé Maurey et Stéphane Sautarel. Nous souhaitons qu'une suite soit donnée aux différentes recommandations qui y sont formulées.

Je salue également le travail des trois rapporteurs de la commission de l'aménagement du territoire, Philippe Tabarot, Évelyne Perrot et Hervé Gillé, qui ont produit un document particulièrement intéressant.

J'aurais volontiers cosigné les amendements visant les montants les plus élevés, par exemple 3 milliards d'euros, étant fils de cheminot et passionné du ferroviaire. Plus que le TGV, je soutiens le fret capillaire et les petites lignes en particulier. Celles-ci sont une part intégrante de l'aménagement du territoire.

Il est essentiel que des investissements soient portés par l'État, en partenariat avec l'ensemble des collectivités territoriales – les régions, les départements, les intercommunalités, notamment –, en matière d'infrastructures, pour sauver des lignes.

Nous savons qu'il reste beaucoup à faire. Mais je soutiendrai les amendements identiques des deux commissions, à l'ambition plus modeste quant au montant proposé.

M. le président. La parole est à M. Jean-François Longeot, pour explication de vote.

M. Jean-François Longeot. Je soutiendrai les deux amendements identiques n^{os} II-334 et II-1260, émanant, l'un, de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable, l'autre, de la commission des finances, et cela pour plusieurs raisons.

La première a été exposée par M. le rapporteur spécial Hervé Maurey, car il existe une véritable coordination entre la commission des finances et celle de l'aménagement du territoire : on aura beau multiplier les crédits par dix, trente ou quarante, si nous n'avons pas ensuite les moyens de réaliser les travaux, on se sera juste fait plaisir !

Ces deux amendements identiques sont donc des amendements de bon sens. Ils sont la preuve que nous voulons absolument travailler à la restauration et à la rénovation des réseaux, mais avec des moyens qui restent légitimes.

Nous aurions bien aimé avoir des crédits supplémentaires, mais nous avons préféré nous en tenir aux crédits susceptibles de nous être accordés ; c'est ce bon sens et c'est une preuve de respect de l'argent public. Ils nous permettront d'améliorer et de restaurer les réseaux qui sont dégradés.

Je vous invite donc, mes chers collègues, à voter ces deux amendements identiques.

M. le président. La parole est à Mme Martine Filleul, pour explication de vote.

Mme Martine Filleul. Je retire l'amendement n^o II-1031, monsieur le président, au profit des deux amendements identiques.

M. le président. L'amendement n^o II-1031 est retiré.

La parole est à M. le ministre.

M. Clément Beaune, ministre délégué. Permettez-moi d'essayer de mettre en cohérence les différents éléments que vous avez rappelés.

On le souligne à juste titre, tout n'est pas contenu dans le PLF pour 2023, notamment parce qu'il existe des supports budgétaires assez différents – on peut le regretter – dans l'organisation du financement de notre politique de transport. Je pense aux taxes affectées au Grand Paris, au budget annexe en matière d'aviation civile, à l'Agence de financement des infrastructures de transport (Afit France). Il est donc parfois difficile d'appréhender l'ensemble de l'effort fourni.

Vous nous dites : on veut que les priorités soient définies et on veut une programmation. Mais c'est exactement ce que vous propose le Gouvernement au travers de ce PLF ! Si l'on y ajoute les éléments relatifs à l'Afit, les priorités sont très claires. Monsieur le sénateur, vous regrettez de ne pas apercevoir les axes prioritaires : convenez avec moi que désigner des priorités ne veut pas dire non plus qu'il y a peu de choses à faire !

Je prendrai un seul exemple : les priorités pour nous sont le réseau et le ferroviaire, notamment les transports du quotidien. Pour autant, cela ne signifie pas que le fret n'est pas important ou – pour faire référence à trois amendements votés par le Sénat il y a quelques jours, et je m'en réjouis – qu'il ne faut plus financer des lignes à grande vitesse.

Les amendements défendus et votés pour financer par taxes affectées locales Grand Paris Seine Ouest (GPSO) la ligne nouvelle Provence Côte d'Azur (LNPCA) et la ligne nouvelle Montpellier-Perpignan (LNMP) visent précisément à arrêter de diversifier les ressources affectées à la grande vitesse pour ne pas peser sur nos priorités en matière de fret ou de transport du quotidien. Nous ne mettons pas fin à notre soutien en faveur d'un certain nombre de projets stratégiques ; simplement, nous les finançons plus intelligemment et de manière concertée.

Nos priorités, je le répète, sont très clairement le réseau et le ferroviaire, en particulier les transports du quotidien. Mais cela ne veut pas dire que nous ne nous attacherons pas à d'autres objectifs.

Vous avez d'ailleurs à juste titre présenté vous-mêmes, dans vos amendements, plusieurs éléments et plusieurs thèmes pour 3 milliards d'euros. Il est très important d'avoir ce cadre et de le rappeler. Il me semble que cela transparait dans le budget.

Quoi qu'il en soit, je suis convaincu, comme vous, que nous avons besoin de visibilité pluriannuelle. Nous avons déjà des outils ; je ne vais pas tous les citer, mais je pense notamment au contrat de performance sur le réseau qui vaut pour les dix ans à venir – on ne peut pas dire qu'il y a un manque de visibilité !

Nous avons par ailleurs un rendez-vous important auquel vous participez, à savoir le rapport du conseil d'orientation des infrastructures. Sur cette base, je le redis, nous aurons à définir, avec Christophe Béchu et sous l'autorité de la

Première ministre, la forme exacte que prendra notre feuille de route, mais nous souhaitons qu'il y ait une visibilité pluriannuelle, un débat et une programmation pluriannuelle.

M. le président. Je mets aux voix les amendements identiques n° II-334 et II-1260.

(Les amendements sont adoptés.)

M. le président. L'amendement n° II-1091 rectifié *ter*, présenté par MM. Jacquin, Gillé et J. Bigot, Mme Bonnefoy, M. Devinaz, Mme M. Filleul, MM. Houllégat et Kanner, Mme Prévile et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports	1 000 000 000		1 000 000 000	
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques <i>dont titre 2</i>				
Énergie, climat et après-mines				
Service public de l'énergie		1 000 000 000		1 000 000 000
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>				
Charge de la dette de SNCF Réseau reprise par l'État (crédits évaluatifs)				
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				1 000 000 000
TOTAL	1 000 000 000	1 000 000 000	1 000 000 000	1 000 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à M. Hervé Gillé.

M. Hervé Gillé. Le Président de la République a affirmé qu'il comptait développer les RER métropolitains. Pour tout dire, cette déclaration a quelque peu bousculé certains présidents de métropole, qui ont eu l'impression que M. Macron courait derrière la victoire, puisque ces investissements avaient déjà été décidés...

Qu'il y ait des investissements et un engagement de l'État plus important que celui qui est envisagé aujourd'hui, ce serait une bonne nouvelle, mais cela reste à voir. Le président de Bordeaux Métropole, Alain Anziani, a d'ailleurs réagi en ce sens.

Nous prenons acte de cet élan nouveau, mais nous interrogeons le Gouvernement : de quelle manière pouvons-nous satisfaire l'ensemble de ces nouvelles ambitions ferroviaires ?

Lors de l'examen d'un précédent amendement, que nous avons d'ailleurs retiré, nous avons rappelé que des milliards d'euros ajoutés à l'Assemblée nationale avaient été supprimés. Il nous semble donc nécessaire de prévoir 1 milliard d'euros supplémentaires pour financer ces RER métropolitains, qui sont estimés à environ 13 milliards d'euros sur quinze ans.

Pour le coup, cela nous donnerait une bonne clé de lecture de la volonté du Gouvernement et du Président de la République d'accompagner ces projets.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Hervé Maurey, rapporteur spécial. Pour le Gouvernement, c'est un « amendement au pied du mur » ou un « amendement "chiche !" ». *(Sourires.)*

Nous avons effectivement tous été étonnés de cette annonce du Président de la République. Nous nous y attendions d'autant moins que, en général, les pouvoirs publics nous demandent d'attendre la fin des travaux du COI avant de nous prononcer pour les années qui viennent.

Au travers de cet amendement, il s'agit de demander au Gouvernement de s'engager résolument sur les annonces faites par le Président de la République. Compte tenu de cette situation un peu particulière, la commission des finances s'en remettra à l'avis du Gouvernement.

Mme Sophie Primas. Très bien !

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Clément Beaune, ministre délégué. Je vous remercie de cette confiance, monsieur le rapporteur spécial ! *(Sourires.)*

Comme l'a souligné il y a un instant Jean-François Longeot, il convient de procéder avec méthode et pragmatisme en matière de consommation des crédits, pour traduire une ambition politique qui n'est pas nouvelle, ainsi que l'a rappelé Jacques Fernique. Un certain nombre de projets sont déjà bien avancés, à tel point que le RER métropolitain de

Strasbourg verra le début de son fonctionnement le 11 décembre prochain. D'autres projets à l'étude ont fait l'objet d'un rapport public de SNCF Réseau en octobre 2020.

Par ailleurs, pour formuler une remarque d'ordre plus politique, le Président de la République avait déjà évoqué l'ambition des RER métropolitains durant la dernière campagne présidentielle. Avec Christophe Béchu, je me félicite des annonces qui viennent d'être faites en ce sens. Bref, cette idée des RER métropolitains n'est pas née de nulle part et s'appuie sur des travaux préalables.

Nous devons définir, dans le cadre du rapport du COI, mais aussi en y travaillant dans les prochains mois, quels seront les priorités, les tracés et les financements.

Nous devons également déterminer quelles seront les collectivités concernées. Il conviendra probablement d'étendre notre boîte à outils, pour traduire encore mieux et encore plus rapidement cette ambition.

Je pense, par exemple, à la création de sociétés de projet, comme cela se fait pour les lignes à grande vitesse. Si le Parlement en était d'accord, cela pourrait être une piste pour les collectivités, car il faudra certainement voter une disposition législative afin de faciliter le financement de certains projets locaux de RER métropolitains.

Nous avons encore du travail à accomplir pour donner forme à cette ambition politique. Pour faire écho une fois de plus aux propos de Jean-François Longeot, nous aurions beau voter immédiatement 1 milliard d'euros dans ce budget, cela ne ferait pas avancer plus vite les RER métropolitains, car ces crédits ne seraient pas consommés.

Je comprends votre message, monsieur le sénateur. Je comprends l'orientation que vous souhaitez donner à ces projets, mais, puisqu'il s'agit d'euros sonnants et trébuchants et de lever un gage, je vous le dis tout net : ce milliard d'euros ne serait pas utilisé immédiatement.

Procédons donc dans l'ordre, si vous en êtes d'accord. Attendons le rapport du COI, conduisons nos propres travaux, procédons à la programmation – parmi les grandes priorités assumées – des RER métropolitains et mettons en place des outils de financement quelque peu nouveaux, qui ne seront pas uniquement budgétaires, car, à défaut, ce ne serait soutenable ni pour les collectivités ni pour l'État.

En tout état de cause, j'émetts un avis défavorable sur cet amendement.

M. le président. La parole est à M. Hervé Gillé, pour explication de vote.

M. Hervé Gillé. Je prends acte, monsieur le ministre, qu'il n'y a pas de moyens derrière les propos du Président de la République ! Vous évoquez la somme de 1 milliard d'euros, mais aucune orientation budgétaire ne vient donner de la crédibilité à la parole du Président de la République. Cela pose question...

Si le Président de la République avait associé à ses déclarations les collectivités territoriales concernées, notre position aurait peut-être été un peu différente. Mais il nous fait une promesse sans que le Gouvernement accorde une once de moyens dans le budget pour 2023. Nous nous interrogeons, raison pour laquelle nous maintiendrons cet amendement.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. Christophe Béchu, ministre. L'attachement du sénateur Hervé Gillé au dispositif des RER métropolitains est touchant, et nous le prenons comme un encouragement à poursuivre dans cette voie.

Le maintien de son amendement est la preuve qu'il souhaite que les engagements pris par le Président de la République soient tenus. C'est aussi exactement ce que Clément Beaune et moi-même voulons.

Au début du mois de janvier prochain, nous recevrons les représentants des territoires concernés, y compris pour les associer au processus du COI. Pour autant, ce que vient de vous dire M. le ministre délégué chargé des transports est parfaitement exact : faites un vote coup d'éclat si vous le souhaitez, mais la discussion et les négociations ne sont pas terminées, d'autant qu'il s'agit non pas seulement de rail, mais aussi de gares et d'infrastructures. Nous avons donc besoin d'un temps d'adaptation.

Vous nous blâmez quand nous faisons des annonces, mais vous nous critiquez aussi lorsque nous n'en faisons pas : cela fait donc une moyenne !

Nous prêchons pour une méthode qui vient d'être rappelée par mon collègue : un rapport, une orientation pour que les RER métropolitains soient inscrits dans le socle des scénarios COI, puis un temps de rencontre avec les collectivités et des moyens dédiés.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-1091 rectifié *ter*.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. L'amendement n° II-1117 rectifié, présenté par MM. Fernique, Breuiller, Parigi, Benarroche, Dantec, Dossus, Gontard et Labbé, Mmes de Marco et Poncet Monge, M. Salmon et Mme M. Vogel, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports	193 000 000		193 000 000	
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques <i>dont titre 2</i>				

Énergie, climat et après-mines				
Service public de l'énergie		120 000 000		120 000 000
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables dont titre 2		73 000 000		73 000 000
Charge de la dette de SNCF Réseau reprise par l'État (crédits évaluatifs)				
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
TOTAL	193 000 000	193 000 000	193 000 000	193 000 000
SOLDE		0		0

La parole est à M. Jacques Fernique.

M. Jacques Fernique. Je rebondis sur les propos de M. le ministre. Nous avons compris le message : l'orientation est partagée, mais ce projet nécessite un temps d'adaptation et de travail avant de passer à des moyens dédiés.

Or il y a justement un point sur lequel toute une partie du travail a eu lieu et où les moyens dédiés sont déjà consommés : c'est le dispositif de soutien au fret ferroviaire, pour aider ce secteur à faire face aux surcoûts énergétiques. Tout l'enjeu est que le plan fret, auquel faisait allusion tout à l'heure M. Clément Beaune, ne capote pas, comme ses prédécesseurs, en raison des surcoûts énergétiques.

Lors du dernier PLFR, la concertation avec les opérateurs du fret ferroviaire et le travail parlementaire ont permis d'arriver à un amendement accepté par le Gouvernement et visant à mettre en place un dispositif de soutien. Ce dernier prend la forme d'une baisse des péages de fret à hauteur de 26 millions d'euros, entièrement compensée par l'État.

Ce dispositif fonctionne : il donne des résultats, et la part modale du fret ferroviaire continue sa progression. Pour poursuivre sur cette trajectoire qui nous amène vers le doublement, il convient de prolonger et d'amplifier ce dispositif de soutien.

J'ai cru comprendre, à écouter les interventions de Clément Beaune, qu'il avait l'intention de maintenir cet accompagnement, afin d'assurer la réussite du plan fret. Mes chers collègues, c'est exactement ce qu'il vous est proposé de faire au travers de cet amendement.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Hervé Maurey, rapporteur spécial. Il existe effectivement un vrai problème en l'occurrence, mais selon nos informations des discussions seraient en cours entre la direction générale des infrastructures, des transports et des mobilités (DGITM) et les professionnels. Elles pourraient aboutir à ce que des mesures soient proposées dans le courant de l'année 2023, qui trouveraient leur traduction dans le cadre d'un projet de loi de finances rectificative, comme cela s'était déjà produit en 2022.

Ce n'est pas dans ses habitudes, mais la commission va, une fois de plus, demander l'avis du Gouvernement !

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Clément Beaune, ministre délégué. M. Fernique a raison de rappeler l'importance du fret ferroviaire et d'insister sur les résultats engrangés. Nous ne souhaitons pas casser cette dynamique.

Je salue le travail réalisé, que vous avez soutenu notamment au moment du PLFR, pour aider à hauteur de 26 millions d'euros le secteur à faire face aux surcoûts de l'énergie. Cette aide précieuse a été disponible pour 2022. Par ailleurs, elle est complétée par des dispositifs de certificats d'économie d'énergie, qui renforcent également le soutien au secteur.

Nous ne savons pas aujourd'hui évaluer avec précisions ces surcoûts – c'est vrai pour la SNCF comme opérateur en général, mais c'est vrai aussi pour le fret ferroviaire en particulier. Devrons-nous aller au-delà des aides déjà prévues pour aider le secteur ? C'est possible.

Christophe Béchu et moi-même avons lancé des discussions sur cette question. J'ai reçu il y a quelques jours au ministère des transports la DGITM et les différentes organisations professionnelles. Nous ferons un point au cours du premier trimestre 2023, mais je ne sais pas vous dire à l'heure actuelle comment et à quelle hauteur il faudra soutenir le secteur.

En tout état de cause, nous sommes attachés, comme vous, à ne pas casser la dynamique très importante du report modal. Nous sommes en train de chiffrer les coûts avec les professionnels. Convenez que les 193 millions d'euros que vous proposez d'affecter au ferroviaire, gagés notamment sur le programme « Service public de l'énergie », sont une somme importante pour une évaluation toujours en cours.

Quand devrons-nous voter ces crédits ? Je l'ignore. Devrons-nous en passer par une loi de finances rectificative au cours de l'année 2023 ? On ne peut pas tout à fait l'exclure. Quoi qu'il en soit, nous aurons l'occasion de nous retrouver sur cette question importante.

En l'état, je demande le retrait de cet amendement, au bénéfice des travaux en cours. À défaut, j'émettrais un avis défavorable.

M. le président. Monsieur Fernique, l'amendement n° II-1117 rectifié est-il maintenu ?

M. Jacques Fernique. Non, je le retire, monsieur le président.

M. le président. L'amendement n° II-1117 rectifié est retiré.

Je suis saisi de trois amendements faisant l'objet d'une discussion commune.

L'amendement n° II-868 rectifié *bis*, présenté par Mme Pantel et MM. Artano, Bilhac, Cabanel, Corbisez, Gold, Guérini, Guiol, Requier et Roux, est ainsi libellé :

I. – Créer le programme :

Fonds d'investissement pour reconstituer un parc de matériel roulant de nuit et relancer progressivement un réseau de trains de nuit

II. – En conséquence, modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports				
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques <i>dont titre 2</i>				
Énergie, climat et après-mines				
Service public de l'énergie				
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>		160 000 000		160 000 000
Charge de la dette de SNCF Réseau reprise par l'État (crédits évaluatifs)				
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
Fonds d'investissement pour reconstituer un parc de matériel roulant de nuit et relancer progressivement un réseau de trains de nuit	160 000 000		160 000 000	
TOTAL	160 000 000	160 000 000	160 000 000	160 000 000
SOLDE		0		0

La parole est à M. Jean-Claude Requier.

M. Jean-Claude Requier. Les auteurs du rapport portant sur l'étude du développement de nouvelles lignes de trains d'équilibre du territoire remis par le Gouvernement en mai 2021 se prononcent en faveur d'un investissement de 1,5 milliard d'euros pour constituer un réseau de trains de nuit, capable d'accueillir près de 5,7 millions de voyageurs par an, dont 3,5 millions pour les lignes intérieures.

Pour cela, un parc de 600 voitures de trains de nuit doit être constitué. Or le ministère des transports s'est engagé pour la construction de 300 voitures de nuit pour 800 millions d'euros.

L'âge du matériel dépasse les quarante ans et la construction prend cinq ans environ. Il convient donc de financer la commande sans ajouter encore des délais supplémentaires. Cet investissement permettrait de structurer en France une nouvelle filière industrielle de construction de matériel roulant.

Cet amendement, déposé par ma collègue Guylène Pantel, tend à créer un fonds d'investissement visant à reconstituer le parc de matériel roulant des trains de nuit doté de 160 millions d'euros pour sa première année.

De toute évidence, nous souhaiterions qu'un montant identique soit inscrit pendant cinq ans en loi de finances, pour atteindre au total 800 millions d'euros.

M. le président. L'amendement n° II-1034, présenté par MM. Jacquin, Gillé et J. Bigot, Mme Bonnefoy, MM. Kanner et Devinaz, Mme M. Filleul, M. Houllégatte, Mme Prévile et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain, est ainsi libellé :

I. – Créer le programme :

Fonds d'investissement pour reconstituer un parc de matériel roulant de nuit et relancer progressivement un réseau de trains de nuit en France et vers l'Europe

II. – En conséquence, modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-

Infrastructures et services de transports				
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques <i>dont titre 2</i>				
Énergie, climat et après-mines				
Service public de l'énergie		150 000 000		150 000 000
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>				
Charge de la dette de SNCF Réseau reprise par l'État (crédits évaluatifs)				
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
Fonds d'investissement pour reconstituer un parc de matériel roulant de nuit et relancer progressivement un réseau de trains de nuit en France et vers l'Europe	150 000 000		150 000 000	
TOTAL	150 000 000	150 000 000	150 000 000	150 000 000
SOLDE		0		0

La parole est à Mme Martine Filleul.

Mme Martine Filleul. Monsieur le ministre, vous avez évoqué tout à l'heure nombre de sujets, dont les trains de nuit. L'examen de cet amendement de M. Jacquin vous permettra peut-être d'approfondir votre réponse. En effet, il s'agit d'investir 150 millions d'euros supplémentaires pour reconstituer un parc de matériel roulant de nuit, et pour déployer à horizon de 2030 un véritable réseau de trains de nuit en France et vers l'Europe.

En 1980, la France bénéficiait d'un réseau complet, avec pas moins de 550 gares desservies par un train de nuit.

À l'heure de l'urgence climatique, ce réseau constituerait un atout formidable. Un pays comme la France devrait disposer de solutions de rechange à l'avion ou à la voiture, au lieu d'accuser un lourd retard par rapport à ses partenaires européens, comme l'Autriche, qui a créé une compagnie

autrichienne de trains de nuit. Ces lignes connaissent un franc succès et permettent un maillage territorial en Europe centrale et orientale qui fait largement défaut à la France.

M. le président. L'amendement n° II-1125 rectifié, présenté par MM. Fernique, Breuiller, Parigi, Benarroche, Dantec, Dossus, Gontard et Labbé, Mmes de Marco et Poncet Monge, M. Salmon et Mme M. Vogel, est ainsi libellé :

I. – Créer le programme :

Fonds d'investissement pour reconstituer un parc de matériel roulant de nuit et relancer progressivement un réseau de trains de nuit

II. – En conséquence, modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports		150 000 000		150 000 000
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques <i>dont titre 2</i>				
Énergie, climat et après-mines				

Service public de l'énergie				
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>				
Charge de la dette de SNCF Réseau reprise par l'État (crédits évaluatifs)				
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
Fonds d'investissement pour reconstituer un parc de matériel roulant de nuit et relancer progressivement un réseau de trains de nuit	150 000 000		150 000 000	
TOTAL	150 000 000	150 000 000	150 000 000	150 000 000
SOLDE		0		0

La parole est à M. Jacques Fernique.

M. Jacques Fernique. La constitution d'un véritable réseau de trains de nuit se heurte à une pénurie de matériel roulant qui empêche toute relance de lignes au-delà des deux annoncées dans le cadre du plan de relance.

La DGITM évalue les besoins en matériel roulant à 600 voitures et à 60 locomotives pour un investissement total de 1,5 milliard d'euros, soit 150 millions d'euros d'investissement pendant dix ans.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Stéphane Sautarel, rapporteur spécial. Ces trois amendements, même si leurs modalités et leurs montants varient légèrement, visent tous à renforcer les moyens pour financer le matériel roulant des nouvelles lignes de trains de nuit.

L'objet et l'intention de ces amendements sont légitimes et appellent à une clarification de la part de M. le ministre.

Des engagements avaient été pris sur ce sujet par le ministre des transports de l'époque, avec la création d'un fonds de 800 millions d'euros pour le matériel roulant de nouvelles lignes de train de nuit qui avaient été annoncées par le Gouvernement. Avons-nous la capacité de répondre à cet enjeu ?

Nous savons que plusieurs options étaient encore dernièrement en discussion, qu'il s'agisse de rénovation ou d'investissements nouveaux. Nous demandons au ministre qu'il renouvelle aujourd'hui cet engagement et qu'il nous apporte davantage de détails sur sa mise en œuvre.

C'est un sujet à propos duquel les territoires ont des attentes. Des engagements ont été pris. Nous avons besoin de clarifications de la part du Gouvernement quant au calendrier et aux moyens affectés.

En tout état de cause, la commission se rangera à l'avis du Gouvernement.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Clément Beaune, ministre délégué. Lorsque le gouvernement précédent, notamment l'ancien Premier ministre Jean Castex, a voulu redonner une impulsion aux trains de nuit, deux séries d'engagements ont été prises.

Il fallait tout d'abord rouvrir rapidement des lignes de trains de nuit pour montrer que le projet était engagé et sérieux. Deux lignes ont été ouvertes depuis la fin de l'année 2021 pour engager la dynamique. Nous avons fait

preuve de pragmatisme, car il s'agissait de deux lignes sur lesquelles nous pouvions engager de nouveau du matériel roulant disponible à brève échéance.

L'autre engagement de court terme, qui a été tenu, était de mobiliser des crédits de rénovation de matériel : 130 millions d'euros ont été affectés à cette première étape.

Par ailleurs, le gouvernement de l'époque avait également pris l'engagement, sous votre contrôle, d'avoir un plan de déploiement de lignes supplémentaires comprenant jusqu'à dix lignes et de commander le matériel roulant nécessaire.

Le calendrier est clair : il faudra, au cours de l'année 2023 – vraisemblablement au second semestre –, définir le calendrier de déploiement de ces lignes, déterminer le matériel roulant nécessaire et lancer une commande industrielle.

Dix lignes représentent une commande d'environ 300 wagons de matériel roulant. C'est une commande industrielle importante, qui devra être pluriannuelle. Le rendez-vous est fixé pour la fin de l'année 2023, afin de bien calibrer le calendrier de mobilisation des crédits et le paiement du matériel roulant.

Nous avons intérêt à mutualiser cette commande, une fois qu'elle sera calibrée. En effet, on recrée aussi, ce faisant, la filière industrielle quelque peu spécifique du train de nuit.

Les engagements qui ont été pris à court terme sont tenus, chacun peut le vérifier : les 130 millions d'euros et les deux lignes ouvertes, c'est fait.

En ce qui concerne les lignes françaises et européennes, une commande sera lancée dans la seconde partie de l'année 2023. Selon la mécanique budgétaire, les autorisations d'engagement seront demandées au Parlement, sans doute dans le PLF pour 2024, et la première salve de crédits de paiement interviendra très probablement dès l'année 2024.

Mme la sénatrice Filleul a cité des exemples étrangers. Rapidement après ma prise de fonction, dès le début du mois de septembre dernier, j'ai eu des échanges avec mon homologue autrichienne et avec le Jean-Pierre Farandou autrichien, qui dirige la compagnie ferroviaire autrichienne ÖBB, laquelle a relancé le train de nuit avec le *Nightjet*. L'Autriche dispose en effet d'un très bon réseau. Mais il faut être tout à fait transparent : aucune ligne, même si elle fonctionne bien, n'est rentable sans subvention, y compris en Autriche, où il y a un bon taux d'occupation et d'exploitation.

Il n'existe donc nulle part en Europe de martingale, même dans les pays les plus avancés ayant relancé rapidement le train de nuit. C'est aussi un élément à prendre en compte dans les calibrages budgétaires que nous ferons dans les années à venir.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-868 rectifié *bis*.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-1034.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-1125 rectifié.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. L'amendement n° II-1074, présenté par M. Lahellec, Mme Varaillas, MM. Bocquet, Savoldelli et les membres du groupe communiste républicain citoyen et écologiste, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports	130 000 000		130 000 000	
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques <i>dont titre 2</i>				
Énergie, climat et après-mines				
Service public de l'énergie		130 000 000		130 000 000
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>				
Charge de la dette de SNCF Réseau reprise par l'Etat (crédits évaluatifs)				
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
TOTAL	130 000 000	130 000 000	130 000 000	130 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à M. Gérard Lahellec.

M. Gérard Lahellec. Il s'agit d'un amendement de soutien aux transports combinés.

Le transport combiné, ce sont des caisses de camions que l'on met sur les trains. Dans le cadre de la loi portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, le Sénat a voté une mesure offrant un avantage performanciel pour ces caisses que l'on met sur les trains.

Il n'est par conséquent pas anormal de porter une attention particulière au développement des transports combinés, que nous devons soutenir. Des moyens existent, mais le signal adressé dans ce projet de loi de finances n'est pas assez encourageant pour développer ce type de transport.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Stéphane Sautarel, rapporteur spécial. Cet amendement visa à augmenter de 130 millions d'euros l'aide au transport combiné.

Si nous partageons la nécessité de promouvoir et développer le transport combiné pour assurer la transition écologique, l'aide au transport combiné, dite « aide à la pince », a d'ores et déjà été réévaluée depuis 2021 de 27 millions d'euros à 47 millions d'euros.

Le montant unitaire par unité de transport intermodal versé aux opérateurs représente 31,50 euros, soit un accompagnement d'environ 70 % du coût moyen de transbordement.

La stratégie nationale pour le développement du fret ferroviaire prévoit de maintenir cette aide renforcée au moins jusqu'en 2027. M. le ministre pourra peut-être renouveler cet engagement ici devant nous.

Je demande donc le retrait de cet amendement. À défaut, j'émettrais un avis défavorable.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Clément Beaune, ministre délégué. La stratégie nationale pour le développement du fret a augmenté significativement, de 27 millions d'euros à 47 millions d'euros, les montants dédiés aux transports combinés.

Les aides, je le confirme, sont prolongées jusqu'en 2027, soit une enveloppe de 170 millions d'euros par an, qui inclut les 47 millions d'euros pour le transport combiné. Il s'agit d'un effort important, qui sera prolongé dans la durée.

Le Gouvernement demande donc le retrait de cet amendement, faute de quoi il émettrait un avis défavorable.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-1074.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. Je suis saisi de quatre amendements faisant l'objet d'une discussion commune.

L'amendement n° II-1096 rectifié, présenté par M. Gay, Mme Varailles et les membres du groupe communiste républicain citoyen et écologiste, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports				
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques <i>dont titre 2</i>				
Énergie, climat et après-mines	1 800 000 000		1 800 000 000	
Service public de l'énergie		1 800 000 000		1 800 000 000
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>				
Charge de la dette de SNCF Réseau reprise par l'État (crédits évaluatifs)				
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
TOTAL	1 800 000 000	1 800 000 000	1 800 000 000	1 800 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à Mme Marie-Claude Varailles.

Mme Marie-Claude Varailles. La précarité énergétique ne concerne pas moins de 12 millions de personnes dans notre pays, soit 20 % des ménages français.

Depuis 2021, le prix de l'énergie connaît un emballement historique. Le gel des prix du tarif réglementé de vente du gaz et de l'électricité ne sera malheureusement pas à la hauteur pour beaucoup de ménages, qui ne pourront assumer cette nouvelle hausse de 15 %.

Le chèque énergie exceptionnel compris entre 100 euros et 200 euros a certes le mérite d'exister, mais il est loin d'être satisfaisant pour répondre aux besoins de millions d'usagers en précarité énergétique. Il ne suffira pas davantage à compenser les hausses continues du prix de l'énergie.

En moyenne, la facture de chauffage, qui s'élève à 1 600 euros pour un ménage normal, s'établit à 1 925 euros pour un ménage en précarité énergétique.

L'Observatoire national de la précarité énergétique préconisait en 2018 une revalorisation du chèque énergie à 710 euros, afin que le taux d'effort énergétique des familles ne dépasse pas 8 %.

Le présent amendement vise à porter le montant du chèque énergie à 710 euros en moyenne, en prenant en compte l'augmentation des prix de l'énergie en 2023.

M. le président. L'amendement n° II-1024 rectifié, présenté par MM. Montaugé et Tissot, Mmes Artigalas et Blatrix Contat, MM. Bouad, Cardon, Mérillou, Michau, Kanner et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports				
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques <i>dont titre 2</i>				
Énergie, climat et après-mines	1 130 000 000		1 130 000 000	
Service public de l'énergie		1 130 000 000		1 130 000 000
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>				
Charge de la dette de SNCF Réseau reprise par l'État (crédits évaluatifs)				
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
TOTAL	1 130 000 000	1 130 000 000	1 130 000 000	1 130 000 000
SOLDE		0		0

La parole est à M. Franck Montaugé.

M. Franck Montaugé. Dans le même esprit, mais pour un montant un peu moindre de 1,13 milliard d'euros, cet amendement vise, à la fois, à augmenter la valeur faciale du chèque énergie de 20 %, afin d'aider les bénéficiaires à faire face à la hausse de 15 % des tarifs réglementés en 2023, et à élargir le seuil d'éligibilité, pour doubler le nombre des bénéficiaires.

Concernant le seuil d'éligibilité, le plafond de revenus fixé à 10 800 euros est trop bas et exclut de fait les travailleurs modestes.

M. le président. L'amendement n° II-354, présenté par M. Gremillet, au nom de la commission des affaires économiques, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports		20 000 000		20 000 000
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques <i>dont titre 2</i>				
Énergie, climat et après-mines	120 000 000		120 000 000	
Service public de l'énergie				
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>		100 000 000		100 000 000
Charge de la dette de SNCF Réseau reprise par l'État (crédits évaluatifs)				

Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
TOTAL	120 000 000	120 000 000	120 000 000	120 000 000
SOLDE	0	0	0	0

La parole est à M. le rapporteur pour avis.

M. Daniel Gremillet, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques. Cet amendement vise à abonder les crédits consacrés au chèque énergie de 120 millions d'euros, afin de venir en aide aux 4,5 millions de familles qui sont très exposées financièrement, du fait de leurs dépenses liées à leur consommation de fioul et de bois, et qui sont trop peu soutenues dans le cadre du bouclier tarifaire.

Le médiateur national de l'énergie (MNE), que nous avons auditionné, nous a alertés sur la situation de précarité de ces ménages. L'adoption de cet amendement permettrait de revaloriser de près de 30 euros le chèque énergie qui leur est attribué.

M. le président. L'amendement n° II-1023, présenté par MM. Montaugué et Tissot, Mmes Artigalas et Blatrix Contat, MM. Bouad, Cardon, Mérillou, Michau, Kanner et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports		120 000 000		120 000 000
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques <i>dont titre 2</i>				
Énergie, climat et après-mines	120 000 000		120 000 000	
Service public de l'énergie				
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>				
Charge de la dette de SNCF Réseau reprise par l'État (crédits évaluatifs)				
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
TOTAL	120 000 000	120 000 000	120 000 000	120 000 000
SOLDE	0	0	0	0

La parole est à M. Franck Montaugué.

M. Franck Montaugué. Cet amendement de repli par rapport à l'amendement n° II-1024 rectifié que je viens de présenter vise à augmenter de 120 millions d'euros les crédits prévus pour le chèque énergie, sans changer les critères d'éligibilité.

Il s'agit de permettre aux ménages de faire face à l'augmentation prévue de 15 % des tarifs réglementés de vente (TRV) et à leurs éventuelles dépenses liées aux modes de chauffage autres que l'électrique, comme le chauffage au bois, par exemple, qui est fréquent, peut-être même trop fréquent, en milieu rural.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

Mme Christine Lavarde, rapporteur spécial. Nous entendons tous la préoccupation légitime que vous avez exprimée, mes chers collègues, et votre souhait de soutenir nos concitoyens les plus fragiles face à la hausse de l'énergie.

Néanmoins, il faut tout de même rappeler le volume des crédits qui ont été consacrés au chèque énergie au cours des deux dernières années : 600 millions d'euros en 2021, la même somme en 2022, puis 1,8 milliard d'euros consacrés au versement de chèques énergie supplémentaires.

Par ailleurs, dans le cadre des deux projets de loi de finances rectificative de 2022, nous avons voté des aides exceptionnelles : une première aide de 230 millions d'euros pour les ménages qui se chauffent au fioul, puis une seconde aide du même montant pour ceux qui se chauffent au bois.

Il faut ajouter que ces mesures viennent en complément des dispositions liées au bouclier tarifaire, que nous évoquons plus tard, lesquelles sont de nature à compenser la hausse de l'énergie pour l'ensemble des ménages.

Le présent PLF prévoyant un chèque énergie socle, destiné à 5,8 millions de bénéficiaires « courants », il convient de voir si les différents dispositifs mis en place pour lutter contre la flambée des prix seront efficaces avant d'abonder d'office cette enveloppe. On a vu en effet, au cours des deux derniers exercices budgétaires, que des crédits supplémentaires avaient été ouverts dans le cadre des PLFR quand étaient apparus des besoins réels.

Nous aurons l'occasion d'évoquer de nouveau ces sujets au cours de l'année à venir. En attendant, je demande le retrait de ces amendements, faute de quoi j'émettrais un avis défavorable.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Christophe Béchu, ministre. Je partage les arguments qui viennent d'être présentés. Un dispositif de soutien a été mis en place à hauteur de 8 milliards d'euros, avec un chèque énergie exceptionnel qui concernera 40 % des ménages, tous modes d'énergie confondus ; puis, nous pourrions prolonger ces discussions dans le courant de l'année 2023.

Compléter des dispositifs dont le niveau est d'ores et déjà particulièrement élevé et qui traduisent notre volonté collective de lutter contre la précarité énergétique ne me semble pas nécessaire.

Je demande donc le retrait de ces amendements ; à défaut, l'avis du Gouvernement serait défavorable.

M. le président. La parole est à M. le rapporteur pour avis.

M. Daniel Gremillet, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques. J'ai bien entendu la position de notre rapporteur et du ministre.

Il est vrai que des mesures d'accompagnement existent, mais la commission des affaires économiques du Sénat tient à alerter sur le fait que 4,5 millions de familles, qui

se chauffent au fioul et au bois, sont moins soutenues que les autres et se trouvent, de ce fait, en situation de précarité. J'y insiste, ce constat est l'aboutissement de nos travaux et de la prise en compte des indications précieuses que nous a données le médiateur national de l'énergie.

Notre rapporteur spécial nous répond qu'il y a bien un souci, mais qu'il ne convient pas de fléchir immédiatement des moyens supplémentaires. Elle s'engage aussi à ce que l'on examine ultérieurement la situation de ces catégories qui, étant particulièrement exposées à la hausse des prix de l'énergie, sont fragilisées et méritent une attention particulière.

Je lui fais confiance pour tenir cet engagement. Pour autant, si nous voulons bien observer la situation, nous n'attendrons pas indéfiniment... Encore une fois, monsieur le ministre, ces deux catégories de ménages, l'une se chauffant au fioul et l'autre au bois, et qui ont souvent des revenus très faibles, sont en situation de précarité!

Cela dit, compte tenu de l'engagement qui a été pris par notre rapporteur spécial, je retire mon amendement, monsieur le président.

M. le président. L'amendement n° II-354 est retiré.

Je mets aux voix l'amendement n° II-1096 rectifié.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-1024 rectifié.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-1023.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. L'amendement n° II-1003 rectifié, présenté par MM. Corbisez, Artano, Billac, Cabanel, Gold, Guérini et Guiol, Mme Pantel et M. Roux, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports				
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques <i>dont titre 2</i>				
Énergie, climat et après-mines	150 000 000		150 000 000	
Service public de l'énergie		150 000 000		150 000 000
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>				
Charge de la dette de SNCF Réseau reprise par l'État (crédits évaluatifs)				

Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
TOTAL	150 000 000	150 000 000	150 000 000	150 000 000
SOLDE	0	0	0	0

La parole est à M. Stéphane Artano.

M. Stéphane Artano. Les ménages résidant dans les zones rurales subissent de plein fouet la flambée des coûts de l'énergie, y compris hors crise énergétique, que ce soit pour le chauffage ou les transports.

Le PLFR pour 2022 a été abondé de 230 millions d'euros, afin de faire face à l'augmentation des factures énergétiques des ménages qui utilisent du fioul, ce qui exclut de fait les ménages ayant recours aux autres énergies hors tarif réglementé. Or les ménages résidant dans les zones rurales ont majoritairement recours à ces énergies et ne sont pas protégés par les différentes aides instaurées par le Gouvernement.

Le présent amendement vise donc à majorer de 150 millions d'euros le montant des crédits alloués au chèque énergie, afin d'accroître sa valeur faciale en fonction de la grille communale de densité établie par l'Insee, l'Institut national de la statistique et des études économiques.

Un coefficient multiplicateur serait appliqué, selon des modalités fixées par voie réglementaire, aux bénéficiaires du chèque énergie résidant dans les territoires de rang 6 – territoire rural à habitat dispersé – et de rang 7 – territoire rural à habitat très dispersé.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

Mme Christine Lavarde, rapporteur spécial. Les auteurs de cet amendement souhaitent introduire un paramètre supplémentaire pour la détermination du montant du chèque énergie, en ajoutant un critère de localisation aux critères de revenus et de composition familiale.

Comme je l'ai déjà dit, s'agissant du chauffage au fioul et au bois – deux modes de chauffage qui ne sont effectivement pas couverts par le bouclier tarifaire –, il existe des aides

ponctuelles qui ont été prévues en 2022 et qui permettent de couvrir les frais de chauffage de l'hiver 2022-2023. La question soulevée se posera par conséquent également l'hiver prochain, si nous connaissons le même contexte de tensions, notamment géopolitiques.

Je demande donc le retrait de cet amendement.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Christophe Béchu, ministre. Le Gouvernement demande le retrait de cet amendement.

M. le président. Monsieur Artano, l'amendement n° II-1003 rectifié est-il maintenu ?

M. Stéphane Artano. Oui, monsieur le président, je le maintiens.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-1003 rectifié.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. L'amendement n° II-1026, présenté par MM. P. Joly, Montaugé et Tissot, Mmes Artigalas et Blatrix Contat, MM. Bouad, Cardon, Méryllou, Michau, Kanner et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain, est ainsi libellé :

I. – Créer le programme :

Aide exceptionnelle en faveur des ménages résidant dans un immeuble équipé d'un chauffage collectif pour faire face à l'augmentation du prix de l'énergie

II. – En conséquence, modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports		100 000 000		100 000 000
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques <i>dont titre 2</i>				
Énergie, climat et après-mines				
Service public de l'énergie				
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>				

Charge de la dette de SNCF Réseau reprise par l'Etat (crédits évaluatifs)				
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
Aide exceptionnelle en faveur des ménages résidant dans un immeuble équipé d'un chauffage collectif pour faire face à l'augmentation du prix de l'énergie	100 000 000		100 000 000	
TOTAL	100 000 000	100 000 000	100 000 000	100 000 000
SOLDE		0		0

La parole est à M. Hervé Gillé.

M. Hervé Gillé. Cet amendement vise à créer une aide exceptionnelle en faveur des ménages résidant dans un immeuble équipé d'un chauffage collectif, pour faire face à l'augmentation du prix de l'énergie.

Il s'agit de permettre aux résidents disposant d'un chauffage collectif de bénéficier des mêmes aides que celles qui sont prévues par le dispositif du chèque énergie. Avec la flambée des prix de l'énergie, il s'agit de s'assurer de la mise en place d'un traitement équitable entre tous les ménages qui rencontrent ce type de difficultés.

Un grand nombre de résidents, notamment ceux des logements HLM, ne peuvent bénéficier de ce chèque, dès lors qu'ils sont chauffés par un chauffage collectif. Cette situation est préoccupante !

Aussi, pour permettre à tous les résidents qui seraient éligibles à ce chèque d'y prétendre et de pouvoir l'utiliser, il est proposé d'abonder de 100 millions d'euros les crédits du nouveau programme ainsi créé et intitulé « Aide exceptionnelle en faveur des ménages résidant dans un immeuble équipé d'un chauffage collectif pour faire face à l'augmentation du prix de l'énergie ».

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

Mme Christine Lavarde, rapporteur spécial. Les auteurs de cet amendement posent une question intéressante, celle de l'usage du chèque énergie par l'ensemble des bénéficiaires.

On constate en effet que le taux d'usage du chèque énergie se situe autour de 85 %. La situation s'est améliorée ; elle progresse doucement depuis que ce chèque est envoyé automatiquement – auparavant, il fallait accomplir des démarches pour l'obtenir. Cela signifie que 15 % des personnes qui bénéficient de ce chèque ne peuvent pas l'utiliser.

Bien que l'on manque de statistiques à cet égard, on peut supposer que l'une des raisons de cet état de fait est liée à la situation même des populations ciblées dans cet amendement, c'est-à-dire celles qui ne reçoivent jamais de facture attestant de leurs dépenses d'énergie, puisque lesdites dépenses sont couvertes par les charges communes. Ces catégories de personnes, qui ne disposent même pas d'un contrat d'électricité à leur nom, ne peuvent utiliser le chèque énergie.

La question n'est donc pas tant d'abonder les crédits de la ligne, puisque l'on constate chaque année une sous-consommation des crédits du chèque énergie, que de trouver une solution pour résoudre ce problème particulier.

Il y a un ou deux ans, une réponse avait été trouvée avec l'extension du bénéfice du chèque énergie aux résidences sociales. Les résidents de ces établissements, qui ne reçoivent évidemment pas de facture d'électricité, puisqu'ils vivent dans un logement pour lequel ils acquittent un droit de séjour, peuvent depuis lors bénéficier de ce chèque, ce qui réduit le coût de leur pension.

Même si le problème soulevé est intéressant, je demande le retrait de cet amendement.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Christophe Béchu, ministre. Cet amendement est satisfait sur le fond : les résidents des immeubles équipés d'un chauffage collectif bénéficient, à la fois, de tarifs plafonnés à la même hauteur que ceux qui sont acquittés par les personnes résidant dans un logement individuel et du chèque énergie pour couvrir leurs dépenses d'énergie.

Il serait intéressant de travailler sur le non-recours au chèque énergie et sur la possibilité d'affecter à des charges de copropriété une partie dudit chèque. Pour autant, ces questions concernent le juste recours à cette aide et non pas son montant budgétaire.

L'amendement étant satisfait d'un point de vue financier pour les familles concernées, j'en demande le retrait.

M. le président. Monsieur Gillé, l'amendement n° II-1026 est-il maintenu ?

M. Hervé Gillé. Nous allons le retirer, mais, sur le fond, je ne suis pas satisfait par les réponses qui nous ont été apportées.

En fait, ces chèques énergie ne sont pas mobilisés dans ce contexte de logements collectifs, même s'il peut exister des aides par ailleurs. Il faudrait trouver un dispositif qui permette d'y avoir recours de manière collective.

Cela dit, je retire mon amendement, monsieur le président.

M. le président. L'amendement n° II-1026 est retiré.

Je suis saisi de deux amendements faisant l'objet d'une discussion commune.

L'amendement n° II-1027 rectifié *ter*, présenté par Mme Rossignol, MM. Kerrouche, Montaugé et Tissot, Mmes Artigalas et Blatrix Contat, MM. Bouad, Cardon, Mérillou, Michau, Kanner et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain, est ainsi libellé :

I. – Créer le programme :

Soutien à l'achat de pellets et de bûches de bois

II. – En conséquence, modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports				
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques <i>dont titre 2</i>				
Énergie, climat et après-mines		768 000 000		768 000 000
Service public de l'énergie				
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>				
Charge de la dette de SNCF Réseau reprise par l'État (crédits évaluatifs)				
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
Soutien à l'achat de pellets et de bûches de bois	768 000 000		768 000 000	
TOTAL	768 000 000	768 000 000	768 000 000	768 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à Mme Martine Filleul.

Mme Martine Filleul. Cet amendement, proposé par Laurence Rossignol, vise à créer une aide exceptionnelle pour les ménages se chauffant avec des pellets de bois, sous la forme d'un chèque du même type que celui qui a été adopté pour le fioul, cet été, dans le cadre de la loi de finances rectificative.

Le prix de vente des granulés de bois aux particuliers a en effet très fortement augmenté, passant de 300 euros la tonne à environ 600 euros en moins d'un an. Cet amendement vise donc à créer une mesure exceptionnelle de soutien à l'achat de pellets et de bûches de bois.

La dernière loi de finances rectificative a permis d'apporter une aide aux ménages touchés par cette augmentation, à hauteur de 230 millions d'euros. En se fondant sur le

cours actuel des pellets de bois, nous proposons une aide à hauteur de 768 millions d'euros, qui pourra diminuer en fonction de l'évolution de l'inflation, laquelle montre aujourd'hui des signes de ralentissement.

M. le président. L'amendement n° II-1097 rectifié, présenté par M. Gay, Mme Varailles et les membres du groupe communiste républicain citoyen et écologiste, est ainsi libellé :

I. – Créer le programme :

Aide exceptionnelle pour les particuliers utilisant des granulés de bois

II. – En conséquence, modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports				
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques <i>dont titre 2</i>				

Énergie, climat et après-mines				
Service public de l'énergie		400 000 000		400 000 000
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>				
Charge de la dette de SNCF Réseau reprise par l'État (crédits évaluatifs)				
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
Aide exceptionnelle pour les particuliers utilisant des granulés de bois	400 000 000		400 000 000	
TOTAL	400 000 000	400 000 000	400 000 000	400 000 000
SOLDE		0		0

La parole est à Mme Marie-Claude Varailles.

Mme Marie-Claude Varailles. Cet amendement est dans la droite ligne de celui qui vient d'être présenté.

Des aides avaient été apportées dans le cadre du projet de loi de finances rectificative, mais elles ne seront pas suffisantes face à l'envolée du prix des granulés de bois, qui était au mois d'octobre dernier de l'ordre de 660 euros. Ce matériau est très utilisé dans mon département, lequel est couvert de forêts sur 45 % de son territoire.

Notre demande est toutefois plus modeste que celle de nos collègues, puisque nous proposons une inscription de 400 millions d'euros, afin d'alléger la facture des ménages qui se chauffent avec un poêle ou une chaudière à granulés.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

Mme Christine Lavarde, rapporteur spécial. Vous l'avez rappelé, nous venons de voter voilà quelques jours des crédits pour soutenir ces modes de chauffage.

Lors de ce débat, il avait été question de l'envolée brutale du prix des pellets de bois, et un amendement tendant à demander un rapport pour connaître les raisons d'une telle augmentation – due, peut-être, à des rétentions de stocks – avait été adopté. Il se peut que le prix de ce matériau retrouve un niveau plus raisonnable, une fois que nous aurons fait la police sur ce marché.

Je demande donc le retrait de ces amendements ; à défaut, l'avis de la commission serait défavorable.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Christophe Béchu, ministre. Le dispositif actuel relatif au bois ayant été conçu pour les sept premiers déciles, ce sont 70 % des ménages qui peuvent en bénéficier.

Il n'y a pas de raison pour que les prix en vigueur l'hiver prochain soient structurellement plus élevés qu'actuellement, et les mécanismes de formation des prix de ce matériau ne sont pas exactement les mêmes que pour d'autres types d'énergie.

Nous serions curieux d'apprendre pourquoi un tel coefficient multiplicateur est apparu en si peu de temps sur un matériau de ce type. Par conséquent, nous ne voulons pas prendre des mesures qui pourraient donner le sentiment que nous souhaitons compenser des hausses à court terme.

Le dispositif a été précisé il y a quelques jours. À moyen terme, le rapport qui a été demandé sur l'évolution des prix nous permettra d'y voir plus clair.

Je sollicite donc le retrait de ces amendements.

M. le président. Madame Varailles, l'amendement n° II-1097 rectifié est-il maintenu ?

Mme Marie-Claude Varailles. Oui, monsieur le président, je le maintiens. Je rappelle que, aujourd'hui, en France, ce sont 3 millions de personnes qui se chauffent avec des granulés de bois.

M. le président. Madame Filleul, l'amendement n° II-1027 rectifié *ter* est-il maintenu ?

Mme Martine Filleul. Non, monsieur le président, je le retire au profit de l'amendement n° II-1097 rectifié de nos collègues Marie-Claude Varailles et Fabien Gay.

M. le président. L'amendement n° II-1027 rectifié *ter* est retiré.

Je mets aux voix l'amendement n° II-1097 rectifié.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. L'amendement n° II-804 rectifié, présenté par MM. Gillé et J. Bigot, Mme Bonnefoy, MM. Kanner et Devinaz, Mme M. Filleul, MM. Houllegatte et Jacquin, Mme Prévile et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain, est ainsi libellé :

I. – Créer le programme :

Gratuité des premiers mètres cube d'eau

II. – En conséquence, modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports				

Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques <i>dont titre 2</i>				
Énergie, climat et après-mines				
Service public de l'énergie		600 000 000		600 000 000
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>				
Charge de la dette de SNCF Réseau reprise par l'État (crédits évaluatifs)				
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
Gratuité des premiers mètres cube d'eau	600 000 000			600 000 000
TOTAL	600 000 000	600 000 000	600 000 000	600 000 000
SOLDE		0		0

La parole est à M. Hervé Gillé.

M. Hervé Gillé. Cet amendement d'appel vise à instaurer la gratuité des dix premiers mètres cubes d'eau pour chaque ménage.

Il faut considérer la solidarité nationale en prenant en compte toutes les ressources. Le bouclier tarifaire s'applique aujourd'hui à l'énergie. Mais, sur cette question fondamentale, on observe l'accumulation d'un grand nombre de dossiers sociaux et des pertes de temps...

L'instauration de la gratuité des dix premiers mètres cubes d'eau permettrait, par ailleurs, une gestion vertueuse de la consommation. C'est pourquoi nous revenons régulièrement sur ce sujet.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

Mme Christine Lavarde, rapporteur spécial. Je m'étonne, eu égard à la qualité des cosignataires de cet amendement, que ce dispositif ne soit pas ciblé. Accessoirement, vous allez accorder la gratuité de l'eau à des personnes qui n'ont absolument aucune difficulté pour payer ces factures.

Nos finances publiques n'étant pas un puits sans fond,...

Mme Sophie Primas. C'est le cas de le dire! (*Sourires.*)

Mme Christine Lavarde, rapporteur spécial. ... je demande le retrait de cet amendement.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Christophe Béchu, ministre. J'ajoute à ce qui vient d'être dit que, depuis 2019, les collectivités territoriales ont la possibilité de déterminer les règles à leur échelle. Il faut donc faire confiance aux élus locaux et à leur capacité de mettre en place des dispositifs de ce type, s'ils le souhaitent.

Nous assisterons sans doute, demain, à des surinvestissements de réseaux. Dans un pays où c'est l'eau qui paye l'eau, il faudra déterminer quel doit être l'accompagnement de l'État. Je ne pense pas que le faire à l'échelon national soit un bon signal ; par ailleurs, cela n'est pas juste d'un point de vue social et cela vient altérer le principe de liberté des collectivités territoriales.

Je demande donc également le retrait de cet amendement.

M. Hervé Gillé. Je retire l'amendement, monsieur le président !

M. le président. L'amendement n° II-804 rectifié est retiré.

L'amendement n° II-323 rectifié *quater* n'est pas soutenu.

L'amendement n° II-893 rectifié *bis*, présenté par MM. Corbisez, Artano, Bilhac, Cabanel, Gold, Guérini et Guiol, Mme Pantel et M. Roux, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports				
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie				

Prévention des risques <i>dont titre 2</i>				
Énergie, climat et après-mines	46 000 000		46 000 000	
Service public de l'énergie				
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>		46 000 000		46 000 000
Charge de la dette de SNCF Réseau reprise par l'État (crédits évaluatifs)				
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
TOTAL	46 000 000	46 000 000	46 000 000	46 000 000
SOLDE		0		0

La parole est à M. Stéphane Artano.

M. Stéphane Artano. Tout comme les ménages chauffés au fioul, les 600 000 ménages chauffés au gaz de pétrole liquéfié (GPL) ne disposent pas d'un accès au réseau de gaz naturel et ne bénéficient pas du bouclier tarifaire applicable à cette énergie.

Dans un souci de cohérence et d'équité avec les dispositions votées dans la loi de finances rectificative pour 2022 en faveur des ménages qui se chauffent au fioul et de celles qui sont en passe d'être votées pour les ménages se chauffant au bois, le présent amendement vise à répliquer le mécanisme d'aide pour les ménages se chauffant au GPL.

Nous proposons d'abonder de 46 millions d'euros les crédits du programme 174.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

Mme Christine Lavarde, rapporteur spécial. Je comprends le sens de cet amendement. On assiste à la multiplication des propositions de dispositifs d'aide, à peu près pour chaque type de combustible consommé. Par conséquent, les personnes qui n'utilisent pas l'un des combustibles faisant l'objet d'un soutien financier se sentent lésées... Il faut cependant confronter ces propositions avec la réalité des prix !

Le prix du propane a augmenté de 6 %. Demain, les prix du gaz et de l'électricité augmenteront de 15 %. En l'occurrence, ce n'est donc pas un problème de prix qui se pose.

L'argument suivant est avancé : puisque l'on ne soutient pas le propane, son prix avoisine celui du fioul. Or les ménages qui utilisent le propane ayant le sentiment d'être plus vertueux d'un point de vue environnemental – il est en effet moins émetteur de substances nocives que le fioul –, ils

considèrent qu'ils devraient aussi être aidés. Or nous parlons de dispositifs non pas d'incitation écologique, mais de pouvoir d'achat !

Puisqu'il n'y a pas de problème de pouvoir d'achat pour ce qui concerne le propane, je demande le retrait de cet amendement.

Mme Sophie Primas. Très bien !

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Christophe Béchu, ministre. Même avis.

M. Stéphane Artano. Je retire l'amendement, monsieur le président !

M. le président. L'amendement n° II-893 rectifié *bis* est retiré.

Je suis saisi de deux amendements identiques.

L'amendement n° II-146 rectifié *bis* est présenté par MM. Babary, Sautarel et Meurant, Mme Berthet, M. Bouloux, Mmes Chauvin et Puissat, M. Pellevat, Mme Belrhiti, MM. Burgoa et Belin, Mme Micouleau, MM. Bouchet, Courtial et Anglars, Mme L. Darcos, M. D. Laurent, Mme Joseph, M. B. Fournier, Mme Dumont, MM. J.B. Blanc et Lefèvre, Mme Demas, MM. Rietmann, Paul et Segouin, Mmes Raimond-Pavero et Gosselin, MM. E. Blanc et Bansard et Mme Renaud-Garabedian.

L'amendement n° II-1103 est présenté par M. Gay, Mme Varailles et les membres du groupe communiste républicain citoyen et écologiste.

Ces amendements sont ainsi libellés :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports		30 000 000		30 000 000
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie				

Prévention des risques <i>dont titre 2</i>				
Énergie, climat et après-mines				
Service public de l'énergie	30 000 000		30 000 000	
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>				
Charge de la dette de SNCF Réseau reprise par l'État (crédits évaluatifs)				
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
TOTAL	30 000 000	30 000 000	30 000 000	30 000 000
SOLDE		0		0

La parole est à M. Jean-Baptiste Blanc, pour présenter l'amendement n° II-146 rectifié *bis*.

M. Jean-Baptiste Blanc. Il est défendu, monsieur le président.

M. le président. La parole est à Mme Marie-Claude Varailas, pour présenter l'amendement n° II-1103.

Mme Marie-Claude Varailas. Cela a été rappelé dans le rapport sur la mission « Économie », le réseau consulaire est lui aussi confronté à une augmentation significative du coût de l'énergie.

Outre la revalorisation du point d'indice, chiffrée à 17 millions d'euros, il doit supporter une facture énergétique qui augmenterait de 15 millions d'euros en 2023.

Or, depuis des années, loi après loi, le réseau consulaire – chambres de commerce et d'industrie (CCI) et chambres de métiers et de l'artisanat (CMA) – est fragilisé par une privatisation rampante *via* le recrutement de personnel de droit privé, mais aussi par l'extension de ses missions, avec des moyens toujours plus contraints.

À titre d'illustration, le projet de loi de finances pour 2023 prévoyait de diminuer de 15 millions d'euros les ressources fiscales pour le réseau des CMA et inscrivait cette baisse dans une trajectoire baissière de 60 millions d'euros d'ici à 2027, alors même que la situation de crise que nous connaissons depuis maintenant plusieurs années et le climat anxieux qui touche nos entrepreneurs et artisans nous invitent au contraire à protéger les missions de service public de proximité des CMA.

C'est pourquoi, dans la suite des amendements qui ont été adoptés en première partie, nous souhaitons que le réseau consulaire puisse bénéficier explicitement du dispositif de l'amortisseur électricité qui est prévu dans ce projet de loi de finances.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

Mme Christine Lavarde, rapporteur spécial. Les chambres consulaires étant des établissements publics, elles sont, selon moi, incluses dans le dispositif d'amortisseur électricité ; le Gouvernement nous le confirmera très certainement.

Vous avez déposé cet amendement, ma chère collègue, parce qu'il existe une véritable dissymétrie d'informations entre les parlementaires et le Gouvernement : les amende-

ments sont déposés très tardivement, et tout est renvoyé à la voie réglementaire... Nous aurons donc un certain nombre de questions à poser lorsque nous examinerons tout à l'heure l'article 42 *ter* du présent texte.

Vous avez réussi à chiffrer le besoin, que vous identifiez à 30 millions d'euros ; or il est difficile d'anticiper ce qui relève de ce dispositif d'amortisseur. Je ne saurais pas dire, pour ma part, si ce montant serait suffisant, ou non, pour répondre à la demande que vous présentez.

La commission se rangera donc à l'avis du Gouvernement.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Christophe Béchu, ministre. Cet amendement a une base légitime, liée à des interprétations du droit européen de la concurrence. Ainsi, selon certaines d'entre elles, le réseau consulaire pourrait ne pas être considéré comme éligible. Cela pose une difficulté, car il ne saurait y avoir de trous dans la raquette...

Même si le sujet abordé ne figure pas tout à fait dans mon champ de compétences, je suggère à la Haute Assemblée, et je l'assume, une forme de sagesse consistant à voter le dispositif proposé, même s'il existe un risque de bras de fer européen.

Comme l'a dit Mme le rapporteur spécial, nous ne voulons pas de trou dans la raquette, notamment pour les centres de formation par apprentissage (CFA) des réseaux consulaires, qui pourraient de ce fait rencontrer des difficultés, alors que l'on prétend les défendre.

Je comprendrais donc que la Haute Assemblée vote ces amendements ! (*Sourires.*)

Mme Sophie Primas. Quelle incitation !

M. le président. Je mets aux voix les amendements identiques n°s II-146 rectifié *bis* et II-1103.

(*Les amendements sont adoptés.*)

M. le président. L'amendement n° II-353, présenté par M. Gremillet, au nom de la commission des affaires économiques, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports		20 000 000		20 000 000
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie		10 000 000		10 000 000
Prévention des risques <i>dont titre 2</i>				
Énergie, climat et après-mines	30 000 000		30 000 000	
Service public de l'énergie				
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>				
Charge de la dette de SNCF Réseau reprise par l'État (crédits évaluatifs)				
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
TOTAL	30 000 000	30 000 000	30 000 000	30 000 000
SOLDE		0		0

La parole est à M. le rapporteur pour avis.

M. Daniel Gremillet, *rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques*. Cet amendement est dans la droite ligne des travaux de l'Assemblée nationale et du Sénat sur la loi Énergie-climat.

À l'époque, le Gouvernement avait décidé de mettre fin à l'exploitation des productions énergétiques fossiles et de fermer la centrale nucléaire de Fessenheim, ce que nous regrettons.

La commission mixte paritaire avait prévu d'accompagner la revitalisation de ces territoires, lesquels ne demandaient alors rien, en vue de leur reconversion.

Le présent amendement vise donc à faire respecter les engagements pris par nos deux assemblées en vue d'accompagner les territoires concernés par la fermeture des centrales fossiles ou nucléaires.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

Mme Christine Lavarde, *rapporteur spécial*. Je souhaite connaître l'avis du Gouvernement, car je ne sais pas s'il est nécessaire d'abonder ces crédits au-delà de la programmation pluriannuelle, laquelle représente 47 millions d'euros.

Par ailleurs, deux de ces centrales qui devaient fermer, celles de Saint-Avold et de Cordemais, ont été prolongées par un décret très récent. A-t-on vraiment besoin de ces crédits dès 2023, ou bien plus tard ? La question se pose.

M. Jean-François Husson, *rapporteur général de la commission des finances*. Le Gouvernement devrait avoir la réponse !

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Christophe Béchu, *ministre*. Les crédits prévus sont suffisants. Les autorisations d'engagement permettront de financer jusqu'en 2025 les mesures d'accompagnement

pour ces territoires. Ajouter des crédits qui viendraient dépasser les engagements sociaux pris à l'égard des personnels concernés ne nous semble donc pas souhaitable.

En outre, il y a une garantie dans la garantie : ces fonds sont censés être versés sur plusieurs années. Si l'on venait à constater des manques à un moment donné, on pourrait corriger le dispositif par la suite.

Les crédits proposés n'étant pas utiles, je le répète, compte tenu des sommes d'ores et déjà inscrites, j'émet un avis défavorable sur cet amendement.

M. le président. La parole est à M. le rapporteur pour avis.

M. Daniel Gremillet, *rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques*. En défendant un précédent amendement, j'ai accepté de faire confiance, et j'espère avoir eu raison. Car ces amendements que je défends sont non pas les miens, mais bien ceux de la commission des affaires économiques !

Lors des auditions que nous avons menées, nous avons notamment été alertés sur la fermeture de Fessenheim, qui est tout de même une réalité, monsieur le ministre.

M. Jean-François Husson, *rapporteur général de la commission des finances*. Quelle erreur !

M. Daniel Gremillet, *rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques*. Encore une fois, nous regrettons énormément cette fermeture.

Sur ce territoire, en particulier, l'activité de la centrale a totalement disparu, puisque les deux réacteurs sont fermés. Et l'on nous dit, là-bas, que les engagements pris en termes d'accompagnement ne sont pas respectés. Il y a donc un besoin réel !

M. le président. La parole est à Mme Sophie Primas, pour explication de vote.

Mme Sophie Primas. Je soutiendrai cet amendement. Précédemment, nous avons accepté de faire confiance, mais, en l'occurrence, nous avons besoin d'être rassurés quant au respect des engagements pris, en particulier dans le cadre de la loi Énergie-climat. Celle-ci a déjà suscité quelques déceptions de notre part, certains décrets allant à l'inverse des conclusions de la commission mixte paritaire...

Je ne doute pas que vous vouliez accompagner ces collectivités qui voient fermer leurs centrales. Mais nous voulons envoyer à ces territoires le signal que la loi doit être respectée et qu'elle le sera. Les engagements en faveur de la revitalisation de ces territoires seront tenus.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. Christophe Béchu, ministre. J'entends le signal ! Je vous rappelle que 40 millions d'euros de crédits sont ouverts... Vous voulez ajouter des crédits à des crédits ouverts, alors même que l'on aura les moyens de payer !

Monsieur le rapporteur pour avis, j'ai bien compris que, précédemment, vous aviez fait confiance non pas au ministre, mais à Mme le rapporteur... Franchement, pour ce qui est de cet amendement, vous pourriez me faire confiance : compte tenu du montant dont on parle, je n'aurais aucune raison de prétendre ce qui n'est pas vrai pour influencer votre vote.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-353.

(L'amendement est adopté.)

M. le président. L'amendement n° II-863 rectifié *ter*, présenté par M. de Nicolaÿ, Mme Muller-Bronn, MM. Burgoa, Piednoir et Bouchet, Mme Dumas, MM. Savary, Rapin et D. Laurent, Mme Estrosi Sassone, MM. Belin, Kern, Somon et Genet, Mmes Billon et Gatel, M. de Legge, Mme Drexler, M. Brisson, Mme Ract-Madoux, MM. Longuet et Hingray, Mmes Gruny, Lassarade et Gacquerre, MM. B. Fournier et Folliot et Mmes Imbert et Doineau, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports		15 000 000		15 000 000
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques <i>dont titre 2</i>				
Énergie, climat et après-mines				
Service public de l'énergie	15 000 000		15 000 000	
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>				
Charge de la dette de SNCF Réseau reprise par l'État (crédits évaluatifs)				
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
TOTAL	15 000 000	15 000 000	15 000 000	15 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à M. Dominique de Legge.

M. Dominique de Legge. Il est défendu, monsieur le président.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

Mme Christine Lavarde, rapporteur spécial. La loi Énergie-climat a introduit dans le code de l'énergie un dispositif de soutien, sous la forme de contrats d'expérimentation en faveur des projets de production de biogaz à partir de technologies innovantes. Un décret du 1^{er} octobre 2021 a précisé les modalités de la procédure des appels à projets prévus dans le cadre de ce mécanisme.

Aujourd'hui, on se demande ce qu'il en est réellement, en particulier s'agissant des perspectives de mise en œuvre des installations qui bénéficient de ce mécanisme de soutien. Le Gouvernement peut-il nous éclairer ?

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Christophe Béchu, ministre. En ce qui concerne le biogaz, il existe des contrats d'expérimentation prévoyant des discussions en vue d'élaborer, en concertation avec la filière, le cahier des charges.

Le sujet dont nous parlons n'est en effet pas budgétaire ; il concerne le cahier des charges, dont nous pensons qu'il sera rédigé en 2023, afin de lancer l'appel à projets cette même

année. C'est seulement à ce moment-là que nous aurons une idée des montants qu'il faudra y consacrer, au regard de ces expérimentations.

L'avis du Gouvernement sur cet amendement est donc défavorable, non pas sur le principe, mais pour une raison de temporalité.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-863 rectifié *ter*.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. L'amendement n° II-1028, présenté par Mmes Van Heghe et M. Filleul, M. Kanner et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports				
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques <i>dont titre 2</i>				
Énergie, climat et après-mines	12 526 416		12 526 416	
Service public de l'énergie				
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>		12 526 416		12 526 416
Charge de la dette de SNCF Réseau reprise par l'État (crédits évaluatifs)				
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
TOTAL	12 526 416	12 526 416	12 526 416	12 526 416
SOLDE	0		0	

La parole est à Mme Sabine Van Heghe.

Mme Sabine Van Heghe. Le présent amendement vise à augmenter les crédits du programme 174, « Énergie, climat et après-mines », de la mission « Écologie, développement et mobilité durables », afin de permettre le versement des indemnités garanties par les articles 22 et 23 du décret n° 46-1433 du 14 juin 1946 relatif au statut du personnel des exploitations minières et assimilées, et dues aux anciens mineurs et à leurs ayants droit ayant souscrit un contrat de capitalisation.

Il s'agit de remédier à une situation particulièrement pénalisante pour les anciens mineurs qui ont opté pour le rachat des indemnités de logement ou de chauffage dans le cadre d'un contrat de capitalisation. Au terme de l'amortissement du capital réel perçu par ces anciens mineurs dans le cadre du contrat de capitalisation, le versement des indemnités prévues aux articles 22 et 23 du décret précité aurait dû reprendre, ce qui n'a pas été le cas.

Cet amendement vise donc à permettre le versement des prestations de logement et de chauffage dues et, le cas échéant, le rattrapage des montants non perçus aux anciens mineurs et à leurs ayants droit qui auraient dû en bénéficier.

La dotation d'un peu plus de 12,5 millions d'euros correspond au nombre total de bénéficiaires qui ont atteint l'âge de capitalisation, d'après l'Agence nationale pour la garantie des droits des mineurs (ANGDM) en novembre 2022.

Cette dotation supplémentaire abondera le budget de l'agence, qui assurera le versement de ces prestations aux mineurs et à leurs ayants droit bénéficiaires.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

Mme Christine Lavarde, rapporteur spécial. En forme de boutade, je verrais dans cet amendement, dont les dispositions nous font voyager dans le temps, une justification de l'emploi du terme « après-mines » dans l'intitulé du programme, qui ne finance plus grand-chose sur cette partie, vu le faible nombre de mines qu'il nous reste...

Comme je n'ai absolument aucune expertise en la matière, je souhaite entendre l'avis du Gouvernement.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Christophe Béchu, ministre. Ce sujet très technique n'est pas vraiment au cœur des missions du ministère de la transition écologique. Puisque j'ai la chance, l'honneur et l'avantage de remplacer Agnès Pannier-Runacher, qui vous en

parlerait certainement sans lire de papier, je vais, pour ma part, ne pas quitter mes notes des yeux pour donner mon avis sur cet amendement... (*Sourires.*)

Madame la sénatrice, vous évoquez le versement des indemnités aux mineurs ayant souscrit un contrat de capitalisation, un dispositif spécifique prévu aux articles 22 et 23 du décret que vous avez cité.

Les mineurs qui ont opté en connaissance de cause pour la capitalisation des indemnités ont renoncé pour l'avenir à la perception future de ces avantages en nature, sous quelque forme que ce soit.

Sur ce point précis, l'ANGDM nous confirme l'absence de besoin de ligne budgétaire spécifique, puisqu'un contentieux est en cours. En augmentant les crédits de l'Agence, on préjugerait de la décision de justice qui pourrait être rendue à la suite de ce contentieux intenté par certains mineurs, qui considèrent que la capitalisation n'aurait pas dû avoir comme effet de les priver de ces avantages en nature.

Je comprends le problème, et votre amendement d'appel vise à braquer les projecteurs sur ce sujet. Mais ce que nous attendons désormais, ce sont les décisions de justice. L'ANGDM nous a d'ailleurs indiqué qu'elle avait fait des provisions pour le cas où ces décisions ne lui seraient pas favorables.

À ce stade, le problème est non pas budgétaire, mais juridique. Je demande donc le retrait de cet amendement, faute de quoi j'émettrais un avis défavorable.

M. le président. La parole est à Mme Sabine Van Heghe, pour explication de vote.

Mme Sabine Van Heghe. Madame le rapporteur spécial, il n'y a peut-être plus de mines, mais il y a encore d'anciens mineurs!

M. Jean-François Husson, rapporteur général de la commission des finances. Si, il y a encore des mines! Il reste notamment des mines de sel en Meurthe-et-Moselle.

Mme Sabine Van Heghe. Cette mesure ne serait que justice, parce qu'elle correspond à un engagement qui n'a pas été tenu.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-1028.

(*L'amendement n'est pas adopté.*)

M. le président. L'amendement n° II-322 rectifié *quater* n'est pas soutenu.

L'amendement n° II-352, présenté par M. Gremillet, au nom de la commission des affaires économiques, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports		800 000		800 000
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques <i>dont titre 2</i>				
Énergie, climat et après-mines				
Service public de l'énergie				
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>	800 000		800 000	
Charge de la dette de SNCF Réseau reprise par l'État (crédits évaluatifs)				
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
TOTAL	800 000	800 000	800 000	800 000
SOLDE		0		0

La parole est à M. le rapporteur pour avis.

M. Daniel Gremillet, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques. Pour revenir sur l'amendement n° II-353, je voudrais préciser, monsieur le ministre, qu'il ne s'agit pas d'un problème de confiance : pour 2023, aucun crédit de paiement ne nous est autorisé, alors que nous avons des

projets! Le sujet est donc bien réel, et je remercie mes collègues d'avoir fait confiance à la commission des affaires économiques.

L'amendement n° II-352 tend à s'inscrire dans la droite ligne des dispositifs d'accompagnement actuellement mis en place, comme le bouclier énergétique. Il s'agit de donner des

moyens, à hauteur de 800 000 euros, à la Commission de régulation de l'énergie (CRE) pour la mise en œuvre du bouclier tarifaire pour les collectivités et les particuliers.

Ce vaste projet nécessite des moyens supplémentaires.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

Mme Christine Lavarde, rapporteur spécial. L'année dernière, la CRE a bénéficié d'une augmentation substantielle de ses moyens – 6 ETP – pour instruire la révision des contrats photovoltaïques.

J'ai interrogé la présidente de la CRE sur le travail réalisé par ces agents cette année, puisqu'il n'y a eu aucune évolution sur le sujet. En effet, tout ce que l'on a récolté, c'est un important contentieux au sujet des notifications auprès de la Commission européenne ! Par parenthèse, ce ne sera pas faute d'avoir alerté ici, au Sénat, sur le risque juridique qu'il y avait à réviser *a posteriori* des contrats signés par l'État...

Monsieur le rapporteur pour avis, les dispositifs pour lesquels vous demandez des ETP ont été considérablement simplifiés par l'amendement déposé le 30 novembre dernier à vingt heures – raison pour laquelle vous n'avez certainement pas eu le temps de l'étudier –, sur le dispositif de l'article 42 *ter*. Désormais, la compensation portera non plus sur la part exposée au marché, mais sur le prix vendu. Il ne sera plus nécessaire de soustraire la part Arenh (accès régulé à l'électricité nucléaire historique) dans les différents contrats de fourniture.

Cette mesure rend bien plus simple le contrôle qui doit être opéré par la CRE sur le comportement des fournisseurs d'énergie. Celle-ci a donc, me semble-t-il, des moyens suffisants pour accomplir ses missions.

Par conséquent, la commission émet un avis défavorable sur cet amendement.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Christophe Béchu, ministre. Ma position est intermédiaire entre celle de Mme le rapporteur spécial et celle de l'auteur de l'amendement.

La CRE demande non pas 800 000 euros, mais 400 000 euros. Et le Gouvernement va déposer un amendement visant à autoriser la création de cinq ETP, à hauteur de ce dernier montant, dans le cadre des crédits non rattachés, pour tenir compte d'une partie des remarques que vous avez formulées, monsieur le rapporteur pour avis.

Je ne puis donc totalement abonder dans le sens de Mme le rapporteur spécial, qui explique que la CRE n'aurait pas de besoins supplémentaires...

Toutefois, cet amendement visant à prévoir une somme deux fois plus importante que celle qui a été demandée, et calibrée, par la CRE elle-même, j'en demande le retrait.

M. le président. Monsieur le rapporteur pour avis, l'amendement n° II-352 est-il maintenu ?

M. Daniel Gremillet, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques. Monsieur le ministre, vous ne pouvez pas me dire que je demande le double de ce que souhaite la CRE ! En effet, comme l'a souligné Mme le rapporteur spécial, et je la remercie de l'avoir fait, la commission des affaires économiques a adopté ses amendements avant même que nous n'ayons connaissance de l'amendement du Gouvernement.

L'amendement que déposera le Gouvernement est une avancée. Quand nous avons auditionné la CRE, le besoin était celui que j'ai évoqué. Depuis lors, les conditions de mise en œuvre des dispositifs ont évolué, comme l'a souligné Mme le rapporteur spécial.

Je propose donc de rectifier mon amendement, pour y faire figurer un montant qui soit à la hauteur de ce que vous considérez comme nécessaire, c'est-à-dire 400 000 euros.

M. le président. Je suis donc saisi d'un amendement n° II-352 rectifié, présenté par M. Gremillet, au nom de la commission des affaires économiques, et ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports		400 000		400 000
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques <i>dont titre 2</i>				
Énergie, climat et après-mines				
Service public de l'énergie				
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>	400 000		400 000	
Charge de la dette de SNCF Réseau reprise par l'État (crédits évaluatifs)				

Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
TOTAL	400 000	400 000	400 000	400 000
SOLDE	0	0	0	0

Quel est l'avis de la commission ?

Mme Christine Lavarde, *rapporteur spécial*. Je donnerai mon avis personnel, puisque, naturellement, la commission ne s'est pas réunie.

Monsieur le ministre, si vous déposez un amendement dans le cadre des crédits non rattachés, cela signifie que vous sollicitez une augmentation du plafond d'emplois sans l'assortir de crédits supplémentaires pour financer ces postes ? (*M. le ministre acquiesce.*)

Ces nouveaux emplois seront donc financés sur le budget de la CRE, dans la version qui sera votée ici ce soir. Et l'amendement du rapporteur pour avis vise, quant à lui, à faire coïncider les emplois et les crédits destinés à les financer.

Monsieur le ministre, le budget de la CRE lui permet-il de financer ces cinq ETP supplémentaires ?

M. Jean-François Husson, *rapporteur général de la commission des finances*. C'est la sobriété, monsieur le ministre. Finie l'abondance ! (*Sourires sur les travées du groupe Les Républicains.*)

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Christophe Béchu, *ministre*. Je maintiens ma demande de retrait : les ouvertures de crédits pour cinq postes complémentaires pourront être couvertes par les crédits de la CRE.

M. le président. La parole est à M. le rapporteur pour avis.

M. Daniel Gremillet, *rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques*. Monsieur le ministre, cela signifie que, comme l'a souligné notre rapporteur spécial, vous demandez à la CRE de gérer sur ses fonds propres, sur sa masse budgétaire, cette nouvelle mission.

M. Christophe Béchu, *ministre*. Non !

M. Daniel Gremillet, *rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques*. Il ne s'agit donc pas de cinq postes supplémentaires.

Cela dit, je retire mon amendement, monsieur le président.

M. le président. L'amendement n° II-352 rectifié est retiré.

L'amendement n° II-865 rectifié *ter*, présenté par Mme N. Delattre, MM. J.M. Boyer, Sautarel et Guerriau, Mme Vermeillet, M. Bonnecarrère, Mmes Saint-Pé et Demas, MM. Burgoa, Somon, Levi, Perrin, Rietmann et Guérini, Mme Billon, M. Roux, Mme Ract-Madoux, MM. Détraigne et Savary, Mmes Berthet, Gruny et Drexler, MM. Wattebled et Mandelli, Mme Férat, MM. Anglars, Menonville, Pellevat et B. Fournier, Mme Belrhiti, MM. Hingray, Belin et Chasseing, Mme Bellurot, MM. Gremillet, Favreau, Buis, A. Marc, Le Gleut et Cazabonne, Mmes Havet et Loisier, M. Duplomb, Mme Guidez, MM. D. Laurent, Artano, Bilhac, Cabanel, Corbisez, Gold et Guiol et Mme Pantel, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports				
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques <i>dont titre 2</i>				
Énergie, climat et après-mines				
Service public de l'énergie	100 000		100 000	
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>		100 000		100 000
Charge de la dette de SNCF Réseau reprise par l'État (crédits évaluatifs)				
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
TOTAL	100 000	100 000	100 000	100 000
SOLDE	0	0	0	0

La parole est à M. Stéphane Artano.

M. Stéphane Artano. Le présent amendement de Mme Delattre, cosigné par des collègues siégeant sur toutes les travées, vise à financer la mesure consistant à intégrer les exploitations agricoles à vocation pédagogique, gérées par des établissements publics ou privés sous contrat de formation agricole, au régime de soutien spécifique à l'agrivoltaïsme, instauré par l'article 11 *decies* du projet de loi relatif à l'accélération de la production des énergies renouvelables, qui est en cours de discussion au Parlement.

Il s'agit ainsi de prévoir un soutien de 100 000 euros pour 2023. Ce montant est évidemment symbolique, puisque les énergies renouvelables sont actuellement davantage source de recettes que de dépenses.

Les établissements visés exercent en effet des missions essentielles de formation aux réalités de l'exercice du métier d'agriculteur et aux évolutions de celui-ci. La mise en place d'installations agrivoltaïques sur leurs exploitations agricoles peut pleinement participer à ces missions.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

Mme Christine Lavarde, rapporteur spécial. Cet amendement a de nombreux cosignataires, puisque le projet de loi sur les énergies renouvelables (EnR) que vous évoquez a été voté à la quasi-unanimité du Sénat.

Je crois comprendre, mon cher collègue, qu'il s'agit d'un amendement d'appel. Vous souhaiteriez que les exploitations agricoles à vocation pédagogique puissent bénéficier du dispositif de soutien à l'agrivoltaïsme.

Monsieur le ministre, le Gouvernement a-t-il l'intention d'inclure ce mécanisme dans les dispositions du projet de loi EnR ?

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Christophe Béchu, ministre. Une définition de l'agrivoltaïsme est en effet en cours d'élaboration dans le cadre du projet de loi que vous évoquez.

Nous soutenons évidemment ce type de dispositif, dans la droite ligne de ce texte. Néanmoins, des appels d'offres sont d'ores et déjà prévus pour le solaire s'agissant des installations sur les terrains agricoles. Des montants sont affectés pour l'année 2023 pour les éventuels projets qui seraient lauréats.

Monsieur le sénateur, déposer cet amendement d'appel présentait un intérêt. Néanmoins, la somme modique que vous demandez n'est pas nécessaire, car, même si nous partageons votre objectif, nous n'avons pas besoin, j'y insiste, de crédits spécifiques pour 2023.

L'amendement est déjà satisfait par le projet de loi qui a été déjà voté par votre assemblée et qui sera sans doute promulgué dans le courant de l'année prochaine. Je sollicite donc son retrait.

M. le président. Monsieur Artano, l'amendement n° II-865 rectifié *ter* est-il maintenu ?

M. Stéphane Artano. Non, je le retire, monsieur le président.

M. le président. L'amendement n° II-865 rectifié *ter* est retiré.

Je suis saisi de deux amendements faisant l'objet d'une discussion commune.

L'amendement n° II-1134, présenté par M. P. Dominati, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports				
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques <i>dont titre 2</i>				
Énergie, climat et après-mines		905 000 000		905 000 000
Service public de l'énergie				
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>				
Charge de la dette de SNCF Réseau reprise par l'État (crédits évaluatifs)				
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
TOTAL		905 000 000		905 000 000
SOLDE		- 905 000 000		- 905 000 000

La parole est à M. Philippe Dominati.

M. Philippe Dominati. Monsieur le ministre, au mois de septembre dernier, le chef de l'État a expliqué aux Français dans une allocution télévisée solennelle qu'il fallait faire des économies d'énergie : éteindre la tour Eiffel, baisser la climatisation, fermer les portes des magasins. Bref, des pénuries ! Quelques instants après, une publicité sur la même chaîne vantait le bonus de 7 000 euros offert par l'État si l'on achetait une voiture, en l'occurrence japonaise...

Comme beaucoup de Français, je n'arrive pas à comprendre comment une telle distorsion de l'action de l'État peut exister. On dope une filière particulière avec ces 7 000 euros, qui représentent plus que la moyenne de l'impôt sur le revenu, puisque 40 % des foyers français seulement payent cet impôt, pour un montant moyen d'environ 6 500 euros.

Aussi, ma question est simple : pourquoi gaspiller autant d'argent ?

Par ailleurs, si j'achète une calèche tirée par un âne ou un cheval pour me déplacer, aurai-je droit à ces 7 000 euros ? Peut-être me répondrez-vous que ce n'est pas un véhicule propre... (*Sourires.*) De grâce, mettez fin à cette gabegie, qui représente 900 millions d'euros dans le budget !

La commission des finances va développer dans quelques instants des arguments techniques en ce sens.

M. le président. L'amendement n° II-12, présenté par Mme Lavarde, au nom de la commission des finances, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports				
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques <i>dont titre 2</i>				
Énergie, climat et après-mines		500 000 000		500 000 000
Service public de l'énergie				
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>				
Charge de la dette de SNCF Réseau reprise par l'État (crédits évaluatifs)				
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
TOTAL		500 000 000		500 000 000
SOLDE		- 500 000 000		- 500 000 000

La parole est à Mme le rapporteur spécial, pour présenter cet amendement et pour donner l'avis de la commission sur l'amendement n° II-1134.

Mme Christine Lavarde, rapporteur spécial. Nous avons déposé cet amendement parce que nous observons aujourd'hui, comme l'a justement souligné M. Dominati, une distorsion : l'argent des Français finance l'industrie automobile chinoise.

Cette industrie de pointe représente une part très significative – la moitié – de la chaîne de valeur du véhicule électrique et 75 % de la chaîne de valeur des batteries. Autant dire que, dans ce secteur, nous avons abandonné notre souveraineté ! Cela ne sera peut-être pas sans poser question dans quelques années, en fonction des évolutions géopolitiques.

D'autres pays ne se font pas autant de nœuds au cerveau et sont bien plus radicaux : je pense aux Américains, auxquels le Président de la République rend actuellement visite. Il me semble qu'il a d'ailleurs eu des discussions sur l'*Inflation Reduction Act*, qui risque de poser problème pour les investissements directs étrangers, notamment des entreprises américaines, sur le sol français.

Pourquoi continuons-nous alors à fermer les yeux ? D'autant que, comme je l'avais déjà dit les années précédentes et comme le rappelait M. Dominati, les dispositifs de soutien – le bonus et la prime à la conversion –, même cumulés à leur montant maximum, atteignent un montant de 12 000 euros, pour des ménages dont le revenu fiscal de référence doit être autour de 13 000 euros.

Monsieur le ministre, peut-on trouver sur le marché des véhicules électriques à 25 000 euros, dont l'achat nécessite la mobilisation d'une année entière de revenu fiscal de référence en complément des aides publiques? Il n'y en a pas beaucoup, ou alors ce sont des boîtes de conserve... Si l'on a une famille, on peut alors oublier la mobilité électrique.

Par ailleurs, ces voitures de petite taille sont presque exclusivement fabriquées par des constructeurs étrangers, parce que notre industrie automobile, plutôt tournée vers le haut de gamme, a investi dans les véhicules électriques à forte valeur ajoutée. Elle est en train de transformer ses chaînes de production, mais cela ne se fera pas en un claquement de doigts : il faudra environ dix-huit mois.

Les représentants de l'industrie automobile que j'ai auditionnés nous ont indiqué qu'ils seraient prêts à la fin de 2023 ou au début de 2024.

L'objet de mon amendement n'est pas tant d'effacer les crédits pour soutenir la transition du parc que de les décaler dans le temps, pour qu'ils viennent en soutien de notre filière automobile lorsque celle-ci sera prête. (*Très bien! et applaudissements sur des travées du groupe Les Républicains.*)

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement?

M. Jean-François Husson, rapporteur général de la commission des finances. Il faut beaucoup d'inspiration pour répondre à cela... (*Sourires.*)

M. Christophe Béchu, ministre. Mme le rapporteur spécial a répondu à M. Philippe Dominati : celui-ci propose de supprimer le bonus écologique, quand elle prévoit au contraire de l'encadrer, pour limiter la part trop importante des importations. Je ne dirai pas autre chose à M. Dominati, qui comprendra l'avis défavorable que je ne puis qu'émettre sur son amendement, malgré l'affection que je lui porte.

Madame le rapporteur spécial, les orateurs se sont succédé à la tribune cette après-midi pour évoquer l'urgence climatique et souligner que notre pays ne fait pas ce qu'il devrait faire face à cet enjeu. On peut avoir des débats infinis sur bien des choses, mais pas sur deux points : que le réchauffement soit une réalité et que les moteurs thermiques et les énergies fossiles en soient les plus gros contributeurs.

C'est notamment vrai en France, compte tenu des 30 % d'émissions qui sont liées aux transports, au sein desquels le ferroviaire, dont nous avons beaucoup parlé, ne représente que 0,3 %. D'où l'intérêt d'intensifier nos efforts, comme nous l'avons déjà dit, sur les voitures individuelles, qui représentent la part majoritaire des émissions.

Nous avons décidé de reporter le *leasing* pour coller au calendrier que vous indiquez, afin que ce dispositif de soutien, doté de montants massifs, aille de pair avec les relocalisations industrielles.

Pour l'année en cours, qui n'est pas terminée, le véhicule qui a le plus bénéficié du bonus est la Renault Zoé. À la fin de 2022, quand nous ferons les comptes, elle aura été le véhicule qui a été le plus choisi – non pas par le Gouvernement, mais par les acheteurs – et qui aura donc le plus profité du bonus.

Vous avez cité l'*Inflation Reduction Act* : le Président de la République appelait justement de ses vœux, il y a quelques heures à Washington, un *Buy European Act* ou, à tout le moins, la fin de la naïveté de l'Union européenne sur ces sujets, pour que nos crédits soient réservés à l'industrie européenne.

Je me permets de vous indiquer que cette décision ne date pas d'il y a trois semaines, six mois ou cinq ans : elle s'inscrit dans la continuité d'engagements européens pris par des gouvernements et des présidents de la République successifs.

En matière de commerce international, nous avons tendance à accepter des produits sans nécessairement demander la réciprocité. Je suis pleinement convaincu que nous devons fléchir l'argent des Français vers les véhicules produits en Europe. Mais accepter votre amendement, madame le rapporteur, ce serait considérer qu'il est possible de faire une pause dans l'électrification du parc.

M. Jean-François Husson, rapporteur général de la commission des finances. C'est faux!

M. Christophe Béchu, ministre. Ma conviction la plus profonde, c'est qu'il est souhaitable d'aller vers l'objectif que vous décrivez. Mais en baissant les crédits, comme vous le prévoyez avec cet amendement, on diminuerait le rythme de renouvellement du parc.

M. Jean-François Husson, rapporteur général de la commission des finances. Mais non!

M. Christophe Béchu, ministre. En septembre dernier, 22 % des immatriculations concernaient des véhicules électriques. Nous devons continuer à soutenir cet effort, qui est le plus efficace d'un point de vue climatique, tout en ouvrant les yeux sur la nécessité de recentrer les crédits.

M. le président. La parole est à M. Hervé Gillé, pour explication de vote.

M. Hervé Gillé. Monsieur le ministre, le sujet de fond que nous évoquons permet de mettre en évidence un véritable paradoxe.

Les constructeurs français ont fait dériver leur gamme vers des véhicules de plus en plus luxueux et de plus en plus lourds, qui coûtent de plus en plus cher et sur lesquels ils réalisent une plus-value croissante. Voilà la situation dans laquelle ils se trouvent aujourd'hui. Mais pourquoi ont-ils fait ce choix? Parce qu'ils ne parviennent pas à faire face à la concurrence venant des pays étrangers sur les véhicules d'entrée de gamme et même de moyenne gamme! Il faudrait presque les aider aujourd'hui à produire ce type de véhicules. C'est le fond du problème.

Votre position revient à empêcher les ménages modestes d'acquiescer des véhicules électriques et à concentrer les aides sur les véhicules plus luxueux, qui dégagent davantage de plus-value. Il y a une dérive – je pèse mes mots – des constructeurs français. Et tout cela pose un véritable problème d'accessibilité sociale. Nous ne pouvons donc accepter ces amendements. (*M. Daniel Breviller applaudit.*)

M. le président. La parole est à Mme le rapporteur spécial.

Mme Christine Lavarde, rapporteur spécial. Monsieur le ministre, vous avez raison quand vous parlez de la Renault Zoé, mais, sauf si la tendance s'est inversée tout récemment, les bonus écologiques versés pour l'achat de véhicules produits en France au cours des neuf premiers mois de l'année 2022 représentaient moins d'un cinquième du total. La Zoé est l'exception qui confirme la règle – les chiffres sont parlants!

Quand je vous entends, j'ai l'impression que la pollution de l'air, c'est comme le nuage de Tchernobyl : elle s'arrête à nos frontières! (*Mme Toine Bourrat et M. Olivier Rietmann acquiescent.*) Polluer en Chine pour fabriquer des véhicules dans des unités de production au charbon ne pose pas problème...

Aujourd'hui, les véhicules électriques utilisés par des Français pour se déplacer ont, sur l'ensemble de leur cycle de vie, un bilan carbone plus mauvais qu'un véhicule thermique! (*Applaudissements sur les travées du groupe Les Républicains.*) Est-ce cela, la transition écologique? Non!

Personne ici ne pourra le nier, je suis tout à fait favorable aux mesures de transition, mais il faut utiliser l'argent public à bon escient. Nous vous demandons simplement d'attendre quelques mois que notre industrie soit prête.

Mme Toine Bourrat. Très bien!

Mme Christine Lavarde, rapporteur spécial. J'ai entendu Gabriel Attal dire à cette tribune, au terme de la discussion générale, que ce type de mesures était soutenu par le Gouvernement.

Vous avez tenu des propos analogues devant le Conseil national de la transition écologique, semble-t-il, pas plus tard que mercredi dernier. Pourquoi ne mettez-vous pas vos actes en conformité avec vos paroles? C'est ce que vise à faire mon amendement. (*Applaudissements sur les travées du groupe Les Républicains.*)

Mme Sophie Primas. Très bien!

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. Christophe Béchu, ministre. Madame le rapporteur spécial, je maintiens chacun des propos que j'ai tenus, notamment devant le rapporteur général Jean-François Husson: nous devons flécher les crédits vers des productions européennes.

Il n'y a pas de fatalité: des modèles d'entrée de gamme peuvent être produits en France. C'était la raison pour laquelle j'évoquais la Zoé. Mes chiffres comme les vôtres sont vrais: deux des six modèles qui ont reçu le plus de bonus sont fabriqués en Europe – j'insiste, pas en France, mais en Europe. En revanche, la part d'évasion hors Europe est beaucoup trop élevée.

J'ai effectivement déclaré que produire des véhicules électriques avec du charbon posait problème. Mais, sans entrer trop dans le détail, si l'on prend en compte l'ensemble du cycle de vie, les éléments les plus déterminants sont le poids du véhicule, la quantité de matière dont il est composé et sa durée d'utilisation. Si l'on veut aller plus loin dans l'amélioration du dispositif, il faut aussi prévoir une durée minimale avant la revente en cas de soutien public.

Ce que vous proposez, c'est non pas d'interrompre les aides aux véhicules qui ne sont pas fabriqués en Europe, mais de diminuer les crédits qui leur sont alloués, car une partie d'entre eux permet une forme d'évasion hors Europe. Mais les pays qui se sont essayés à minorer les dispositifs de soutien ont constaté un effondrement des immatriculations de véhicules électriques. On sait bien que le renouvellement complet du parc ne se fera pas en 2023, mais la tendance à l'augmentation des immatriculations de véhicules électriques doit se poursuivre. En effet, c'est une nécessité si nous voulons être cohérents avec nos objectifs climatiques.

Je reprends les propos que j'ai tenus précédemment: en la matière, la France doit continuer à accélérer le mouvement, indépendamment de ce qui se joue à l'échelle internationale, dans les autres pays. Quant à ceux-ci, il faut soit les aider à accélérer leur transition, soit les contraindre par des dispositifs comme ceux que nous mettons en place.

M. le président. La parole est à M. Pierre Cuypers, pour explication de vote.

M. Pierre Cuypers. Monsieur le ministre, je vous demande quelques secondes de lucidité! (*Rires sur les travées du groupe Les Républicains.*)

Avons-nous actuellement l'énergie nécessaire pour faire fonctionner ces véhicules électriques? Chaque jour, les médias nous mettent en garde contre les risques de rupture d'alimentation électrique, en nous incitant, comme l'a appelé M. Dominati, à éteindre les lumières, etc.

Vous nous conduisez dans le mur avec le tout-électrique – voyez ce qu'en a dit M. Tavares, le PDG de l'ex-groupe PSA, il y a quelques semaines. Je le répète, nous allons dans le mur – nous le savons, et tout le monde le dit – et vous persistez à vouloir que toutes les voitures soient électriques en 2030 ou en 2035. Ce n'est pas le moment! D'autres mesures peuvent être mises en place, notamment en termes d'énergies renouvelables.

Selon moi, le tout-électrique est une erreur monumentale et historique.

M. le président. La parole est à M. le rapporteur général.

M. Jean-François Husson, rapporteur général de la commission des finances. Monsieur le ministre, je voudrais rebondir à la fois sur votre propos et sur l'intervention de notre rapporteur spécial.

Nous avons, me semble-t-il, un problème de coordination entre nos annonces et notre stratégie. Les gouvernements successifs – celui auquel vous appartenez n'y a pas échappé – font des effets d'annonce, alors que l'outil industriel n'est pas encore complètement adapté.

Vous prenez l'exemple de la Zoé. Mais, sauf erreur de ma part, l'arrêt de sa production est prévu en 2024... Dans mon département, à Batilly, est produit pour toute l'Europe le modèle de véhicule utilitaire Renault Master électrique, qui a du mal à trouver sa place.

Plusieurs questions sont en jeu. On a évoqué le coût, mais il y a aussi, puisque l'on parle du réchauffement climatique, le poids des véhicules électriques, qui sont plus lourds. En termes de pollution de l'air, les véhicules électriques n'obtiennent pas de bons résultats. S'ils émettent moins de gaz d'échappement, ils polluent plus, en raison de l'effet d'abrasion des plaquettes de frein lié à leur poids.

M. Pierre Cuypers. Très bien!

M. Jean-François Husson, rapporteur général de la commission des finances. Il faut être très attentif à tous ces sujets et essayer de concilier, en les coordonnant progressivement, l'enjeu économique et les enjeux écologique et climatique.

À vouloir courir trois lièvres à la fois, vous finissez malheureusement par trébucher: vos annonces ne sont pas suivies d'effets ou ont des effets moindres que ceux qui étaient attendus.

M. le président. La parole est à M. le rapporteur pour avis.

M. Daniel Gremillet, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques. Je me réjouis de ce débat, parce que nous sommes vraiment au cœur de ce que doit faire le Parlement: trouver une cohérence globale à nos politiques. Nous aurons d'ailleurs tout à l'heure un débat sur l'énergie.

Je vous rappelle, monsieur le ministre, que le Sénat est la première assemblée à avoir parlé de bilan carbone, une notion qui, au début, concernait le renouvelable. Nous avons fait remarquer qu'importer du renouvelable d'Asie n'était pas forcément extraordinaire en termes de bilan carbone...

Je voudrais prolonger le propos de notre rapporteur sur son amendement. Monsieur le ministre, on se donne bonne conscience, mais si l'on fait le bilan carbone de la voiture, on constate que les émissions de gaz à effet de serre sont faites ailleurs.

En outre, une fois le véhicule arrivé en Europe – je reprends l'idée de notre collègue Pierre Cuypers –, il faut faire avec la situation de « fragilité électrique » à laquelle – nous le savons tous – nous allons être confrontés pendant encore au moins deux ans. Pour boucler leurs besoins, la France et l'Allemagne se dépannent mutuellement – notre pays importe de l'électricité de l'Allemagne, que nous fournissons en retour en gaz.

Aussi, pour faire fonctionner ces véhicules électriques, on importe de l'électricité qui n'est pas propre, puisqu'elle est produite à partir non pas du nucléaire, mais du charbon et du gaz : on aggrave encore notre bilan carbone. C'est un vrai sujet, et je me réjouis que nous l'évoquions dans sa globalité.

Tout cela milite pour que nous accompagnions les industriels français et européens dans la conquête de ce marché – nous n'y sommes pas opposés – et pour que nous ayons une production énergétique plus propre et décarbonée, comme cela a toujours été le cas dans notre pays. En effet, en la matière, la France est pionnière par rapport à d'autres États de l'Union européenne.

M. le président. La parole est à M. Jacques Fernique, pour explication de vote.

M. Jacques Fernique. Au cours de la décennie qui vient de s'écouler, nos constructeurs automobiles ont déjà perdu 100 000 emplois. La question est donc : veut-on en perdre encore 100 000 autres ? L'attachement quelque peu nostalgique à la voiture thermique entraîne des destructions d'emplois ! Il importe que nous soyons compétitifs, performants sur la voiture électrique ! (*Mme Sophie Primas, ainsi que MM. Pierre Cuypers et Olivier Rietmann protestent.*)

Bien sûr, si tous ceux qui circulent aujourd'hui en voiture thermique basculaient d'un coup sur des voitures électriques, cela engendrerait toute une série de problèmes, mais c'est tout l'intérêt du développement du transfert modal, du ferroviaire et du transport public du quotidien, que nous avons évoqué voilà quelques heures.

Ce serait une erreur que de reporter l'électrification nécessaire de notre parc automobile pour gagner quelques mois, fût-ce pour laisser du temps à notre outil industriel de se préparer.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. Christophe Béchu, ministre. Ce sujet mériterait des débats très longs, donc je vais devoir faire le deuil de certaines réponses, mais il y a des choses que je ne peux laisser dire.

En premier lieu, monsieur Husson, certes, il y a d'autres formes de pollution, mais c'est l'enjeu de la future norme Euro 7. Je constate d'ailleurs avec satisfaction que le Sénat va réclamer l'amplification des mesures que la Commission est en train d'examiner, afin de limiter les émissions polluantes issues de l'abrasion des plaquettes de frein, sujet valable du reste pour tous les types de véhicules.

En réalité, la véritable question est celle du poids du véhicule.

M. Jacques Fernique. Exact !

M. Christophe Béchu, ministre. Donc, là encore, si vous êtes cohérents, vous œuvrerez en faveur de la modification des barèmes fiscaux des indemnités kilométriques pour cesser de rembourser les kilomètres des grosses berlines plus avantageusement que ceux des petits véhicules.

M. Daniel Breuiller. Bravo !

M. Christophe Béchu, ministre. En effet, le même principe s'applique : plus un véhicule est lourd, plus l'abrasion de ses freins est importante et donc plus sa contribution à la pollution est élevée. Dans ce cas, nous pourrions nous entendre, vous aurez prouvé que vous n'êtes pas simplement dans une posture ! (*Mme Sophie Primas s'exclame.*)

En deuxième lieu, je veux revenir sur le caractère thermique des véhicules. L'année 2035 marquera l'interdiction non pas de rouler avec des véhicules thermiques, mais d'en vendre de nouveaux.

Je ne comprends pas comment on peut défendre un modèle qui nous rend dépendants d'un produit que nous ne produisons pas et qui est importé de pays qui ne partagent pas nos valeurs : le pétrole.

Mme Sophie Primas. Justement !

M. Christophe Béchu, ministre. Majorer la part, dans notre consommation énergétique, de l'électricité que nous produisons avec les énergies renouvelables et le nucléaire, c'est bon pour notre économie, pour notre climat et pour notre souveraineté ! L'argument selon lequel on aurait intérêt à tergiverser, à attendre, à ne pas basculer trop vite sur l'électrique me semble en décalage total avec les propos tenus à la tribune en faveur d'une prise en compte de l'urgence climatique, même par rapport à nos constructeurs.

Par ailleurs, si vous pensez, mesdames, messieurs les sénateurs, que, en soutenant ces positions, vous vous en prenez au Gouvernement, vous vous trompez : l'Europe est unanime sur ce sujet.

Cette question rejoint, au fond, l'enjeu de notre compétitivité. Devons-nous regarder notre filière automobile tomber, comme nous le faisons depuis dix ans parce que certaines décisions n'ont pas été prises à l'époque ? (*Mme Sophie Primas s'exclame.*) Ou assumons-nous d'avoir une position compatible avec l'échelle européenne, celle d'un marché d'un demi-milliard d'habitants, nous permettant de reconstruire une souveraineté convenant à nos usages et de remonter une filière compétitive à l'échelle mondiale ? (*Applaudissements sur les travées des groupes INDEP et GEST, ainsi que sur des travées du groupe SER.*)

M. le président. La parole est à Mme Sophie Primas, pour explication de vote.

Mme Sophie Primas. Je ne peux pas vous laisser caricaturer ainsi nos propos.

Les moteurs thermiques à base d'énergie fossile, nous voulons aussi nous en débarrasser.

M. Christophe Béchu, ministre. Très bien !

Mme Sophie Primas. Et nous voulons tout autant nous libérer de notre dépendance à l'égard des énergies fossiles.

M. Christophe Béchu, ministre. Parfait !

Mme Sophie Primas. Mais, vous ne l'ignorez pas, il existe des projets de moteurs à hydrogène pour remplacer les énergies fossiles et ce seront des moteurs thermiques ! Sans compter le biocarburant, que l'on produit sur notre territoire !

Mme le rapporteur spécial ne refuse pas les moteurs électriques, elle souligne simplement que nous voulons des véhicules électriques issus principalement d'une production européenne, afin de ne pas subventionner des véhicules produits hors d'Europe et présentant un bilan carbone désastreux !

Par conséquent, ne caricaturez pas nos propos. Nous avons tous le même objectif – ne plus dépendre des énergies fossiles –, mais nous avons simplement des divergences de vues sur la façon d'y arriver. *(Applaudissements sur les travées du groupe Les Républicains.)*

M. le président. Monsieur Dominati, l'amendement n° II-1134 est-il maintenu ?

M. Philippe Dominati. J'avais présenté rapidement mon amendement, sans penser qu'il engendrerait un tel débat... Cela dit, les arguments de Mme le rapporteur spécial m'ont convaincu, donc je vais le retirer.

Je souhaite toutefois préciser au préalable que la prime à la première embauche d'un apprenti coûte moins cher que cette subvention. Aucun autre produit en France n'est dopé à hauteur de 20 % ou 25 % comme l'est celui-ci, alors qu'il ne s'agit même pas d'un produit de première nécessité.

Enfin, lorsque les industriels de l'automobile ont commis ces erreurs voilà dix ans, l'État était actionnaire de deux d'entre eux ; on ne peut donc pas parler d'erreur stratégique. Je suis, moi aussi, favorable au développement de l'électrique, mais aller à ce point à contresens est rare. Il faut être moins radical que ne l'est ce projet de budget.

Je retire mon amendement au profit de celui de la commission, monsieur le président.

M. le président. L'amendement n° II-1134 est retiré.

Je mets aux voix l'amendement n° II-12.

(L'amendement est adopté.) – (Applaudissements sur les travées du groupe Les Républicains.)

M. le président. Je suis saisi de deux amendements faisant l'objet d'une discussion commune.

L'amendement n° II-903 rectifié, présenté par MM. Gold, Artano, Bilhac, Cabanel, Corbisez, Guérini et Guiol, Mme Pantel et M. Roux, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports				
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques <i>dont titre 2</i>				
Énergie, climat et après-mines	150 000 000		150 000 000	
Service public de l'énergie				
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>		150 000 000		150 000 000
Charge de la dette de SNCF Réseau reprise par l'État (crédits évaluatifs)				
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
TOTAL	150 000 000	150 000 000	150 000 000	150 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à M. Stéphane Artano.

M. Stéphane Artano. Le prêt à taux zéro-mobilité (PTZ-m), dont l'expérimentation doit être lancée en 2023, vise à accompagner le déploiement des zones à faibles émissions mobilité (ZFE-m), en aidant à l'acquisition d'un véhicule peu polluant.

Le présent amendement a pour objet de financer la garantie de l'État sur le PTZ-m, pour un montant de 150 millions d'euros.

En retenant une hypothèse de 50 000 PTZ-m distribués la première année, pour un montant moyen de 4 000 euros, le coût d'une garantie de l'État à hauteur de 75 % s'élève à 150 millions d'euros. Au regard du faible taux de sinistralité observé sur le microcrédit-mobilité – environ 10 % –, un tel dispositif aurait un faible coût final pour les finances publiques : 15 millions d'euros pour ces 50 000 PTZ-m. Il s'agit donc plus d'une immobilisation de trésorerie que d'une véritable dépense de l'État.

M. le président. L'amendement n° II-622 rectifié *bis*, présenté par Mmes Gruny, Dumont et Micouleau, MM. Brisson et Cambon, Mmes Ventalon, Garriaud-Maylam et Puissat, M. Lefèvre, Mmes Malet et Di Folco, M. Courtial, Mmes Thomas et Lopez, MM. de Nicolaj, Perrin et Rietmann, Mme Dumas, MM. Genet, D. Laurent et Mouiller, Mme Belrhiti, M. Burgoa, Mme Chauvin, M. Bouchet, Mme Lassarade, MM. Saury,

Belin, Savary, Charon, Rojouan et Klinger, Mmes Jacques, Canayer et Borchio Fontimp, M. Sido, Mme Imbert et M. Le Gleut, est ainsi libellé :

I. – Créer le programme :

Prêt à taux zéro mobilité durable

II. – En conséquence, modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports		36 000 000		36 000 000
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques <i>dont titre 2</i>				
Énergie, climat et après-mines				
Service public de l'énergie				
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>				
Charge de la dette de SNCF Réseau reprise par l'État (crédits évaluatifs)				
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
Prêt à taux zéro mobilité durable	36 000 000		36 000 000	
TOTAL	36 000 000	36 000 000	36 000 000	36 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à M. Olivier Rietmann.

M. Olivier Rietmann. Cet amendement a été déposé par Mme Gruny.

Si la loi Climat et résilience prévoit l'expérimentation, à partir du 1^{er} janvier 2023 et pour une durée de deux ans, d'un prêt à taux zéro pour l'acquisition d'un véhicule électrique, ce dispositif paraît sous-calibré.

C'est pourquoi le présent amendement tend à mettre en place un véritable prêt à taux zéro en finançant la garantie de l'État, afin de permettre à nos concitoyens, particuliers et professionnels, d'acquiescer, mais également de transformer leur véhicule. Un tel dispositif permettrait d'alléger le coût de l'achat d'un véhicule propre ou de la transformation d'un véhicule thermique et de simplifier les démarches avec une avance des aides existantes.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

Mme Christine Lavarde, rapporteur spécial. J'ai forcément un faible pour ces amendements, puisque j'ai été la première à vouloir instaurer ce PTZ-mobilité. Mon amendement avait

recueilli un avis défavorable du Gouvernement lors de l'examen du projet de loi de finances pour 2020, et n'avait pas prospéré.

Nous avons néanmoins réussi à faire insérer cette disposition dans la loi Climat et résilience, sous la forme d'un dispositif expérimental. Ainsi, je suis plutôt favorable à ces amendements.

Néanmoins, ces derniers posent un problème technique. En effet, une garantie d'État aurait sa place non pas dans la mission « Écologie, développement et mobilité durables », mais dans la mission « Engagements financiers de l'État », dont nous avons déjà débattu. Bref, il est trop tard, mes chers collègues...

La commission demande donc le retrait de ces amendements.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Christophe Béchu, ministre. Mesdames, messieurs les sénateurs, sachez que nous travaillons actuellement à un dispositif de ce type, qui puisse s'appliquer dès l'année prochaine.

Demande de retrait.

M. le président. Monsieur Artano, l'amendement n° II-903 rectifié est-il maintenu ?

M. Stéphane Artano. Non, je le retire, monsieur le président.

M. le président. L'amendement n° II-903 rectifié est retiré.

Qu'en est-il de l'amendement n° II-622 rectifié *bis*, monsieur Olivier Rietmann ?

M. Olivier Rietmann. Je le retire également, monsieur le président.

M. le président. L'amendement n° II-622 rectifié *bis* est retiré.

L'amendement n° II-603 rectifié *ter*, présenté par MM. P. Joly et Cozic, Mme Espagnac, M. Bourgi, Mmes G. Jourda, Préville, Poumirol et M. Filleul, MM. Durain, Lozach et Redon-Sarrazy et Mme Artigalas, est ainsi libellé :

I. – Créer le programme :

Fonds de soutien au Contrat de Relance et de Transition Écologique

II. – En conséquence, modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports				
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques <i>dont titre 2</i>				
Énergie, climat et après-mines				
Service public de l'énergie		500 000 000		500 000 000
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>				
Charge de la dette de SNCF Réseau reprise par l'État (crédits évaluatifs)				
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
Fonds de soutien au Contrat de Relance et de Transition Écologique	500 000 000		500 000 000	
TOTAL	500 000 000	500 000 000	500 000 000	500 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à Mme Martine Filleul.

Mme Martine Filleul. Cet amendement vise à sécuriser le financement du contrat de relance et de transition écologique (CRTE) en créant un fonds disposant de crédits spécifiques.

Les collectivités territoriales se voient confier de plus en plus de missions sur la transition écologique, la résilience sanitaire et la rénovation du patrimoine. Elles sont un acteur clé de la mise en œuvre de la loi Climat et résilience et de la relance, *via* les contrats de relance et de transition écologique.

Sans moyens suffisants, tant en investissement qu'en fonctionnement, ces plans ne pourront pas être mis en application. Cette situation difficile est accentuée par la crise sanitaire et économique, qui engendre des pertes de recettes significatives pour les collectivités. Or aucun

mécanisme ne permet à ce jour de savoir si les moyens de fonctionnement et d'investissement sont suffisants et efficaces pour mettre en œuvre les politiques publiques.

C'est pourquoi il est proposé une enveloppe de 500 millions d'euros pour sécuriser le financement de ces contrats.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

Mme Christine Lavarde, rapporteur spécial. Les CRTE sont financés par d'autres lignes de crédit, notamment dans le cadre de la mission « Relations avec les collectivités territoriales » ; je pense à la DSIL, à la DSIL « relance » et à la DETR. La mission « Écologie » n'est donc pas le bon support de ce type de mesures.

Par ailleurs, si j'ai bien compris le fonctionnement du fonds vert, les dispositifs financés par ce fonds devront forcément basculer dans les CRTE signés par les collectivités. Il n'y a pas besoin d'un CRTE pour bénéficier du fonds vert, mais, quand on a bénéficié du fonds vert, on est obligé de conclure un CRTE !

M. Hervé Gillé. Ah bon ? Ce n'est pas possible !

Mme Christine Lavarde, rapporteur spécial. Si j'ai bien compris ! (M. le ministre secoue la tête en signe de dénégation.) Apparemment, ce n'est pas le cas...

En tout état de cause, la commission demande le retrait de cet amendement.

L'avis du Gouvernement sera l'occasion pour le ministre de réexpliquer le fonctionnement du fonds vert. (Sourires.)

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Christophe Béchu, ministre. Le Gouvernement est en effet défavorable à cet amendement, car d'autres crédits existent pour financer le CRTE. Nous ne lions pas le fonds vert à ce dispositif.

Nous souhaitons que le CRTE soit efficace, souple et fongible. J'ai expliqué à la commission, lors de mon audition, quels étaient nos projets pour l'année 2024.

Il y a, d'une part, les CRTE qui ne font pas l'objet de financements fléchés et, de l'autre, des financements écologiques requérant un examen approfondi pour que l'on détermine s'ils sont éligibles au dispositif.

Il existe actuellement quelque 40 000 projets dormants dans le cadre des CRTE, qui attendent un cofinancement potentiel. On peut se demander – cela fera l'objet d'une coconstruction législative – si, demain, la DSIL et la DETR n'auront pas vocation à être reliées aux projets des CRTE, puisqu'il existe cette base de projets communaux et intercommunaux. Dans ce cas, le fonds vert pourrait en être une composante.

Cela dit, tout cela ne concerne pas l'année 2023 et l'explication de Mme la rapporteure à l'appui de son avis défavorable, sur les autres types de financement du CRTE, est parfaite. Le fonds vert vient en sus, afin que l'on voie ce que cela donne.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-603 rectifié *ter*.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. Je suis saisi de deux amendements faisant l'objet d'une discussion commune.

L'amendement n° II-897 rectifié *bis*, présenté par MM. Gold, Artano, Bilhac, Cabanel, Corbisez, Guérini et Guiol, Mme Pantel et M. Roux, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports	500 000 000		500 000 000	
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques <i>dont titre 2</i>				
Énergie, climat et après-mines				
Service public de l'énergie		300 000 000		300 000 000
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>		200 000 000		200 000 000
Charge de la dette de SNCF Réseau reprise par l'État (crédits évaluatifs)				
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
TOTAL	500 000 000	500 000 000	500 000 000	500 000 000
SOLDE		0		0

La parole est à M. Stéphane Artano.

M. Stéphane Artano. L'usage du vélo a largement progressé dans notre pays, les trajets ayant augmenté de 28 % entre 2019 et 2021. En quatre ans, 22 000 kilomètres d'aménagements cyclables ont été créés, ce qui représente une augmentation de 40 %.

Après un premier plan Vélo du Gouvernement, lancé en 2018 puis abondé en 2021 par le plan de relance pour un total de 500 millions d'euros, le niveau de consommation des crédits semble indiquer que les crédits affectés au deuxième plan Vélo seront insuffisants pour couvrir le développement de ces usages. Avec 250 millions d'euros, il ne pourra pas atteindre l'objectif de 9 % de part modale en 2024 et de 12 % en 2030.

Dans ce contexte, le présent amendement de mon collègue Éric Gold a pour objet d'abonder le fonds Vélo de 500 millions d'euros supplémentaires.

M. le président. L'amendement n° II-1124 rectifié, présenté par MM. Fernique, Breuiller, Parigi, Benarroche, Dantec, Dossus, Gontard et Labbé, Mmes de Marco et Poncet Monge, M. Salmon et Mme M. Vogel, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports	250 000 000		250 000 000	
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques <i>dont titre 2</i>				
Énergie, climat et après-mines				
Service public de l'énergie		250 000 000		250 000 000
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>				
Charge de la dette de SNCF Réseau reprise par l'État (crédits évaluatifs)				
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
TOTAL	250 000 000	250 000 000	250 000 000	250 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à M. Jacques Fernique.

M. Jacques Fernique. Cet amendement procède du même esprit, à ceci près qu'il tend à créditer ce fonds non de 500 millions, mais de 250 millions d'euros supplémentaires, ce qui, avec les 250 millions d'euros déjà inscrits, porterait ce budget à un total de 500 millions d'euros par an. Ce montant correspond à la proposition du « plan Marshall pour le vélo », promu par la Fédération française des usagers de la bicyclette (FUB) et Valérie Masson-Delmotte.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Hervé Maurey, rapporteur spécial. Ces deux amendements visent à consacrer des crédits supplémentaires aux pistes cyclables, à hauteur de 500 millions d'euros supplémentaires pour le premier et de 250 millions pour le second.

Je répète notre attachement au développement des mobilités douces.

Néanmoins, le projet de budget alloue déjà 250 millions d'euros à cet objet, ce qui correspond à une somme cinq fois supérieure au montant annuel consacré au vélo dans le cadre du précédent plan Vélo, portant sur 2017-2022.

La commission demande donc le retrait de ces amendements.

Monsieur le ministre, pourriez-vous nous indiquer le montant prévu pour l'ensemble de la période 2022-2027 ? Nous ne connaissons que le montant de l'année prochaine.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Clément Beaune, ministre délégué. Le montant alloué, sur décision de la Première ministre à la fin du mois de septembre, s'élève à 250 millions d'euros.

Cette somme traduit une très forte augmentation par rapport à ce qui était mobilisé au cours des années précédentes. C'était nécessaire, parce que le premier plan Vélo a connu un grand succès et que les besoins sont importants, mais, pour donner un ordre de grandeur, je rappelle que nous

passons d'un montant global de 350 millions d'euros sur cinq ans à un montant de 250 millions d'euros sur la seule année 2023...

Christophe Béchu et moi allons lancer, avec les autres ministres concernés, un appel à projets dès les premières semaines de 2023, ce qui entamera la consommation de ces 250 millions d'euros. Puis, à l'occasion du premier comité interministériel sur le vélo, que la Première ministre présidera en début d'année, que nous déterminerons une trajectoire.

Cela dit, avec 250 millions d'euros, on a largement de quoi largement investir en 2023, tant dans les infrastructures cyclables que dans des points de stationnement sécurisés. Au-delà de ces engagements et crédits de paiement, il conviendra de définir une trajectoire, ce que nous ferons donc en début d'année.

M. le président. La parole est à M. Jacques Fernique, pour explication de vote.

M. Jacques Fernique. Cette trajectoire doit permettre de renforcer les infrastructures, point déterminant pour atteindre nos objectifs de part modale.

L'Ademe a établi des scénarios de développement de part modale du vélo qui démontrent que, si l'on garde le niveau actuel, nous resterons « scotchés » sous 5 % de part modale, notre objectif étant d'arriver à 9 % en 2024 – cela, je pense que nous ne l'atteindrons pas – et entre 12 % et 15 % en 2030.

M. le président. Monsieur Artano, l'amendement n° II-897 rectifié *bis* est-il maintenu ?

M. Stéphane Artano. Non, je le retire, monsieur le président.

M. le président. L'amendement n° II-897 rectifié *bis* est retiré.

Qu'en est-il de l'amendement n° II-1124 rectifié, monsieur Fernique ?

M. Jacques Fernique. Je le maintiens, monsieur le président.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-1124 rectifié.

(L'amendement n'est pas adopté.)

Organisation des travaux

M. le président. La parole est à M. le président de la commission.

M. Claude Raynal, président de la commission des finances. Messieurs les ministres, mes chers collègues, nous venons d'avoir un débat de qualité, nous avons bien précisé les choses ; je remercie les ministres de s'être prêtés au jeu et les rapporteurs spéciaux d'avoir résolu les questions soulevées.

Nous avons donc eu un bon débat, disais-je, mais il y a un problème : nous avons examiné vingt amendements à l'heure. À ce rythme-là, demain matin, vous pourrez prendre le train, si vous arrivez à en avoir un, directement en sortant de l'hémicycle, sans passer par votre lit, car une telle cadence nous emmènerait à cinq heures du matin...

Après le dîner, nous reprendrons l'examen des crédits de cette mission et je vous propose d'avoir alors un débat moins intéressant, parce que plus resserré. Je vous prie de m'excuser de présenter les choses ainsi, mais je crois que c'est pour le bien de tous. On observe *grosso modo* deux phases lors des séances de nuit : jusqu'à deux heures du matin, bon an, mal an, ça passe ; une fois cet horaire passé, la qualité de nos débats chute fortement. *(Sourires.)*

Par conséquent, autant s'y préparer et s'astreindre, dès vingt et une heures trente, à un rythme beaucoup plus soutenu. Cela implique des présentations d'amendement extrêmement rapides, des avis plus courts de la commission et extrêmement synthétiques du Gouvernement, avant de passer au vote.

Je vous encourage d'autant plus à la célérité, mes chers collègues, que, en toute fin d'examen de la mission, nous examinerons l'article 42 *ter* du texte, qui traite du bouclier tarifaire et de l'amortisseur pour les ménages, les petites entreprises et les collectivités locales. Bref, ce n'est pas le moindre des articles, du point de vue tant du montant en jeu que du sujet...

Mme Sophie Primas. Pas moins de 50 milliards d'euros !

M. Claude Raynal, président de la commission des finances. Je suggère donc de ménager du temps pour ce débat, que nous devrons entamer à une heure du matin au plus tard. Pour atteindre cet objectif, nous devons aider le président de séance à soutenir une allure d'au moins trente amendements à l'heure. *(Marques d'assentiment sur les travées du groupe UC.)*

M. le président. Mes chers collègues, nous allons maintenant interrompre nos travaux ; nous les reprendrons à vingt et une heures trente-cinq.

La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à vingt heures cinq, est reprise à vingt et une heures trente-cinq, sous la présidence de M. Alain Richard.)

PRÉSIDENCE DE M. ALAIN RICHARD vice-président

M. le président. La séance est reprise.

Nous poursuivons l'examen des crédits de la mission « Écologie, développement et mobilité durables ».

ÉTAT B
(SUITE)

M. le président. Je suis saisi de six amendements faisant l'objet d'une discussion commune.

L'amendement n° II-1012, présenté par MM. Jacquin, Gillé et J. Bigot, Mme Bonnefoy, MM. Kanner et Devinaz, Mme M. Filleul, M. Houllegatte, Mme Prévillo et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain, est ainsi libellé :

I. – Créer le programme :

Prime à la mobilité durable

II. – En conséquence, modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>			
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement
	+	-	+
			-

Infrastructures et services de transports				
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques <i>dont titre 2</i>				
Énergie, climat et après-mines		160 000 000		160 000 000
Service public de l'énergie				
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>				
Charge de la dette de SNCF Réseau reprise par l'État (crédits évaluatifs)				
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
Prime à la mobilité durable	160 000 000		160 000 000	
TOTAL	160 000 000	160 000 000	160 000 000	160 000 000
SOLDE		0		0

La parole est à Mme Martine Filleul.

Mme Martine Filleul. Cet amendement de M. Jacquin et le suivant visent, selon des modalités différentes, le même objectif: renforcer les aides au report modal, pour rendre attractives les solutions de substitution à la voiture individuelle.

La loi Climat et résilience, enrichie des amendements parlementaires, a étendu le champ de la prime à la conversion à l'achat d'un ou de plusieurs vélos à assistance électrique, et a ouvert la possibilité aux professionnels de bénéficier d'aide à l'acquisition d'un vélo-cargo.

D'autres dispositions ont permis d'amplifier les dispositifs d'accompagnement des ménages dans les ZFE-m.

Nous pensons que les aides à la conversion aux mobilités de substitution méritent d'être encore améliorées et accrues, afin d'envoyer des signaux clairs aux ménages engagés dans la

transition de leur mobilité. Le montant de l'aide est crucial pour réduire au maximum le reste à charge des ménages, principal frein au changement des modes de transport.

M. Jacquin suggère que l'on s'inspire de la prime Bruxel-l'Air, qui existe déjà depuis 2006 et qui a permis de sortir de la logique de la voiture individuelle en faveur d'autres solutions de mobilité, comme les transports en commun.

Il s'agit donc, vous l'aurez compris, de favoriser les mobilités de substitution, en créant une prime à la mobilité durable dotée de 160 millions d'euros.

M. le président. L'amendement n° II-978 rectifié, présenté par Mmes Prévile et M. Filleul, est ainsi libellé:

Modifier ainsi les crédits des programmes:

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports	150 000 000		150 000 000	
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques <i>dont titre 2</i>				
Énergie, climat et après-mines				
Service public de l'énergie				

Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>		150 000 000		150 000 000
Charge de la dette de SNCF Réseau reprise par l'État (crédits évaluatifs)				
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
TOTAL	150 000 000	150 000 000	150 000 000	150 000 000
SOLDE		0		0

La parole est à Mme Martine Filleul.

Mme Martine Filleul. Cet amendement de Mme Préville vise à financer et à encourager le report vers la mobilité douce lorsque cela est possible, en augmentant de 150 millions d'euros par an les crédits du fonds vélo, qui s'élèvent actuellement à 50 millions, afin d'atteindre une part modale de 9 % d'ici à 2024.

Bien que les efforts accomplis au cours des dernières années méritent d'être soulignés, les prévisions actuelles d'investissements ne permettront pas d'atteindre notre objectif. En effet, notre budget moyen s'élève aujourd'hui à 8 euros par an et par habitant, alors qu'il est prévu, aux Pays-Bas, d'atteindre 80 euros par an et par habitant. Par ailleurs, l'Allemagne atteint déjà à ce jour une part modale de 12 %.

Pour que le fonds vélo soit doté de 200 millions d'euros par an, sachant que le projet de budget prévoit déjà 50 millions d'euros, il faut accroître les investissements de 150 millions d'euros.

M. le président. Mes chers collègues, je me suis livré à un rapide calcul : si chaque auteur d'amendement utilise son temps de parole de deux minutes pour présenter son amendement et si la commission et le Gouvernement prennent la même durée pour donner leurs avis, nous sommes ici jusqu'à huit heures du matin... *(Marques d'amusement sur diverses travées.)*

Je vous suggère donc d'adopter un autre rythme. *(Marques d'assentiment.)*

L'amendement n° II-348, présenté par M. Gillé, au nom de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports	20 000 000		20 000 000	
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques <i>dont titre 2</i>				
Énergie, climat et après-mines				
Service public de l'énergie				
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>		20 000 000		20 000 000
Charge de la dette de SNCF Réseau reprise par l'État (crédits évaluatifs)				
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
TOTAL	20 000 000	20 000 000	20 000 000	20 000 000
SOLDE		0		0

La parole est à M. Hervé Gillé.

M. Hervé Gillé. Le présent amendement vise à affecter 20 millions d'euros supplémentaires au développement de la part modale du vélo. Cette somme serait utile pour aider au développement de l'ingénierie des collectivités territoriales, qui sont en difficulté pour développer les infrastructures comme les pistes cyclables.

Le vélo s'est bien développé en milieu urbain, mais il l'est encore trop peu en milieu rural, où la bicyclette électrique représente pourtant une solution adaptée.

M. le président. L'amendement n° II-1122, présenté par M. Fernique, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports		14 200 000		14 200 000
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques <i>dont titre 2</i>				
Énergie, climat et après-mines	14 200 000		14 200 000	
Service public de l'énergie				
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>				
Charge de la dette de SNCF Réseau reprise par l'État (crédits évaluatifs)				
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
TOTAL	14 200 000	14 200 000	14 200 000	14 200 000
SOLDE	0		0	

La parole est à M. Jacques Fernique.

M. Jacques Fernique. Cet amendement et les deux suivants ont le même objet : élargir la prime à la conversion au vélo.

Le présent amendement tend à élargir le périmètre des personnes susceptibles de toucher cette prime.

M. le président. L'amendement n° II-1127 rectifié, présenté par MM. Fernique, Breuiller, Parigi, Benarroche, Dantec, Dossus, Gontard et Labbé, Mmes de Marco et Poncet Monge, M. Salmon et Mme M. Vogel, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports		5 000 000		5 000 000
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques <i>dont titre 2</i>				
Énergie, climat et après-mines	5 000 000		5 000 000	
Service public de l'énergie				

Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>				
Charge de la dette de SNCF Réseau reprise par l'État (crédits évaluatifs)				
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
TOTAL	5 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000
SOLDE	0	0	0	0

La parole est à M. Jacques Fernique.

M. Jacques Fernique. Cet amendement vise à accroître le montant de l'aide à la conversion au vélo.

M. le président. L'amendement n° II-1123, présenté par M. Fernique, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports		3 000 000		3 000 000
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques <i>dont titre 2</i>				
Énergie, climat et après-mines	3 000 000		3 000 000	
Service public de l'énergie				
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>				
Charge de la dette de SNCF Réseau reprise par l'État (crédits évaluatifs)				
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
TOTAL	3 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000
SOLDE	0	0	0	0

La parole est à M. Jacques Fernique.

M. Jacques Fernique. Au travers de cet amendement, je propose d'élargir l'aide à la conversion au vélo aux bicyclettes d'occasion vendues par les professionnels.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

Mme Christine Lavarde, rapporteur spécial. Mon avis porte sur les amendements n°s II-1012, II-1122, II-1127 rectifié et II-1123.

Depuis deux ans, il y a eu une augmentation substantielle des moyens accordés à l'acquisition de vélos. Au mois de juillet dernier, 1,2 million d'euros supplémentaires y ont encore été consacrés.

En outre, il faut mettre l'enveloppe prévue en regard du prix de l'objet concerné ; un tel montant permet déjà de financer un certain nombre de vélos...

Enfin, il existe déjà un grand nombre de dispositifs : le forfait mobilité durable, la prime à la conversion au vélo, le bonus vélo, les aides des collectivités, la prime à la mobilité durable, etc. Finalement, je me demande si la question n'est pas plutôt de comprendre, dans tout ce maquis, à quelle aide on a droit et comment on peut la percevoir, que d'en ajouter de nouvelles. Il serait sans doute plus pertinent de créer un guichet unique, sur le modèle de ce qui existe pour les primes à la conversion dans les régions qui ont décidé de coupler leur dispositif avec ceux de l'État, que d'accorder davantage de crédits.

La commission demande le retrait de ces amendements ; à défaut, elle émettra un avis défavorable.

M. Stéphane Sautarel, rapporteur spécial. Mon avis porte sur les amendements n°s II-978 rectifié et II-348, relatifs aux infrastructures.

Je reprendrai les arguments développés par mon collègue Hervé Maurey avant la pause : on peut considérer ces amendements comme satisfaits, car ce projet de budget porte les engagements de l'État pour le plan Vélo à 250 millions d'euros en 2023, soit cinq fois plus que les montants annuels du précédent plan.

Par ailleurs, pour ce qui concerne l'amendement n° II-348, les crédits ne sont pas imputés sur le bon programme.

La commission demande donc le retrait de ces amendements ; à défaut, elle émettra un avis défavorable.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Clément Beaune, ministre délégué. Les rapporteurs spéciaux m'ont volé mes éléments de réponse : je souscris en tout point à ce qu'ils ont dit...

Il existe en effet beaucoup de dispositifs, que nous avons encore renforcés à la suite des annonces de la Première ministre du 20 septembre dernier : 250 millions d'euros sur les aides au développement d'infrastructures et de points de stationnement pour la seule année 2023.

Christophe Béchu et moi-même avons en outre renforcé les aides à l'acquisition individuelle d'un vélo, en suspendant, pour obtenir les aides de l'État, la condition d'obtention d'une aide d'une collectivité locale. À tout cela s'ajoutent beaucoup de dispositifs d'aide aux différents échelons de collectivités.

Objectivement, notre effort a été massivement renforcé et l'est encore significativement en 2023. Aussi, même si j'en comprends la logique, il ne me semble pas opportun de créer encore des primes à la conversion. Il vaut mieux faire connaître les aides existantes et utiliser les crédits – significatifs – prévus pour 2023.

Un point spécifique, toutefois : monsieur Fernique, Roland Lescure et moi travaillons à la question de la réparation des vélos d'occasion, parce que, là, il y a en effet un « trou dans la raquette », notre dispositif actuel ne tenant pas assez compte de la réparation et des vélos d'occasion. Néanmoins, les dispositifs actuels et le fonds de soutien au vélo nous permettront de répondre à ce besoin, qui n'est pas forcément très coûteux, mais qui est important pour que toute la filière soit couverte.

Avis défavorable sur ces six amendements.

M. le président Monsieur Fernique, les amendements n°s II-1122, II-1127 rectifié et II-1123 sont-ils maintenus ?

M. Jacques Fernique. Non, je les retire, monsieur le président.

M. le président Madame Filleul, qu'en est-il des amendements n°s II-1012 et II-978 rectifié ?

Mme Martine Filleul. Je les retire !

M. le président Monsieur Gillé, l'amendement n° II-348 est-il maintenu ?

M. Hervé Gillé. Je le retire également, monsieur le président.

M. le président. Les amendements n°s II-1012, II-978 rectifié, II-348, II-1122, II-1127 rectifié et II-1123 sont retirés.

L'amendement n° II-1013 rectifié, présenté par MM. Jacquin, Gillé et J. Bigot, Mme Bonnefoy, MM. Kanner et Devinaz, Mme M. Filleul, M. Houllégatte, Mme Prévile et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports				
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques <i>dont titre 2</i>				
Énergie, climat et après-mines	30 000 000		30 000 000	
Service public de l'énergie				
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>		30 000 000		30 000 000
Charge de la dette de SNCF Réseau reprise par l'État (crédits évaluatifs)				
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
TOTAL	30 000 000	30 000 000	30 000 000	30 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à M. Hervé Gillé.

M. Hervé Gillé. Comment favoriser le développement de prestataires et d'opérateurs facilitant l'autopartage et le libre accès à des vélos ? Nous proposons de mettre en place un nouveau dispositif d'accompagnement permettant aux usagers de percevoir un crédit mobilité compris entre 3 000 à 4 500 euros qu'ils pourront échanger auprès de ces prestataires afin de participer à leur montée en charge.

Les nouveaux usages de la voiture se développent : location de courte ou de moyenne durée, autopartage, covoiturage, etc. Ils sont fondés sur l'utilisation plutôt que sur la propriété du véhicule.

Assis sur les nouvelles technologies du numérique, ce crédit mobilité pourrait être matérialisé sous la même forme que le forfait mobilité durable, pour développer le secteur et les pratiques. Tel et le sens de cet amendement.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

Mme Christine Lavarde, rapporteur spécial. L'idée est intéressante. Néanmoins, je ne suis pas sûre que nous ayons les moyens de déployer le dispositif pour l'année 2023 si l'on ouvrait ce soir des crédits.

Vous n'avez pas tout expliqué. Ce dispositif repose sur une carte de crédit qui serait remise à chaque personne mettant sa voiture au rebut. Toute une architecture doit être conçue – comprenez-le –, de l'attribution de la carte à l'utilisation du crédit auprès de partenaires. Il faut mener une réflexion préalable afin d'envisager la présentation éventuelle de ce dispositif dans le prochain PLF ou dans le suivant.

Cette aide peut tout à fait venir en complément de toutes celles qui existent déjà. En effet, l'intention ne peut qu'être partagée, tant cette aide va dans le sens d'un développement durable complet. Il est néanmoins trop tôt pour la mettre en œuvre.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Christophe Béchu, ministre. *Idem.*

M. le président. Monsieur Gillé, l'amendement n° II-1013 rectifié est-il maintenu ?

M. Hervé Gillé. Si le M. le ministre m'assure que la proposition sera étudiée d'ici à l'année prochaine, je le retirerai.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. Christophe Béchu, ministre. Non seulement elle sera étudiée, mais aussi la réflexion sur un forfait de mobilité durable pourra être élargie au-delà du seul cas des voitures.

M. Hervé Gillé. Je retire l'amendement !

M. le président. L'amendement n° II-1013 rectifié est retiré.

Les deux amendements suivants sont identiques.

L'amendement n° II-45 rectifié *ter* est présenté par Mmes Borchio Fontimp et Demas, M. H. Leroy, Mme V. Boyer, MM. Genet, Brisson, Bacci et Belin, Mme Belrhiti, MM. Bonnus, Bouchet, Cambon et Charon, Mmes de Cidrac et Dumont, MM. Frassa et Houpert, Mme Joseph, MM. Klinger et Lefèvre, Mmes Lopez, Micouleau et Noël et MM. Pellevat, Piednoir et Regnard.

L'amendement n° II-867 rectifié est présenté par Mme N. Delattre, MM. Artano, Bilhac, Cabanel, Corbisez, Gold et Guiol, Mme Pantel et MM. Requier et Roux.

Ces deux amendements sont ainsi libellés :

Article 27

ÉTAT B

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports				
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques <i>dont titre 2</i>				
Énergie, climat et après-mines		500 000 000		500 000 000
Service public de l'énergie				
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>				
Charge de la dette de SNCF Réseau reprise par l'État (crédits évaluatifs)				
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires	500 000 000		500 000 000	

TOTAL	500 000 000	500 000 000	500 000 000	500 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à M. Fabien Genet, pour présenter l'amendement n° II-45 rectifié *ter*.

M. Fabien Genet. Cet amendement est déposé par Mme Borchio Fontimp et plusieurs autres collègues, en particulier Antoine Lefèvre, qui ne peut être présent ce soir puisqu'il est avec le Président de la République aux États-Unis, véritable événement pour la relation franco-américaine... (*Exclamations amusées.*)

M. Jean-François Husson. Quel veinard! (*Sourires.*)

M. Fabien Genet. Le présent amendement prévoit l'affectation d'une partie du fonds vert à la rénovation des sites événementiels afin de les accompagner dans la réalisation des travaux de rénovation thermique et de modernisation de leurs infrastructures.

Ces sites participent activement à l'attractivité des territoires. Véritables leviers de dynamisme économique et d'emplois, ils sont également de fabuleuses vitrines à l'international des grands salons et événements qui y sont organisés.

Afin d'assurer la modernisation des sites et de leurs structures, un investissement significatif dans la rénovation, notamment thermique, et la gestion énergétique des bâtiments est réclamé et attendu par les professionnels de la filière.

D'où cet amendement d'appel à leur endroit.

M. le président. La parole est à M. Jean-Claude Requier, pour présenter l'amendement n° II-867 rectifié.

M. Jean-Claude Requier. Défendu!

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

Mme Christine Lavarde, rapporteur spécial. Une enveloppe de 570 millions d'euros est déjà prévue dans le fonds vert pour la rénovation thermique des bâtiments publics. Les bâtiments événementiels étant en grande partie des infrastructures publiques, ils peuvent déjà y prétendre. Avis défavorable.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Christophe Béchu, ministre. Même avis.

M. le président. La parole est à M. Fabien Genet, pour explication de vote.

M. Fabien Genet. Je mesure à quel point la verve et le poids politique de Mme Borchio Fontimp et de M. Lefèvre me font défaut au moment de convaincre la rapporteure spéciale... (*Sourires sur les travées du groupe Les Républicains.*) Aussi, je m'incline et retire cet amendement.

M. le président. Gardez espoir! (*Sourires.*)

M. Jean-Claude Requier. Je retire également mon amendement, monsieur le président!

M. le président. Les amendements n°s II-45 rectifié *ter* et II-867 rectifié sont retirés.

L'amendement n° II-970 rectifié, présenté par MM. Dantec, Fernique, Benarroche, Breuiller, Dossus, Gontard et Labbé, Mme de Marco, M. Parigi, Mme Poncet Monge, M. Salmon et Mme M. Vogel, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports		250 000 000		250 000 000
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques <i>dont titre 2</i>				
Énergie, climat et après-mines				
Service public de l'énergie		200 000 000		200 000 000
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>				
Charge de la dette de SNCF Réseau reprise par l'État (crédits évaluatifs)				
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires	450 000 000		450 000 000	
TOTAL	450 000 000	450 000 000	450 000 000	450 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à M. Jacques Fernique.

M. Jacques Fernique. Je serai bref, car mon collègue Ronan Dantec a, d'une certaine manière, déjà défendu cet amendement au cours de la discussion générale, cet après-midi.

L'amendement vise à abonder à hauteur de 450 millions d'euros le fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, aussi appelé fonds vert, pour soutenir les besoins en ingénierie des collectivités territoriales.

À cet effet, il prévoit de couvrir les frais d'animation et de mise en œuvre des plans climat-air-énergie territoriaux (PCAET), mesure défendue par tous les réseaux de collectivités.

Il faut faire confiance aux territoires : qu'ils déterminent eux-mêmes les meilleurs projets, en cohérence avec leur PCAET !

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

Mme Christine Lavarde, rapporteur spécial. À mon avis, nous avons déjà adopté en première partie du PLF une mesure allant dans ce sens, à savoir une affectation des recettes de TICPE à hauteur de 5 à 10 euros par habitant pour venir financer les PCAET et les schémas régionaux d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (Sraddet). Le risque est même de se retrouver avec trop d'argent : les collectivités ne pourront pas, dans les faits, le dépenser au cours de l'année 2023.

De plus, étant – vous l'aurez compris – très réservée vis-à-vis du fonds vert, j'émet, au nom de la commission, un avis doublement défavorable...

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Christophe Béchu, ministre. Compte tenu de l'attachement qu'elle y porte, je me réjouis que la rapporteure préserve les crédits du fonds vert pour l'investissement. (*Sourires.*) Il n'en demeure pas moins que je partage son avis défavorable sur les crédits d'ingénierie.

M. Jean-François Husson, rapporteur général de la commission des finances. Il va bientôt parler pour les deux ! (*Nouveaux sourires.*)

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-970 rectifié.

(*L'amendement n'est pas adopté.*)

M. le président. Les deux amendements suivants sont identiques.

L'amendement n° II-813 rectifié est présenté par MM. Lozach et P. Joly, Mme Monier, M. Montaugé, Mme Billon, M. Tissot, Mmes N. Delattre et Espagnac, M. Cozic, Mme Poumirol, MM. Pla et Fichet, Mme Havet, MM. Gillé et Bilhac, Mme N. Goulet, MM. Guiol et Michau, Mme Belrhiti et M. Salmon.

L'amendement n° II-1056 rectifié *bis* est présenté par MM. Roux, Artano, Cabanel, Corbisez, Gold et Guérini et Mme Pantel.

Ces deux amendements sont ainsi libellés :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports		50 000 000		50 000 000
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques <i>dont titre 2</i>				
Énergie, climat et après-mines				
Service public de l'énergie				
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>				
Charge de la dette de SNCF Réseau reprise par l'État (crédits évaluatifs)				
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires	50 000 000		50 000 000	
TOTAL	50 000 000	50 000 000	50 000 000	50 000 000
SOLDE		0		0

La parole est à M. Hervé Gillé, pour présenter l'amendement n° II-813 rectifié.

M. Hervé Gillé. La dernière COP l'a très bien démontré : la biodiversité est encore plus menacée que nous ne l'imaginions. Par conséquent, il faut renforcer, rendre plus ambitieuse, la stratégie nationale biodiversité (SNB) 2030.

À ce titre, les territoires, notamment les communes rurales, jouent un rôle particulièrement important au travers de leurs aménités.

Ainsi, cet amendement vise à renforcer nos investissements et nos efforts en matière de biodiversité en abondant de 50 millions d'euros la SNB.

M. le président. La parole est à M. Stéphane Artano, pour présenter l'amendement n° II-1056 rectifié *bis*.

M. Stéphane Artano. Défendu.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

Mme Christine Lavarde, rapporteur spécial. Lors de l'examen du texte à l'Assemblée nationale, le fonds vert a déjà été abondé de 150 millions d'euros pour financer la SNB.

Monsieur Gillé, vous n'avez peut-être pas pris connaissance de cet excellent rapport – je n'ai pas peur des mots ! – de la commission des finances sur les aires protégées.

Il souligne que, en la matière, le problème provient plutôt de la diversité des aides. Nous avons même osé qualifier le financement de « labyrinthe » : personne ne sait vraiment où trouver les financeurs éventuels.

Dès lors, peut-être faudrait-il déjà commencer par rationaliser l'ensemble des dispositifs en vigueur, pour rendre véritablement effectif ce que vous appelez, comme moi, de vos vœux.

L'avis est de nouveau défavorable.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Christophe Béchu, ministre. Sans partager l'avis sur le « labyrinthe », je partage celui, défavorable, sur ces deux amendements. (*Sourires.*)

M. Hervé Gillé. Je retire mon amendement, monsieur le président.

M. Stéphane Artano. J'en fais de même !

M. le président. Les amendements identiques n°s II-813 rectifié et II-1056 rectifié *bis* sont retirés.

L'amendement n° II-992, présenté par MM. Gillé et Jacquin, Mme Harribey, M. J. Bigot, Mmes Blatrix Contat et Bonnefoy, MM. Bourgi, Chantrel, Cozic, Devinaz, Féraud, P. Joly et Jomier, Mmes Le Houerou, Meunier et Monier et MM. Montaugé, Pla, Temal et Tissot, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports				
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques <i>dont titre 2</i>				
Énergie, climat et après-mines				
Service public de l'énergie				
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>		50 000 000		50 000 000
Charge de la dette de SNCF Réseau reprise par l'État (crédits évaluatifs)				
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires	50 000 000		50 000 000	
TOTAL	50 000 000	50 000 000	50 000 000	50 000 000
SOLDE		0		0

La parole est à M. Hervé Gillé.

M. Hervé Gillé. Je ne retirerai pas cet amendement-là, relatif aux ZFE.

Vous connaissez, bien entendu, les débats qui les entourent. Pour rendre des zones acceptables, les collectivités concernées sont amenées à réaliser des investissements parti-

culiers ; je pense à la création de parkings relais. Ces derniers doivent s'inscrire efficacement dans une démarche d'intermodalité.

Par conséquent, le présent amendement vise à abonder de 50 millions d'euros les investissements prévus par le programme 380, « Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires ». Ils sont absolument nécessaires pour atteindre les objectifs et accompagner les collectivités.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

Mme Christine Lavarde, rapporteur spécial. Habitant moi-même dans une ZFE, je vois clairement de quoi il retourne.

Je ne suis pas convaincue de la nécessité de créer des parkings. Le message envoyé serait celui d'une pollution autorisée en dehors de la ZFE, et interdite à l'intérieur. *(Mme Sophie Primas renchérit.)*

De plus, construction de parking signifie artificialisation. La conséquence est logique : *a priori*, la construction d'un parking entraîne une artificialisation des sols, à moins que vous ne souhaitiez qu'il soit souterrain !

À mon sens, le transport interurbain du premier au centième kilomètre est notre vrai problème, à l'heure actuelle, dans la perspective d'une politique de long terme. Il faut faire mieux à ce sujet.

Au fond, monsieur Gillé, vous nous expliquez qu'il faut se rendre avec sa voiture à la frontière de la ZFE, s'y arrêter, puis prendre un transport en commun. Je privilégie plutôt l'idée de pouvoir se rendre depuis chez soi, ou presque, au cœur de la ZFE. *(M. Hervé Gillé marque sa désapprobation.)* Ce serait l'idéal !

M. Hervé Gillé. Nous en sommes loin...

Mme Christine Lavarde, rapporteur spécial. Soutenir la création de parkings relais revient à segmenter les territoires, entre ceux où il faut utiliser une voiture et ceux qui sont en ZFE, où seuls sont empruntés les transports en commun.

À mes yeux, une véritable politique de mobilité ne doit pas être celle que vous proposez. Aussi, mon avis est défavorable. *(Protestations sur les travées des groupes SER et GEST.)*

M. Jean-François Husson, rapporteur général de la commission des finances. Excellent !

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Christophe Béchu, ministre. Ne rouvrons pas le débat sur les parkings autour des ZFE. Le fonds vert alloue 150 millions d'euros à ces zones, contre zéro euro auparavant.

Au 1^{er} janvier au plus tard, un coordinateur interministériel sera nommé pour échanger avec les interlocuteurs représentant quarante-trois agglomérations au sujet du groupe de travail sur l'accessibilité que nous lançons avec elles.

Je partage le constat : le sujet à court terme est non pas celui des investissements, mais celui des modalités de soutien aux transports en commun dans les territoires concernés. La question ne porte pas seulement sur notre positionnement par rapport aux parkings.

De fait, les fonds actuels ne sont pas destinés aux seuls parkings. Ils sont également fléchés vers le développement de panneaux d'information, vers le soutien aux acquisitions de véhicules, etc.

À ce stade, j'estime prématuré de se demander s'il faut ajouter des crédits d'investissement en direction des parkings.

M. le président. La parole est à M. Hervé Gillé, pour explication de vote.

M. Hervé Gillé. Je ne partage pas votre avis, madame la rapporteure spéciale.

Ainsi, les personnes en difficulté ne disposant pas de véhicule adapté sont en quelque sorte soumises à une double peine. Comment feront-elles ? Vous croyez qu'elles vont attendre dix ans, quinze ans, que l'intermodalité se mette en place ? Elles n'auront pas le choix : il faudra bien qu'elles se débrouillent, à un moment donné !

Le problème est que l'application calendaire des ZFE est beaucoup plus rapide que la réalisation de vos espoirs... Il faudra bien construire les infrastructures permettant à ces gens-là d'entrer malgré tout en ville !

Quant au fonds vert, il est décidément vendu à toutes les sauces... En raison du manque de transparence sur sa mise en œuvre, je maintiens – je suis désolé – cet amendement.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-992. *(L'amendement n'est pas adopté.)*

M. le président. L'amendement n° II-1101, présenté par MM. Dossus, Dantec, Fernique, Breuiller, Parigi, Gontard, Benarroche et Labbé, Mmes de Marco et Poncet Monge, M. Salmon et Mme M. Vogel, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports		25 000 000		25 000 000
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques <i>dont titre 2</i>				
Énergie, climat et après-mines				

Service public de l'énergie				
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>				
Charge de la dette de SNCF Réseau reprise par l'État (crédits évaluatifs)				
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires	25 000 000		25 000 000	
TOTAL	25 000 000	25 000 000	25 000 000	25 000 000
SOLDE		0		0

La parole est à M. Daniel Breuiller.

M. Daniel Breuiller. Le présent amendement, déposé par Thomas Dossus, a trait à une situation nouvelle qui mérite notre attention et appelle une décision.

Actuellement, dans le nouveau programme 380, « Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires », l'action n° 01, Efficacité des crédits mobilisés dans le cadre du Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, vise à soutenir la valorisation des biodéchets.

Si la valorisation des déchets des ménages est prévue, nous souhaitons l'étendre à un autre type de déchets : les boues des stations d'épuration.

Pour l'instant, ces boues sont souvent enterrées ou incinérées. Pourtant, il existe des solutions de valorisation efficaces passant par la méthanisation. Plusieurs collectivités se sont saisies de cet outil ou sont en train de le faire ; je pense à Saint-Malo Agglomération, dont les élus s'apprentent à faire installer un méthaniseur sur le site même de la station d'épuration.

Par conséquent, nous proposons d'étendre à ces projets le soutien du nouveau fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, afin de développer la part du biométhane que nous pourrions injecter dans nos circuits.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

Mme Christine Lavarde, rapporteur spécial. Il existe déjà divers dispositifs de soutien. Ils passent par l'obligation d'achat, par les appels d'offres, retracés dans le programme 345. Par conséquent, cela ne me semble pas relever du fonds vert. L'avis est défavorable.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Christophe Béchu, ministre. Défavorable.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-1101.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. L'amendement n° II-1025 rectifié, présenté par Mme M. Filleul, M. J. Bigot, Mme Bonnefoy, MM. Devinaz, Gillé, Houlegatte et Jacquin, Mme Prévile, M. Kanner et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports	400 000 000		400 000 000	
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques <i>dont titre 2</i>				
Énergie, climat et après-mines				
Service public de l'énergie		400 000 000		400 000 000
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>				
Charge de la dette de SNCF Réseau reprise par l'État (crédits évaluatifs)				
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				

TOTAL	400 000 000	400 000 000	400 000 000	400 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à Mme Martine Filleul.

Mme Martine Filleul. Cet amendement vise à renforcer les crédits prévus pour le financement de l'action dédiée aux voies navigables.

Avec 8 500 kilomètres de voies navigables, la France possède le plus long réseau d'Europe, mais elle est aussi l'un de ses plus faibles utilisateurs. En effet, le transport fluvial de marchandises représente moins de 3 % des tonnes-kilomètres transportées.

Pourtant, le transport fluvial émet en moyenne cinq fois moins de CO₂ à la tonne transportée. À ce titre, il est une source d'économie d'énergie extrêmement intéressante, à condition que des investissements soient réalisés sur le réseau.

Pour soutenir ce mode de transport, nous proposons de doubler l'enveloppe allouée à Voies navigables de France (VNF) dans le cadre de ce projet de loi de finances, pour atteindre 400 millions d'euros. Cette montée en puissance est indispensable pour moderniser le réseau : rénovation d'ouvrages, restauration de digues ou de berges, automatisation d'écluses, verdissage de la flotte, etc. Elle permettra de développer des plateformes logistiques à l'entrée des métropoles et grands centres urbains, pour travailler sur l'acheminement des marchandises dans les derniers kilomètres.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Hervé Maurey, rapporteur spécial. Nous souscrivons naturellement à l'ambition qui est la vôtre pour le secteur fluvial : il faut continuer à développer ce mode de transport.

Néanmoins, nous formulerons une demande de retrait. En effet, nous doutons de la capacité de VNF à mettre en œuvre le doublement des investissements. Ceux-ci ont déjà atteint un niveau record : 300 millions d'euros par an. C'est inédit. Il a fallu pour cela une mobilisation importante de leurs équipes. De fait, le personnel lui-même nous l'a dit :

compte tenu des effectifs, il ne serait pas possible d'absorber une nouvelle augmentation de crédits d'investissement sur un exercice.

Enfin, les crédits de VNF – je vous le rappelle – sont établis dans le cadre d'un contrat pluriannuel de trois ans. Le prochain arrivant à échéance en 2023, c'est alors qu'il faudra négocier l'enveloppe, pour les trois prochaines années.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Clément Beaune, ministre délégué. Même avis. Je développerai un peu puisque plusieurs amendements successifs ont traité à Voies navigables de France, tant sur l'aspect budgétaire que sur l'emploi.

Leur contrat d'objectifs et de performance (COP) est tout à fait exceptionnel. Il prévoit un budget de 3 milliards d'euros sur l'ensemble de la période ; notre rythme actuel est de 300 millions d'euros par an. Aller au-delà ne serait sans doute ni totalement justifié ni totalement absorbable. Pour autant, ce programme témoigne d'une augmentation des crédits pour l'année 2023 par rapport à l'année 2022.

S'il nous faut ouvrir – j'y reviendrai – une discussion plus précise sur les emplois, en revanche, je crois vraiment que nous sommes au rendez-vous s'agissant des investissements. Nous portons une grande ambition pour VNF, y compris dans l'optique des jeux Olympiques ; aussi, nous déployons des investissements.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-1025 rectifié.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. L'amendement n° II-1022, présenté par Mme M. Filleul, M. J. Bigot, Mme Bonnefoy, MM. Devinaz, Gillé, Houllégatte et Jacquin, Mme Prévaille, M. Kanner et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports	60 000 000		60 000 000	
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques <i>dont titre 2</i>				
Énergie, climat et après-mines				
Service public de l'énergie				
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>		60 000 000		60 000 000

Charge de la dette de SNCF Réseau reprise par l'État (crédits évaluatifs)				
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
TOTAL	60 000 000	60 000 000	60 000 000	60 000 000
SOLDE	0	0	0	0

La parole est à Mme Martine Filleul.

Mme Martine Filleul. Cet amendement vise à mobiliser, pour l'année 2023, 60 millions d'euros pour aménager un domaine public fluvial à énergie positive.

Il convient en effet d'ouvrir une programmation pluriannuelle permettant à VNF d'optimiser son potentiel de production d'énergie, tant dans l'hydroélectrique que dans la géothermie ou l'éolien. Le développement de l'hydroélectricité offre une perspective particulièrement enthousiasmante, mais il requiert un investissement au long cours.

Cet amendement vise ainsi à lancer un vaste programme d'investissement en la matière permettant, à terme et en partenariat avec VNF, de mobiliser 1 milliard d'euros.

Je précise, à l'endroit de M. le ministre et de M. le rapporteur spécial, que ces amendements ont, bien entendu, été élaborés en collaboration avec VNF.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Stéphane Sautarel, rapporteur spécial. Cet amendement vise à inscrire au PLF 60 millions d'euros destinés à amorcer un programme pluriannuel en partenariat avec VNF pour la

production d'énergies renouvelables, comme cela a été mentionné; ce programme, à terme, s'élèvera à 1 milliard d'euros. L'amendement mérite toute notre attention.

Toutefois, il semble difficile de s'engager sur une opération d'investissement pluriannuel aussi importante dans le cadre de ce PLF pour 2023. Aussi, nous vous proposons de le retirer; à défaut, l'avis sera défavorable.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Clément Beaune, ministre délégué. Avis défavorable.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-1022.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. Je suis saisi de deux amendements faisant l'objet d'une discussion commune.

L'amendement n° II-332, présenté par M. Tabarot, au nom de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports	2 000 000		2 000 000	
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques <i>dont titre 2</i>				
Énergie, climat et après-mines				
Service public de l'énergie				
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>		2 000 000		2 000 000
Charge de la dette de SNCF Réseau reprise par l'État (crédits évaluatifs)				
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
TOTAL	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000
SOLDE	0	0	0	0

La parole est à M. le rapporteur pour avis.

M. Philippe Tabarot, rapporteur pour avis de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable. Cet amendement vise à allouer 2 millions d'euros supplémentaires à VNF. Nous venons de parler d'investissement ; je parlerai de l'aspect fonctionnement. En effet, cet amendement pourrait permettre le recrutement de 40 ETP.

Vous savez, car nous en avons régulièrement parlé dans cet hémicycle, que VNF fait face depuis plusieurs années à une baisse chronique de ses effectifs. La perte s'élève à 90 ETP en 2020, à 99 en 2021, et à 30 en 2022 ; elle devrait s'élever à 60 ETP en 2023.

Si la modernisation en cours inscrite dans le contrat d'objectifs et de performance – M. le ministre délégué en a parlé – permettra de compenser ces suppressions, la logique veut néanmoins que la baisse des effectifs s'aggrave en 2025 et 2026 ; il faut passer ce cap de deux ou trois années pour éviter de gros problèmes de fonctionnement.

Pour l'instant, VNF est obligé d'employer des intérimaires à un coût 30 % supérieur à la moyenne. Une solution serait de recruter des personnes en contrat à durée déterminée – et je dis bien « déterminée » – pour les trois années au cours desquelles VNF connaîtra les transformations que je viens de mentionner. Ces transformations permettront aux personnes qui ont travaillé à VNF de voguer, à l'avenir, vers d'autres destinations professionnelles.

M. le président. L'amendement n° II-1021, présenté par Mme M. Filleul, M. J. Bigot, Mme Bonnefoy, MM. Devinaz, Gillé, Houllegatte et Jacquin, Mme Prévile, M. Kanner et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports	2 000 000		2 000 000	
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques <i>dont titre 2</i>				
Énergie, climat et après-mines				
Service public de l'énergie		2 000 000		2 000 000
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>				
Charge de la dette de SNCF Réseau reprise par l'État (crédits évaluatifs)				
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
TOTAL	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à Mme Martine Filleul.

Mme Martine Filleul. À force de réduire chaque année les emplois, l'os finit par être atteint...

M. Jean-François Husson, rapporteur général de la commission des finances. Vous voulez dire « réduire la voilure »...

Mme Martine Filleul. Aussi, nous nous opposons fermement à la suppression des 40 ETP au sein des services de Voies navigables de France.

Nous estimons qu'il convient au minimum de maintenir les effectifs de VNF pour l'année 2023. Nous sommes même favorables à une augmentation des ETP tant les besoins sont énormes.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Stéphane Sautarel, rapporteur spécial. La commission des finances a été sensible à l'argument exposé. VNF connaît une situation un peu particulière par rapport à d'autres opérateurs : son schéma d'emplois demeure négatif à hauteur de 40 ETP. La période actuelle est une phase de transition, comme l'a rappelé notre collègue Philippe Tabarot ; chacun en est conscient. En effet, la modernisation des équipements en train de s'opérer aboutira au nombre d'emplois exigé.

Nous souhaiterions entendre l'avis du Gouvernement sur cette question, avant d'exprimer l'avis de la commission.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Clément Beaune, ministre délégué. Le sujet est important. Je partage les préoccupations qui ont été exprimées.

Toutefois, il ne faut pas parler de suppressions d'emplois au sens où la capacité d'action de VNF s'en trouverait réduite. Il est question, comme vous l'avez rappelé, monsieur Tabarot, d'une stratégie de modernisation ; la preuve, les investissements sont là, comme nous venons de le mentionner. Aussi, dans le cadre de cette modernisation, certaines activités seront progressivement automatisées ; par conséquent, elles nécessiteront à terme moins d'emplois.

Pour cette raison, la trajectoire prévue dans le COP est à la réduction des emplois au total ; toutefois, des ETP de transition, comme on les appelle, sont prévus. Ces derniers sont nécessaires pour accompagner cette transition, afin qu'elle ne soit pas brutale.

La trajectoire prévoyait une réduction des emplois de transition de 80 ETP ; nous avons revu la baisse cet objectif, il est important de le rappeler. De fait, la suppression n'est plus que de l'ordre de 60 ETP. Un tel chiffre me semble soutenable.

Il y a quelques semaines, nous avons pris, Christophe Béchu et moi-même, l'engagement auprès des organisations syndicales et de la direction de l'établissement de faire un point au début de 2023 pour examiner si des ajustements supplémentaires sont nécessaires. Ainsi, nous prenons en compte les retours.

Nous avons adouci la trajectoire pour tenir compte du rythme de la transition, mais il faut soutenir l'effort. C'est à cette condition essentielle qu'il a été possible de dégager des moyens budgétaires consacrés aux dépenses d'investissement.

M. le président. La parole est à M. le rapporteur pour avis.

M. Philippe Tabarot, *rapporteur pour avis de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable.* J'entends vos explications, monsieur le ministre, mais soyez particulièrement vigilant. À l'heure actuelle, le COP fonctionne plutôt bien, mais ces réductions d'ETP risquent de créer certains problèmes.

Comme je l'ai dit, il n'y a rien de plus ridicule que de payer des intérimaires bien plus cher que des personnes qui pourraient travailler en CDD.

Restez attentifs face à cette situation ; vous vous y étiez engagé devant moi. Je retire donc cet amendement.

M. le président. L'amendement n° II-332 est retiré.

Madame Filleul, l'amendement n° II-1021 est-il maintenu ?

Mme Martine Filleul. Non, je le retire, monsieur le président.

M. le président. L'amendement n° II-1021 est retiré.

Je suis saisi de sept amendements faisant l'objet d'une discussion commune.

L'amendement n° II-1098 rectifié, présenté par M. Gay, Mme Varailles et les membres du groupe communiste républicain citoyen et écologiste, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports				
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques <i>dont titre 2</i>	400 000 000		400 000 000	
Énergie, climat et après-mines				
Service public de l'énergie				
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>		400 000 000		400 000 000
Charge de la dette de SNCF Réseau reprise par l'État (crédits évaluatifs)				
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
TOTAL	400 000 000	400 000 000	400 000 000	400 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à Mme Marie-Claude Varailles.

Mme Marie-Claude Varailles. Madame la ministre, lors du débat sur le projet de loi relatif à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, nous étions nombreux sur ces

travées à regretter que le développement des réseaux de chaleur n'ait pas été mieux pris en compte dans le texte du Gouvernement.

À ce titre, la Cour des comptes a observé que « si la France avait voulu faire de sa politique en faveur des énergies renouvelables (EnR) un levier de lutte contre le réchauffement climatique, elle aurait dû concentrer prioritairement ses efforts sur le secteur des EnR thermiques qui se substituent principalement à des énergies fossiles émissives de CO₂ ».

Pour cette raison, nous proposons au travers de cet amendement une augmentation substantielle des crédits alloués au fonds chaleur, à hauteur de 400 millions d'euros.

M. le président. L'amendement n° II-1010 rectifié, présenté par MM. Requier, Artano, Bilhac, Cabanel, Corbisez, Gold, Guérini et Guiol, Mme Pantel et M. Roux, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports				
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques <i>dont titre 2</i>	210 000 000		210 000 000	
Énergie, climat et après-mines				
Service public de l'énergie				
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>		210 000 000		210 000 000
Charge de la dette de SNCF Réseau reprise par l'État (crédits évaluatifs)				
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
TOTAL	210 000 000	210 000 000	210 000 000	210 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à M. Jean-Claude Requier.

M. Jean-Claude Requier. Cet amendement, similaire, vise à augmenter de 210 millions d'euros les crédits du fonds chaleur.

M. le président. L'amendement n° II-793, présenté par MM. J. Bigot et Gillé, Mme Bonnefoy, MM. Kanner et Devinaz, Mme M. Filleul, MM. Houllegatte et Jacquin, Mme Prévile et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports				
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques <i>dont titre 2</i>	200 000 000		200 000 000	

Énergie, climat et après-mines				
Service public de l'énergie				
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>		200 000 000		200 000 000
Charge de la dette de SNCF Réseau reprise par l'État (crédits évaluatifs)				
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
TOTAL	200 000 000	200 000 000	200 000 000	200 000 000
SOLDE		0		0

La parole est à Mme Martine Filleul.

Mme Martine Filleul. Nous proposons de doter le fonds chaleur de 200 millions d'euros supplémentaires en 2023 par rapport aux 520 millions d'euros déjà prévus dans le PLF, dans un contexte où ce fonds a déjà de nombreux dossiers en instance.

M. le président. Les deux amendements suivants sont identiques.

L'amendement n° II-305 est présenté par MM. Calvet et P. Martin, au nom de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable.

L'amendement n° II-982 est présenté par MM. Salmon, Dantec, Fernique, Benarroche, Breuiller, Dossus, Gontard et Labbé, Mme de Marco, M. Parigi et Mmes Poncet Monge et M. Vogel.

Ces deux amendements sont ainsi libellés :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports				
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques <i>dont titre 2</i>	180 000 000		180 000 000	
Énergie, climat et après-mines				
Service public de l'énergie				
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>		180 000 000		180 000 000
Charge de la dette de SNCF Réseau reprise par l'État (crédits évaluatifs)				
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
TOTAL	180 000 000	180 000 000	180 000 000	180 000 000
SOLDE		0		0

M. le président. La parole est à M. le rapporteur pour avis, pour présenter l'amendement n° II-305.

M. François Calvet, rapporteur pour avis de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable. Cet amendement vise à porter les crédits du fonds chaleur de 520 millions à 700 millions d'euros.

La mobilisation de fonds supplémentaires semble indispensable pour le rattrapage du retard important pris par la France par rapport aux objectifs de la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) : la part des énergies renouvelables dans la

consommation finale brute de chaleur et de froid ne représentait que 23,4 % en 2020, pour une cible de 34,3 % à 38,9 % en 2028.

Nous avons constaté que les 520 millions d'euros étaient déjà engagés ; il faut donc ajouter des fonds, sous peine de rester en retard.

M. le président. La parole est à M. Jacques Fernique, pour présenter l'amendement n° II-982.

M. Jacques Fernique. Nous souhaitons tous augmenter le fonds chaleur, vous l'avez compris, étant donné qu'il est amené à monter en puissance.

M. le président. Les deux amendements suivants sont identiques.

L'amendement n° II-355 est présenté par M. Gremillet, au nom de la commission des affaires économiques.

L'amendement n° II-759 rectifié est présenté par Mmes Loisiert, Vérien et Gacquerre, M. Henno, Mme Sollogoub, MM. Levi, Chaize, Kern et Savary, Mme Lassarade, MM. Bacci, Perrin et Rietmann, Mme Saint-Pé, MM. Chauvet et B. Fournier, Mme Jacquemet, M. L. Hervé et Mmes de La Provôté, Ract-Madoux et Billon.

Ces deux amendements sont ainsi libellés :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports				
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques <i>dont titre 2</i>	80 000 000		80 000 000	
Énergie, climat et après-mines				
Service public de l'énergie				
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>		80 000 000		80 000 000
Charge de la dette de SNCF Réseau reprise par l'État (crédits évaluatifs)				
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
TOTAL	80 000 000	80 000 000	80 000 000	80 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à M. le rapporteur pour avis, pour présenter l'amendement n° II-355.

M. Daniel Gremillet, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques. Actuellement, les réseaux de chaleur sur notre territoire répondent à de véritables besoins et, de fait, rencontrent bien du succès.

Pour satisfaire les demandes en cours, des moyens supplémentaires sont exigés. Soyons efficaces dans nos investissements au sein des collectivités, dans nos territoires.

M. le président. La parole est à Mme Denise Saint-Pé, pour présenter l'amendement n° II-759 rectifié.

Mme Denise Saint-Pé. L'amendement vise à porter les crédits du fonds chaleur à 600 millions d'euros. Il est, à l'heure actuelle, stratégique d'investir dans les chaufferies thermiques et d'utiliser le potentiel disponible à moindre

coût, notamment par le développement de la filière forêt-bois, ce qui permettra aux sylviculteurs et aux industriels d'avoir des débouchés énergétiques vertueux.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean-François Husson, rapporteur général de la commission des finances. Donc, 80 millions d'euros d'augmentation, 184 millions d'euros, 100 millions d'euros... Le fonds chaleur est indispensable, mais je propose de caler la hausse des crédits à 80 millions d'euros, pour une raison simple qu'ont mentionnée plusieurs d'entre vous : 520 millions d'euros de financement sont déjà arrêtés ; il reste 80 millions d'euros que nous avons la quasi-certitude de dépenser cette année, ainsi qu'il en résulte des auditions des représentants de l'Ademe.

Je le dis : mobiliser ces moyens vaut le coup ! En effet, en ces temps difficiles d'envolée du prix des énergies, il faut encourager tous les dispositifs économes en consommation d'énergie et vertueux quant à la fourniture d'énergie que le fonds chaleur peut « alimenter ». C'est le cas de le dire...

La commission émet donc un avis favorable sur les amendements identiques n° II-355 et II-759 rectifié et demande le retrait des autres, au bénéfice de ces deux-là.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Christophe Béchu, ministre. Je rappelle que le fonds chaleur s'élevait à 220 millions d'euros en 2017, à 400 millions d'euros en 2021, et que nous sommes à 520 millions d'euros en 2022. Nous en restons à ce montant, car 360 millions d'euros se trouvent dans la trésorerie de l'Ademe au titre du programme 181, « Limiter l'exposition aux risques technologiques et réduire l'impact des pollutions industrielles et agricoles sur les personnes, les biens et l'environnement ».

Si vous estimez que les besoins de financement dépassent ces 360 millions d'euros, je comprendrai votre ajout de crédits. Si vous pensez que les compléments de crédits pourront être absorbés par les 360 millions d'euros de trésorerie, il n'est pas nécessaire d'en rajouter.

Notre estimation est que les 520 millions d'euros pourront être dépassés, mais pas les 880 millions d'euros autorisés par la trésorerie. L'avis du Gouvernement est donc défavorable.

M. le président. Madame Varailles, l'amendement n° II-1098 rectifié est-il maintenu ?

Mme Marie-Claude Varailles. Non, je le retire, monsieur le président.

M. le président. L'amendement n° II-1098 rectifié est retiré.

Monsieur Requier, l'amendement n° II-1010 rectifié est-il maintenu ?

M. Jean-Claude Requier. Non, je le retire, monsieur le président, au profit de celui de la commission des affaires économiques.

M. le président. L'amendement n° II-1010 rectifié est retiré.

Madame Filleul, l'amendement n° II-793 est-il maintenu ?

Mme Martine Filleul. Non, je le retire, monsieur le président.

M. le président. L'amendement n° II-793 est retiré.

Monsieur le rapporteur pour avis, l'amendement n° II-305 est-il maintenu ?

M. François Calvet, rapporteur pour avis de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable. Il est retiré, monsieur le président.

M. le président. L'amendement n° II-305 est retiré.

Monsieur Fernique, l'amendement n° II-982 est-il maintenu ?

M. Jacques Fernique. Non, je le retire, monsieur le président.

M. le président. L'amendement n° II-982 est retiré.

Je mets aux voix les amendements identiques n° II-355 et II-759 rectifié.

(Les amendements sont adoptés.)

M. le président. Je suis saisi de trois amendements faisant l'objet d'une discussion commune.

L'amendement n° II-1073, présenté par M. Lahellec, Mme Varailles, MM. Bocquet, Savoldelli et les membres du groupe communiste républicain citoyen et écologiste, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports	251 863 792		251 863 792	
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques <i>dont titre 2</i>				
Énergie, climat et après-mines		251 863 792		251 863 792
Service public de l'énergie				
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>				
Charge de la dette de SNCF Réseau reprise par l'État (crédits évaluatifs)				
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				

TOTAL	251 863 792	251 863 792	251 863 792	251 863 792
SOLDE	0		0	

La parole est à M. Gérard Lahellec.

M. Gérard Lahellec. La transition énergétique ne fonctionnera qu'en misant davantage sur les transports publics. Pour les développer, nous avons besoin des autorités organisatrices de la mobilité (AOM). Or celles-ci, diversement considérées, sont toutes en tension. Je vous ferai grâce des situations de crise auxquelles nous sommes confrontées...

Par cet amendement, nous proposons de revenir sur cette réduction de moyens en rétablissant, *a minima*, les crédits alloués en 2022.

M. le président. L'amendement n° II-1118 rectifié, présenté par MM. Fernique, Breuiller, Parigi, Benarroche, Dantec, Dossus, Gontard et Labbé, Mmes de Marco et Poncet Monge, M. Salmon et Mme M. Vogel, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports	250 000 000		250 000 000	
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques <i>dont titre 2</i>				
Énergie, climat et après-mines				
Service public de l'énergie		125 000 000		125 000 000
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>		125 000 000		125 000 000
Charge de la dette de SNCF Réseau reprise par l'État (crédits évaluatifs)				
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
TOTAL	250 000 000	250 000 000	250 000 000	250 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à M. Jacques Fernique.

M. Jacques Fernique. Monsieur le ministre, vous disiez voilà quelques instants, à propos des parkings, que la vraie question était de savoir comment soutenir les transports en commun dans ces territoires urbains et périurbains.

Cet amendement tend justement à y répondre avec la création d'une dotation pérenne de 250 millions d'euros par an pour accompagner les AOM dans le développement des transports du quotidien.

Depuis 2008, l'État a organisé quatre appels à projets pour contribuer au développement de ces transports en site propre et des pôles multimodaux. Ce dispositif fonctionne et a un levier de levier considérable.

M. le président. L'amendement n° II-1032, présenté par MM. Jacquin, Gillé et J. Bigot, Mme Bonnefoy, MM. Kanner et Devinaz, Mme M. Filleul, M. Houllegatte, Mme Prévile et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports	200 000 000		200 000 000	

Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques <i>dont titre 2</i>				
Énergie, climat et après-mines				
Service public de l'énergie				
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>		200 000 000		200 000 000
Charge de la dette de SNCF Réseau reprise par l'État (crédits évaluatifs)				
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
TOTAL	200 000 000	200 000 000	200 000 000	200 000 000
SOLDE				

La parole est à M. Hervé Gillé.

M. Hervé Gillé. Nous souhaitons que l'État soutienne les projets de développement et de modernisation des infrastructures et des systèmes de transport urbain.

Il a ainsi organisé plusieurs appels à projets pour contribuer au développement des transports en site propre – bus, tramways et métros – et des pôles multimodaux.

Ces dispositifs ont un effet de levier considérable : quand l'État investit 10 euros, la collectivité locale peut en investir 100. Cette méthode est donc particulièrement vertueuse.

Notre amendement vise à instaurer un soutien durable, qui permettra de poursuivre le développement de nouvelles infrastructures de métro, de tramway et de bus à haut niveau de service (BHNS) ainsi que l'aménagement de voies en site propre ou encore de parkings relais afin d'inciter nos concitoyens à limiter leur usage de la voiture.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Hervé Maurey, rapporteur spécial. Nous sommes tout à fait conscients de l'importance du transport collectif et de la nécessité de le soutenir.

Toutefois, comme je l'ai déjà souligné en discussion générale, l'AFIT France n'a pas consommé l'intégralité des crédits qui lui étaient alloués. Il ne nous semble donc pas pertinent de prévoir dès à présent des crédits supplémentaires. Attendons de savoir ce qu'il en sera de la consommation finale ; nous verrons alors si des besoins avérés se font jour.

Je demande donc à leurs auteurs de bien vouloir retirer ces amendements.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Clément Beaune, ministre délégué. Même avis, monsieur le président.

M. le président. Monsieur Lahellec, l'amendement n° II-1073 est-il maintenu ?

M. Gérard Lahellec. Oui, monsieur le président.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-1073.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. Monsieur Fernique, l'amendement n° II-1118 rectifié est-il maintenu ?

M. Jacques Fernique. Oui, monsieur le président.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-1118 rectifié.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. Monsieur Gillé, l'amendement n° II-1032 est-il maintenu ?

M. Hervé Gillé. Non, je le retire, monsieur le président.

Je voudrais toutefois indiquer à M. le rapporteur spécial que les crédits de l'AFIT France sont « pré-gagés », et non engagés, parce que le rythme de négociation et de conclusion des conventions n'est pas assez soutenu.

L'accompagnement des projets se heurte à un problème à la fois humain et de structure, et sans doute aussi à une certaine rigidité du système, qui ne permet pas d'aller plus vite et plus loin.

M. le président. L'amendement n° II-1032 est retiré.

Je suis saisi de trois amendements faisant l'objet d'une discussion commune.

L'amendement n° II-1033, présenté par MM. Jacquin, Gillé et J. Bigot, Mme Bonnefoy, MM. Kanner et Devinaz, Mme M. Filleul, M. Houllégatte, Mme Prévile et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports				
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques <i>dont titre 2</i>				
Énergie, climat et après-mines	60 000 000		60 000 000	
Service public de l'énergie				
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>		60 000 000		60 000 000
Charge de la dette de SNCF Réseau reprise par l'État (crédits évaluatifs)				
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
TOTAL	60 000 000	60 000 000	60 000 000	60 000 000
SOLDE				

La parole est à M. Hervé Gillé.

M. Hervé Gillé. Cet amendement vise à soutenir les achats d'autobus électriques ou à hydrogène.

La transition énergétique des flottes a un coût important. Ces investissements pèsent très fortement sur les finances des collectivités territoriales et des AOM dans la mesure où ces matériels sont particulièrement onéreux.

Nous proposons de soutenir ces investissements primordiaux en participant au verdissement de 600 autobus.

M. le président. L'amendement n° II-1120 rectifié, présenté par MM. Fernique, Breuiller, Parigi, Benarroche, Dantec, Dossus, Gontard et Labbé, Mmes de Marco et Poncet Monge, M. Salmon et Mme M. Vogel, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports				
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques <i>dont titre 2</i>				
Énergie, climat et après-mines	60 000 000		60 000 000	
Service public de l'énergie		30 000 000		30 000 000
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>		30 000 000		30 000 000
Charge de la dette de SNCF Réseau reprise par l'État (crédits évaluatifs)				

Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
TOTAL	60 000 000	60 000 000	60 000 000	60 000 000
SOLDE	0	0	0	0

La parole est à M. Jacques Fernique.

M. le président. L'amendement n° II-1121 rectifié, présenté par MM. Fernique, Breuiller, Parigi, Benarroche, Dantec, Dossus, Gontard et Labbé, Mmes de Marco et Poncet Monge, M. Salmon et Mme M. Vogel, est ainsi libellé :

M. Jacques Fernique. Il est défendu, monsieur le président.

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports				
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques <i>dont titre 2</i>				
Énergie, climat et après-mines	30 000 000		30 000 000	
Service public de l'énergie		15 000 000		15 000 000
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>		15 000 000		15 000 000
Charge de la dette de SNCF Réseau reprise par l'État (crédits évaluatifs)				
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
TOTAL	30 000 000	30 000 000	30 000 000	30 000 000
SOLDE	0	0	0	0

La parole est à M. Jacques Fernique.

M. Jacques Fernique. Il s'agit, plus modestement, de subventionner 300 autobus.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

Mme Christine Lavarde, rapporteur spécial. L'appel à projets Écosystème des véhicules lourds électriques, lancé par l'Ademe au printemps 2022, sera renouvelé pour un montant prévisionnel de 50 millions d'euros l'année prochaine.

Ce dispositif permet de couvrir 65 % de la différence entre le coût d'acquisition d'un véhicule électrique et celui de son équivalent diesel dans la limite de 150 000 euros pour les tracteurs routiers et de 100 000 euros pour les bus et les cars.

En parallèle, le plan France Relance alloue une enveloppe de 100 millions d'euros au financement d'un bonus en faveur des véhicules lourds électriques ou à hydrogène.

Certes, la montée en puissance de ce dispositif a été assez lente. De mémoire, il me semble avoir relevé dans mon rapport de l'année dernière que sept autocars seulement avaient été financés. Nous assistons à une croissance exponentielle depuis quelques mois, puisque nous sommes passés à 366 bus et sept cars en septembre dernier.

Laissons ces deux dispositifs démontrer leur efficacité avant de décider d'ajouter de nouveaux crédits.

Avis défavorable aux trois amendements.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Clément Beaune, ministre délégué. Nous lancerons dans les prochains mois un nouvel appel à projets, comme l'a souligné Mme Lavarde, en l'étendant aux camions électriques.

Le Gouvernement est également défavorable à ces trois amendements.

M. le président. La parole est à M. Hervé Gillé, pour explication de vote.

M. Hervé Gillé. Sauf erreur de ma part, les fonds de cet appel à projets ont été épuisés. S'il y a une période de rupture, c'est bien que le fonds n'est pas suffisamment doté.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-1033.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-1120 rectifié.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-1121 rectifié.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. L'amendement n° II-926 rectifié n'est pas soutenu.

L'amendement n° II-907 rectifié, présenté par MM. Corbisez, Artano, Bilhac, Cabanel, Gold, Guérini et Guiol, Mme Pantel et M. Roux, est ainsi libellé :

I. - Créer le programme :

Plan France soutenable pour l'économie circulaire, le réemploi et la réutilisation

II. – En conséquence, modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports				
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques <i>dont titre 2</i>				
Énergie, climat et après-mines				
Service public de l'énergie				
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>		230 000 000		230 000 000
Charge de la dette de SNCF Réseau reprise par l'État (crédits évaluatifs)				
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
Plan France soutenable pour l'économie circulaire, le réemploi et la réutilisation	230 000 000		230 000 000	
TOTAL	230 000 000	230 000 000	230 000 000	230 000 000
SOLDE		0		0

La parole est à M. Stéphane Artano.

M. Stéphane Artano. La stratégie 3R pour la réduction, le réemploi et le recyclage des emballages en plastique à usage unique d'avril 2022 évalue entre 1 et 2,3 milliards d'euros le besoin d'investissement en matière de réemploi.

Les auteurs de cet amendement proposent de créer un nouveau programme « Plan France soutenable pour l'économie circulaire, le réemploi et la réutilisation » dédié plus spécifiquement, dans un premier temps, aux emballages et doté de 230 millions d'euros pour 2023.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

Mme Christine Lavarde, rapporteur spécial. La commission est défavorable à cet amendement pour deux raisons : d'une part, il existe déjà des crédits dans le programme 181 ; d'autre part, nous avons voté, dans le cadre de la loi relative à la lutte

contre le gaspillage et à l'économie circulaire (Agec), un certain nombre de dispositifs de responsabilité afin de financer l'économie circulaire.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Christophe Béchu, ministre. L'Ademe dispose d'un budget de 300 millions d'euros au titre de l'économie circulaire. Par ailleurs, ces crédits ont été abondés hier de 90 millions d'euros.

En outre, le régime de responsabilité élargie du producteur (REP) a vocation à monter en puissance sur ces questions, car c'est aux producteurs de financer ces dispositifs.

Pour ces raisons, le Gouvernement est également défavorable à cet amendement.

M. Stéphane Artano. Je retire cet amendement, monsieur le président.

M. le président. L'amendement n° II-907 rectifié est retiré.

Je suis saisi de deux amendements faisant l'objet d'une discussion commune.

L'amendement n° II-998, présenté par MM. Dantec, Fernique, Benarroche, Breuiller, Dossus, Gontard et Labbé, Mme de Marco, M. Parigi, Mme Poncet Monge, M. Salmon et Mme M. Vogel, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports		200 000 000		200 000 000
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité	200 000 000		200 000 000	
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques <i>dont titre 2</i>				
Énergie, climat et après-mines				
Service public de l'énergie				
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>				
Charge de la dette de SNCF Réseau reprise par l'État (crédits évaluatifs)				
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
TOTAL	200 000 000	200 000 000	200 000 000	200 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à M. Daniel Breuiller.

M. Daniel Breuiller. Par cet amendement, nous voulons augmenter et maintenir dans la durée les moyens dont disposent les agences de l'eau pour mener leur action en faveur du grand cycle de l'eau et de la biodiversité.

Inutile de m'étendre sur les épisodes de sécheresse que nous rencontrons. Le budget des agences, dont les missions recouvrent l'adaptation au changement climatique, est de 2,2 milliards d'euros en 2023, soit le même montant qu'en 2021.

Le gel de ce budget pose question au regard du nouveau contexte climatique. Alors que les besoins additionnels sont estimés autour de 300 millions d'euros par an, les agences sont confrontées à une baisse des effectifs, mise en lumière l'été dernier. L'État a ainsi dû augmenter en urgence leur budget de 100 millions d'euros pour faire face à la sécheresse estivale. Mais cette enveloppe exceptionnelle n'est pas pérennisée.

Voilà quelques semaines, la Première ministre a annoncé un renforcement de 100 millions d'euros. Il ne s'agit toutefois pas d'une enveloppe complémentaire, mais d'une autorisation de prélèvement dans leur trésorerie accordée aux agences.

Le rehaussement du plafond mordant adopté en première partie de ce PLF est une piste très utile, mais encore insuffisante, raison pour laquelle nous proposons d'augmenter la dotation.

M. le président. L'amendement n° II-796, présenté par MM. Gillé et J. Bigot, Mme Bonnefoy, MM. Kanner et Devinaz, Mme M. Filleul, MM. Houllégatte et Jacquin, Mme Prévile et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain, est ainsi libellé :

I. – Créer le programme :

Soutien spécifique aux agences de l'eau

II. – En conséquence, modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-

Infrastructures et services de transports				
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques <i>dont titre 2</i>				
Énergie, climat et après-mines				
Service public de l'énergie				
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>		100 000 000		100 000 000
Charge de la dette de SNCF Réseau reprise par l'État (crédits évaluatifs)				
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
Soutien spécifique aux agences de l'eau	100 000 000		100 000 000	
TOTAL	100 000 000	100 000 000	100 000 000	100 000 000
SOLDE		0		0

La parole est à M. Hervé Gillé.

M. Hervé Gillé. En sus des questions de ressources et de plafond mordant que M. Breuiller vient d'évoquer, il faut aussi citer celle du plafond de dépenses des agences, qu'il est impératif de relever.

En ce qui concerne la gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (Gemapi), par exemple, les agences ne peuvent intervenir autrement que sur les études. Seuls l'État et quelques collectivités territoriales peuvent agir sur ces questions. Quand 1 kilomètre de digue coûte 1 million d'euros, subventionné à seulement 30 %, les collectivités territoriales ne peuvent pas suivre et les agences ne peuvent donc intervenir sur les programmes d'investissement. On vote des programmes d'actions de prévention des inondations (Papi), des plans d'action divers, mais on ne peut pas financer les travaux !

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

Mme Christine Lavarde, rapporteur spécial. Lors du dernier PLFR, 50 millions d'euros de crédits supplémentaires ont été votés sur l'initiative du rapporteur général de la commission des finances, qui ont été conservés en CMP.

Les agences de l'eau ne nous ayant pas fait part de besoins supplémentaires, la commission demande le retrait de ces amendements ; à défaut, elle y sera défavorable.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Christophe Béchu, ministre. Même avis.

M. le président. La parole est à M. Hervé Gillé, pour explication de vote.

M. Hervé Gillé. Si la réglementation ne change pas, les agences de l'eau ne mobiliseront pas les crédits.

Elles ne peuvent plus financer les Papi, faute de crédits. Si elles pouvaient intervenir sur ces programmes pour mener des travaux, alors elles vous feraient part de besoins supplémentaires.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-998.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-796.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. L'amendement n° II-959, présenté par MM. P. Joly, Gillé et J. Bigot, Mme Bonnefoy, MM. Kanner et Devinaz, Mme M. Filleul, MM. Houllégatte et Jacquin, Mme Prévile et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain, est ainsi libellé :

I. – Créer le programme :

Fonds de soutien exceptionnel aux EPCI et aux syndicats à compétence eau et assainissement

II. – En conséquence, modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports				

Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité		100 000 000		100 000 000
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques <i>dont titre 2</i>				
Énergie, climat et après-mines				
Service public de l'énergie				
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>				
Charge de la dette de SNCF Réseau reprise par l'État (crédits évaluatifs)				
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
Fonds de soutien exceptionnel aux EPCI et aux syndicats à compétence eau et assainissement	100 000 000		100 000 000	
TOTAL	100 000 000	100 000 000	100 000 000	100 000 000
SOLDE		0		0

La parole est à Mme Martine Filleul.

Mme Martine Filleul. Cet amendement de notre collègue Patrice Joly vise à soutenir les organismes intercommunaux, tels que les syndicats intercommunaux d'alimentation en eau potable ou d'assainissement, afin de faire face à l'augmentation des coûts de l'énergie.

L'article 14 de la loi de finances prévoit un dispositif de compensation pour le bloc communal, mais rien n'est prévu pour les EPCI.

Il apparaît indispensable que l'aide apportée aux collectivités locales soit neutre au regard du niveau d'exercice de la compétence communale ou intercommunale.

C'est pourquoi nous proposons la création d'un dispositif de soutien exceptionnel aux EPCI ou aux syndicats à compétence eau et assainissement à hauteur de 100 millions d'euros.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

Mme Christine Lavarde, rapporteur spécial. Avis défavorable, monsieur le président, pour les mêmes raisons qu'à l'amendement précédent.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Christophe Béchu, ministre. Même avis !

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-959.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. L'amendement n° II-1020, présenté par MM. Devinaz et J. Bigot, Mme Bonnefoy, MM. Kanner et Gillé, Mme M. Filleul, MM. Houllegatte et Jacquin, Mme Prévile et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain, est ainsi libellé :

I. – Créer le programme :

Plan de reconversion pour les salariés travaillant dans le secteur des jets privés

II. – En conséquence, modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports				
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques <i>dont titre 2</i>				

Énergie, climat et après-mines				
Service public de l'énergie		200 000 000		200 000 000
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables dont titre 2				
Charge de la dette de SNCF Réseau reprise par l'État (crédits évaluatifs)				
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
Plan de reconversion pour les salariés travaillant dans le secteur des jets privés	200 000 000		200 000 000	
TOTAL	200 000 000	200 000 000	200 000 000	200 000 000
SOLDE		0		0

La parole est à M. Hervé Gillé.

M. Hervé Gillé. Par cet amendement, nous proposons de travailler à la mise en œuvre d'un plan de reconversion des salariés du secteur aérien, plus particulièrement de celui des jets privés. Notre amendement ne concerne pas les vols d'évacuation sanitaire, non plus que les vols relatifs à la sécurité nationale ou les jets privés militaires.

Nous estimons qu'il est nécessaire, pour faire face à l'urgence écologique, de réduire le trafic aérien pour favoriser, lorsque cela est possible, des modes de transport alternatifs.

Les vols en jet privé, aux tarifs inabordables pour une grande majorité de la population et aux taux d'émission de CO₂ par personne particulièrement importants, ont des effets délétères sur l'environnement. Entre 2005 et 2019, les émissions de CO₂ des jets privés ont augmenté de près d'un tiers, soit plus rapidement que celles des avions commerciaux. Dès lors, eu égard à l'urgence climatique, il nous semble essentiel d'en réduire le trafic.

Toutefois, cette réduction doit être accompagnée et anticipée. C'est la raison pour laquelle nous proposons de mettre en place un plan de reconversion des salariés du secteur aérien, dont beaucoup ont tenté tant bien que mal de se reconvertir pendant la crise du covid-19.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Vincent Capo-Canellas, rapporteur spécial. Cet amendement a sans doute une vocation d'appel – tout du moins si j'en crois son objet.

Plutôt que de défendre une décroissance du transport aérien, nous pouvons travailler à une décarbonation réelle et effective du secteur. À cette fin, nous pouvons utiliser un certain nombre de leviers, par exemple les carburants synthétiques durables, dont l'usage doit être étendu à court terme. Le Gouvernement avait lancé un certain nombre d'initiatives en la matière qu'il serait bon de poursuivre et d'amplifier.

L'aviation d'affaires peut devenir un précurseur de la transition du secteur aérien. La question de la régulation de ce dernier dans le cadre européen est également sur la table, ce qui devrait permettre de répondre à une partie de vos préoccupations.

Enfin, l'Assemblée nationale a adopté voilà quelques semaines un dispositif relatif à la taxation des carburants des jets privés qui va dans le sens de votre proposition.

Pour ces raisons, la commission demande le retrait de votre amendement ; à défaut, elle y sera défavorable.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Clément Beaune, ministre délégué. Je remercie le rapporteur spécial de son soutien à une préoccupation que j'avais exprimée.

L'Assemblée nationale, sous l'impulsion du président Jean-Marc Zulesi, a déjà pris une initiative importante *via* un dispositif de taxation.

Lundi prochain, je participerai à un Conseil des ministres des transports, réuni à la demande de la France, qui sera notamment consacré aux voies et moyens de la régulation européenne du secteur de l'aviation, en particulier de l'aviation privée.

Cet amendement ne me paraît pas proposer le dispositif idoine, raison pour laquelle j'y suis défavorable.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-1020.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. L'amendement n° II-116 rectifié, présenté par Mme Perrot, au nom de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports	47 000 000		47 000 000	
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				

Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques <i>dont titre 2</i>				
Énergie, climat et après-mines				
Service public de l'énergie				
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>		47 000 000		47 000 000
Charge de la dette de SNCF Réseau reprise par l'État (crédits évaluatifs)				
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
TOTAL	47 000 000	47 000 000	47 000 000	47 000 000
SOLDE		0		0

La parole est à Mme la rapporteure pour avis.

Mme Évelyne Perrot, *rapporteure pour avis de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable*. En ma qualité de rapporteure pour avis du budget de l'aviation civile, je propose, par cet amendement, que l'État compense à hauteur de 47 millions d'euros la perte de recettes de la taxe sur les nuisances sonores aériennes (TNSA) pour les années 2020, 2021 et 2022, afin de financer des travaux d'insonorisation.

Ce dispositif tient également compte de la dotation de 20 millions d'euros déjà obtenue en projet de loi de finances rectificative pour 2022.

Je propose d'aller au-delà en me référant strictement aux calculs du Gouvernement. Il s'agit d'une bonne occasion de conjuguer isolation acoustique et isolation thermique, qui ont un double impact environnemental, comme le souhaitait ce matin même, dans cet hémicycle, Olivier Klein, le ministre délégué chargé de la ville et du logement.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Stéphane Sautarel, *rapporteur spécial*. La commission est sensible à l'amendement déposé par Mme Perrot au nom de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable, qui concerne des enjeux et des problématiques qui ne peuvent être ignorés.

Les travaux d'insonorisation des riverains des aéroports pâtissent de l'effondrement du rendement de la TNSA depuis le début de la crise sanitaire, ce qui n'est pas acceptable.

En 2021, dans le PLFR de fin d'année, le Parlement avait voté une première subvention hélas insuffisante ! de 8 millions d'euros. Cette année, une nouvelle subvention de 20 millions d'euros a été votée dans le projet de loi de finances rectificative pour 2022, sur l'initiative de M. Vincent Capo-Canellas.

Il semblerait que le Gouvernement travaille à la mise en place d'un dispositif permettant de lisser le financement des travaux d'insonorisation afin d'échapper au caractère volatil du rendement de la TNSA.

Je sollicite donc l'avis du Gouvernement pour éclairer nos débats sur cette question.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Clément Beaune, *ministre délégué*. En ce qui concerne la TNSA, nous avons déjà annoncé certaines hausses de crédits : avis défavorable, même si nous aurons sans doute à y revenir.

M. le président. Quel est maintenant l'avis de la commission ?

M. Stéphane Sautarel, *rapporteur spécial*. La commission veut faire confiance à la sagesse du Gouvernement pour rechercher une solution à la volatilité des recettes de la TNSA et émet donc un avis défavorable sur cet amendement.

M. le président. La parole est à Mme la rapporteure pour avis.

Mme Évelyne Perrot, *rapporteure pour avis de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable*. Je regrette ces avis défavorables : il y a énormément de dossiers en attente et nous savons tous que les nuisances sonores sont invivables. C'est navrant.

M. le président. La parole est à M. le rapporteur spécial.

M. Vincent Capo-Canellas, *rapporteur spécial*. Monsieur le ministre, pouvez-vous nous confirmer qu'une réflexion est en cours sur un mécanisme de lissage des variations de recettes de la TNSA ?

En outre, plusieurs projets importants sont à venir dans certains aéroports de province. Plusieurs centaines de logements pourraient ainsi être inclus dans le périmètre d'éligibilité aux travaux d'insonorisation, ce qui représenterait un coût considérable. Au moment d'instruire les dossiers, les préfets rencontrent régulièrement des difficultés, faute de ressources suffisantes.

J'ai cru comprendre que le Gouvernement était en train de réfléchir à une ressource plus pérenne, plus prévisible, qui permettrait de conduire plus facilement les projets d'insonorisation. Ces informations que nous avons glanées – et je n'y suis pas pour rien (*Sourires.*) – sont-elles fondées ?

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué.

M. Clément Beaune, *ministre délégué*. Le Gouvernement a maintenu la subvention votée sur l'initiative de M. Capocanellas lors de l'examen du dernier projet de loi de finances rectificative. Je me félicite du maintien de cet abondement : cela était d'autant plus nécessaire que les besoins sont importants et que beaucoup de dossiers ont pris du retard.

Nous aurons deux chantiers à conduire.

Le premier porte sur le niveau de financement. Il faudra y revenir dans les mois qui viennent puisque, au-delà de cet abondement ponctuel, nous aurons à répondre à des besoins supplémentaires alors que la question de la lutte contre les nuisances aéroportuaires est de plus en plus prégnante. J'ai d'ailleurs lancé des études sur plusieurs aéroports, dont celui de Lille, pour voir s'il était nécessaire de prendre des mesures en matière de prévention et de traitement du bruit.

Le second chantier porte sur les critères à retenir pour déterminer le périmètre des zones concernées. Vos informations, monsieur le rapporteur spécial, n'étaient donc pas totalement erronées. (*Sourires.*) Nous pourrions mener ce travail d'ici au prochain budget.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-116 rectifié.

(*Après une épreuve à main levée déclarée douteuse par le bureau, le Sénat, par assis et levé, n'adopte pas l'amendement.*)

M. le président. L'amendement n° II-1069, présenté par Mme Varailles, MM. Lahellec, Bocquet, Savoldelli et les membres du groupe communiste républicain citoyen et écologiste, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports				
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité	186 000 000		12 000 000	
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques <i>dont titre 2</i>				
Énergie, climat et après-mines		186 000 000		186 000 000
Service public de l'énergie				
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>				
Charge de la dette de SNCF Réseau reprise par l'État (crédits évaluatifs)				
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
TOTAL	186 000 000	186 000 000	186 000 000	186 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à Mme Marie-Claude Varailles.

Mme Marie-Claude Varailles. Par cet amendement, nous proposons d'augmenter les moyens de l'ONF pour le reboisement des zones forestières dévastées par les incendies l'été dernier.

Ces feux sont un drame pour les paysages, pour la biodiversité et, plus largement, pour l'environnement. Il nous faut repenser la reforestation afin de mieux prendre en compte le risque incendie, notamment en travaillant à une diversification des plantations.

Notre amendement vise à dégager les moyens financiers d'un reboisement massif des 62 000 hectares ayant brûlé cet été. Nous proposons donc d'abonder les crédits de l'action Gestion des milieux et biodiversité de 186 millions d'euros.

Nous souhaitons ainsi également renforcer les effectifs de l'ONF.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

Mme Christine Lavarde, *rapporteur spécial*. Les crédits de l'ONF sont inscrits non pas à la mission « Écologie, développement et mobilité durables », mais à la mission « Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales ».

Par ailleurs, 4 millions d'euros de crédits transitent par le programme 113 pour venir abonder le financement d'actions ayant un intérêt systémique.

Madame Varailles, sans être une experte de la forêt, je ne suis pas certaine que l'on reboise en un an tout ce qui a brûlé ; il me semble en effet que la forêt se régénère en partie.

Pour ces raisons, la commission demande le retrait de cet amendement qui présente un problème de programme et de montant.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Christophe Béchu, ministre. Le Gouvernement demande le retrait de cet amendement pour trois raisons.

Premièrement, il est en partie satisfait avec un abondement de 150 millions d'euros transitant par l'Ademe – en effet, si l'ONF était destinataire de cette somme, seuls les 12 % de la forêt française que gère l'Office en bénéficieraient.

Deuxièmement, nous voulons que la finance carbone prenne le relais de manière pérenne, chaque année, *via* les crédits versés par les compagnies d'aviation, pour mettre en place des programmes de refinancement.

Troisièmement, les crédits disponibles au 1^{er} janvier concernent les hectares ayant brûlé voilà deux, trois ou quatre ans : nous laissons toujours au moins deux ans à la forêt pour permettre aux arbres ayant survécu de se comporter en porte-graines et assurer ainsi une forme de régénération naturelle.

M. le président. Madame Varailas, l'amendement n° II-1069 est-il maintenu ?

Mme Marie-Claude Varailas. Non, je le retire, monsieur le président.

M. le président. L'amendement n° II-1069 est retiré.

Les trois amendements suivants sont identiques.

L'amendement n° II-345 est présenté par MM. Gillé et de Nicolaj, au nom de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable.

L'amendement n° II-387 rectifié est présenté par MM. Belin, Sautarel, Gremillet, Paccaud, B. Fournier, Cadec, Cambon et D. Laurent, Mme Estrosi Sassone, MM. Brisson et Burgoa, Mme Dumas, M. Bascher, Mme L. Darcos, M. Laménie, Mmes Garriaud-Maylam et Muller-Bronn, M. Lefèvre, Mme Di Folco, M. Bonhomme, Mme Belhiti, MM. Cardoux et J.P. Vogel, Mme Dumont, M. Mouiller, Mme Schalck, MM. Savary et Bazin, Mme Pluchet, M. Houpert, Mmes Garnier et Gosselin, MM. Allizard, de Legge, Pellevat, Darnaud, Klinger, Perrin, Rietmann et Reichardt, Mmes Ventalon, Bellurot et Gruny, M. Sol, Mme Demas, MM. Bouchet, Charon, Le Gleut, Saury, J.B. Blanc, Lemoyne, Menonville, Guerriau, C. Vial, Henno, Laugier, Mizzon, Verzelen, A. Marc, Chatillon, Détraigne et P. Martin, Mmes de La Provôté, Herzog et Doineau, MM. Longeot et Kern, Mme Billon, MM. Levi, Somon et Chasseing, Mme de Cidrac, MM. Rapin et Genet, Mme Jacquemet, MM. Folliot et Rojouan et Mmes Perrot, Havet et Gacquerre.

L'amendement n° II-501 rectifié *bis* est présenté par M. Chaize, Mme Berthet, MM. Chevrollier et Courtial, Mme Chauvin, MM. Panunzi et Favreau, Mmes Puissat et Lassarade, MM. Longuet et Daubresse, Mmes Canayer et F. Gerbaud, M. Piednoir, Mme Imbert, MM. Bonne, Babary et Mandelli et Mme Jacques.

Ces trois amendements sont ainsi libellés :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports	105 100 000		105 100 000	
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques <i>dont titre 2</i>				
Énergie, climat et après-mines				
Service public de l'énergie				
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>		105 100 000		105 100 000
Charge de la dette de SNCF Réseau reprise par l'État (crédits évaluatifs)				
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
TOTAL	105 100 000	105 100 000	105 100 000	105 100 000
SOLDE	0		0	

La parole est à M. le rapporteur pour avis.

M. Hervé Gillé, *rapporteur pour avis de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable*. Nous souhaitons rattraper le retard pris par l'État dans l'entretien de ses ouvrages d'art.

Dès 2019, la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable avait souligné l'état particulièrement dégradé des ponts gérés par l'État et relevant du réseau routier national non concédé.

Trois ans plus tard, dans son rapport intitulé *Sécurité des ponts : face au « chantier du siècle », l'urgence d'une action publique plus ambitieuse*, publié dans le cadre d'un droit de suite, Bruno Belin confirmait encore ce constat préoccupant.

Si l'enveloppe annuelle dédiée à l'entretien et à la réparation des ouvrages d'art a certes progressé, passant de 45 millions d'euros en moyenne à 120 millions d'euros en 2022, le retard cumulé par rapport à la préconisation formulée par le Sénat en 2019 atteint déjà 89 millions d'euros.

En outre, en 2023, seuls 103,9 millions d'euros sont alloués à la maintenance du réseau, soit 16 millions de moins que les 120 millions d'euros annuels recommandés par le Sénat. Cet amendement tend donc à abonder cette enveloppe des 105,1 millions d'euros supplémentaires pour rattraper la trajectoire.

M. le président. La parole est à M. Fabien Genet, pour présenter l'amendement n° II-387 rectifié.

M. Fabien Genet. Il s'agit d'un amendement de Bruno Belin, dont M. le rapporteur pour avis vient de rappeler qu'il est l'auteur de cet excellent rapport sur la sécurité des ponts.

Nous avons déjà eu l'occasion de débattre de l'importance de cette question plus tôt dans l'examen de cette mission. Nous sommes un certain nombre de collègues à soutenir cette initiative de Bruno Belin.

M. le président. L'amendement n° II-501 rectifié *bis* n'est pas soutenu.

Quel est l'avis de la commission ?

M. Stéphane Sautarel, *rapporteur spécial*. Vous connaissez tous la sensibilité particulière de la commission sur ce sujet, et notamment de mon collègue rapporteur spécial Hervé Maurey, qui a travaillé sur cette question.

Dans ces conditions, nous pourrions être tentés d'émettre un avis favorable sur ces amendements. Toutefois, il nous faut tenir compte et de l'état des finances publiques et de la trajectoire déjà haussière de l'enveloppe concernée : en effet, les crédits du programme 203 tutoient les 120 millions d'euros et la direction générale des infrastructures, des transports et de la mer nous a présenté, lors de son audition, une perspective de 125 millions d'euros en 2025 et de 140 millions en 2027.

M. le ministre confirmera sans doute ces chiffres.

Ainsi, il nous semble que, en complément des initiatives prises, notamment dans le récent PLFR, pour abonder de 50 millions d'euros les crédits pour les collectivités, nous pourrions en rester à ce stade. Je demande donc le retrait de cet amendement. À défaut, je me verrai contraint d'émettre un avis défavorable.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Clément Beaune, *ministre délégué*. Le Gouvernement partage l'avis de la commission.

Je confirme les chiffres donnés par M. le rapporteur spécial. Si l'on y ajoute les fonds de l'Afit France, on arrive, pour l'ensemble des crédits de maintenance, à près de 900 millions d'euros. C'est un effort important, qui doit se poursuivre. Le Sénat a en effet mis en évidence les difficultés d'entretien de certains ouvrages d'art.

Par ailleurs, comme cela a été rappelé par M. le rapporteur spécial, le Sénat a également voté lors des débats sur le projet de loi finances rectificative 100 millions d'euros supplémentaires, qui seront en partie consommés en 2023, au-delà de l'exercice 2022, avec 50 millions d'euros pour le réseau national non concédé et 50 millions d'euros qui transiteront par les collectivités locales.

C'est un effort important, que le Gouvernement a maintenu dans le texte final et qui sera utile pour l'an prochain.

Comme M. le rapporteur spécial, je demande donc le retrait de cet amendement ; à défaut, je me verrai contraint d'émettre un avis défavorable.

M. le président. La parole est à M. le rapporteur pour avis.

M. Hervé Gillé, *rapporteur pour avis de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable*. Je retire donc cet amendement.

Toutefois, nous suivrons avec beaucoup d'attention les engagements budgétaires et les réalités budgétaires sur l'exercice 2023. En effet, sur ces ouvrages, les enjeux sont majeurs, et un manque d'engagement financier nous serait sans doute reproché, en lien avec les risques afférents.

M. le président. L'amendement n° II-345 est retiré.

L'amendement n° II-387 est-il maintenu, monsieur Genet ?

M. Fabien Genet. Je suis tout à fait d'accord avec ce qui vient d'être dit, et je retire cet amendement.

M. le président. L'amendement n° II-387 est retiré.

L'amendement n° II-798, présenté par MM. J. Bigot et Gillé, Mme Bonnefoy, MM. Kanner et Devinaz, Mme M. Filleul, MM. Houllégatte et Jacquin, Mme Prévaille et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)			
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement
	+	-	+ -
Infrastructures et services de transports			

Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques <i>dont titre 2</i>	100 000 000		100 000 000	
Énergie, climat et après-mines				
Service public de l'énergie				
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>		100 000 000		100 000 000
Charge de la dette de SNCF Réseau reprise par l'État (crédits évaluatifs)				
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
TOTAL	100 000 000	100 000 000	100 000 000	100 000 000
SOLDE		0		0

La parole est à Mme Martine Filleul.

Mme Martine Filleul. Cet amendement de M. Bigot, vise à augmenter les crédits du fonds économie circulaire géré par l'Ademe, à hauteur de 100 millions d'euros, afin de nous donner réellement les moyens d'atteindre nos objectifs de réduction et de recyclage des déchets.

Il faut en effet rappeler que la loi Agec du 10 février 2020 fixe plusieurs objectifs, dont notamment celui de réduire de 15 % les déchets ménagers et de 5 % les déchets économiques ou encore de tendre vers 100 % de plastique recyclé en 2025.

Si les moyens alloués au fonds économie circulaire sont en hausse de 46 millions d'euros dans le présent PLF, il faut néanmoins rappeler que cette augmentation était attendue, du fait de la quasi-extinction en 2023 des crédits accordés au titre du plan de relance.

Le rapporteur pour avis à l'Assemblée nationale, Stéphane Delautrette, a ainsi estimé que ce budget restait trop limité pour espérer atteindre les objectifs fixés par le Gouvernement en matière de réduction des déchets. Comme il le précise ainsi dans son rapport, l'Ademe indique que de nombreux projets identifiés ne pourront être pris en charge par le fonds.

En conséquence, il paraît nécessaire d'abonder les crédits du fonds économie circulaire à hauteur de 100 millions d'euros.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean-François Husson, *rapporteur général de la commission des finances.* Soit deux fois plus que les 46 millions d'euros supplémentaires déjà prévus ! Je suis donc défavorable à cet amendement.

Les amendements qui suivent sont du même tonneau. Il s'agit d'amendements de repli prévoyant une augmentation de 20 millions d'euros.

La montée en charge est intéressante, avec une augmentation d'un tiers par rapport à 2022. Nous examinerons les effets de ces mesures. Quoi qu'il en soit, il convient de rester raisonnable. L'idée n'est pas de faire une course aux

chiffres, mais plutôt de réussir à encourager les techniques de réemploi, en faisant un bon usage du fonds économie circulaire.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Christophe Béchu, *ministre.* Le Gouvernement porte ce fonds à 300 millions d'euros, ce qui n'est pas très éloigné de la proposition de M. Bigot, qui veut l'abonder à 310 millions d'euros. Après les échanges que nous avons eus avec l'Ademe, c'est ce que nous apprêtons à proposer. Ainsi, tous les amendements qui suivent seront plus que satisfaits.

Nous ne souhaitons pas porter ce fonds à 310 millions d'euros, et sommes donc défavorables à cet amendement, considérant que nous n'avons pas vocation à aller dans la surenchère.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-798.
(*L'amendement n'est pas adopté.*)

M. le président. Les quatre amendements suivants sont identiques.

L'amendement n° II-219 rectifié *bis* est présenté par Mme de Cidrac, M. Burgoa, Mmes Belrhiti, L. Darcos et Imbert, M. Anglars, Mmes Lassarade et Gruny, MM. Bonhomme et Belin, Mme Puissat, M. Favreau, Mmes Drexler et Malet, MM. Brisson, Pellevat, H. Leroy, J.B. Blanc, Charon et Lefèvre, Mme Dumont, MM. D. Laurent et Rapin et Mme Di Folco.

L'amendement n° II-257 rectifié est présenté par MM. Bourgi et Antiste, Mme Blatrix Contat, M. Cardon, Mme Conway-Mouret, MM. Gillé, P. Joly, Méryllou et Pla, Mme Préville et MM. Tissot et Todeschini.

L'amendement n° II-869 rectifié est présenté par Mme N. Delattre, MM. Artano, Bilhac, Cabanel, Corbisez, Gold, Guérini et Guiol, Mme Pantel et MM. Requier et Roux.

L'amendement n° II-1126 rectifié est présenté par MM. Fernique, Benarroche, Gontard, Breuiller, Parigi, Dantec, Dossus et Labbé, Mmes de Marco et Poncet Monge, M. Salmon et Mme M. Vogel.

Ces quatre amendements sont ainsi libellés :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports				
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques <i>dont titre 2</i>	20 000 000		20 000 000	
Énergie, climat et après-mines		20 000 000		20 000 000
Service public de l'énergie				
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>				
Charge de la dette de SNCF Réseau reprise par l'État (crédits évaluatifs)				
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
TOTAL	20 000 000	20 000 000	20 000 000	20 000 000
SOLDE		0		0

La parole est à M. Jean-Baptiste Blanc, pour présenter l'amendement n° II-219 rectifié *bis*.

M. Jean-Baptiste Blanc. Mme de Cidrac propose de garantir un montant minimum de 20 millions d'euros dédiés aux activités de réemploi au sein du budget pour 2023 du fonds économie circulaire piloté par l'Ademe. Cette enveloppe permettra de soutenir la création et le développement d'infrastructures dédiées de l'économie sociale et solidaire (ESS) spécialistes du réemploi et de la réutilisation, ainsi que des réseaux qui animent et accompagnent ce développement, comme les recycleries, les ressourceries ou les structures Emmaüs.

M. le président. La parole est à M. Hervé Gillé, pour présenter l'amendement n° II-257 rectifié.

M. Hervé Gillé. Par cet amendement, il s'agit d'accorder des crédits supplémentaires à hauteur de 20 millions d'euros pour soutenir la filière, à savoir le développement et le fonctionnement des structures et des infrastructures dédiées au secteur économique et solidaire, spécialistes du réemploi et de la réutilisation, à l'image des recycleries, des ressourceries, les structures Emmaüs, des ateliers vélo ou des structures Envie.

M. le président. La parole est à M. Jean-Claude Requier, pour présenter l'amendement n° II-869 rectifié.

M. Jean-Claude Requier. Il est défendu, monsieur le président !

M. le président. La parole est à M. Jacques Fernique, pour présenter l'amendement n° II-1126 rectifié.

M. Jacques Fernique. Il faut bien comprendre que les fonds réemploi confiés aux éco-organismes et aux producteurs en système individuel fonctionnent mal. En clair, les éco-organismes font preuve de mauvaise volonté. Dans ces conditions, les structures du réemploi solidaire ne peuvent compter sur ces fonds pour subvenir à leurs besoins de financement, d'où la proposition d'abonder le budget de l'Ademe dans ce sens de 20 millions d'euros.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean-François Husson, rapporteur général de la commission des finances. Monsieur le ministre, vous m'avez répondu en aparté, mais je dois faire part de votre réponse à mes collègues. Car nous avons un problème de compréhension des enveloppes. Désormais, nous devons suivre en permanence les annonces de la Première ministre ! Selon moi, cela ne respecte pas les règles d'une bonne communication avec le Parlement.

Vous avez expliqué qu'il y aurait un abondement de presque 90 millions d'euros, en prenant dans la trésorerie de l'Ademe, comme Mme la Première ministre l'a annoncé à Marseille pour les agences de l'eau. C'est une information qui est utile. Nous verrons ce que cela donne.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Christophe Béchu, ministre. L'avis du Gouvernement n'a pas varié. Comme la commission, le Gouvernement est défavorable à ces quatre amendements identiques.

M. le président. Je mets aux voix les amendements identiques n° II-219 rectifié *bis*, II-257 rectifié, II-869 rectifié et II-1126 rectifié.

(Les amendements ne sont pas adoptés.)

M. le président. L'amendement n° II-795, présenté par MM. J. Bigot et Gillé, Mme Bonnefoy, MM. Kanner et Devinaz, Mme M. Filleul, MM. Houllegatte et Jacquin, Mme Prévile et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports				
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques <i>dont titre 2</i>	20 000 000		20 000 000	
Énergie, climat et après-mines				
Service public de l'énergie				
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>		20 000 000		20 000 000
Charge de la dette de SNCF Réseau reprise par l'État (crédits évaluatifs)				
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
TOTAL	20 000 000	20 000 000	20 000 000	20 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à Mme Martine Filleul.

Mme Martine Filleul. Cet amendement vise à apporter un soutien spécifique, à hauteur de 20 millions d'euros, au profit des structures de l'ESS dédiées au réemploi et à la réutilisation.

Ces structures permettent, d'une part, d'apporter une seconde vie aux produits et participent ainsi à la nécessaire sobriété de nos modes de consommation et, d'autre part, sont des modèles de proximité qui sensibilisent les citoyens à la prévention des déchets et au changement de comportement. Ils participent également à l'insertion des personnes éloignées de l'emploi.

À ce titre, elles remplissent un rôle sociétal fort, que les sénateurs du groupe socialiste estiment nécessaire de soutenir.

Dans le cadre des crédits de la mission « Écologie, développement et mobilité durables », un renfort de 20 millions d'euros ne semble pas disproportionné.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean-François Husson, rapporteur général de la commission des finances. Demande de retrait !

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Christophe Béchu, ministre. Idem ! Je le précise, dans le cadre des politiques spécifiques de REP, la responsabilité élargie du producteur, et des éco-organismes, il y aura, pour le textile, dont nous avons précisé les conditions d'usage, 50 millions d'euros apportés au soutien des recycle-ries, des structures Envie et Emmaüs, précisément pour leur permettre de remplir cette mission.

Pour autant, nous estimons que les producteurs doivent aussi financer une partie de ce recyclage.

M. le président. L'amendement n° II-795 est-il maintenu, madame Martine Filleul ?

Mme Martine Filleul. Je le retire, monsieur le président.

M. le président. L'amendement n° II-795 est retiré.

Je suis saisi de deux amendements faisant l'objet d'une discussion commune.

L'amendement n° II-1068, présenté par Mme Varailas, MM. Lahellec, Bocquet, Savoldelli et les membres du groupe communiste républicain citoyen et écologiste, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports				
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques <i>dont titre 2</i>	62 000 000		62 000 000	
Énergie, climat et après-mines				
Service public de l'énergie				
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>				
Charge de la dette de SNCF Réseau reprise par l'État (crédits évaluatifs)				
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires		62 000 000		62 000 000
TOTAL	62 000 000	62 000 000	62 000 000	62 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à M. Gérard Lahellec.

M. Gérard Lahellec. Cet amendement vise à augmenter les moyens alloués à la prévention des risques technologiques et des pollutions, à hauteur de 62 millions d'euros, soit le doublement des moyens existants.

Les accidents récents, que je ne citerai pas, montrent à l'évidence la nécessité de renforcer les moyens de surveillance des installations.

Cet amendement a pour ambition de répondre aux questions formulées par la commission d'enquête du Sénat sur la préservation des sols de la pollution.

M. le président. L'amendement n° II-799, présenté par MM. J. Bigot et Gillé, Mme Bonnefoy, MM. Kanner et Devinaz, Mme M. Filleul, MM. Houllegatte et Jacquin, Mme Prévile et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports		5 500 000		5 500 000
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques <i>dont titre 2</i>				
Énergie, climat et après-mines				
Service public de l'énergie				
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>	5 500 000		5 500 000	

Charge de la dette de SNCF Réseau reprise par l'État (crédits évaluatifs)				
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
TOTAL	5 500 000	5 500 000	5 500 000	5 500 000
SOLDE	0	0	0	0

La parole est à Mme Martine Filleul.

Mme Martine Filleul. Cet amendement vise à créer 100 ETP dédiés à l'inspection des sites classés, afin de tenir compte des conclusions de la commission d'enquête sénatoriale sur l'incendie de l'usine Lubrizol à Rouen, rendues le 2 juin 2020.

Dans celui-ci, les deux rapporteuses, Mmes Bonnefoy et Bonfanti-Dossat, ont déploré les manquements graves nuisant à l'efficacité des mécanismes de prévention des accidents industriels et ont formulé en conséquence un ensemble de recommandations pour une meilleure prise en compte des risques y afférents.

Parmi leurs constats, il faut noter celui de l'inadéquation entre les moyens humains et les objectifs fixés pour une meilleure prévention des risques industriels. Cette réalité semble d'autant plus forte que, l'été dernier, un nouvel incendie s'est produit sur un site Seveso situé à Bergerac.

En réponse, le Gouvernement avait annoncé la création de nombreux postes pour l'inspection des sites classés, afin d'atteindre un objectif d'augmentation de 50 % de leur nombre.

Or le bilan semble aujourd'hui très en deçà des attentes et des besoins et seule une cinquantaine d'inspecteurs auraient été recrutés.

Nous estimons qu'un effort important doit être consenti dès 2023, afin que certains drames ne se reproduisent pas. Nous proposons ainsi la création de 100 ETP dédiés à l'inspection des sites classés.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

Mme Christine Lavarde, rapporteur spécial. Nous passons sans transition de l'économie circulaire au recyclage !

Il me semble que ces amendements ont déjà été déposés les années antérieures. Depuis lors, nous avons évolué, puisque 50 inspecteurs ont été recrutés.

Je demande donc le retrait de ces deux amendements.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Christophe Béchu, ministre. Nous sommes précisément en train de suivre ce qui avait été voté ici même, à savoir la création de 100 postes, 50 au cours de ces deux dernières années, 25 en 2023 et 25 en 2024, prévus dans le schéma d'emplois. Il s'agit de lisser les effectifs, dans le cadre des promotions et des recrutements, afin de tenir compte des conséquences de l'accident de Lubrizol.

Je demande donc le retrait de ces deux amendements.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-1068.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-799.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. L'amendement n° II-157 rectifié n'est pas soutenu.

L'amendement n° II-996 rectifié, présenté par M. P. Martin, au nom de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports				
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques <i>dont titre 2</i>	15 000 000		15 000 000	
Énergie, climat et après-mines				
Service public de l'énergie				
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>				

Charge de la dette de SNCF Réseau reprise par l'Etat (crédits évaluatifs)				
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires		15 000 000		15 000 000
TOTAL	15 000 000	15 000 000	15 000 000	15 000 000
SOLDE		0		0

La parole est à M. le rapporteur pour avis.

M. Pascal Martin, *rapporteur pour avis de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable*. Cet amendement porté par la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable vise à sécuriser l'attribution de 15 millions d'euros au sujet de la prévention des inondations, dans le cadre du fonds vert, dont on ne connaît pas à ce jour la ventilation.

Le risque inondation est le premier risque naturel auquel la France est exposée, compte tenu du nombre de communes concernées et des dommages qu'il peut provoquer. Depuis 1982, les deux tiers des indemnisations au titre des catastrophes naturelles ont été déclenchées à la suite d'inondations, pour un montant moyen d'environ 570 millions d'euros par an. Il est estimé qu'environ 17 millions d'habitants se situent en zone potentiellement inondable, ainsi que 40 % des emplois.

Ces crédits ont vocation à constituer des crédits d'intervention et de transferts aux collectivités, pour un montant de 15 millions d'euros.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

Mme Christine Lavarde, *rapporteur spécial*. La commission des finances est favorable à cet amendement. En effet, il existe des crédits du fonds vert destinés aux inondations. J'estime qu'ils auraient dû être affectés directement au programme 181, dont c'est la nature.

Je tiens à vous rassurer, mon cher collègue, sur un point. Dans l'objet de cet amendement, l'hypothèse d'une crue centennale de la Seine était évoquée. La métropole du

Grand Paris, qui s'occupe de ce sujet, lève une taxe Gemapi et finance un bassin de rétention à La Bassée, destiné à empêcher cette crue centennale.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Christophe Béchu, *ministre*. Le Gouvernement est défavorable à cet amendement, et ce pour deux raisons.

Tout d'abord, si nous affectons ces crédits au programme 181, ils ne pourront pas servir à autre chose s'ils ne sont pas consommés. C'est le principe de la fongibilité et de la souplesse, qui laisse aux élus locaux l'estimation du niveau des besoins. C'est une question de philosophie, mais, de mon point de vue, nous avons tout intérêt à placer ces crédits dans une enveloppe distribuée en fonction des demandes des élus.

Ensuite, nous maintenons un niveau élevé de crédits au titre du fonds Barnier, avec plus 100 millions d'euros de crédits de paiement.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-996 rectifié.

(L'amendement est adopté.)

M. le président. L'amendement n° II-801, présenté par Mme Conconne, M. Antiste, Mme Jasmin, MM. Lurel, J. Bigot et Gillé, Mme Bonnefoy, MM. Kanner et Devinaz, Mme M. Filleul, MM. Houllegatte et Jacquin, Mme Prévile et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports				
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie		5 000 000		5 000 000
Prévention des risques <i>dont titre 2</i>	10 000 000		10 000 000	
Énergie, climat et après-mines				
Service public de l'énergie				
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>		5 000 000		5 000 000

Charge de la dette de SNCF Réseau reprise par l'État (crédits évaluatifs)				
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
TOTAL	10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000
SOLDE	0	0	0	0

La parole est à M. Rémi Féraud.

M. Rémi Féraud. Cet amendement, déposé par notre collègue Catherine Conconne, tend à créer une action Fonds de compensation Seveso Martinique au sein du programme « Prévention des risques ».

En effet, l'État s'était engagé, au travers d'une convention tripartite, à prendre part au financement des investissements de mise aux normes de sécurité PPRT, les plans de prévention des risques technologiques, de la zone Seveso en Martinique, au titre de son rôle de protection des populations. L'État n'ayant pas tenu cet engagement, le coût des investissements a été supporté par l'exploitant local, qui s'est trouvé contraint de le répercuter sur le prix du gaz, à hauteur de près de 4 euros par bouteille.

C'est donc le consommateur martiniquais qui finance un investissement dont la responsabilité revenait au moins en partie à l'État. La consommation de gaz en bouteilles est largement répandue à la Martinique, en particulier dans les foyers les plus modestes. Les augmentations de prix ne sont plus soutenables pour un grand nombre de familles.

Cet amendement vise donc à rétablir de l'équité au travers de la création d'un fonds qui permettra à l'État de prendre sa part dans les investissements, comme cela était prévu initialement, et de faire baisser d'autant le prix de la bouteille de gaz.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

Mme Christine Lavarde, rapporteur spécial. La commission n'a pas d'avis sur ce sujet extrêmement technique et précis, mais souhaite savoir si le Gouvernement a tenu ses engagements, tels qu'ils étaient prévus par la convention tripartite.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Christophe Béchu, ministre. Le Gouvernement a effectivement mis en place des mesures dans le cadre d'une convention de financement, qui représentent l'équivalent de 6,2 millions d'euros. Considérant qu'il a tenu ses engagements, il est défavorable à cet amendement.

M. le président. Quel est donc l'avis de la commission ?

Mme Christine Lavarde, rapporteur spécial. Défavorable.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-801.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. L'amendement n° II-346, présenté par M. Gillé, au nom de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports	50 000 000		50 000 000	
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques <i>dont titre 2</i>				
Énergie, climat et après-mines				
Service public de l'énergie				
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>		50 000 000		50 000 000
Charge de la dette de SNCF Réseau reprise par l'État (crédits évaluatifs)				
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				

TOTAL	50 000 000	50 000 000	50 000 000	50 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à M. le rapporteur pour avis.

M. Hervé Gillé, rapporteur pour avis de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable. Le présent amendement, qui a fait l'unanimité parmi les membres de notre commission, vise à abonder de 50 millions d'euros le budget de l'entretien du réseau routier national non concédé.

Malgré l'augmentation des crédits consacrés à l'entretien courant et préventif du réseau prévu par la loi de finances pour 2023, les montants prévus restent bien inférieurs aux besoins. Les documents budgétaires l'indiquent sans détour : la dégradation de l'état des routes nationales se poursuit. La proportion des chaussées nécessitant un entretien de surface ou de structure devrait passer, monsieur le ministre, de 45,9 % en 2021 à 50 % en 2022.

Alors que la loi 3DS prévoit la possibilité pour les départements, les métropoles et les régions intéressées de se voir transférer des portions de route du réseau national non concédé, il est crucial de s'assurer que l'État ne baisse pas la garde et investit suffisamment dans le réseau, à la veille de ces transferts. Sinon, cela provoquera bien sûr un mouvement de recul et une non-adhésion à ces possibilités.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Stéphane Sautarel, rapporteur spécial. Nous partageons bien sûr les préoccupations de la commission quant à l'état du réseau national. Toutefois, il faut le reconnaître, les crédits que l'État consacre à l'entretien des routes nationales progressent, notamment grâce à l'augmentation des fonds de concours versés à l'Afit France.

À la faveur de cette augmentation, ces crédits dépassent la trajectoire prévue par la LOM, qui était de 850 millions d'euros en 2022 et de 930 millions d'euros en 2023.

Pour ces raisons, et dans l'attente de la nouvelle trajectoire d'investissements pour la période 2023-2027, dont nous débattons au cours du premier semestre 2023, et bien que nous comprenions et partagions les intentions de nos collègues, nous demandons le retrait de cet amendement.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Clément Beaune, ministre délégué. Le Gouvernement partage l'avis de la commission.

J'ai évoqué tout à l'heure, concernant les ouvrages d'art, l'augmentation des crédits relatifs à la maintenance et à l'entretien. Certes, le sous-investissement a été important durant de longues années, mais nous sommes désormais sur une trajectoire de hausse.

Par ailleurs – c'est un point important à la veille de la mise en œuvre du transfert prévu par la loi 3DS aux départements et aux régions qui le souhaiteraient –, même si l'on augmentait de nouveau les crédits en 2023, comme vous le proposez, cela ne changerait pas les critères de transfert. Par conséquent, cela ne permettrait pas une meilleure compensation des départements intéressés.

M. le président. La parole est à M. le rapporteur pour avis.

M. Hervé Gillé, rapporteur pour avis de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable. Même si, jusqu'à présent, j'ai suivi les avis de la commission, je ne retirerai pas cet amendement de la commission de l'aménagement du territoire.

En effet, à l'heure actuelle, les conditions de transfert sont très mauvaises. Il faut donc rassurer l'ensemble des acteurs et montrer que l'État est au rendez-vous, pour entretenir et transférer ces voiries dans des états corrects. Il convient donc d'étudier comment cela peut se faire. Par conséquent, cet amendement est tout à fait justifié.

Sinon, vous le verrez, très peu de transferts seront réalisés !

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-346.

(L'amendement est adopté.)

M. le président. L'amendement n° II-991, présenté par M. Gillé, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports	2 000 000		2 000 000	
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques <i>dont titre 2</i>				
Énergie, climat et après-mines				
Service public de l'énergie				

Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>		2 000 000		2 000 000
Charge de la dette de SNCF Réseau reprise par l'État (crédits évaluatifs)				
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
TOTAL	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000
SOLDE		0		0

La parole est à M. Hervé Gillé.

M. Hervé Gillé. Il est défendu, monsieur le président.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Hervé Maurey, rapporteur spécial. Après cette présentation rapide, j'essaierai d'être tout aussi bref. *(Sourires.)*

Cet amendement vise à prévoir 2 millions d'euros pour financer des études relatives à la création de gares routières. Si l'idée semble intéressante, nous avons le sentiment qu'on peut trouver de tels crédits sans voter une ligne budgétaire spécifique.

La commission des finances demande donc le retrait de cet amendement.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Clément Beaune, ministre délégué. Même avis.

M. le président. L'amendement n° II-991 est-il maintenu, monsieur Gillé ?

M. Hervé Gillé. Je le retire, monsieur le président.

M. le président. L'amendement n° II-991 est retiré.

L'amendement n° II-924, présenté par MM. Canévet et Delcros, Mmes Ract-Madoux, Gatel, Guidez et Jacquemet, M. P. Martin, Mme Billon, MM. Détraigne, Henno et Le Nay, Mme Sollogoub, MM. Cigolotti et Lafon, Mme Saint-Pé et M. Duffourg, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports		50 000 000		50 000 000
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques <i>dont titre 2</i>				
Énergie, climat et après-mines				
Service public de l'énergie				
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>	50 000 000		50 000 000	
Charge de la dette de SNCF Réseau reprise par l'État (crédits évaluatifs)				
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
TOTAL	50 000 000	50 000 000	50 000 000	50 000 000
SOLDE		0		0

La parole est à Mme Denise Saint-Pé.

Mme Denise Saint-Pé. Le présent amendement prévoit une aide à l'acquisition des camions électriques.

Il a pour objet un virement de crédits d'un montant de 50 millions d'euros au profit de l'action n° 07 du programme 217. Pour assurer la recevabilité financière de

l'amendement, les crédits de l'action n° 42, Voies navigables, du programme 203 « Infrastructures et services de transports » sont minorés à due concurrence.

Ce crédit permettra de proposer une prime supplémentaire à l'achat ou au rétrofit de 1 000 camions électriques de plus de 5 tonnes. Il pourra ainsi inciter les transporteurs à s'équiper en camions électriques, dont le coût d'acquisition reste élevé.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

Mme Christine Lavarde, rapporteur spécial. La commission demande le retrait de cet amendement ; à défaut, elle se verra contrainte d'émettre un avis défavorable.

En complément des dispositifs que j'ai cités tout à l'heure, qui visaient à la fois les camions et les bus, il existe un dispositif de suramortissement pour l'acquisition de véhicules lourds, prévu à l'article 39 *decies* A du code général des impôts, valable jusqu'en 2030. Dans le cadre de la première partie du PLF, nous avons déjà adopté plusieurs mesures en faveur des poids lourds, à savoir un prêt à taux zéro en faveur du verdissement des poids lourds, prévu à l'article 8 *bis* E, et une extension à la pratique du rétrofit du suramortissement que j'ai évoqué précédemment.

Par ailleurs, si cet amendement était adopté, les crédits de fonctionnement du ministère seraient abondés et non pas les crédits destinés à la politique que vous visez.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Clément Beaune, ministre délégué. Ce dernier argument me paraît tout à fait convaincant !

Par ailleurs, nous relancerons, comme je l'ai indiqué tout à l'heure, de manière plus globale, un appel à projets sur les camions électriques en 2023. Il sera porté par le programme 174, piloté par ma collègue Agnès Pannier-Runacher, ici présente.

M. le président. L'amendement n° II-924 est-il maintenu, madame Denise Saint-Pé ?

Mme Denise Saint-Pé. Je le retire, monsieur le président.

M. le président. L'amendement n° II-924 est retiré.

L'amendement n° II-347, présenté par M. Gillé, au nom de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports				
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques <i>dont titre 2</i>				
Énergie, climat et après-mines	15 000 000		15 000 000	
Service public de l'énergie				
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>		15 000 000		15 000 000
Charge de la dette de SNCF Réseau reprise par l'État (crédits évaluatifs)				
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
TOTAL	15 000 000	15 000 000	15 000 000	15 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à M. le rapporteur pour avis.

M. Hervé Gillé, rapporteur pour avis de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable. Cet amendement, adopté par notre commission à l'unanimité, vise à allouer 15 millions d'euros supplémentaires à l'appel à projets « Écosystème des véhicules lourds électriques », ouvert en mars 2022 et doté de 65 millions d'euros.

D'après la Fédération nationale des transports routiers, la FNTR, l'Ademe ne reçoit plus de dossiers de candidature dans le cadre de cet appel à projets, l'enveloppe initialement prévue ayant été intégralement consommée.

Pourtant, les besoins en matière de décarbonation des flottes de poids lourds sont bien là. Cet amendement vise donc à amplifier le soutien à la transition écologique du secteur. Aujourd'hui, toutes les parties prenantes sont favorables à ce que les moyens soient au rendez-vous.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean-François Husson, *rapporteur général de la commission des finances*. Le plan de relance avait ouvert un crédit de 100 millions d'euros pour un bonus en faveur des véhicules lourds électriques et à hydrogène. Il reste des moyens. S'y ajoute tout ce qui a été évoqué au sujet de l'amendement précédent, à savoir le dispositif de suramortissement, le prêt à taux zéro du verdissement des poids lourds et une extension à la pratique du rétrofit du suramortissement.

Ces 15 millions d'euros me semblent donc largement prévus, au regard des sommes encore disponibles, en particulier dans le cadre du plan de relance.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Agnès Pannier-Runacher, *ministre*. Le Gouvernement partage l'avis de la commission.

Comme l'a indiqué mon collègue, nous allons lancer un nouvel appel à projets dans les semaines qui viennent. Il n'y a donc pas d'inquiétude à avoir !

M. le président. L'amendement n° II-347 est-il maintenu, monsieur le rapporteur pour avis ?

M. Hervé Gillé, *rapporteur pour avis de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable*. Je suis convaincu et je retire cet amendement !

M. le président. L'amendement n° II-347 est retiré.

L'amendement n° II-797, présenté par MM. J. Bigot et Gillé, Mme Bonnefoy, MM. Kanner et Devinaz, Mme M. Filleul, MM. Houllegatte et Jacquin, Mme Prévile et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports				
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques <i>dont titre 2</i>	45 000 000		45 000 000	
Énergie, climat et après-mines				
Service public de l'énergie				
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>		45 000 000		45 000 000
Charge de la dette de SNCF Réseau reprise par l'État (crédits évaluatifs)				
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
TOTAL	45 000 000	45 000 000	45 000 000	45 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à Mme Martine Filleul.

Mme Martine Filleul. Le projet de loi de finances pour 2023 acte dans les faits une baisse des crédits alloués au fonds Barnier.

Ce fonds vise pourtant à mettre en œuvre les politiques de prévention des risques naturels majeurs, risques qui se multiplient et qui sont même appelés à devenir la norme dans les prochaines années, comme de nombreuses études scientifiques le démontrent.

Le présent amendement prévoit donc d'établir à hauteur de 250 millions d'euros le montant des crédits alloués au fonds Barnier, soit une augmentation de 45 millions d'euros.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

Mme Christine Lavarde, *rapporteur spécial*. L'amendement suivant évoquant le même sujet, j'émettrai un avis global sur ces deux amendements.

Les crédits du fonds Barnier avaient été augmentés de manière exceptionnelle pendant deux années successives, pour faire face aux dégâts de la tempête Alex. Nous revenons donc cette année à l'étiage normal de ce fonds, qui n'a pas montré de défaillance pour faire face à la sinistralité moyenne.

Aujourd'hui, un risque est imparfaitement couvert, à savoir celui du retrait-gonflement des argiles : nous en avons déjà largement débattu, et il fait même l'objet d'un contrôle budgétaire de la commission des finances. En la matière, l'enjeu financier est important, et s'accroîtra dans les années à venir. Nous attendons d'ailleurs un rapport du

Gouvernement sur ce sujet prochainement, une habilitation à légiférer par ordonnance ayant été votée dans le cadre de la loi 3DS.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Christophe Béchu, ministre. Le Gouvernement est défavorable à cet amendement, dans la mesure où il n'y a pas de baisse des crédits hors tempête Alex.

Par ailleurs, je le confirme, un rapport sur le retrait-gonflement des argiles est en préparation.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-797.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. L'amendement n° II-1072, présenté par Mme Varaillas, MM. Lahellec, Bocquet, Savoldelli et les membres du groupe communiste républicain citoyen et écologiste, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports				
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques <i>dont titre 2</i>	30 000 000		35 000 000	
Énergie, climat et après-mines		30 000 000		35 000 000
Service public de l'énergie				
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>				
Charge de la dette de SNCF Réseau reprise par l'État (crédits évaluatifs)				
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
TOTAL	30 000 000	30 000 000	35 000 000	35 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à Mme Marie-Claude Varaillas.

Mme Marie-Claude Varaillas. Cet amendement va dans le même sens que celui qui vient d'être présenté.

Il s'agit de supprimer la baisse de dotation du fonds de prévention des risques naturels majeurs (FPNRM). Nous le savons, les risques naturels se matérialisent de plus en plus : dans mon département comme ailleurs, la sécheresse à répétition fait des dégâts considérables sur les habitations, notamment celles qui sont construites sur des sols argileux. De tels sinistres sont de moins en moins pris en compte : dans mon territoire toujours, 200 communes n'ont pu obtenir gain de cause.

Dans ce contexte où le réchauffement climatique joue un rôle majeur, il est incompréhensible de réduire le budget de ce fonds, qui risque d'être sollicité davantage.

Malheureusement, réponse a déjà été donnée à cette demande...

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

Mme Christine Lavarde, rapporteur spécial. Avis défavorable.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Christophe Béchu, ministre. Il n'est pas réduit !

Avis défavorable.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-1072.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. L'amendement n° II-1112 rectifié *bis*, présenté par M. Somon, Mmes Puissat et L. Darcos, MM. Sautarel, Genet, Rietmann, Perrin, Cambon et de Legge, Mme Gruny, M. Bouchet, Mme Lassarade, MM. Belin, Bouloux et Lefèvre, Mme Ventalon, MM. Darnaud et Meurant, Mmes Dumont, Chauvin et Imbert et MM. de Nicolaj, Rapin et Savary, est ainsi libellé :

I. – Créer le programme :

Fonds de réparation des infrastructures de transport non assurables

II. – En conséquence, modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports				
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques <i>dont titre 2</i>				
Énergie, climat et après-mines				
Service public de l'énergie				
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>				
Charge de la dette de SNCF Réseau reprise par l'État (crédits évaluatifs)				
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires		40 000 000		40 000 000
Fonds de réparation des infrastructures de transport non assurables	40 000 000		40 000 000	
TOTAL	40 000 000	40 000 000	40 000 000	40 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à M. Olivier Rietmann.

M. Olivier Rietmann. Cet amendement de notre collègue Laurent Somon a pour objet de créer une nouvelle ligne budgétaire permettant de prendre en charge les réparations des infrastructures de transport, comme les ponts et les routes, qui sont non assurables, quand elles sont endommagées par une catastrophe naturelle – affaissement de terrain à la suite d'une inondation, rétractation de sol à la suite d'une sécheresse, apparition de cavités liée au réchauffement climatique, etc.

Il est ainsi proposé de créer un nouveau programme « Fonds de réparation des infrastructures de transport non assurables », doté de 40 millions d'euros.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Hervé Maurey, rapporteur spécial. Cet amendement soulève une bonne question. Les collectivités locales sont en effet souvent confrontées à cette situation. Comment réparer une route quand elle n'est pas assurable ?

Néanmoins, je ne pense pas que la création d'un fonds soit la meilleure manière d'aborder le problème.

Comme pour l'amendement n° II-103 rectifié *bis*, je pense qu'il s'agit de sujets sur lesquels une réflexion en amont s'impose avant de créer des fonds. Je serais très heureux que le Gouvernement envisage de mettre en place un groupe de travail à cette fin.

La commission demande donc le retrait de cet amendement.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Clément Beaune, ministre délégué. Avis défavorable.

M. Olivier Rietmann. Je le retire, monsieur le président !

M. le président. L'amendement n° II-1112 rectifié *bis* est retiré.

L'amendement n° II-525 rectifié, présenté par MM. Dossus, Dantec, Fernique, Breuiller, Parigi, Gontard, Benarroche et Labbé, Mmes de Marco et Poncet Monge, M. Salmon et Mme M. Vogel, est ainsi libellé :

I. – Créer le programme :

Fonds de soutien aux instituts éco citoyens

II. – En conséquence, modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-

Infrastructures et services de transports		20 000 000		20 000 000
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques <i>dont titre 2</i>				
Énergie, climat et après-mines				
Service public de l'énergie				
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>				
Charge de la dette de SNCF Réseau reprise par l'État (crédits évaluatifs)				
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
Fonds de soutien aux instituts éco citoyens	20 000 000		20 000 000	
TOTAL	20 000 000	20 000 000	20 000 000	20 000 000
SOLDE		0		0

La parole est à M. Daniel Breuiller.

M. Daniel Breuiller. Cet amendement de Thomas Dossus a également été examiné lors de la discussion des crédits de la mission « Santé », car il a trait à la santé environnementale. Nous espérons qu'il aura plus de succès ce soir... (*Sourires.*)

Il s'agit de soutenir les initiatives des instituts écocitoyens sur tout le territoire. C'est inhabituel.

Le premier institut écocitoyen a été créé dans la commune de Fos-sur-Mer, en raison de la présence de la désormais fameuse raffinerie et des atteintes graves sur l'environnement et la santé publique qu'elle entraîne.

Cet institut composé de citoyens, de volontaires, d'élus et de scientifiques a pour objet d'effectuer des relevés et des études de terrain et de publier ensuite ces données, d'organiser des débats et de sensibiliser tout un territoire sur des enjeux de santé environnementale.

Cette démarche, fondée sur la démocratie participative, mais aussi l'expertise scientifique et une vigilance citoyenne, commence à faire des émules dans plusieurs territoires – par exemple la vallée de Chamonix Mont-Blanc, avec ses tunnels et passages de poids lourds, ou Rouen avec l'usine Lubrizol.

Ces coopérations entre scientifiques et citoyens ont permis la naissance d'associations spécialisées, comme la Commission de recherche et d'information indépendantes sur la radioactivité (Criirad), qui a informé sur les risques du nuage de Tchernobyl, quand le discours gouvernemental était plus rassurant...

Nous pensons qu'il s'agit là d'un outil utile, apte, par ces expertises conjointes, à revigorer la démocratie et à recréer des liens là où les doutes s'installent.

C'est pourquoi nous proposons de créer un fonds de 20 millions d'euros, qui viendra en appui des instituts écocitoyens dans un partenariat à définir.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

Mme Christine Lavarde, rapporteur spécial. La commission émet un avis défavorable sur cet amendement.

Je sais que l'argent n'a plus beaucoup de valeur, mais 20 millions d'euros, c'est tout de même beaucoup pour des citoyens volontaires !

Mme Sophie Primas. Oui !

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Christophe Béchu, ministre. Il s'agit d'une initiative intéressante que l'État n'a pourtant pas vocation à soutenir.

Il existe déjà des comités de suivi de site (CSS) et nombre d'autres instances.

Que des démarches qui relèvent d'une forme de démocratie participative soient engagées avec l'appui des collectivités locales relève de la décision de ces dernières. En revanche, cela ne saurait engager l'État.

Mme Sophie Primas. Très bien !

M. le président. La parole est à M. Daniel Breuiller, pour explication de vote.

M. Daniel Breuiller. Non, 20 millions d'euros, ce n'est pas beaucoup quand on parle de pollutions industrielles et de conséquences sur la santé qui nécessitent de longs travaux épidémiologiques que les instituts écocitoyens n'ont pas les moyens de mener seuls. C'est d'ailleurs pour cette raison que des collectivités les appuient.

Pour notre part, nous pensons que l'État pourrait le faire également. Toutefois, je comprends la réponse que vient de m'apporter le ministre.

Je maintiens cet amendement, même si j'en devine le sort... (*Sourires.*)

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-525 rectifié.

(*L'amendement n'est pas adopté.*)

M. le président. L'amendement n° II-103 rectifié *bis*, présenté par M. Cadec, Mme L. Darcos, MM. Belin, Panunzi, Joyandet, Mouiller et Brisson, Mme Lopez, M. Regnard, Mme Belrhiti, MM. Gremillet et D. Laurent,

Mme Joseph, MM. Levi, Charon et Bonhomme, Mme Dumas et MM. Le Gleut, Paul, Allizard et Rapin, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports				
Affaires maritimes, pêche et aquaculture	10 000 000		10 000 000	
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques <i>dont titre 2</i>				
Énergie, climat et après-mines				
Service public de l'énergie				
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>				
Charge de la dette de SNCF Réseau reprise par l'État (crédits évaluatifs)				
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires		10 000 000		10 000 000
TOTAL	10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à M. Daniel Gremillet.

M. Daniel Gremillet. Cet amendement vise à apporter un soutien aux collectivités ayant de nombreux vieux bateaux, souvent abandonnés et potentiellement polluants, stationnant dans les ports et les zones de mouillage, qu'il est souhaitable de détruire, notamment au travers d'une filière de recyclage.

Cette ligne budgétaire offrira aux collectivités la possibilité de démanteler les navires hors d'usage dans la commune.

Cette opération permettra en outre de libérer des places pour des bateaux qui n'ont plus de possibilités d'accès, parce que les bateaux ventouses abandonnés ne sont pas évacués.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Hervé Maurey, rapporteur spécial. Normalement, une telle opération relève de la responsabilité du propriétaire et de son assureur, mais les collectivités doivent souvent gérer ce genre de problème.

Là encore, avant d'envisager de créer un fonds, il faudrait que le ministère accepte de créer un groupe de travail pour réfléchir à des solutions.

La commission demande donc le retrait de cet amendement ; à défaut, elle émettra un avis défavorable.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Christophe Béchu, ministre. Le Gouvernement émet un avis défavorable sur cet amendement, puisque c'est bien au propriétaire qu'il revient de prendre en charge cette dépense.

Néanmoins, dans la mesure où le fonds vert, qui est d'une grande souplesse (*Sourires.*),...

Mme Sophie Primas. Il est très souple !

M. Christophe Béchu, ministre. ... a vocation à permettre de lutter contre les décharges – cela fait partie des critères pouvant donner lieu à des investissements –, si une épave qui n'a pas de propriétaire est bloquée dans un port, dans le cadre de l'expérimentation prévue, on pourrait accompagner la collectivité contrainte de payer cette dépense sur ses deniers propres et sans appui. Qui plus est, on peut imaginer qu'il n'y a pas tant de bateaux que cela sans propriétaire...

C'est la petite ouverture que je peux faire.

M. le président. La parole est à M. Daniel Gremillet, pour explication de vote.

M. Daniel Gremillet. Monsieur le ministre, votre réponse me satisfait pleinement.

Le problème, ce sont surtout les bateaux abandonnés, qui n'ont plus de propriétaires. Comme le rapporteur spécial l'a souligné, la question se pose différemment quand le propriétaire existe.

Je retiens la réponse d'une initiative expérimentale grande nature sur le fond vert. Par conséquent, je retire cet amendement, monsieur le président.

M. le président. L'amendement n° II-103 rectifié *bis* est retiré.

L'amendement n° II-925, présenté par MM. Canévet et Delcros, Mmes Morin-Desailly, Ract-Madoux, Gatel, Guidez et Jacquemet, M. P. Martin, Mme Billon, MM. Détraigne, Henno et Le Nay, Mme Sollogoub, M. Cigolotti, Mme Saint-Pé et M. Duffourg, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports				
Affaires maritimes, pêche et aquaculture	10 000 000		10 000 000	
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques <i>dont titre 2</i>				
Énergie, climat et après-mines		10 000 000		10 000 000
Service public de l'énergie				
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>				
Charge de la dette de SNCF Réseau reprise par l'État (crédits évaluatifs)				
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
TOTAL	10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à Mme Denise Saint-Pé.

Mme Denise Saint-Pé. Cet amendement vise à faciliter la recherche et le développement de la décarbonation des navires.

L'Organisation maritime internationale a pour objectif de réduire les émissions de gaz à effet de serre des navires d'au moins 50 % d'ici à 2050.

Mis en place en 2022 et reconduit en 2023, le fonds d'intervention maritime (FIM) est notamment destiné à soutenir financièrement le développement d'activités maritimes durables, telles que le transport vert.

Cet amendement s'inscrit dans cette logique, avec une dotation de 10 millions d'euros pour le FIM visant à développer la recherche sur la décarbonation des navires.

M. Hervé Maurey, rapporteur spécial. La commission partage l'objectif de l'amendement en faveur de la décarbonation du transport maritime, mais le fonds d'intervention maritime ne semble pas le bon support en la matière. En effet, lors des assises de l'économie de la mer qui se sont tenues au début du mois de novembre dernier, le secrétaire d'État chargé de la mer a annoncé la création d'un fonds de décarbonation du transport maritime, doté de 300 millions d'euros. L'armateur CMA CGM (Compagnie maritime

d'affrètement Compagnie générale maritime) a d'ores et déjà annoncé qu'il l'abonderait à hauteur de 200 millions d'euros. *(Mme Nathalie Goulet ironise.)*

C'est plutôt ainsi que l'on pourrait trouver les moyens nécessaires à ce qui est proposé.

C'est la raison pour laquelle la commission demande le retrait de cet amendement

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Agnès Pannier-Runacher, ministre. Je rappelle que 6 millions d'euros ont déjà été engagés au mois de septembre dernier pour la décarbonation des navires de pêche, dans le cadre du dispositif France 2030 et du fonds de décarbonation du transport maritime.

Le Gouvernement demande donc le retrait de cet amendement, qui est satisfait.

M. le président. Madame Saint-Pé, l'amendement n° II-925 est-il maintenu ?

Mme Denise Saint-Pé. Non, je le retire, monsieur le président.

M. le président. L'amendement n° II-925 est retiré.

L'amendement n° II-802, présenté par Mme Conconne, M. Antiste, Mme Jasmin, MM. Lurel, J. Bigot et Gillé, Mme Bonnefoy, MM. Kanner et Devinaz, Mme M. Filleul,

MM. Houllegatte et Jacquin, Mme Prévile et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports				
Affaires maritimes, pêche et aquaculture	1 000 000		1 000 000	
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques <i>dont titre 2</i>				
Énergie, climat et après-mines				
Service public de l'énergie				
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>		1 000 000		1 000 000
Charge de la dette de SNCF Réseau reprise par l'État (crédits évaluatifs)				
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
TOTAL	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à M. Rémi Féraud.

M. Rémi Féraud. Cet amendement de Catherine Conconne a pour objet de créer une enveloppe d'aide exceptionnelle pour les comités des pêches ultramarins. Malgré leur situation insulaire, les territoires des Antilles, en particulier, sont confrontés à une importante crise du secteur de la pêche liée à plusieurs facteurs.

Les comités sont, par ailleurs, amenés à jouer un rôle d'accompagnement technique important dans le nécessaire renouvellement de la flotte, d'ailleurs soutenu par le Gouvernement, qui est l'un des éléments de réponse à la crise. Une aide exceptionnelle d'environ 200 000 euros par comité permettrait d'aider le secteur à se moderniser.

C'est la raison pour laquelle cet amendement vise à dégager une enveloppe globale de 1 million d'euros supplémentaires.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Hervé Maurey, rapporteur spécial. La commission sollicite l'avis du Gouvernement.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Christophe Béchu, ministre. Un comité des pêches est un organisme privé. À ce titre, il ne peut recevoir une subvention qui ne soit pas fléchée vers un objet spécifique et précisée en amont ; ce serait contraire au droit européen.

D'un point de vue juridique, il est donc impossible de valider un tel abondement. C'est la raison pour laquelle le Gouvernement demande le retrait de cet amendement ; à défaut, il émettra un avis défavorable.

M. Hervé Maurey, rapporteur spécial. Même avis !

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-802.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. L'amendement n° II-1113, présenté par M. Marchand, Mme Havet, MM. Dagbert et Dennemont, Mme Phinera-Horth et les membres du groupe Rassemblement des démocrates, progressistes et indépendants, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports				

Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques <i>dont titre 2</i>				
Énergie, climat et après-mines	10 000 000		10 000 000	
Service public de l'énergie		10 000 000		10 000 000
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>				
Charge de la dette de SNCF Réseau reprise par l'État (crédits évaluatifs)				
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
TOTAL	10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000
SOLDE		0		0

La parole est à M. Frédéric Marchand.

M. Frédéric Marchand. Alors que l'expérimentation du prêt à taux zéro pour l'achat d'un véhicule peu polluant dans les zones à faible émission débute le 1^{er} janvier prochain, cet amendement vise à mettre en place une garantie de l'État, portant sur 50 % de l'encours du prêt, sous conditions de ressources, afin de soutenir les familles modestes souhaitant s'orienter vers des véhicules moins émetteurs, notamment hybrides rechargeables ou électriques.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

Mme Christine Lavarde, rapporteur spécial. Sur un amendement à l'objet similaire, la commission a déjà émis un avis défavorable. Les crédits relatifs aux garanties ne font pas partie de la mission « Écologie, développement et mobilité durables ».

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Christophe Béchu, ministre. Monsieur le sénateur Marchand, parce que vous avez déjà défendu ce dispositif et que nous en avons discuté ensemble, je répète qu'une telle disposition n'est pas de nature budgétaire.

Le Gouvernement est en train de travailler à un mécanisme de garantie, qui sera créé en dehors de ce texte, puisqu'il n'est pas nécessaire d'en passer par un texte budgétaire.

M. Frédéric Marchand. Je retire l'amendement, monsieur le président !

M. le président. L'amendement n° II-1113 est retiré.

L'amendement n° II-1128 rectifié, présenté par MM. Fernique, Parigi, Benarroche, Dantec, Dossus, Gontard et Labbé, Mmes de Marco et Poncet Monge, M. Salmon et Mme M. Vogel, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports				
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité	6 200 000		6 200 000	
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques <i>dont titre 2</i>				
Énergie, climat et après-mines		6 200 000		6 200 000
Service public de l'énergie				
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>				

Charge de la dette de SNCF Réseau reprise par l'État (crédits évaluatifs)				
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
TOTAL	6 200 000	6 200 000	6 200 000	6 200 000
SOLDE	0	0	0	0

La parole est à M. Jacques Fernique.

M. Jacques Fernique. Alors que le Gouvernement a pour ambition de placer 10 % du territoire maritime sous un régime de protection forte avant 2030 – c'est moins de 2 % aujourd'hui –, les crédits consacrés à la sous-action, Espaces et milieux marins, baissent, passant de 23 millions d'euros dans la loi de finances pour 2022 à 16,8 millions dans ce texte. Une telle réduction interroge fortement.

Cet amendement vise donc à rehausser le niveau des crédits.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

Mme Christine Lavarde, rapporteur spécial. Cet amendement est satisfait.

Ces crédits se trouvent dans le fond vert. Tout y est, il suffit d'ajouter plusieurs programmes !

C'est pourquoi je maintiens qu'il aurait été préférable de rassembler directement l'ensemble de ces crédits dans le programme 113. (*Sourires.*) La lisibilité budgétaire a du sens...

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Christophe Béchu, ministre. Cet amendement est satisfait par le fonds vert.

Si, par hasard, les collectivités ne sollicitent pas ce fonds, dans la mesure où ces crédits ne sont pas fléchés, s'ils ne sont pas mobilisés, ils pourront être utilisés ailleurs, sans que l'État puisse les récupérer.

M. le président. La parole est à M. Jacques Fernique, pour explication de vote.

M. Jacques Fernique. Si le fonds vert prend une teinte de bleu, je retire cet amendement, monsieur le président. (*Sourires.*)

M. le président. L'amendement n° II-1128 rectifié est retiré.

L'amendement n° II-971, présenté par MM. Dantec, Fernique, Benarroche, Breuille, Dossus, Gontard et Labbé, Mme de Marco, M. Parigi, Mme Poncet Monge, M. Salmon et Mme M. Vogel, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports		6 000 000		6 000 000
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques <i>dont titre 2</i>				
Énergie, climat et après-mines				
Service public de l'énergie				
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>	6 000 000		6 000 000	
Charge de la dette de SNCF Réseau reprise par l'État (crédits évaluatifs)				
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
TOTAL	6 000 000	6 000 000	6 000 000	6 000 000
SOLDE	0	0	0	0

La parole est à M. Jacques Fernique.

M. Jacques Fernique. Cet amendement vise à augmenter les effectifs des agents des directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (Dreal), afin que celles-ci soient dotées des moyens humains nécessaires à une instruction rapide des projets d'énergie renouvelable.

Il s'agit donc de renforcer les ressources humaines de l'État de 100 postes d'agents supplémentaires.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

Mme Christine Lavarde, rapporteur spécial. Nous nous sommes tous félicités de la stabilisation des effectifs du ministère qui intervient pour la première fois depuis un certain nombre d'années. On parle beaucoup du ministère des finances, qui a contribué à la réduction des effectifs de l'État, mais le ministère de la transition écologique a lui aussi été un gros contributeur. Il n'est pas nécessaire de prévoir des moyens complémentaires.

Par conséquent, la commission demande de retrait de cet amendement ; à défaut, elle émettra un avis défavorable.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Christophe Béchu, ministre. Quand on parle du ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires, on parle de tous les opérateurs !

Nous avons déjà eu ce débat et nous avons répondu à cette demande de 100 postes supplémentaires : cinquante postes ont déjà été créés, les cinquante autres le seront en deux fois dans les années qui viennent, pour tenir compte des conclusions du rapport d'information sur l'usine Lubrizol.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-971.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. Je suis saisi de deux amendements faisant l'objet d'une discussion commune.

L'amendement n° II-972, présenté par MM. Dantec, Fernique, Benarroche, Breuiller, Dossus, Gontard et Labbé, Mme de Marco, M. Parigi, Mme Poncet Monge, M. Salmon et Mme M. Vogel, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports		6 000 000		6 000 000
Affaires maritimes				
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques <i>dont titre 2</i>	6 000 000		6 000 000	
Énergie, climat et après-mines				
Service public de l'énergie				
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>				
Charge de la dette de SNCF Réseau reprise par l'État (crédits évaluatifs)				
TOTAL	6 000 000	6 000 000	6 000 000	6 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à M. Jacques Fernique.

M. Jacques Fernique. Le plafond d'emplois de l'Ademe sera relevé de 90 équivalents temps plein en 2023. Le rehaussement de ce plafond d'emplois était nécessaire dans la mesure où, en 2022, l'agence a été contrainte de recruter des intérimaires pour faire face à l'élargissement de ses missions.

Notre préoccupation est de renforcer l'offre d'ingénierie pour accompagner les collectivités dans la transition écologique. Il s'agit là d'un enjeu majeur auquel on ne pourra répondre sans moyens humains à la hauteur.

M. le président. L'amendement n° II-794, présenté par MM. J. Bigot et Gillé, Mme Bonnefoy, MM. Kanner et Devinaz, Mme M. Filleul, MM. Houllégatte et Jacquin, Mme Prévile et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports				
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques <i>dont titre 2</i>	5 000 000		5 000 000	
Énergie, climat et après-mines				
Service public de l'énergie				
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>		5 000 000		5 000 000
Charge de la dette de SNCF Réseau reprise par l'État (crédits évaluatifs)				
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
TOTAL	5 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000
SOLDE		0		0

La parole est à M. Hervé Gillé.

M. Hervé Gillé. Je rappelle que les moyens de l'Ademe ont globalement diminué entre 2019 et 2021. Certes, une augmentation est prévue, mais, à y regarder de près, on constate que cette agence a bénéficié d'une enveloppe de 611 millions d'euros en 2019. Celle-ci est portée à 700 millions d'euros en 2023, mais, au regard de l'inflation et des hausses de rémunération, cette augmentation semble bien relative.

Il est donc nécessaire d'augmenter le plafond d'emplois de l'Ademe, pour qu'elle puisse remplir l'ensemble de ses missions, qui sont de plus en plus importantes.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean-François Husson, rapporteur général de la commission des finances. Ces amendements sont satisfaits.

Vous l'avez dit vous-même, mon cher collègue : près de 100 millions d'euros de plus et 90 emplois supplémentaires sont prévus. Qui plus est, l'Ademe, dont la commission des finances a auditionné les représentants, n'a formulé aucune demande en ce sens.

Soyons raisonnables : ce n'est pas la foire aux toujours plus ! Cherchons plutôt à être efficaces.

La commission demande par conséquent le retrait de ces amendements.

M. Hervé Gillé. Elle n'a pas de président !

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Christophe Béchu, ministre. Le Gouvernement demande également le retrait de ces amendements.

J'ajoute ce chiffre : 251 millions d'euros. Il correspond à la progression des crédits de l'Ademe au cours du quinquennat précédent, qui sont passés de 449 millions d'euros à 700 millions d'euros cette année, indépendamment de ce qui a été dit sur les postes.

Vous êtes plus adémistes que les Adémiens ! *(Sourires.)*

M. le président. Monsieur Fernique, l'amendement n° II-972 est-il maintenu ?

M. Jacques Fernique. Oui, je le maintiens, monsieur le président.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-972.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. Hervé Gillé. Je retire mon amendement, monsieur le président !

M. le président. L'amendement n° II-794 est retiré.

Je suis saisi de deux amendements faisant l'objet d'une discussion commune.

L'amendement n° II-896 rectifié, présenté par MM. Gold, Artano, Bilhac, Cabanel, Corbisez, Guérini et Guiol, Mme Pantel et M. Roux, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports				
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques <i>dont titre 2</i>	2 500 000		2 500 000	
Énergie, climat et après-mines				
Service public de l'énergie				
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>		2 500 000		2 500 000
Charge de la dette de SNCF Réseau reprise par l'État (crédits évaluatifs)				
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
TOTAL	2 500 000	2 500 000	2 500 000	2 500 000
SOLDE	0		0	

La parole est à M. Stéphane Artano.

M. Stéphane Artano. Cet amendement vise à abonder le budget de l'Ademe de 2,5 millions d'euros, pour permettre la mise en place de formations des agents territoriaux à l'utilisation de la méthode de l'évaluation climat des budgets des collectivités.

Coconstruite par l'Institut de l'économie pour le climat (I4CE) avec des collectivités, cette méthodologie constitue une déclinaison de la démarche du budget vert.

M. le président. L'amendement n° II-800, présenté par MM. J. Bigot et Gillé, Mme Bonnefoy, MM. Kanner et Devinaz, Mme M. Filleul, MM. Houllegatte et Jacquin, Mme Prévile et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports				
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques <i>dont titre 2</i>	1 000 000		1 000 000	
Énergie, climat et après-mines				
Service public de l'énergie				
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>		1 000 000		1 000 000

Charge de la dette de SNCF Réseau reprise par l'État (crédits évaluatifs)				
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
TOTAL	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000
SOLDE	0	0	0	0

La parole est à Mme Martine Filleul.

Mme Martine Filleul. Cet amendement vise à augmenter de 1 million d'euros la dotation destinée à l'Ademe, afin de développer la formation des agents des collectivités territoriales à la conception des budgets verts.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean-François Husson, rapporteur général de la commission des finances. La commission demande le retrait de ces amendements.

Je continue d'avoir quelques doutes sur le budget vert du Gouvernement. À ce titre, ce projet de loi de finances pour 2023 mérite plutôt de mauvaises notes, puisque la situation s'aggrave.

Voilà pour l'analyse factuelle.

Par ailleurs, la connaissance ou l'appréhension de la constitution d'un budget vert, qui suppose une démarche prenant en compte l'empreinte carbone et mobilisant des indicateurs plus pertinents, ne peut pas relever d'un seul opérateur, pas même de deux. À mon sens, un tel travail doit être engagé à la fois par les collectivités territoriales, puisqu'elles sont demandeuses, l'État et un certain nombre de partenaires.

C'est la raison pour laquelle il ne me paraît pas, à ce stade, nécessaire de répondre par des moyens supplémentaires ; il faut d'abord améliorer la méthode.

On a beaucoup entendu parler de budgets verts, de finances vertes, d'investissements verts, mais vous savez ce que le Fonds monétaire international (FMI) a récemment déclaré à ce propos !

Il nous faut continuer à travailler : dès que le dispositif sera davantage abouti, nous pourrons nous engager complètement sur la finance verte.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Christophe Béchu, ministre. Nous avons décidé de faire confiance aux collectivités locales en leur demandant de nous proposer des maquettes de budgets verts pour que celles-ci ne soient élaborées ni par Bercy ni par des opérateurs.

Ces demandes ont été formulées aussi bien auprès de l'Assemblée des départements de France (ADF), de Régions de France, de l'Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité : toutes apprécient la méthode qui consiste à partir de leur expérience.

Les formations pourront être assurées par le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT). Des dispositifs spécifiques existent. Demander à l'Ademe de monter des programmes de formation, alors que cela ne relève pas de sa compétence, ne me paraît pas une bonne idée.

Certes, le budget pour l'année en cours est un peu moins vert, mais nous y avons tous contribué. Qu'il s'agisse du financement du remplissage des cuves de fioul ou du soutien des prix à la pompe, nous avons collectivement considéré que, pour des raisons sociales, c'était souhaitable. Reste qu'à la fin de l'année, quand on fait l'addition de toutes ces mesures, l'on s'aperçoit que toutes ces dépenses ne sont pas favorables au climat.

Il faut donc évaluer dans quelle mesure les décisions sociales que nous sommes amenées à prendre nous conduisent à éviter les récifs tout en conservant le cap.

M. Jean-François Husson, rapporteur général de la commission des finances. C'est à votre débit !

M. Stéphane Artano. Je retire mon amendement, monsieur le président !

Mme Martine Filleul. Je retire également le mien, monsieur le président !

M. le président. Les amendements n^{os} II-896 rectifié et II-800 sont retirés.

Je suis saisi de deux amendements faisant l'objet d'une discussion commune.

L'amendement n^o II-973, présenté par MM. Dantec, Fernique, Benarroche, Breuiller, Dossus, Gontard et Labbé, Mme de Marco, M. Parigi, Mme Poncet Monge, M. Salmon et Mme M. Vogel, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports		6 000 000		6 000 000
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie	6 000 000		6 000 000	

Prévention des risques <i>dont titre 2</i>				
Énergie, climat et après-mines				
Service public de l'énergie				
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>				
Charge de la dette de SNCF Réseau reprise par l'État (crédits évaluatifs)				
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
TOTAL	6 000 000	6 000 000	6 000 000	6 000 000
SOLDE	0	0	0	0

La parole est à M. Jacques Fernique.

M. Jacques Fernique. Il s'agit encore d'un amendement de mon collègue Dantec.

Pour l'année 2023, les moyens humains du Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (Cerema) sont enfin stabilisés. Nous regrettons toutefois les importantes réductions d'effectifs intervenues entre 2018 et 2023, de l'ordre de 300 ETP.

Cet amendement vise par conséquent à créer 100 effectifs supplémentaires. Il importe de donner au Cerema des moyens humains et budgétaires à la hauteur des enjeux auxquels la population et les collectivités territoriales sont confrontées.

M. le président. L'amendement n° II-1070, présenté par Mme Varailas, MM. Lahellec, Bocquet, Savoldelli et les membres du groupe communiste républicain citoyen et écologiste, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports				
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie	2 000 000		2 000 000	
Prévention des risques <i>dont titre 2</i>				
Énergie, climat et après-mines				
Service public de l'énergie				
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>		2 000 000		2 000 000
Charge de la dette de SNCF Réseau reprise par l'État (crédits évaluatifs)				
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
TOTAL	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000
SOLDE	0	0	0	0

La parole est à Mme Marie-Claude Varailas.

Mme Marie-Claude Varailas. Cet amendement vise à renforcer les moyens alloués à la prospective et à l'aide à la décision, en ajoutant du personnel au Cerema, qui est un

partenaire des territoires en matière d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement et le changement climatique.

Nous fonctionnons à moyens constants, c'est vrai. C'est la raison pour laquelle, afin de permettre à cet établissement de faire face au défi de la transition écologique et de répondre aux besoins des collectivités, nous proposons d'ajouter 2 millions d'euros supplémentaires à l'action n° 11, Études et expertise en matière de développement durable.

Le rapporteur général propose d'améliorer la méthode, mais le projet de loi relatif à l'accélération de la production d'énergies renouvelables suppose que les services de l'État soient suffisamment étoffés pour traiter les dossiers plus rapidement; or nous connaissons l'état des services de l'État dans nos départements. Si nous voulons atteindre nos objectifs, il faut renforcer ces services.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Vincent Capo-Canellas, rapporteur spécial. Comme je l'ai souligné au début de la discussion, on note une nette inflexion cette année, puisque la subvention et les emplois du Cerema sont stabilisés. C'était attendu, mais ne boudons pas notre plaisir, car c'est la première fois.

Pour autant, le Cerema change de modèle économique et il n'est pas impossible qu'à terme, avec la croissance du volume d'affaires qui pourrait résulter de la loi 3DS et en fonction de la réussite de son nouveau modèle de quasi-régie conjointe, son volume d'affaires reste à peu près pérenne.

Nous pourrions alors voir avec le Gouvernement s'il ne faut pas faire évoluer le schéma d'emplois pour le décorrélérer de la subvention pour charges de service public. Il s'agit d'une réflexion assez technique et une telle décision ne relève d'ailleurs pas nécessairement du niveau législatif.

Nous n'en sommes pas encore là. Comme le rapporteur général vient de le rappeler, nous sommes soucieux des deniers publics. La stabilisation de cette année est déjà un acquis que je propose de conserver.

C'est la raison pour laquelle la commission demande le retrait de ces amendements; à défaut, elle émettra un avis défavorable.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Christophe Béchu, ministre. Même avis défavorable.

Je rappelle que les effectifs sont stabilisés et que ce projet de loi de finances prévoit 5 millions d'euros supplémentaires pour le Cerema.

M. Jacques Fernique. Je retire l'amendement, monsieur le président !

M. le président. L'amendement n° II-973 est retiré.

Je mets aux voix l'amendement n° II-1070.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. Je suis saisi de deux amendements faisant l'objet d'une discussion commune.

L'amendement n° II-997, présenté par MM. Dantec, Fernique, Benarroche, Breuiller, Dossus, Gontard et Labbé, Mme de Marco, M. Parigi, Mme Poncet Monge, M. Salmon et Mme M. Vogel, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports		6 000 000		6 000 000
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie	6 000 000		6 000 000	
Prévention des risques <i>dont titre 2</i>				
Énergie, climat et après-mines				
Service public de l'énergie				
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>				
Charge de la dette de SNCF Réseau reprise par l'État (crédits évaluatifs)				
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
TOTAL	6 000 000	6 000 000	6 000 000	6 000 000

SOLDE	0	0
-------	---	---

La parole est à M. Jacques Fernique.

M. Jacques Fernique. Météo-France est l'un des opérateurs du ministère de la transition écologique qui a été le plus mis à contribution au titre des réductions d'effectifs. Depuis 2013, il a perdu 734 ETP.

C'est pourquoi cet amendement vise à augmenter ses effectifs, afin notamment de lui permettre d'assurer ses missions relatives à l'adaptation du territoire au changement climatique.

À la suite d'un été particulièrement marqué par les feux de forêt et les vagues de chaleur successives, nous ne pouvons faire l'économie de crédits supplémentaires pour renforcer les moyens humains de cet opérateur.

M. le président. L'amendement n° II-792, présenté par MM. Gillé et J. Bigot, Mme Bonnefoy, MM. Kanner et Devinaz, Mme M. Filleul, MM. Houllegatte et Jacquin, Mme Prévile et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports				
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie	1 100 000		1 100 000	
Prévention des risques <i>dont titre 2</i>				
Énergie, climat et après-mines				
Service public de l'énergie				
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>		1 100 000		1 100 000
Charge de la dette de SNCF Réseau reprise par l'État (crédits évaluatifs)				
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
TOTAL	1 100 000	1 100 000	1 100 000	1 100 000
SOLDE	0		0	

La parole est à M. Hervé Gillé.

M. Hervé Gillé. La stabilisation, voire la légère augmentation des emplois constatée pour 2023 ne saurait faire oublier que Météo-France a subi 734 suppressions d'ETP entre 2013 et 2022. Ce n'est pas rien !

Les enjeux climatiques et les feux hors normes que la France a connus, notamment en Gironde, nous montrent que les modèles doivent évoluer, notamment les modèles relatifs à la prévention des incendies. Le Président de la République est d'ailleurs intervenu à ce propos.

Dans ces conditions, il faut augmenter les moyens de Météo-France.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Vincent Capo-Canellas, rapporteur spécial. J'ai été amené à examiner cette question de près, l'année dernière, à l'occasion d'un contrôle budgétaire sur l'opérateur Météo-France que j'ai proposé de réaliser au nom de la commission des

finances. Il a donné lieu à un travail de fond avec les équipes de cet opérateur et à des déplacements sur différents sites, dont rend compte un rapport d'information.

Les territoires sont très sensibles à la capacité de Météo-France à maintenir son rang pour assurer les meilleures prévisions et préserver l'avenir. L'exigence est forte, Météo-France ayant pris des engagements pour prévoir « plus tôt et plus près », grâce à la mise en place d'un supercalculateur depuis un an et demi. Le Gouvernement réfléchit à la suite.

La volonté de renforcer les moyens de Météo-France est manifeste. Cette année, on note une inflexion, puisque la trajectoire engagée aurait dû nous mener à 35 ETP de moins ; or la tendance a été inversée.

M. le ministre m'a indiqué qu'il lisait avec attention les résumés qui lui étaient faits des rapports d'information de la commission des finances. Nous pouvons nous féliciter d'avoir été entendus, car il s'agit d'un sujet majeur, qui touche à la vie quotidienne des Français et à la vie de nos territoires.

Nous avons plaidé la stabilisation pour 2023 et nous l'avons obtenue. Je propose dans un premier temps d'accepter ce signal positif du Gouvernement et de voir ensuite comment évolue la situation. La dégradation est stoppée, cela redonne à Météo-France une perspective et ses équipes y voient un signal positif.

Par conséquent, la commission demande le retrait de ces amendements ; à défaut, elle émettra un avis défavorable.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Christophe Béchu, ministre. Je demande également le retrait de ces amendements, sachant que l'amendement n° II-792 est satisfait : 23 postes sont créés à Météo-France pour 2023, conformément à ce qui avait été prévu.

Agnès Pannier-Runacher, Clément Beaune et moi-même avons pris le temps de recevoir les organisations syndicales, y compris celles des opérateurs. Certaines se sont appuyées sur les rapports sénatoriaux pour évoquer leur situation.

N'avez donc aucun doute sur l'utilité de vos travaux, mesdames, messieurs les sénateurs. Pour ma part, ayant eu la chance de siéger dans cette assemblée, je n'en avais aucun à cet égard. Très concrètement, ces travaux ont grandement compté dans les arbitrages que nous avons recherchés.

Je vous le redis : la création de 23 postes à Météo-France l'année prochaine, c'est plus qu'une stabilisation, c'est une véritable inflexion.

M. le président. Monsieur Fernique, l'amendement n° II-997 est-il maintenu ?

M. Jacques Fernique. Non, je le retire, monsieur le président.

M. le président. L'amendement n° II-997 est retiré.

Monsieur Gillé, l'amendement n° II-792 est-il maintenu ?

M. Hervé Gillé. Je considère que les exigences que l'on a à l'égard de Météo-France ont évolué. Alors que l'on a exagérément réduit le nombre d'emplois à un certain moment, on ne peut pas se satisfaire aujourd'hui d'une légère augmentation.

Compte tenu des enjeux, je pense qu'il faut accroître les moyens de Météo-France d'une manière plus significative.

Je maintiens donc mon amendement.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-792. *(L'amendement n'est pas adopté.)*

M. le président. Je suis saisi de sept amendements faisant l'objet d'une discussion commune.

Les quatre premiers sont identiques.

L'amendement n° II-258 rectifié est présenté par MM. Bourgi et Antiste, Mme Blatrix Contat, M. Cardon, Mme Conway-Mouret, MM. Gillé, P. Joly, Mérillou et Pla, Mme Préville et MM. Tissot et Todeschini.

L'amendement n° II-615 rectifié est présenté par Mme Férat, MM. Détraigne, Menonville, Henno, Longeot et Mizzon, Mmes de La Provôté et Demas, M. D. Laurent, Mme Jacquemet, MM. Kern, Savary, Canévet et Moga, Mmes Gatel et Morin-Desailly, M. Levi, Mme Perrot, MM. Laménie, J.M. Arnaud et Le Nay, Mmes Doineau, Herzog et Billon et M. P. Martin.

L'amendement n° II-766 rectifié est présenté par MM. J. M. Arnaud et S. Demilly, Mmes de La Provôté et Perrot, M. Hingray, Mme Jacquemet, M. Kern et Mmes Gacquerre et Billon.

L'amendement n° II-906 rectifié est présenté par MM. Requier, Artano, Bilhac, Cabanel, Corbisez, Gold, Guérini et Guiol, Mme Pantel et M. Roux.

Ces quatre amendements sont ainsi libellés :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports				
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité	5 000 000		5 000 000	
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques <i>dont titre 2</i>				
Énergie, climat et après-mines				
Service public de l'énergie				
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>		5 000 000		5 000 000
Charge de la dette de SNCF Réseau reprise par l'État (crédits évaluatifs)				

Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
TOTAL	5 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à M. Hervé Gillé, pour présenter l'amendement n° II-258 rectifié.

M. Hervé Gillé. L'augmentation du point d'indice des fonctionnaires, décidée par le Gouvernement à l'été 2022, aura des effets très importants sur la situation budgétaire des parcs naturels régionaux (PNR).

Avec plus de 2 200 agents répartis sur les 58 parcs que comptent nos territoires et des équipes de 30 à 40 personnes, cette évolution pourrait représenter un coût annuel compris entre 50 000 et 120 000 euros pour chaque parc. À l'échelle nationale, la mise en œuvre de cette mesure est estimée à 5 millions d'euros.

Les PNR bénéficient d'une aide forfaitaire de l'État de 120 000 euros chaque année. Or cette dotation n'a, hélas ! pas été réévaluée depuis plus de dix ans, et ce alors que les enjeux environnementaux sont de plus en plus prégnants.

Dans ces conditions, il est évident que le concours de l'État est bien insuffisant pour leur permettre de faire face à leurs nouvelles dépenses et maintenir leur niveau d'activité.

Aussi le présent amendement vise-t-il à augmenter de 5 millions d'euros le budget alloué par l'État aux parcs naturels régionaux, qui sont des acteurs majeurs du monde rural.

M. le président. La parole est à M. Jean-François Longeot, pour présenter l'amendement n° II-615 rectifié.

M. Jean-François Longeot. Cet amendement ayant été remarquablement défendu par notre collègue, j'ajouterai simplement que l'augmentation de la contribution de l'État évitera d'avoir à solliciter de nouveau les collectivités locales, qui participent largement au financement des PNR.

M. le président. L'amendement n° II-766 rectifié n'est pas soutenu.

La parole est à M. Jean-Claude Requier, pour présenter l'amendement n° II-906 rectifié.

M. Jean-Claude Requier. Il est défendu !

M. le président. L'amendement n° II-755 rectifié *septies*, présenté par Mmes Joseph et Berthet, M. C. Vial, Mme Dumas, MM. Laménie et Belin, Mmes Imbert et Gruny, MM. Calvet et Bonhomme, Mmes Canayer, Belrhiti, L. Darcos, Malet et Ventalon, M. Cambon, Mme Dumont, M. Mouiller, Mmes Bellurot et Lopez, MM. Burgoa, Bouchet, Lefèvre et Rapin, Mme Estrosi Sassone, MM. Charon et B. Fournier, Mmes Eustache-Brinio et Borchio Fontimp, MM. Perrin et Rietmann et Mme Lassarade, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports				
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité	5 000 000		5 000 000	
Expertise, information géographique et météorologie		5 000 000		5 000 000
Prévention des risques <i>dont titre 2</i>				
Énergie, climat et après-mines				
Service public de l'énergie				
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>				
Charge de la dette de SNCF Réseau reprise par l'État (crédits évaluatifs)				
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
TOTAL	5 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000
SOLDE	0		0	

(En euros)

La parole est à M. Marc Laménie.

M. Marc Laménie. Cet amendement de ma collègue Else Joseph s'inscrit dans la lignée de ceux qui viennent d'être présentés.

M. le président. L'amendement n° II-960, présenté par MM. P. Joly, Gillé et J. Bigot, Mme Bonnefoy, MM. Kanner et Devinaz, Mme M. Filleul, MM. Houllégatte et Jacquin, Mme Prévile et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain, est ainsi libellé :

I. – Créer le programme :

Fonds de soutien aux parcs naturels régionaux à la suite de la hausse du point d'indice des fonctionnaires

II. – En conséquence, modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports				
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité		3 000 000		3 000 000
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques <i>dont titre 2</i>				
Énergie, climat et après-mines				
Service public de l'énergie				
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>				
Charge de la dette de SNCF Réseau reprise par l'État (crédits évaluatifs)				
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
Fonds de soutien aux parcs naturels régionaux à la suite de la hausse du point d'indice des fonctionnaires	3 000 000		3 000 000	
TOTAL	3 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à Mme Martine Filleul.

Mme Martine Filleul. Il s'agit d'un amendement de repli par rapport à l'amendement de M. Gillé. Il vise à abonder de 3 millions d'euros les crédits des parcs naturels régionaux.

M. le président. L'amendement n° II-1262, présenté par Mme Lavarde, au nom de la commission des finances, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports				
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité	2 200 000		2 200 000	
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques <i>dont titre 2</i>				

Énergie, climat et après-mines				
Service public de l'énergie				
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>				
Charge de la dette de SNCF Réseau reprise par l'État (crédits évaluatifs)				
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires		2 200 000		2 200 000
TOTAL	2 200 000	2 200 000	2 200 000	2 200 000
SOLDE		0		0

La parole est à Mme le rapporteur spécial.

Mme Christine Lavarde, rapporteur spécial. Cet amendement étant en quelque sorte un amendement de synthèse, je demande le retrait de tous les autres amendements en discussion commune à son profit.

À la lecture de ces très nombreux amendements, nous avons pris conscience que les parcs naturels régionaux font face à un problème qui n'a pas été évoqué au cours des différentes auditions que nous avons menées.

Je rappelle que, en 2021, les réserves naturelles nationales ont bénéficié d'une augmentation de 2 millions d'euros de la subvention de l'État afin de leur permettre de financer les revalorisations salariales, lesquelles avaient été gelées depuis 2012. En revanche, rien n'a été fait pour les parcs naturels régionaux.

Ces deux entités fonctionnent pourtant de la même manière : elles sont gérées par les collectivités, souvent sous la forme d'un syndicat.

Cela étant, il nous semble que les montants demandés – 3 ou 5 millions d'euros – sont trop élevés au regard des besoins réels des parcs. Nous avons donc procédé à un calcul en nous appuyant sur ce qui a été fait pour l'Office français de la biodiversité : le montant de sa subvention pour charges de service public ayant été augmenté, 5 millions d'euros ont été fléchés spécifiquement vers le financement de l'augmentation du point d'indice. On croisant toutes ces données, on en arrive à 2,2 millions d'euros.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Christophe Béchu, ministre. Il est vrai que cette enveloppe est gelée depuis des années, mais il s'agit d'une dotation d'investissement. Si vous abondez cette enveloppe, vous abondez des crédits d'investissement alors que vous relevez un problème de fonctionnement.

J'ajoute, comme vient de le rappeler la rapporteure spéciale, qu'un financement est tout de même prévu, *via* la dotation de soutien pour la protection de la biodiversité, qui est versée aux communes situées dans un PNR. Le montant de cette dotation augmente de 5 millions d'euros, précisément pour tenir compte de ce reversement en fonctionnement. Je vous invite à le vérifier.

On peut éventuellement réfléchir, si vous le souhaitez, à une modification du financement des PNR, mais, en l'espèce, voter un abondement d'investissement ne permettra pas de résoudre les problèmes que vous évoquez.

J'émet donc un avis défavorable sur ces amendements.

M. le président. Monsieur Gillé, l'amendement n° II-258 rectifié est-il maintenu ?

M. Hervé Gillé. Non, je le retire, monsieur le président.

M. Jean-François Longeot. Je retire le mien, monsieur le président.

M. Jean-Claude Requier. J'en fais de même !

M. Marc Laménie. Je retire également le mien, monsieur le président.

Mme Martine Filleul. Je retire aussi mon amendement, monsieur le président.

M. le président. Les amendements identiques n° II-258 rectifié, II-615 rectifié et II-906 rectifié, ainsi que les amendements n° II-755 rectifié *septies* et II-960 sont retirés.

Madame le rapporteur spécial, l'amendement n° II-1262 est-il maintenu ?

Mme Christine Lavarde, rapporteur spécial. Je le maintiens, en attendant d'avoir plus d'informations au cours de la navette.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-1262.

(L'amendement est adopté.)

M. le président. Les deux amendements suivants sont identiques.

L'amendement n° II-333 est présenté par MM. Tabarot et Gillé, au nom de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable.

L'amendement n° II-1261 est présenté par MM. Maurey et Sautarel, au nom de la commission des finances.

Ces deux amendements sont ainsi libellés :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>			
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement
	+	-	+
			-

Infrastructures et services de transports	4 600 000		4 600 000	
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques <i>dont titre 2</i>				
Énergie, climat et après-mines				
Service public de l'énergie				
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>		4 600 000		4 600 000
Charge de la dette de SNCF Réseau reprise par l'État (crédits évaluatifs)				
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
TOTAL	4 600 000	4 600 000	4 600 000	4 600 000
SOLDE		0		0

La parole est à M. le rapporteur pour avis, pour présenter l'amendement n° II-333.

M. Philippe Tabarot, *rapporteur pour avis de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable*. Cet amendement, cosigné par mon collègue Hervé Gillé, vise à allouer 4,6 millions d'euros supplémentaires à l'Autorité de régulation des transports (ART).

Le champ de compétences de cette autorité ne cesse de s'étendre d'année en année. Pourtant, cette extension n'a pas été accompagnée d'une hausse à due concurrence de ses ressources.

Cette situation a contraint l'ART à effectuer des prélèvements sur son fonds de roulement, qui atteint désormais un niveau critique, mettant en danger sa capacité à financer l'indemnisation de possibles contentieux qu'elle serait amenée à perdre.

Il est donc indispensable, dans le contexte d'ouverture à la concurrence du transport ferroviaire national de voyageurs, que le régulateur n'ait pas à craindre d'aller au contentieux.

M. Fabien Genet. Ce serait dommage !

M. Philippe Tabarot, *rapporteur pour avis de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable*. Cet amendement vise donc à augmenter le montant de la subvention pour charges de service public de l'ART afin de lui permettre d'exercer ses missions de régulation dans de bonnes conditions.

M. le président. La parole est à M. le rapporteur spécial, pour présenter l'amendement n° II-1261.

M. Stéphane Sautarel, *rapporteur spécial*. Cet amendement de la commission des finances est identique à celui de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable. Il témoigne de nos excellentes relations et de notre communauté de vues.

Des missions complémentaires ont été confiées à l'ART, de même que des effectifs supplémentaires lui ont été alloués, mais sans augmentation de ses moyens. En outre, j'ai évoqué dans mon propos liminaire le risque que fait peser sur l'ART le fait d'être son propre assureur.

Par ailleurs, cet organisme est précieux pour les missions de contrôle du Parlement.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Clément Beaune, *ministre délégué*. Je n'ai aucun doute sur le caractère précieux de l'Autorité de régulation des transports.

Ses missions ont été étendues et ses effectifs ont d'ailleurs significativement augmenté ces sept dernières années. Il faut en effet s'interroger sur ses ressources pour les prochaines années.

Nous sommes absolument convaincus que le financement prévu pour l'année 2023 permettra à l'ART de couvrir le coût de ses missions. Certes, elle devra puiser dans sa trésorerie, mais la Cour des comptes, dans un rapport, avait constaté une « forme d'aisance financière pour le moment ». Je pense donc qu'il n'y a pas de risque pour l'année 2023. Il nous faudra toutefois nous interroger sur l'adéquation durable des moyens et des missions.

M. le président. La parole est à M. le rapporteur pour avis.

M. Philippe Tabarot, *rapporteur pour avis de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable*. Je maintiens cet amendement pour garantir l'indépendance de l'ART, qui ne doit pas craindre, je viens de le dire, d'engager des contentieux, le cas échéant.

Je profite de l'occasion qui m'est offerte pour vous rappeler qu'un poste est vacant depuis près de cinq mois à l'ART, il s'agit du poste de président... Je ne sais pas si vous attendez de pouvoir y recaser quelqu'un, mais j'espère que vous trouverez un candidat indépendant et compétent, comme

le fut le président Bernard Roman. C'est un sénateur de droite et du sud qui le dit d'un ancien député de gauche et du nord! (*Sourires.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué.

M. Clément Beaune, ministre délégué. Comme le sénateur Tabarot, je rends hommage, au nom du Gouvernement, à l'action du président Roman, laquelle a été unanimement saluée, comme en témoignent vos propos.

M. le président. Je mets aux voix les amendements identiques n° II-333 et II-1261.

(*Les amendements sont adoptés.*)

M. le président. Je suis saisi de trois amendements faisant l'objet d'une discussion commune.

L'amendement n° II-977 rectifié, présenté par Mmes Prévile et M. Filleul, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports				
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité	2 500 000		2 500 000	
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques <i>dont titre 2</i>				
Énergie, climat et après-mines		2 500 000		2 500 000
Service public de l'énergie				
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>				
Charge de la dette de SNCF Réseau reprise par l'État (crédits évaluatifs)				
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
TOTAL	2 500 000	2 500 000	2 500 000	2 500 000
SOLDE	0		0	

La parole est à Mme Martine Filleul.

Mme Martine Filleul. Cet amendement de Mme Prévile n'a pas grand-chose à voir avec l'amendement précédent.

Le 21 juillet dernier, le Président de la République a annoncé, à Argelès-Gazost, dans les Hautes-Pyrénées, la création d'une brigade « loup » pour ce massif.

Pour que cette promesse soit tenue, le présent amendement a pour objet d'ouvrir les crédits nécessaires à la création de cette brigade pyrénéenne, mais aussi d'une brigade dans le Massif central et d'une autre dans le massif alpin.

En se fondant sur le modèle de la brigade alpine, qui comprend 16 louvetiers, cet amendement vise à abonder de 2,5 millions d'euros le budget de l'Office français de la

biodiversité, afin de permettre l'embauche d'une cinquantaine de louvetiers, à répartir dans les trois brigades supplémentaires qui sont prévues.

M. le président. L'amendement n° II-1100 rectifié n'est pas soutenu.

L'amendement n° II-765 rectifié, présenté par MM. Gontard, Dantec, Fernique, Benarroche, Breuiller, Dossus et Labbé, Mme de Marco, M. Parigi, Mme Poncet Monge, M. Salmon et Mme M. Vogel, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports				

Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité	1 700 000		1 700 000	
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques <i>dont titre 2</i>				
Énergie, climat et après-mines		1 700 000		1 700 000
Service public de l'énergie				
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>				
Charge de la dette de SNCF Réseau reprise par l'État (crédits évaluatifs)				
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
TOTAL	1 700 000	1 700 000	1 700 000	1 700 000
SOLDE		0		0

La parole est à M. Jacques Fernique.

M. Jacques Fernique. Cet amendement a été déposé par notre collègue Guillaume Gontard. Il m'a chargé de vous dire que la brigade « loups » des Alpes, qui existe depuis sept ans, a fait la preuve de son efficacité pour protéger les éleveurs, constater les attaques, favoriser des indemnités rapides ; prélever efficacement un prédateur quand cela est pertinent, sans désorganiser la meute et aggraver la situation ; améliorer la connaissance comportementale du prédateur, ce qui est essentiel pour construire l'incontournable cohabitation entre celui-ci et l'homme.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

Mme Christine Lavarde, rapporteur spécial. Ces amendements sont déjà satisfaits.

Il est vrai que, d'habitude, les annonces précèdent l'inscription dans les documents budgétaires. Ici, l'inscription a précédé l'annonce, ce qui explique peut-être que vous ayez été troublé.

La subvention de l'Office français de la biodiversité augmente cette année de 25 millions d'euros. Le plafond d'emplois, hors transferts, est rehaussé de 15 ETP, notamment pour renforcer les brigades d'intervention contre les grands prédateurs.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Christophe Béchu, ministre. Tout ce qui vient d'être dit est exact. Une brigade est composée de 10 lieutenants de loupeterie. Il s'agit de bénévoles, qui perçoivent une indemnité.

Le plan Loup arrive à échéance en 2023, un nouveau plan débutera en 2024. Je ne doute pas que nous aurons l'occasion de débattre ici de ce nouveau plan dans tous ses aspects.

M. le président. Madame Filleul, l'amendement n° II-977 rectifié est-il maintenu ?

Mme Martine Filleul. Non, je le retire, monsieur le président.

M. le président. L'amendement n° II-977 rectifié est retiré.

Monsieur Fernique, l'amendement n° II-765 rectifié est-il maintenu ?

M. Jacques Fernique. Non, je le retire, monsieur le président.

M. le président. L'amendement n° II-765 rectifié est retiré.

Je suis saisi de quatre amendements faisant l'objet d'une discussion commune.

L'amendement n° II-904 rectifié, présenté par MM. Gold, Artano, Bilhac, Cabanel, Corbisez, Guérini et Guiol, Mme Pantel et M. Roux, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports				
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité	2 200 000		2 200 000	
Expertise, information géographique et météorologie				

Prévention des risques <i>dont titre 2</i>				
Énergie, climat et après-mines				
Service public de l'énergie				
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>		2 200 000		2 200 000
Charge de la dette de SNCF Réseau reprise par l'État (crédits évaluatifs)				
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
TOTAL	2 200 000	2 200 000	2 200 000	2 200 000
SOLDE		0		0

La parole est à M. Stéphane Artano.

M. Stéphane Artano. Le réseau des conservatoires d'espaces naturels compte 1 100 salariés répartis sur le territoire pour la gestion de plus de 4 000 sites. Il met en œuvre de nombreuses politiques publiques et est soumis à des exigences d'ingénierie et de programme toujours plus fortes, pour faire face au changement climatique et préserver la biodiversité.

Or les dotations de fonctionnement représentent, en valeur cumulée, environ 1,3 million d'euros par an pour l'ensemble des conservatoires, soit 1 200 euros par ETP.

Afin de maintenir les compétences indispensables des équipes et de faire face à l'évolution des charges en raison de l'inflation, le présent amendement vise à porter le budget du réseau à 3,5 millions d'euros en abondant l'action correspondante de 2,2 millions d'euros supplémentaires.

L'amendement n° II-905 rectifié, qui vient ensuite dans la discussion, est un amendement de repli.

M. le président. L'amendement n° II-785 rectifié n'est pas soutenu.

L'amendement n° II-905 rectifié, présenté par MM. Gold, Artano, Bilhac, Cabanel, Corbisez, Guérini et Guiol, Mme Pantel et M. Roux, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports				
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité	1 600 000		1 600 000	
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques <i>dont titre 2</i>				
Énergie, climat et après-mines				
Service public de l'énergie				
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>		1 600 000		1 600 000
Charge de la dette de SNCF Réseau reprise par l'État (crédits évaluatifs)				
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
TOTAL	1 600 000	1 600 000	1 600 000	1 600 000
SOLDE		0		0

Cet amendement a déjà été défendu.

L'amendement n° II-1115, présenté par MM. Marie et Gillé, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports				
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité	1 500 000		1 500 000	
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques <i>dont titre 2</i>				
Énergie, climat et après-mines				
Service public de l'énergie				
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>		1 500 000		1 500 000
Charge de la dette de SNCF Réseau reprise par l'État (crédits évaluatifs)				
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
TOTAL	1 500 000	1 500 000	1 500 000	1 500 000
SOLDE	0		0	

La parole est à M. Hervé Gillé.

M. Hervé Gillé. Cet amendement vise à doter les conservatoires d'espaces naturels des moyens nécessaires à la bonne réalisation des missions qui leur sont confiées.

Leur réseau accomplit de nombreux projets en faveur de la protection de la biodiversité et de la préservation des espaces naturels, sur plus de 4 000 sites gérés par 24 associations, grâce à plus de 1 100 salariés. Un soutien financier de l'État est essentiel pour que ce réseau puisse mettre en œuvre et mener à bien les politiques publiques qui lui incombent.

Le montant total des dotations de fonctionnement cumulées des conservatoires d'espaces naturels et du budget alloué par l'État à la Fédération des conservatoires d'espaces naturels – 1,9 million d'euros – semble actuellement insuffisant.

Ce budget ne favorise malheureusement pas une bonne gestion de sa structure et ne suffit pas au bon accomplissement de ses missions.

Aussi, cet amendement vise à abonder l'action n° 07 Gestion des milieux et biodiversité, du programme 113, « Paysage, eau et biodiversité », de 1,5 million d'euros en autorisations d'engagement et en crédits de paiement.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

Mme Christine Lavarde, rapporteur spécial. La commission demande le retrait de ces amendements. Au cours de nos travaux, nous n'avons pas reçu de demandes spécifiques pour les conservatoires d'espaces naturels.

En outre, vous demandez des crédits sans préciser à quelles politiques publiques ou à quelles actions ils serviraient. C'est bien de prévoir des objectifs lorsque l'on demande des moyens !

Enfin, peut-être les 150 millions du fonds vert permettront-ils de satisfaire vos demandes ? (*Sourires.*)

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Christophe Béchu, ministre. Si le Gouvernement demandait au bureau du Sénat de lui prêter la rapporteure spéciale pour faire la promotion du fonds vert pendant quelques semaines, j'espère qu'il répondrait favorablement à sa demande ! (*Nouveaux sourires.*)

M. Jean-François Husson, rapporteur général de la commission des finances. Même pas en rêve ! Même pas pour 100 milliards ! (*Mêmes mouvements.*)

M. Christophe Béchu, ministre. En attendant, je ne peux que me ranger aux arguments qui viennent d'être avancés. Il est vrai que ce type de demande pourrait être satisfait par le fonds vert !

Je demande le retrait de ces amendements.

M. le président. Monsieur Artano, les amendements n°s II-904 rectifié et II-905 rectifié sont-ils maintenus ?

M. Stéphane Artano. Non, je les retire, monsieur le président.

M. le président. Les amendements n^{os} II-904 rectifié et II-905 rectifié sont retirés.

Monsieur Gillé, l'amendement n° II-1115 est-il maintenu ?

M. Hervé Gillé. Non, je le retire, monsieur le président.

M. le président. L'amendement n° II-1115 est retiré.

Je suis saisi de deux amendements faisant l'objet d'une discussion commune.

L'amendement n° II-974, présenté par MM. Dantec, Fernique, Benarroche, Breuiller, Dossus, Gontard et Labbé, Mme de Marco, M. Parigi, Mme Poncet Monge, M. Salmon et Mme M. Vogel, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports		1 200 000		1 200 000
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité	1 200 000		1 200 000	
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques <i>dont titre 2</i>				
Énergie, climat et après-mines				
Service public de l'énergie				
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>				
Charge de la dette de SNCF Réseau reprise par l'État (crédits évaluatifs)				
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
TOTAL	1 200 000	1 200 000	1 200 000	1 200 000
SOLDE		0		0

La parole est à M. Jacques Fernique.

M. Jacques Fernique. Cet amendement vise à allouer à l'Office français pour la biodiversité les fonds nécessaires à l'ouverture de 20 postes.

Mon collègue Ronan Dantec propose de rendre les effectifs de l'OFB cohérents avec l'ambition affichée et les objectifs annoncés par le Gouvernement pour l'accompagnement de la stratégie nationale biodiversité 2030. Ce serait un signal politique fort à l'approche de la COP15 sur la biodiversité.

M. le président. L'amendement n° II-791, présenté par MM. Gillé et J. Bigot, Mme Bonnefoy, MM. Kanner et Devinaz, Mme M. Filleul, MM. Houllegatte et Jacquin, Mme Préville et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports				
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité	1 100 000		1 100 000	
Expertise, information géographique et météorologie				

Prévention des risques <i>dont titre 2</i>				
Énergie, climat et après-mines				
Service public de l'énergie				
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>		1 100 000		1 100 000
Charge de la dette de SNCF Réseau reprise par l'État (crédits évaluatifs)				
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
TOTAL	1 100 000	1 100 000	1 100 000	1 100 000
SOLDE		0		0

La parole est à M. Hervé Gillé.

M. Hervé Gillé. Cet amendement va dans le même sens que le précédent. Nous sommes tous conscients de la nécessité d'augmenter les moyens destinés à préserver la biodiversité aujourd'hui.

Cet amendement vise donc à créer 20 ETP, pour un montant de 55 000 euros par ETP.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

Mme Christine Lavarde, rapporteur spécial. L'OFB bénéficie cette année d'une augmentation de sa subvention pour charges de service public de 25 millions d'euros. C'est du jamais vu ! En plus, l'Office bénéficie encore d'un fonds de roulement assez important.

Je demande donc le retrait de ces deux amendements ; à défaut, j'émettrai un avis défavorable.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Christophe Béchu, ministre. Outre les crédits qui y sont inscrits, le PLF prévoit la création de 15 postes. Cela nous semble suffisant pour couvrir les besoins.

M. le président. Monsieur Fernique, l'amendement n° II-974 est-il maintenu ?

M. Jacques Fernique. Non, je le retire, monsieur le président.

M. le président. L'amendement n° II-974 est retiré.

Monsieur Gillé, l'amendement n° II-791 est-il maintenu ?

M. Hervé Gillé. Non, je le retire, monsieur le président.

M. le président. L'amendement n° II-791 est retiré.

Les amendements n°s II-1099 rectifié, II-1102 rectifié, II-1111 rectifié et II-1116 rectifié ne sont pas soutenus.

L'amendement n° II-995, présenté par M. P. Martin, au nom de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports				
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques <i>dont titre 2</i>	270 000		270 000	
Énergie, climat et après-mines				
Service public de l'énergie				
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>		270 000		270 000
Charge de la dette de SNCF Réseau reprise par l'État (crédits évaluatifs)				

Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
TOTAL	270 000	270 000	270 000	270 000
SOLDE	0	0	0	0

La parole est à M. le rapporteur pour avis.

M. Pascal Martin, *rapporteur pour avis de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable*. Cet amendement de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable vise à augmenter de 270 000 euros les crédits de l'action n° 09, Contrôle de la sûreté nucléaire et de la radioprotection.

Cette ligne complémentaire doit permettre le recrutement de trois agents supplémentaires au sein de l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN), compte tenu de sa charge de travail croissante.

L'ASN doit en effet procéder au réexamen périodique des réacteurs de 900 mégawatts et bientôt de ceux de 1 300 mégawatts; instruire le dossier de corrosion sous contrainte; gérer la situation de sécheresse; instruire la demande d'autorisation de Cigéo; instruire les dossiers pour faire face à la saturation des piscines de stockage de combustibles usés; les études pour la création de la première paire d'EPR 2. Et cette liste n'est pas exhaustive!

En conséquence, il est proposé de rehausser la trajectoire des emplois de l'ASN dès 2023, de façon relativement modeste – 270 000 euros pour trois postes –, y compris pour tenir compte du fait que les profils recherchés par l'Autorité constituent des métiers particulièrement en tension.

M. le président. Quel est l'avis de la commission?

Mme Christine Lavarde, *rapporteur spécial*. La commission demande le retrait de cet amendement, car elle est défavorable à cette demande pour l'année 2023.

En revanche, je ne peux pas dire que ce sujet ne sera pas évoqué au cours des prochaines années. L'ASN a demandé 21 ETP jusqu'en 2027. *A priori*, 14 ETP vont lui être accordés en 2023, ce qui correspond à sa demande.

Le problème se poserait dans les prochaines années si le Gouvernement ne revoyait pas sa trajectoire.

Je demande donc le retrait de cet amendement.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement?

Mme Agnès Pannier-Runacher, *ministre*. Même avis.

M. le président. Monsieur le rapporteur pour avis, l'amendement n° II-995 est-il maintenu?

M. Pascal Martin, *rapporteur pour avis de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable*. Oui, monsieur le président, car il a été présenté au nom de la commission de l'aménagement du territoire, qui l'a unanimement approuvé.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-995.

(L'amendement est adopté.)

M. le président. L'amendement n° II-994, présenté par M. P. Martin, au nom de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable, est ainsi libellé:

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports				
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques <i>dont titre 2</i>	200 000		200 000	
Énergie, climat et après-mines				
Service public de l'énergie				
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>		200 000		200 000
Charge de la dette de SNCF Réseau reprise par l'État (crédits évaluatifs)				
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
TOTAL	200 000	200 000	200 000	200 000

SOLDE	0	0
-------	---	---

La parole est à M. le rapporteur pour avis.

M. Pascal Martin, rapporteur pour avis de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable. Cet amendement de la commission de l'aménagement du territoire vise à augmenter de 200 000 euros les crédits de l'action n° 09, Contrôle de la sûreté nucléaire et de la radioprotection.

Cette ligne complémentaire doit permettre, d'une part, le déploiement des modalités de contrôle de la gestion de projets complexes comme les opérations de démantèlement ou la reprise et le conditionnement des déchets nucléaires ; d'autre part, le développement des expertises collectives menées par l'ASN en lien avec ses partenaires.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

Mme Christine Lavarde, rapporteur spécial. Sur le point très précis que soulève cet amendement, je demande l'avis du Gouvernement.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Agnès Pannier-Runacher, ministre. Je rappelle que le projet de loi de finances pour 2023 prévoit que les effectifs de l'ASN seront augmentés de 6 ETP, notamment pour renforcer le contrôle de la gestion des projets complexes et des expertises collectives.

L'ASN fait par ailleurs appel aux expertises réalisées par l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN). La détermination par l'IRSN de la part de la subvention dévolue

aux missions d'appui technique au profit de l'ASN fait l'objet d'une consultation préalable de cette dernière, sur le fondement de l'article L. 592-24 du code de l'environnement.

De façon générale, le budget de l'ASN se trouve au sein d'un programme budgétaire beaucoup plus large, ce qui lui permet des redéploiements en cas de besoin. Il n'est donc pas nécessaire d'ouvrir des crédits complémentaires sur cette ligne.

Je rappelle enfin que, entre 2017 et 2023, l'ASN aura connu une augmentation de ses effectifs de 65 emplois, ce dont je me félicite. Vous le voyez, cette autorité a connu un renforcement tout à fait net et probablement largement supérieur à ceux d'autres organismes également très importants.

M. le président. La parole est à M. le rapporteur pour avis.

M. Pascal Martin, rapporteur pour avis de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable. Je maintiens cet amendement qui, je le répète, a fait l'unanimité au sein de notre commission.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-994.

(Après une épreuve à main levée déclarée douteuse par le bureau, le Sénat, par assis et levé, adopte l'amendement.)

M. le président. L'amendement n° II-993, présenté par M. P. Martin, au nom de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports				
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques <i>dont titre 2</i>				
Énergie, climat et après-mines		148 000		148 000
Service public de l'énergie				
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>	148 000		148 000	
Charge de la dette de SNCF Réseau reprise par l'État (crédits évaluatifs)				
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
TOTAL	148 000	148 000	148 000	148 000
SOLDE	0	0	0	0

La parole est à M. le rapporteur pour avis.

M. Pascal Martin, rapporteur pour avis de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable. Cet amendement de la commission de l'aménagement du territoire vise à augmenter de 148 000 euros les crédits de l'action n° 25, Commission nationale du débat public, du programme 217.

Lors de son audition devant la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable le 19 octobre dernier, la présidente de la Commission nationale du débat public (CNDP), Mme Jouanno, a indiqué que l'activité de la CNDP avait été multipliée par sept depuis cinq ans et que deux postes supplémentaires seraient nécessaires pour faire face à cette charge de travail.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

Mme Christine Lavarde, rapporteur spécial. La commission demande le retrait de cet amendement. Le rôle de la CNDP est d'organiser des débats. Or onze débats sur le même thème ont été organisés depuis 2014, sur la relance du nucléaire par exemple.

Il existe de nombreuses instances de concertation. De nouvelles concertations viennent d'être lancées au mois d'octobre. Il est clair que si l'on auto-entretient la machine, on aura besoin de plus en plus d'ETP pour faire vivre ces organismes. Il faut peut-être s'interroger et rationaliser les besoins de concertation. Gare à l'inflation en la matière ?

Mme Sophie Primas. Très bien !

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Agnès Pannier-Runacher, ministre. J'émet également un avis défavorable sur cet amendement.

Je rappelle que l'appui à la CNDP se fait au niveau des secrétaires généraux de nos ministères, qui ont toute latitude pour procéder à des redéploiements. Il ne me semble donc pas nécessaire de renforcer ses effectifs, même si nous ne minorons pas l'utilité de cette commission.

M. le président. La parole est à M. Fabien Genet, pour explication de vote.

M. Fabien Genet. À ce stade du débat, monsieur le président, je souhaite expliquer mon vote. J'aurais pu le faire un peu plus tôt, sur l'amendement n° II-332, qui portait sur les crédits de Voies navigables de France, si notre collègue Tabarot ne l'avait pas retiré plus vite que son ombre ! (Sourires.)

J'aurais pu le faire également en explication de vote sur l'article 27, mais notre règlement ne le permet pas.

Tout ce qui a été dit et fait concernant VNF influencera beaucoup mon vote sur le présent amendement...

Si j'avais eu l'occasion de le dire, j'aurais indiqué que les raccourcis sur VNF ne correspondent pas à la réalité que nous vivons sur le terrain, en particulier en Saône-et-Loire (Mme Martine Filleul acquiesce.), ce beau département traversé par le canal du Centre, qui s'étend de la Loire jusqu'à la Saône et dont la jonction avec le canal de Roanne à Digoin et le canal latéral à la Loire se fait à Digoin.

En tant que riverain de ce canal, je constate que le pont-canal de Digoin – il n'y a que deux ponts-canaux sur la Loire – fuit depuis désormais quatre ans. Chaque fois que nous rencontrons VNF, on s'entend dire que des études puis des recherches, puis de nouvelles études vont être effectuées, tout cela parce qu'il n'y a pas de crédits.

Lorsque j'entends le rapporteur spécial et le ministre dire ce soir qu'on ne saurait que faire de crédits d'investissement, sachez que, sur le terrain, on le saurait !

Je comprends tout à fait les explications qui ont été données sur les réductions de postes, compte tenu de l'automatisation des écluses, mais d'autres problématiques apparaissent : ainsi, les plantes invasives sont un réel problème, qui pourrait à très court terme condamner la voie d'eau.

Voilà donc les quelques réflexions dont je souhaitais vous faire part au moment de voter cet amendement sur la CNDP.

M. Pascal Martin, rapporteur pour avis de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable. Je retire mon amendement, monsieur le président !

M. le président. L'amendement n° II-993 est retiré.

Nous allons procéder au vote des crédits de la mission « Écologie, développement et mobilité durables », figurant à l'état B.

Je n'ai été saisi d'aucune demande d'explication de vote avant l'expiration du délai limite.

Je mets aux voix ces crédits, modifiés.

(Les crédits sont adoptés.)

M. le président. Nous allons procéder à l'examen de l'amendement portant sur les objectifs et indicateurs de performance de la mission « Écologie, développement et mobilité durables », figurant à l'état G.

ÉTAT G

583	Écologie, développement et mobilité durables
584	Améliorer la régulation dans les transports routiers et développer la part des modes alternatifs à la route (203)
585	Part modale des transports non routiers (203)
586	Limiter l'exposition aux risques technologiques et réduire l'impact des pollutions industrielles et agricoles sur les personnes, les biens et l'environnement (181)
587	Nombre total de contrôles des installations classées sur effectif de l'inspection (en ETPT) (181)
588	Réduire les émissions de gaz à effet de serre (174)
589	Émissions de gaz à effet de serre par habitant (174)
590	113 - Paysages, eau et biodiversité

591	Assurer la gestion intégrée de la ressource en eau
592	Masses d'eau en bon état
593	Préserver et restaurer la biodiversité
594	Effort de protection des espaces naturels terrestres et maritimes
595	Préservation de la biodiversité ordinaire
596	Retour à la conformité en police de l'eau et de la nature
597	159 - Expertise, information géographique et météorologie
598	IGN : élaborer une description du territoire faisant autorité
599	Appétence pour les données de l'IGN
600	Météo-France : disposer d'un système performant de prévision météorologique et d'avertissement des risques météorologiques
601	Performance des modèles de prévision numérique du temps et de la procédure de vigilance météorologique
602	Mobiliser les pouvoirs publics et la société civile en faveur de la transition écologique
603	Contribuer à l'information publique relative à l'environnement et au développement durable
604	Veiller aux retombées collectives des activités techniques, scientifiques et économiques
605	Financement de l'établissement par des ressources propres
606	Production et diffusion des connaissances scientifiques et techniques
607	174 - Énergie, climat et après-mines
608	Apporter une aide aux ménages en situation de précarité énergétique pour payer leurs factures d'énergie
609	Taux d'usage du chèque énergie
610	Maîtriser l'énergie en réduisant la consommation et en développant l'usage des énergies renouvelables
611	Efficiences du fonds chaleur renouvelable de l'ADEME
612	Réduction des émissions moyennes de CO2 des véhicules neufs
613	Émissions moyennes de CO2 des véhicules neufs
614	Nombre d'infrastructures de recharge installées dans les locaux à usage d'habitation
615	Nombre de contribuables ayant bénéficié d'un crédit d'impôt sur le revenu au titre des dépenses effectivement supportées pour l'acquisition et la pose d'un système de charge pour véhicule électrique
616	Réduire les émissions de gaz à effet de serre [Stratégique]
617	Émissions de gaz à effet de serre par habitant [Stratégique]
618	181 - Prévention des risques
619	Assurer un contrôle performant de la sûreté nucléaire et de la radioprotection et renforcer l'information du public
620	Maîtrise des délais de publication des décisions de l'Autorité de sûreté nucléaire
621	Limiter l'exposition aux risques technologiques et réduire l'impact des pollutions industrielles et agricoles sur les personnes, les biens et l'environnement [Stratégique]
622	Nombre total de contrôles des installations classées sur effectif de l'inspection (en ETPT) [Stratégique]
623	Réduire l'impact des déchets et des produits sur les personnes, les biens et l'environnement
624	Efficacité du fonds économie circulaire
625	Réduire la vulnérabilité des personnes, des biens et de l'environnement aux risques naturels majeurs et hydrauliques
626	Prévention des inondations

627	Prévision des inondations
628	203 - Infrastructures et services de transports
629	Améliorer l'efficacité, l'attractivité, la régularité et la qualité des services nationaux de transport conventionnés de voyageurs
630	Contribution à l'exploitation ramenée aux trains-kilomètres
631	Pourcentage de trains en grand retard (>30 minutes)
632	Pourcentage de trains supprimés
633	Régularité des services nationaux de transport conventionnés à 5 minutes
634	Taux de remplissage
635	Améliorer la qualité des infrastructures de transports
636	Coût des opérations de régénération et d'entretien du réseau ferré
637	État des réseaux routier, ferroviaire et fluvial
638	Améliorer la régulation dans les transports routiers et développer la part des modes alternatifs à la route [Stratégique]
639	Contrôle des transports routiers
640	Part de marché des grands ports maritimes
641	Part modale des transports non routiers [Stratégique]
642	Réaliser au meilleur coût les projets de desserte planifiés et moderniser efficacement les réseaux de transports
643	Intérêt socio-économique des opérations
644	205 - Affaires maritimes, pêche et aquaculture
645	Mieux contrôler les activités de pêche
646	Contrôles menés dans le cadre de la politique commune des pêches
647	Ratio du nombre d'inspections en mer pilotées par le Centre national de surveillance des pêches (CNSP) au regard des inspections déclarées dans la base SATI
648	Réalisation des inspections sur les besoins identifiés dans le cadre des plans interrégionaux et régionaux de contrôle (PIRC/PRC)
649	Mieux contrôler les activités maritimes et en particulier la pêche
650	Contrôles menés par le dispositif de contrôle et de surveillance des affaires maritimes (DCS) dans le cadre de la politique commune des pêches
651	Taux d'infractions constatées à la pêche
652	Promouvoir la flotte de commerce et l'emploi maritime
653	Évolution de l'emploi et de la flotte de commerce maritime
654	Taux des actifs maritimes (employés dans les domaines maritime et para-maritime) parmi les anciens élèves des établissements d'enseignement maritime 3 ans après l'obtention de leur diplôme de formation initiale
655	Renforcer la sécurité maritime et la protection de l'environnement
656	Contrôle des navires
657	Ratio entre le nombre de personnes sauvées et le nombre de personnes impliquées dans un accident maritime après une opération de sauvetage coordonnée par les CROSS
658	Taux d'identification des sources à l'origine de rejets illicites et polluants en mer
659	217 - Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables
660	Être une administration exemplaire, au regard du développement durable, dans la maîtrise des moyens de fonctionnement

661	Efficienc e de la fonction achat
662	Efficienc e de la gestion immobilière
663	345 - Service public de l'énergie
664	Contribuer à l'injection annuelle de 6 TWh de biométhane à l'horizon 2023
665	Part des énergies renouvelables dans la consommation de gaz
666	Rémunération de référence moyenne des nouveaux contrats de soutien pour l'injection de gaz
667	Volume de biométhane injecté
668	Contribuer à porter à 40 % la part des énergies renouvelables dans la production d'électricité en 2030
669	Part des énergies renouvelables dans la production d'électricité
670	380 - Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires
671	Efficacité des crédits mobilisés dans le cadre du Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires
672	Effet de levier exprimé sur la totalité du fonds
673	Qualité du cadre de vie
674	Surface de friches recyclées (fonds friches)
675	Rénovation énergétique
676	Taux moyen d'économies d'énergie

M. le président. L'amendement n° II-13, présenté par Mme Lavarde, au nom de la commission des finances, est ainsi libellé :

Après l'alinéa 607

Insérer deux alinéas ainsi rédigés :

Améliorer la qualité énergétique du parc de logements

Nombre de logements ayant fait l'objet d'une rénovation performante grâce à MaPrimeRénov'

La parole est à Mme le rapporteur spécial.

Mme Christine Lavarde, rapporteur spécial. Nous avons déjà abordé à plusieurs reprises aujourd'hui l'évaluation de l'efficacité énergétique des rénovations permises par MaPrimeRénov'. Les crédits, on le sait, sont rattachés au programme 174, « Énergie, climat et après-mines ».

Entre janvier et août 2022, 416 000 primes ont été attribuées. Si l'on ne tient compte que de ce nombre, c'est super ! Mais, dans les faits, le bilan est vraiment très faible en termes de gains d'efficacité énergétique.

Un indicateur de performance a été rattaché au programme 362, « Écologie », de la mission « Plan de relance ». Il montre que, en 2021, sur un objectif de 80 000 logements, seuls 2 100 logements rénovés grâce à la prime de transition énergétique ont perdu le statut de passoire thermique, qui correspond aux étiquettes F ou G.

M. Jean-François Husson, rapporteur général de la commission des finances. Quel échec !

Mme Christine Lavarde, rapporteur spécial. De manière un peu similaire, la Cour des comptes avait relevé dans un rapport de mars 2022 que seuls 2 500 logements sont passés en 2021 à une classe énergétique supérieure grâce à MaPrimeRénov'.

Autrement dit, les projets que finance MaPrimeRénov' correspondent à des actions ponctuelles, comme le remplacement d'une chaudière au fioul par une pompe à chaleur, et non à des campagnes d'amélioration de l'enveloppe thermique des bâtiments. C'est bien ce qu'a souligné la Cour des comptes dans un audit rendu en septembre 2021.

Il serait donc vraiment utile de mettre en place dans le programme 174 un indicateur pour mesurer l'efficacité réelle de MaPrimeRénov'. Il servirait aussi à évaluer les dossiers financés par les reliquats de crédits du programme 362. Il s'appuierait sur les critères de la prime « Coup de pouce – Rénovation performante d'une maison individuelle », eux-mêmes rattachés aux certificats d'économie d'énergie (CEE), c'est-à-dire l'atteinte d'une baisse de consommation conventionnelle annuelle en énergie primaire d'au moins 55 %.

M. Jean-François Husson, rapporteur général de la commission des finances. Excellent, bravo !

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Agnès Pannier-Runacher, ministre. Il est défavorable, monsieur le président. (*M. le rapporteur général de la commission des finances le déplore.*)

Vous dites que 2 500 logements ont changé de classe énergétique. En réalité, ce chiffre correspond aux logements qui ont bénéficié d'un dispositif pour changement de classe. Le nombre de logements sortis du statut de passoire thermique est de 80 000 environ. Je ne dis pas que cela suffit, mais qu'il faut s'appuyer sur les bons chiffres...

Je rappelle aussi que le remplacement d'une chaudière au fioul par une pompe à chaleur diminue drastiquement les émissions de gaz à effet de serre ainsi que la facture, qui baisse d'environ 30 %.

Rien ne sert, donc, d'opposer les différents types de rénovation thermique, ou de minorer l'impact d'un tel remplacement, efficace et à la portée des ménages qui ne peuvent aller

loger chez des amis pendant la durée des travaux. Même les offices d'HLM, qui offrent des appartements tiroirs, constatent qu'il n'est pas toujours facile d'entreprendre des travaux dans des logements occupés. Il faut aussi prendre la réalité humaine des ménages concernés par les travaux.

L'adoption de cet amendement aurait pour conséquence de bloquer le système de rénovation thermique.

Bien sûr, nous devons maximiser l'impact des rénovations thermiques, et leur nombre. Pour autant, opposer celles qui permettent 30 % d'économies à celles qui en réalisent 55 % ne me semble pas être la bonne attitude.

Nous souhaitons au premier chef simplifier la constitution des dossiers et diminuer le reste à charge pour les ménages, grâce aux prêts d'honneur ou aux éco-PTZ, notamment. De plus, nous favorisons la combinaison des trois ou quatre gestes les plus efficaces, et encourageons au suivi après les travaux, pour éviter les effets de rebond, qu'on observe quand l'amélioration du confort thermique fait que la température augmente dans les logements et que la consommation, ainsi donc que la facture, ne baisse pas.

Conditionner le soutien à la réalité de la performance énergétique après quelques années nous paraît être une piste à explorer, avec vous d'ailleurs : la rénovation thermique a fait l'objet de débats nourris à l'Assemblée nationale comme au Sénat, et nous voyons bien que c'est la prochaine étape. Votre amendement arrive trop tôt !

M. le président. La parole est à M. le rapporteur général.

M. Jean-François Husson, rapporteur général de la commission des finances. Je soutiens totalement l'amendement de Christine Lavarde. Comment pouvez-vous dire qu'il est trop tôt pour proposer d'organiser l'évaluation ? Les chiffres cités par Christine Lavarde, que vous contestez, proviennent de la Cour des comptes, entre autres.

L'objectif est la performance énergétique. L'atteindre nécessite un accompagnement par des professionnels bien formés et, pour les ménages, une information de qualité, qui doit leur être fournie par les opérateurs, justement pour éviter l'effet de rebond que vous évoquez. C'est aux fournisseurs d'énergie, aussi, d'inciter leurs clients à consommer moins.

En tous cas, je ne peux pas vous laisser dire que notre proposition arrive trop tôt, alors que ce sont justement les retards qui coûtent cher.

M. le président. La parole est à Mme la ministre.

Mme Agnès Pannier-Runacher, ministre. Vous demandez, en somme, un diagnostic énergétique systématique.

Mme Christine Lavarde, rapporteur spécial. Mais non !

M. Jean-François Husson, rapporteur général de la commission des finances. Pas du tout !

Mme Agnès Pannier-Runacher, ministre. Comment, sinon, renseigner l'indicateur que vous proposez ? Une telle mesure constituerait un frein sensible... Et nous avons déjà des indicateurs pour évaluer la conduite de la rénovation thermique.

M. le président. La parole est à Mme le rapporteur spécial.

Mme Christine Lavarde, rapporteur spécial. En fait, vous avez peur de ce que les chiffres révéleraient. En effet, avec cet indicateur de performance, le Président de la République ne pourrait pas aller raconter sur Snapchat ou TikTok qu'il

met en place des centaines d'aides à la rénovation énergétique, quand la réalité est qu'il n'encourage qu'à des actions ponctuelles.

Un particulier qui installe une pompe à chaleur ne sera pas pris en compte par un indicateur exigeant une diminution de 55 %. Nous vous demandons simplement de compter de manière à exclure les monogestes, insuffisants. Or l'indicateur du programme 362 va disparaître. Nous voulons, comme pour les CEE, que soit mesurée la baisse de consommation permise par les dispositifs que vous mettez en place.

Cela n'implique pas de faire un diagnostic complet pour chaque dossier déposé auprès de l'Agence nationale de l'habitat pour demander MaPrimeRénov'. Et vous pourrez continuer à compter le nombre de primes distribuées ! Ce que nous souhaitons, c'est connaître le nombre de rénovations vraiment performantes. Cela montrera, je pense, que les crédits financent majoritairement des monogestes, ce qui a certes un impact sur le pouvoir d'achat, mais ne fait guère baisser la consommation d'énergie des bâtiments.

M. le président. La parole est à Mme la ministre.

Mme Agnès Pannier-Runacher, ministre. Comment compter sans diagnostic énergétique ?

M. Jean-François Husson, rapporteur général de la commission des finances. C'est très concret ! Pour l'instant, vous avez échoué.

Mme Christine Lavarde, rapporteur spécial. Vous ne voulez pas, c'est tout !

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-13.

(L'amendement est adopté.)

M. le président. J'appelle en discussion les articles 42 bis à 42 quater, ainsi que les amendements portant articles additionnels, qui sont rattachés pour leur examen aux crédits de la mission « Écologie, développement et mobilité durables ».

Écologie, développement et mobilité durables

Article 42 bis (nouveau)

- ① Le 2° de l'article L. 121-7 du code de l'énergie est ainsi modifié :
- ② 1° Après le *e*, il est inséré un *f* ainsi rédigé :
- ③ « *f*) Les coûts, autres que les coûts d'études mentionnés au *e*, liés à la réalisation de projets d'approvisionnement en électricité reconnus comme des projets d'intérêt public et nécessaires à la sécurité d'approvisionnement, supportés en phase de développement et de construction par un producteur, un fournisseur ou le gestionnaire de réseau et devant conduire à un surcoût de production au titre du *a* du présent 2° ou à un surcoût d'achat d'électricité au titre du *c*, même si le projet n'est pas mené à son terme. La Commission de régulation de l'énergie procède au contrôle de l'évaluation des coûts présentée par le producteur, le fournisseur ou le gestionnaire de réseau et détermine le montant des coûts à compenser. Les charges imputables aux missions de service public allouées à la compensation de l'ensemble des coûts relatifs à un même projet ne peuvent excéder un plafond. La liste des projets dont les coûts peuvent être compensés en application du présent *f* et le plafond

de compensation de ces coûts sont définis par arrêté conjoint des ministres chargés de l'énergie et du budget, après avis de la Commission de régulation de l'énergie. » ;

- ④ 2° L'avant-dernier alinéa est ainsi modifié :
- ⑤ a) Après le mot : « moyens », sont insérés les mots : « d'approvisionnement, » ;
- ⑥ b) Après la référence : « b », est insérée la référence : « , c » ;
- ⑦ c) Les mots : « du ministre chargé de l'énergie » sont remplacés par les mots : « conjoint des ministres chargés de l'énergie et du budget, après avis de la Commission de régulation de l'énergie ». – (*Adopté.*)

Après l'article 42 bis

M. le président. L'amendement n° II-279, présenté par MM. Richard, Rambaud, Patient, Rohfrisch, Bargeton et Buis, Mme Cazebonne, MM. Dagbert et Dennemont, Mme Duranton, MM. Gattolin et Hassani, Mme Havet, MM. Haye, Iacovelli, Kulimoetoke, Lemoyne, Lévrier, Marchand, Mohamed Soilihi et Patriat, Mmes Phinera-Horth et Schillinger, M. Théophile et les membres du groupe Rassemblement des démocrates, progressistes et indépendants, est ainsi libellé :

Après l'article 42 bis

Insérer un article additionnel ainsi rédigé :

Après la première phrase du premier alinéa du II de l'article 15 de la loi n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020, sont insérées deux phrases ainsi rédigées : « Pour l'accès au bénéfice de cette prime, est assimilé à une résidence principale le logement détenu par un agent public ou un salarié soumis à une obligation de logement de service lorsque la prime est sollicitée moins de deux ans avant la fin de cette obligation. La prime n'est définitivement acquise que si, à l'issue de son obligation de résidence, l'intéressé a effectivement fixé sa résidence principale dans le logement en cause. »

La parole est à M. Frédéric Marchand.

M. Frédéric Marchand. Cet amendement de notre collègue Alain Richard concerne la situation des fonctionnaires logés pour nécessité de service. Ceux-ci ne sont pas éligibles au dispositif MaPrimeRénov', car leur logement personnel est *de facto* catégorisé comme résidence secondaire. Mais ce logement retrouve son statut de résidence principale lorsqu'ils prennent leur retraite, sans qu'ils aient pu bénéficier des aides à la rénovation. Cet amendement vise à réparer cette injustice en assimilant le domicile privé de ces fonctionnaires à une résidence principale lorsqu'ils demandent la prime dans les deux dernières années d'occupation de leur logement de fonction.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

Mme Christine Lavarde, rapporteur spécial. Voilà un sujet sur lequel l'expertise du Gouvernement sera bienvenue.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Agnès Pannier-Runacher, ministre. Cet amendement est satisfait, puisque les agents et salariés qui occupent des logements de fonction peuvent bénéficier de MaPrimeRénov' sous conditions s'ils souhaitent réaliser des travaux

de rénovation énergétique dans un autre logement qu'ils détiennent et qu'ils prévoient d'affecter à leur résidence principale à l'issue de leur activité.

Les logements éligibles incluent ceux qui sont occupés à titre de résidence principale par le ou les propriétaires ou titulaires de droits réels immobiliers dans un délai maximum d'un an suivant la demande du solde de la prime.

Le Gouvernement demande donc le retrait de cet amendement. À défaut, il émettra un avis défavorable.

M. Frédéric Marchand. Je le retire, monsieur le président !

M. le président. L'amendement n° II-279 est retiré.

Les deux amendements suivants sont identiques.

L'amendement n° II-83 rectifié *bis* est présenté par Mme Noël, MM. Courtial, Bonhomme et D. Laurent, Mme Dumont, MM. Brisson et Charon, Mme Muller-Bronn et MM. Houpert, Pellevat, J.B. Blanc, Reichardt et Genet.

L'amendement n° II-480 rectifié *bis* est présenté par M. P. Joly, Mme Monier, M. Lozach, Mme Harribey, M. Roux, Mmes G. Jourda, N. Delattre et Belrhiti, MM. Cabanel, Pla et Louault, Mme Espagnac, M. Ficher, Mmes Prévile, Poumirol et Briquet, M. Longeot, Mme Billon, MM. Mérillou, Bilhac, Guiol et Cozic, Mme Saint-Pé et M. Tissot.

Ces deux amendements sont ainsi libellés :

Après l'article 42 bis

Insérer un article additionnel ainsi rédigé :

I. – Les crédits du fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires mentionnés à la mission écologie, développement et mobilité durables, donnée à l'état B annexé à la présente loi, prévus pour les communes et leurs groupements sont attribués par le représentant de l'État dans le département, sous forme de subventions en vue de la réalisation de projets dans le domaine de la maîtrise et de valorisation de l'énergie, de la rénovation thermique des bâtiments, du développement des énergies renouvelables, de la lutte contre le changement climatique, de la protection et de la restauration de la biodiversité et de la prévention et de la gestion des déchets.

II. – 30 % des crédits de ce fonds sont attribués en priorité aux projets des communes caractérisées comme peu denses ou très peu denses au sens de la grille communale de densité établie par l'Institut national de la statistique et des études économiques. Ces communes ne peuvent se voir exclues du bénéfice du fonds au seul motif qu'elles ne s'inscriraient pas dans une démarche contractuelle ou partenariale impulsée par l'État.

III. – Une partie des crédits du fonds, dont le montant est fixé annuellement par la loi de finances, est attribuée aux projets s'inscrivant dans le renouvellement rural et notamment dans la réhabilitation des bâtiments existants.

La parole est à M. Jean-Baptiste Blanc, pour présenter l'amendement n° II-83 rectifié *bis*.

M. Jean-Baptiste Blanc. Cet amendement de Sylviane Noël vise à proposer certaines garanties quant à l'attribution des crédits du fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires. Il tend à ce que ces fonds profitent à

des projets réellement inscrits dans la transition et à l'échelon le plus déconcentré possible. Par ailleurs, il est proposé qu'une large part de ce fonds soit fléchée vers des projets communaux ruraux.

M. le président. La parole est à Mme Denise Saint-Pé, pour présenter l'amendement n° II-480 rectifié *bis*.

Mme Denise Saint-Pé. Défendu.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

Mme Christine Lavarde, rapporteur spécial. Elle demande le retrait de ces amendements. Nous avons déjà du mal à comprendre comment fonctionnera le fonds vert. Ajouter un nouveau critère de répartition ne semble pas judicieux...

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Agnès Pannier-Runacher, ministre. Même avis. Le fonds vert doit être caractérisé par sa souplesse si nous voulons qu'il touche suffisamment de bénéficiaires.

M. Jean-Baptiste Blanc. Je retire mon amendement !

Mme Denise Saint-Pé. Moi aussi, monsieur le président !

M. le président. Les amendements identiques n°s II-83 rectifié *bis* et II-480 rectifié *bis* sont retirés.

L'amendement n° II-1018, présenté par MM. Jacquin, Gillé et J. Bigot, Mme Bonnefoy, MM. Kanner et Devinaz, Mme M. Filleul, M. Houllégatte, Mme Préville et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain, est ainsi libellé :

Après l'article 42 *bis*

Insérer un article additionnel ainsi rédigé :

Dans les six mois suivant la promulgation de la présente loi, le Gouvernement remet au Parlement un rapport sur les différents dispositifs de fiscalité environnementale applicable, leurs avantages, inconvénients et recettes attendues. Une attention spécifique est portée à la possibilité d'instauration d'une taxe de valorisation environnementale (TVE) basée sur la volumétrie carbone que les transporteurs ont l'obligation de communiquer à leurs clients.

La parole est à M. Hervé Gillé.

M. Hervé Gillé. À force de mobiliser le fonds vert, ce sont non plus 2 milliards d'euros, mais 10 milliards d'euros qui seront mobilisés !

Il est nécessaire de créer les conditions d'application d'une véritable contribution écologique du transport routier de marchandises, selon le principe « pollueur : payeur ». Cela favorisera la transition énergétique et le report modal.

Depuis plusieurs années, nous ne cessons de proposer que les entreprises qui décident du transport, les donneurs d'ordres, soient redevables d'une écocontribution visant à la réalisation des objectifs inscrits dans la loi d'orientation des mobilités.

Cette écocontribution serait pédagogique pour les donneurs d'ordres, pérenne pour le financement, l'entretien et la rénovation des infrastructures, et permettrait de toucher le trafic européen qui a pour origine ou destination la France.

Sa mise en place utiliserait un dispositif existant depuis le Grenelle de l'environnement, qu'il suffit d'appliquer, donnant un coût à la tonne de CO₂ déclarée aux donneurs d'ordres par les transporteurs.

Nous savons que de multiples dispositifs existent déjà.

C'est pourquoi notre amendement vise à demander un rapport, qui aurait la vertu de récapituler dans un seul et même document les avantages et inconvénients de chaque dispositif, et de présenter une estimation des montants qui pourraient être collectés pour financer la transition des routes, des flottes et du report modal.

Nous souhaitons qu'une partie de ce rapport soit consacrée au dispositif de taxe de valorisation environnementale (TVE), développé depuis plusieurs années par Philippe Mangeart, et qu'il semblerait pertinent d'expérimenter.

En se basant sur la volumétrie carbone que les transporteurs communiquent à leurs clients pour chaque opération, il serait simple de calculer la contribution de ces derniers à l'utilisation des infrastructures. Pour cela, ce rapport serait particulièrement utile.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

Mme Christine Lavarde, rapporteur spécial. Il est défavorable puisqu'il s'agit d'une demande de rapport – c'est la tradition au Sénat. Nous avons d'ailleurs la capacité, au titre de nos pouvoirs de contrôle, de travailler nous-mêmes sur ces questions.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Agnès Pannier-Runacher, ministre. Avis défavorable également. L'article 130 de la loi portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets demande déjà la remise d'un rapport sur un sujet très proche.

M. le président. La parole est à M. Hervé Gillé, pour explication de vote.

M. Hervé Gillé. Vous parlez de tradition, madame la rapporteure spéciale, mais, au cours de l'examen de ce PLF, nous avons adopté des demandes de rapport. Cette tradition est donc parfois écornée, notamment par votre majorité. Certains rapports peuvent être utiles.

Madame la ministre, j'ai bien entendu qu'un rapport serait rendu sur un sujet similaire. S'il est possible de faire en sorte qu'il traite cette question aussi, je retire cet amendement.

M. le président. La parole est à Mme la ministre.

Mme Agnès Pannier-Runacher, ministre. Je ne peux m'engager à la place de mon collègue Clément Beaune, mais, comme le sujet de ce rapport est l'impact de la taxe carbone sur le transport routier...

M. Jean-François Husson, rapporteur général de la commission des finances. Nous en avons gardé le souvenir !

M. le président. L'amendement n° II-1018 est retiré.

Article 42 *ter* (nouveau)

① I. – Le dernier alinéa du II de l'article 37 de la loi n° 2022-1157 du 16 août 2022 de finances rectificative pour 2022 est supprimé.

② II. – A. – À compter du 1^{er} janvier 2023 et jusqu'au 30 juin 2023, par dérogation à l'article L. 445-3 du code de l'énergie, dans sa rédaction antérieure à la loi n° 2019-1147 du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat, les tarifs réglementés de vente de gaz naturel fournis par Engie sont fixés à leur niveau, toutes taxes comprises, en vigueur au 31 octobre 2021, majoré de 15 %.

- ③ Les tarifs réglementés des fournisseurs mentionnés à l'article L. 111-54 du code de l'énergie et au III de l'article L. 2224-31 du code général des collectivités territoriales dont le niveau résultant de l'application de l'article 181 de la loi n° 2021-1900 du 30 décembre 2021 de finances pour 2022 ou de l'article 37 de la loi n° 2022-1157 du 16 août 2022 de finances rectificative pour 2022 était égal au tarif réglementé d'Engie évoluent identiquement, dans la limite des tarifs réglementés qui résulteraient pour ces fournisseurs de l'application du code de l'énergie. Pour les autres fournisseurs mentionnés à l'article L. 111-54 du code de l'énergie et au III de l'article L. 2224-31 du code général des collectivités territoriales, les tarifs réglementés peuvent évoluer dans les conditions prévues au code de l'énergie, dans la limite du niveau mentionné au premier alinéa du présent A, sans excéder ce niveau.
- ④ Le niveau mentionné au même premier alinéa auquel sont fixés les tarifs réglementés mentionnés audit premier alinéa peut être modifié par arrêté conjoint des ministres chargés de l'économie, de l'énergie et du budget. Ce niveau ne peut ni être inférieur au niveau mentionné au même premier alinéa, ni excéder celui qui résulterait de l'application de l'article L. 445-3 du code de l'énergie, dans sa rédaction antérieure à la loi n° 2019-1147 du 8 novembre 2019 précitée.
- ⑤ Pour l'application du présent article et pour assurer l'information des acteurs de marché qui utilisent ces barèmes comme indices de référence pour leurs contrats en offre de marché à destination des clients autres que ceux mentionnés au 2° du V de l'article 63 de la loi n° 2019-1147 du 8 novembre 2019 précitée, pendant la période prévue au premier alinéa du présent A, les fournisseurs proposant des tarifs réglementés adressent à la Commission de régulation de l'énergie, dans les conditions prévues aux deux premiers alinéas de l'article R. 445-5 du code de l'énergie, les barèmes tels qu'ils résulteraient de la formule tarifaire applicable au 1^{er} janvier 2023.
- ⑥ B. – Les pertes de recettes supportées, entre le 1^{er} janvier 2023 et le 30 juin 2023, par les fournisseurs de gaz naturel pour leurs offres aux tarifs réglementés de vente et pour leurs offres de marché à raison de prix de fourniture réduits constituent des charges imputables aux obligations de service public, au sens de l'article L. 121-35 du code de l'énergie. Elles sont compensées par l'État, dans la limite de la couverture des coûts d'approvisionnement, attestés par leur commissaire aux comptes ou, le cas échéant, par leur comptable public, effectivement supportés pour les clients concernés sur la période mentionnée, selon les modalités prévues aux articles L. 121-37, L. 121-38 et L. 121-41 du même code. La Commission de régulation de l'énergie précise les modalités selon lesquelles les coûts d'approvisionnement et leur affectation doivent être déclarés.
- ⑦ C. – Les pertes de recettes supportées par les fournisseurs de gaz naturel pour leurs offres aux tarifs réglementés de vente sont calculées comme étant la différence entre les revenus provenant de l'application des tarifs réglementés qui auraient été appliqués en l'absence des dispositions du A du présent II et les revenus provenant de l'application des tarifs effectivement appliqués en application du même A.
- ⑧ D. – Les pertes de recettes supportées par les fournisseurs de gaz naturel pour leurs offres de marché sont calculées par application d'un montant unitaire en euros par mégawattheure aux volumes livrés aux consommateurs finals domestiques, aux propriétaires uniques d'un immeuble à usage principal d'habitation et aux syndicats de copropriétaires d'un tel immeuble, entre le 1^{er} janvier 2023 et le 30 juin 2023. Le montant unitaire est calculé comme la différence, en euros par mégawattheure, entre le prix moyen hors taxes résultant de l'application des tarifs réglementés d'Engie qui auraient été appliqués en l'absence du A du présent II et le prix moyen hors taxes résultant de l'application des tarifs effectivement en vigueur en application du même A. Les pertes de recettes d'un fournisseur ne peuvent excéder la différence entre, d'une part, la somme des produits des consommations livrées aux consommateurs finals domestiques, aux propriétaires uniques d'un immeuble à usage principal d'habitation et aux syndicats de copropriétaires d'un tel immeuble par le prix du gaz tel qu'il aurait été facturé à chacun de ces clients en l'absence de compensation lorsque celui-ci est supérieur au prix du gaz du tarif réglementé de vente du gaz naturel fournis par Engie sur la même période et, d'autre part, le produit de la somme de ces mêmes consommations par le prix du gaz du tarif réglementé de vente du gaz naturel fournis par Engie sur la même période.
- ⑨ Par dérogation, les pertes de recettes supportées par les fournisseurs de gaz naturel proposant des offres de marché aux consommateurs finals domestiques, aux propriétaires uniques d'un immeuble à usage principal d'habitation et aux syndicats de copropriétaires d'un tel immeuble, en vigueur au 31 août 2022, dont les stipulations contractuelles relatives aux modalités de détermination du prix de la fourniture prévoient que celui-ci est directement indexé sur les tarifs réglementés de vente de gaz naturel proposés par les entreprises mentionnées à l'article L. 111-54 du code de l'énergie sont calculées comme étant la différence entre les revenus provenant des tarifs qui auraient été appliqués en l'absence des dispositions du A du présent II et les revenus provenant de l'application des tarifs effectivement appliqués en application du même A, dans la limite de la couverture des coûts d'approvisionnement, attestés par leur commissaire aux comptes ou, le cas échéant, par leur comptable public, effectivement supportés pour les clients concernés entre le 1^{er} janvier 2023 et le 30 juin 2023. La Commission de régulation de l'énergie précise les modalités selon lesquelles les coûts d'approvisionnement et leur affectation doivent être déclarés.
- ⑩ E. – Cette compensation s'applique aux volumes livrés aux consommateurs finals domestiques, aux propriétaires uniques d'un immeuble à usage principal d'habitation et aux syndicats de copropriétaires d'un tel immeuble :
- ⑪ 1° Pour tout contrat conclu à compter du 1^{er} septembre 2022 ;
- ⑫ 2° Pour les contrats en vigueur au 31 août 2022 aux tarifs réglementés de vente de gaz naturel ou pour les contrats en vigueur au 31 août 2022 dont les stipulations contractuelles relatives aux modalités de détermination du prix de la fourniture prévoient que celui-ci est directement indexé sur les tarifs réglementés de vente de gaz naturel, dès lors que les conditions contractuelles relatives

à la détermination du prix de la fourniture ne sont pas modifiées, à l'initiative du fournisseur, dans une mesure qui conduise à ce que ce prix excède le niveau du tarif réglementé de vente de gaz naturel sur lequel les stipulations contractuelles relatives aux modalités de détermination du prix de la fourniture prévoient qu'il est directement indexé.

- ⑬ III. – A. – Une mesure d'aide visant à prolonger les mesures prises en application du II pour limiter les conséquences des prix élevés du gaz naturel sur les factures, à partir du 1^{er} juillet 2023 et jusqu'au 31 décembre 2023 au plus tard, peut être instaurée par décret au bénéfice des consommateurs finals domestiques, des propriétaires uniques d'un immeuble à usage principal d'habitation et des syndicats de copropriétaires d'un tel immeuble.
- ⑭ B. – L'aide mentionnée au A du présent III est versée par les fournisseurs de gaz naturel titulaires de l'autorisation de fourniture prévue à l'article L. 443-2 du code de l'énergie.
- ⑮ C. – Les pertes de recettes supportées au cours de cette période par les fournisseurs de gaz naturel à raison de prix de fourniture réduits au titre de l'aide mentionnée au A du présent III pour leurs offres de marché aux clients mentionnés au même A constituent des charges imputables aux obligations de service public, au sens de l'article L. 121-35 du code de l'énergie. Elles sont compensées par l'État, dans la limite de la couverture des coûts d'approvisionnement, attestés par leur commissaire aux comptes ou, le cas échéant, par leur comptable public, effectivement supportés pour les clients concernés. La Commission de régulation de l'énergie précise les modalités selon lesquelles les coûts d'approvisionnement et leur affectation devront être déclarés.
- ⑯ D. – Pour la période du 1^{er} juillet 2023 au 31 décembre 2023, les pertes de recettes supportées par les fournisseurs de gaz naturel au titre de l'aide mentionnée au A sont calculées pour chaque mois par application d'un montant unitaire en euros par mégawattheure aux volumes livrés sur cette période aux clients mentionnés au même A.
- ⑰ Le montant unitaire est égal à la différence en euros par mégawattheure entre une référence de prix du gaz sur les marchés représentative des coûts d'approvisionnement des fournisseurs pour leurs offres de marché à destination des clients mentionnés au A du présent III, définie par arrêté conjoint des ministres chargés de l'économie, de l'énergie et du budget sur proposition de la Commission de régulation de l'énergie, et un prix du gaz au-delà duquel s'applique l'aide, défini par arrêté conjoint des ministres chargés de l'économie, de l'énergie et du budget à un niveau qui ne peut être inférieur au prix de la part du gaz dans les tarifs réglementés de vente du gaz naturel d'Engie en vigueur au 1^{er} janvier 2023.
- ⑱ La Commission de régulation de l'énergie remet sa proposition avant le 31 janvier 2023.
- ⑲ Les pertes de recettes d'un fournisseur au titre de l'aide mentionnée au A du présent III ne peuvent excéder la différence entre, d'une part, la somme des produits des consommations livrées aux clients par le prix du gaz tel qu'il aurait été facturé à chacun de ces

clients en l'absence de l'aide lorsque ce prix est supérieur au prix du gaz au-delà duquel s'applique l'aide définie au deuxième alinéa du présent D et, d'autre part, le produit de la somme de ces mêmes consommations par le prix du gaz au-delà duquel s'applique l'aide.

- ⑳ IV. – Les fournisseurs de gaz répercutent sur leurs clients la totalité des montants de la compensation prévue au titre des II et III.
- ㉑ La Commission de régulation de l'énergie précise les modalités selon lesquelles la compensation est répercutée sur les clients en offre de marché. Le montant de la compensation répercutée sur un client en offre de marché ne peut être supérieur à la différence, en euros par mégawattheure, entre le prix du gaz hors taxes tel qu'il aurait été facturé à ce client en l'absence de compensation et, selon la période, le prix du gaz hors taxes du tarif réglementé de vente du gaz en vigueur en application du A du II ou le prix du gaz au-delà duquel s'applique la compensation définie au C du III.
- ㉒ La Commission de régulation de l'énergie s'assure de la bonne application de ces dispositions dans le cadre de ses missions de surveillance du marché de détail prévues à l'article L. 131-2 du code de l'énergie. Pour ce faire, elle peut exiger que les commissaires aux comptes ou, le cas échéant, le comptable public des fournisseurs concernés attestent de la bonne application des modalités qu'elle a définies. En cas de manquement délibéré, les montants de la compensation indûment versés aux fournisseurs, majorés de 10 %, sont déduits des charges imputables aux missions de service public compensées aux fournisseurs.
- ㉓ V. – A. – Par dérogation aux modalités prévues aux articles L. 121-37, L. 121-38 et L. 121-41 du code de l'énergie, les fournisseurs de gaz naturel mentionnés au II du présent article déclarent à la Commission de régulation de l'énergie, avant le 10 janvier 2023, leurs pertes de recettes prévisionnelles mentionnées au B du même II entre le 1^{er} janvier 2023 et le 30 juin 2023. Ces déclarations font l'objet d'une certification par leur commissaire aux comptes ou, le cas échéant, par leur comptable public. Une délibération de la Commission de régulation de l'énergie évalue, au plus tard le 15 février 2023, le montant de ces pertes. Celles-ci sont intégrées aux charges à compenser pour l'année 2023, sous forme d'acomptes mensuels sur l'échéancier résiduel.
- ㉔ B. – Par dérogation aux modalités prévues aux articles L. 121-37, L. 121-38 et L. 121-41 du code de l'énergie, les fournisseurs de gaz naturel déclarent à la Commission de régulation de l'énergie, au plus tard trente jours après l'entrée en vigueur de l'arrêté conjoint mentionné au D du III du présent article, leurs pertes de recettes prévisionnelles entre le 1^{er} juillet 2023 et le 31 décembre 2023 mentionnées au B du même III. Ces déclarations font l'objet d'une certification par leur commissaire aux comptes ou, le cas échéant, par leur comptable public. Une délibération de la Commission de régulation de l'énergie évalue, au plus tard soixante-quinze jours après l'entrée en vigueur de l'arrêté conjoint mentionné au D dudit III, le montant de ces pertes. Celles-ci sont intégrées aux charges à compenser pour l'année 2023, sous forme d'acomptes mensuels sur l'échéancier résiduel.

- 25 VI. – Les charges imputables aux obligations de service public, définies à l'article L. 121-36 du code de l'énergie, des fournisseurs de gaz proposant des tarifs réglementés sont diminuées ou augmentées, selon le cas, des recettes supplémentaires perçues ou des pertes de recettes constatées pour la fourniture de leurs clients aux tarifs réglementés de vente du gaz sur la période du 1^{er} janvier 2022 au 30 juin 2023 inclus, conformément à la méthodologie prévue à l'article R. 445-3 du code de l'énergie. Par dérogation aux articles L. 121-37, L. 121-38, L. 121-41 et R. 445-3 du même code, la Commission de régulation de l'énergie délibère sur les montants à intégrer aux charges de service public au plus tard le 15 décembre 2023. Ces montants sont intégrés aux charges à compenser en 2024.
- 26 VII. – L'article 181 de la loi n° 2021-1900 du 30 décembre 2021 de finances pour 2022 est ainsi modifié :
- 27 1° Le premier alinéa du VII est ainsi modifié :
- 28 a) Les mots : « dits “bleus” applicables aux consommateurs résidentiels » sont supprimés ;
- 29 b) La seconde occurrence des mots : « dits “bleus” » est supprimée ;
- 30 2° Le VIII est ainsi rédigé :
- 31 « VIII. – Les pertes de recettes supportées par les fournisseurs d'électricité mentionnés à l'article L. 111-54 du code de l'énergie pour leurs offres aux tarifs réglementés de vente d'électricité et par les fournisseurs d'électricité pour leurs offres de marché, entre le 1^{er} février 2022 et la première évolution des tarifs réglementés de vente d'électricité pour l'année 2023, constituent des charges imputables aux obligations de service public, au sens de l'article L. 121-6 du même code, compensées par l'État. Les pertes de recettes sont calculées par application d'un montant unitaire en euros par mégawattheure aux volumes éligibles pour les offres définis au deuxième alinéa du présent VIII.
- 32 « Les volumes éligibles sont :
- 33 « 1° Les volumes livrés par les fournisseurs d'électricité mentionnés à l'article L. 111-54 du code de l'énergie pour leurs offres aux tarifs réglementés de vente d'électricité dont l'approvisionnement n'est pas ou n'est que partiellement réalisé au tarif de cession ;
- 34 « 2° Les volumes livrés par les fournisseurs d'électricité pour leurs offres de marché destinées aux consommateurs finals résidentiels définis au 1° du I de l'article L. 337-7 du même code et aux consommateurs finals non résidentiels définis au 2° du même I identifiés par les fournisseurs.
- 35 « Pour le calcul des pertes de recettes, les volumes éligibles concernent les volumes livrés entre le 1^{er} février 2022 et la première évolution des tarifs réglementés de vente d'électricité pour l'année 2023.
- 36 « Le montant unitaire est calculé, d'une part, pour les consommateurs finals résidentiels et, d'autre part, pour les consommateurs finals non résidentiels, définis à l'article R. 337-18 du même code, comme la différence, en euros par mégawattheure, entre le prix moyen hors taxes résultant de l'application des tarifs réglementés de vente d'électricité proposés par la Commission de régulation de l'énergie en 2022 et le prix moyen hors taxes résultant de l'application des tarifs réglementés de vente d'électricité effectivement appliqués entre le 1^{er} février 2022 et la première évolution des tarifs réglementés de vente d'électricité en 2023. » ;
- 37 3° Le IX est ainsi rédigé :
- 38 « IX. – Les fournisseurs d'électricité mentionnés au VIII sont redevables à l'État d'un versement calculé par application d'un montant unitaire en euros par mégawattheure aux volumes éligibles mentionnés au même VIII entre la première évolution des tarifs réglementés de vente d'électricité de l'année 2023 et leur première évolution de l'année 2024. Le montant unitaire est calculé, d'une part, pour les consommateurs finals résidentiels et, d'autre part, pour les consommateurs finals non résidentiels, définis à l'article R. 337-18 du code de l'énergie, comme la différence, en euros par mégawattheure, entre le prix moyen hors taxes résultant de l'application des tarifs réglementés de vente d'électricité qui auraient été appliqués en l'absence du VII du présent article et le prix moyen hors taxes résultant de l'application des tarifs réglementés de vente d'électricité effectivement appliqués en application du même VII. »
- 39 VIII. – A. – En 2023, par dérogation aux articles L. 337-4 à L. 337-9 du code de l'énergie, si les propositions motivées de tarifs réglementés de vente d'électricité de la Commission de régulation de l'énergie conduisent à ce que les tarifs définis à l'article R. 337-18 du même code, majorés des taxes applicables après application de l'article 6 de la présente loi, excèdent de 15 % ceux applicables au 31 décembre 2022, majorés des taxes applicables à cette date, les ministres chargés de l'économie, de l'énergie et du budget peuvent s'opposer à ces propositions motivées de la Commission de régulation de l'énergie prises en application de l'article L. 337-4 du code de l'énergie et fixer, par arrêté conjoint, un niveau de tarifs inférieur pour une partie de la consommation des clients, afin de répondre à l'objectif de stabilité des prix. Le cas échéant, le niveau de tarif applicable est déterminé comme la somme des deux composantes suivantes :
- 40 1° 95 % d'un tarif défini par arrêté des ministres chargés de l'économie, de l'énergie et du budget ;
- 41 2° 5 % du tarif tel qu'il aurait été appliqué en l'absence des dispositions du premier alinéa du présent A.
- 42 Le cas échéant, par dérogation aux articles L. 337-10 à L. 337-12 du code de l'énergie, les ministres chargés de l'économie, de l'énergie et du budget peuvent s'opposer aux propositions motivées de la Commission de régulation de l'énergie prises en application de l'article L. 337-10 du même code relatif aux tarifs de cession aux entreprises locales de distribution et fixer, par arrêté conjoint, un niveau de tarifs inférieur.
- 43 La Commission de régulation de l'énergie transmet à cet effet les données nécessaires à la fixation de ces tarifs.
- 44 B. – Constituent des charges imputables aux obligations de service public, au sens de l'article L. 121-6 du code de l'énergie, les pertes de recettes supportées à raison de prix de fourniture réduits, entre l'entrée en vigueur des tarifs mentionnés au A du présent VIII et leur première évolution de l'année 2024, par :

- 45 1° L'entreprise « Électricité de France » pour ses offres aux tarifs réglementés de vente d'électricité et pour ses ventes au tarif de cession aux fournisseurs d'électricité mentionnés à l'article L. 111-54 du code de l'énergie ;
- 46 2° Les fournisseurs d'électricité mentionnés au même article L. 111-54 pour leurs offres aux tarifs réglementés de vente d'électricité dont l'approvisionnement n'est pas ou n'est que partiellement réalisé au tarif de cession ;
- 47 3° Et par les fournisseurs d'électricité pour leurs offres de marché destinés aux consommateurs finals résidentiels définis au 1° du I de l'article L. 337-7 du même code et aux consommateurs finals non résidentiels définis au 2° du même I identifiés par les fournisseurs.
- 48 Ces pertes de recettes sont compensées par l'État.
- 49 C. – Les pertes de recettes mentionnées au B du présent VIII supportées par l'entreprise « Électricité de France » pour ses ventes au tarif de cession aux fournisseurs d'électricité mentionnés à l'article L. 111-54 du code de l'énergie sont calculées comme étant la différence entre les revenus provenant de l'application des tarifs de cession qui auraient été appliqués en l'absence des dispositions du A du présent VIII et les revenus provenant de l'application du tarif effectivement appliqué en application du même A.
- 50 Les pertes de recettes mentionnées au B du présent VIII supportées par l'entreprise « Électricité de France » pour ses offres aux tarifs réglementés de vente sont calculées comme étant la différence entre les revenus provenant de l'application des tarifs réglementés qui auraient été appliqués en l'absence des dispositions du A du présent VIII et les revenus provenant de l'application des tarifs effectivement appliqués en application du même A.
- 51 D. – Les pertes de recettes mentionnées au B du présent VIII supportées par les fournisseurs d'électricité mentionnés à l'article L. 111-54 du code de l'énergie sont calculées par application d'un montant unitaire en euros par mégawattheure aux seuls volumes livrés pour leurs offres aux tarifs réglementés de vente d'électricité dont l'approvisionnement n'est pas ou n'est que partiellement réalisé au tarif de cession, entre l'entrée en vigueur des tarifs mentionnés au A du présent VIII et leur première évolution de l'année 2024.
- 52 Les pertes de recettes mentionnées au B du présent VIII supportées par les fournisseurs d'électricité pour leurs offres de marché sont calculées par application d'un montant unitaire en euros par mégawattheure aux volumes livrés aux consommateurs finals résidentiels définis au 1° du I de l'article L. 337-7 du code de l'énergie et aux consommateurs finals non résidentiels définis au 2° du même I identifiés par les fournisseurs, entre l'entrée en vigueur des tarifs mentionnés au A du présent VIII et leur première évolution de l'année 2024. Elles ne peuvent excéder la différence entre, d'une part, la somme des produits des consommations livrées aux clients par le prix de l'électricité hors taxes tel qu'il aurait été facturé à chacun de ces clients en l'absence de compensation, lorsque celui-ci est supérieur au prix de l'électricité hors taxes du tarif réglementé de vente d'électricité applicable sur la même période, et, d'autre part, le produit de la somme de ces mêmes consommations par le prix de l'électricité hors taxes du tarif réglementé de vente d'électricité applicable sur la même période. Elles sont compensées dans la limite de la couverture des coûts d'approvisionnement pour l'activité de fourniture, attestés par leur commissaire aux comptes ou, le cas échéant, par leur comptable public, effectivement supportés pour les consommateurs concernés sur la période mentionnée. La Commission de régulation de l'énergie précise les modalités selon lesquelles ces coûts d'approvisionnement de l'activité de fourniture et leur affectation doivent être déclarés.
- 53 Les montants unitaires précités sont calculés, d'une part, pour les consommateurs finals résidentiels définis au 1° du I de l'article L. 337-7 du code de l'énergie et, d'autre part, pour les consommateurs finals non résidentiels définis au 2° du même I identifiés par les fournisseurs, comme la différence, en euros par mégawattheure, entre le prix moyen hors taxes résultant de l'application des tarifs réglementés de vente d'électricité qui auraient été appliqués en l'absence du A du présent VIII et le prix moyen hors taxes résultant de l'application des tarifs réglementés de vente d'électricité effectivement appliqués en application du même A.
- 54 E. – Les clients non domestiques attestent préalablement auprès de leur fournisseur qu'ils remplissent les critères d'éligibilité mentionnés au B du présent VIII. En cas de manquement délibéré, les clients sont redevables à l'État des montants de la compensation qui leur ont été reversés par leur fournisseur en application du F du présent VIII, majorés de 20 %.
- 55 F. – Les fournisseurs d'électricité, pour leurs offres de marché aux consommateurs finals éligibles, répercutent la totalité des montants de la compensation prévue au présent VIII sur leurs clients.
- 56 La Commission de régulation de l'énergie précise les modalités selon lesquelles la compensation est répercutée sur les clients en offre de marché. Le montant de la compensation répercutée sur un client en offre de marché ne peut être supérieur à la différence, en euros par mégawattheure, entre le prix de l'électricité hors taxes tel qu'il aurait été facturé à ce client en l'absence de compensation et le prix de l'électricité hors taxes du tarif réglementé de vente d'électricité en vigueur en application du A du présent VIII.
- 57 La Commission de régulation de l'énergie s'assure de la bonne application de ces dispositions dans le cadre de ses missions de surveillance du marché de détail prévues à l'article L. 131-2 du code de l'énergie. Pour ce faire, elle peut exiger que les commissaires aux comptes ou, le cas échéant, le comptable public des fournisseurs concernés attestent de la bonne application des modalités qu'elle a définies. En cas de manquement délibéré, les montants de la compensation indûment versés aux fournisseurs, majorés de 10 %, sont déduits des charges imputables aux missions de service public compensées au fournisseur concerné.
- 58 IX. – A. – Une mesure d'aide visant à limiter les conséquences des prix élevés de l'électricité sur les factures est instaurée pour l'année 2023 au bénéfice des clients finals autres que ceux mentionnés au VIII.
- 59 Le champ des clients éligibles est défini par décret.
- 60 B. – L'aide mentionnée au A du présent IX est versée par les fournisseurs d'électricité titulaires de l'autorisation prévue à l'article L. 333-1 du code de l'énergie.

- 61 C. – Les clients attestent préalablement auprès de leur fournisseur qu'ils remplissent les critères d'éligibilité mentionnés au A du présent IX en transmettant leurs données d'identification, qui précisent leur raison sociale et leurs numéros SIREN et SIRET. En cas de manquement délibéré, les clients sont redevables à l'État des aides qui leur ont été octroyées par leur fournisseur en application du H du présent IX, majorées de 20 %.
- 62 Les fournisseurs transmettent à la Commission de régulation de l'énergie, qui elle-même les transmet à la direction générale des finances publiques, ces données d'identification pour les clients éligibles qu'ils ont identifiés.
- 63 D. – Les pertes de recettes supportées au titre de l'aide mentionnée au A du présent IX, sur cette période, par les fournisseurs d'électricité à raison de prix de fourniture réduits aux clients mentionnés au même A constituent des charges imputables aux obligations de service public, au sens de l'article L. 121-6 du code de l'énergie. Elles sont compensées par l'État, selon les modalités précisées aux E à I du présent IX.
- 64 E. – Les pertes de recettes supportées par les fournisseurs d'électricité pour leurs offres de marché sont calculées, pour chaque client concerné, par application :
- 65 1° D'un montant unitaire en euros par mégawattheure égal à une quotité de la différence entre le prix de la part approvisionnée marché du client et un prix d'exercice dès lors que ce montant unitaire est positif, dans la limite d'un plafond en euros par mégawattheure. La quotité, le prix d'exercice et le plafond sont fixés, le cas échéant, pour chacune des catégories de consommateurs concernés, par décret ;
- 66 2° Aux volumes marché livrés en 2023 à ce client, dans la limite de 90 % de sa consommation historique, définie par arrêté des ministres chargés de l'économie et de l'énergie.
- 67 Le volume marché livré au client est défini comme la différence entre sa consommation annuelle sur l'année 2023 et le volume d'électricité nucléaire historique dont bénéficierait un fournisseur alternatif en 2023 pour ce client en application du chapitre VI du titre III du livre III du code de l'énergie pour l'année 2023, si cette différence est positive. Il est égal à zéro sinon.
- 68 Le prix de la part approvisionnée marché du client, noté « PMarché », est défini selon la formule suivante :
- 69
$$\text{PMarché} \times \text{VolumeMarché} + \text{PrixARENH} \times \text{VARENH} = \text{PrixClient} \times \text{ConsoClient}.$$
- 70 Où :
- 71 a) VolumeMarché est le volume marché livré au client susmentionné ;
- 72 b) PrixARENH est le prix d'accès régulé à l'électricité nucléaire historique défini à la section 4 du chapitre VII du titre III du livre III du code de l'énergie ;
- 73 c) VARENH est le volume d'électricité nucléaire historique dont bénéficierait un fournisseur alternatif en 2023 pour ce client en application du chapitre VI du même titre III pour l'année 2023 ;
- 74 d) PrixClient est le prix moyen de l'électricité de l'offre du client livrée en 2023 au client avant application de la mesure d'aide prévue au présent IX, c'est-à-dire le prix de l'électricité pondéré par ses consommations sur l'année 2023, hors acheminement et taxes ;
- 75 e) ConsoClient est la consommation d'électricité du client sur l'année 2023.
- 76 F. – L'aide mentionnée au A du présent IX et les pertes de recettes associées de chaque fournisseur sont minorées, dans la limite de leur montant initial, pour chaque client concerné, d'un montant égal au produit entre les volumes livrés à ce client lors des périodes de forte tension sur le système électrique mentionnées à l'article L. 321-17-1 du code de l'énergie et le montant unitaire calculé pour ce client en application du E du présent IX. Les modalités de calcul de ces volumes sont définies par arrêté des ministres chargés de l'énergie et de l'économie.
- 77 G. – Les gestionnaires de réseaux transmettent aux responsables d'équilibres, qui eux-mêmes les transmettent aux fournisseurs, les données de consommation individuelle historiques de leurs clients définies au E du présent IX ainsi que leurs données de consommation lors des périodes de forte tension sur le système électrique mentionnées à l'article L. 321-17-1 du code de l'énergie et mentionnées au F du présent IX, selon des modalités arrêtées par les ministres chargés de l'énergie et de l'économie.
- 78 H. – Les fournisseurs répercutent sur leurs clients les montants de la compensation qu'ils perçoivent au titre du présent IX. La Commission de régulation de l'énergie précise les modalités selon lesquelles la compensation est répercutée sur les clients en offre de marché et s'assure de la bonne application de ces dispositions dans le cadre de ses missions de surveillance du marché de détail prévues à l'article L. 131-2 du code de l'énergie. Pour ce faire, elle peut exiger que les commissaires aux comptes ou, le cas échéant, le comptable public des fournisseurs concernés attestent la bonne application des modalités qu'elle a définies. En cas de manquement délibéré, les montants de la compensation indûment versés aux fournisseurs, majorés de 10 %, sont déduits des charges imputables aux missions de service public compensées aux fournisseurs.
- 79 I. – Les frais de gestion supportés par les fournisseurs d'électricité pour la mise en œuvre du dispositif prévu au présent IX constituent des charges imputables aux obligations de service public, au sens de l'article L. 121-6 du code de l'énergie. Ils sont compensés par l'État, à hauteur de 1 % des pertes de recettes des fournisseurs calculées en application du présent IX, dans la limite de 0,2 € par mégawattheure livré aux clients mentionnés au A du présent IX.
- 80 X. – Par dérogation aux modalités prévues aux articles L. 121-9 à L. 121-28 du code de l'énergie, les fournisseurs d'électricité déclarent à la Commission de régulation de l'énergie, avant le 31 janvier 2023, leurs pertes de recettes prévisionnelles mentionnées au B du VIII et au D du IX du présent article. Ces déclarations font l'objet d'une certification par leur commissaire aux comptes ou, le cas échéant, par leur comptable public. Une délibération de la Commission de régulation de l'énergie évalue, au plus tard le 15 mars 2023, le

montant de ces pertes. Celles-ci sont intégrées aux charges à compenser pour l'année 2023 sous forme d'acomptes mensuels sur l'échéancier résiduel. Les fournisseurs n'ayant pas été en mesure de respecter l'échéance du 31 janvier peuvent le faire jusqu'au 31 mars 2023, avec un décalage équivalent de la délibération de la Commission de régulation de l'énergie et des acomptes mensuels les concernant.

- 81 XI. – Par dérogation aux articles L. 121-9 et L. 121-37 du code de l'énergie, la Commission de régulation de l'énergie peut, tout au long de l'année 2023, délibérer pour ajuster les montants des charges de service public de l'énergie pour l'année 2023, pour tenir compte notamment de l'évolution des prix de marché. À ce titre, la Commission de régulation de l'énergie peut demander aux fournisseurs de réactualiser leurs déclarations.
- 82 XII. – Le chapitre I^{er} du titre II du livre I^{er} du code de l'énergie est ainsi modifié :
- 83 1° L'article L. 121-6 est complété par les mots : « et, lorsque ces missions induisent des recettes, ces dernières sont intégralement reversées à l'État » ;
- 84 2° L'article L. 121-35 est complété par les mots : « et, lorsque ces obligations induisent des recettes, ces dernières sont intégralement reversées à l'État ».
- 85 XIII. – L'article L. 336-9 du code de l'énergie est complété par trois alinéas ainsi rédigés :
- 86 « Dans le cadre du contrôle mentionné au premier alinéa, lorsqu'un fournisseur connaît des difficultés de nature à compromettre la poursuite de son activité ou lorsque les volumes d'électricité effectivement fournis par ce fournisseur sont manifestement inférieurs aux hypothèses de consommation communiquées dans sa demande, y compris pendant les heures ne servant pas à la détermination des droits théoriques, sans que cette circonstance soit justifiée par des motifs extérieurs au comportement de ce fournisseur, le président de la Commission de régulation de l'énergie peut, à tout moment, saisir en urgence le comité de règlement des différends et des sanctions d'une demande tendant à ce que soit ordonnée l'interruption de tout ou partie de la livraison des volumes d'accès régulé à l'électricité nucléaire historique à ce fournisseur, pour une durée qui ne peut excéder celle de la période de livraison en cours.
- 87 « La saisine, dûment motivée, est communiquée au fournisseur sans délai. L'instruction est menée dans des délais compatibles avec l'urgence de la demande.
- 88 « Le comité de règlement des différends et des sanctions se prononce, après avoir, le cas échéant, recueilli les observations écrites du fournisseur concerné et après l'avoir entendu au cours d'une séance publique. À cette occasion, le comité peut entendre toute personne dont il estime l'audition utile. »

M. le président. La parole est à Mme le rapporteur spécial.

Mme Christine Lavarde, rapporteur spécial. Je risque de dépasser mon temps de parole, monsieur le président, mais il s'agit tout de même d'un article qui pèse 50 milliards d'euros !

En effet, le bouclier tarifaire pour le gaz coûtera 20 milliards d'euros et le bouclier tarifaire pour l'électricité, 25 milliards d'euros. Nous leur avons attribué 2 milliards d'euros supplémentaires, et il faut compter aussi 3 milliards d'euros pour

l'amortisseur. Nous n'avons pas l'expertise nécessaire pour contester ces ordres de grandeur, qui ont été communiqués par le Gouvernement.

Cet article 42 *ter* prévoit la prolongation en 2023 des boucliers tarifaires sur le gaz et sur l'électricité, ainsi que l'instauration d'un dispositif d'amortisseur pour la seule électricité.

Autrement dit, si vous disposez d'un compteur de moins de 36 kilovoltampères, vous bénéficierez du bouclier sur l'électricité ; si vous êtes une PME de moins de 250 personnes ou une collectivité territoriale, vous aurez le droit à l'amortisseur – dans les deux cas, vous êtes concerné par cet article. Au-delà, les crédits de 4 milliards d'euros vous concernant figurent dans la mission « Économie ».

Or cet article 42 *ter* a été introduit dans un texte voté en appliquant le 49.3, et n'a donc jamais été débattu par personne. Vous souhaitez à présent le modifier, madame la ministre, par l'amendement n° II-1137, qui nous a été communiqué très tardivement, mercredi en début de soirée.

Et cet amendement vise à apporter plusieurs modifications à l'article.

Il a pour objet de mettre en place un acompte pour les petits fournisseurs de gaz au titre du bouclier sur le gaz ; d'apporter des adaptations rédactionnelles au dispositif de bouclier sur l'électricité ; de transformer à coût constant, selon les déclarations du Gouvernement, le dispositif d'amortisseur ; et d'anticiper les versements de compensations dus aux fournisseurs d'électricité au titre des dispositifs de bouclier et d'amortisseur.

Madame la ministre, nous avons de très nombreuses questions, qui restent en suspens malgré les éléments que vous nous avez communiqués hier et ce matin.

Ces questions portent aussi bien sur le bouclier que sur l'amortisseur, puisqu'un certain nombre de dispositions ont été annoncées par voie de presse, voire sur d'autres supports de communication, mais que le dispositif législatif en lui-même laisse une très grande latitude au pouvoir réglementaire, ce qui le fait largement échapper au contrôle du Parlement.

J'aimerais donc recevoir un certain nombre de précisions sur des paramètres qui me paraissent fondamentaux.

Nous aimerions, madame la ministre, que vous indiquiez au Parlement le nombre d'éligibles pour le bouclier sur le gaz et l'électricité, par catégorie d'entités, notamment s'agissant des collectivités territoriales et des petites entreprises, ainsi que le volume de consommation d'électricité ouvert.

Pouvez-vous faire un point sur les personnes qui sont éligibles au bouclier sur le gaz et sur celles qui ne le sont pas ?

En ce qui concerne les collectivités territoriales et les petites entreprises, pouvez-vous nous confirmer que le plafond de dix emplois décrit dans le code de l'énergie vise bien dix équivalents temps plein travaillés ? Sinon, la règle manquera de lisibilité.

Quelles seront les caractéristiques du dispositif *ad hoc* en faveur du chauffage collectif électrique que le Gouvernement a annoncé vouloir mettre en œuvre par décret ? Sera-t-il aussi protecteur que le bouclier ?

Contrairement à ce qui a été fait pour le bouclier en 2022, la fixation détaillée des tarifs réglementés de vente électrique par option de contrat, dans les arrêtés qui seront pris à la fin du mois de janvier 2023, aura-t-elle vocation à inciter au décalage des consommations ?

En effet, madame la ministre, j'ai découvert que, de façon contre-intuitive, les tarifs heures creuses avaient davantage augmenté que les tarifs heures pleines en 2022, ce qui fait croître la facture de certains clients, et notamment de ceux qui utilisent le tarif heures creuses, de 11 % et non de 4 %. *(Mme le rapporteur spécial montre à Mme la ministre un graphique illustrant son propos.)*

M. Jean-François Husson, rapporteur général de la commission des finances. Honteux !

Mme Christine Lavarde, rapporteur spécial. La détermination des entités éligibles à l'amortisseur est renvoyée à un décret. Le Gouvernement a communiqué sur ce périmètre, mais nous aimerions, avant de vous signer un chèque en blanc, que vous nous confirmiez formellement, ici, devant le Parlement, la liste de toutes les entités qui seront éligibles au mécanisme.

L'ensemble des paramètres structurants du dispositif sont également renvoyés à un décret. Des annonces ont été faites le 29 novembre dernier, mais, là aussi, nous demandons que Mme la ministre prenne des engagements formels sur la définition de ces paramètres.

En effet, dans le PLF que nous nous apprêtons à adopter, les prix planchers et plafonds sont déterminés par décret. Il est même prévu que les planchers et les plafonds diffèrent selon les catégories de consommateurs. Pouvez-vous donc nous garantir que tous les consommateurs seront soumis au même dispositif d'amortisseur ?

L'article prévoit aussi que le dispositif d'amortisseur soit suspendu en cas de délestage. Là aussi, la mise en œuvre concrète de cette mesure est renvoyée à un décret. Et, là aussi, nous aimerions en savoir plus. Par définition, un délestage est décidé à la dernière minute. Est-ce à dire qu'une entité publique qui continuerait, par exemple, à accueillir des enfants dans une école ne bénéficierait plus du dispositif d'amortisseur ? Je comprends qu'on cherche à éviter toute incitation, mais un certain nombre de dispositifs ne peuvent pas s'arrêter du jour au lendemain.

Le chiffrage de la mesure est, à ce jour, de 3 milliards d'euros. Quels sont les volumes de consommation électrique et les prix retenus pour arriver à ce montant ? Quelle est la répartition prévisionnelle de cette enveloppe entre ses différents types de bénéficiaires – collectivités, entreprises, établissements publics, associations ?

Je suis désolée, madame la ministre, d'énumérer cette longue liste de questions. Mais nous sommes sans doute la seule chambre du Parlement qui aura l'occasion de discuter quelques minutes de ces 50 milliards d'euros. Nous souhaitons donc que vous preniez le temps d'expliquer précisément les choses, afin que vos explications figurent au compte rendu, ce qui vous engagera davantage que des annonces dans la presse. *(Applaudissements sur les travées du groupe Les Républicains. – Mme Nathalie Goulet applaudit également.)*

M. le président. La parole est à M. Fabien Genet, sur l'article.

M. Fabien Genet. Je salue la pertinence de l'analyse de notre collègue Christine Lavarde sur ce sujet. Elle a raison, la manière dont vous associez le Parlement, et donc les représentants du peuple, à la gestion de la crise énergétique n'est pas adéquate, madame la ministre.

J'ai le sentiment que nous sommes assis sur une bombe énergétique. Elle n'a peut-être pas encore explosé en 2022, grâce aux mesures prises par le Gouvernement, il faut le reconnaître, même si ces mesures ne sont pas parfaites. Mais sur le terrain, on se sent comme dans *Le salaire de la peur*, lorsque le camion rempli de nitroglycérine risque d'exploser à chaque bosse...

Et les bosses sont nombreuses. Nous avons déjà signalé que les collectivités territoriales seront en très grande difficulté l'an prochain. La fin du tarif réglementé du gaz pour les particuliers n'ira pas sans difficulté, non plus, pour les millions de foyers qui en bénéficient – même si cet article prévoit des dispositions transitoires. Et ceux qui n'ont pas le droit aux dispositifs de protection ne le comprennent pas ; je pense par exemple aux boulangers, aux pâtisseries, aux bouchers. Un pâtissier de ma commune m'a expliqué que sa facture annuelle augmenterait de 40 000 euros pour un résultat de 25 000 euros : même avec un amortisseur de 50 %, a-t-il intérêt à poursuivre son activité ?

M. le président. Il faut conclure, cher collègue. Vous aurez la possibilité de reprendre la parole dans le débat d'amendements.

M. Frédéric Marchand. Nous sommes au café du commerce !

M. Fabien Genet. C'est un sujet essentiel. Madame la ministre, au lieu de renvoyer à des décrets, il faut dire vite aux Français de quelles aides ils bénéficieront, car l'inquiétude grandit.

M. le président. La parole est à M. le rapporteur général.

M. Jean-François Husson, rapporteur général de la commission des finances. Je resterai sur le même registre, madame la ministre – malheureusement pour vous.

Le Gouvernement n'est pas au rendez-vous, vu la gravité de la crise. La manière dont vous proposez que le Parlement travaille n'est pas acceptable. Nous avons reçu les premiers éléments mercredi soir. *(Mme la ministre le dément.)*

Madame la ministre, ne chipotons pas : mercredi matin ou mercredi soir, cela reste inadmissible !

Chat échaudé craint l'eau froide. Nous avons fait confiance au Gouvernement, sans doute à tort, à propos de la contribution sur la rente inframarginale. Vous avez mis en place une tuyauterie bizarroïde, pour finir par faire un mauvais coup aux sénateurs. Et plus personne ne s'y retrouve !

Vous nous demandez tellement de voter à l'aveugle que nous devrions nous abstenir – mais je ne vous ferai pas ce plaisir.

Nous serons très exigeants, car il n'est pas acceptable de travailler dans ces conditions. Christine Lavarde vous a posé des questions. Vous ne pourrez pas répondre ce soir à toutes, évidemment, mais nous ne lâcherons pas ce dossier. Nous aurons, vous et nous, des comptes à rendre.

Je rejoins Fabien Genet : qui sera éligible ? dans quelles conditions ? Les aides pour les acteurs économiques seront certainement trop faibles. De grâce, ne vous réfugiez pas derrière le pouvoir réglementaire : nous avons besoin de

nous serrer les coudes. J'espère que le Gouvernement entendra ce message. Pour l'instant, il a très mal commencé sur ce sujet.

M. le président. La parole est à Mme la ministre.

Mme Agnès Pannier-Runacher, ministre. J'entends votre propos, mais cet amendement a été déposé dans les temps, et je rappelle qu'il porte sur un article qui a été présenté à l'Assemblée nationale, même si le recours au 49.3 nous a empêchés d'en discuter suffisamment.

L'amendement en lui-même ne porte pas sur 40 milliards d'euros. Il corrige simplement l'amortisseur, dont l'enveloppe, de 3 milliards d'euros, n'est pas modifiée.

Vous me demandez de nombreux renseignements. Pour savoir à qui profiteront ces dispositifs, d'abord, je vous renvoie au site du Gouvernement, où différentes foires aux questions permettent de trouver les informations demandées. (*Protestations sur les travées du groupe Les Républicains.*)

M. Jean-François Husson, rapporteur général de la commission des finances. On est au Sénat, ici!

Mme Agnès Pannier-Runacher, ministre. Typiquement, parle-t-on de 10 ETP ou de 10 salariés? C'est bien de 10 ETP qu'il est question.

Nous avons donc anticipé et communiqué. (*Mêmes mouvements.*)

J'essaie juste de répondre à vos questions, mesdames, messieurs les sénateurs! Je vous renvoie à des documents publics qui vous permettront de jouer votre rôle d'interface et de mieux accompagner les entreprises et les personnes qui vous interrogent.

J'entends ce que vous me dites : nous sommes tous dans le même bateau, animés d'un même esprit de responsabilité.

Quant au contrôle parlementaire, c'est une autre question, qui interroge notamment le nombre de térawatts retenus et le coût des dispositifs. Nous avons déjà communiqué un certain nombre d'éléments à ce propos.

Vous connaissez le bouclier gaz qui a été appliqué en 2022. Nous l'étendons désormais à 2 775 structures d'hébergement social – pensions de famille, foyers de jeunes travailleurs, foyers de travailleurs migrants, hébergements pour demandeurs d'asile –, 1 250 logements en intermédiation locale, 21 000 logements diffus et 17 000 structures sociales médicalisées – 7 500 Ehpad, 2 300 résidences autonomie, 1 300 instituts médico-éducatifs et 3 100 établissements d'accueil non médicalisés.

Nous l'étendons aussi aux casernes de gendarmerie locatives, c'est-à-dire à celles qui appartiennent à l'État, à une collectivité locale, à un organisme d'HLM ou à un acteur privé qui répercute la hausse du prix du gaz sur les gendarmes hébergés.

Nous nous basons sur les données non exhaustives transmises par la direction générale de la cohésion sociale (DGCS) et sur une hypothèse de consommation haute d'environ 7 térawattheures fondée sur les relevés effectués en 2021 – l'année 2022 n'est pas terminée, mais, nous le savons déjà, la consommation a été moindre qu'en 2021. Nous catégorisons ensuite autant que possible et calculons les enveloppes à partir d'hypothèses de prix pour le gaz et l'électricité.

Sur le bouclier électricité, vous avez raison de le souligner, le projet de décret est en cours de finalisation. Par parallélisme des formes, il reprendra la liste des bénéficiaires du décret d'application du bouclier gaz. On retrouvera donc les logements que je viens de mentionner – HLM, logements de fonction de la gendarmerie nationale, hébergements pour réfugiés, Ehpad, logements diffus pour personnes défavorisées, etc. Nous nous basons cette fois sur une consommation de 5 térawattheures, pour un coût en année pleine estimé à 800 millions d'euros et à 300 millions d'euros pour 2023.

En additionnant les différentes sommes, on arrive aux 2 milliards d'euros de crédits supplémentaires que vous avez votés.

Le bouclier tarifaire s'applique aux clients non résidentiels sur la base des constats dressés par l'observatoire des marchés de détail de la Commission de régulation de l'énergie (CRE), à savoir 2,3 millions de sites de consommation, dont 1,5 million au tarif réglementé, pour une consommation annuelle de l'ordre de 19 térawattheures.

Pour répondre à votre interrogation, environ 30 000 communes entrent dans le dispositif du bouclier, les autres relevant donc du dispositif de l'amortisseur.

Quant aux boulangers et aux bouchers-charcutiers, du fait de leurs fours et de leurs chambres froides, ils font partie des professions dont les puissances installées dépassent 36 kilovolts-ampères. Ils sortent donc des tarifs réglementés, mais seront concernés par l'amortisseur.

Quel sera l'impact du dispositif amortisseur? Pour les 20 % de contrats dont le prix de l'électricité dépasse les 500 euros par mégawattheure – nous avons divisé le portefeuille clients d'EDF en quintiles à partir du coût moyen des contrats –, la diminution sera de l'ordre de 20 % à 25 %, soit légèrement supérieure à 100 euros. La baisse sera plus modeste pour les contrats dont le prix est plus proche de 180 euros par mégawattheure.

M. Fabien Genet. Seulement? Dans six mois, on peut s'attendre à une vague de faillites! (*M. Olivier Rietmann renchérit.*)

Mme Agnès Pannier-Runacher, ministre. Puisque vous m'interrogez, il me semble important de vous communiquer ces premiers éléments! Nous pourrions ensuite nous demander si le dispositif est suffisant ou non.

Il sera également possible, dans certaines situations, de le cumuler avec le dispositif de guichet ouvert auprès de la direction générale des finances publiques, que le ministre Le Maire s'est d'ailleurs engagé à simplifier : les demandes seront instruites plus rapidement et des avances de trésorerie pourront être versées aux entreprises pour leur permettre de poursuivre leur activité.

Pour les PME, le périmètre d'application est défini par la loi. Il englobe les entreprises ayant un bilan, un chiffre d'affaires et un nombre d'ETP inférieur à un certain niveau. Les organismes du champ non concurrentiel de taille supérieure pourront également bénéficier de l'amortisseur.

Le dispositif est calculé sur la consommation observée en 2021, par grandes tranches. Tous contrats confondus, la consommation professionnelle s'élève à environ 230 térawattheures, et notre évaluation fait état, pour les collectivités

locales, les établissements du champ non concurrentiel et les PME éligibles, d'une consommation avoisinant globalement les 90 térawattheures.

Nous ne disposons pas, pour l'heure, d'une évaluation plus précise par sous-catégories – associations, départements, communes, entreprises de plus de 10 ETP, etc. –, car les données d'entrée des fournisseurs d'énergie ne contiennent pas ce genre de détail, leurs contrats ne permettant pas de distinguer une ETI d'une PME ou, dans le champ non concurrentiel, une association, une piscine municipale, un centre de recherche ou une chambre de commerce et d'industrie (CCI).

Bercy s'est en revanche engagé à fournir une liste de codes Siret correspondant au champ des ETI et des grandes entreprises pour faciliter le travail des fournisseurs d'électricité.

Aujourd'hui, les grands fournisseurs nous annoncent pouvoir appliquer ce dispositif sur la facture dès la fin du mois de janvier.

Quel est l'intérêt du dispositif amortisseur ? À la différence des aides de guichet, il n'y a aucune demande à faire, puisqu'il s'agit d'un abattement immédiat sur facture.

Nous sommes certes conscients que les factures ne seront pas ramenées à leur niveau de 2021, mais le ministère de l'économie sera particulièrement vigilant : avec la DGFIP, comme nous l'avons fait pendant le covid-19 et lors du plan de relance, nous ferons en sorte d'accompagner les activités en souffrance, notamment en matière de trésorerie.

J'espère avoir autant que possible éclairé ce débat complexe, même si j'imagine que vous avez encore cinquante questions à me poser. *(Sourires.)*

Nous restons évidemment à votre disposition pour compléter le cas échéant ce dispositif, nous sommes aussi en contact avec l'Union européenne et nous suivons de très près les dispositifs adoptés par d'autres pays.

Pour le moment, le dispositif allemand, annoncé de façon tonitruante, n'est pas encore finalisé. Notre intention est bien de ne pas créer d'écarts de compétitivité avec les autres pays européens. Nous suivons donc avec beaucoup de vigilance les dispositions prises en Allemagne, pour nous assurer qu'elles respectent bien, comme nous, le cadre posé par la Commission européenne en termes d'aides d'État. Je rappelle que le niveau d'accompagnement maximum a été porté à 4 millions d'euros pour les PME, 50 millions d'euros pour les ETI et les grandes entreprises qui ne sont pas exposées à la concurrence internationale – sur la base d'une liste de secteurs toujours discutable – et 150 millions d'euros pour celles qui sont confrontées à cette compétition internationale.

Comme vous pouvez le constater, nous sommes allés beaucoup plus loin que les aides « Ukraine » dont nous disposons au mois de mars. Le ministre Le Maire avait lui-même indiqué avec force qu'elles n'avaient pas permis d'accompagner au niveau que nous aurions souhaité les entreprises. C'est pourquoi nous avons négocié un desserrement des critères et une augmentation des plafonds d'aides.

M. le président. L'amendement n° II-1137, présenté par le Gouvernement, est ainsi libellé :

I. – Alinéa 6, dernière phrase

Après le mot :

lesquelles

insérer les mots :

les pertes,

II. – Après l'alinéa 12

Insérer un alinéa ainsi rédigé :

F. – Le montant de la compensation répercutée à un client en offre de marché ne peut être supérieur à la différence, en euros par mégawattheure, entre le prix du gaz tel qu'il aurait été facturé à ce client en l'absence de compensation et le prix du gaz du tarif réglementé de vente du gaz en vigueur en application du A du présent II.

III. – Alinéas 13 à 16

Remplacer ces alinéas par deux alinéas ainsi rédigés :

III. – A. – Un décret peut imposer aux fournisseurs de gaz naturel titulaires de l'autorisation de fourniture prévue à l'article L. 443-2 du code de l'énergie de réduire leurs prix de fourniture à partir du 1^{er} juillet 2023 et au plus tard jusqu'au 31 décembre 2023 au bénéfice des consommateurs finals domestiques, des propriétaires uniques d'un immeuble à usage principal d'habitation et des syndicats des copropriétaires d'un tel immeuble selon les dispositions prévues au présent III.

B. – Les prix de fourniture de gaz pour leurs offres de marché sont réduits, le cas échéant, pour chaque client concerné et chaque mois, de telle sorte que le prix de la part gaz du prix de fourniture tende, sans y être inférieur, vers un prix du gaz cible défini par arrêté conjoint des ministres chargés de l'économie, de l'énergie et du budget, dans la limite, pour chaque fournisseur, de ce que les réductions de prix n'excèdent, pour la période du 1^{er} juillet 2023 au 31 décembre 2023, la somme des montants calculés pour chaque mois par application d'un montant unitaire en euros par mégawattheure aux volumes livrés sur cette période aux clients mentionnés au même A.

IV. – Alinéa 17

Remplacer les mots :

et un prix du gaz au-delà duquel s'applique l'aide, défini par arrêté conjoint des ministres chargés de l'économie, de l'énergie et du budget à un niveau

par les mots :

et le prix du gaz cible mentionné à l'alinéa précédent

V. – Alinéa 19

Remplacer cet alinéa par un alinéa ainsi rédigé :

C. – Les pertes de recettes supportées au titre des réductions de prix appliquées par les fournisseurs de gaz conformément au A du présent III sur cette période pour leurs offres de marché aux clients mentionnés audit A constituent des charges imputables aux obligations de service public, au sens de l'article L. 121-35 du code de l'énergie. Elles sont compensées par l'État, dans la limite de la couverture des coûts d'approvisionnement, attestés par leur commissaire aux comptes ou, le cas échéant, par leur comptable public, effectivement supportés pour les clients

concernés. La Commission de régulation de l'énergie précise les modalités selon lesquelles les coûts d'approvisionnement et leur affectation devront être déclarés.

VI. – Alinéas 20 et 21

Remplacer ces deux alinéas par un alinéa ainsi rédigé :

IV. – La Commission de régulation de l'énergie précise les modalités selon lesquelles les réductions de prix prévues au III sont appliquées.

VII. – Alinéa 22

1° Première phrase

Remplacer les mots :

de ces dispositions

par les mots :

des dispositions du II et du III

2° Dernière phrase

Rédiger ainsi cette phrase :

Les montants de la compensation indûment versés aux fournisseurs sont déduits des charges imputables aux missions de service public compensées aux fournisseurs, majorés de 10 % en cas de manquement délibéré.

VIII. – Alinéa 23

1° Troisième phrase

Remplacer la date :

15 février 2023

par la date

31 janvier 2023

2° Dernière phrase

Remplacer cette phrase par trois phrases ainsi rédigées :

Pour les fournisseurs de gaz naturel dont moins de 500 000 clients sont concernés par la mesure, les pertes évaluées du 1^{er} janvier 2023 au 28 février 2023 font l'objet d'un acompte sur les compensations de charges, versé au plus tard le 28 février 2023. Les pertes évaluées du 1^{er} mars 2023 au 30 juin 2023 sont intégrées aux charges à compenser en 2023 sous forme d'acomptes mensuels jusqu'au 15 juillet 2023. Pour les autres fournisseurs, les pertes évaluées entre le 1^{er} janvier 2023 et le 30 juin 2023 sont intégrées aux charges à compenser en 2023 sous forme d'acomptes mensuels jusqu'au 15 juillet 2023.

IX. – Alinéa 24

1° Troisième phrase

Compléter cette phrase par les mots :

et met à jour les pertes de recettes couvrant la période entre le 1^{er} janvier 2023 et le 30 juin 2023

2° Dernière phrase

Remplacer les mots :

Celles-ci

par les mots :

Ces pertes, tenant compte des mises à jour,

X. – Alinéa 36

Remplacer les mots :

et, d'autre part, pour les consommateurs finals non résidentiels, définis à l'article R. 337-18 du même code

par les mots :

définis au 1^o du I de l'article L. 337-7 du code de l'énergie et, d'autre part, pour les consommateurs finals non résidentiels définis au 2^o du même I

XI. – Alinéa 38, deuxième phrase

Remplacer les mots :

et, d'autre part, pour les consommateurs finals non résidentiels, définis à l'article R. 337-18 du code de l'énergie

par les mots :

définis au 1^o du I de l'article L. 337-7 du code de l'énergie, et d'autre part pour les consommateurs finals non résidentiels définis au 2^o du même I

XII. – Alinéa 52, deuxième phrase

1^o Supprimer les trois occurrences des mots

hors taxes

2^o Dernière phrase

Remplacer les mots :

selon lesquelles ces

par les mots

selon lesquelles les pertes de recettes, les

XIII. – Alinéa 54

1^o Première phrase

Compléter cette phrase par les mots :

selon des modalités définies par décret

2^o Seconde phrase

Rédiger ainsi cette phrase :

Les clients sont redevables à l'État des montants de la compensation qui leur ont été reversés indûment par leur fournisseur en application du F du présent VIII, majorés de 20 % en cas de manquement délibéré.

XIV. – Alinéa 55

Supprimer cet alinéa.

XV. – Alinéa 56

1^o Première phrase

Supprimer cette phrase.

2^o Seconde phrase

Supprimer les deux occurrences des mots :

hors taxes

XVI. – Alinéa 57, dernière phrase

Rédiger ainsi cette phrase :

Les montants de la compensation indûment versés aux fournisseurs sont déduits des charges imputables aux missions de service public compensées au fournisseur concerné, majorés de 10 % en cas de manquement délibéré.

XVII. – Alinéa 58

Rédiger ainsi cet alinéa :

IX. – A. – Les fournisseurs d'électricité titulaires de l'autorisation prévue à l'article L. 333-1 du code de l'énergie réduisent leurs prix de fourniture pour l'année 2023 pour les clients finals autres que ceux mentionnés au VIII selon les dispositions prévues au présent IX.

XVIII. – Alinéas 60 et 61

Remplacer ces deux alinéas par un alinéa ainsi rédigé :

B. – Les clients attestent préalablement auprès de leur fournisseur qu'ils remplissent les critères d'éligibilité mentionnés au A du présent IX, selon des modalités définies par décret. Les clients sont redevables à l'État des aides qui leur ont été octroyées indûment par leur fournisseur en application du C, majorées de 20 % en cas de manquement délibéré.

XIX. – Alinéas 63 à 76

Remplacer ces quatorze alinéas par cinq alinéas ainsi rédigés :

C. – Les prix de fourniture d'électricité pour leurs offres de marché sont réduits, pour chaque client concerné et chaque mois, par application :

1° D'un montant unitaire en euros par mégawattheure égal à la différence entre le prix de l'électricité hors taxe hors acheminement moyen en euros par mégawattheure mentionné dans le contrat du client pour l'année 2023 et un prix d'exercice dès lors que ce montant unitaire est positif, dans la limite d'un plafond en euros par mégawattheure.

2° À une quotité des volumes livrés à ce client sur le mois considéré, dans la limite de 90 % de sa consommation historique, définie par arrêté des ministres chargés de l'économie et de l'énergie.

La quotité, le prix d'exercice et le plafond sont fixés, le cas échéant, pour chacune des catégories de consommateurs concernés, par décret.

D. – Les réductions de prix mentionnées au C ne sont pas appliquées, pour chaque client concerné, aux volumes livrés à ce client lors des périodes de forte tension sur le système électrique mentionnées à l'article L. 321-17-1 du code de l'énergie. Les modalités de calcul de ces volumes sont définies par arrêté des ministres chargés de l'énergie et de l'économie.

XX. – Alinéa 77

1° Remplacer la référence :

G

par la référence :

E

2° Remplacer la référence :

E

par la référence :

C

3° Remplacer la référence :

F

par la référence :

D

XXI. – Alinéa 78

Remplacer cet alinéa par quatre alinéas ainsi rédigés :

F. – Les pertes de recettes supportées au titre des réductions de prix appliquées par les fournisseurs d'électricité conformément au A du présent IX, sur cette période, par les fournisseurs d'électricité, constituent des charges imputables aux obligations de service public, au sens de l'article L. 121-6 du code de l'énergie. Elles sont compensées par l'État, selon les modalités précisées aux alinéas suivants.

La compensation ne peut excéder le montant nécessaire à la couverture des coûts d'approvisionnement pour l'activité de fourniture, attestés par leur commissaire aux comptes ou, le cas échéant, par leur comptable public, effectivement supportés par les fournisseurs pour les consommateurs concernés sur l'année 2023.

La Commission de régulation de l'énergie précise les modalités selon lesquelles les pertes doivent être déclarées par les fournisseurs.

G. – La Commission de régulation de l'énergie précise les modalités selon lesquelles les réductions de prix sont appliquées et s'assure de la bonne application de ces dispositions dans le cadre de ses missions de surveillance du marché de détail prévues à l'article L. 131-2 du code de l'énergie. Pour ce faire, elle peut exiger que les commissaires aux comptes ou, le cas échéant, le comptable public des fournisseurs concernés attestent la bonne application des modalités qu'elle aura définies. Les montants de la compensation indûment versés aux fournisseurs sont déduits des charges imputables aux missions de service public compensées aux fournisseurs, majorés de 10 % en cas de manquement délibéré.

XXII. – Alinéa 79

Remplacer la référence :

I

Par la référence :

H

XXIII. – Alinéa 80

Remplacer cet alinéa par quatre alinéas ainsi rédigés :

X. – Par dérogation aux modalités prévues aux articles L. 121-9 à L. 121-28 du code de l'énergie, les fournisseurs d'électricité adressent à la Commission de régulation de l'énergie, avant le 20 janvier 2023, une déclaration simplifiée de leurs pertes de recettes provisionnelles mentionnées au B du VIII et au D du IX du présent article. Une délibération de la Commission de

régulation de l'énergie fait une première évaluation, au plus tard le 16 février 2023, du montant de ces pertes sur la base des déclarations simplifiées des fournisseurs.

Les pertes de recettes telles qu'évaluées par la Commission de régulation de l'énergie sont intégrées aux charges à compenser pour l'année 2023 sous la forme d'un acompte versé au plus tard le 15 mars 2023 s'agissant des pertes de recettes prévisionnelles mentionnées au B du VIII pour la période comprise entre 1^{er} février 2023 et le 31 mars 2023 et des pertes de recettes prévisionnelles mentionnées au D du IX pour la période comprise entre 1^{er} janvier 2023 et le 31 mars 2023, et le solde sous la forme d'acomptes mensuels à partir du mois d'avril 2023 sur l'échéancier résiduel.

Par dérogation aux modalités prévues aux articles L. 121-9 à L. 121-28 du code de l'énergie, les fournisseurs d'électricité déclarent à la Commission de régulation de l'énergie, avant le 15 mars 2023, leurs pertes de recettes prévisionnelles mentionnées au B du VIII et au F du IX du présent article. Ces secondes déclarations font l'objet d'une certification par leur commissaire aux comptes ou, le cas échéant, par leur comptable public. Une seconde délibération de la Commission de régulation de l'énergie réévalue, au plus tard le 17 mai 2023, le montant de ces pertes. Le montant des acomptes mensuels mentionnés au précédent alinéa sont ajustés sur l'échéancier résiduel en conséquence.

Les modalités de déclaration des pertes par les fournisseurs sont précisées par la Commission de régulation de l'énergie.

La parole est à Mme la ministre.

Mme Agnès Pannier-Runacher, ministre. Le présent amendement vise donc à améliorer les dispositifs de bouclier tarifaire et d'amortisseur en modifiant à la marge les dispositions présentées à l'Assemblée nationale.

Il prévoit tout d'abord une simplification du dispositif « amortisseur électricité » afin que la réduction de prix dont bénéficie chaque client soit calculée sur la base du prix de l'électricité figurant dans son contrat. On épargne ainsi au client de savoir quelle est sa part d'accès régulé à l'électricité nucléaire historique (Arenh), de la décomposer et de procéder à un calcul de l'amortisseur sur la part restante. Le fait de retenir le prix du contrat facilitera la vie des fournisseurs d'énergie et la lisibilité du dispositif pour les entreprises.

Cet amendement prévoit également des ajustements du calendrier de versement des compensations aux fournisseurs, l'un des enjeux étant leur trésorerie, car des montants importants vont peser sur leurs besoins en fonds de roulement.

Enfin, l'amendement prévoit quelques ajustements rédactionnels.

Un texte réglementaire servira en effet de support à l'application de ces mesures, mais, je vous rassure, les précisions que je viens d'apporter et celles qui figurent dans la foire aux questions seront reprises dans ce texte, qui tiendra bien évidemment compte des différents points de communication que nous avons faits pour essayer de donner un maximum de visibilité aux entreprises sur ce sujet complexe.

Je rappelle enfin que le guichet de l'Arenh a été fermé hier : 148 térawattheures ont été demandés, et la CRE va désormais procéder à la répartition. Vous le voyez, dans la construction du prix pour les entreprises, nous sommes en flux continu.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

Mme Christine Lavarde, rapporteur spécial. Vous l'aurez compris, notre possibilité d'expertise est assez limitée, en raison d'une réelle dissymétrie d'informations entre le Gouvernement et le Parlement.

Certaines précisions qui viennent de nous être communiquées auraient pu l'être bien avant, notamment dans les commentaires d'articles. L'ensemble de la représentation nationale aurait ainsi eu le même niveau d'information et nous aurions pu avoir ce soir un vrai débat sur l'efficacité des dispositifs. (*Marques d'approbation sur les travées des groupes Les Républicains et UC.*)

En outre, madame la ministre, vous n'avez toujours pas répondu à certaines de mes questions.

Des niveaux de plafond ont été communiqués dans la presse, et les acteurs économiques commencent légitimement à anticiper sur la façon dont ils seront couverts par les différents dispositifs.

Doivent-ils aujourd'hui considérer que le plafond bas est fixé à 180 euros le mégawattheure et le plafond haut à 500 euros, et que ces plafonds s'appliquent à l'ensemble des entités éligibles au dispositif d'amortisseur ? En effet, le texte que vous nous demandez de voter prévoit que les plafonds seront déterminés par décret et qu'ils pourront être modulés selon la nature du bénéficiaire...

Je vous ai aussi interrogée, en vous montrant un graphique, sur un sujet qui sera traité par voie d'arrêté dans le cadre du bouclier. Comment allez-vous gérer les différences d'augmentation de tarifs constatées sur l'année 2022 ? Vous aviez annoncé une hausse limitée à 4 %, mais, dans les faits, un certain nombre de foyers ont connu une hausse pouvant aller jusqu'à 11 %. Demain, le taux de 4 % va devenir 15 %. Pouvez-vous nous assurer que, pour certains foyers, la hausse ne sera pas de 20 % ou de 30 % ?

M. le président. Je suppose que vous réservez votre avis, madame le rapporteur spécial, dans l'attente des observations complémentaires de Mme la ministre...

Mme Christine Lavarde, rapporteur spécial. Nous pourrions discuter toute la nuit et nous aurions toujours plus de questions à poser.

Nous ne voulons pas bloquer un processus qui vise à protéger l'ensemble des Français et notre économie, mais souligner notre niveau d'information vraiment très insuffisant.

M. Jean-François Husson, rapporteur général de la commission des finances. Lacunaire !

Mme Christine Lavarde, rapporteur spécial. En vous posant ces questions, madame la ministre, nous relayons les demandes que nous recevons et nous essayons de faire notre travail de contrôle de l'action du Gouvernement.

M. le président. La parole est à Mme la ministre.

Mme Agnès Pannier-Runacher, ministre. S'agissant des niveaux de plafond, nous travaillons en effet sur l'hypothèse d'une borne basse à 180 euros et d'une borne haute à 500 euros.

Mme Christine Lavarde, rapporteur spécial. Cela reste une hypothèse...

Mme Agnès Pannier-Runacher, ministre. Il n'y aura pas de modulation en fonction des bénéficiaires, donc pas de différence entre une PME ou une collectivité, par exemple. Le filet de sécurité complètera le dispositif pour les collectivités.

Quant à l'augmentation du bouclier de 4 % cette année et de 15 % l'année prochaine, nous appliquons les formules de la CRE. Vous avez raison de le souligner, le taux de 4 % est global ; il recouvre des formules de calcul qui varient en fonction des bases et de pics. Ces formules de calcul ne sont pas à la main du Gouvernement, elles se fondent sur des hypothèses de régulation du marché en lien avec les travaux de la CRE. Il en ressort en effet des profils pouvant varier en fonction des types de consommation.

Nous sommes notamment vigilants sur un point : lorsque vous êtes en tarif tempo, et que vous faites l'effort de décaler votre consommation pour permettre une part d'effacement, vous devriez pouvoir bénéficier d'une incitation plus forte que celle que nous avons constatée jusqu'à présent.

Enfin, le délestage a beaucoup animé les discussions ces derniers jours, à la suite de la communication d'une circulaire aux préfets. Je veux redire ici qu'il ne s'agirait que de l'ultime décision d'un processus comprenant un certain nombre d'étapes.

Le signal EcoWatt orange ou rouge n'est pas une alerte au délestage, c'est une incitation à passer à l'action, à utiliser des mesures hors marché pour baisser la consommation et précisément éviter les délestages.

Luc Rémond l'a confirmé tout à l'heure à la Première ministre et à moi-même : si les acteurs économiques, les collectivités locales et l'État se mobilisent sur les portefeuilles de consommation d'énergie qu'ils maîtrisent, notamment le chauffage et l'eau chaude sanitaire de leurs bâtiments, nous serons en mesure de drastiquement baisser notre consommation ou de la décaler pour éviter les délestages.

Le plan de sobriété est une démarche de long terme qui s'inscrit dans le cadre de la lutte contre le réchauffement climatique. C'est l'un des leviers de diminution de notre consommation d'énergie finale. Les scénarios de RTE prévoient en effet une baisse de 40 % de notre consommation finale pour tenir les trajectoires de neutralité carbone à l'horizon 2050, ce qui n'est pas exactement l'épaisseur du trait.

Mais pour passer l'hiver, nous tablons aussi sur cette mobilisation autour des signaux EcoWatt vert, orange et rouge. Plus cette « météo » de l'énergie se dégradera, plus ce sera une incitation à passer à l'action, sachant que certaines entreprises ont déjà contractualisé des engagements avec RTE pour effacer de leur propre chef un certain nombre de consommations – par exemple en arrêtant certaines machines – en cas de dégradation des signaux.

Ces engagements doivent nous permettre de limiter considérablement notre consommation, de même que les baisses de tension ou les contrats d'effacement et d'interruptibilité qui ont été négociés. Toutes ces mesures seront activées avant de passer à la mesure de protection ultime pour éviter le black-out.

Dans une situation d'EcoWatt rouge et de risques de délestage, il y aura effectivement une incitation à ne pas surconsommer l'électricité. Je vous rassure, ces tranches de

deux ou quatre heures ne feront pas flamber la facture annuelle, mais ce sera une vraie incitation à passer à l'acte. Vous avez pu noter que, dans son protocole, le ministère de l'éducation nationale préviendra les écoles la veille d'éventuelles mesures de délestage. De cette façon, les écoles ne surconsommeront pas lors d'un délestage.

M. le président. Quel est finalement l'avis de la commission, madame le rapporteur spécial ?

Mme Christine Lavarde, rapporteur spécial. Sagesse !

M. le président. La parole est à M. Hervé Gillé, pour explication de vote.

M. Hervé Gillé. Après ces explications très fournies, mais quelque peu indigestes – en dépit de toutes vos qualités, madame la ministre –, il est difficile de séparer le bon grain de l'ivraie.

Certaines propositions du Gouvernement sont déjà sur la place publique avant même d'avoir été discutées de manière approfondie par le Parlement, en particulier par le Sénat.

Très sincèrement, nous sommes mis au pied du mur et nous ne sommes pas véritablement en mesure d'apprécier la qualité de vos propositions.

Pour notre part, nous nous abstenons sur cet amendement.

Compte tenu de la précipitation et des délais qui nous sont imposés, il y a une forme de déni du débat parlementaire (*M. le rapporteur général de la commission des finances approuve.*), et si nous voulions vraiment clarifier notre position politique, nous devrions objectivement voter contre.

Nous allons néanmoins nous abstenir, en essayant d'analyser posément les choses, mais ce n'est pas digne de la qualité du débat que nous devrions avoir compte tenu des enjeux pour le monde économique et la société dans son ensemble.

Au vu des arguments que vous avez avancés, madame la ministre, comment voulez-vous que l'on arrive à juger de la pertinence de votre positionnement politique ?

M. le président. La parole est à M. le rapporteur spécial.

M. Stéphane Sautarel, rapporteur spécial. Le sujet est complexe, il est tard et je ne suis pas certain de tout comprendre. Je fais confiance à la sagesse de la commission.

J'en profite néanmoins pour vous interroger de façon un peu plus large sur cette question, madame la ministre.

Nous savons que les réponses budgétaires seront à un moment limitées. Vous avez parlé de compétitivité, notamment pour les entreprises à l'international. Mais en Allemagne, on parle d'enveloppes de 100 milliards d'euros, contre 10 milliards d'euros en France. Les proportions ne sont pas exactement les mêmes.

Madame la ministre, je voulais vous interroger sur le modèle ibérique. Peut-on espérer agir un jour selon ce modèle, c'est-à-dire sur la révision des tarifs à l'échelle européenne ? Vous étiez la semaine dernière au Conseil des ministres de l'énergie, un Conseil européen se tiendra le 13 décembre, et le ministre de l'économie a souvent fait preuve d'un grand optimisme sur cette possible évolution qui nous éviterait de consommer autant de crédits pour diminuer la facture énergétique des particuliers, des entreprises et collectivités.

Sans entrer dans le détail, si je comprends la complexité de l'amendement et la difficulté d'en maîtriser tous les effets à cette heure, comprenez aussi les inquiétudes qui nous remontent du terrain et notre incapacité parfois à y répondre.

Bien évidemment, les particuliers et les collectivités nous sollicitent, mais le vrai drame serait de voir des entreprises fermer faute de pouvoir faire face à cette hausse du prix de l'énergie.

Une autre piste, qui ne figure pas dans l'amendement, ne doit pas non plus être négligée : ne pourrait-on pas différer le remboursement des prêts garantis par l'État (PGE) pour préserver la trésorerie des entreprises ?

M. le président. La parole est à M. Marc Laménie, pour explication de vote.

M. Marc Laménie. Beaucoup de choses ont été dites, des questions pertinentes ont été posées, notamment par notre rapporteur spécial Christine Lavarde et par le rapporteur général.

Ce sujet sensible, coûteux – on parle de 50 milliards d'euros – et complexe préoccupe beaucoup de personnes. En dépit du bouclier tarifaire et des autres dispositifs mis en place, les incertitudes restent nombreuses et les implications très importantes pour le monde économique. On peut faire le parallèle avec les conséquences de la crise sanitaire.

Pour les collectivités territoriales et l'ensemble des entreprises, quelle que soit leur taille, les représentants de l'État dans les départements, en métropole comme en outre-mer, seront en première ligne pour essayer de rassurer face au coût de l'énergie et des factures.

Je me rangerai à l'avis de sagesse de la commission.

M. le président. La parole est à Mme Sophie Primas, pour explication de vote.

Mme Sophie Primas. Pour y voir un peu plus clair dans ce brouillard, madame la ministre, je voudrais vous poser quelques questions.

J'attire tout d'abord votre attention sur le cas de petites communes qui auraient dû bénéficier du bouclier tarifaire, mais qui ont été très vertueuses il y a quelques années en troquant leur chauffage au fioul contre des pompes à chaleur. En conséquence, elles ont un compteur électrique d'une puissance supérieure à 36 kilovoltampères (kVA) et sont exclues du bouclier tarifaire. Si elles étaient restées au fioul, l'évolution de leurs dépenses énergétiques aurait été nettement moindre. Je pense en particulier à une petite commune qui compte seulement 400 habitants et 3 ETP... Il y a peut-être quelque chose à inventer pour ces collectivités.

Ensuite, je ne suis pas sûre d'avoir très bien compris le dispositif de l'amortisseur, extrêmement complexe. Je n'ai pas bien compris non plus ce qui était d'ordre réglementaire et d'ordre législatif. Si l'on s'aperçoit, dans les semaines ou les mois à venir, que ce bouclier est totalement insuffisant, pourra-t-on bouger les curseurs par la voie réglementaire ? J'ai peur en effet que le niveau des aides ne soit pas suffisant.

Enfin, j'ai consulté le site du ministère de l'écologie pour examiner les dispositifs en faveur des entreprises. Je pense qu'aucun artisan, sans préjuger de ses capacités intellectuelles, n'est capable de comprendre ces documents. Je ne les ai pas compris non plus. Je vous invite à les faire lire à des professionnels et éventuellement à les simplifier pour vous assurer de leur bonne compréhension.

Je rejoins aussi les propos de mon collègue Stéphane Sautarel : pour ne pas verser de l'eau dans le sable, il faut redessiner au niveau européen une architecture du prix de l'électricité plus conforme avec les coûts de production.

M. le président. La parole est à M. Fabien Genet, pour explication de vote.

M. Fabien Genet. Madame la ministre, qui dois-je croire ?

Il y a quelques jours, Bruno Le Maire est venu dans mon département, à Montceau-les-Mines, à la rencontre des chefs d'entreprise. Il s'est saisi de la facture d'un boulanger et s'est étonné de son explosion. Avant même que la baguette ne fasse son entrée au patrimoine mondial de l'Unesco, il a dit à cet artisan que le Gouvernement ne le laisserait pas tomber et que tout serait fait pour qu'il puisse continuer son activité.

Dois-je croire Bruno Le Maire ou Gabriel Attal ? Ce dernier, poussé dans ses retranchements sur le filet de sécurité, a déclaré voilà quelques jours ici même qu'il y aurait inévitablement de la casse pour les collectivités et pour les entreprises...

Ou dois-je vous croire, madame la ministre, et me satisfaire de la manière dont vous avez, avec votre voix suave, balayé l'ensemble des aspects techniques jusqu'à endormir, voire inquiéter certains d'entre nous ? Tout cela pour, *in fine*, nous inviter à nous rendre sur la foire aux questions du site du ministère, afin de comprendre ce que nous allions voter aujourd'hui et qui s'appliquera demain !

Je reprends l'exemple du boulanger. Il y va de la gastronomie et du patrimoine dit « vivant », dont on peut craindre qu'il ne devienne un patrimoine disparu dans quelques mois. J'ai compris que ce boulanger aurait droit à l'amortisseur.

Le guichet ouvert à Bercy dont vous avez parlé accordera-t-il des aides supplémentaires ? Si oui, à quelle hauteur ? S'agira-t-il de subventions ou de simples facilités de trésorerie, auquel cas le pauvre boulanger mettra peut-être la clé sous la porte au bout non pas de trois semaines, mais de trois mois ? (*MM. Emmanuel Capus et Frédéric Marchand s'impatientent.*)

M. Emmanuel Capus. Allons-nous dépasser le temps imparti à chaque prise de parole ?

M. Fabien Genet. Est-ce vous qui présidez la séance, cher collègue ?

Les questions très précises que je viens de soulever concernent beaucoup de nos compatriotes, en particulier dans les communes rurales. (*Marques d'agitation sur plusieurs travées.*)

M. le président. Mes chers collègues, je vous prie d'écouter les intervenants dans le calme, et j'invite chaque orateur à respecter le temps de parole qui lui est imparti.

La parole est à M. Jean-François Longeot, pour explication de vote.

M. Jean-François Longeot. Le dossier est complexe. Moi non plus, je ne suis pas sûr d'avoir tout compris. En fait, je suis même certain de ne pas y avoir compris grand-chose.

En l'occurrence, nous avons plusieurs options : voter l'amendement présenté par Mme la ministre, nous abstenir – c'est ce que suggère M. Gillé – ou le rejeter.

Quelles seraient les conséquences d'un rejet ? D'aucuns ne risquent-ils pas de dire que les ajustements n'auront pas pu être mis en place faute de décision de notre part ?

Compte tenu de l'heure tardive – nous pourrions siéger jusqu'au petit matin pour essayer de tout comprendre –, la sagesse voudrait que nous fassions confiance en votant cet amendement (*Marques de désaccord sur les travées du groupe Les Républicains.*) et que nous procédions au fur et à mesure à des ajustements rédactionnels. Cette dernière possibilité est d'ailleurs prévue dans le texte de l'amendement.

Nous devons avancer, même si nous hésitons pour l'heure sur la direction à prendre. Cet amendement peut être, je l'espère, un filet de sécurité.

M. le président. La parole est à Mme Nathalie Goulet, pour explication de vote.

Mme Nathalie Goulet. Je partage globalement l'avis des intervenants précédents.

Malgré la présence en séance de deux présidents de commission, de plusieurs rapporteurs et du rapporteur général du budget, nous sommes un certain nombre à ne pas avoir compris le dispositif.

Demain matin, quand nous retournerons dans nos départements, nous risquons d'éprouver quelques difficultés à expliquer les solutions que nous aurons retenues pour amortir le choc de la crise énergétique après avoir siégé toute la nuit.

Mme la présidente de la commission des affaires économiques a indiqué que le site comportait déjà des informations alors que nous n'avons encore rien voté. Je pense qu'il y a là un petit problème de décalage horaire...

Madame la ministre, je partage la position de M. Longeot, mais je vous en prie : clarifiez les choses ! Faites en sorte que les préfectures disposent d'informations claires, à la fois pour les collectivités, mais aussi pour les professionnels, par strates.

À défaut, la colère s'ajoutera à l'inquiétude, et j'ai de fortes craintes à cet égard. Une grande confiance n'exclut pas une petite méfiance. Je dirais même qu'en l'occurrence, une grande méfiance est de mise. Mais nous n'avons pas le choix.

Nous voterons donc cet amendement, mais dans les conditions très difficiles qui ont été soulignées. À lui seul, un tel dispositif justifierait que le débat ait lieu à une autre heure, dans un hémicycle plein.

Ce n'est pas le cas, et c'est tout à fait dommageable pour la transparence, la clarté et l'intelligibilité de la loi. Nous voterons tout de même cet amendement.

M. le président. La parole est à M. le rapporteur général.

M. Jean-François Husson, rapporteur général de la commission des finances. En France, nous avons un problème pour que les questions d'énergie soient soumises au débat parlementaire.

La programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) ne passe pas par le Parlement. On se contente de bavardages, alors que ces sujets mobilisent des milliards d'euros et concernent tous les Français, dans leur vie personnelle comme professionnelle.

Je suis dans une colère froide. J'ai donné mon point de vue sur le sens du vote et je n'y reviendrai pas, mais la situation est proprement déconcertante.

Demain, lorsque des chefs d'entreprise, nos concitoyens ou des élus nous demanderont de leur expliquer les différents dispositifs, devrai-je leur conseiller, comme l'a fait la ministre, de consulter la « FAQ » ? Je pense qu'il faudra

déjà expliquer à un certain nombre d'entre eux que cela désigne la foire aux questions. Au point où nous en sommes, pourquoi ne pas tout diffuser sur les réseaux sociaux avant le débat au Parlement et nous laisser nous débrouiller ?

Madame la ministre, mes questions sont simples.

Premièrement, pensez-vous que vos dispositifs sont parfaitement adaptés à tous les publics ?

Deuxièmement, comment les acteurs économiques y ont-ils été associés ? Au vu de l'expérience récente, je me méfie un peu.

Troisièmement, les simulateurs en fonction de la consommation qui sont censés être mis en place – je les appelle de mes vœux – seront-ils, comme c'est souhaitable, prêts rapidement ?

Enfin, madame la ministre – voilà longtemps que cela bout chez un certain nombre de Français, en tous les cas sur nos travées –, si vous n'étiez pas allés de renoncements en errements sur le choix du nucléaire, si vous ne lui aviez pas tourné le dos en nous clouant au pilori et en nous faisant passer pour des attardés peu intéressés par le progrès, nous n'en serions pas là ! Il est bien dommage d'avoir fait, finalement, aussi longtemps fausse route. Le changement de direction prendra du temps ! (*M. Fabien Genet acquiesce.*)

M. le président. La parole est à M. Daniel Gremillet, pour explication de vote.

M. Daniel Gremillet. Je ne reviendrai pas sur ce qui a été dit.

Pour la commission des affaires économiques – la présidente Sophie Primas l'a souligné –, les conditions d'examen du texte ont été encore pires que pour la commission des finances. Nous avons rendu un avis sans même disposer des éléments nécessaires ! Or l'énergie est tout de même un dossier qui concerne l'économie de notre pays !

Madame la ministre, je vous ai écoutée attentivement. Je pense que certains points vous ont échappé. Par exemple, cela fait longtemps que nous alertons sur le problème du 36 kVA. Vous avez balayé la question en indiquant que le 36 kVA passait du côté de l'amortisseur. Je ne sais pas si vous vous rendez compte des situations de grande distorsion de concurrence dans lesquelles vous mettez ainsi un certain nombre d'activités.

Personnellement, en termes de responsabilité, je ne peux pas me satisfaire de me faire expliquer demain par le préfet ce que nous décidons aujourd'hui dans l'hémicycle.

M. Olivier Rietmann. Moi non plus !

M. Jean-François Husson, rapporteur général de la commission des finances. Très bien !

M. Daniel Gremillet. Cela n'est pas possible ! J'ai choisi l'exemple du 36 kVA, car il est parlant pour nous tous.

Quelle que soit leur taille, les collectivités sont confrontées au problème de l'énergie. J'anticipe légèrement sur l'amendement que je défendrai ultérieurement. Nous voulons effectivement nous assurer que l'ensemble des collectivités seront bien prises en compte.

S'abstenir n'a pas de sens à mes yeux. Nous sommes dans une situation qui nous empêche de nous déterminer. Mesurez, chers collègues, le manque de clarté de l'amendement du Gouvernement ! On peut y mettre des tas de choses et son adoption créerait des situations de grave distorsion.

M. le président. La parole est à Mme la ministre.

Mme Agnès Pannier-Runacher, ministre. Deux voies se présentent aux entreprises.

La première est d'attendre l'amortisseur sur la facture. Cela se fait sans dossier, sans instruction et de manière automatique. Effectivement, un simulateur sera mis à leur disposition dans les prochains jours. Il permettra, sur la base du coût de votre contrat, d'obtenir le « coût de sortie » du mégawatt-heure.

La simplification visée par cet amendement permettra d'expliquer plus facilement le dispositif, avec les 180 euros, le plafond de 500 euros, le coût contrat, etc. Nous voyons à peu près comment cela fonctionne.

L'automatisme permet de réduire à zéro le taux de non-recours, ce problème étant commun à tous les dispositifs de politique publique que nous mettons en place. À titre d'exemple, même le chèque énergie, dont le taux de non-recours est le plus faible, affiche un taux légèrement inférieur à 20 %.

La deuxième voie qui s'offre aux entreprises est de s'adresser à la direction générale des finances publiques (DGFIP). C'est elle qui peut répondre aux demandes relatives aux aides ou à l'augmentation du prix du gaz et de l'électricité.

Là encore, le dossier est très simple à remplir, d'autant que les interlocuteurs sont ceux avec lesquels les professionnels sont en lien pour le traitement de leurs impôts ou dans le cadre des dispositifs antérieurs de soutien. Le fonds de solidarité, par exemple, avait été versé par la DGFIP.

M. Fabien Genet. Ce sont des aides ?

Mme Agnès Pannier-Runacher, ministre. Oui : il s'agit d'aides budgétaires. Vous les avez déjà votées, puisqu'elles figurent dans le budget pour 2022. Elles sont reconduites dans le budget pour 2023. Seuls les critères d'ouverture ont été relâchés par rapport à ce que vous connaissez depuis le mois de mars dernier, ces aides étant assises sur le cadre dit « Ukraine », qui a été publié pour l'ensemble des pays membres de l'Union européenne.

Ces deux points d'entrée sont donc très simples. En outre, les aides sont payées d'avance, sur la base d'une prévision de consommation. À la différence d'autres aides, elles ne sont pas versées en fin d'exercice sur la base de la réalité du consommé. Il n'y a donc pas d'attente de la part des bénéficiaires.

Vous me demandez ensuite si toutes les collectivités locales disposent d'un dispositif. La réponse est oui. Elles sont toutes éligibles soit au bouclier, soit à l'amortisseur.

Je vous confirme qu'une concertation – d'ailleurs, vous avez pu la suivre – a bien eu lieu. Christophe Béchu a échangé avec les élus des collectivités locales, et j'ai consulté, avec Bruno Le Maire, l'ensemble du monde économique.

C'est d'ailleurs le monde économique qui, au terme d'une réunion qui s'est tenue voilà plus d'un mois, a désigné l'amortisseur comme dispositif d'aide automatique sur facture, en complément des aides ciblées avec instruction de dossier.

Ce n'est qu'ensuite que nous avons travaillé à la mise en œuvre concrète de l'aide. En tout état de cause, tout le monde était présent à cette réunion, de l'Union des entre-

prises de proximité (U2P) en passant par la Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME), les filières industrielles, France Industrie ou encore la Fédération du commerce et de la distribution. Une concertation a donc bien eu lieu.

Les acteurs économiques peuvent, certes, juger l'aide suffisante ou insuffisante. Tout est question de niveau et donc de réglages. En la matière, nous pourrions bien sûr agir – cela relève du domaine réglementaire –, mais toujours dans la limite de l'enveloppe des crédits.

Autant nous pouvons régler les curseurs en début de consommation du dispositif, autant nous devons vous soumettre des ajustements ultérieurement, en cas de modifications substantielles. Il faudra bien alors abonder les crédits.

Je rappelle que ces aides seront financées à la fois par l'abondement des énergies renouvelables au budget de l'État et par la contribution sur la rente inframarginale.

Au fond, la logique est assez implacable. Il s'agit de récupérer le surplus de bénéfice de ceux qui vendent le gaz et l'électricité à des tarifs très élevés pour le reverser au consommateur. La mécanique est relativement équilibrée et permet d'atteindre des montants de soutien qui sont très importants.

La comparaison avec l'Allemagne est une question importante. N'oublions pas que nos voisins d'outre-Rhin ne disposent pas de l'Arenh. Nous avons évoqué dans cet hémicycle les limites de ce mécanisme. Mais, du point de vue des entreprises, l'Arenh est aussi une chance, car il permet d'accéder à l'énergie nucléaire à un coût compétitif. L'aide représente plusieurs dizaines de milliards d'euros. Il faut bien intégrer cette donnée dans la réflexion lorsque nous nous comparons avec les Allemands.

D'ailleurs, ces derniers mettent souvent en avant l'Arenh dans les discussions, en soulignant qu'ils ne font que nous rattraper. En outre, l'aide qu'avait envisagée l'Allemagne s'apparente quelque peu, dans sa conception, au mécanisme d'Arenh.

Monsieur Husson, la PPE sera évidemment soumise au vote du Sénat. Je le rappelle, la loi Climat et résilience prévoit qu'un projet de loi de programmation de l'énergie et du climat, sur lequel nous devrions travailler à compter du second semestre 2023, sera voté par le Parlement. Cela inclut la programmation pluriannuelle de l'énergie.

Je transmettrai vos remarques relatives aux documents de présentation aux rédacteurs de la foire aux questions.

Quid du rôle des représentants de l'État ? Les comités départementaux d'examen des problèmes de financement des entreprises (Codefi) viendront en appui des entreprises en difficulté. Là encore, les dispositifs ne sont pas nouveaux. Les exercices 2020 et 2021 ont été marqués par la covid-19. Les équipes de Bercy sont mobilisées pour accompagner les entreprises dans leurs difficultés de trésorerie et faire en sorte qu'elles passent ce cap difficile.

Si nous ne pouvons pas prendre de mesure générale sur les prêts garantis par l'État (PGE), vous savez qu'il est toujours possible, dans le cadre de l'accompagnement d'entreprises en difficulté, de prévoir des plans à dix ans comprenant notamment des échéanciers de remboursement ensuite validés de manière assez simple, pas forcément par le tribunal de commerce. N'oublions pas que ces dispositifs existent.

M. le président. Mes chers collègues, nous allons interrompre nos travaux pour quelques instants, afin que chacun puisse prendre connaissance des éléments du débat avant de se prononcer sur l'amendement présenté par le Gouvernement.

La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à une heure trente, est reprise à une heure quarante.)

M. le président. La séance est reprise.

La parole est à Mme le rapporteur spécial.

Mme Christine Lavarde, rapporteur spécial. Nous demandons au Gouvernement de communiquer chaque mois à la commission des finances les données relatives à la consommation et au coût des différents dispositifs, afin que nous ayons une information transparente, notamment sur deux sujets : d'une part, le caractère suffisant ou non des aides au regard à l'évolution de la situation économique du pays ; d'autre part, l'effectivité des mesures de portage de trésorerie pour les fournisseurs de gaz et d'électricité, qu'il est envisagé de modifier par le présent amendement.

Nous nous rejoignons tous sur la finalité des mécanismes. Ce que nous avons déploré ce soir, c'est le manque de transparence.

Le fait d'avoir la garantie qu'il sera toujours possible de revenir en loi de finances rectificative sur le dispositif s'il ne se révèle pas suffisamment performant permettra peut-être d'apaiser le débat.

M. le président. La parole est à Mme la ministre.

Mme Agnès Pannier-Runacher, ministre. Je pense qu'il s'agit d'une demande de bon sens. De toute manière, il nous faut suivre ces dispositifs compte tenu de la situation très particulière dans laquelle nous évoluons. Il est évidemment souhaitable de partager cette information avec le Parlement.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-1137.

(L'amendement est adopté.)

M. le président. L'amendement n° II-350, présenté par M. Gremillet, au nom de la commission des affaires économiques, est ainsi libellé :

Alinéa 59

Compléter cet alinéa par une phrase ainsi rédigée :

Ces éligibles peuvent comprendre les très petites entreprises, les petites et moyennes entreprises ainsi que les collectivités territoriales, les établissements publics et les associations non éligibles aux tarifs réglementés de vente d'électricité mentionnés à l'article L. 337-4 du code de l'énergie.

La parole est à M. le rapporteur pour avis.

M. Daniel Gremillet, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques. Je vais retirer cet amendement, qui avait été déposé alors que nous n'avions pas connaissance de l'amendement du Gouvernement.

En revanche, je souhaite appuyer l'intervention de Mme le rapporteur spécial.

Madame la ministre, il est nécessaire d'avoir la garantie d'ajustement sur les distorsions éventuelles dès lors que nous aurons connaissance de l'exécution, faute de quoi les collectivités et les entreprises seront dans une situation terrible.

C'était l'objet de mon amendement. Votre engagement est absolument essentiel pour que l'ensemble des secteurs soient pris en considération. Or il me semble qu'avec votre proposition, il y a encore beaucoup de zones d'ombre et d'incertitudes.

Cependant, je retire mon amendement.

M. le président. L'amendement n° II-350 est retiré.

Je mets aux voix l'article 42 *ter*, modifié.

*(L'article 42 *ter* est adopté.)*

Après l'article 42 *ter*

M. le président. L'amendement n° II-351, présenté par M. Gremillet, au nom de la commission des affaires économiques, est ainsi libellé :

Après l'article 42 *ter*

Insérer un article additionnel ainsi rédigé :

Après la deuxième phrase du premier alinéa du II de l'article 15 de la loi n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020, il est inséré une phrase ainsi rédigée : « Ses bénéficiaires peuvent comprendre les propriétaires bailleurs ou occupants intermédiaires dont les ressources sont situées entre le troisième et le huitième déciles. »

La parole est à M. le rapporteur pour avis.

M. Daniel Gremillet, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques. Cet amendement a pour objet de garantir l'éligibilité à MaPrimeRénov' de l'ensemble des ménages, y compris ceux qui, au regard de leurs ressources, ne peuvent pas être considérés comme des ménages modestes ou très modestes.

Cela présente un double intérêt. D'une part, si nous voulons atteindre l'objectif de la neutralité carbone en 2050, il est absolument essentiel d'intégrer ces ménages. D'autre part, la dynamique ainsi enclenchée permettrait d'avoir des prix plus abordables, car le marché serait plus soutenu.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

Mme Christine Lavarde, rapporteur spécial. Les critères d'attribution de MaPrimeRénov' sont fixés par voie réglementaire. La demande est légitime – elle fait écho aux discussions que nous avons eues lors du dernier PLFR –, mais elle ne relève pas d'une loi. Demande de retrait.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Agnès Pannier-Runacher, ministre. Le Gouvernement sollicite également le retrait de cet amendement.

Ainsi que vous le savez, le dispositif, tel qu'il a été cranté dans la loi et traduit en termes réglementaires, est prolongé. Il permet de couvrir les huit premiers déciles de la population, qui sont visés dans l'amendement. La demande est donc satisfaite.

M. le président. Monsieur le rapporteur pour avis, l'amendement n° II-351 est-il maintenu ?

M. Daniel Gremillet, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques. Non, je le retire, monsieur le président : dès lors que la demande est satisfaite, je ne puis que l'être aussi. *(Sourires.)*

M. le président. L'amendement n° II-351 est retiré.

Article 42 quater (nouveau)

Dans un délai de six mois à compter de la promulgation de la présente loi, le Gouvernement remet au Parlement un rapport sur les possibilités d'améliorer la progressivité de la prime à la conversion des véhicules polluants en faveur des ménages modestes ou précaires et sur les conséquences qui en résulteraient pour les finances publiques. Ce rapport présente différentes hypothèses fondées sur une variation des seuils de revenus retenus pour le calcul du montant de l'aide. Ces hypothèses tiennent compte de la possibilité d'inclure dans le dispositif de la prime à la conversion un seuil de revenus au-delà duquel l'aide n'est plus attribuée. – (Adopté.)

Après l'article 42 quater

M. le président. L'amendement n° II-304, présenté par Mme N. Goulet, est ainsi libellé :

Après l'article 42 quater

Insérer un article additionnel ainsi rédigé :

L'avant-dernier alinéa de l'article L. 2334-37 du code des collectivités territoriales est complété par les mots : « et les dotations « fonds vert » à partir d'un montant fixé par décret ».

La parole est à Mme Nathalie Goulet.

Mme Nathalie Goulet. Cet amendement a pour objet de faire en sorte que les crédits du fonds d'accélération de la transition écologique, dit fonds vert, soient distribués dans les départements dans les mêmes conditions que la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR). Autrement dit, il faudrait ajouter cette compétence à la commission DETR. Nous l'avons vu tout au long des débats, y compris en commission des lois, il n'y a aucune certitude que les élus puissent avoir un contrôle ou, au moins, une connaissance parfaite de la mise en œuvre du dispositif. Pour éviter les appels d'offres, il faut pouvoir gérer le fonds vert de la même manière que la DETR.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

Mme Christine Lavarde, rapporteur spécial. Il est proposé que la commission DETR, au sein de laquelle siègent des parlementaires, puisse se prononcer sur la ventilation à l'échelle départementale des crédits du programme 380.

D'une part, comme je l'ai rappelé tout à l'heure, tous les crédits ne sont pas gérés à cette échelle. Pour près de 30 % du fonds, la gestion relève de l'échelon soit régional, soit national, *via* l'Ademe ou les agences de l'eau.

D'autre part, même si c'est rare, il y a des départements, dont le mien, où la commission DETR n'existe pas.

Cependant, j'entends votre demande de contrôle du Parlement sur l'utilisation de ces fonds. Vous voyez cela comme des dotations. Pour ma part, j'ai plutôt compris que ces fonds avaient vocation à financer des projets qui s'intégreraient dans des politiques publiques fléchées. J'ai également compris que ces crédits étaient à la discrétion du préfet, ce qui est problématique. C'est sur ce point qu'il faudrait avoir un contrôle. Peut-on rapprocher le fonds vert d'une dotation comme la DETR ? Je ne sais pas si c'est aussi simple.

Je sollicite donc le retrait de l'amendement à ce stade. De toute manière, nous manquons d'informations concrètes sur l'utilisation du fonds vert en régime de croisière.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Agnès Pannier-Runacher, ministre. Même avis. L'attribution des crédits du fonds vert par la commission chargée de la DETR ralentirait le processus de répartition de cette dernière.

Le fonds vert n'a vocation ni à remplacer ni à absorber la DETR, qui a son propre rôle à jouer dans le soutien de projets locaux des communes et des EPCI à faible population et répondant à des critères de richesse fiscale.

M. le président. Madame Goulet, maintenez-vous votre amendement ?

Mme Nathalie Goulet. Oui, monsieur le président.

M. le président. La parole est à Mme Sophie Primas, pour explication de vote.

Mme Sophie Primas. Madame la ministre, nous ne confondons pas le fonds vert avec la DETR et la DSIL. Nous voulons juste un contrôle des parlementaires départementaux sur l'attribution du fonds. Nous le savons, dans certains départements, la commission DETR ne fonctionne pas très bien. Les préfets appliquent la réglementation à la lettre et on ne voit pas passer tout ce qui est en dessous de 100 000 euros. Tel n'est pas le cas dans les Yvelines, où il y a un excellent préfet qui joue la transparence. On ne voit pas non plus la DSIL, parce que l'accord est donné à l'échelon régional. C'est pareil avec le fonds friches, qui relève de l'Ademe. Pour l'instant, on ne connaît pas bien les contours et le fonctionnement de ce fonds vert. Au total, nous n'avons pas de visibilité sur les aides attribuées aux communes.

Aussi, nous réclamons la possibilité d'un contrôle des députés et des sénateurs de chaque département. Le dispositif suggéré par Mme Goulet n'est peut-être pas adapté à tous les cas de figure – il est vrai que la commission DETR n'existe pas partout –, mais nous pourrions voter cet amendement pour que vous réfléchissiez d'ici au prochain 49.3 à un fonctionnement démocratique et transparent.

M. le président. La parole est à M. Jean-Claude Requier, pour explication de vote.

M. Jean-Claude Requier. Je voterai l'amendement de Nathalie Goulet, dont je comprends très bien la finalité, même s'il est difficile à appliquer. Je n'ose évoquer la création d'une réserve parlementaire verte ! (Rires.)

M. le président. La parole est à M. le rapporteur général.

M. Jean-François Husson, rapporteur général de la commission des finances. Une fois n'est pas coutume, ma position s'écarte un peu de l'avis de notre rapporteur spécial.

J'ai assisté mercredi au Conseil national de la transition écologique. Le ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires a déclaré, après avoir hésité, que le fonds vert était à la main des élus. Je l'ai contredit en lui indiquant qu'à ma connaissance, il était à la main des préfets. Il a alors corrigé ses propos en précisant que c'était bien le cas pour l'instant, car il fallait aller vite, pour que le dispositif tourne au 1^{er} janvier. Mais il a ensuite répété que le fonds serait par la suite à la main des élus. Entre ce qui s'est dit mercredi et aujourd'hui, on va peut-être trouver un moyen, avec votre soutien, madame la ministre, de faire prospérer l'idée que, dans notre République décentralisée, il ne faut pas laisser l'État décider seul de la destination du fonds vert.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-304.

(L'amendement est adopté.)

M. le président. En conséquence, un article additionnel ainsi rédigé est inséré dans le projet de loi, après l'article 42 *quater*.

L'amendement n° II-1114 rectifié, présenté par M. Marchand, Mme Havet, M. Rambaud, Mme Schillinger, MM. Buis, Dagbert, Dennemont et les membres du groupe Rassemblement des démocrates, progressistes et indépendants, est ainsi libellé :

Après l'article 42 *quater*

Insérer un article additionnel ainsi rédigé :

Le I de l'article 179 de la loi n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020 est complété par quatre alinéas ainsi rédigés :

« ...° Un rapport rendant compte de l'effort financier de l'État en faveur de la rénovation énergétique des bâtiments. Ce rapport présente :

« a) L'ensemble des dépenses du budget de l'État et des autres ressources publiques, y compris les dépenses fiscales présentées dans le projet de loi de finances de l'année ainsi que la participation des employeurs à l'effort de construction, contribuant au financement d'opérations de rénovation énergétique. Le rapport précise notamment leur répartition entre les parcs résidentiels privés et sociaux ainsi qu'entre les parcs tertiaires privés et publics ;

« b) Un récapitulatif des financements en faveur de la rénovation énergétique des bâtiments obtenus grâce au dispositif mentionné au chapitre I^{er} du titre II du livre II du code de l'énergie pour l'année précédente et pour l'année en cours, ainsi qu'une estimation des financements envisagés pour l'année à venir.

« Pour chaque type de financement, le rapport présente la répartition des opérations de rénovation énergétique par typologie de bâtiment ainsi que les réductions d'émissions de gaz à effet de serre et les économies d'énergie prévues et effectivement réalisées. »

La parole est à M. Frédéric Marchand.

M. Frédéric Marchand. Nous l'avons bien compris, la rénovation énergétique des bâtiments est l'une des politiques publiques déterminantes pour atteindre les objectifs de transition énergétique que nous nous sommes assignés à l'horizon 2050. Si l'État investit massivement dans le secteur, le Parlement manque de visibilité et de traçabilité pour procéder à l'évaluation et au contrôle budgétaire de cette politique publique. Nous proposons donc d'y consacrer un nouveau jaune budgétaire qui récapitulerait l'ensemble des crédits dédiés dans différentes missions budgétaires et présenterait de manière synthétique les dépenses fiscales afférentes.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

Mme Christine Lavarde, rapporteur spécial. Je ne rouvrirai pas le débat que nous avons eu tout à l'heure. Je rappelle simplement que le seul fait de lister des crédits ne nous renseigne en rien sur leur efficacité. Or ce qui est intéressant, c'est moins l'argent mobilisé que les résultats en termes de performances énergétiques.

Cet amendement, tel qu'il est rédigé, ne peut pas me satisfaire. J'en demande donc le retrait, d'autant qu'une commission d'enquête, par définition transpartisane, va être créée sur l'initiative du groupe GEST au Sénat, justement pour réfléchir sur la question.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Agnès Pannier-Runacher, ministre. Pour chaque type de financement, le jaune budgétaire proposé présenterait chaque année la répartition des opérations de rénovation énergétique par typologie de bâtiment, ainsi que les réductions d'émissions de gaz à effet de serre et les économies d'énergie prévues et effectivement réalisées.

Il me semble que nous avons largement évoqué la transparence et l'efficacité de la rénovation thermique. Il ne s'agit pas juste d'une longue énumération des financements, ce dont vous n'avez pas besoin. Ce jaune analyserait également l'efficacité des mesures par type de bâtiment.

Soyons clairs, le Gouvernement a la volonté d'améliorer la transparence et de rendre des comptes chaque année. Cet amendement, s'il était voté, y contribuerait. La solution envisagée me paraît beaucoup plus opérationnelle qu'un critère théorique, qui n'est pas mesurable. Avis favorable.

M. le président. La parole est à Mme le rapporteur spécial.

Mme Christine Lavarde, rapporteur spécial. La présentation qui a été faite ne mentionnait que les éléments financiers. Mme la ministre évoque des éléments de fond. C'est ce que nous appelions de nos vœux tout à l'heure en sollicitant la création d'un indicateur, ce qui nous a été refusé. Je ne sais pas trop comment vous allez pouvoir remplir le jaune budgétaire sans comptabiliser les opérations. Je m'interroge sur la compatibilité des positions que vous défendez successivement.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-1114 rectifié.

(L'amendement est adopté.)

M. le président. En conséquence, un article additionnel ainsi rédigé est inséré dans le projet de loi, après l'article 42 *quater*.

L'amendement n° II-72, présenté par MM. Chevrollier, Pointereau, Cambon, Rapin, Mouiller, Tabarot, Sol et Genet, Mme Pluchet, M. J.B. Blanc, Mme Drexler, M. Chatillon, Mme Gruny, M. Favreau, Mme Lassarade, M. C. Vial, Mme Dumont, MM. Sautarel, J.M. Boyer et Belin, Mme Belrhiti, MM. Meurant et Courtial, Mmes Gosselin et Demas, MM. E. Blanc et Regnard, Mme Garnier et MM. B. Fournier, Burgoa, Bonhomme, Laméni et Houpert, est ainsi libellé :

Après l'article 42 *quater*

Insérer un article additionnel ainsi rédigé :

Le Gouvernement remet au Parlement, avant le 1^{er} juillet 2023, une évaluation des dispositifs en faveur des travaux de rénovation énergétique des bâtiments, parmi lesquels la prime mentionnée au II de l'article 15 de la loi n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020 et le crédit d'impôt prévu à l'article 200 *quater* C du code général des impôts. Cette évaluation s'attache à étudier leur efficacité au regard des objectifs fixés en matière de rénovation énergétique des bâtiments et identifie les pistes d'évolution envisageables.

La parole est à M. Philippe Tabarot.

M. Philippe Tabarot. M. le sénateur Chevrollier souhaite faire évaluer les dispositifs en faveur des travaux de rénovation énergétique, dont MaPrimeRénov', afin, éventuellement, de les faire évoluer pour répondre aux objectifs fixés en matière de rénovation énergétique du parc immobilier.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

Mme Christine Lavarde, rapporteur spécial. Vu que nous venons d'adopter un amendement portant à la fois sur les crédits et sur les indicateurs de réduction d'émissions, je pense que cet amendement est satisfait. Demande de retrait.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Agnès Pannier-Runacher, ministre. Même avis.

M. Philippe Tabarot. Je retire cet amendement.

M. le président. L'amendement n° II-72 est retiré.

L'amendement n° II-379, présenté par M. Chauvet et les membres du groupe Union Centriste, est ainsi libellé :

Après l'article 42 *quater*

Insérer un article additionnel ainsi rédigé :

Les aides mentionnées dans l'action 03 « Aides à l'acquisition de véhicules propres » du programme 174 « Énergie, climat et après-mines » ne peuvent être attribuées que pour l'acquisition de véhicules produits dans l'un des pays membres de l'Union européenne dans des conditions fixées par décret en Conseil d'État.

La parole est à Mme Denise Saint-Pé.

Mme Denise Saint-Pé. Cet amendement est défendu.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

Mme Christine Lavarde, rapporteur spécial. Cet amendement n'est pas exactement le même que celui de la commission. J'en sollicite le retrait, puisqu'il ne trouverait pas à s'appliquer directement, notamment au regard du droit de l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Agnès Pannier-Runacher, ministre. Même avis.

Mme Denise Saint-Pé. Je retire l'amendement, monsieur le président.

M. le président. L'amendement n° II-379 est retiré.

L'amendement n° II-803, présenté par MM. Gillé et J. Bigot, Mme Bonnefoy, MM. Kanner et Devinaz, Mme M. Filleul, MM. Houllegatte et Jacquin, Mme Préville et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain, est ainsi libellé :

Après l'article 42 *quater*

Insérer un article additionnel ainsi rédigé :

Avant le 1^{er} janvier 2024, le Gouvernement remet au Parlement un rapport dressant un premier bilan de la mise en œuvre de l'article 61 de la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale, qui a transféré la gestion des sites Natura 2000 terrestres aux Régions. Ce rapport vise, d'une part, à évaluer si cette transition a été effective et si elle ne s'est pas faite

au détriment de la gestion des sites concernés et, d'autre part, sur la véritable opportunité de cette réforme en termes de bonne gestion.

La parole est à M. Hervé Gillé.

M. Hervé Gillé. Cet amendement ne respecte malheureusement pas les traditions du Sénat, puisque nous demandons un rapport dressant un bilan de la régionalisation de la gestion des sites Natura 2000 terrestres, après un an de mise en œuvre.

La loi 3DS a prévu le transfert de la gestion des sites Natura 2000 exclusivement terrestres aux régions. Un certain nombre de difficultés sont apparues. D'ailleurs, le Conseil général de l'environnement et du développement durable et l'inspection générale de l'administration ont rendu un rapport au mois de février 2022. Celui-ci, dont les conclusions ont été rendues publiques, porte un jugement assez critique sur cette réforme, indiquant que ce projet de décentralisation était inattendu et non demandé par les acteurs concernés, à commencer par les régions, d'autant que la politique Natura 2000 est perçue, jusqu'à aujourd'hui, comme un succès de l'État.

Une partie du monde associatif juge pour sa part que l'objectif de cette réforme serait plus la réduction des effectifs dans l'administration d'État déconcentrée qu'une réelle volonté d'amélioration de la gestion des sites.

Il nous paraît donc indispensable qu'un bilan soit réalisé assez rapidement, un an après la mise en œuvre effective de cette réforme, et que toutes les conclusions en soient tirées.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

Mme Christine Lavarde, rapporteur spécial. Avis défavorable. Vous nous proposez en fait de revenir sur une disposition que nous avons votée voilà à peu près un an, dans le cadre de la loi 3DS.

M. Hervé Gillé. Non ! Nous demandons un rapport !

Mme Christine Lavarde, rapporteur spécial. Pour faire un rapport, il faut avoir suffisamment de recul. Or vous demandez au Gouvernement d'évaluer avant le 1^{er} janvier 2024 un transfert qui va intervenir le 1^{er} janvier 2023. Compte tenu du temps qui est nécessaire pour élaborer le rapport – certains rapports qui étaient prévus pour le mois de septembre ne nous ont toujours pas été remis –, l'évaluation ne portera que sur six mois. Cela n'a pas beaucoup de sens.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Agnès Pannier-Runacher, ministre. Même avis.

M. le président. Monsieur Gillé, l'amendement n° II-803 est-il maintenu ?

M. Hervé Gillé. Non, je le retire, monsieur le président. Mais nous suivrons le dossier avec beaucoup d'attention.

M. le président. L'amendement n° II-803 est retiré.

BUDGET ANNEXE : CONTRÔLE ET EXPLOITATION AÉRIENS

M. le président. Nous allons procéder au vote des crédits du budget annexe « Contrôle et exploitation aériens », figurant à l'état C.

(En euros)		
Mission/Programme	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Contrôle et exploitation aériens	2 103 759 106	2 121 816 504
Soutien aux prestations de l'aviation civile	1 483 801 288	1 483 801 288
<i>Dont titre 2</i>	<i>1 282 000 727</i>	<i>1 282 000 727</i>
Navigation aérienne	574 506 163	592 563 561
Transports aériens, surveillance et certification	45 451 655	45 451 655

Je n'ai été saisi d'aucune demande d'explication de vote avant l'expiration du délai limite.

Je mets aux voix ces crédits.

(Les crédits sont adoptés.)

COMPTE D'AFFECTATION SPÉCIALE :
FINANCEMENT DES AIDES AUX COLLECTIVITÉS
POUR L'ÉLECTRIFICATION RURALE

M. le président. Nous allons procéder à l'examen des crédits du compte d'affectation spéciale « Financement des aides aux collectivités pour l'électrification rurale », figurant à l'état D.

ÉTAT D

(En euros)		
Mission / Programme	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Financement des aides aux collectivités pour l'électrification rurale	360 000 000	360 000 000
Électrification rurale	351 500 000	351 500 000
Opérations de maîtrise de la demande d'électricité, de production d'électricité par des énergies renouvelables ou de production de proximité dans les zones non interconnectées	8 500 000	8 500 000

M. le président. Je suis saisi de deux amendements identiques.

L'amendement n° II-42 rectifié *bis* est présenté par Mme Berthet, MM. Anglars et Belin, Mme Belrhiti, MM. Brisson, Burgoa, Calvet, Cambon et Charon, Mmes Di Folco, Dumas, Dumont et Drexler, M. B. Fournier, Mme Garriaud-Maylam, M. Genet, Mmes F. Gerbaud, Gruny et Joseph, M. Klingler, Mme Lassarade, M. D. Laurent, Mme Noël et MM. Savary, Sol et Rapin.

L'amendement n° II-1110 rectifié est présenté par MM. Corbisez, Artano, Bilhac, Cabanel, Gold, Guérini et Guiol, Mme Pantel et M. Roux.

Ces deux amendements sont ainsi libellés :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Électrification rurale		10 000 000		10 000 000
Opérations de maîtrise de la demande d'électricité, de production d'électricité par des énergies renouvelables ou de production de proximité dans les zones non interconnectées	10 000 000		10 000 000	
TOTAL	10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à M. Fabien Genet, pour présenter l'amendement n° II-42 rectifié *bis*.

M. Fabien Genet. Cet amendement de notre collègue Martine Berthet vise à permettre aux collectivités d'assurer leurs besoins en énergie cet hiver sur l'ensemble du territoire en prévision d'éventuels délestages. Il s'agit de les aider à réaliser des investissements de substitution sur des équipements de secours, par exemple des groupes électrogènes pour l'installation de systèmes de chauffage, d'eau chaude sanitaire ou d'équipements de cuisson dans les services publics. Les délestages inquiètent beaucoup de nos collègues élus. Une telle aide pourrait être la bienvenue.

M. le président. L'amendement n° II-1110 rectifié n'est pas soutenu.

Quel est l'avis de la commission ?

Mme Christine Lavarde, rapporteur spécial. La commission demande le retrait de cet amendement, faute de quoi l'avis serait défavorable.

En effet, le dispositif proposé crée une difficulté en ne visant que les groupes électrogènes alimentés au propane, et, demain, au biopropane, alors qu'il existe des groupes électrogènes qui fonctionnent avec d'autres combustibles. Son adoption entraînerait donc une distorsion de concurrence sur le marché des électrogénérateurs.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Agnès Pannier-Runacher, ministre. Même avis.

M. le président. Monsieur Genet, l'amendement n° II-42 rectifié *bis* est-il maintenu ?

M. Fabien Genet. Non, monsieur le président. Comme je ne saurais ennuyer Mme le rapporteur spécial à cette heure avancée de la nuit, je retire cet amendement. *(Sourires.)*

M. le président. L'amendement n° II-42 rectifié *bis* est retiré.

Nous allons procéder au vote des crédits du compte d'affectation spéciale « Financement des aides aux collectivités pour l'électrification rurale », figurant à l'état D.

Je n'ai été saisi d'aucune demande d'explication de vote avant l'expiration du délai limite.

Je mets aux voix ces crédits.

(Les crédits sont adoptés.)

Nous avons achevé l'examen des crédits de la mission « Écologie, développement et mobilités durables », du budget annexe « Contrôle et exploitation aériens » et du compte spécial « Financement des aides aux collectivités pour l'électrification rurale ».

4

ORDRE DU JOUR

M. le président. Voici quel sera l'ordre du jour de la prochaine séance publique, précédemment fixée au lundi 5 décembre 2022 :

À dix heures trente, quatorze heures trente et le soir :

Suite du projet de loi de finances pour 2023, considéré comme adopté par l'Assemblée nationale en application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution (texte n° 114, 2022-2023) ;

Mission « Défense » et article 42 ;

Mission « Action extérieure de l'État » et article 41 A ;

Mission « Aide publique au développement » ;

Compte spécial « prêts à des États étrangers » ;

Articles de la seconde partie non rattachés aux crédits.

Personne ne demande la parole?...

La séance est levée.

(La séance est levée le samedi 3 décembre 2022, à deux heures cinq.)

NOMINATION DE MEMBRES D'UNE ÉVENTUELLE COMMISSION MIXTE PARITAIRE

La liste des candidats désignés par la commission des finances pour faire partie de l'éventuelle commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances pour 2023 a été publiée conformément à l'article 8 quater du règlement.

Aucune opposition ne s'étant manifestée dans le délai d'une heure prévu par l'article 8 quater du règlement, cette liste est ratifiée. Les représentants du Sénat à cette éventuelle commission mixte paritaire sont :

Titulaires : MM. Claude Raynal, Jean-François Husson, Mme Christine Lavarde, M. Jérôme Bascher, Mme Sylvie Vermeillet, MM. Rémi Féraud et Didier Rambaud ;

Suppléants : MM. Stéphane Sautarel, Jean-Baptiste Blanc, Antoine Lefèvre, Bernard Delcros, Mme Isabelle Briquet, MM. Pascal Savoldelli et Jean-Claude Requier.

*Pour le Directeur des comptes rendus du Sénat,
le Chef de publication*

FRANÇOIS WICKER